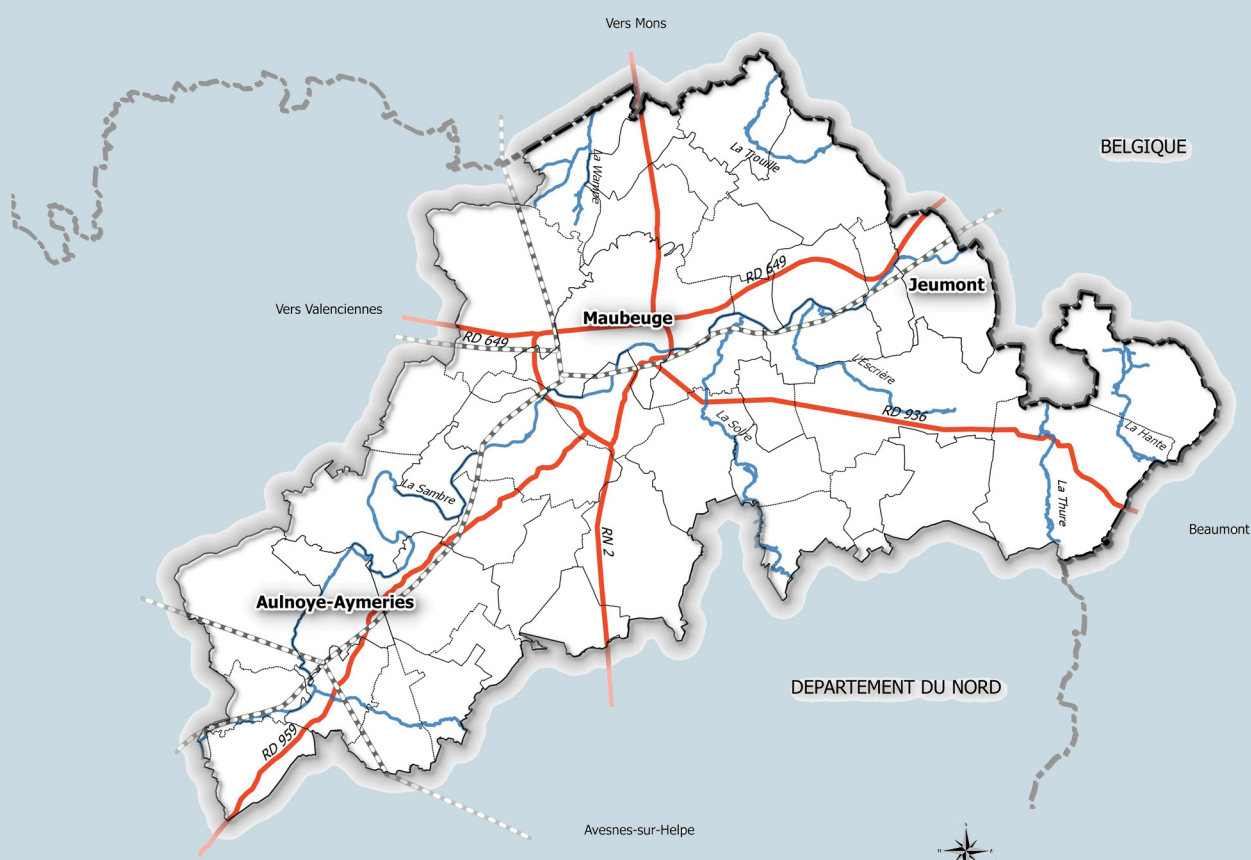


PLUi CAMVS

TOME 1 : ETATS DES LIEUX THEMATIQUES



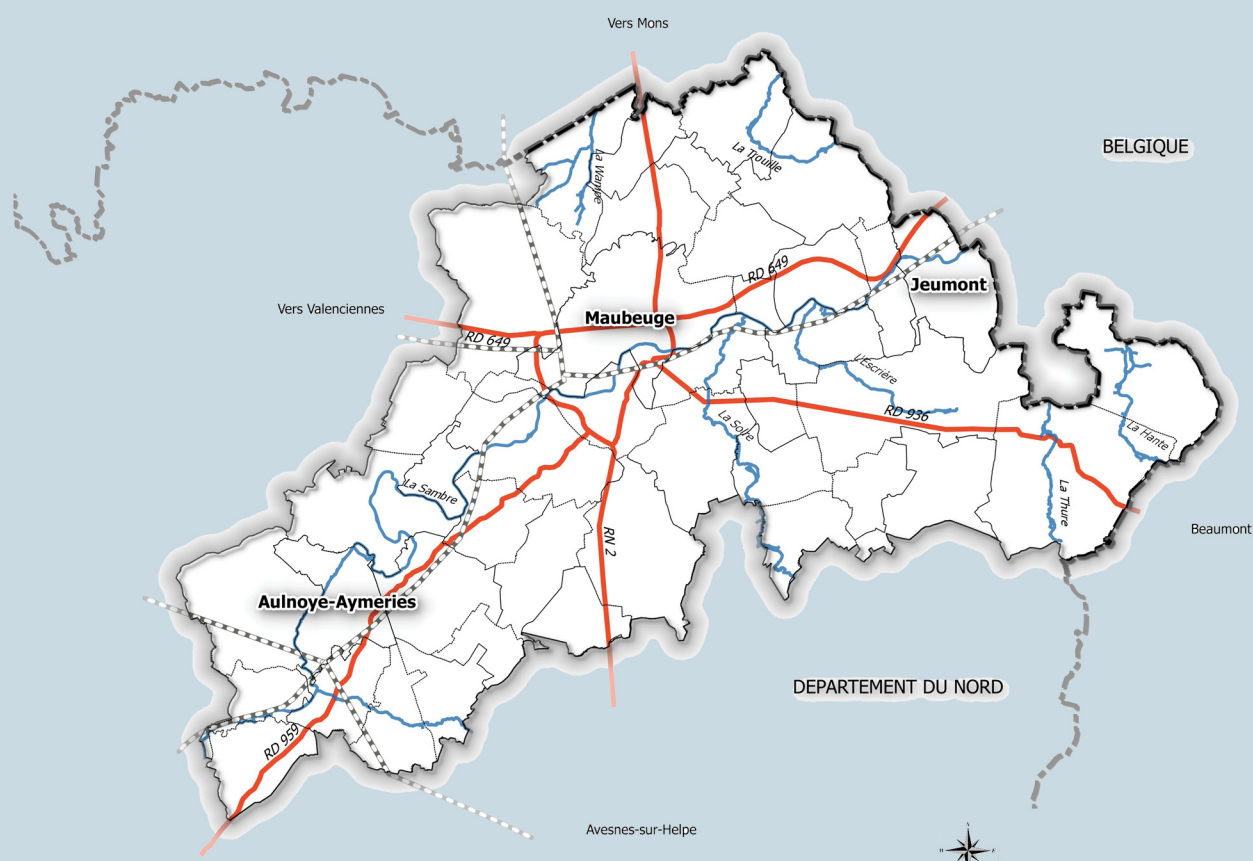
Vu pour être annexé à la délibération n° 2266
du Conseil Communautaire en date du 12/12/19

Le Président

1.1

PLUi CAMVS

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT



Vu pour être annexé à la délibération n° 2266
du Conseil Communautaire en date du 12/12/19

Le Président

1.1.1

SOMMAIRE

UN SOCLE TERRITORIAL DE DEUX ENTITES 3

I.	LA TOPOGRAPHIE.....	3
II.	LA GEOLOGIE	4
III.	LE CLIMAT.....	5

L'EAU SUR LE TERRITOIRE 7

I.	UN TERRITOIRE ENTRE DEUX BASSINS VERSANTS : LA SAMBRE ET L'ESCAUT	7
II.	LE SDAGE ARTOIS-PICARDIE ET LE SAGE DE LA SAMBRE : DEUX DOCUMENTS SUPRA-COMMUNAUX	9
III.	LA QUALITE DES EAUX SUPERFICIELLES	14
IV.	LES RESSOURCES EN EAU SOUTERRAINES.....	17
V.	LES CAPTAGES D'EAU POTABLE	18
VI.	L'ORGANISATION DE LA DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE	28
VII.	L'ASSAINISSEMENT.....	29
VIII.	ATOUTS / FAIBLESSES / OPPORTUNITES / MENACES.....	31
IX.	LES PREMIERS ENJEUX	32
X.	CE QUE DIT LE SCOT DU SAMBRE AVESNOIS (PHASE ENQUETE PUBLIQUE).....	33

DES ESPACES D'UNE GRANDE VALEUR ECOLOGIQUE 35

I.	LES ZONAGES D'INVENTAIRE.....	35
II.	LES ZONAGES REGLEMENTAIRES	37
III.	SITES PRESERVES PAR MAITRISE FONCIERE	39
IV.	UN TERRITOIRE COUVERT EN PARTIE PAR LE PNR	40
V.	LA TRAME VERTE ET BLEUE	51
VI.	ATOUTS / FAIBLESSES / OPPORTUNITES / MENACES	56
VII.	LES PREMIERS ENJEUX.....	57
VIII.	CE QUE DIT LE SCOT SAMBRE-AVESNOIS (ARRET PROJET)	57

UN RISQUE NATUREL MAJEUR : CELUI DE L'INONDATION 62

I.	LES DOCUMENTS SUPRA-COMMUNAUX	63
II.	LE RISQUE INONDATION	69
III.	L'ALEA REMONTEE DE NAPPES	76
IV.	LES ARRETES DE CATASTROPHES NATURELLES.....	77
V.	LE PHENOMENE DE RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES	78
VI.	LE RISQUE SISMIQUE.....	79
VII.	LES CARRIERES SOUTERRAINES ET AUTRES CAVITES SOUTERRAINES	80
VIII.	LE RISQUE MINIER	86
IX.	ATOUTS / FAIBLESSES / OPPORTUNITES / MENACES	88
X.	LES PREMIERS ENJEUX.....	89
XI.	CE QUE DIT LE SCOT DU SAMBRE AVESNOIS (PHASE ARRET PROJET)	89

LES RISQUES TECHNOLOGIQUES ET LES NUISANCES 91

I.	LES INSTALLATIONS SEVESO	91
II.	LES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (HORS INSTALLATIONS AGRICOLES).....	92
III.	LA POLLUTION DES SOLS (BASIAS, BASOL).....	96
IV.	LES NUISANCES PHONIQUES	99
V.	LES DECHETS	107
VI.	ATOUTS / FAIBLESSES / OPPORTUNITES / MENACES	110
VII.	LES PREMIERS ENJEUX	110
VIII.	CE QUE DIT LE SCOT DU SAMBRE AVESNOIS (PHASE ARRET PROJET)	111

Un socle territorial de deux entités

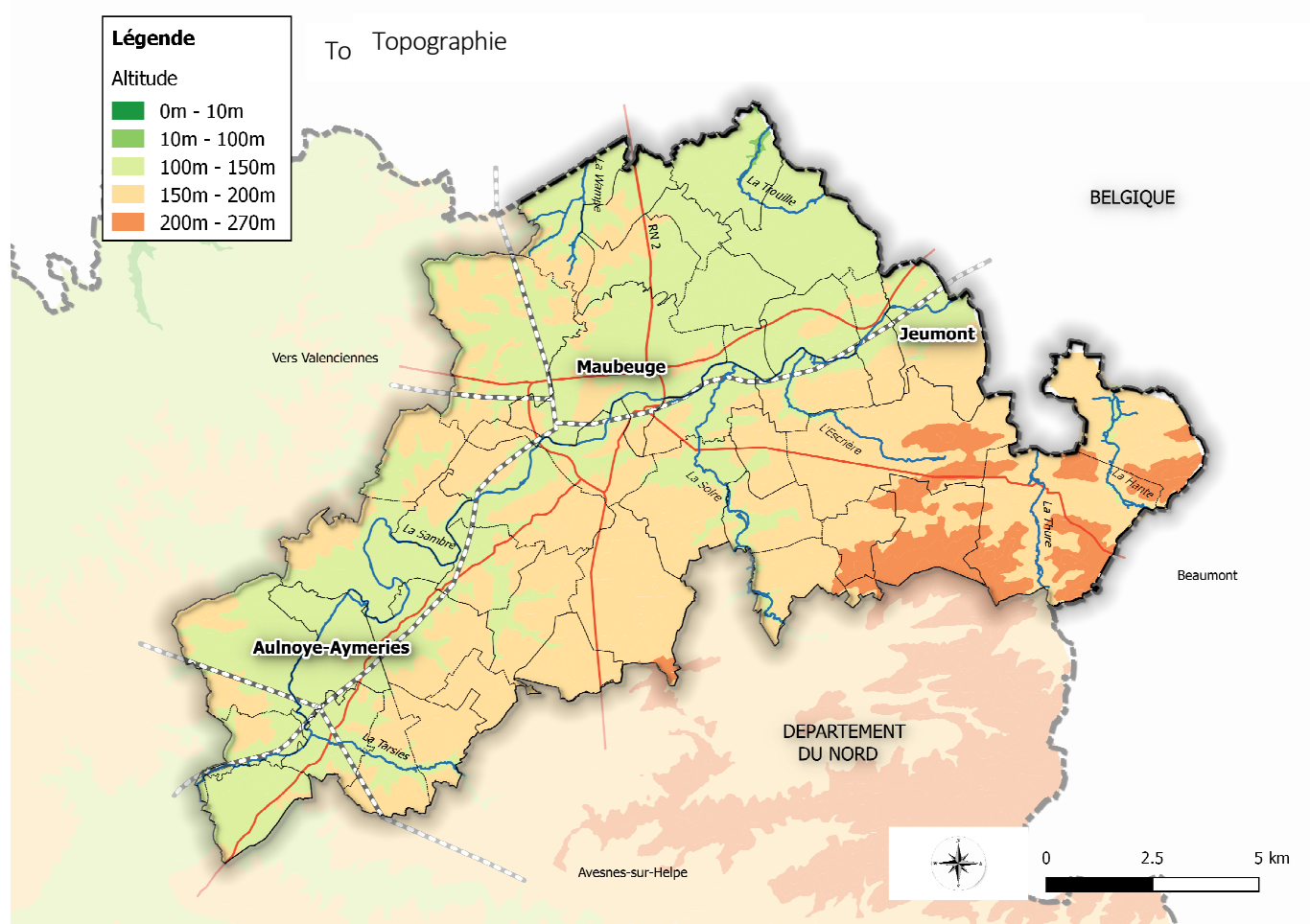
I. LA TOPOGRAPHIE

Le territoire présente un relief relativement accidenté par rapport au reste de la région : il varie de 0 à 270 mètres. Deux topographies, qui traduisent deux entités paysagères, se dessinent de part et d'autre de la Sambre (véritable limite).

La vallée de la Sambre, s'inscrit dans un relief bas (entre 0 et 150 mètres maximum). Adossée au canal, les parties basses sont généralement occupées par la trame bâtie. Les champs agricoles et les prairies occupent les « terres hautes » considérées comme plateau.

Au Sud de la vallée, le territoire est en transition avec la Thiérache marquée par ses collines et ses espaces bocagers.

Les Fagnes, à l'extrême Est sont marquées par des plateaux boisés, des vallées et des paysages bocagers. Structuré autour de la vallée de la Thure, le relief atteint son point culminant (environ 230m) dans la commune d'Aibes.



II. LA GEOLOGIE

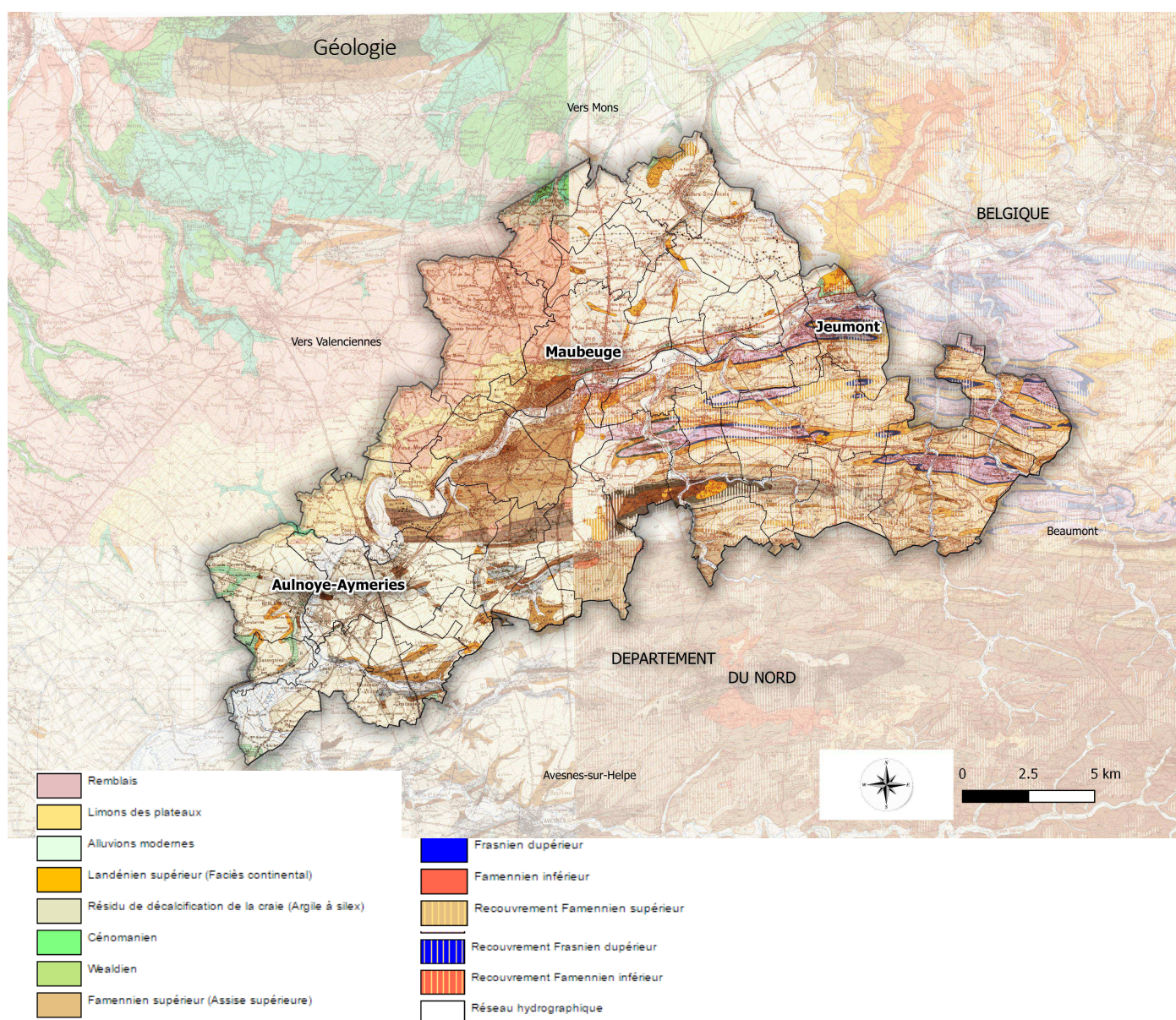
La géologie du territoire retranscrit les caractéristiques topographiques. La CAMVS est composée de deux grandes entités : les plateaux limoneux-crayeux à l'Ouest et les calcaires carbonifères à l'Est.

Les plateaux limoneux-crayeux se trouvent en continuité du Cambrésis et du Valenciennais et s'étalent sur 2/3 du territoire tandis qu'à l'Est, les différentes nuances de couleurs brunes et mauves correspondent aux schistes, grès et calcaires. La Sambre entre Maubeuge et Jeumont constitue une limite entre ces deux grandes entités.

Les limons des plateaux sont ancrés dans des dépôts alluviaux et ont un intérêt majeur pour la fertilité des sols. Ils sont favorables à l'exploitation agricole et au développement des paysages bocagers.

La craie qui se trouve sous la couverture de limons a un caractère peu perméable ce qui explique la forte présence du réseau hydrographique (cf. la partie « L'eau sur le territoire »).

A l'inverse, les plateaux calcaires sont plus perméables et constituent de ce fait les réserves dans les roches primaires fracturées (en bande orientée est-ouest).





III. LE CLIMAT

Le climat du Nord-Pas-de-Calais est un climat océanique : les amplitudes thermiques sont faibles, les vents dominants sont de secteur Ouest/Sud-Ouest et dans une moindre mesure, de secteur Nord-Est. Concernant la pluviométrie, la moyenne annuelle est de 700 millimètres. La température moyenne en hiver s'élève à 2°C, et en été à 26°C. Lors de sécheresse, les températures peuvent atteindre les 35°C, et lors d'hivers rigoureux -13°C. Dans le Pas-de-Calais, il pleut 159 jours par an soit 1/3 de l'année.

La station météorologique de Lille-Lesquin nous donne les valeurs locales suivantes (cf. carte ci-dessous)

La CAMVS se différencie du climat régional, elle est placée dans une zone de transition climatique : elle se situe entre le climat atlantique du bassin de l'Escaut et le climat semi-continental, plus humide et aux amplitudes thermiques plus marquées de l'Avesnois.

- Précipitations

La hauteur annuelle des précipitations est élevée dans l'Avesnois est atteint 900 millimètres par an alors qu'en remontant vers le valenciennois celles-ci atteignent entre 700 et 800mm par an.

L'indice des pluies d'automne fait ressortir deux saisons pluvieuses dans l'Avesnois contrairement aux territoires plus au nord qui ont des automnes assez sec.

- L'amplitude thermique

L'amplitude thermique (entre le maximum moyen du mois le plus chaud et le minimum moyen du mois le plus froid) de l'Avesnois est la plus importante du département. Elle varie de 23°C à 25°C alors que dans le secteur lillois elle varie de 22°C.

Description des zones climatiques

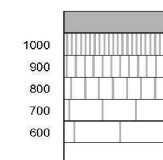
Moyennes établies sur la période
1961 - 1990 (pluies) ou 1969 - 1988 (températures)

	indice des pluies d'automne *	amplitude thermique annuelle (°C) **
automne pluvieux	1,5 à 1,9	18 à 21 des côtes vers l'intérieur
	1,1 à 1,5	21 à 22
	1,2 à 1,5	18 à 22 des côtes vers l'intérieur
automne assez sec	1 à 1,2	22
	0,9 à 1	23
2 saisons pluvieuses printemps / automne	1 à 1,2	23 à 25

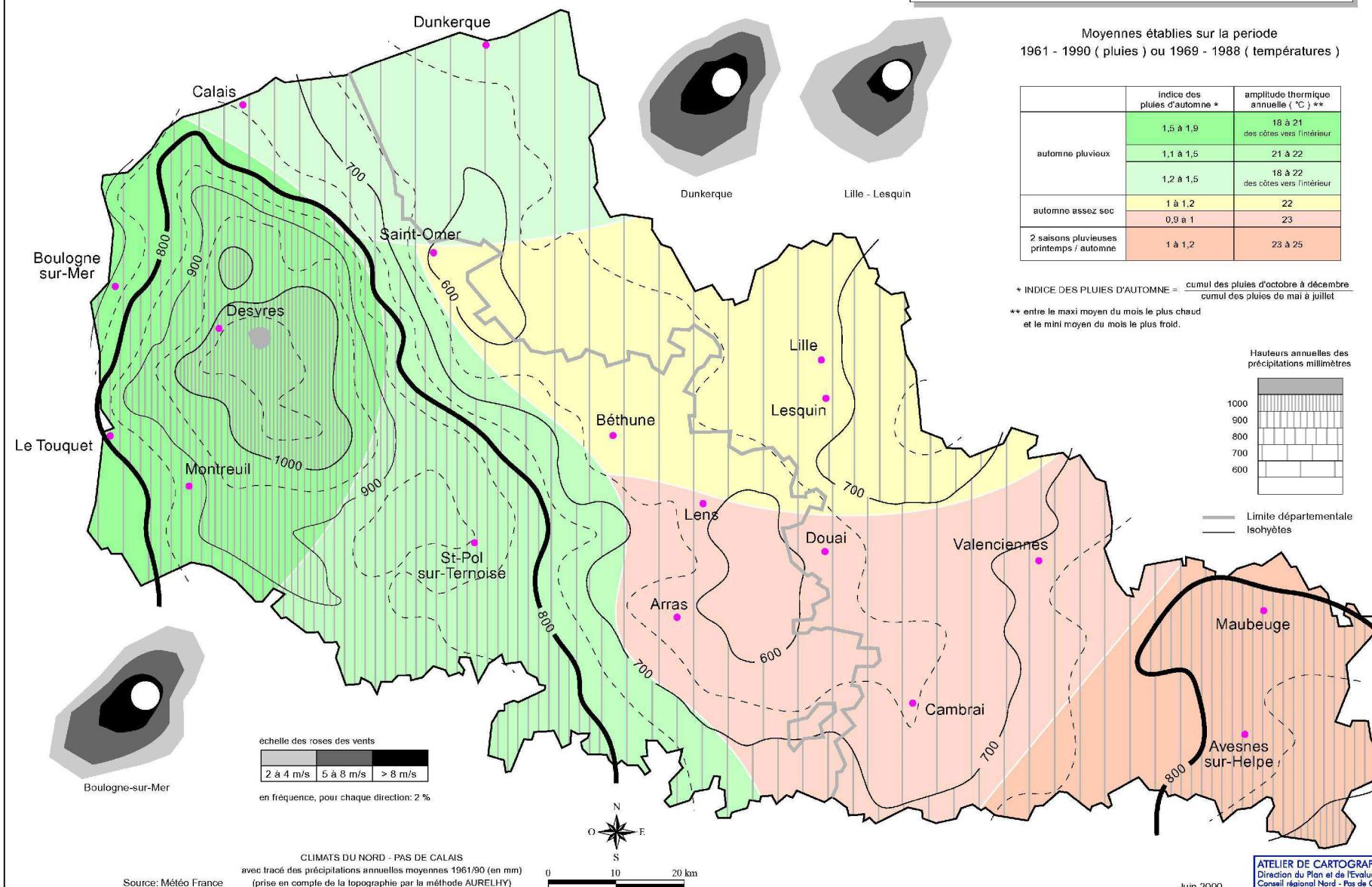
* INDICE DES PLUIES D'AUTOMNE = $\frac{\text{cumul des pluies d'octobre à décembre}}{\text{cumul des pluies de mai à juillet}}$

** entre le maxi moyen du mois le plus chaud
et le mini moyen du mois le plus froid.

Hauteurs annuelles des
précipitations millimètres



— Limite départementale
--- Isohyètes



L'eau sur le territoire

I. UN TERRITOIRE ENTRE DEUX BASSINS VERSANTS : LA SAMBRE ET L'ESCAUT

Le bassin versant correspond à l'ensemble de la surface recevant les eaux qui circulent naturellement vers un même cours d'eau ou vers une même nappe d'eau souterraine. Le réseau hydrographique quant à lui se définit comme l'ensemble des éléments naturels (rivières) ou artificiels (réseau), drainant un bassin versant.

I.1 Le bassin versant de la Sambre :

Ce bassin est structuré autour de La Sambre canalisée. Cette dernière traverse la Communauté d'Agglomération sur une diagonale d'orientation Sud-Ouest/Nord-Est, de Noyelles-sur-Sambre à Jeumont.

La Sambre constitue une limite naturelle entre le socle ardennais à l'Est et les plateaux à dépôts sableux et crayeux à l'Ouest. Cette situation de contact entre les deux régions explique en particulier que la Sambre reçoit presque exclusivement tous ses affluents de la rive droite.

La Sambre canalisée draine ainsi le bassin versant et reçoit des apports importants de ses affluents. Les principaux sont les suivants.

1. La Tarsy

Il prend sa source à Floursies, passe à Monceau-Saint-Waast, puis se jette dans la Sambre au niveau de Leval.

2. La Solre

Cet affluent prend naissance au Sud-Est de Solre-le-Château et se jette dans la Sambre en aval de Maubeuge. D'une longueur de 23 km, la rivière passe par Ferrière-la-Grande et Rousies où elle rejoint la Sambre canalisée.

3. Le ruisseau de l'Escrière, de Colletet à Boussois.

4. La Thure

Elle prend naissance en Belgique, traverse la communauté d'Agglomération au droit de Cousolre et retourne dans la Sambre à Erquelinnes (en Belgique).

5. La Hante

Elle prend naissance à Froidchapelle, passe par Cousolre et Bousignies-sur-Roc puis entre à nouveau en Belgique où elle conflue dans la Sambre au droit de la commune de Merbes-le-Château.

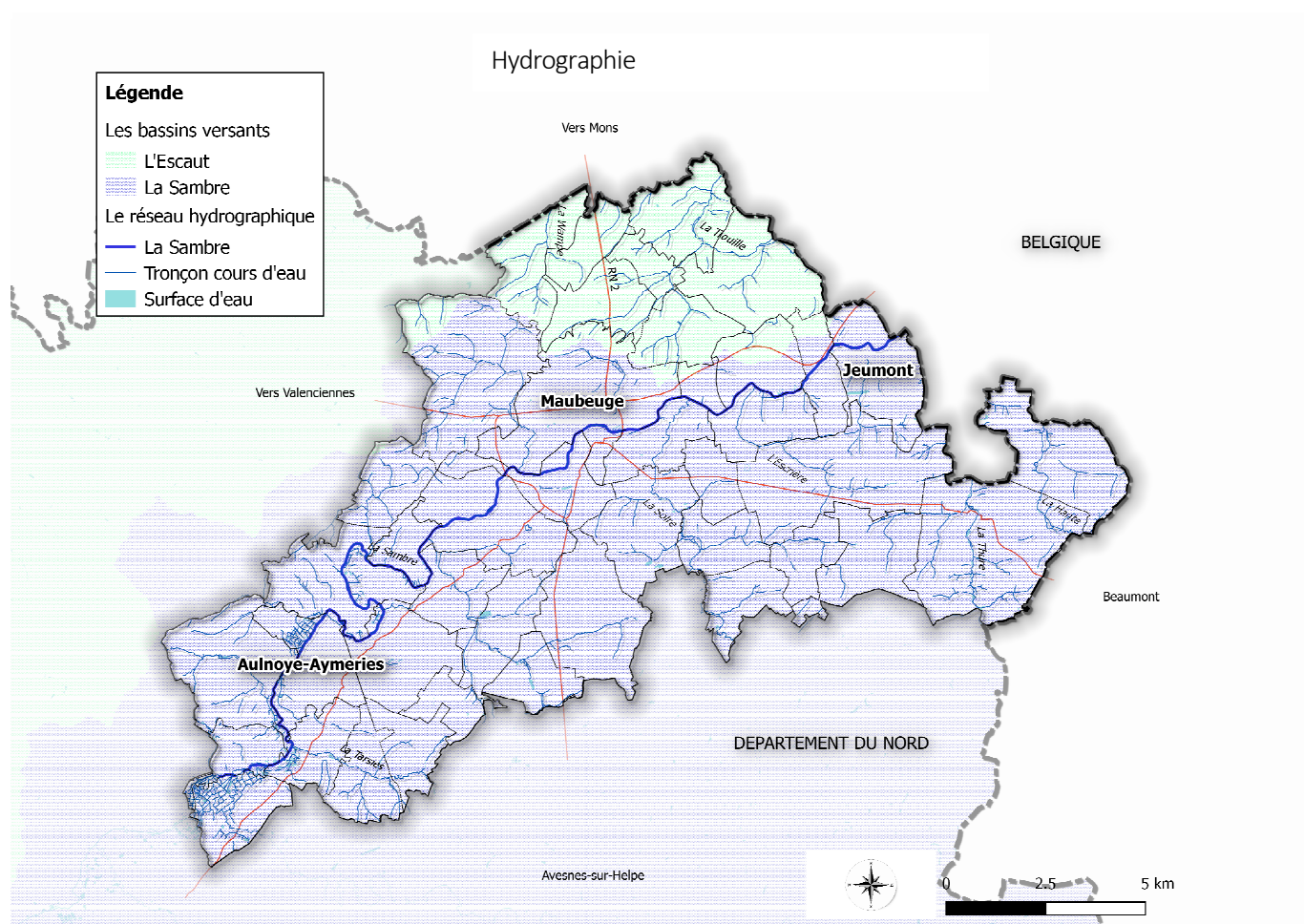
L'orientation de tous les écoulements se dirige vers le Nord-Ouest. En revanche, de la rive gauche, il n'y a que très peu d'affluents. On peut citer la Flamenne.

6. L'Helpe Majeure (en dehors de la CAMVS). La quasi-totalité de son cours se situe sur le territoire français cependant sa source et le tiers de son bassin versant sont localisés en Belgique.

1.2 Le bassin versant de l'Escaut

Il intercepte le territoire sur sa partie Nord et se traduit par de nombreux ruisseaux. Ces derniers affluents ensuite vers le Nord pour se rejeter directement ou indirectement vers l'Escaut.

On identifie la Wampe, affluent de la Trouille, qui traverse les communes de Gognies-Chaussée, Villers-Sire-Nicole et Vieux-Reng avant de se jeter dans la Haine puis l'Escaut en Belgique.



II. LE SDAGE ARTOIS-PICARDIE ET LE SAGE DE LA SAMBRE : DEUX DOCUMENTS SUPRA-COMMUNAUX

II.1 Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Artois Picardie

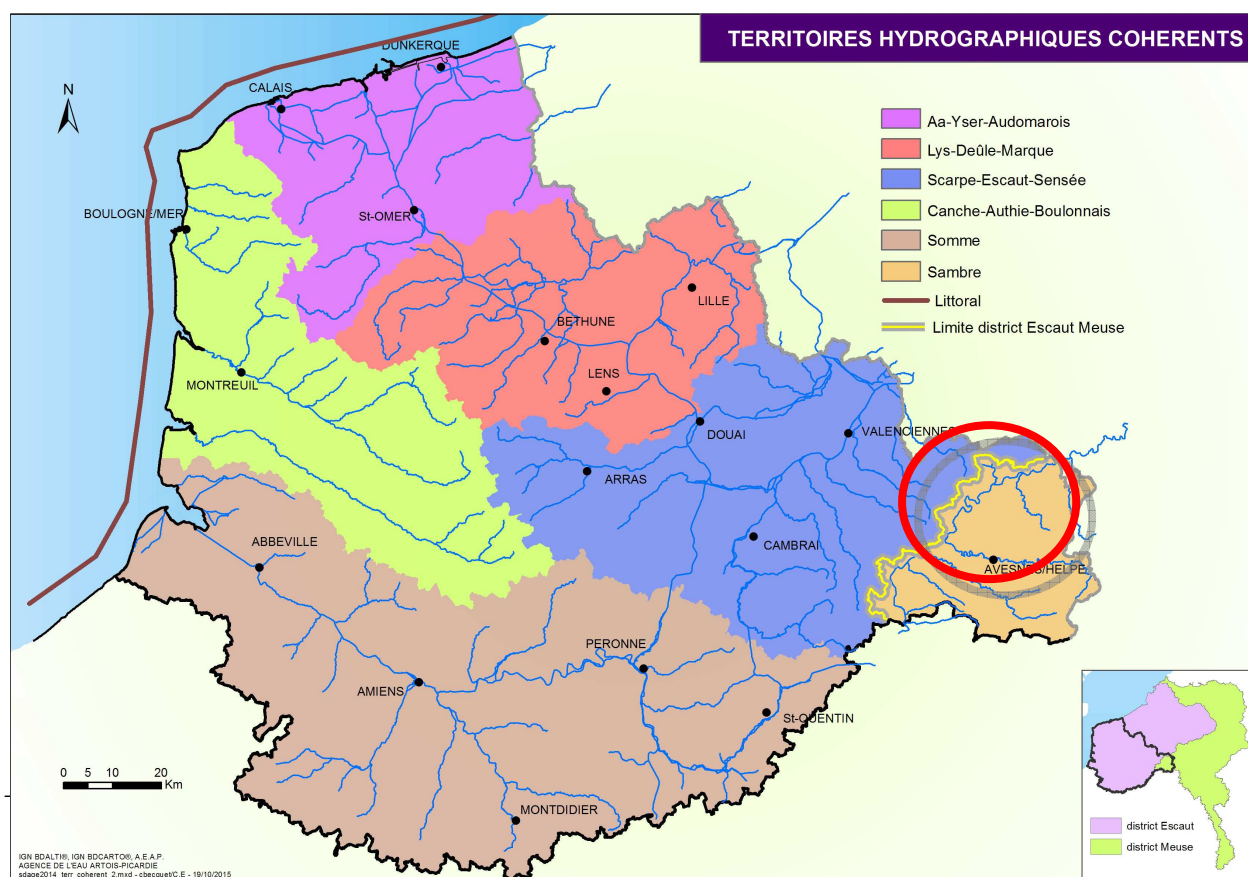
Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux est le document de planification ayant pour vocation d'encadrer les choix de tous les acteurs du bassin dont les activités ou les aménagements ont un impact sur la ressource en eau. Ainsi, les documents d'urbanisme doivent être « compatibles, ou rendus compatibles » avec les dispositions des SDAGE.

Les orientations suivantes sont à prendre en compte :

- ✓ Continuer la réduction des apports ponctuels de matières polluantes classiques dans les milieux,
- ✓ Assurer la protection des aires d'alimentation des captages d'eau potable,
- ✓ Limiter les dommages liés aux inondations,
- ✓ Limiter le ruissellement en zones urbaines et en zones rurales pour réduire les risques d'inondation,
- ✓ Maîtriser le risque d'inondation dans les cuvettes d'affaissement minier et dans le polder des waterings,
- ✓ Préserver la fonctionnalité des milieux aquatiques dans le cadre d'une gestion concertée,
- ✓ Préserver et restaurer la dynamique des cours d'eau,
- ✓ Stopper la disparition, la dégradation des zones humides et préserver, maintenir et protéger leur fonctionnalité.

Le SDAGE Artois-Picardie a été adopté par le comité de Bassin Artois-Picardie en décembre 2015, pour la période 2016-2021.

Le territoire de la CAMVS se situe à cheval sur le district Escaut et le District Meuse et à l'interface entre le bassin versant Scarpe-Escaut-Sensée et celui de la Sambre.

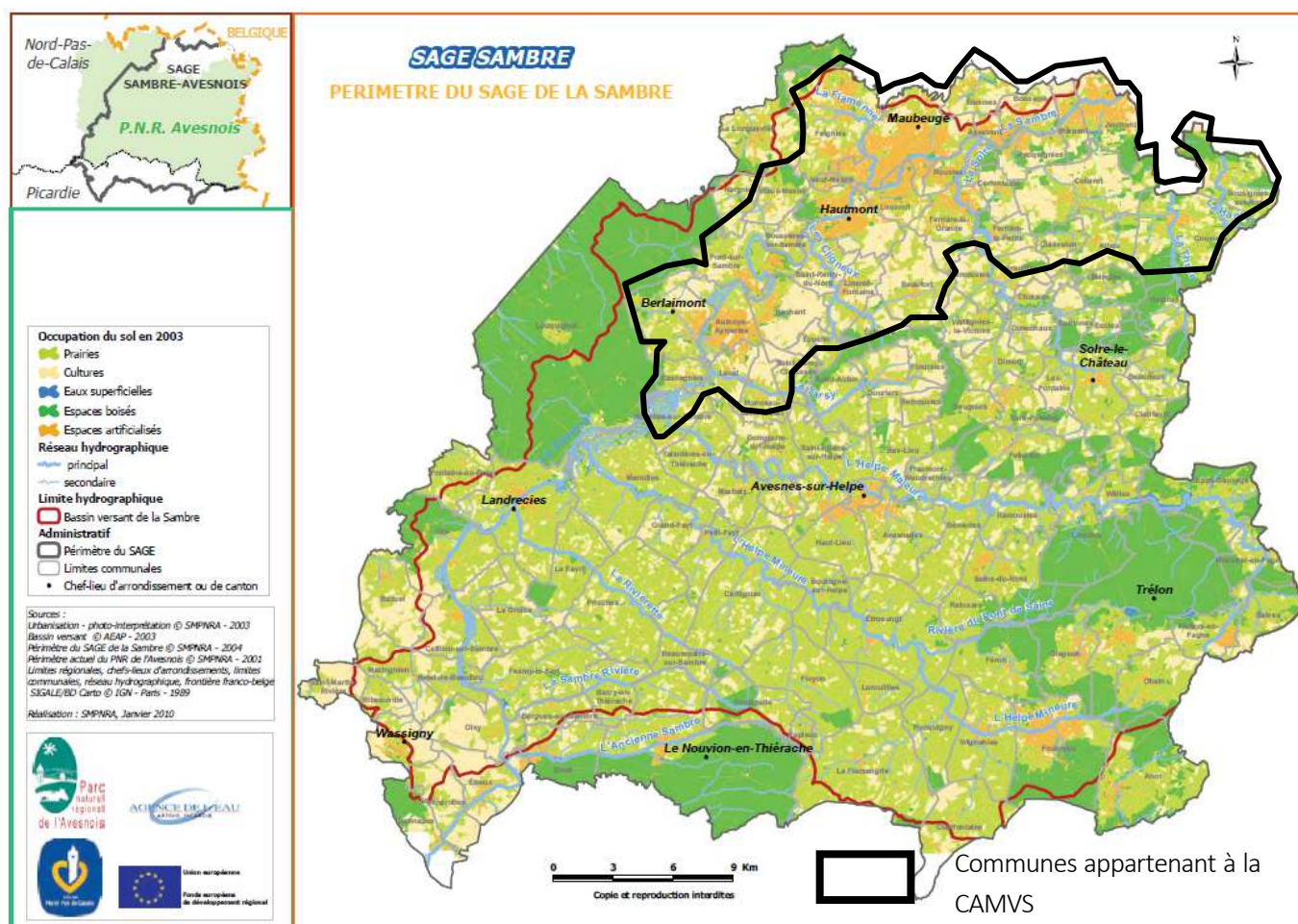


Les SAGE sont la déclinaison locale des orientations du SDAGE à l'échelle des bassins versants. Ils doivent donc répondre aux grands enjeux du SDAGE Artois - Picardie et être compatibles avec ses recommandations et dispositions.

Le territoire de la CAMVS recoupe 2 SAGE : celui de la Sambre (en application depuis le 21 décembre 2012) et celui de l'Escaut (en cours de rédaction).

Le SAGE Sambre a donc vocation à être plus **exhaustif et précis** dans la prise en compte des problématiques et dans la proposition d'actions. Il est opposable aux autorités administratives à travers son Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la Ressource, ainsi qu'aux tiers à travers son règlement.

Le SAGE Sambre s'étend au-delà du territoire Sud de la CAMVS mais ne prend pas en compte les communes de l'agglomération située au Nord de la ligne Feignies-Maubeuge-Jeumont. Ces dernières intègrent le SAGE de l'Escaut.



(Source : Parc naturel régional de l'Avesnois)

Les orientations du SAGE de la Sambre alimentent directement l'élaboration du PLUi. Celles-ci sont mises en exergue ci-dessous :

Enjeu	Objectifs	Impact réglementaire
Reconquérir la qualité de l'eau	1. Diminuer les pollutions d'origine industrielle, domestique et issues des voies de communication et espaces verts ➤ Mettre en œuvre une gestion des eaux pluviales	Objectif de maintien des haies, merlons, fossés et autres éléments végétaux contribuant au bon fonctionnement hydraulique du bassin versant, à la rétention et à la dégradation des particules polluantes.
	2 - Diminuer les pollutions d'origine agricole ➤ Maintenir/Restaurer les prairies	Favoriser le regroupement parcellaire à vocation de prairies autour des bâtiments d'élevage. Etre compatibles avec l'objectif de maintien des prairies permanentes et de conversion des zones arables en prairies notamment dans les zones sensibles. Etre compatibles avec l'objectif de maintien, de restauration ou de mise en place d'une haie, d'une bande enherbée et/ou d'un fossé enherbé le long des voiries et des voies de communication.
	➤ Encourager le couvert hivernal	Respecter l'objectif de lutte contre l'érosion et le ruissellement notamment en favorisant la mise en place de couverts environnementaux permanents (herbacés, ligneux...).
	➤ Soutenir les pratiques locales respectueuses de la ressource en eau	Objectif de préservation des secteurs de ressource en eau sensibles notamment en affectant les sols afférents à des activités respectueuses de cette ressource. Objectif de protection des parcelles les plus sensibles des bassins d'alimentation de captages notamment par la maîtrise du sol (contractualisation, réglementation, acquisition...) ou en accompagnant les propriétaires fonciers pour mettre en place des modes d'exploitation et/ou de gestion respectueux de l'environnement (baux environnementaux ou contrats).
Préserver durablement les milieux aquatiques	1 - Atteindre une gestion écologique des milieux aquatiques et concilier la pratique des usages avec la préservation des milieux aquatiques ➤ Gérer écologiquement les milieux aquatiques	Préserver et restaurer la ripisylve sur ses 3 strates, en veillant notamment à la compatibilité des réglementations entre le risque inondation (PPRI, PERI, servitudes liées aux chemins de halage) et l'entretien des milieux aquatiques.

Préserver durablement les milieux aquatiques	-2. Préserver et restaurer les zones humides ➤ Améliorer la gestion des zones humides	Concilier la préservation des zones humides avec le maintien ou l'installation d'activité contribuant à la préservation ou la restauration de la fonctionnalité de ces milieux tels que le pâturage, le fauchage.... Préserver de tout nouvel aménagement susceptibles de: - limiter leur potentiel écologique (construction, peupleraies, création/agrandissement d'étang, remblai, etc.), - aggraver le risque d'inondation ou limiter le pouvoir naturel d'expansion des crues de ces milieux, - conduire au remblaiement, drainage, affouillement, exhaussement, assèchement sauf s'il revêt un caractère d'intérêt général. Distinguer les zones humides (dont réseau hydrographique, mares et étangs de moins de 1000m²) des zones humides d'intérêt c'est-à-dire des zones dont le maintien ou la restauration présente un intérêt pour la gestion intégrée du bassin versant ou une valeur touristique, écologique, paysagère et cynégétique particulière.
	➤ Améliorer la connaissance	Respecter l'objectif de protection des zones humides et leur fonctionnalité.
	➤ Restaurer les zones humides dégradées	Respecter l'objectif de restauration des zones humides dégradées identifiées par le SAGE de la Sambre.
Maîtriser et réduire les risques d'inondation et d'érosion	1 - Diminuer le risque pour les secteurs déjà inondés et sensibles à l'érosion	Privilégier le maintien et la restauration des zones d'expansion de crue naturelles. Etre compatibles avec les objectifs de restauration, de préservation de la continuité écologique et d'effacement des ouvrages hydrauliques
	2. Maîtriser le ruissellement et l'érosion	Etre compatibles avec l'objectif de maîtrise et de réduction du risque d'inondation du SAGE de la Sambre Préservation des dispositifs végétaux (chenaux enherbées, diguettes végétalisées, bandes enherbées, haies bocagères sur talus de ceinture, boisements, haies à plat...) ayant un intérêt dans la lutte contre l'érosion à l'échelle communale.

A ce sujet, le risque inondation doit être intégré par un zonage réglementaire et un zonage spécifique indicé « i » (pour zones soumises au risque inondations) et par des prescriptions de construction au sein des règlements.

Ci-dessous, un extrait d'une des planches cartographiques au droit d'Aulnoye-Aymeries.

1- Inventaire des zones humides du SAGE de la Sambre

- Zones humides
- Mares et étangs < 1000 m²
- Zones humides d'Intérêt

Réseau hydrographique

- Permanent
- Intermittent

2- A titre informatif

Autres Zones plus ou moins humides

- Mésophylophiles
- Dont le caractère non
- hygrophile reste à confirmer
- Non humides

"Espaces Naturels Sensibles"

- Zones humides déjà préemptées au titre des ENS (qui n'ont pas déjà été intégrées à l'inventaire du SAGE de la Sambre)

Périmètre de protection des captages en 2011

- Immédiat et rapproché

Autres espaces

- Habitats prairiaux
- Espaces boisés

Repères/Périmètres

- Chefs-lieux (arrondissement/canton)
- Bassin versant de la Sambre
- Périmètre du Sage de la Sambre
- Périmètre d'inventaire des zones humides alluviales choisi par le SAGE de la Sambre
- Limites communales

4- Axes

- Route
- Voie ferrée

Sources

- Inventaire des zones humides du SAGE Parc naturel régional de l'Avesnois au titre du SAGE de la Sambre, 2010
- Mares (étangs - inventaires et occupation du sol 2003) PNRA, 2009
- Conservatoire Botanique National de Bailleul, 2004
- Pointes d'inventaires © SMPNRA, 2006
- Zones plus ou moins humides © PNRA, 2009
- Préemption effective au titre des Espaces Naturels Sensibles (Département du Nord, 2011 - croisée avec l'occupation du sol © Département du Nord, 2006)
- Périmètre de protection des captages © AEAP, 2011
- Inventaire des systèmes d'habitats prairiaux © PNRA, 2003
- Forêt © IGN - 1989, pour l'attribution en Classement, note issue de l'occupation du sol © Conseil Régional de Picardie, 2001
- Bassin versant © AEAP, 2003
- SAGE © PNRA, au titre du SAGE de la Sambre, 2006
- Limites communales (réseau hydrographique, pontier et ferré, chefs-lieux arrondissement) de Cantons - BD Topo © IGN, Paris, 2002
- IGN 25 © IGN, 2008

Réalisation : ENRS/SMPNRA, Mars 2011, 1/25 000
Copie et reproduction interdites

AGENCE DE L'EAU
Grandes régions

Conseil régional de Picardie

Le Nord-Pas de Calais

PARC naturel régional de l'Avesnois

PNRA
Parc naturel régional de l'Avesnois

PPPIe
Région Nord-Pas de Calais

III. LA QUALITE DES EAUX SUPERFICIELLES

Les données ci-dessous proviennent du site internet de l'Agence de l'Eau et de la base de données permanente sur la qualité des rivières. L'état des cours d'eau est évalué selon deux types de critères :

- Etat écologique : fonctionnement des écosystèmes,
- Etat chimique : respect des normes de qualité (valeurs-seuils) sur les substances chimiques dangereuses et/ou prioritaires.

La Sambre canalisée

A la station de Pont-sur-Sambre, soit en amont de Maubeuge et de la partie la plus urbanisée de la CAMVS, la Sambre canalisée a globalement un bon état écologique ce qui montre une amélioration par rapport à 2006.

En aval, à la station d'Assevent, l'état écologique est globalement moyen ce qui est comparable aux évaluations datant d'une dizaine d'années.

Pont-sur-Sambre

ETAT ECOLOGIQUE DE LA STATION !

Période d'évaluation	Cycle 1 de la DCE							Cycle 2 de la DCE		
	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012	2012 2013	2011 2013	2012 2014	2013 2015
Macro-invertébrés										
Diatomées	Moy	Moy	Moy	Moy	Moy	Bon	Moy	Bon	Moy	Moy
Poissons										
Macrophytes										
Etat biologique	Moy	Moy	Moy	Moy	Moy	Bon	Moy	Bon	Moy	Moy
Bilan en O2	Moy	Moy	Bon	Moy	Bon	Moy	Moy	Moy	Moy	Moy
Nutriments	Moy	Moy	Moy	Moy	Moy	Moy	Moy	Moy	Moy	Moy
Acidification	TBon	TBon	TBon	Bon	TBon	TBon	TBon	TBon	TBon	Bon
Température	TBon	TBon	TBon	TBon	TBon	TBon	TBon	TBon	TBon	TBon
Etat physico-chimique	Moy	Moy	Moy	Moy	Moy	Moy	Moy	Moy	Moy	Moy
Polluants spécifiques										
Etat/Potentiel écologique	Moy	Moy	Moy	Moy	Moy	Moy	Moy	Moy	Moy	Moy

Objectif de la masse d'eau SAMBRE [FRB2R46] : atteinte du bon potentiel écologique en 2027 !

Assevent

ETAT ECOLOGIQUE DE LA STATION !

Période d'évaluation	Cycle 1 de la DCE							Cycle 2 de la DCE		
	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012	2012 2013	2011 2013	2012 2014	2013 2015
Macro-invertébrés										
Diatomées	Bon	Bon	Moy	Moy	Bon	Moy	Moy	Moy	Moy	Bon
Poissons										
Macrophytes										
Etat biologique	Bon	Bon	Moy	Moy	Bon	Moy	Moy	Moy	Moy	Bon
Bilan en O2	Moy	Moy	Moy	Moy	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Moy
Nutriments	Med	Moy	Moy	Moy	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Moy
Acidification	TBon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon
Température	TBon	TBon	TBon	TBon	TBon	TBon	TBon	TBon	TBon	TBon
Etat physico-chimique	Med	Moy	Moy	Moy	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Moy
Polluants spécifiques										
Etat/Potentiel écologique	Med	Moy	Moy	Moy	Bon	Moy	Moy	Moy	Moy	Moy

Objectif de la masse d'eau SAMBRE [FRB2R46] : atteinte du bon potentiel écologique en 2027 !

La Tarsies à Leval

ETAT ECOLOGIQUE DE LA STATION !

Période d'évaluation	Cycle 1 de la DCE							Cycle 2 de la DCE		
	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012	2012 2013	2011 2013	2012 2014	2013 2015
Macro-invertébrés			Med	Moy	Moy	Moy	Moy	Moy	Moy	Moy
Diatomées		Moy	Moy	Moy	Moy	Moy	Bon	Bon	Moy	Moy
Poissons										
Macrophytes										
Etat biologique		Moy	Med	Moy	Moy	Moy	Moy	Bon	Moy	Moy
Bilan en O2	Bon	Bon	Bon	Bon	TBon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon
Nutriments	Moy	Moy	Bon	Bon	Bon	Moy	Moy	Moy	Moy	Moy
Acidification	TBon	Bon	TBon	TBon	Bon	Bon	TBon	Bon	TBon	TBon
Température	TBon	TBon	TBon	TBon	TBon	TBon	TBon	TBon	TBon	TBon
Etat physico-chimique	Bon	Moy	Bon	Bon	Bon	Moy	Moy	Moy	Moy	Moy
Polluants spécifiques			TBon		TBon	TBon	TBon	TBon	TBon	TBon
Etat/Potentiel écologique	Bon	Moy	Med	Moy	Moy	Moy	Moy	Moy	Moy	Moy

Objectif de la masse d'eau TARSY [FRB2R59] : atteinte du bon potentiel écologique en 2027 !

La Solre à Ferrière-La-Petite

ETAT ECOLOGIQUE DE LA STATION !

Période d'évaluation	Cycle 1 de la DCE							Cycle 2 de la DCE		
	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012	2012 2013	2011 2013	2012 2014	2013 2015
Macro-invertébrés	Moy	Moy	Moy	Bon	Bon	Moy	Moy	Moy	Moy	Bon
Diatomées	Bon	Bon	Bon	Moy	Moy	Bon	Bon	Bon	Bon	Moy
Poissons	Moy	Bon	Bon	Bon	Bon	Moy	Moy	Moy	Moy	
Macrophytes										
Etat biologique	Moy	Moy	Moy	Moy	Moy	Moy	Moy	Moy	Moy	Moy
Bilan en O2	Bon	Bon	Bon	Bon	TBon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon
Nutriments	Moy	Moy	Moy	Bon	Moy	Moy	Moy	Moy	Bon	Bon
Acidification	TBon	TBon	TBon	TBon	Bon	TBon	TBon	TBon	TBon	TBon
Température	TBon	TBon	TBon	TBon	TBon	TBon	TBon	TBon	TBon	TBon
Etat physico-chimique	Moy	Moy	Moy	Bon	Moy	Moy	Moy	Moy	Bon	Bon
Polluants spécifiques			TBon		TBon	TBon	TBon	TBon	Mauv	Mauv
Etat/Potentiel écologique	Moy	Moy	Moy	Moy	Moy	Moy	Moy	Moy	Moy	Moy

Objectif de la masse d'eau SOLRE [FRB2R54] : atteinte du bon état écologique en 2021 !

A la station de Leval, la Tarsies présente un état écologique moyen et un état chimique mauvais. Cet état a peu évolué sur ces dernières années. La Solre à un état moyen et ce essentiellement à cause de polluants spécifiques. La situation s'est dégradée depuis 10 ans.

ETAT ECOLOGIQUE DE LA STATION !

	Cycle 1 de la DCE							Cycle 2 de la DCE		
Période d'évaluation	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012	2012 2013	2011 2013	2012 2014	2013 2015
Macro-invertébrés	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon
Diatomées	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon
Poissons	Bon		Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon
Macrophytes										
Etat biologique	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon
Bilan en O2	Bon	Bon	Bon	TBon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon
Nutriments	Moy	Moy	Moy	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Moy
Acidification	TBon	TBon	TBon	TBon	Bon	TBon	TBon	TBon	TBon	TBon
Température	TBon	TBon	TBon	TBon	TBon	TBon	TBon	TBon	TBon	TBon
Etat physico-chimique	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon
Polluants spécifiques			TBon	TBon	TBon	TBon	TBon	TBon	TBon	TBon
Etat/Potentiel écologique	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon

Objectif de la masse d'eau HANTE [FRB2R60] : atteinte du bon état écologique en 2015 !

ETAT ECOLOGIQUE DE LA STATION !

	Cycle 1 de la DCE							Cycle 2 de la DCE		
Période d'évaluation	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012	2012 2013	2011 2013	2012 2014	2013 2015
Macro-invertébrés			Moy	Bon	Bon	Moy	Bon	Bon	Bon	Bon
Diatomées		Moy	Moy	Moy	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Moy
Poissons										
Macrophytes										
Etat biologique		Moy	Moy	Moy	Bon	Moy	Bon	Bon	Bon	Moy
Bilan en O2	Bon	Bon	TBon	TBon	TBon	Moy	Bon	Bon	Bon	Bon
Nutriments	Med	Moy	Moy	Moy	Moy	Moy	Moy	Moy	Med	Med
Acidification	TBon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	TBon	Bon	Bon	Bon
Température	TBon	TBon	TBon	TBon	TBon	TBon	TBon	TBon	TBon	TBon
Etat physico-chimique	Med	Moy	Moy	Moy	Moy	Moy	Moy	Moy	Med	Med
Polluants spécifiques			Mauv	Mauv	Mauv	Mauv	Mauv	Mauv	Mauv	Mauv
Etat/Potentiel écologique	Med	Moy	Moy	Moy	Moy	Moy	Moy	Moy	Med	Med

Objectif de la masse d'eau TROUILLE [FRAR65] : atteinte du bon état écologique en 2027 !

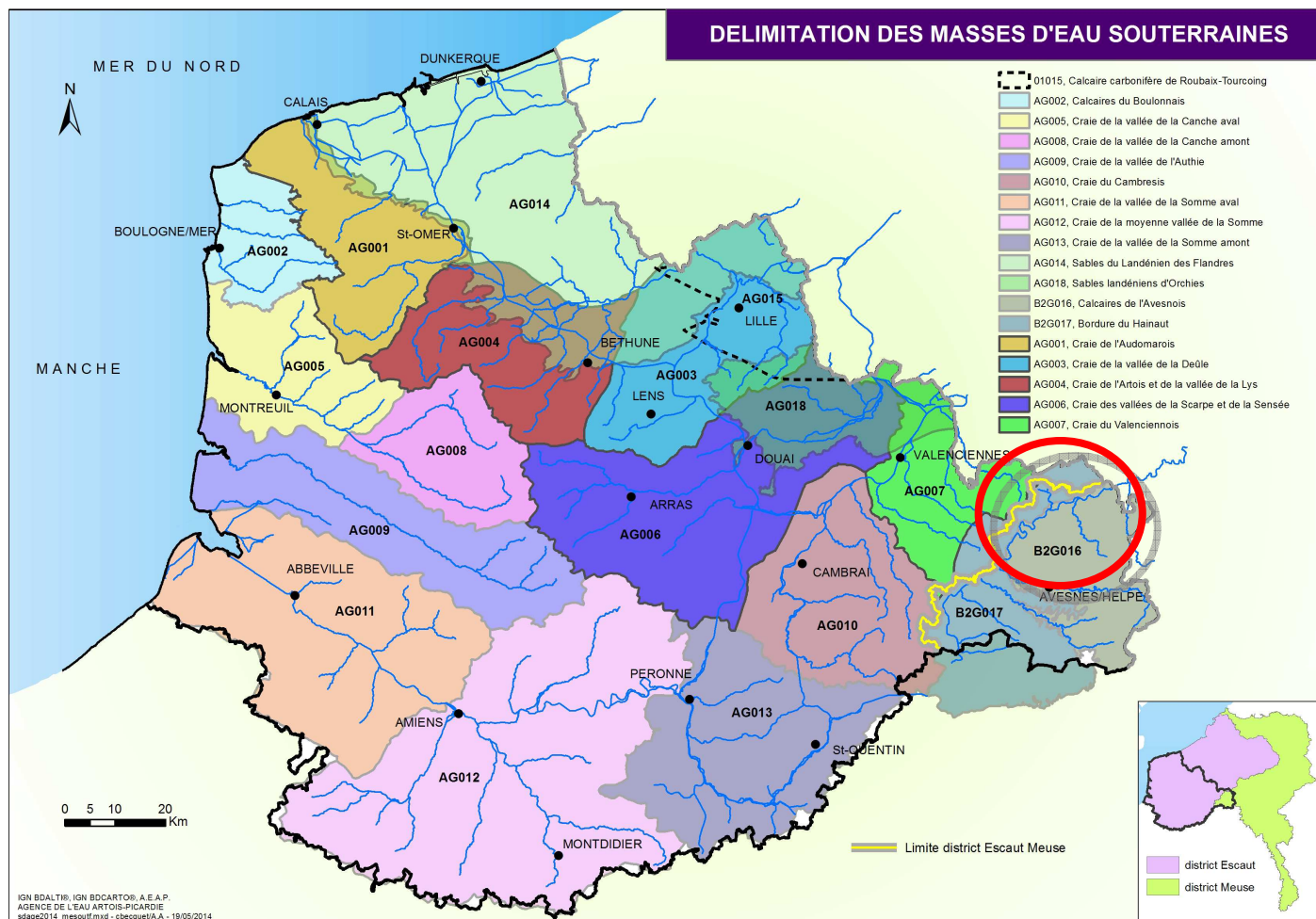
Globalement bon, l'état écologique de La Hante se maintient depuis près de 10 ans, ce qui n'est pas le cas de La Trouille à Villers-Sire-Nicole.

Sur l'ensemble des cours d'eaux, la qualité chimique est jugée mauvaise. A noter qu'aucune station de suivi de la qualité de l'eau n'existe sur le territoire français pour la Thure et la Wampe.

IV. LES RESSOURCES EN EAU SOUTERRAINES

Les eaux prélevées sur le territoire de la CAMVS se font dans les masses d'eau souterraines suivantes :

- Calcaires de l'Avesnois,
- Bordure du Hainaut.



Les caractéristiques chimiques des nappes diffèrent selon les aquifères. Toutefois, ces caractéristiques peuvent être fortement impactées par les activités humaines. Ainsi une évaluation de l'état des masses d'eau souterraines est réalisée par l'Agence de l'Eau Artois Picardie. Elle résulte de la combinaison de critères à la fois qualitatifs et quantitatifs selon les règles définies par un arrêté du 17 décembre 2008.

Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Etat chimique (2007-2011)	Paramètres limitants	Etat quantitatif (2007-2011)
B2G016	Calcaires de l'Avesnois	Bon état	Nitrates	Bon état
B2G017	Bordure du Hainaut	Mauvais état		Bon état

V. LES CAPTAGES D'EAU SOUTERRAINES

V.1 Les caractéristiques des captages

L'ensemble des captages d'eau souterrains présents sur l'intercommunalité a été recensé à partir de la base de données de l'Agence de l'Eau Artois Picardie. C'est ainsi que 66 points de captages ont été recensés. Le tableau suivant reprend les principales caractéristiques des captages :

Station de pompage	Maître d'ouvrage / Exploitant	En service / date de mise hors service	Commune	Usage
SITE INDUSTRIEL	AGC FRANCE	En service	[59021] ASSEVENT	INDUSTRIE
STATION DE POMPAGE EAU	CAMVS (Suez Eau France)	En service	[59033] AULNOYE-AYMERIES	Usage inconnu
STATION DE POMPAGE EAU	CAMVS (Suez Eau France)	En service	[59033] AULNOYE-AYMERIES	ALIMENTATION EAU POTABLE
STATION DE POMPAGE EAU	CAMVS (Suez Eau France)	En service	[59033] AULNOYE-AYMERIES	ALIMENTATION EAU POTABLE
STATION DE POMPAGE EAU	REGIE NOREADE	En service	[59033] AULNOYE-AYMERIES	ALIMENTATION EAU POTABLE
STATION DE POMPAGE EAU	REGIE NOREADE	En service	[59033] AULNOYE-AYMERIES	ALIMENTATION EAU POTABLE
STATION DE POMPAGE EAU	REGIE NOREADE	En service	[59041] BACHANT	ALIMENTATION EAU POTABLE
STATION DE POMPAGE EAU	REGIE NOREADE	En service	[59041] BACHANT	ALIMENTATION EAU POTABLE
STATION DE POMPAGE EAU	CAMVS (Suez Eau France)	En service	[59041] BACHANT	ALIMENTATION EAU POTABLE
STATION DE POMPAGE EAU	CAMVS (Suez Eau France)	En service	[59041] BACHANT	ALIMENTATION EAU POTABLE
STATION DE POMPAGE EAU	CAMVS (Suez Eau France)	En service	[59041] BACHANT	ALIMENTATION EAU POTABLE
STATION DE POMPAGE EAU	CAMVS (Suez Eau France)	En service	[59041] BACHANT	ALIMENTATION EAU POTABLE
STATION DE POMPAGE EAU	CAMVS (Suez Eau France)	En service	[59041] BACHANT	ALIMENTATION EAU POTABLE
STATION DE POMPAGE EAU	CAMVS (Suez Eau France)	En service	[59041] BACHANT	ALIMENTATION EAU POTABLE
STATION DE POMPAGE EAU	CAMVS (Suez Eau France)	En service	[59041] BACHANT	ALIMENTATION EAU POTABLE
STATION DE POMPAGE EAU	CAMVS (Suez Eau France)	En service	[59041] BACHANT	ALIMENTATION EAU POTABLE
STATION DE POMPAGE EAU	CAMVS (Suez Eau France)	En service	[59041] BACHANT	ALIMENTATION EAU POTABLE

SITE INDUSTRIEL	AKERS FRANCE	En service	[59068] BERLAIMONT	INDUSTRIE
SITE INDUSTRIEL	AKERS FRANCE	En service	[59068] BERLAIMONT	INDUSTRIE
SITE INDUSTRIEL	AKERS FRANCE	En service	[59068] BERLAIMONT	INDUSTRIE
SITE INDUSTRIEL	AGC FRANCE	En service	[59104] BOUSSOIS	INDUSTRIE
SITE INDUSTRIEL	AGC FRANCE	En service	[59104] BOUSSOIS	INDUSTRIE
SITE AGRICOLE	GAEC BETTENS	En service	[59151] COLLERET	IRRIGATION
SITE INDUSTRIEL	-Non déterminé	En service	[59225] FEIGNIES	INDUSTRIE
SITE INDUSTRIEL	- Non déterminé	En service	[59225] FEIGNIES	INDUSTRIE
SITE INDUSTRIEL	CERMIX	En service	[59225] FEIGNIES	INDUSTRIE
SITE INDUSTRIEL	CERMIX	En service	[59225] FEIGNIES	INDUSTRIE
SITE INDUSTRIEL	VESUVIUS FRANCE SA	1 janv. 1987	[59225] FEIGNIES	INDUSTRIE
SITE INDUSTRIEL	DESVRES	En service	[59225] FEIGNIES	INDUSTRIE
SITE INDUSTRIEL	- Non déterminé	En service	[59230] FERRIERE-LA-GRANDE	Usage inconnu
SITE INDUSTRIEL	- Non déterminé	En service	[59230] FERRIERE-LA-GRANDE	INDUSTRIE
STATION DE POMPAGE EAU	REGIE NOREADE	En service	[59230] FERRIERE-LA-GRANDE	ALIMENTATION EAU POTABLE
STATION DE POMPAGE EAU	CAMVS (Suez Eau France)	En service	[59230] FERRIERE-LA-GRANDE	ALIMENTATION EAU POTABLE
STATION DE POMPAGE EAU	REGIE NOREADE	En service	[59231] FERRIERE-LA-PETITE	ALIMENTATION EAU POTABLE
SITE INDUSTRIEL	ARCELORMITTAL TUBULAR PROD HAUTMONT	En service	[59291] HAUTMONT	INDUSTRIE
SITE INDUSTRIEL	FORGITAL DEMBIERMONT SAS	En service	[59291] HAUTMONT	INDUSTRIE
SITE INDUSTRIEL	- Non déterminé	En service	[59291] HAUTMONT	INDUSTRIE

SITE INDUSTRIEL	BETON VICAT	En service	[59291] HAUTMONT	INDUSTRIE
SITE INDUSTRIEL	AREVA NP	En service	[59324] JEUMONT	INDUSTRIE
SITE INDUSTRIEL	AREVA NP	En service	[59324] JEUMONT	INDUSTRIE
SITE INDUSTRIEL	AREVA NP	En service	[59324] JEUMONT	INDUSTRIE
SITE INDUSTRIEL	AREVA NP	En service	[59324] JEUMONT	INDUSTRIE
SITE INDUSTRIEL	AREVA NP	En service	[59324] JEUMONT	INDUSTRIE
SITE INDUSTRIEL	NEXANS FRANCE	En service	[59324] JEUMONT	INDUSTRIE
SITE INDUSTRIEL	- Non déterminé	En service	[59324] JEUMONT	INDUSTRIE
STATION DE POMPAGE EAU	- Non déterminé	1 janv. 1995	[59324] JEUMONT	ALIMENTATION EAU POTABLE
STATION DE POMPAGE EAU	CAMVS (Suez Eau France)	4 déc. 1985	[59324] JEUMONT	ALIMENTATION EAU POTABLE
SITE INDUSTRIEL	JEUMONT ELECTRIC	En service	[59324] JEUMONT	INDUSTRIE
STATION DE POMPAGE EAU	CAMVS (Suez Eau France)	En service	[59351] LIMONT-FONTAINE	ALIMENTATION EAU POTABLE
SITE INDUSTRIEL	CARRIERES DU BASSIN DE LA SAMBRE	Hors service	[59351] LIMONT-FONTAINE	INDUSTRIE
SITE INDUSTRIEL	CARRIERES DU BASSIN DE LA SAMBRE	En service	[59351] LIMONT-FONTAINE	INDUSTRIE
SITE INDUSTRIEL	TATA STEEL MAUBEUGE SAS	En service	[59365] LOUVROIL	INDUSTRIE
SITE INDUSTRIEL	TATA STEEL MAUBEUGE SAS	En service	[59365] LOUVROIL	INDUSTRIE
SITE INDUSTRIEL	UNIBETON	En service	[59392] MAUBEUGE	INDUSTRIE
SITE INDUSTRIEL	- Non déterminé	En service	[59392] MAUBEUGE	INDUSTRIE
SITE INDUSTRIEL	- Non déterminé	En service	[59392] MAUBEUGE	INDUSTRIE
STATION DE POMPAGE EAU	CAMVS (Suez Eau France)	En stand-by	[59392] MAUBEUGE	INDUSTRIE

STATION DE POMPAGE EAU	CAMVS (Suez Eau France)	En service	[59406] MONCEAU-SAINT-WAAST	ALIMENTATION POTABLE	EAU
STATION DE POMPAGE EAU	REGIE NOREADE	En service	[59467] PONT-SUR-SAMBRE	ALIMENTATION POTABLE	EAU
STATION DE POMPAGE EAU	- Non déterminé	En service	[59467] PONT-SUR-SAMBRE	ALIMENTATION POTABLE	EAU
STATION DE POMPAGE EAU	CAMVS (Suez Eau France)	En service	[59514] ROUSIES	ALIMENTATION POTABLE	EAU
STATION DE POMPAGE EAU	CAMVS (Suez Eau France)	En service	[59514] ROUSIES	ALIMENTATION POTABLE	EAU
STATION DE POMPAGE EAU	SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL DES EAUX DU NORD DE LA FRANCE	En service	[59618] VIEUX-RENG	ALIMENTATION POTABLE	EAU
STATION DE POMPAGE EAU	CAMVS (Suez Eau France)	En service	[59618] VIEUX-RENG	ALIMENTATION POTABLE	EAU
STATION DE POMPAGE EAU	CAMVS (Suez Eau France)	En service	[59618] VIEUX-RENG	ALIMENTATION POTABLE	EAU
STATION DE POMPAGE EAU	CAMVS (Suez Eau France)	En service	[59618] VIEUX-RENG	ALIMENTATION POTABLE	EAU

Sur les 66 captages :

- 30 ont un usage en alimentation d'eau potable, mais 2 captages ne sont plus en service. Ils sont situés sur Jeumont.
- 33 ont un usage industriel, 30 sont en service (2 captages hors service sur Limont-Fontaine et Feignies, 1 en stand-by, transition vers un usage autre que d'alim).

Les 3 autres captages ont un usage agricole (1) et inconnu (2). Cependant d'autres captages privés existent mais ne sont pas recensés par l'agence de l'eau.

Au regard des données fournies par le porter à connaissance des services de l'état, 22 captages font l'objet d'une Déclaration d'Utilité Publique (pour information, une étude de modification globale de ces DUP est en cours).

La carte ci-dessous, issue du SCoT, permet de localiser les points de captage et les zones qui présentent des enjeux au titre du captage d'eau potable.

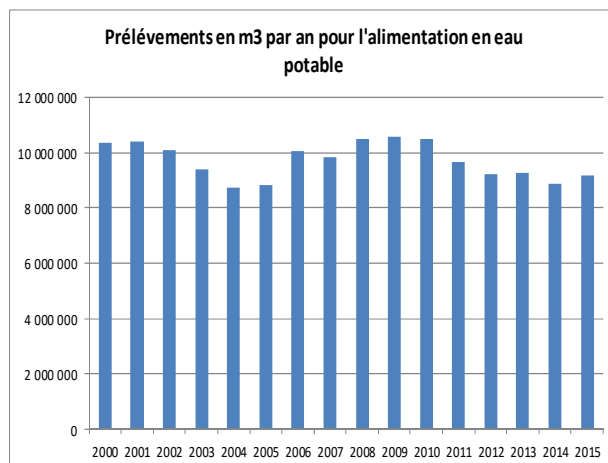
V.2 Quantification des prélèvements

NB : Les résultats suivants proviennent de l'agence de l'eau Artois Picardie qui ne dispose des volumes de prélèvements que pour certains captages à certaines années.

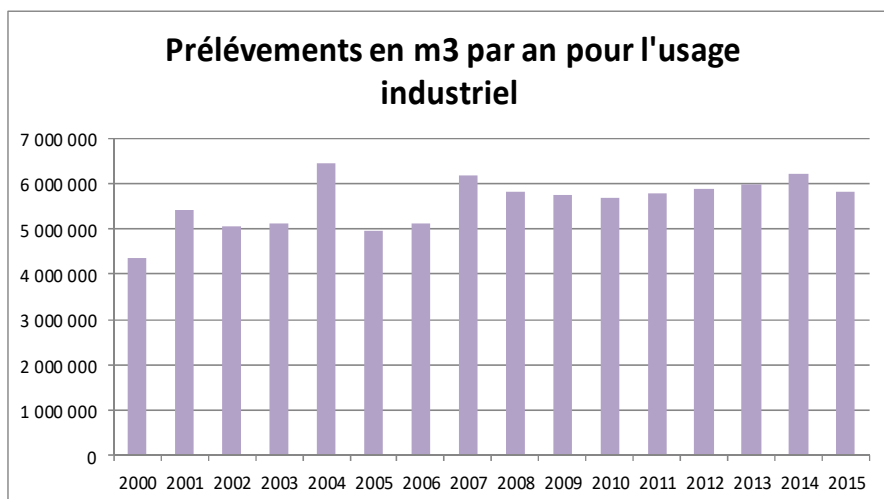
Eau potable

La quantité d'eau captée à des fins d'alimentation en eau potable en 2015 était de 9 176 000 m³. A titre de comparaison, en 2000, ce volume était de 10 350 000 m³.

Il y a donc eu une diminution progressive du volume d'eau capté à hauteur de 12,7% sur 20 ans.



Eau industriel



Les prélèvements de la ressource en eau pour un usage industriel ont fortement augmentés sur les 15 dernières années entre 2000 et 2015 passant de 4 349 000 m³ à 5 830 000 m³.

Cependant, il est possible de constater que c'est depuis 2007 que cette hausse fut effective gardant depuis un volume constant.

Captage à usage d'irrigation

Un seul captage recensé par l'Agence de l'Eau destiné à cet usage est présent sur le territoire. Il est situé à Colleret. Les forages privés agricoles ne sont pas recensés.

En 2015, seule année où les données sont disponibles, on constate un prélèvement total de 5 568 m³.

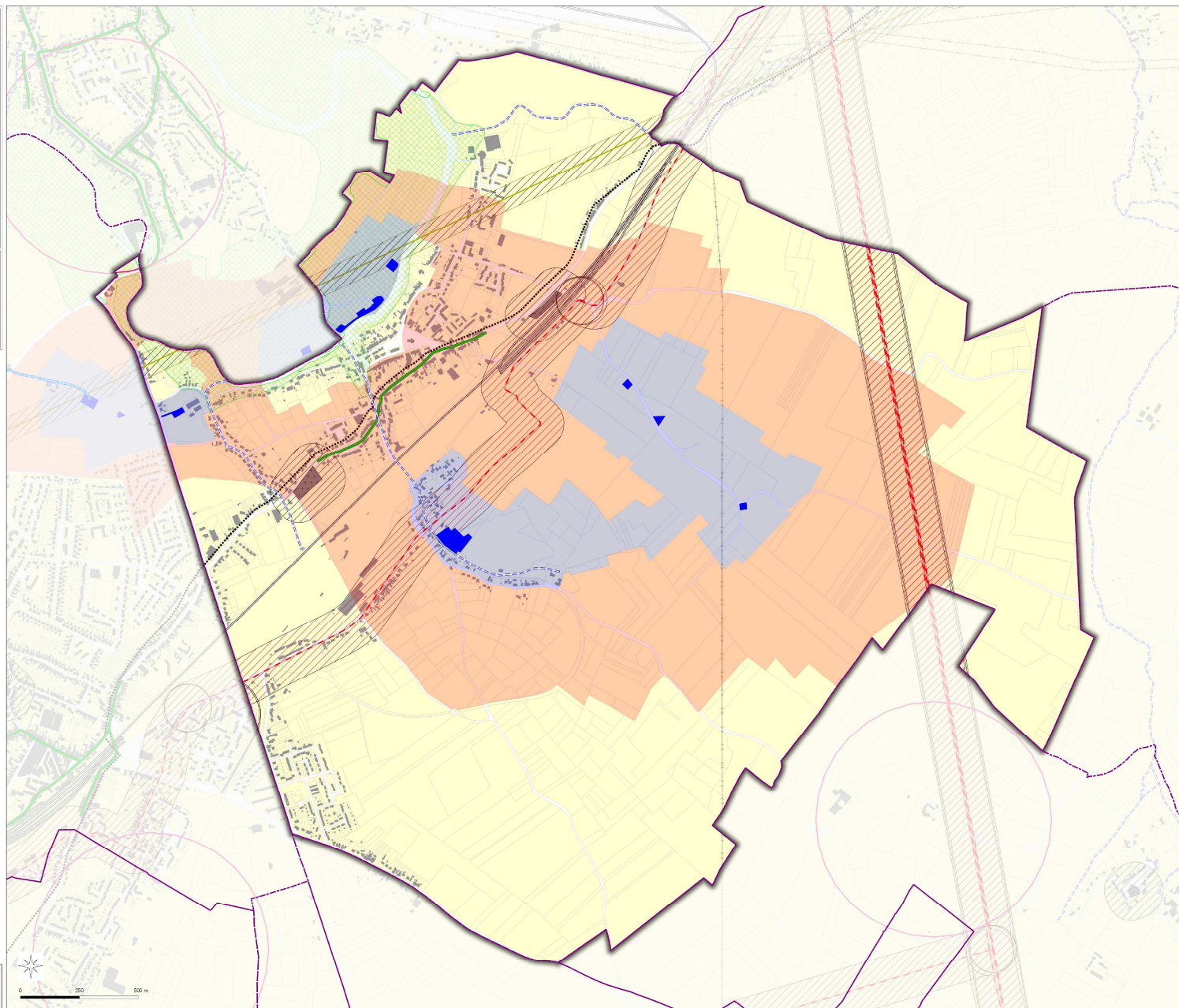
On constate qu'une grande majorité de l'eau souterraine est destinée à un usage d'alimentation en eau potable (60%). En 2000, le taux était de 65%. En 2015 ce sont plus de 15 373 000 m³ qui ont été prélevés, contre 15 710 000 m³ en 2010, au global les prélèvements quantifiés font apparaître une baisse de 2,15%. Néanmoins en comptabilisant les captages non traduits réglementairement, les prélèvements ont augmentés.

Les périmètres de protection correspondent à un zonage établi autour des points de captage d'eau potable (Art L1321 du Code de la Santé Publique).

- Le périmètre de protection immédiate protège le captage de la malveillance, des déversements directs sur l'ouvrage et des contaminants microbiologiques (parasites, bactéries, virus).
- Le périmètre de protection rapprochée doit constituer une zone tampon vis-à-vis des activités présentes à proximité. Cette zone doit offrir un délai de réaction vis-à-vis des pollutions qui pourraient se produire. Toutes les activités susceptibles de provoquer une pollution y sont interdites.
- Le périmètre de protection éloignée n'est pas obligatoire, sauf si des menaces de pollution pèsent sur le captage.

LA CAMVS compte 29 captages d'eau potable bénéficiant de périmètre de protection. Ils sont localisés à Aulnoye-Aymeries, Bachant, Colletet, Ferrière-la-Grande, Ferrière-la-Petite, Limont-Fontaine, Monceau Saint-Waast, Pont-sur-Sambre, Rousies, Sassegnies et Vieux-Reng.

Ces périmètres de protection du fait de leur ampleur débordent sur les communes limitrophes comme le montre la carte des servitudes d'utilité publique de la commune de Bachant ci-dessous.



V.4 Les Zones d'Actions Renforcées pour la protection des captages.

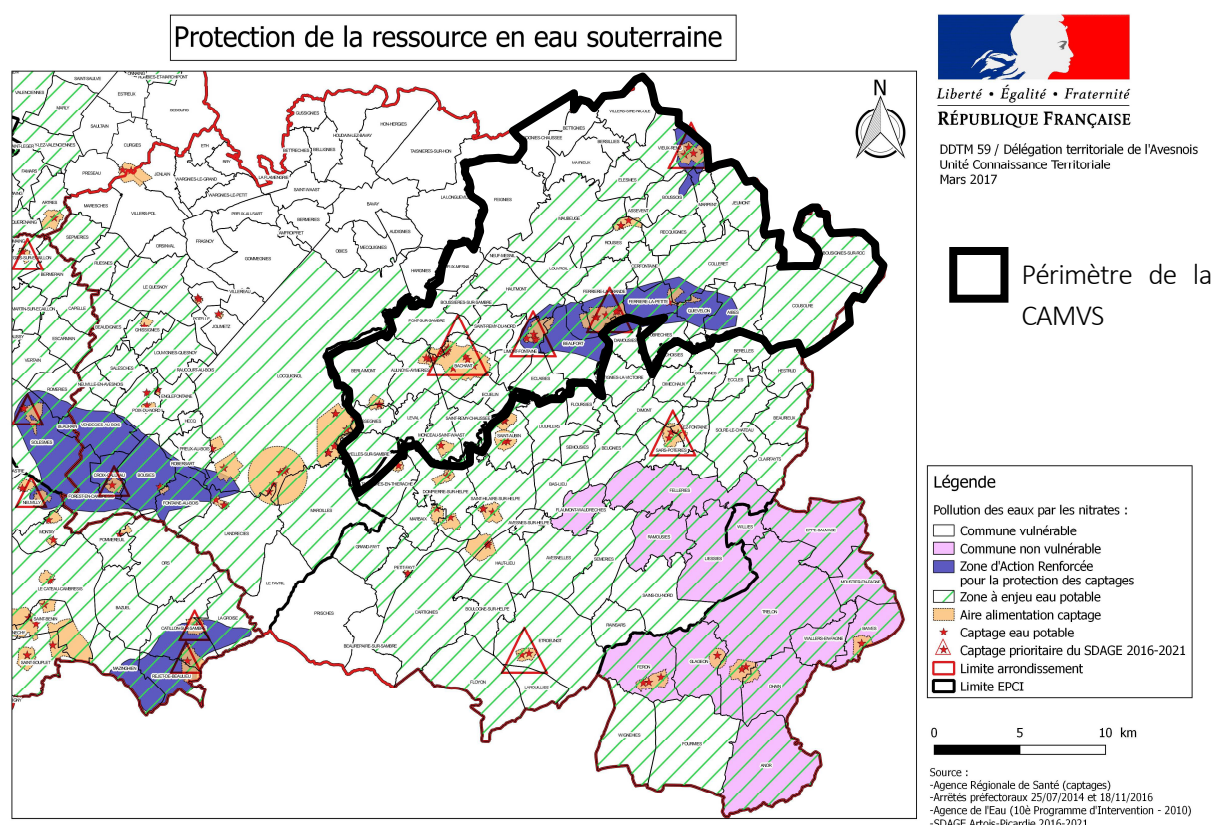
Les Zones d'Actions Renforcées (ZAR) sont des bassins d'alimentation des captages d'eau destinée à la consommation humaine pour les champs captant présentant des pics de dépassement des 50mg/L de nitrates. Ces captages et ces bassins ont été listés dans le SDAGE.

Les ZAR sont une donnée réglementaire supplémentaire sur les Aires d'Alimentation et de Captage présentant un problème de nitrates. Pour mémoire, une Aire d'Alimentation de Captage (AAC) désigne la zone en surface sur laquelle l'eau qui s'infiltre ou ruisselle pour alimenter le captage. Les ZAR s'appliquent sur les territoires déjà inscrit à l'arrêté des zones vulnérables Nitrates comme « échelon » supplémentaire dans les restrictions.

Pour les exploitations agricoles situées en ZAR, des règles supplémentaires s'appliquent pour une meilleure gestion des apports de fertilisant.

Ces ZAR sont présents sur une partie des communes de la CAMVS : Limont-Fontaine, Beaufort, Hautmont, Ferrière-la-Grande, Ferrière-la-Petite, Obrechies, Cerfontaine, Colletet, Quievelon, Aibes, Vieux-Reng, Boussois et Marpent. Cela correspond aux Aires d'alimentation des captages de Limont-Fontaine, Vieux-Reng et Ferrière.

Le PLU intercommunal devra veiller à la concordance du zonage et du règlement avec les périmètres de protection ainsi qu'avec les dispositions des arrêtés préfectoraux.



V.5 La mise en place d'une ORQuE (Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau)

Le 9ème programme de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie prévoit la mise en place d'Opérations de Reconquête de la Qualité de l'Eau, sur des secteurs prioritaires pour l'« enjeu eau potable » afin d'améliorer la qualité des masses d'eau souterraines et superficielles.

Une ORQUE est constituée de deux phases successives :

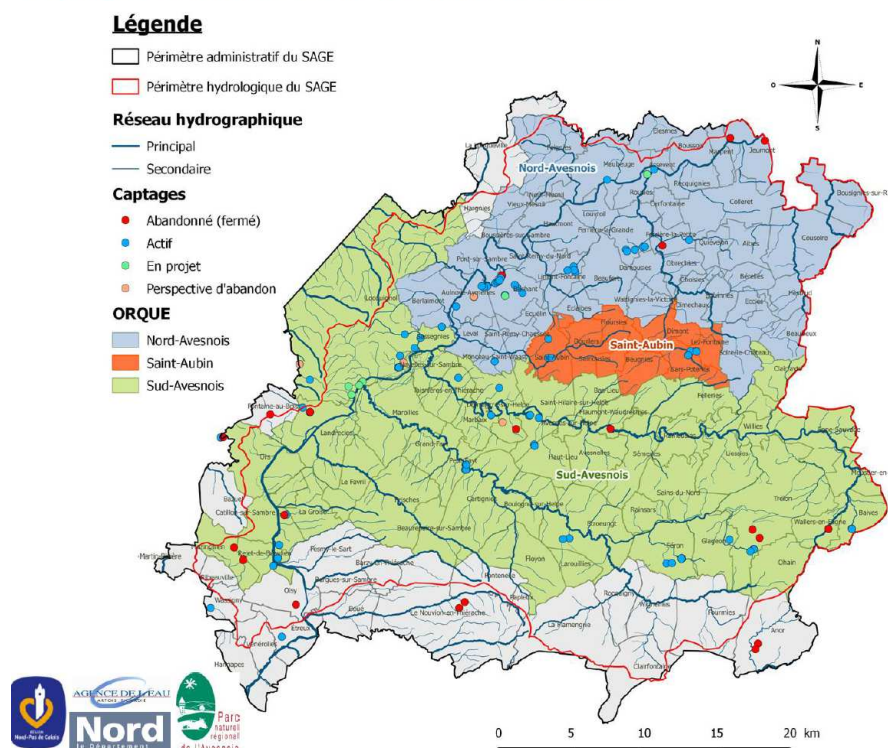
- 1^{ère} phase : élaboration
- 2^{ème} phase : mise en œuvre
 - Réalisation d'un Diagnostic Territorial Multi-Pressions (DTMP) c'est-à-dire la définition d'un programme d'actions et la définition d'un dispositif de suivi-évaluation
 - La mise en œuvre du programme d'actions et du dispositif de suivi-évaluation

Sur le bassin versant de la Sambre, 3 ORQUE sont définies : l'ORQuE pilote Saint-Aubain/SarsPoterie, mise en œuvre depuis 2009, l'ORQuE Sud Avesnois, mise en œuvre depuis 2011 et enfin l'ORQuE Nord Avesnois démarrée en 2013. L'ORQuE pilote et l'ORQUE Sud Avesnois sont portées par Noréade alors que l'ORQuE Nord Avesnois est portée par la CAMVS.

En 2013, sur les 82 captages d'alimentation en eau potable actifs sur le territoire du SAGE, 97 % sont couverts par les 3 ORQUES du territoire. Seuls 2 captages ne sont pas présents sur une ORQuE, il s'agit de ceux de Wassigny et d'Etreux.

Dans le cadre du Grenelle de l'Environnement de 2007, l'Etat a publié une liste de captages prioritaires, impactés par les nitrates et les produits phytosanitaires. A l'occasion de l'ORQuE la CAMVS met en place deux plans d'actions : un plan d'action agricole et un plan d'action non agricole. Elle encourage et accompagne ainsi ses communes dans une démarche de réduction de produits phytosanitaires, au titre de la protection de l'eau.

Captages et ORQUE sur le territoire du SAGE



Source : SAGE de la Sambre, 2013

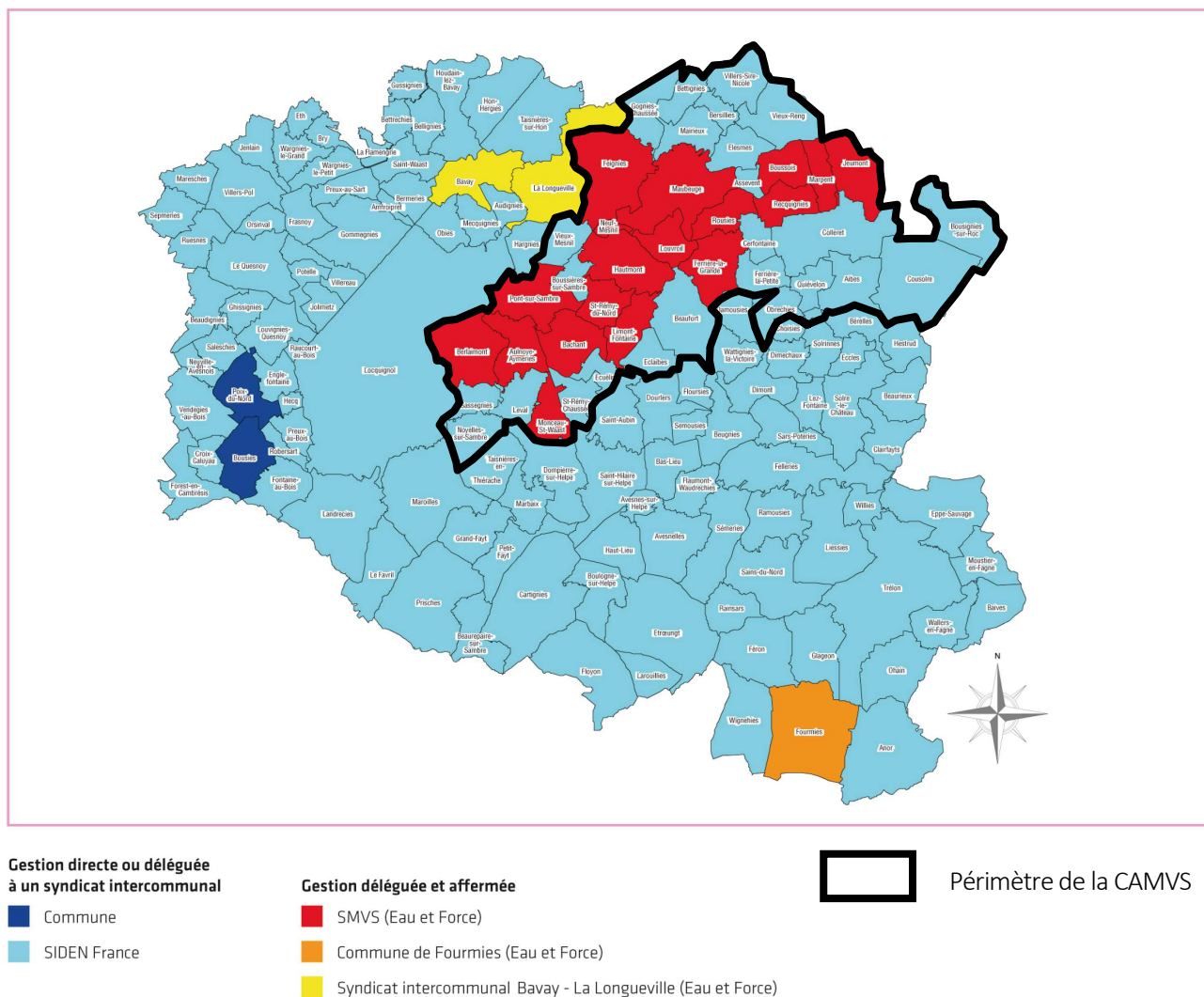
VI. L'ORGANISATION DE LA DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE

La distribution en eau potable relève de deux maîtrises d'ouvrages : la CAMVS et le SIDEN/SIAN. Pour la gestion, ces deux dernières ont respectivement fait appel à Suez Eau France (anciennement SMVS-Eau et Force) et Noréade.

Au sein du périmètre du PLUi de la CAMVS

- 25 communes sont en gestion « Noréade »,
- 18 communes sont en gestion « Suez Eau France »

STRUCTURES COMPÉTENTES ET (OU) GESTIONNAIRES DE LA DISTRIBUTION EN EAU POTABLE



Source : SCoT du Sambre-Avesnois

Les prélèvements d'eau pour l'alimentation en eau potable présentés précédemment devront être remis en perspective lors de l'élaboration du projet de territoire. En effet, le projet d'urbanisme devra être justifié vis-à-vis de la ressource en eau existante. Par conséquent, le projet devra prendre en compte les perspectives d'augmentation des populations.

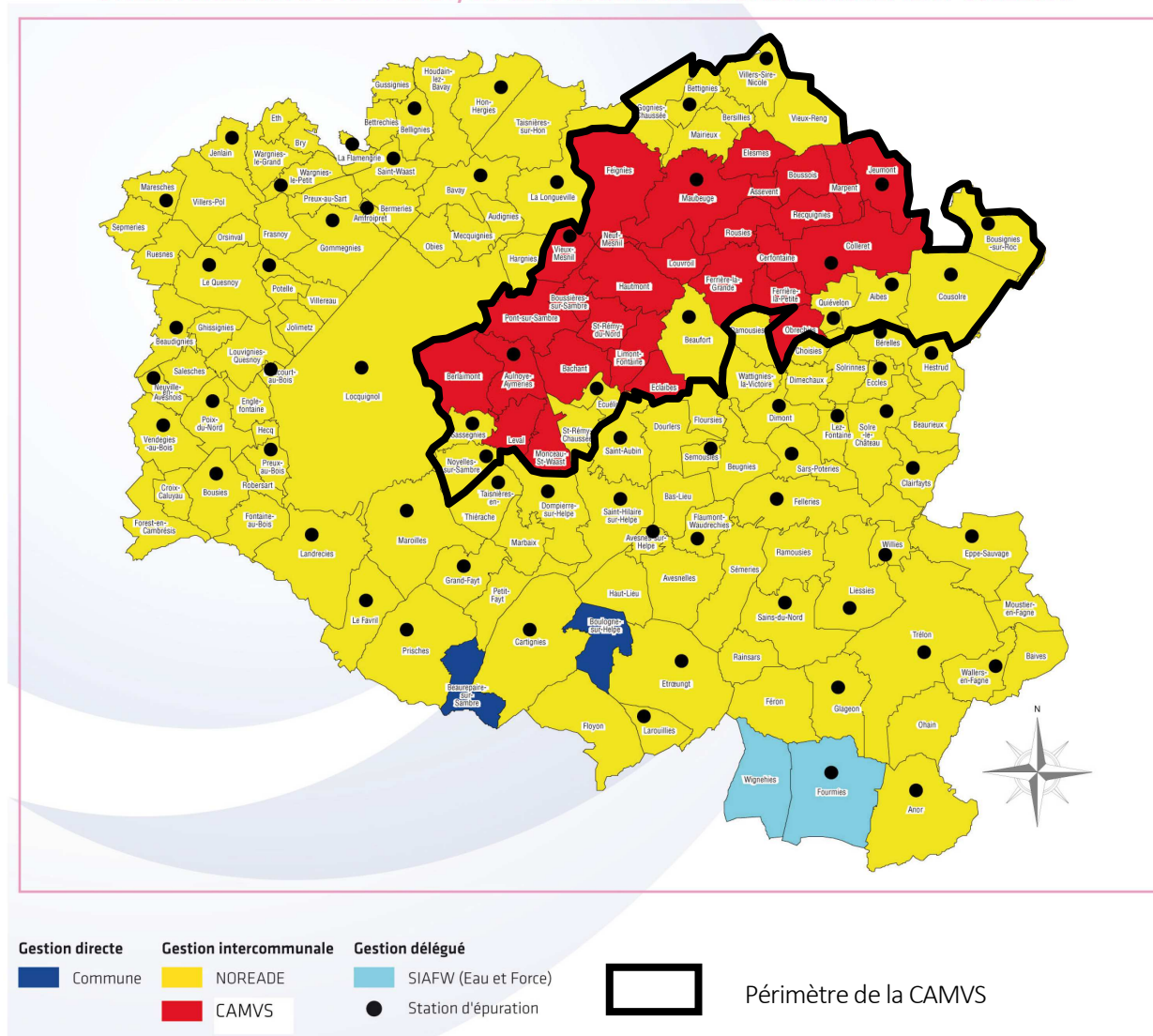
VII. L'ASSAINISSEMENT

La définition du zonage d'assainissement prévu par la loi sur l'eau (décret du 3 juin 1994) permet, dans chaque commune, de délimiter les parties de son territoire dans lesquelles l'installation d'un réseau de collecte ne se justifie pas. Ainsi les secteurs urbanisés et urbanisables seront réparties entre :

- La zone d'assainissement collectif où l'on développe, compte tenu d'un habitat très concentré, un réseau d'assainissement, en domaine public, raccordé à une station d'épuration des eaux usées.
- La zone d'assainissement non collectif comprenant tous les secteurs excentrés non concernés par l'assainissement collectif. Un assainissement collectif de ces logements augmenterait sensiblement le coût des travaux. Le traitement des eaux usées s'effectuera en terrain privé, sur des installations d'assainissement autonomes.

Sur le territoire de la CAMVS, la communauté d'agglomération gère en régie l'assainissement collectif de 28 communes ; l'assainissement collectif des 15 autres est géré par NOREADE.

STRUCTURES COMPÉTENTES ET/OU GESTIONNAIRES DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF



Le traitement des eaux usées s'effectue sur le territoire de la CAMVS par 15 stations d'épuration : 5 stations sont gérées par la CAMVS, 10 par Noréade.

Commune (mise en service)	Maître d'ouvrage	Communes desservies	Somme des capacités nominales (en EH)	Somme des charges entrantes (en EH)
AIBES (1999)	NOREADE	Aibes	350	110
AULNOYE-AYMERIES (2009)	CAMVS	Aulnoye-Aymeries, Bachant, Berlaimont, Leval, Monceau-saint-Waast, Pont-sur-Sambre, Saint-Rémy-Chaussée	18 900	11 167
BETTIGNIES (2004)	NOREADE	Bettignies	250	214
BEAUFORT (2001)	NOREADE	Beaufort	900	247
BOUSIGNIESUR-ROC (1999)	NOREADE	Bousignies-sur-Roc	250	997
COLLERET (2004)	CAMVS	Colleret	1 350	998
COULSORE (2005)	NOREADE	Cousolre	3 333	2 892
ECUELIN (2008)	NOREADE	Ecuelin	100	80
JEUMONT (2014)	CAMVS	Boussois, Jeumont, Marpent, Recquignies	21000	8 300
MAUBEUGE (2001)	CAMVS	Assevent, Boussières-sur-Sambre, Boussois, Cerfontaine, Eclaibles, Elesmes, Feignies, Ferrière-la-Grande, Ferrière-la-Petite, Hautmont, Limont-Fontaine, Louvroil, Maubeuge, Neuf-Mesnil, Rousies, Saint-Rémy-du-Nord	83 000	34 050
NOYELLES-SURSAMBRE (1999)	NOREADE	Noyelles-sur-Sambre	250	51
QUIEVELON (2002)	NOREADE	Quiévelon	200	430
SASSEGNIES	NOREADE	Sassegnies	300	161
VIEUX-MESNIL (2001)	CAMVS	Hargnies, Vieux Mesnil	900	717
VILLERS-SIRE- NICOLE (1999)	NOREADE	Bersillies, Mairieux, Vieux-Reng, Villers-sire-Nicole	3 500	3 500

Source : CAMVS – SCOT Sambre-Avesnois

Un territoire au relief relativement accidenté mais peu élevé composé de deux entités : - La Vallée de la Sambre : aux vues canalisées, de paysage plat et d'horizon lointain sur ses abords. - Les Fagnes, plus élevées, marquées par des collines aux ondulations plus variées. Une géologie fertile : Des limons et craies favorables à l'agriculture répartie sur le territoire, des colluvions fertiles dans les pentes. Le SDAGE et le SAGE de la Sambre assurent la cohérence des politiques et les actions sur l'ensemble du bassin. 66 points de captages d'eau recensés. Une mise en conformité progressive de l'assainissement collectif. Un volume en eau potable capté qui baisse.	Des eaux superficielles de qualité « médiocre » : La Hante seule cours d'eau classé en état écologique « bon ». Une quantité d'eau utilisée pour l'agriculture qui génère une vulnérabilité aux nitrates et aux produits phytosanitaires. Le SAGE de l'Escaut en cours d'élaboration.
L'amélioration de la qualité des eaux superficielles. Une sécurisation des captages d'eau potable à poursuivre. Une mise en place d'ORQuE à pérenniser. Une mise en place de nouvelle DUP pour instituer les périmètres de protection autour des points de captage d'eau potable.	Un prélèvement d'eau d'origine industrielle en augmentation. Des prélèvements d'origine agricole non quantifiable de façon exhaustive (accentuation de la pression quantitative et qualitative sur la ressource en eau).

IX. LES PREMIERS ENJEUX

- Améliorer la qualité des eaux superficielles (cours d'eau, étangs, marais) qui conditionne la richesse du milieu naturel : l'état actuel des cours d'eau est globalement médiocre : maîtriser les rejets de polluants.
- Eviter un usage des sols qui risquerait de polluer les parcelles les plus sensibles des aires d'alimentations de captages et éviter leur urbanisation (Préserver les champs captants des forages et les aires d'alimentation des nappes).
- Poursuivre les procédures de protection des captages.
- Anticiper les actions à entreprendre dans le cadre de la loi GEMAPI définie à l'article L211-7 du code de l'environnement.
- Veiller à la conformité de l'assainissement.
- Privilégier, à défaut d'assainissement collectif, la mise en œuvre d'assainissement autonome regroupé.
- Evaluer les besoins en eau nécessaire au fonctionnement de tout projet ou zone d'urbanisation future.
- Veiller à la capacité de traitement suffisante des réseaux et des stations d'épuration pour tout projet d'aménagement

X. CE QUE DIT LE SCOT DU SAMBRE AVESNOIS (PHASE ENQUETE PUBLIQUE)

Le SCoT du Sambre Avesnois (intégrateur), en cours d'approbation, est un document d'urbanisme supra-communal qui donne à l'échelle de 151 communes regroupées en 4 EPCI, les directives principales à suivre et à mener à bien en terme d'aménagement du territoire et ce à l'échelle des documents d'urbanisme locaux (PLUi , PLU, Cartes communales). Ces directives sont retranscrites dans la pièce DOO via les prescriptions et les recommandations. Les prescriptions s'imposent aux documents d'urbanisme et les recommandations doivent être prises en compte pour une meilleure mise en œuvre des orientations.

Le PLUi de la CAMVS doit répondre aux prescriptions suivantes :

« 7.2.1. PRÉSERVER ET ÉCONOMISER LA RESSOURCE EN EAU POTABLE

- S'assurer de la disponibilité en eau potable des captages dont leur alimentation dépend.
- A l'échelle des documents d'urbanisme locaux ou intercommunaux, inciter à récupérer et stocker les eaux pluviales pour des usages non potable dans le respect de la réglementation en vigueur.
- Mettre en regard les projets d'urbanisme avec les ressources en eau et les équipements à mettre en place ».

« 7.2.2. PROTÉGER LES AIRES D'ALIMENTATION ET LES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DE CAPTAGE EN EAU POTABLE

- Intégrer, dans les documents d'urbanisme locaux ou intercommunaux, des zonages et des règlements permettant de protéger les champs captants à long terme.
- Interdire l'implantation de nouvelles zones à urbaniser dans les périmètres de protection rapprochée des captages d'eau, et éviter leur implantation dans les périmètres de protection éloignés, conformément aux DUP et aux rapports des hydrogéologues et préconisations liées.
- Les secteurs déjà urbanisés situés sur des secteurs sensibles (champs captants, périmètre de protection des captages) feront l'objet d'un soin attentif lors des divers travaux d'aménagement afin de maîtriser les pollutions diffuses : dispositifs d'assainissement adaptés, maîtrise du ruissellement et des pollutions accidentelles... »

« 7.2.3. GARANTIR LA RÉDUCTION DES APPORTS PONCTUELS DE POLLUANTS DANS LES MILIEUX NATURELS

- Intégrer aux documents d'urbanisme locaux ou intercommunaux un zonage d'assainissement des eaux usées.
- En l'absence de SPANC, les documents d'urbanisme locaux ou intercommunaux ne pourront autoriser de nouvelles constructions ou l'extension de constructions existantes dans les zones d'assainissement non collectif ».

« 7.2.3.5. Intégrer la réflexion sur la gestion des eaux usées préalablement à tout projet d'urbanisme.

Les collectivités chargées de l'élaboration des documents d'urbanisme ou de projets d'aménagement veilleront, avant toute inscription de projet ou d'extension urbaine à ce que le système d'assainissement soit présent et capable de supporter les charges induites.

7.2.4. MAÎTRISER ET COLLECTER LES EAUX PLUVIALES

Inclure dans les règlements des documents d'urbanisme locaux et intercommunaux des prescriptions permettant de limiter l'imperméabilisation des sols.

7.2.5. PRÉSERVER, PROTÉGER ET AMÉLIORER LA QUALITÉ DES MILIEUX HUMIDES ET AQUATIQUES

- Classement en zone non urbanisable (N) au plan de zonage des documents d'urbanisme des zones humides d'intérêt. Repérées par les SAGE, le règlement des PLU n'autorisant pas de nouvelles implantations agricoles ni d'autres constructions, en particulier les constructions légères de loisir.
- À l'échelle des documents d'urbanisme locaux ou intercommunaux, lors de nouveaux projets d'aménagement ou lors d'ouverture à l'urbanisation de nouvelles zones, classer le long des cours d'eaux permanents ou intermittents en N sur une bande minimale de 10 mètres de part et d'autre du cours d'eau en fonction de l'occupation du sol ou intégrer le traitement du linéaire du cours d'eau dans des OAP sectorielles ou thématiques.

Des espaces d'une grande valeur écologique

I. LES ZONAGES D'INVENTAIRE

Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) sont des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. La localisation précise de ces zones sur le territoire offre différentes perspectives d'amélioration de la connaissance du patrimoine naturel et de sa protection. Elle permet ainsi, une meilleure prise en compte de l'environnement dans l'aménagement du territoire.

Deux types de ZNIEFF sont distingués:

- les zones de type I, secteurs d'une superficie en général limitée, caractérisés par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables, ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional.
- les zones de type II, grands ensembles naturels (massif forestier, vallée, plateau, estuaire, etc. riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes).

I.1 Les ZNIEFF de type 1

Sont présents, sur tout ou partie du territoire, 13 ZNIEFF DE TYPE 1 :

Nom du site	Identifiant national	Communes et Superficies comprises sur le territoire de la CAMVS
La forêt domaniale de Mormal et ses lisières	310007223	Pont-sur-Sambre, Aulnoye-Aymeries, Vieux-Mesnil, Noyelles-Sur-Sambre, Berlaimont, Sassegnies 1847 ha
Basse vallée de la Sambre entre l'Helpe Mineure et les étangs de Leval	310009336	Aulnoye-Aymeries, Noyelles-Sur-Sambre, Berlaimont, Leval, Sassegnies 812 ha
Vallée de l'Helpe Majeure entre Ramousies et Noyelles-sur-Sambre	310013732	Noyelles-Sur-Sambre, Leval, Monceau-Saint-Waast 202 ha
Complexe bocager et couronne boisée de Dourlers, St-Aubin et Floursies	310013684	Ecuelin, Saint-Rémy-Chaussée, Eclaibes, Monceau-Saint-Waast, Beaufort, Limont-Fontaine 941 ha
Haute Vallée de la Solre et ruisseau de l'Ecrevisse	310014140	Ferrière-la-Petite, Obrechies, 72 ha
Haute Vallée de la Thure et ses versants boisés	310009338	Cousolre, Aibes, 870 ha
Vallée de la Hante entre le bois de la Petite Comagne et le bois de Beumont	310009339	Cousolre, Bousignies-Sur-Roc 511 ha
Bois de Branleux	310009341	Colleret, Cousolre, Jeumont 602 ha
Vallée de l'Escrière entre Recquignies et Colleret (Grand Bois, Bois des Foyaux, Bois d'Ostergnies...)	310013362	Colleret, Cerfontaine, Jeumont, Recquignies, Marpent 958 ha
Prairies humides du Boussois	310014129	Boussois, Recquignies, Marpent

		79 ha
Vallée de la Trouille de Villers-Sire Nicole à Vieux-Reng	310013772	Villeres-Sire-Nicole, Vieux-Reng 186 ha
Bois de la Haute Lanière, bois Hoyaux et bois du Fay	310013363	Feignies, Vieux Mesnil, Boussière-Sur-Sambre, Hautmont, Mairieux, Gognies-Chaussée, Neuf-Mesnil 1738 ha
Prairies humides d'Aymeries	310014127	Pont-Sur-Sambre, Aulnoye-Aymeries, Boussières-Sur-Sambre, Berlaimont, Hautmont, Bachant, Saint-Rémy-du-Nord 830 ha

1.2 Les ZNIEFF de type 2

Sont présents, sur tout ou partie du territoire, 4 ZNIEFF de type 2 :

Nom du site	Identifiant national	Communes et Superficie comprises sur le territoire de la CAMVS
Complexe écologique de la Fagne forestière	310013726	Ferrière-La-Petite, Quiévelon, Cousolre, Choisis, Aibes, Obrechies, Ferrière-La-Grande, 2583 ha
Plaine alluviale de la Sambre en amont de Bachant	310030102	Pont-Sur-Sambre, Aulnoye-Aymeries, Boussières-Sur-Sambre, Noyelles-Sur-Sambre, Berlaimont, Hautmont, Leval, Bachant, Saint-Rémy-du-Nord, Sassegnies 2338 ha
Complexe écologique de la forêt de Mormal et des zones bocagères associées	310013702	Pont-Sur-Sambre, Aulnoye-Aymeries, Vieux-Mesnil, Noyelles-Sur-Sambre, Berlaimont, Sassegnies 1934 ha
La Thiérache bocagère	310013729	Noyelles-Sur-Sambre, Maroilles 29 ha

Le PLUi devra se servir de l'inventaire ZNIEFF pour élaborer ses choix d'urbanisation et pour déterminer les zones inconstructibles. A l'échelle intercommunale, l'inventaire ZNIEFF pourra contribuer à l'élaboration d'un diagnostic partagé grâce à la caractérisation du patrimoine naturel et devient un outil d'aide à la décision.

II. LES ZONAGES REGLEMENTAIRES

II.1 La réserve Naturelle Régionale de Pantegnies

Les réserves naturelles régionales constituent un vecteur des stratégies régionales en faveur de la biodiversité, permettant ainsi de valoriser les territoires. Elles disposent des mêmes caractéristiques en termes de gestion que les réserves naturelles nationales, à l'exception de leur mode de création qui est dévolu au Conseil Régional (cf. loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité). Ce sont des zonages de protection forte, censés agir sur le long terme, par conséquent, ils ont vocation à intégrer la Trame Verte et Bleue.

Située à Pont-sur-Sambre et gérée par le Conservatoire des Espaces Naturels, la réserve naturelle de Pantegnies couvre une superficie de près de 37 hectares.

Le classement de ce site, par approbation de la région en date du 31 mai 2013, est essentiellement motivé par le fait que l'on y retrouve 70 espèces patrimoniales dont une quarantaine protégées dans un cadre non dégradé.

Ce site co-géré par le Conservatoire d'Espaces Naturels et la CAMVS répond à un règlement qui vise à protéger les espèces et à encadrer les activités et travaux à l'intérieur de la réserve.

Le PLUi de la CAMVS devra prendre en compte ce classement et la réglementation associée.

II.2 L'arrêté Préfectoral de Protection Biotope

Les arrêtés de protection de biotope sont des aires protégées à caractère réglementaire qui ont pour objectif de prévenir, par des mesures réglementaires spécifiques de préservation de leurs biotopes, la disparition d'espèces protégées.

La CAMVS intercepte en partie (par l'intermédiaire de Feignies et Vieux-Mesnil) un arrêté de protection, celui lié au massif forestier de la lanière (FR3800773).

En effet, crée le 22 avril 2010, cet arrêté recoupe dans sa totalité (près de 800 hectares) les bois Delahaye, des écoliers, de la porquerie, du petite et du grand plantis, de la basse et de la haute lanière sur les communes de Longueville, Audignies, Feignies, Vieux-Mesnil et Locquignol.

Les terrains de Feignies et de Vieux-Mesnil faisant l'objet de l'arrêté de protection représentent 121 hectares. Les parcelles concernées sont les suivantes :

Communes	Section cadastrale	Superficie (hectares)
Feignies	11AA, 14AA, 18BL, 19BL	32.5
Vieux-Mesnil	2B	89.19

Cet arrêté est motivé car le biotope abrite une des plantes les plus rares de la flore française : *Gagea spathacea*, protégée en France, ainsi que des plantes protégées au niveau régional *Chrysosplenium alternifolium*, *Stellaria nemorum*, *Carex elongata*,

Tout comme pour la réserve naturelle régionale de Pantegnies, ce site répond à un règlement que l'élaboration du PLUi devra prendre en compte.

Le réseau NATURA 2000 est un réseau écologique européen cohérent formé par les Zones de Protection Spéciales (ZPS) et les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) en application respectivement de la Directive Oiseaux et de la Directive Habitats.

Les deux objectifs du réseau NATURA 2000 sont de préserver la diversité biologique et de valoriser le patrimoine naturel du territoire européen.

La directive « Oiseaux » propose la conservation à long terme des espèces d'oiseaux sauvages de l'Union européenne en ciblant 181 espèces et sous-espèces menacées qui nécessitent une attention particulière. Plus de 3 000 sites ont été classés par les Etats de l'Union en tant que Zones de Protection Spéciales (ZPS).

La directive « Habitats faune flore » établit un cadre pour les actions communautaires de conservation d'espèces de faune et de flore sauvages ainsi que de leur habitat. Cette directive répertorie plus de 200 types d'habitats naturels, 200 espèces animales et 500 espèces végétales présentant un intérêt communautaire et nécessitant une protection. Les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) permettent une protection de ces habitats et espèces menacées. 20 000 ZSC ont été recensées, soit 12% du territoire européen.

Chaque site répond à un DOCOB. Ce dernier, après un diagnostic socio-économique, va définir les mesures à prendre pour conserver ou restaurer les habitats et les espèces d'intérêt européen, recensés sur ce périmètre.

Un site NATURA 2000 est présent en partie sur le territoire, il s'agit de la ZCS « *Hautes Vallées de la Solre, de la Thure, de la Hante et leurs versants boisés et bocagers* » (FR 3100512) d'une superficie de 244 hectares. Cette zone recoupe le territoire de la CAMVS sur les communes de Bousignies-sur-Roc, Cousolre.

Ce site publié au journal officiel en 2004 a été arrêté préfectoralement le 17 avril 2015.

« L'intérêt écologique de ce site s'explique notamment par l'originalité climatique de cette région naturelle de l'Entre Sambre et Meuse. Un climat effectivement précontinental à affinités montagnardes (précontinental submontagnard) liées à d'assez fortes précipitations y sévit et est révélé par la présence d'espèces végétales telles que le Sureau à grappes (*Sambucus racemosa*), la Luzule des bois (*Luzula sylvatica*), le Pâturin de Chaix (*Poa chaixii*) et la Luzule blanchâtre (*Luzula luzuloides*) notamment. Cette ambiance très particulière fait l'originalité de l'extrême sud-est du département du Nord et de ce site en particulier, car elle permet le développement de végétations non connues ailleurs (formes particulières d'habitats à répartition plus continentale, en limite d'aire dans l'Avesnois) dont la diversité est accentuée par la multiplicité des assises géologiques affleurantes (schistes plus ou moins calcaires, grès, calcaires, psammites...) ».

Source INPN

On identifie également en limite du périmètre de la CAMVS, un autre site Natura 2000 : « *Forêts de Mormal et de Bois l'Evêque, Bois de la Lanière et Plaine alluviale de la Sambre* » FR3100509. Les 987 ha de ce site s'étalent sur les communes de Locquignol et de Mecquignies.

« Ce site constitue le plus vaste massif forestier d'un seul tenant de la région Nord - Pas-de-Calais (plus de 10 000 ha) aux confins des territoires biogéographiques atlantiques/subatlantiques et subcontinentaux/continentaux, la vallée de la Sambre constituant une importante limite chronologique ». Source INPN.

Le territoire de la CAMVS se situe au carrefour des zones Natura belges telles que :

- BE32030 « vallée de la Hante » ;
- BE32047 « vallée de la Thure » ;

Etat initial de l'environnement – PLUi CAMVS

III. SITES PRESERVES PAR MAITRISE FONCIERE

III.1 Espace Naturel Sensible

L'article L.142 du code de l'urbanisme précise qu'afin de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs naturels d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels selon les principes posés à l'article L. 110, le département est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles (ENS), boisés ou non.

La création des ENS s'appuie sur cet article. Le département est responsable de la gestion des terrains acquis et s'engage à les préserver, les aménager et à les entretenir dans l'intérêt du public.

A ce sujet, le Conseil départemental du Nord s'est doté, par délibération du 28 novembre 2011, d'un schéma directeur qui met en perspective, pour les dix années à venir, l'évolution de sa politique de préservation des Espaces naturels sensibles (ENS).

Au sein du territoire de la CAMVS, cinq espaces naturels sensibles (regroupés en plusieurs propriétés) acquis par le Conseil Général sont présents. Ils occupent une surface d'un peu plus de 44 ha.

Nom de l'ENS	Commune concernée	Emprise du site sur la CAMVS
Marais d'Aymeries	Aulnoye-Aymeries	2,19 ha
Les prés Preuvost	Aulnoye-Aymeries	9,16 ha
Les prés	Leval	9,56 ha
Prairies de la Vaqueresse	Rousies	4,83 ha
Voie verte de l'Avesnois	Ferrière-la-Grande, Ferrière-la-Petite, Obrechies	10,05 ha

III.2 Sites gérés par le Conservatoire des Espaces Naturels

« Afin d'assurer la protection pérenne des espaces naturels, le Conservatoire d'espaces naturels les acquiert, les loue ou passe des conventions pluri-annuelles avec leurs propriétaires (maîtrise foncière ou d'usage).

Le Conservatoire d'espaces naturels protège, restaure et gère les sites naturels dans un état optimal pour la préservation de la biodiversité, de la géodiversité et des paysages. A travers son équipe technique ou en partenariat avec les agriculteurs locaux ou le monde de l'insertion, l'association effectue des travaux sur les sites protégés : travaux de génie écologique, aménagement, gestion par fauche ou pâturage... Ces travaux, inscrits dans les plans de gestion, suivent un cahier des charges respectueux de l'environnement »

La CAMVS est concerné par 4 sites :

Nom du site	Intérêt
Gites à chiroptères Remparts de Maubeuge	7 espèces de chauves-souris d'intérêt patrimonial à l'échelle européenne et 5 d'entre-elles sont considérées comme vulnérables à l'échelle régionale.
Gites à Chiroptères d'Obrechies	Les combles de la mairie d'Obrechies accueillent, durant leur période de reproduction, une colonie de Sérotine commune.
Le fort de Cerfontaine (commune de Colleret)	Le fort de Cerfontaine fait office de gîte à chauves-souris et accueille plusieurs espèces menacées et rares en région. Propriété de l'ONF
Souterrains du Fort de Leveau (commune de Feignies)	Le site accueille 7 espèces de chauves-souris ; celles-ci présentent toutes un intérêt patrimonial à l'échelle européenne et 4 d'entre elles sont considérées comme vulnérables à l'échelle régionale.

IV. UN TERRITOIRE COUVERT EN PARTIE PAR LE PNR

Les ambitions de la Charte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois

Crée en 1998 le Parc Naturel Régional de l'Avesnois fut créé à l'initiative du Conseil Régional afin de faire connaître à tous le patrimoine naturel du Nord-Pas-de-Calais dans le but de le préserver et de le valoriser.

Cette ambition a abouti à l'établissement d'une charte déclinant des ambitions et des objectifs cibles.

La Charte renouvelé en 2011 s'est négociée dans des conditions profondément modifiées par rapport à celle de 1998 :

- L'environnement est désormais perçu comme une richesse à préserver, où la nécessité de réduire les émissions des gaz à effet de serre ne fait plus débat,
- Le développement durable est devenu l'objectif commun de nombreux acteurs locaux, où la participation est conçue comme normale et nécessaire. Cette nouvelle Charte symbolise bien ces changements, tant par sa méthode de construction, que par son contenu et ses objectifs, dans un climat plus propice à sa mise en œuvre, mais aussi plus exigeant.

Ainsi sur la base d'un diagnostic partagé et concerté avec les maires, les présidents d'EPCL mais aussi les parlementaires, élus régionaux et départementaux, le PNR de l'Avesnois a défini dans son diagnostic des "espaces à haute valeur patrimoniale" composés de quatre types de cœurs de nature à préserver :

- le cœur de nature bocager,
- le cœur de nature forestier,
- le cœur de nature humide et aquatique

- les pelouses calcicoles.

Ces cœurs de nature sont complétés d'"espaces à étudier". Ces milieux possèdent un fort potentiel écologique et disposent déjà d'une qualité paysagère et environnementale propres.

Ces zones à enjeux bénéficieront, avec l'aide des communes, d'analyses approfondies sur des thèmes spécifiques et propres à chaque milieu.

Au regard de l'étendue des milieux et de leurs différentes fonctions, il paraît primordial de poursuivre la gestion contractuelle de ces espaces avec les différents acteurs du territoire : exploitants agricoles et forestiers, communes, gestionnaires des voies, des espaces verts, carrières...

Le Parc Naturel Régional de l'Avesnois privilégie ces gestions contractuelles et durables intégrant les multiples fonctions de ces espaces à la maîtrise foncière et à la protection réglementaire, qui ne seront utilisés que lorsque l'intégrité et la biodiversité des sites seront menacées.

Sur les 131 communes et 7 associées qui composent le parc, 37 communes de la CAMVS ont adhéré à la charte du PNR.

Les documents de planification des collectivités et de leurs groupements doivent être compatibles avec la charte du PNR.

Les orientations et mesures plus spécifiques à intégrer au projet de PLUi sont les suivantes :

Ambition 1 : Un territoire « réservoir » de la biodiversité régionale :

Orientations	Mesures	Objectifs cibles	Inscription territoriale des mesures et gouvernance
1- Un territoire réservoir de la biodiversité régionale	1 - Améliorer et structurer la connaissance pour cibler les actions 2 - Protéger et gérer les cœurs de nature et les sites géologiques remarquables	Inscrire dans les documents d'urbanisme, en zone A ou N (en fonction de leur valeur patrimoniale), les cœurs de nature forestiers, humides et aquatiques et calcicoles	Les EPCI s'engagent à : 1. Préserver les cœurs de nature forestiers, humides et aquatiques, calcicoles et les sites géologiques remarquables dans leurs documents d'urbanisme (PLU communaux et intercommunaux, SCoT) en les classant en zone A ou N, en fonction de leur valeur patrimoniale,

2 - Promouvoir une gestion globale et cohérente des espaces ruraux	3- Maîtriser l'artificialisation, l'eutrophisation et la dégradation des espaces ruraux 4- Garantir la multifonctionnalité des espaces ruraux	Limiter à -5% l'évolution globale du linéaire bocager à l'échelle du territoire	Inscription territoriale - Inscription et préservation concertée du bocage, des zones humides, des corridors biologiques dans les documents d'urbanisme (PLU, SCOT, ...), - Cœurs de nature à préserver, - Espaces de biodiversité à étudier, - Zones vulnérables à préserver. Les EPCI s'engagent à : 1. Mettre aux normes les dispositifs d'assainissement, 2. Prendre en compte et assurer la préservation concertée, du bocage, des zones humides et des corridors biologiques dans le document d'urbanisme (PLU, SCOT).
3- Préserver et renforcer la biodiversité remarquable	5 - Protéger les espèces, leurs habitats, les habitats d'intérêt patrimonial et assurer leur développement 7 - Initier une gestion des corridors écologiques avec les territoires limitrophes	Préserver/restaurer et étendre les surfaces de tous les habitats d'espèces patrimoniales et les habitats d'intérêt communautaire Augmenter la surface des zones peu fragmentées du territoire.	Les EPCI et les communes s'engagent à : 1. Prendre en compte, dans leur document d'urbanisme, les continuums et corridors écologiques identifiés en les classant en zones agricoles ou naturelles dans le cadre des PLU. 2. Gérer durablement les continuums et corridors écologiques qui leur appartiennent,

Ambition 2 : Un territoire qui renouvelle sa ruralité :

Orientations	Mesures	Objectifs cibles	Inscription territoriale des mesures et gouvernance
5- Se doter d'une stratégie de développement des services à la population, adaptés aux évolutions de la demande sociale	10 - Expérimenter et développer une offre de logements diversifiée adaptée aux besoins des habitants et à l'identité du territoire	Organiser la concertation partenariale et aboutir à la définition d'une stratégie	Les EPCI et les communes s'engagent à : 1. Prendre en compte dans leur document d'urbanisme les objectifs de la présente mesure (ex. : emplacement réservé à destination de logements locatifs),

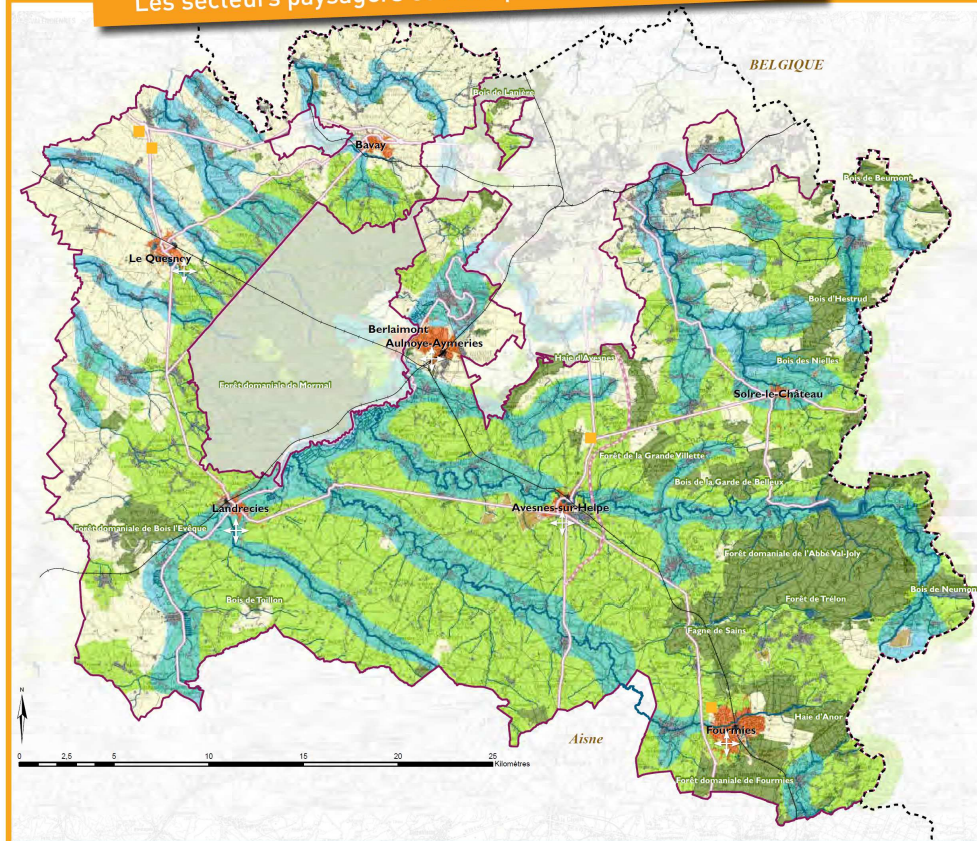
7- Planifier l'usage des sols et penser l'urbanisation dans le respect de l'environnement, de l'activité agricole et des espaces bâtis traditionnels	14 - Doter l'ensemble des communes et/ou communautés de communes d'un document d'urbanisme qui s'appuie sur les richesses patrimoniales du territoire 15 - Se doter d'une culture commune en matière d'aménagement et d'urbanisme pour une meilleure prise en compte de l'environnement et des patrimoines	Mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec la Charte du Parc. Les études sur les espaces de biodiversité à étudier seront prioritairement réalisées sur les communes en création ou révision de PLU.	Les EPCI et les communes s'engagent à : 1. Effectuer des états initiaux environnementaux plus approfondis, sur des thèmes spécifiques en fonction des enjeux patrimoniaux identifiés (à effectuer en priorité dans les espaces de biodiversité à étudier), 3. Réaliser des documents d'urbanisme : - Respectueux de l'environnement, des paysages, des patrimoines, notamment en protégeant par voie réglementaire certains éléments du paysage et du patrimoine (ex.: linéaire de haie, petit patrimoine...), - Privilégiant des choix peu consommateurs d'espace, en privilégiant tout particulièrement la densification du tissu urbain existant, 4. Classer en zone A ou N les cœurs de nature forestiers, aquatiques et humides, calcicoles, 5. Prendre en compte et assurer la préservation des corridors écologiques dans les documents d'urbanisme, 6. Les communes en cœur de nature bocager s'engagent à mettre en œuvre la préservation concertée du bocage dans leur document d'urbanisme. 7. Les communes s'engagent à inscrire les cœurs de nature protégés (à l'exception des sites inscrits, classés et ZPPAUP) en zone non constructible dans les documents d'urbanisme,
Orientations	Mesures	Objectifs cibles	Inscription territoriale des mesures et gouvernance

8- Aménager et valoriser le territoire dans le respect de l'environnement et des patrimoines	16 - Connaître, préserver et faire vivre les patrimoines en les inscrivant dans les dynamiques économiques, sociales, culturelles... 17 - Améliorer la prise en compte de l'environnement, des paysages et des patrimoines dans la conception et la gestion des projets d'aménagement publics et privés. 18 - Développer une architecture innovante, écologique et durable	/	Les EPCI et les communes s'engagent à : 1. initier des mesures de protection réglementaires des éléments à forte valeur patrimoniale, 2. Prendre en compte le Schéma territorial éolien (STE) ainsi que l'actualisation des connaissances, notamment en matière de milieux naturels, pour l'établissement de dossiers de zones de développement de l'éolien (ZDE), 3. Appliquer les dispositions relatives à la législation sur l'affichage publicitaire et mettre en œuvre en priorité sur les pôles structurants et les axes paysagers structurants, des règlements de publicité restreinte. 4. Améliorer les performances énergétiques et réduire l'impact environnemental et paysager de leurs bâtiments existants et neufs, 5. Prendre en compte dans leurs documents d'urbanisme les objectifs de la présente mesure et veiller à l'intégration des préoccupations environnementales, énergétiques et paysagères notamment au niveau de l'écriture du règlement de ces documents.
---	---	----------	--

9 - Préserver la ressource en eau	19 - Favoriser les activités humaines respectueuses de la ressource en eau 20 - Adopter les principes de cohérence et de concertation dans la gestion de la ressource en eau	Atteindre un bon état écologique de 80% des masses d'eau. Réduire les rejets azotés et les produits phytosanitaires dans les masses d'eau.	Les EPCI s'engagent à : 1 .Prendre en compte la fragilité de la ressource dans leurs aménagements (ex. entretien des cours d'eau, équipements, zone d'activité...), 2. accompagner l'animation et la mise en œuvre des SAGE. Les communes s'engagent à : 1. prendre en compte la fragilité de la ressource dans leurs pratiques quotidiennes et leurs aménagements, 2. Prendre en compte les décisions prises au sein de ces instances de concertation et intégrer les principes de gestion durable de l'eau dans leurs politiques et aménagements (ex. entretien des cours d'eau, équipements...).
10 - Participer à la lutte contre le changement climatique	21 - Réduire les émissions des gaz à effet de serre : logement, transport, énergies renouvelables... 22 - Observer les effets du changement climatique sur le territoire	/	Les EPCI et les communes s'engagent à : 1. Participer à la mise en œuvre des actions qui découleront de la présente mesure, et notamment à la mise en œuvre du Plan climat territorial, 2. Conditionner leurs aides techniques et financières à des tiers au respect du plan climat territorial.
11 - Promouvoir le développement durable pour une citoyenneté responsable	23 - Accompagner les acteurs dans des démarches autonomes de développement durable en adaptant les outils existants (agenda 21, ...) au contexte local 24 - Favoriser une stratégie d'éducation et de formation au développement durable et solidaire		Les EPCI et les communes s'engagent à : 1. S'inscrire dans des démarches de type Agenda 21 local.

Orientations	Mesures	Objectifs cibles	Inscription territoriale des mesures et gouvernance
12 – Valoriser la dimension paysagère, environnementale, génétique et humaine des productions agricoles issues du bocage Avesnois	25 - Développer l'utilisation de l'herbe dans les systèmes agricoles 26 - Favoriser la contractualisation en faveur de la préservation du paysage, de la ressource en eau, de la biodiversité 27 - Favoriser l'autonomie énergétique des exploitations et lutter contre les pollutions d'origine agricole 28 - Maintenir la diversité génétique du vivant	Maintenir voire augmenter la surface en herbe sur le territoire : 60 % de la SAU en herbe en 2022. Limiter à – 5% la variation du linéaire bocager du territoire. Atteindre au moins 30 % de la SAU en agriculture biologique en 2022 et plus particulièrement 90 % dans les périmètres de protection des captages. Maintien de la diversité génétique végétale et animale dans le domaine agricole. Maintien de la surface de vergers hautes-tiges de 2009.	Les EPCI et les communes s'engagent à : 1. Prendre en compte l'environnement, les paysages, les patrimoines dans leurs documents d'urbanisme et leurs projets et s'assurer de leur cohérence avec la Charte, le SCOT et les SAGE, 2. Freiner la périurbanisation et maîtriser la consommation d'espace, prioritairement sur la frange ouest du territoire du Parc, 3. Promouvoir les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et le maintien du bocage, 4. Préserver les espaces agricoles dans leur document d'urbanisme
14- Développer la filière pierre	33 - Accompagner l'exploitation industrielle maîtrisée de la ressource en roches massives (carrières)	Engager 100% des sites carriers dans une démarche de management environnemental. Augmenter la production artisanale en pierre bleue.	Les communes s'engagent à : 1. Inscrire dans leur document d'urbanisme les zones exploitables et celles à préserver de toute exploitation, notamment les cœurs de nature et les espaces à haute valeur patrimoniale,

Les secteurs paysagers et leurs principes d'urbanisation



Principes généraux concernant l'urbanisation :

- Privilégier la densification des noyaux de villages
- Maîtriser / limiter / stopper l'étalement urbain
- Maintenir les coupures d'urbanisation entre les communes et les ensembles contigus d'urbanisation groupée
- Privilégier la requalification des bâtiments et friches existantes pour le développement de l'urbanisation notamment pour les activités économiques et commerciales

Espaces boisés

- Préserver les lisières forestières et les horizons boisés de l'urbanisation
- Préserver les ambiances de clairières en maintenant les espaces forestiers
- Préserver les espaces boisés.

Secteur bocage

- Maintenir des fenêtres paysagères entre les constructions en secteur d'habitat dispersé
- Stopper les extensions linéaires tout en préservant les coupures entre les constructions existantes, particulièrement en périphérie de la forêt de Mormal
- Préserver la trame bocagère autour des nouvelles constructions
- Maintenir une aureole bocagère autour des cœurs de villages

Secteur de vallée

- Eviter le développement de l'urbanisation des plateaux en privilégiant une densification des noyaux
- Eviter la continuité du bâti le long des versants pour maintenir des vues sur la vallée
- Préserver de l'urbanisation les fonds de vallées afin de maintenir les perspectives paysagères depuis la vallée et les versants opposés
- Veiller à un développement maîtrisé de l'habitat léger de loisirs
- Maîtriser la création de plans d'eau
- Privilégier dans les projets de plantation l'utilisation d'essences locales adaptées au paysage
- Préserver les abords de cours d'eau

Paysage mixte (bocage / cultures)

- Favoriser l'intégration paysagère des constructions notamment d'activités (agricole et industrielle) dont l'impact paysager est important en paysage ouvert
- Réduire l'impact des constructions par la maîtrise du volume, l'aspect des matériaux et les teintes, et par la réalisation d'un accompagnement végétal
- Favoriser la préservation des éléments paysagers existants et encourager les actions de renaturation

Axes paysagers structurants (rouliers et fluviaux)

- Maîtriser l'urbanisation le long de ces axes pour préserver les perspectives paysagères
- Encourager l'application de mesures exemplaires en terme d'intégration paysagère des bâtiments d'activités et des habitations
- Veiller à la préservation de l'intérêt paysager de ces axes lors de la réalisation d'aménagements

Pôles structurants (déterminés à partir des pôles d'échanges identifiés par le Conseil Régional du Nord-Pas de Calais et du niveau d'équipement des communes déterminé par l'INSEE)

Pôles d'échanges

- Favoriser un renforcement des pôles structurants par une densification de ces espaces

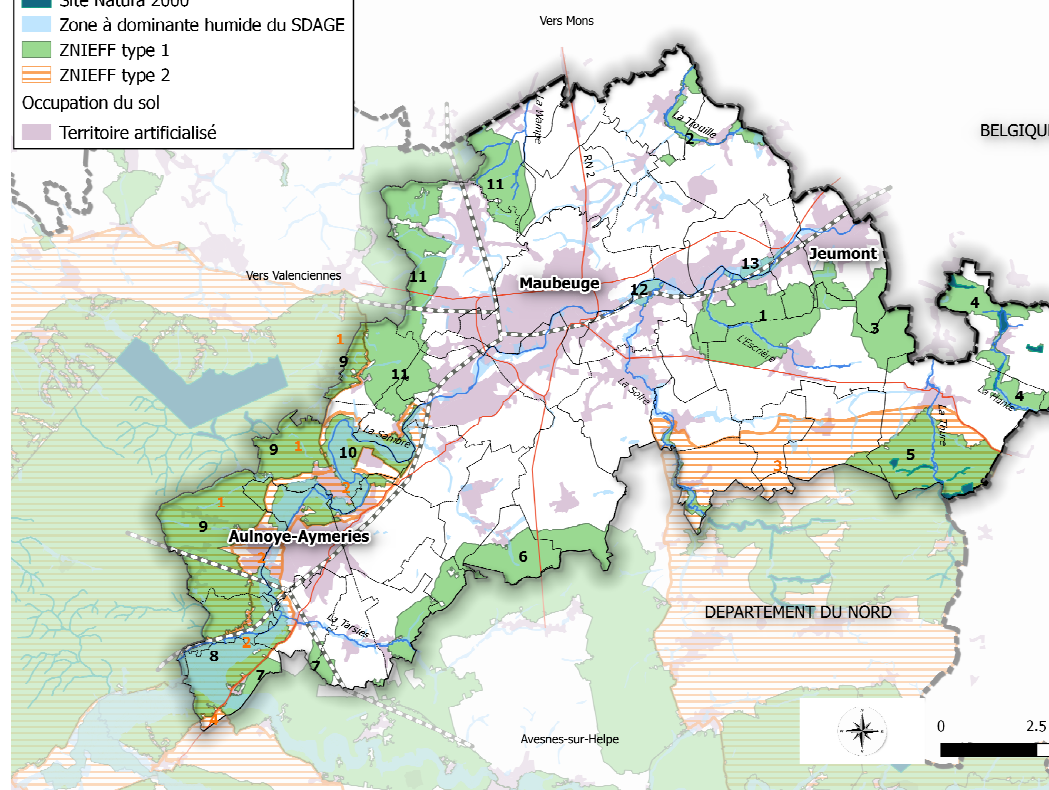
Emplacement potentiel de futures zones d'activité économique d'intérêt d'arrondissement (selon le Schéma d'aménagement des zones d'activité proposé par la CC)

Légende

Zonage d'inventaire et réglementaire

- Site Natura 2000
- Zone à dominante humide du SDAGE
- ZNIEFF type 1
- ZNIEFF type 2
- Occupation du sol
- Territoire artificialisé

Patrimoine naturel : zonage d'inventaire et réglementaire



ZNIEFF type 1	
N°	Nom de la ZNIEFF
1	Vallée de l'Escrière entre Recquignies et Colleret
2	Vallée de la Trouille de Villers-Sire Nicole à Vieux-Rang
3	Bois de Branleux
4	Vallée de la Hante entre le bois de la Petite Comagne et le bois de Beumont
5	Haute Vallée de la Thure et ses versants boisés
6	Complexe bocager et couronne boisée de Doullers, Saint-Aubine et Floursies
7	Vallée de l'Helpe Majeur entre Ramousies et Noyelle-sur-Sambre
8	Basse vallée de la Sambre entre l'Helpe Mineur et les étangs de Leval
9	Forêt domaniale de Mormal et ses lisières
10	Prairies humide d'Aymeries
11	Bois de la Haute Lanrière, bois Hoyaux et bois du Fay
12	Prairies humides de Rousies
13	Prairies humides du Boussois

ZNIEFF type 2	
N°	Nom de la ZNIEFF
1	Complexe écologique de la forêt de Mormal et des zones bocagère associées
2	Plaine alluviale de la Sambre en amont de Bachant
3	Complexe écologique de la Fagne Forestière
4	La Thiérache bocagère

Légende

Zones préservées

- Site géré CEN
- Espace Naturel Sensible
- Réserve Naturelle Régionale
- Arrêté Prefectoral de Protection Biotope

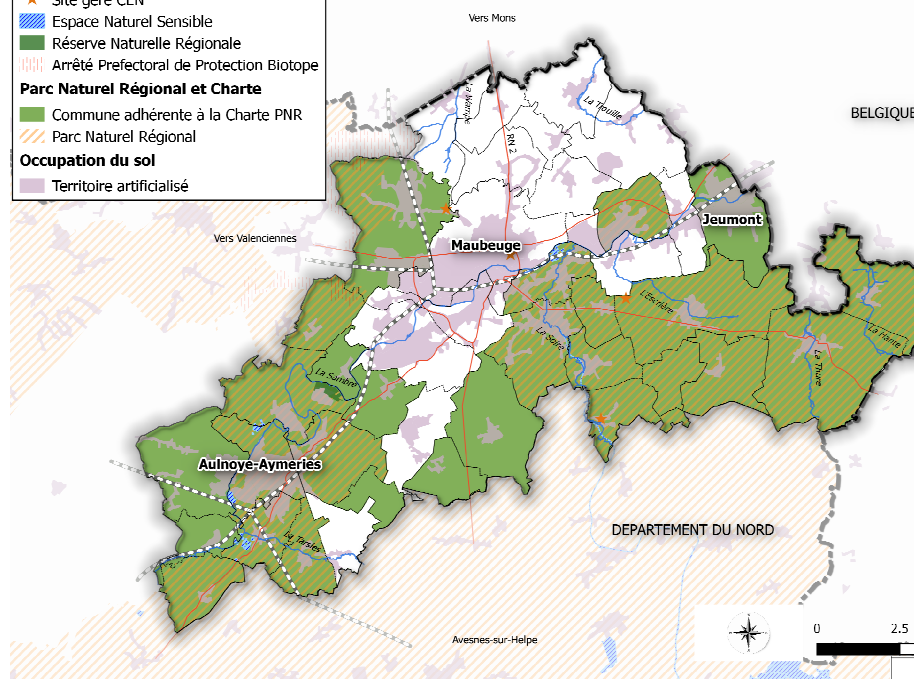
Parc Naturel Régional et Charte

- Commune adhérente à la Charte PNR
- Parc Naturel Régional

Occupation du sol

- Territoire artificialisé

Patrimoine naturel : zones préservées et PNR



Communes adhérentes à la Charte (37)		
Aibes	Colleret	Marpent
Assevent	Éclaibes	Monceau-Saint-Waast
Aulnoye-Aymeries	Écuélin	Neuf-Mesnil
Bachant	Élesmes	Noyelles-sur-Sambre
Beaufort	Feignies	Obrechies
Berlaimont	Ferrière-la-Grande	Pont-sur-Sambre
Bersillies	Ferrière-la-Petite	Quiévelon
Bettignies	Hautmont	Rousies
Bousignies-sur-Roc	Jeumont	Saint-Remy-du-Nord
Boussières-sur-Sambre	Leval	Sassegnies
Boussois	Louvroil	Vieux-Mesnil
Cerfontaine	Mairieux	Vieux-Reng
		Villers-Sire-Nicole

Communes du PNR (19)		
Aibes	Cousolre	Obrechies
Aulnoye-Aymeries	Feignies	Pont-sur-Sambre
Bachant	Ferrière-la-Grande	Quiévelon
Bousignies-sur-Roc	Ferrière-la-Petite	Rousies
Boussois	Leval	Vieux-Mesnil
Cerfontaine	Monceau-Saint-Waast	
Colleret	Noyelles-sur-Sambre	

V. LA TRAME VERTE ET BLEUE

V.1 Le SRCE-TVB à l'échelle de la région

Le Schéma régional de cohérence écologique - Trame Verte et Bleue (SRCE-TVB) est un outil d'aménagement du territoire qui doit permettre de créer des continuités territoriales.

Pionnière en matière de trame verte et bleue et de protection de la biodiversité, la région Nord - Pas-de-Calais inscrit l'élaboration du SRCE dans la continuité de la démarche trame verte et bleue initiée dès les années 1990. Le Schéma régional de cohérence écologique - Trame Verte et Bleue Nord-Pas-de Calais (SRCE-TVB) vise à enrayer la perte de biodiversité, et préserver et restaurer les continuités écologiques.

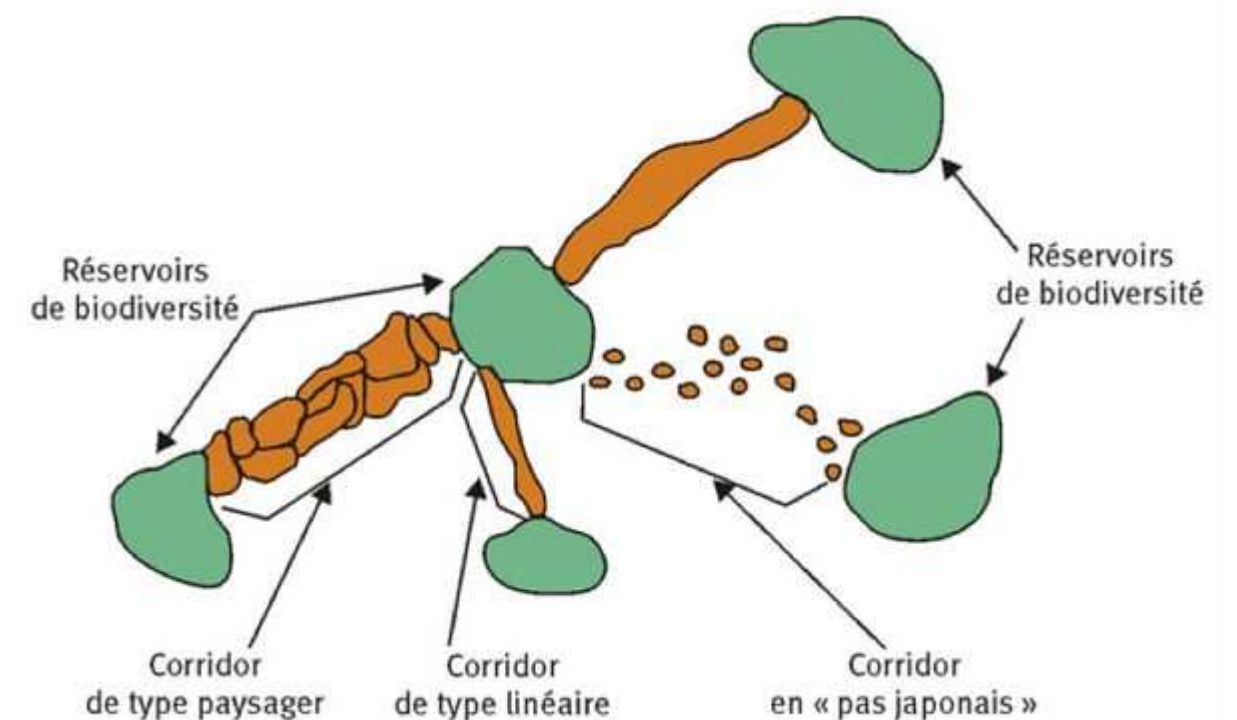
La notion de continuité écologique s'applique d'une part aux espaces importants pour la préservation de la biodiversité (réservoirs de biodiversité richement dotés) et d'autre part à la qualité des espaces situés entre ces réservoirs et qui permettent de favoriser les échanges génétiques entre eux (corridors écologiques).

Les réservoirs de biodiversité

Les réservoirs de biodiversité sont des espaces importants du point de vue de leurs caractéristiques écologiques et de la diversité biologique qu'ils renferment. De nombreux réservoirs de biodiversité à préserver ou à restaurer ont été recensés à l'échelle de la Trame Verte et Bleue du territoire de la CAMVS.

Les corridors écologiques

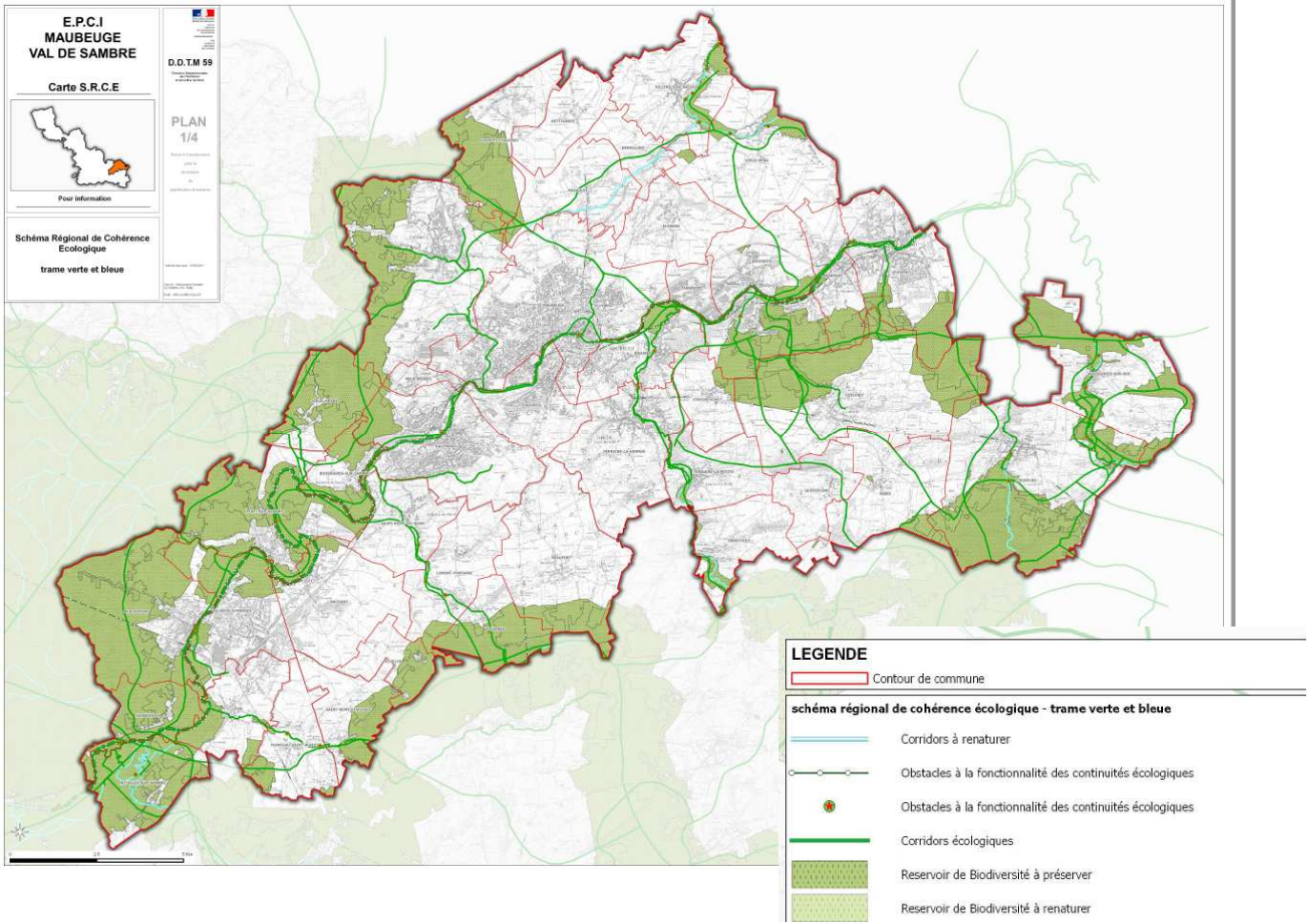
La perte de biodiversité est en partie causée par la fragmentation du territoire et des milieux naturels et entraîne donc la dégradation de la qualité biologique des espaces. Les corridors écologiques permettent de pallier à cette perte de biodiversité et assurent des connexions entre les réservoirs de biodiversité.



Source image : www.paysducambresis.fr

De nombreux corridors écologiques sont localisés dans le SRCE-TVb, certains sont identifiés comme étant à renaturer. De plus, les corridors écologiques sont morcelés par l’artificialisation du sol sur le territoire, notamment par les infrastructures routières (RN649, RN2, RN 936) et ferroviaires. Ces infrastructures linéaires entrecoupent le territoire et empêchent les espèces de se déplacer comme elles le devraient.

Le SRCE-TVb NPDC a été annulée en janvier 2017 mais la CAMVS s’appuie sur sa propre Trame Verte et Bleue pour protéger et mettre en valeur ses espaces naturels.

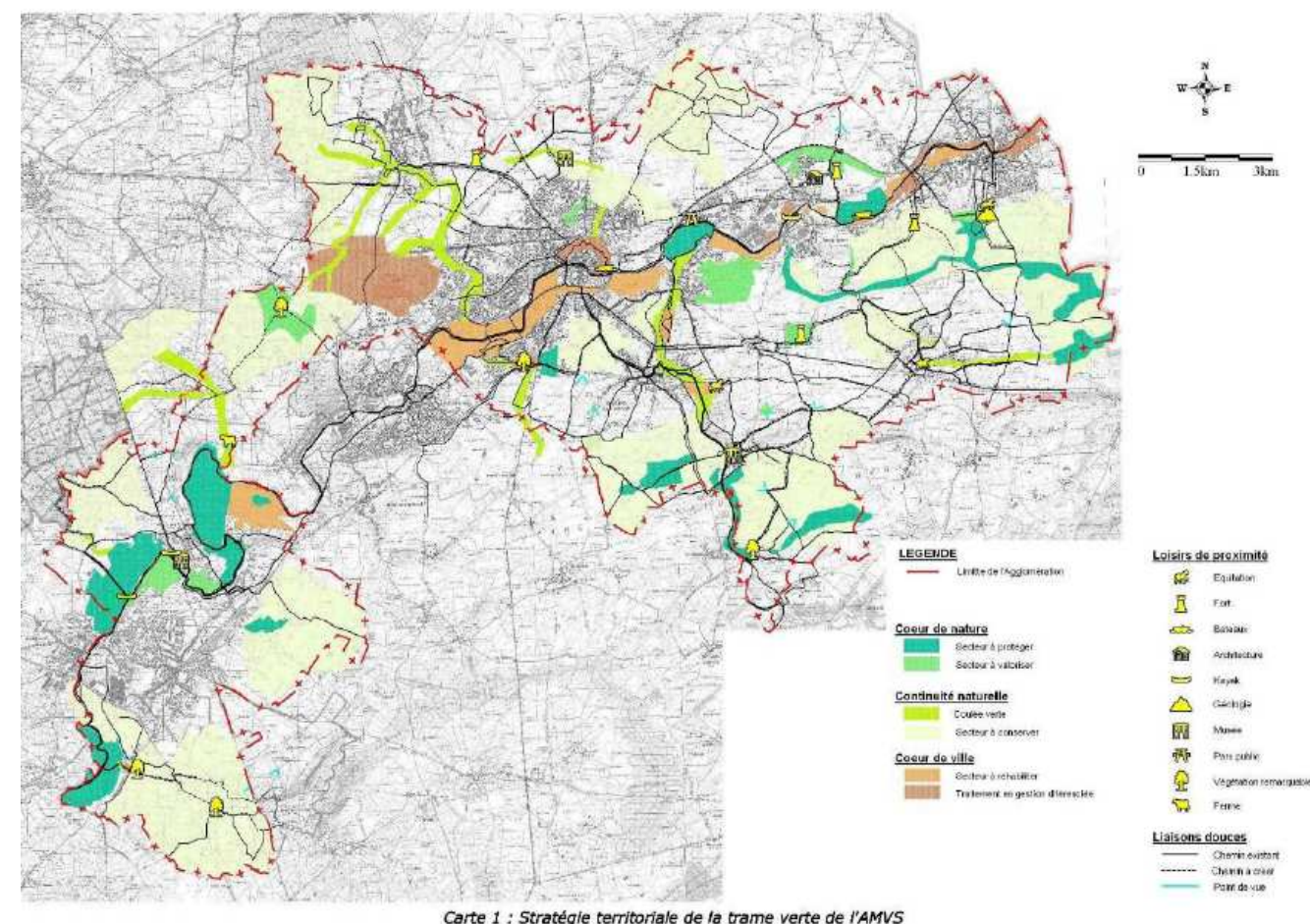


V.2 Plan-Paysage de la Trame-verte et Bleue de la CAMVS (2007-2014)

En 2007, dans une dynamique de protection et de mise en valeur des espaces naturels la CAMVS adopte un Plan Paysage Trame Verte (PPTV).

La stratégie territoriale du Plan-Paysage de la Trame-verte et Bleue (PPTV) 2007 a permis d’identifier les sites à préserver ou à valoriser et de mettre en œuvre différentes actions :

- La restauration et la gestion des milieux naturels (création de mares, restauration de cours d’eau...).
- Le suivi et la connaissance (flore, suivi naturaliste...).
- La sensibilisation et l’information du public.
- La protection des milieux naturels (création de cœurs de nature, création d’une réserve naturelle régionale...).
- La participation à l’élaboration de la charte forestière.



Carte 1 : Stratégie territoriale de la trame verte de l'AMVS

Figure 7. Carte de synthèse de la stratégie territoriale de la trame verte de l'AMVS figurant dans le PPTV de 2007

La dynamique du PPTV de la CAMVS s'est ensuite amplifiée en 2011 avec l'adoption d'un programme d'actions communautaire Développement Durable.

En 2014, compte tenu des évolutions du territoire de la réglementation et de la nécessité d'une vision claire des enjeux avant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, la CAMVS a souhaité actualiser ce programme.

L'actualisation du PPTV repose sur un diagnostic actualisé du territoire et a permis :

- De créer un nouveau schéma de trame verte et bleue.
- De décliner le schéma de trame verte et bleue communautaire à l'échelle parcellaire.
- La construction d'un nouveau plan d'actions opérationnel :
 - o La requalification des friches (industrielles, commerciales) et des espaces dégradés à vocation environnementale ;
 - o La mise en valeur des réservoirs de biodiversité de portée territoriale et supra-territoriale ;
 - o Le maintien ou la reconnexion des milieux entre eux, en lien avec la notion de trame écologique ;
 - o La protection et la mise en valeur de l'environnement et du paysage ;
 - o La gestion et le suivi des espaces naturels et des espèces associées ;
 - o Le développement des modes de déplacement doux ;
 - o La communication, la sensibilisation et la pédagogie ;
 - o L'aménagement d'équipements de loisirs et de découverte de l'environnement.



Méthode d’évaluation du PPTV

Deux approches ont été retenues pour évaluer et actualiser le PPTV 2007 :

- Une approche sitologique qui décrit les différents cœurs de nature identifiés dans la trame verte de 2007 et qui dresse un bilan des enjeux, des usages et des actions mises en œuvre sur chacun d’entre eux ;
- Une approche transversale qui dresse une synthèse des retombées du PPTV de 2007.

Cette méthode d’évaluation a permis d’identifier de nouveaux réservoirs de biodiversité et corridors écologiques.

Cela a permis :

L’identification des réservoirs de biodiversité d’intérêt régional et d’intérêt local pour la Trame Verte et Bleue du Val de Sambre

L’objectif fut d’identifier des espaces naturels non considérés comme des réservoirs de biodiversité du SRCE-TVB mais qui accueillent pourtant une forte concentration d’espèces animales et végétales d’intérêt patrimonial. Aux résultats de cette analyse sont ajoutés les principaux sites d’hibernation des chauves-souris afin de compléter la liste des réservoirs de biodiversité d’intérêt local.

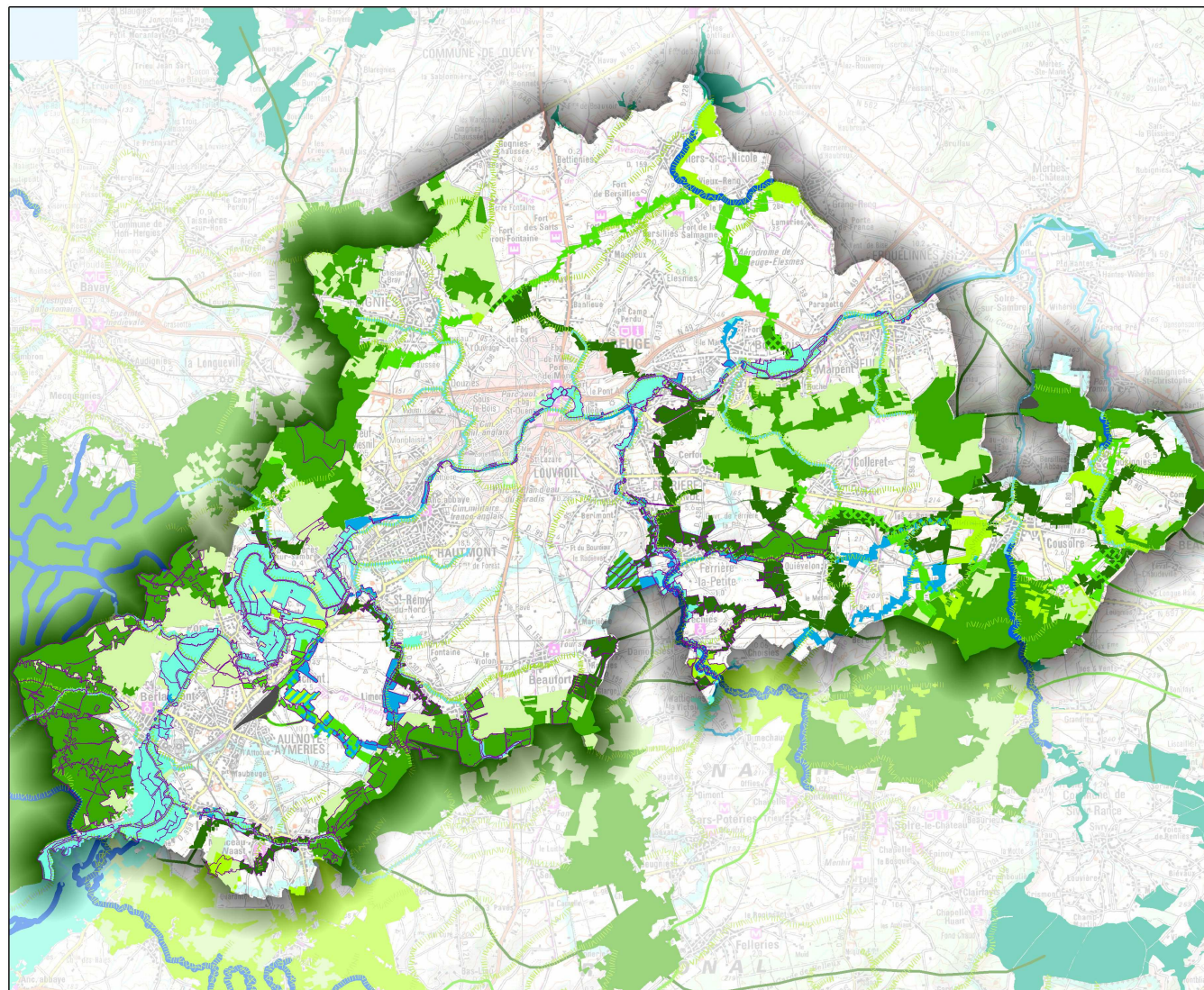
A noter que cette méthodologie s’appuie sur des critères écologiques validés et reconnus. Par conséquent, elle ne tient pas compte des cœurs de nature identifiés, d’après une méthodologie différente, dans le PPTV de 2007 (pour rappel 1303 ha de ces cœurs de nature ne sont pas inclus dans un réservoir de biodiversité du SRCE-TVB).

L’identification des corridors écologiques pour la Trame Verte et Bleue du Val de Sambre

L’objectif fut de déterminer les corridors d’intérêt régional issus du SRCE-TVB et de réinterpréter leur tracé d’après une analyse visuelle de l’occupation du sol et de l’ortho-photo au 1/25 000.

Mais aussi d’intégrer les réservoirs d’intérêt local aux continuités écologiques du territoire de la CAMVS, c’est-à-dire compléter les corridors reconnus au plan régional par les corridors d’échelle territoriale.

Schéma de la Trame verte et bleue du Val de Sambre



Légende

Hiérarchisation des continuités écologiques

 Zones cœurs

Réservoirs de biodiversité (RB)

-  Milieux humides
-  Milieux humides / prairies et/ou bocage
-  Milieux humides / forêts
-  Prairies et/ou bocage
-  Forêts
-  Autres milieux
-  Terrils et autres milieux anthropiques
-  RB belges potentiels (sites Natura 2000)

 Cours d'eau

Corridors écologiques

-  Milieux humides
-  Milieux humides / forêts
-  Milieux humides / prairies et/ou bocage
-  Milieux humides / prairies et/ou bocage / forêts
-  Prairies et/ou bocage
-  Prairies et/ou bocage / forêts
-  Forêts
-  Rivières
-  Couvertures végétales permanentes le long des cours d'eau

1 0.5 0 1
Kilomètres

Sources : SRCE-TVb, IGN 100
CAMVS
Réalisation : Biotope, 2014



VI. ATOUTS / FAIBLESSES / OPPORTUNITES / MENACES

Des espaces d'une grande valeur écologique reconnus à l'inventaire : - 13 ZNIEFF de type 1 et 4 ZNIEFF de type 2, Des espaces d'une grande valeur écologique protégés réglementairement : - 1 Site Natura 2000 - 5 espaces naturels sensibles, - 4 Sites gérés par le Conservatoire des Espaces Naturels, - 1 réserve Naturelle Régionale de Pantegnies, - 1 arrêté Préfectoral de Protection Biotope. VI.1 Une prise de conscience et une intégration dans l'aménagement du territoire de l'intérêt des « cœurs de nature », « corridors écologiques » et des continuités écologiques via : - Le Parc Naturel Régional de l'Avesnois - La Trame-verte et Bleue du Val de Sambre Des zones humides très diversifiées, supports d'espèces floristiques et faunistiques souvent rares et parfois protégées au niveau Européen.	Une grande valeur soumis à des pressions humaines : - Une fragmentation des habitats importante surtout dans la Vallée de la Sambre, isolant les différentes populations et empêchant le passage de la faune et la dissémination de la flore. - Des prairies alluviales, milieux à intérêt écologique élevé, sont remplacées par des milieux anthropisés. - La plantation des peupleraies, les cultures intensives et l'imperméabilisation des sols menacent la biodiversité des sites naturels (ZNIEFF, TVB,...). - L'eutrophisation des milieux par l'apport important de nutriments d'origine industrielle ou agricole, réduisent la biodiversité des milieux aquatiques. - Des documents d'urbanisme réglementaire qui ne prennent pas encore en compte ces sensibilités environnementales, ce qui n'enraye pas efficacement la fragilisation des espaces naturels.
--	--



Une élaboration du PLUi qui va permettre une compatibilité du document d’urbanisme avec les dernières réglementations issues de la charte PNR, de la Trame Verte et Bleue de la CAMVS ; (De ce fait, la mise en œuvre de mesures de protection, de réduction et de compensation dans les plans, programmes et projets sera progressive. Cela permettra d’augmenter la biodiversité : - Restauration des milieux à intérêt écologique, - Renforcement des corridors écologiques, - Gestion agricole adaptée). Une sensibilisation du public aux espèces invasives pour lutter contre les espèces indésirables.	Des habitats naturels, notamment les prairies, menacées par l’urbanisation et le développement de méthodes agricoles intensives. Un développement d’espèces invasives dans les projets d’aménagement qui menace la survie des espèces indigènes. Une absence de sensibilisation de la population à l’aspect identitaire des espaces naturels (de ce fait une absence d’encouragements aux bonnes pratiques de gestion des milieux naturels). Une fragmentation des corridors écologiques.
---	---

VII. LES PREMIERS ENJEUX

- Conserver les milieux riches : les espaces naturels majeurs (natura 2000, ENS, ZNIEFF de type 1...) correspondant au cœur de nature, et également les prairies humides. Agir contre leur remplacement par des constructions ou des cultures intensives.
- Conserver voire renforcer les liaisons écologiques en évitant la fragmentation d’habitats et la conurbation, en concertation avec l’activité agricole.
- Assurer les liaisons écologiques au sein des espaces urbains : maintien/création de corridors écologiques, notamment au sein des projets, afin de conserver/créer une forme de nature en ville et un maillage des espaces verts favorisant la biodiversité.
- Encourager des mesures favorisant l’accès et la mise en valeur des abords de cours d’eau, dans le respect du fonctionnement hydraulique naturel et écologique.
- Identifier et préserver les zones humides du SAGE.
- Prendre en compte, la Charte du PNR ainsi que les études menées dans le cadre du Plan Paysage et de la Trame Verte et Bleue de la CAMVS.

VIII. CE QUE DIT LE SCOT SAMBRE-AVESNOIS (ENQUETE PUBLIQUE)

- 7.1.1. PRÉSERVER LES SECTEURS RECONNUS DE BIODIVERSITÉ REMARQUABLE NOTAMMENT EN ÉVITANT L'ARTIFICIALISATION DES CŒURS DE NATURE HUMIDES ET AQUATIQUES, FORESTIERS ET CALCICOLES
- Classer, dans les documents d'urbanisme locaux ou intercommunaux, les cœurs de nature humides, aquatiques, forestiers et calcicoles, et les sites géologiques remarquables du Parc Naturel Régional de l'Avesnois en zone A ou N, en fonction de la valeur écologique déterminée dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme locaux.
 - Etudier le classement en N, dans les documents d'urbanisme locaux ou intercommunaux, des espaces naturels patrimoniaux d'intérêt majeur qui font déjà l'objet de recensements et de mesures de protection réglementaires : les sites Natura 2000, les arrêtés préfectoraux de protection de biotope, les réserves naturelles régionales, les réserves biologiques domaniales dirigées ou intégrales, les espaces naturels sensibles, les sites naturels inscrits et classés, les zones à dominante humides du SDAGE.
 - Préserver les zones humides du SAGE de la Sambre et du futur SAGE de l'Escaut par un classement en zone N.
 - A l'échelle des documents d'urbanisme locaux ou intercommunaux, préserver dans les ZNIEFF de type 1 les espaces forestiers(1) et les milieux calcicoles, humides et aquatiques, par le biais d'outils tels que les Espaces Boisés Classés, l'article L.123-1-5-III-2 du code de l'urbanisme... ou par un classement en N ou A en fonction de la valeur écologique ou agricole (à déterminer dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme locaux).
 - Concernant les milieux bocagers situés en ZNIEFF de type 1 et en dehors de l'enveloppe urbaine, ils pourront être urbanisables sous quatre conditions :
 - o dires d'expert (PNRA...) démontrant le caractère écologique non exceptionnel ;
 - o argumentaire à inscrire dans le rapport de présentation (justification des choix) confirmant la pertinence de l'urbanisation de cette zone en dehors de l'enveloppe urbaine au regard de sa programmation et de l'organisation urbaine de la commune ;
 - o mise en place d'Orientations d'Aménagement et de Programmation thématiques Biodiversité et Paysage qui doit permettre de concilier préservation du milieu écologique et paysager (bocage) et urbanisation raisonnée, en accord avec les principes paysagers de la Charte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois (cf. encart) ;
 - o le bocage devra être préservé par le biais d'outils mobilisables dans le cadre des documents d'urbanisme locaux (article L.151 23 du code de l'urbanisme, Espaces boisés classés...).
 - Concernant les milieux bocagers situés en ZNIEFF de type 1 et en enveloppe urbaine, ils seront urbanisables sous trois conditions :
 - o L'inscription d'Orientations d'Aménagement et de Programmation Biodiversité et Paysage sur ces secteurs.
 - o le bocage devra être préservé par le biais d'outils mobilisables dans le cadre des documents d'urbanisme locaux (Espaces boisés classés, article L.151 23 du code de l'urbanisme...),
 - o ces Orientations d'Aménagement et de Programmation devront être nourries par l'apport d'un dire d'expert (PNRA...) en matière d'écologie permettant de préserver la biodiversité et les continuités écologiques.
 - À l'échelle du SCoT, limiter la baisse de l'évolution globale du linéaire bocager à 5 % à échéance du SCoT.
 - Dans les communes situées dans les cœurs de nature bocagers du Parc Naturel Régional de l'Avesnois ainsi que dans celles impactées par un périmètre de ZNIEFF de type 1 "Prairies et bocages" du SRCE TVB, mettre en œuvre la Préservation Concertée du Bocage, soit le recensement et la protection du linéaire de haies dans



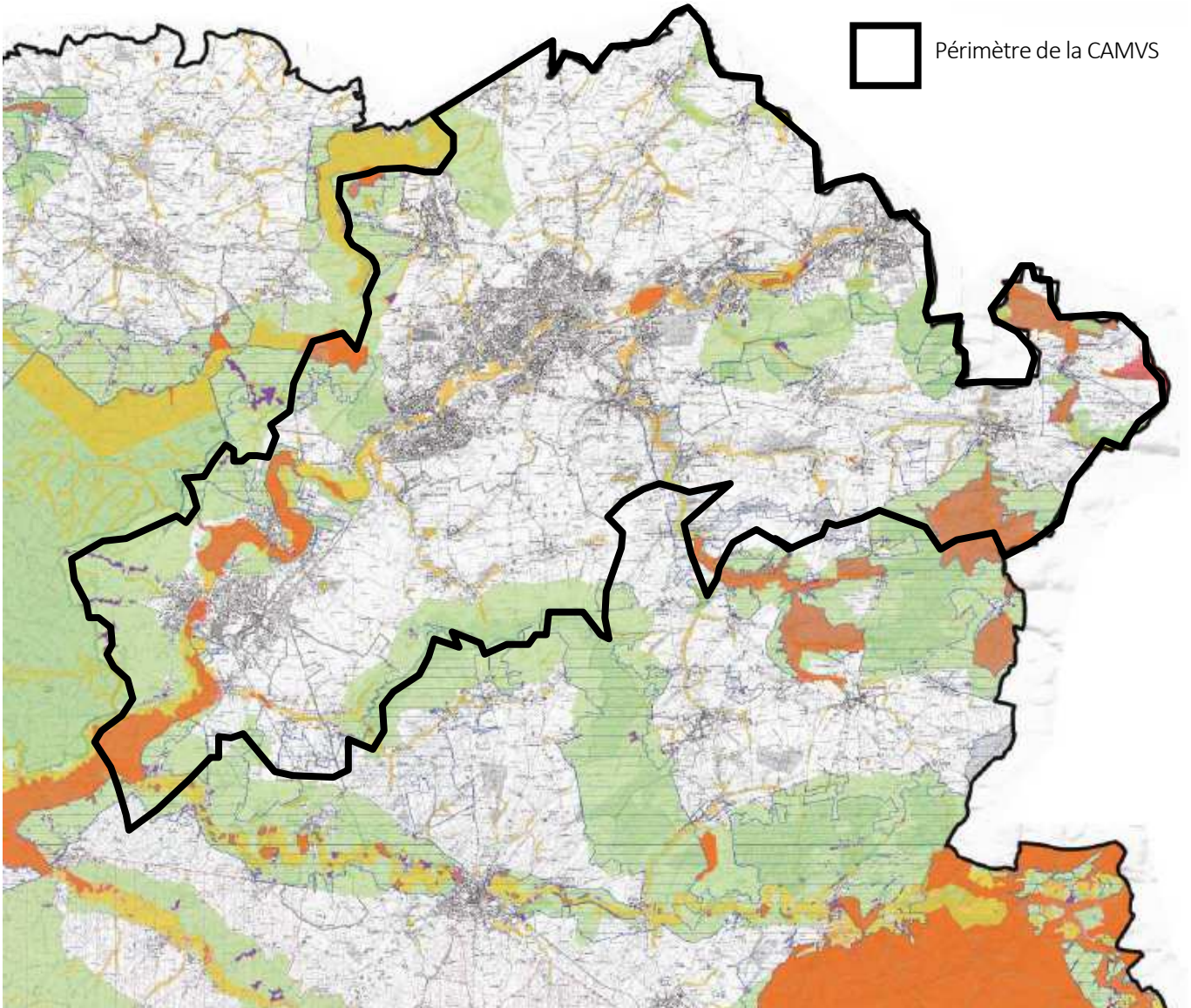
les documents d’urbanisme locaux ou intercommunaux, en concertation avec les acteurs locaux du territoire (cf. encart).

- A l’échelle des documents d’urbanisme locaux ou intercommunaux, intégrer la protection du maillage bocager au titre de l’article L 151-23 du code de l’urbanisme dans les continuums bocagers identifiés.
- Prendre en compte et intégrer les Porter à connaissance du Parc Naturel Régional de l’Avesnois et les résultats des États initiaux de l’Environnement dans les espaces de biodiversité à étudier identifiés dans le Plan de Parc.
- À l’échelle des documents d’urbanisme locaux ou intercommunaux, lors de nouveaux projets d’aménagement ou lors d’ouverture à l’urbanisation de nouvelles zones, classer le long des cours d’eaux permanents ou intermittents en N sur une bande de minimum 10 mètres de part et d’autre en fonction de l’occupation du sol ou intégrer le traitement du linéaire du cours d’eau dans des Orientations d’Aménagement et de Programmation sectorielles ou thématiques.
- Éviter toute atteinte aux espaces précédemment identifiés dans les prescriptions ci-dessus. La réduction et la compensation ne devront se faire que dans un deuxième et un troisième temps, en prenant en compte l’impact potentiel de ces compensations sur l’activité agricole.

Ce tableau et la carte associée ne reprennent que les espaces cités soit par le SRCE TVB, soit par la Charte de Parc. Le SCoT énonce par ailleurs des prescriptions sur des espaces qui ne sont pas repris dans les deux documents pré-cités et qui ne figurent donc pas dans ce tableau de synthèse (espaces naturels sensibles, sites naturels inscrits ou classés...).



Espaces identifiés dans le SRCE-TVB et dans la Charte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois	Prescriptions du SCoT	
Réservoirs de biodiversité du SRCE-TVB		
Arrêtés préfectoraux de protection de biotope	Étudier le classement en N	
Réserves naturelles nationales et régionales	Étudier le classement en N	
Réserves biologiques domaniales dirigées ou intégrales	Étudier le classement en N	
Cours d'eau, partie de cours d'eaux ou canaux figurant sur la liste 2 de l'article L.214-17 du code de l'environnement	N sur une bande minimale de 10 mètres de part et d'autre du cours d'eau en fonction de l'occupation du sol ou intégrer le traitement du linéaire du cours d'eau permanent ou intermittent dans des OAP lors de nouvelles opérations d'aménagement ou lors d'ouverture à l'urbanisation de nouvelles zones	
Zones à dominante humides du SDAGE	Etudier le classement en N	
Zones humides du SAGE	Classement en N	
ZNIEFF de type 1	Préserver les espaces forestiers et les milieux calcicoles, humides et aquatiques, par le biais d'outils tels que les Espaces Boisés Classés, l'article L.123-1-5-III-2 du code de l'urbanisme... ou par un classement en N ou A en fonction de la valeur écologique ou agricole	
	Concernant les milieux bocagers situés en ZNIEFF de type 1 :	
	En dehors de l'enveloppe urbaine :	En enveloppe urbaine :
	Urbanisables sous 4 conditions : • dires d'expert démontrant le caractère écologique non exceptionnel ; • argumentaire démontrant la pertinence de l'urbanisation de cette zone en dehors de l'enveloppe urbaine au regard de sa programmation et de l'organisation urbaine de la commune ; • mise en place d'OAP thématiques Biodiversité et Paysage qui doivent permettre de concilier préservation du milieu écologique et paysager (bocage) et urbanisation raisonnée, en accord avec les principes paysagers de la Charte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois (cf. encart) ; • le bocage devra être préservé par le biais d'outils mobilisables dans le cadre des documents d'urbanisme locaux (protection des linéaires de haies...).	Utilisables sous 3 conditions : • mise en place d'OAP thématiques Biodiversité et Paysage. Ces OAP devront permettre de concilier préservation du milieu écologique et paysager (bocage) et urbanisation raisonnée, en accord avec les principes paysagers de la Charte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois (cf. encart) ; • ces Orientations d'Aménagement et de Programmation devront être nourries par l'apport d'un dire d'expert (PNRA...) en matière d'écologie permettant de préserver la biodiversité et les continuités écologiques ; • le bocage devra être préservé par le biais d'outils mobilisables dans le cadre des documents d'urbanisme locaux (protection des linéaires de haies...).
Sites Natura 2000	Étudier le classement en N	
Cœurs de nature du Parc	Cf. cellules suivantes	
Les espaces à haute valeur patrimoniale du Parc Naturel Régional de l'Avesnois		
Cœurs de nature forestiers	N ou A	
Cœurs de nature humides et aquatiques	N ou A	
Cœurs de nature calcicoles	N ou A	
Cœurs de nature bocagers	Préservation concertée du bocage	
Espaces de biodiversité à étudier	Prendre en compte et intégrer les Porter à connaissance du Parc Naturel Régional de l'Avesnois et les résultats des États initiaux de l'Environnement	
Sites géologiques remarquables à valoriser	N ou A	



- Classer en N ou A (cœurs de nature humides, aquatiques, forestiers, calcicoles et sites géologiques remarquables du Plan de parc, zones humides du SAGE)
- Étudier le classement en N (Natura 2000, arrêtés préfectoraux de protection de biotope, réserves naturelles régionales, réserves biologiques domaniales, espaces naturels sensibles, sites naturels inscrits ou classés, zones humides du SSDAGE)
- Prescription en fonction des milieux rencontrés (ZNIEFF de type 1 en Enveloppe Urbaine)
- Prescription en fonction des milieux rencontrés (ZNIEFF de type 1 en dehors de l'Enveloppe Urbaine)
- Mettre en place la préservation concertée du bocage (cœurs de nature bocagers du Plan du parc)
- Prendre en compte et intégrer les porter à connaissance du PNRA et les résultats des États Initiaux de l'Environnement (Espaces de biodiversité à étudier du Plan de Parc)
- Classer en N le long des cours d'eau permanents ou intermittents sur une bande minimum de 10 m de part et d'autre* ou intégrer le traitement du linéaire dans des OAP lors de nouveaux projets d'aménagement ou à l'ouverture à l'urbanisation de nouvelles zones**
*en fonction de l'occupation du sol **Bande de 20 m non mise à l'échelle sur la carte
- Sites géologiques remarquables à valoriser (PNR)
- SCoT de l'Avesnois

« 7.2.3. GARANTIR LA RÉDUCTION DES APPORTS PONCTUELS DE POLLUANTS DANS LES MILIEUX NATURELS

À l'échelle des documents d'urbanisme locaux ou intercommunaux, lors de leur élaboration, et en lien avec les autres territoires via la mise en place d'une gouvernance spécifique :

- questionner la trame verte et bleue comme composante à part entière du projet de territoire en montrant qu'elle participe au cadre de vie, au paysage, à l'amélioration de la santé, à la réduction des risques, à l'économie, etc. Croiser les enjeux environnementaux avec le projet de territoire décliné dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables ;
- Identifier et caractériser les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques ;
- Produire une carte délimitant les réservoirs de biodiversité locaux et localisant les corridors écologiques ;
- Favoriser la trame verte et bleue urbaine notamment dans les zones faisant l'objet d'ouverture à l'urbanisation via des Orientations d'Aménagement et de Programmation Trame Verte et Bleue ou des Orientations d'Aménagement et de Programmation sectorielles, la mise en place de coefficients de biotope par surface... ;
- Préserver et/ou remettre en bon état les continuités écologiques identifiées, par le biais d'Orientations d'Aménagement et de Programmation thématiques et/ou sectorielles et/ou par un zonage adapté ;
- Identifier et localiser les secteurs de vigilance et les points de conflits.

En recommandations :

- Envisager la mise en œuvre de documents d'urbanisme intercommunaux.
- Produire dans les Projet d'Aménagement et de Développement Durables des documents d'urbanisme locaux ou intercommunaux.
- Une carte schématique illustrant les enjeux de préservation des continuités écologiques.
- Hiérarchiser les enjeux de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques.

Un risque naturel majeur : celui de l'inondation

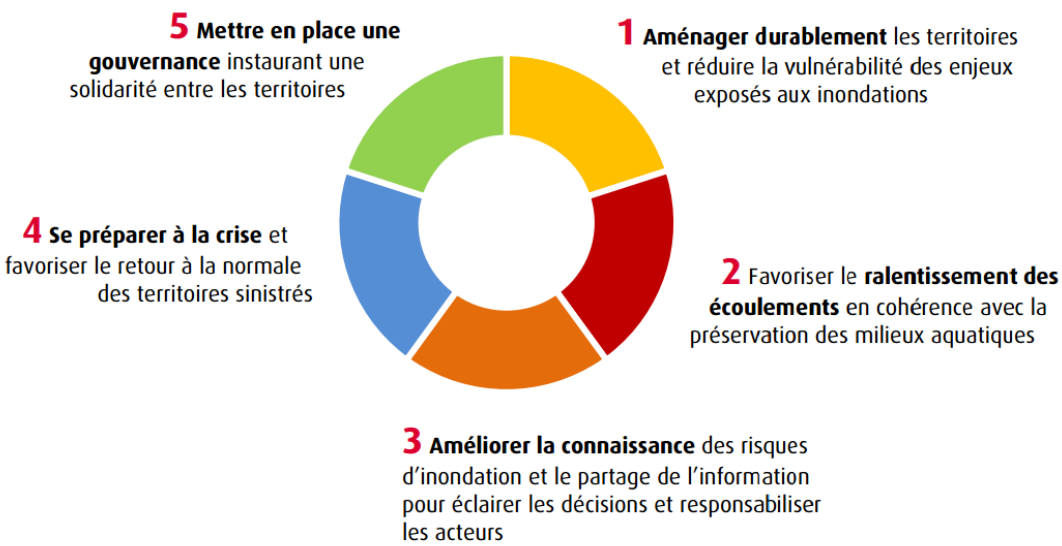
I. LES DOCUMENTS SUPRA-COMMUNAUX

Conformément au code de l’urbanisme, le SCoT doit être compatible avec les documents supra communaux que sont le Plan de Gestion du Risque Inondation (PGRI) et la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI).

I.1 Le Plan de Gestion du Risque Inondation Artois-Picardie

Approuvée le 19 décembre 2015, le PGRI fixe 5 objectifs, à travers lesquels le préfet de bassin définit une vision stratégique des priorités d'actions en matière de prévention des inondations. Ces objectifs sont déclinés en 40 dispositions.

De plus, ces objectifs et propositions sont déclinées particulièrement à l’échelle de la vallée de la Somme « Stratégies Locales de la Sambre ».



Les ambitions portées par le Plan de gestion des risques d’inondation s’appliquent à l’ensemble du bassin Artois-Picardie. Le PGRI contient des dispositions communes avec le schéma directeur d’aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), mais aussi des dispositions spécifiques aux stratégies locales de gestion des risques inondation.

I.2 SLGRI de la Sambre (pour le TRI de Maubeuge)

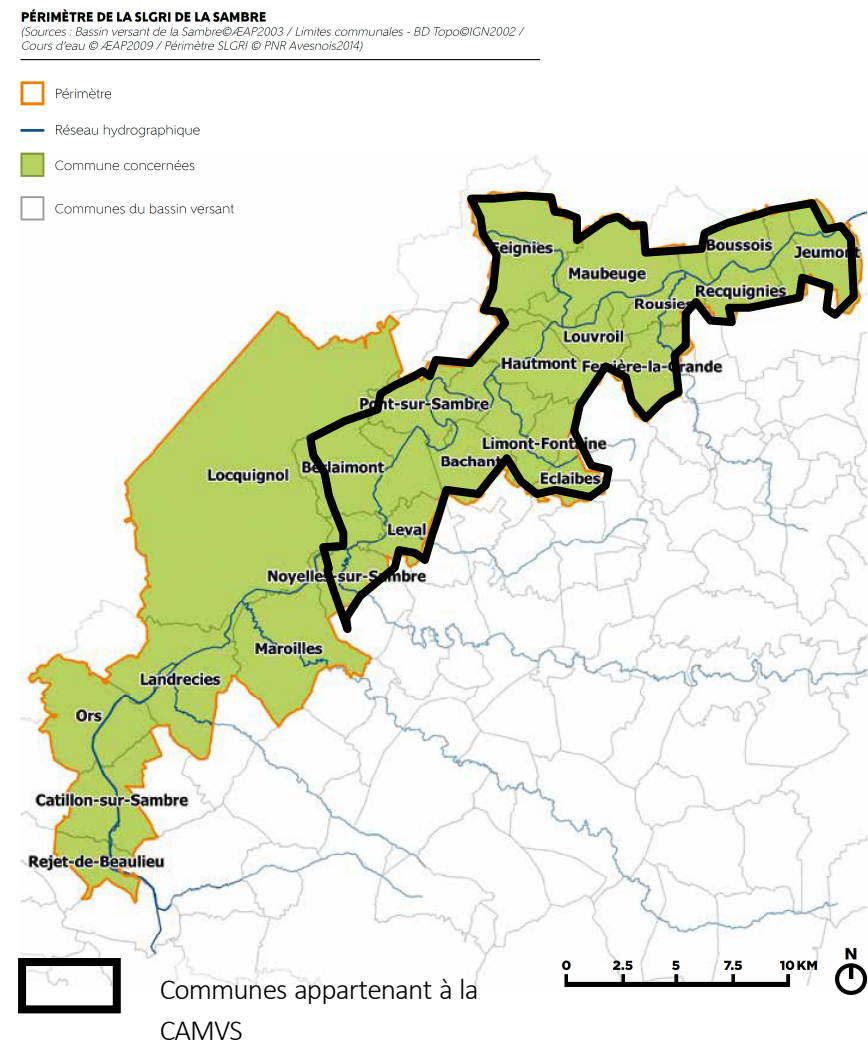
L’État a choisi d’encadrer les PGRI et leurs déclinaisons territoriales par une stratégie nationale de gestion des risques d’inondation qui rassemble les dispositions en vigueur pour donner un sens à la politique nationale et afficher les priorités. La stratégie nationale répond ainsi à une attente forte de tous les partenaires, notamment des collectivités territoriales, d’un cadre partagé orientant la politique nationale de gestion des risques d’inondation.

Le 16 décembre 2016, le SLGRI de de la Somme a été approuvé.

L’objectif est de protéger les personnes et les biens et de favoriser la compétitivité et l’attractivité des territoires par la prévention : en réduisant leur vulnérabilité aux inondations, en les préparant à gérer mieux la crise pour éviter la catastrophe et en organisant le retour à la normale.

- La stratégie nationale poursuit ainsi 3 grands objectifs prioritaires :
1. Augmenter la sécurité des populations exposées,
 2. Stabiliser à court terme, et réduire à moyen terme, le coût des dommages,
 3. Raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés.

La SLGRI de la Sambre concerne 29 communes de l’arrondissement d’Avesnes-sur-Helpe. Son périmètre correspond à celui du TRI de Maubeuge (21 communes) étendu à 8 communes appartenant au bassin versant de la Sambre et traversées par ce cours d’eau.



Le territoire du PLUi est concerné en partie par cette stratégie. 21 communes de la CAMVS font partie du périmètre de la SLGRI : Assevent, Aulnoye-Aymeries, Bachant, Berlaimont, Boussière sur- Sambre, Boussois, Eclaibes, Feignies, Ferrière-la-Grande, Hautmont, Jeumont, Leval, Limont- Fontaine, Louvroil, Marpent, Maubeuge, Neuf-Mesnil, Pont-sur-Sambre, Recquignies, Rousies, Saint- Rémy-du-Nord.

La SLGRI a mis en avant les risques forts de ruissellements (du fait de la géologie peu perméable du territoire et d’un relief assez marqué pour la région Hauts-de- France). Les phénomènes de ruissellement sont ainsi particulièrement significatifs sur le territoire de la CAMVS, notamment sur la partie la plus urbanisée du territoire. Cette dernière est concerné par des débordements de la Sambre et de ses affluents.

Cet état des lieux approfondi des risques d’inondation a été décliné à l’échelle des communes sous forme d’enjeux qu’il faudra intégrer dans la réflexion du PLUi pour chaque commune (cf. pages suivantes).

Assevent

PCS : Réalisé - DICRIM : Réalisé

Population potentiellement exposée en cas de crue centennale : 58 personnes sur 1 675 habitants recensés, soit 3,09%.

Gestion de crise : Un monument serait touché en cas de crue centennale. Deux réservoirs d'eau seraient impactés en cas de crue millénaire. Il serait donc intéressant d'étudier les effets dominos potentiels de l'inondation de ces deux réservoirs.

Enjeux économiques : Aucune entreprise n'a été recensée dans l'enveloppe de crue.

LÉGENDE

- Limite communale
- Routes principales
- Mairie
- Bâtiment religieux
- Etablissement scolaire
- Monument
- Réservoir d'eau
- Entreprise susceptible d'être touchée (Nombre de salarié)

●

 Élément inondé en cas de crue centennale

●

 Élément inondé en cas de crue millénaire

●

 Élément non inondé (Zone non inondable)

●

 Probabilité de la crue

●

 Forte

●

 Moyenne

●

 Faible

Aulnoye-Aymeries

PCS : Réalisé - DICRIM : Réalisé

Population potentiellement exposée en cas de crue centennale : 501 personnes sur 9 203 habitants recensés, soit 5,44%.

Gestion de crise : En cas de crue décennale, le centre équestre serait inondé. Un poste électrique et une usine de traitement des eaux s'y ajouteraient en cas de crue millénaire.

Enjeux économiques : En cas de crue centennale, 14 entreprises sont susceptibles d'être inondées représentant 245 emplois salariés recensés.

Boussois

PCS : Réalisé - DICRIM : Réalisé

Population potentiellement exposée en cas de crue centennale : 723 personnes sur 3 449 habitants recensés, soit 20,96%.

Gestion de crise : En cas de crue centennale, un monument ainsi qu'un établissement religieux seraient touchés. En cas de crue millénaire, la mairie serait inondée ainsi que 2 établissements scolaires, un monument et deux établissements sportifs. Le fait que la mairie et que 2 établissements scolaires soient inondés en cas d'événements extrême devra être pris en compte au sein du Plan Communal de Sauvegarde.

Enjeux économiques : Aucune entreprise n'a été recensée dans l'enveloppe de crue.

LÉGENDE

- Limite communale
- Routes principales
- Bâtiment religieux
- Etablissement scolaire
- Monument
- Etablissement sportif
- Entreprise susceptible d'être touchée (Nombre de salarié)

●

 Élément inondé en cas de crue centennale

●

 Élément inondé en cas de crue millénaire

●

 Élément non inondé (Zone non inondable)

●

 Probabilité de la crue

●

 Forte

●

 Moyenne

●

 Faible

LÉGENDE

- Limite communale
- Voies ferrées
- Mairie
- Poste ou hôtel de police
- Caserne de pompiers
- Bâtiment religieux

—

 Etablissement scolaire

—

 Etablissement sportif

—

 Usine de traitement des eaux

—

 Poste électrique

—

 Entreprise susceptible d'être touchée (Nombre de salarié)

●

 Élément inondé en cas de crue décennale

●

 Élément inondé en cas de crue millénaire

●

 Élément non inondé (Zone non inondable)

●

 Probabilité de la crue

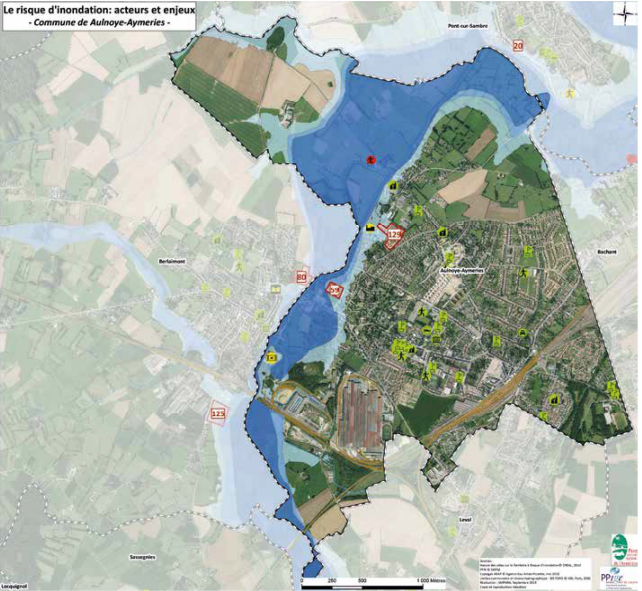
●

 Forte

●

 Moyenne

●

 Faible

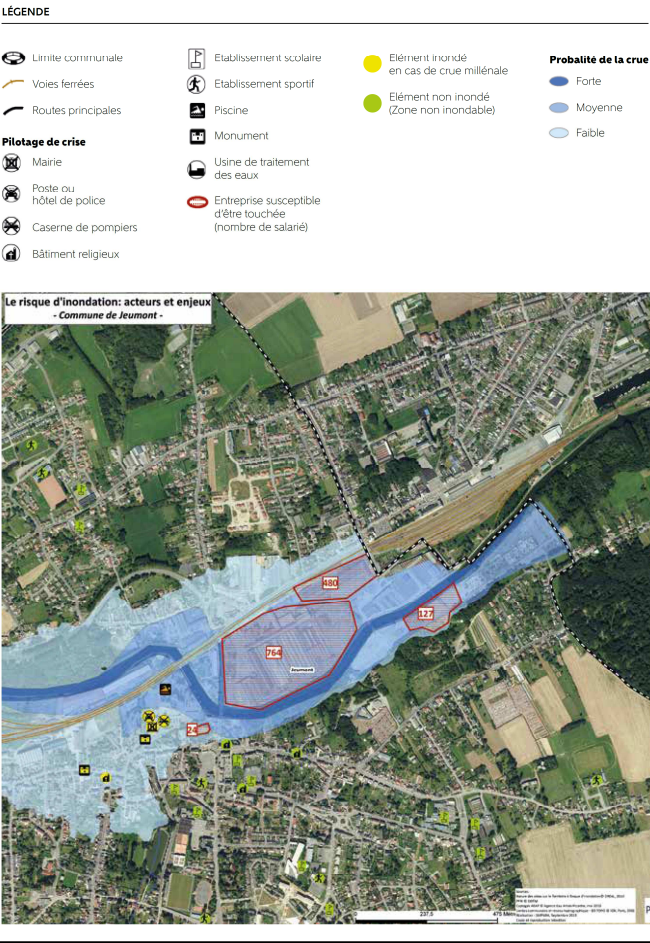
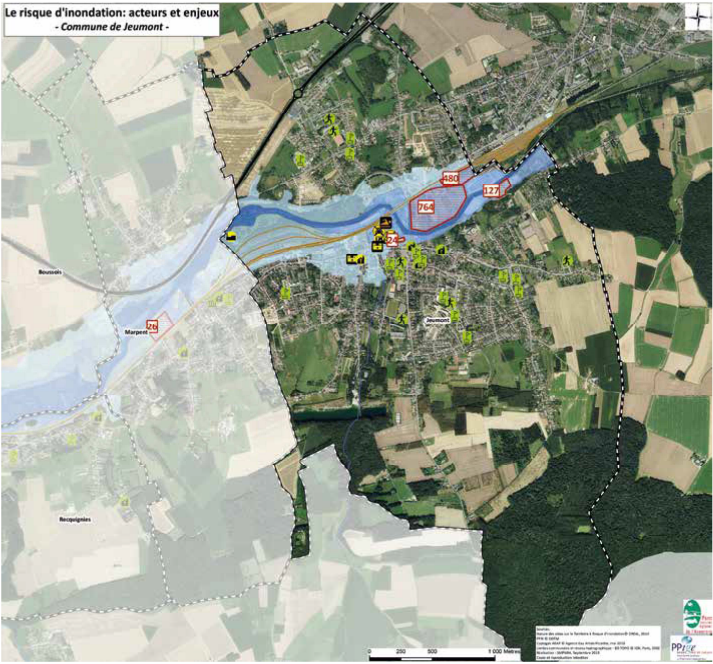
Jeumont

PCS : En cours - DICRIM : Non réalisé

Population potentiellement exposée en cas de crue centennale : 1416 personnes sur 10775 habitants recensés, soit 13,14 %.

Gestion de crise : En cas de crue centennale, seule la piscine serait touchée. En cas de crue millénaire, par contre, l'ensemble des structures de pilotage de crise serait impacté (mairie, caserne de pompier, hôtel de police). S'y ajouterait deux monuments, un établissement religieux ainsi qu'une usine de traitement des eaux qui elle pourrait engendrier des effets dominos.

Enjeux économiques : 18 entreprises représentant 1398 emplois sont susceptibles d'être touchées pour une crue centennale. En cas de crue millénaire, 34 entreprises supplémentaires représentant 100 emplois salariés seraient impactées.



De manière complémentaire la SLGRI fixe des objectifs que les documents d’urbanisme doivent prendre obligatoirement en compte :

OBJECTIF PRINCIPAL N°1	
Encourager un aménagement durable du territoire par la bonne prise en compte du risque d’inondation dans les documents d’urbanisme approuvés ou en cours	
Objectif opérationnel 1-1: Garantir la préservation et la fonctionnalité des éléments naturels et des équipements qui contribuent à la gestion hydraulique (ralentissement dynamique des crues) et viser une gestion intégrée des eaux pluviales.	
Pistes d’actions	Motivations
› Cartographier et protéger les éléments naturels au sein des documents d’urbanisme (au titre du L123-1-5-3-2 du code de l’urbanisme notamment)	› Répertorier, identifier et classer ces éléments au titre du L 123-1-5-3-2 du code de l’environnement › Annexer cette cartographie aux documents d’urbanisme conformément à l’article L123-1 du Code de l’Urbanisme › Appliquer la réglementation en vigueur sur ces éléments
› Mettre en place des conventionnements (de gestion notamment)	› Nécessité de s’assurer d’une maîtrise d’ouvrage même en terrain privé.
› Encourager et accompagner la réalisation des zonages pluviaux	› Permettre d’assurer la maîtrise des ruissellements et la prévention de la dégradation des milieux aquatiques › Fixer des prescriptions cohérentes à l’échelle du territoire d’étude › Permettre de programmer les investissements publics en matière de gestion des eaux pluviales
› Sensibiliser les acteurs de l’aménagement aux techniques de gestion des eaux pluviales alternatives au tout tuyau	› Acculturer les acteurs de l’aménagement aux différents dispositifs existants (récupération des eaux pluviales, limitation de l’imperméabilisation etc.)

Objectif opérationnel 1-2: Garantir la prise en compte du risque inondation au sein des documents d’urbanisme	
Pistes d’actions	Motivations
› Limiter l’artificialisation des sols en priorisant l’urbanisation au sein de l’enveloppe urbaine et dans les friches	› Permettre l’utilisation de matériaux perméables au sein des règlements du PLU › Autoriser le changement de destination des friches urbaines et industrielles
› Au sein des PLU, adopter une planification spécifique en zone inondable, compatible avec une inondation temporaire	› Privilégier les zones A et N, OAP spécifiques › Limiter la surface au sol des extensions › Proposer des objectifs de maîtrise du ruissellement, de ralentissement des écoulements, et d’infiltration des eaux dans le rapport de présentation et dans le règlement
› Affiner la connaissance de la vulnérabilité des zones d’urbanisation future au risque d’inondation	› Prise en compte du paramètre foncier pour répondre aux besoins spécifiques des collectivités. › Effectuer des premiers croisements (hauteur d’eau, intensité de l’aléa) pour pouvoir arrêter la vocation de la zone (habitation, économique …)
› Accompagner les acteurs de l’aménagement dans la prise en compte du risque (élus, aménageurs et bureaux d’études responsables de l’élaboration de document d’urbanisme)	› Accompagner les acteurs de l’aménagement le plus en amont possible dès la définition d’un projet. › Lors de la phase d’association des services de l’État, garantir la bonne compréhension du risque par les bureaux d’études et les élus afin que dans les projets de développement des communes, le risque d’inondation soit bien pris en compte notamment au sein du zonage réglementaire et du règlement
› Contribuer à la formation continue des services instructeurs au sein du réseau local d’Applica-tion du Droit du Sol (ADS)	› Intégrer au Réseau ADS toutes les questions qui touchent à la problématique des risques. › Accompagner les bureaux d’étude en urbanisme



Objectif opérationnel 1-2: Garantir la prise en compte du risque inondation au sein des documents d'urbanisme	
Actions envisagées	Critère
› Limiter l'artificialisation des sols en priorisant l'urbanisation au sein de l'enveloppe urbaine et dans les friches	C
› Au sein des PLU, adopter une planification spécifique en zone inondable, compatible avec une inondation temporaire (privilégier les zones A et N, OAP spécifiques, limiter la surface au sol des extensions, proposer des objectifs de maîtrise du ruissellement, de ralentissement des écoulements, et d'infiltration des eaux)	C
› Affiner la connaissance de la vulnérabilité des zones d'urbanisation future au risque d'inondation	C
› Accompagner les acteurs de l'aménagement dans la prise en compte du risque (élus, aménageurs et bureaux d'études responsables de l'élaboration de document d'urbanisme)	C
› Contribuer à la formation continue des services instructeurs au sein du réseau local d'Application du Droit du Sol (ADS)	C

II. LE RISQUE INONDATION

II.1 L'Atlas des Zones Inondables

Elaborés par les services de l'Etat au niveau de chaque bassin hydrographique, l'atlas des zones inondables a pour objet de rappeler l'existence et les conséquences des événements historiques et de montrer les caractéristiques des aléas pour la crue de référence choisie, qui est la plus forte crue connue, ou la crue centennale si celle-ci est supérieure. L'AZI n'a pas de caractère réglementaire. Il constitue néanmoins un élément de référence pour l'application de l'article R.111-2 du Code de l'urbanisme.

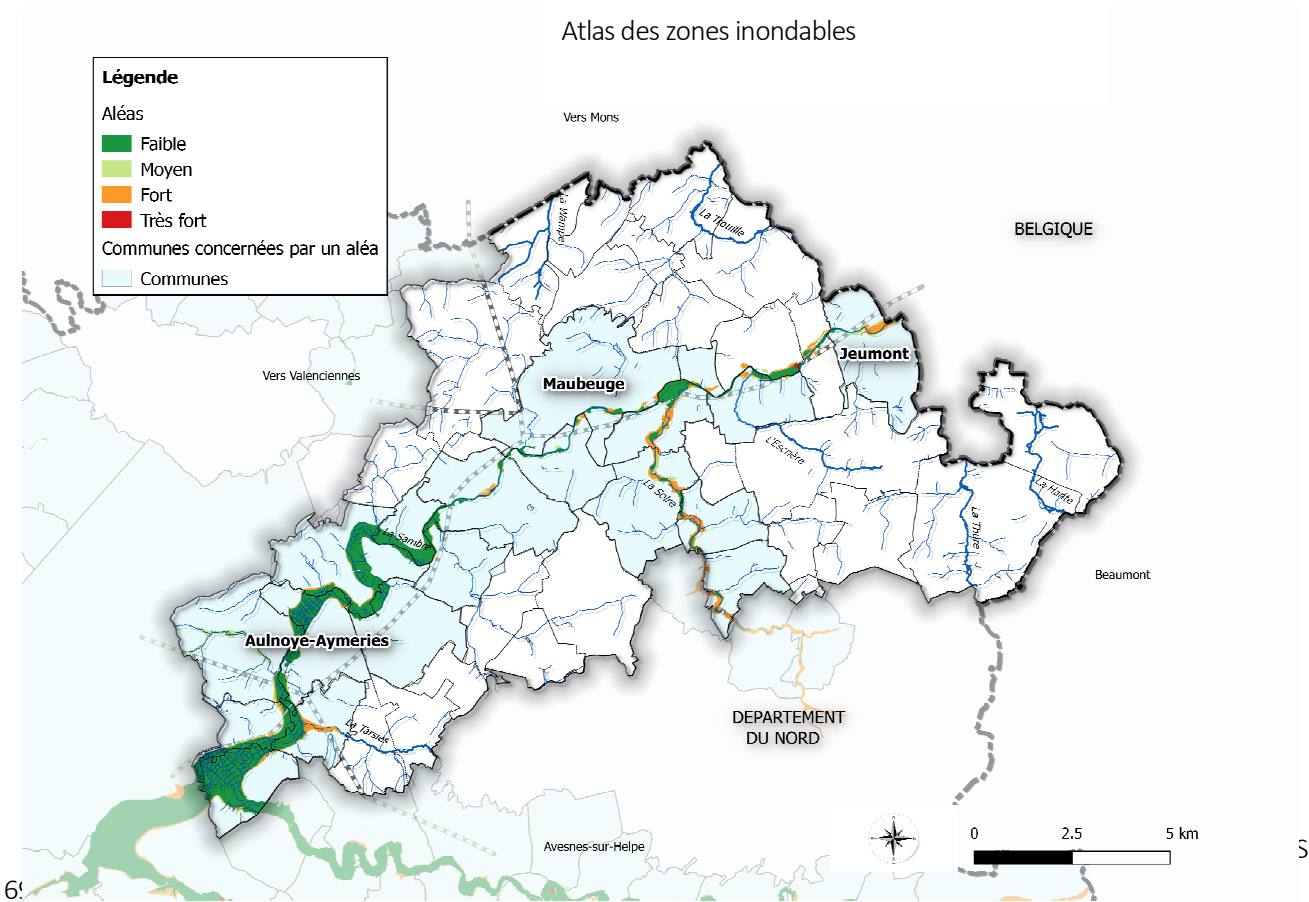
La réalisation de l'atlas des zones inondables doit permettre de porter à la connaissance de tous les risques en matière d'inondations. Ces atlas décrit les connaissances sur les inondations à une date donnée.

On distingue 4 niveaux d'aléas faible, moyen, fort et très fort. La carte de l'aléa établie un zonage, en fonction de la valeur calculée en chaque point, d'une combinaison de 3 paramètres : la hauteur, la durée de submersion et la vitesse d'écoulement.

Le territoire présente des caractéristiques favorables aux inondations :

- Un climat océanique à légère tendance continentale,
- Une pluviométrie importante 750 mm/an environ,
- De nombreux cours d'eau et un bassin dissymétrique : la quasi-totalité des affluents de la Sambre en rive droite,
- La pente de la Sambre est plus faible (0,2 ‰) que celle de ces affluents notamment celle de la Solre 4,5 ‰,
- Un contexte géologique perméable.

Toutes les communes jouxtant la Sambre sont concernées par des inondations. Le risque de crue est significatif au niveau de la Solre. Les crues ont pour origine principale de forts évènements pluvieux pouvant durer plusieurs semaines. Ces précipitations entraînent une saturation des sols provoquant d'importants ruissellements.





II.2 Programme d’Action et de Prévention des Inondations (PAPI)

Les PAPI 2e génération constituent un dispositif de transition préparant la mise en œuvre de la Directive inondation et à ce titre, ils portent sur l’ensemble des types d’inondation (débordement de cours d’eau, ruissellement, remontées de nappes, submersions marines...).

Les objectifs sont les suivants :

- Faire émerger des stratégies locales explicites et partagées de gestion des inondations sur un bassin de risque cohérent
- Renforcer les capacités des maîtres d’ouvrage
- Optimiser et rationaliser les moyens publics mis à disposition de la réalisation de ces programmes.

II.3 La Directive Inondation

Le Conseil et le Parlement européen ont adopté le 23 octobre 2007 une directive européenne, dite « inondation ». La directive européenne 2007/60/CE relative à l’évaluation et à la gestion des risques d’inondation, dite directive « inondation », transposée par la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l’environnement (ENE, dite Grenelle 2) et complétée par le décret du 2 mars 2011 relatif à l’évaluation et à la gestion des risques d’inondation, vise à :

- réduire les conséquences négatives des inondations sur la population, l’activité économique et le patrimoine environnemental et culturel ;
- prévoir des solutions adaptées aux besoins et aux priorités identifiées pour chaque territoire exposé.

Pour ce faire, elle propose une démarche en trois étapes basée sur une approche économique des conséquences des inondations. Cette démarche est cyclique et doit être actualisée tous les six ans.

La 1ère étape fut la réalisation de l’Évaluation Préliminaire des Risques d’Inondation (EPRI). Approuvée le 22 décembre 2011, l’EPRI a permis de dresser un premier état des lieux des connaissances des aléas et des enjeux exposés et de faire un premier bilan des outils de prévention des risques existants.

Phase 2 : À partir de l’EPRI, la sélection des Territoires à Risques Importants d’inondation (TRI) a été faite sur la base de critères nationaux (50 % de la population du territoire concerné est exposé à une inondation potentielle) et locaux (1 TRI par district hydrographique et prise en compte de la spécificité de la submersion marine et des bassins transfrontaliers).

Ces cartographies ainsi que le rapport d’accompagnement ont été portés à connaissance le 18 juillet 2014 et sont consultables sur le site internet des services de l’État à l’adresse suivante : <http://www.nord.gouv.fr>.

La 3^{ème} étape fut l’élaboration du Plan de Gestion des Risques d’Inondation à l’échelle du bassin Artois Picardie (PGRI) avec au sein de celui-ci une partie dédiée aux stratégies locales. L’Arrondissement d’Avesnes-sur-Helpe est concerné par une stratégie locale : la SLGRI de la Sambre (pour le TRI de Maubeuge).

II.4 Les Plans de Prévention du Risque Inondation

Le Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) fait partie des Plans de Prévention des Risques Naturels Prévisibles (PPRNP) qui s’intéressent aux risques naturels et les impacts qu’ils peuvent induire sur l’activité humaine. Le PPRI est

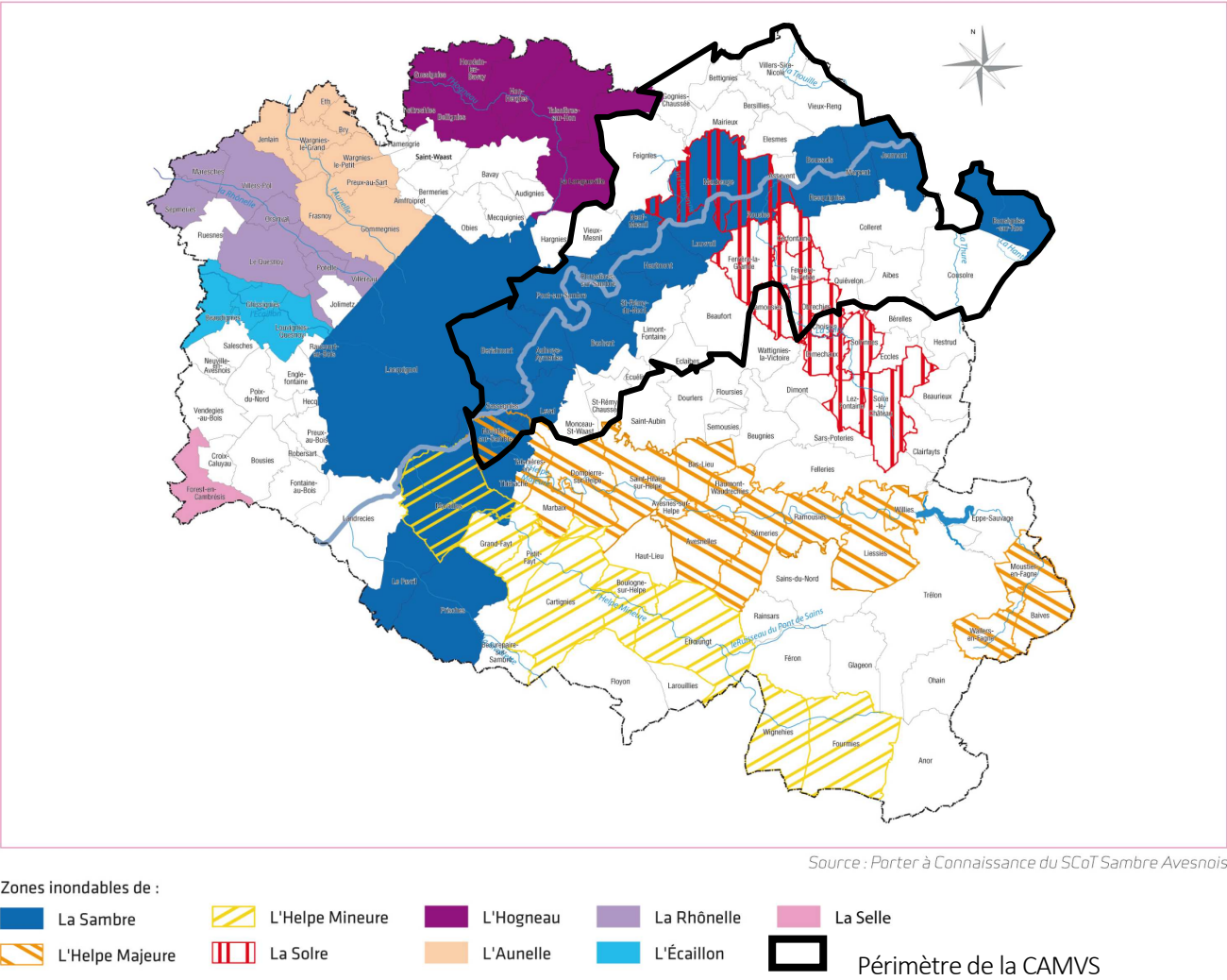
un document qui réglemente l’urbanisation dans les zones soumises aux risques d’inondation. La Communauté d'Agglomération de Maubeuge Val de Sambre est concernée par les plans de prévention des risques naturels suivants:

- Le PPRI de l’Helpe Majeure : approuvé le 12 novembre 2012, il concerne une commune appartient à la CAMVS : Noyelles-sur-Sambre (depuis le1er janvier 2017).
- Le PERI de la Sambre (approuvé le 22/07/96) concerne les 22 communes suivantes : Assevent, Aulnoyes-Aymeries, Bachant, Berlaimont, Boussières-sur-Sambre, Boussois, Hautmont, Jeumont, Landrecies, Leval, Locquignol, Louvroil, Maroilles, Marpent, Maubeuge, Neuf Mesnil, Noyelles-sur-Sambre, Pont-sur-Sambre, Recquignies, Rousies, Saint Rémy du Nord, Sassegnies.

Les communes concernées appartiennent à la CAMVS, sauf Locquignol, Maroilles et Landrecies qui appartiennent à la CCPM.

- Le PPRI de l’Aunelle Hogueau prescrit le 17 octobre et approuvé le 18 juillet 2016. Une seule commune de la CAMVS est concernée par ce PPRI (Feignies)
- PPRI de la vallée de la Solre approuvé le 29 février 2008, Aibes, Colleret, Ferrière-la-Grande, Ferrière-la-Petite, Louvroil, Obrechies, Quiévelon et Rousies sont concernées par ce PPRI

LES COMMUNES COUVERTES PAR UN PPRI



Source : SCoT du Sambre Avesnois



1.2 Article 2 - Division du territoire en zones

En application de l'article L.562-1 du Code de l'Environnement et de l'article 2-titre 1 du décret n°95-1089 du 5 octobre 1995, le territoire d es communes reprises dans l'article 1 ci-dessus et inscrit dans le périmètre inondable de la crue de référence, comprend 4 zones identifiées par 4 couleurs :

- **Deux zones vertes** : Il s'agit des zones naturelles ou d'habitat diffus qui constituent les zones d'expansion de crues à préserver absolument de toute urbanisation. Il existe :
 - une zone vert foncé fortement exposée au risque et
 - une zone vert clair moyennement (zone vert clair hachurée) ou faiblement exposée (zone vert clair non hachurée) ;
- **Une zone rouge** : Il s'agit de zones d'activités ou d'habitat fortement exposées au risque ;
- **Une zone bleu clair** : Il s'agit de zones d'activités ou d'habitat moyennement (zone bleu hachurée) ou faiblement exposées (zone bleue non hachurée).

Type d'occupation des sols Aléa	Champs d'expansion des crues (ZEC) *	Parties actuellement urbanisées (PAU) **
Aléa très fort / fort	Zone vert foncé	Zone rouge
Aléa moyen	Zone vert clair hachurée	Zone bleu clair hachurée
Aléa faible	Zone vert clair	Zone bleu clair

* : les champs d'expansion des crues (ZEC) regroupent les catégories d'enjeu suivantes : zones urbanisables à terme, prairies et forêt, cultures, zones de hameau et d'urbanisation lâche, terrains de sports, parkings...

** : les parties actuellement urbanisées (PAU) regroupent les catégories d'enjeu suivantes : centre urbain, zone urbaine construite, zone industrielle construite.

Figure 1 - Tableau récapitulatif de la division du territoire en zones

Pour déterminer à quelle zone appartient un territoire et pour appliquer ce règlement, il convient de se reporter au plan communal à l'échelle 1/5000^{ème}, seul format juridiquement opposable au tiers. Les autres cartes dont celle du zonage réglementaire au 1/25000^{ème} ont une valeur strictement informative.

NB: sur les plans de zonage sont figurés, en bleu foncé, les secteurs toujours en eau (cours d'eau, mares, étangs, etc.) Ils sont signalés à titre indicatif mais ne sont pas réglementés par le présent PPR.

- **Occupations et utilisations des sols interdites**

Sont interdits :

- les constructions nouvelles sauf celles autorisées aux paragraphes suivants,
- les nouveaux terrains aménagés pour l'accueil de campeurs, caravanes, camping cars, et résidences mobiles de loisir ,ainsi que l'extension des terrains existants tant en termes de périmètre que de densification des emplacements dans les limites des périmètres existants à la date d'approbation du présent document,
- les habitations légères de loisir,
- toute reconstruction après destruction totale ou partielle d'un bâtiment causée directement ou indirectement par le phénomène d'inondation,
- tout remblai non nécessaire à la mise hors d'eau des biens autorisés,
- tous sous-sols et caves,
- les activités de production ou de transformation, ainsi que le stockage de produits qui peuvent présenter un risque vis à vis de l'eau soit par réaction chimique soit par dispersion,
- les décharges d'ordures ménagères ou de déchets banals ou spéciaux,
- les changements de destination créant de nouveaux logements ou qui accroissent la vulnérabilité.
- toute installation de quelque nature qu'elle soit, à l'exception de celles mentionnées ci-dessous.

- **Types de constructions, travaux, occupations et utilisations du sol admis sans prescriptions**

Sont admis sans aucune prescription particulière liée au PPRI :

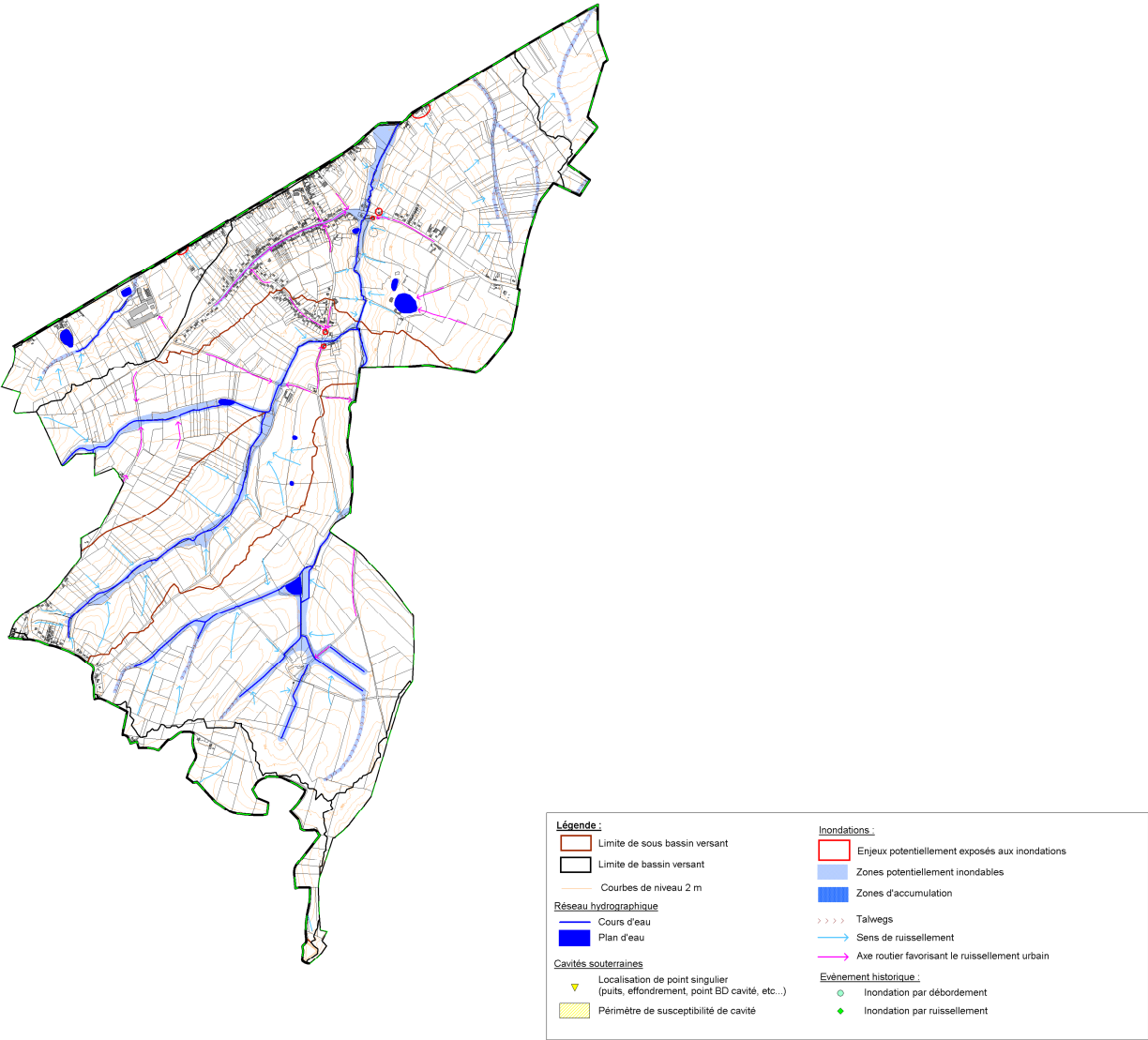
- les travaux usuels d'entretien et de gestion normaux des biens et activités implantés antérieurement à l'approbation du présent plan, à condition de ne pas augmenter l'emprise au sol des bâtiments,
- les extensions limitées à 10 m² qui seraient strictement nécessaires à des mises aux normes d'habitabilité ou de sécurité (conformément à la circulaire du 24 avril 1996 jointe en annexe),
- les changements de destination qui n'augmentent pas la vulnérabilité et ne créent pas de nouveaux logements,
- les mises en conformité (accessibilité aux personnes à mobilité réduite, normes sanitaires, sécurité incendie etc) des Etablissements Recevant du Public existants à la date d'approbation du PPRI et sous réserve

II.5 *Caractérisation des risques naturels dans l’arrondissement d’Avesnes*

Une étude stratégique a également été menée sur les communes dépourvues de PPRI ou AZI afin d’identifier des risques tels que des coulées de boue ou d’érosion des sols.

Les objectifs de cette étude ont été :

- D'analyser et de capitaliser les données sur les Plans de Prévention des Risques existants, les arrêtés de catastrophes naturelles, et toutes les autres informations sur les risques naturels.
- De caractériser le risque inondation par analyse géomorphologique et approche naturaliste afin de développer les connaissances sur les phénomènes de ruissellement et de débordement sur la zone d'étude.
- De définir une stratégie de gestion des risques, en permettant à la DDTM 59 de pouvoir mesurer l'impact sur les enjeux existants et futurs au regard des phénomènes présents.
- De cartographier de manière informative l’ensemble des risques.



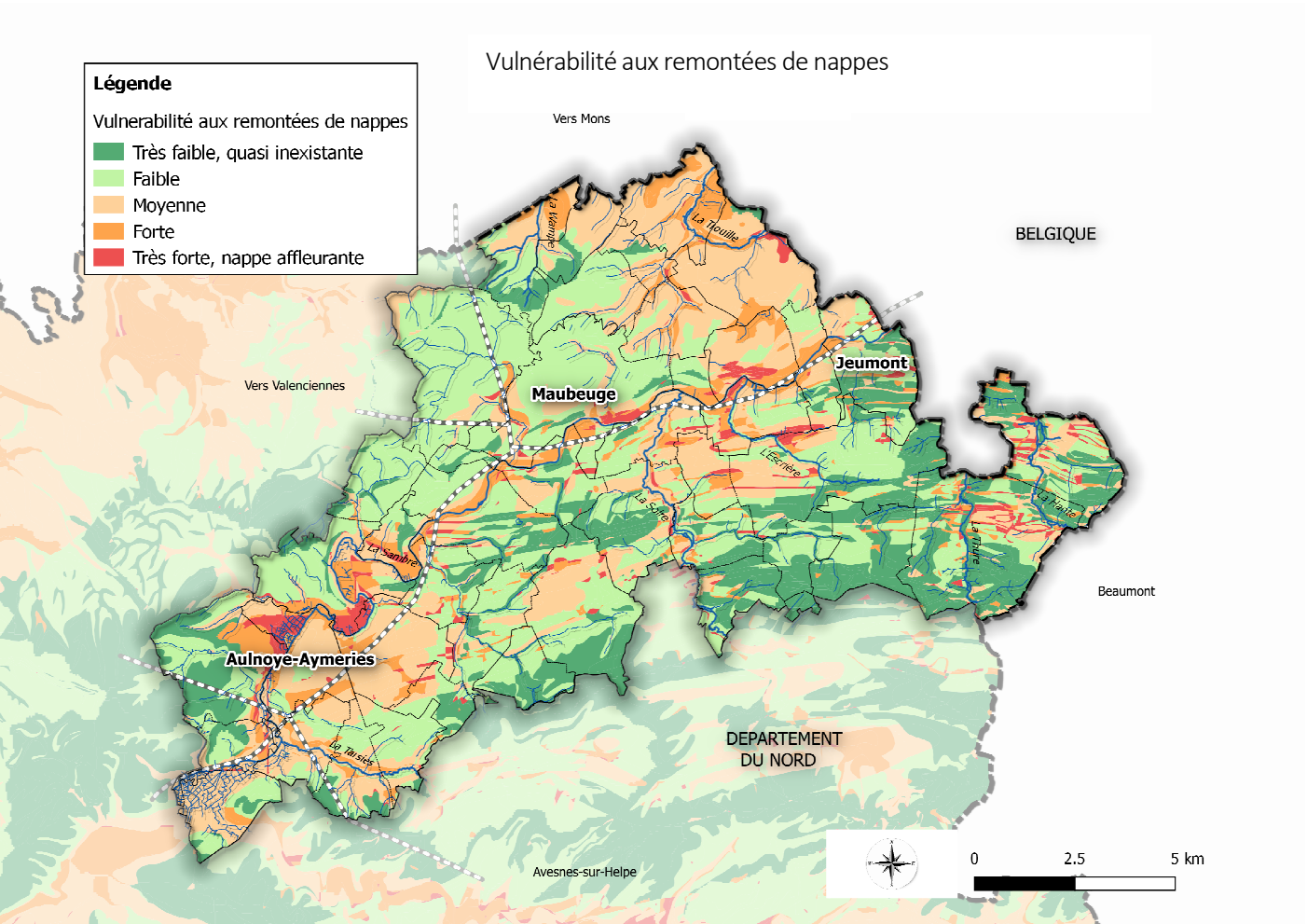
Extrait de la carte informative de la commune de Gognies-Chaussée.

III. L'ALEA REMONTEE DE NAPPES

Le site internet « www.inondationsnappe.fr », développé par le BRGM, présente des cartes départementales de sensibilité au phénomène de remontées de nappes. Ces cartes ont été établies à l'échelle départementale suivant la méthodologie nationale.

Une zone « sensible aux remontées de nappes » est un secteur dont les caractéristiques d'épaisseur de la Zone Non Saturée, et de l'amplitude du battement de la nappe superficielle, sont telles qu'elle peut déterminer une émergence de la nappe au niveau du sol, ou une inondation des sous-sols à quelques mètres sous la surface du sol.

L'aléa remontée de nappes sur le territoire de l'intercommunalité est principalement faible à très faible en dehors de la Vallée de la Sambre et de ses affluents. On y retrouve un risque fort à très fort, voir affleurant.



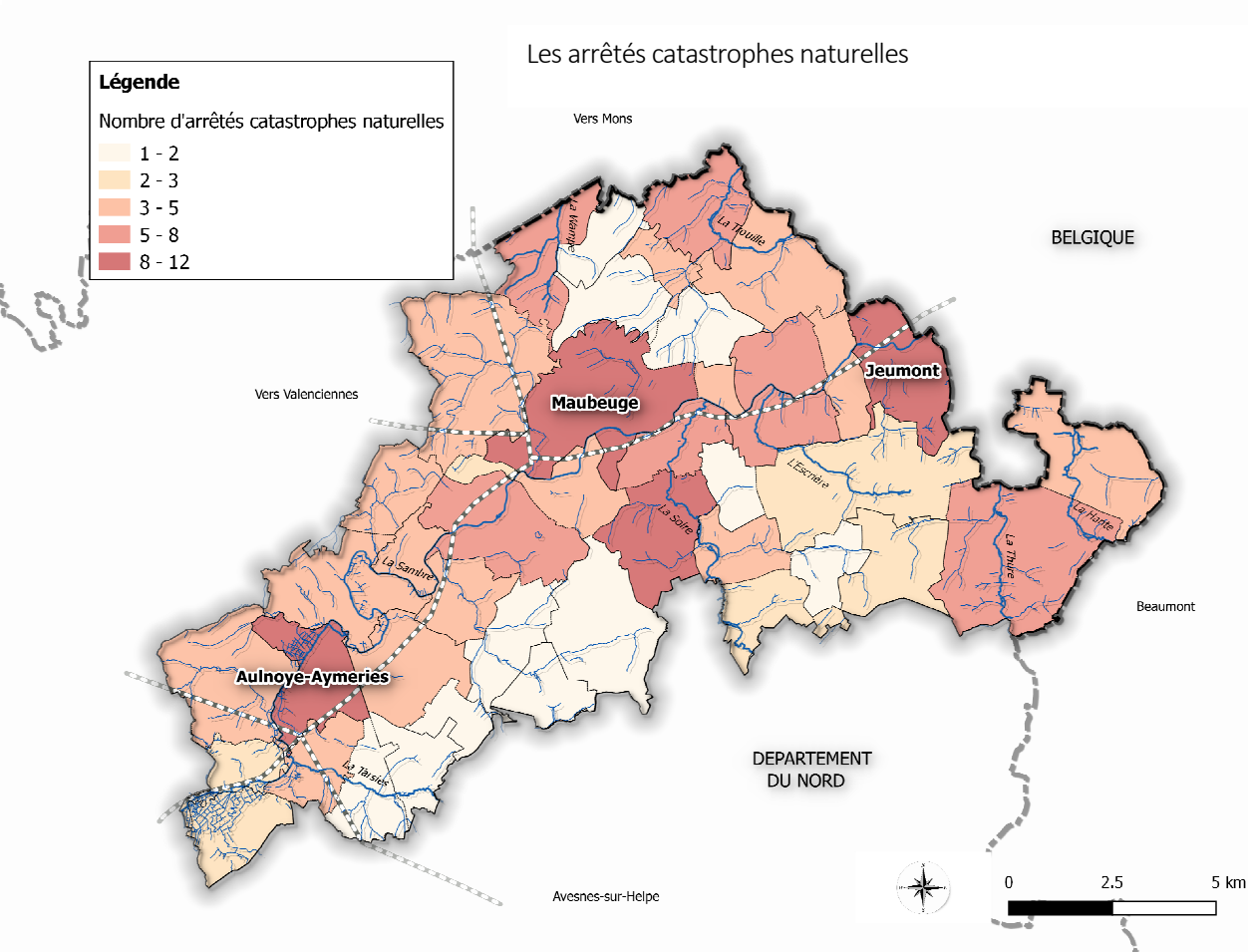
IV. LES ARRETES DE CATASTROPHES NATURELLES

Si un état de catastrophe naturelle est constaté dans une commune, un arrêté est publié au Journal officiel de la commune dans lequel sont précisés les caractères de l’événement naturel en cause, les zones touchées et les dates de la catastrophe.

Les aléas naturels relevant de la loi, susceptibles d’avoir des effets catastrophiques, pris en compte dans les plans de prévention des risques naturels prévisibles sont précisés dans la circulaire ministérielle du 19/05/1998, par ordre de fréquence et de gravité :

- Inondations et coulées de boue : inondations de plaines - inondations par crues torrentielles - inondations par ruissellement en secteur urbain, coulées de boue ;
- Inondations consécutives aux remontées de nappe phréatique ;
- Phénomènes liés à l’action de la mer : submersions marines - recul du trait de côte par érosion marine ;
- Mouvements de terrain : effondrements et affaissements - chutes de pierres et de blocs - éboulements en masse - glissements et coulées boueuses associées - laves torrentielles - mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols ;
- Avalanches ;
- Séismes.

Au sein de la CAMVS le principal aléa naturel constaté concerne les inondations. De nombreux arrêtés catastrophes naturelles ont été recensés au sein de Maubeuge, Aulnoye-Aymeries et Jeumont : 3 communes urbaines jouxtant la Sambre.



V. LE PHENOMENE DE RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES

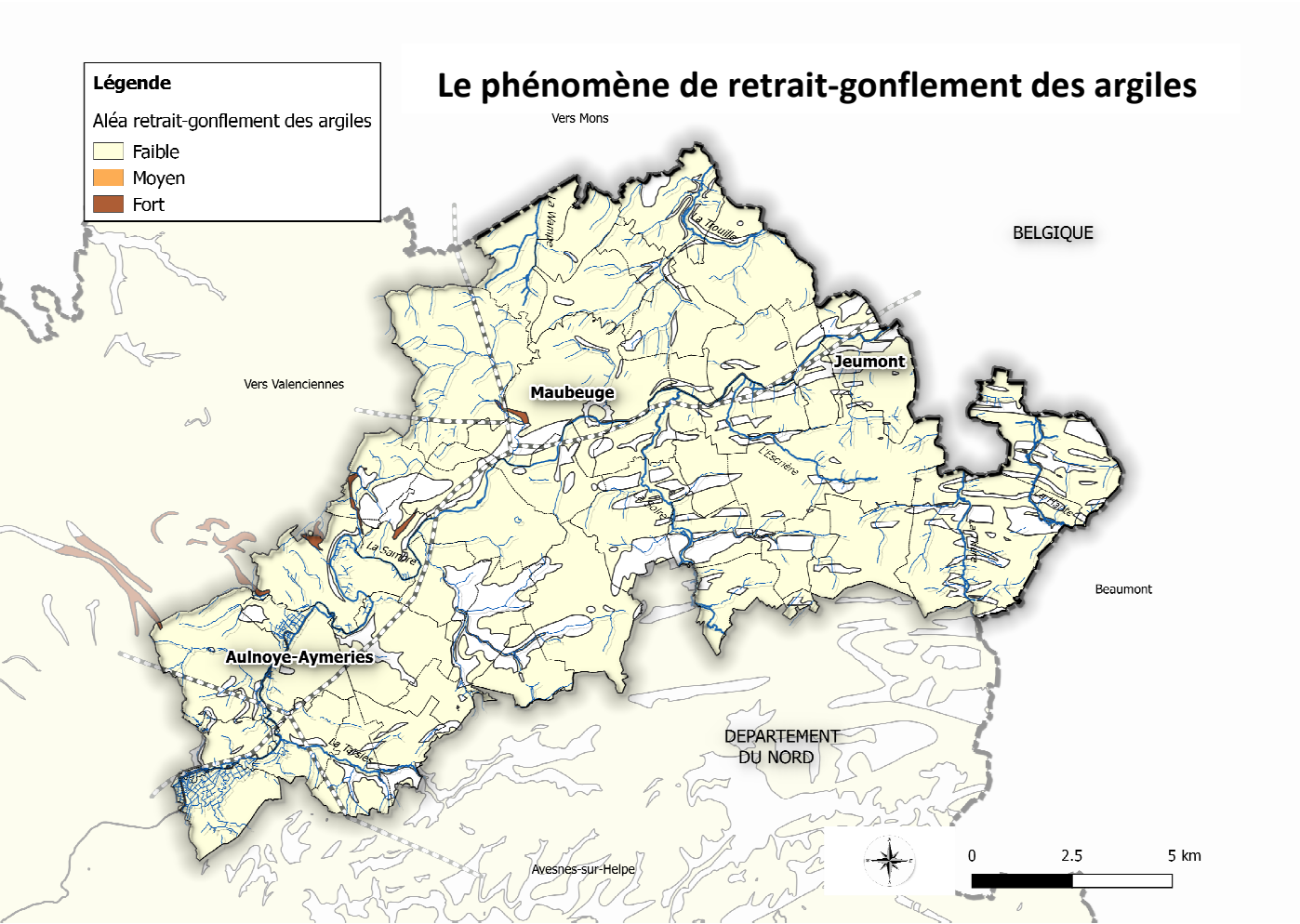
Sous l’effet de certaines conditions météorologiques (précipitations insuffisantes, températures et ensoleillement supérieurs à la normale), les horizons superficiels du sous-sol peuvent se dessécher plus ou moins profondément. Sur les formations argileuses, cela se traduit par un phénomène de retrait, avec un réseau de fissures parfois très profondes. L’argile perd son eau et se rétracte, ce phénomène peut être accentué par la présence d’arbres à proximité. Lorsque ce phénomène se développe sous le niveau de fondations, la perte de volume du sol support génère des tassements différentiels pouvant entraîner des fissurations au niveau du bâti.

Sont particulièrement concernées les formations argileuses qui contiennent des minéraux argileux gonflants du groupe des smectites.

Il a ainsi été réalisé une cartographie départementale de l'aléa retrait-gonflement, selon une méthodologie mise au point par le BRGM. Cette base de données consultable sur le site internet <http://www.argiles.fr/> représente la cartographie départementale de l'aléa retrait gonflement dus aux sous-sols argileux. 4 catégories d’aléa ont été définies : aléa à priori nul, aléa faible, aléa moyen, aléa fort.

Comme il est possible de le constater sur la figure suivante, le risque gonflement-retrait des argiles est de niveau faible à nul.

Cependant des espaces sont concernés par l’aléa fort à l’Ouest du territoire, dans les communes de Pont sur Sambre, Vieux Mesnil, Boussières sur Sambre et Maubeuge.



VI. LE RISQUE SISMIQUE

Le zonage sismique actuellement en vigueur en France a été rendu réglementaire en 1991 (décret n° 91-461 du 14 mai 1991, remplacé depuis par les articles R563-1 à R563-8 du Code de l'Environnement modifiés par les décrets n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 et n° 2010-1255 du 22 octobre 2010, ainsi que par l'Arrêté du 22 octobre 2010).

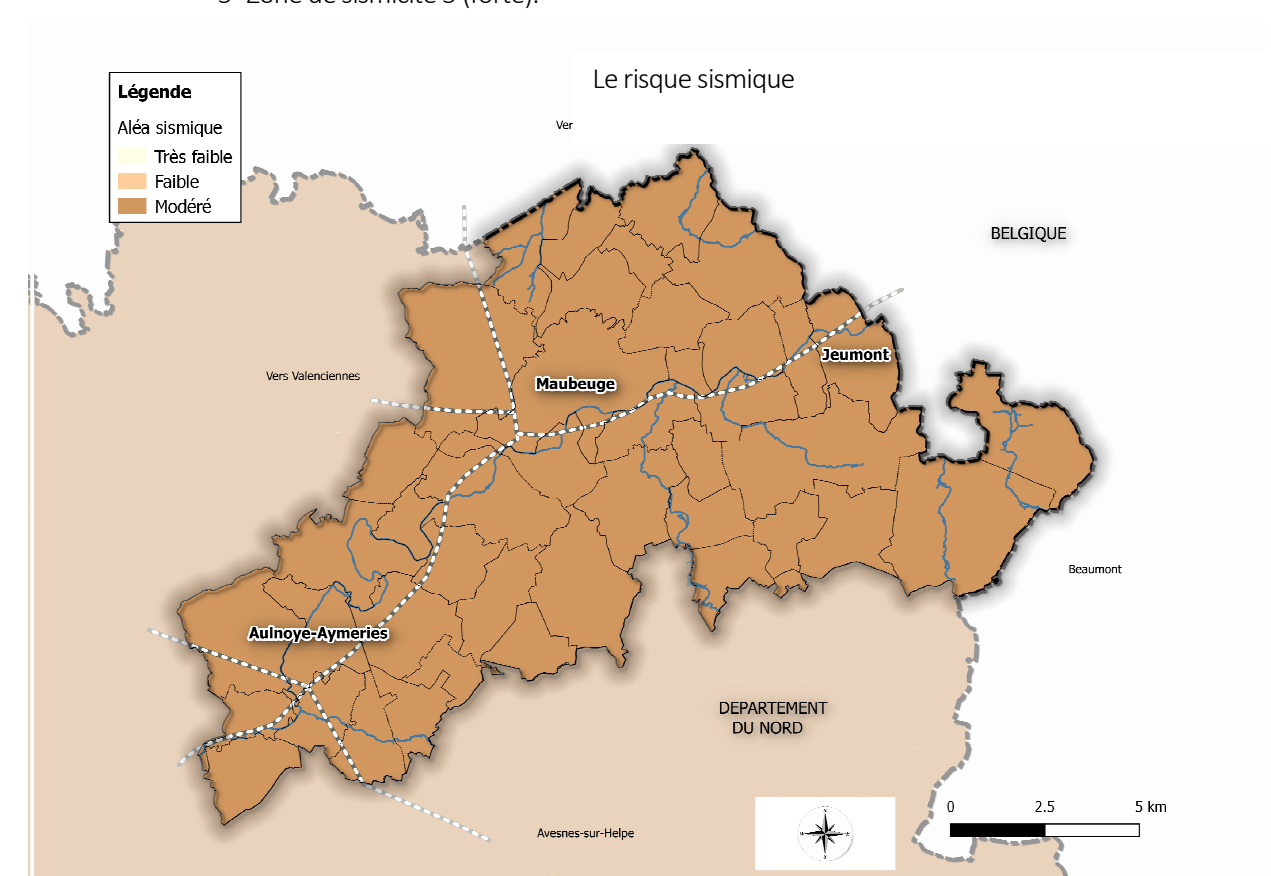
Les futures normes de construction européennes Eurocode 8 précisent la nature des règles de construction qui doivent s'appliquer sur un zonage sismique de type probabiliste prenant en compte différentes périodes de retour. En conséquence, la France a engagé une révision du zonage en vigueur.

La première étape, financée par le Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables (MEDAD), a consisté à établir une carte d'aléa sismique à l'échelle communale sur l'ensemble du territoire français. Celle-ci a été dévoilée en 2005.

Le Groupe d'Etude et de Proposition pour la Prévention du risque sismique en France (GEPP) a été chargé par le MEDAD de proposer un zonage cartographique découpant le territoire en différentes zones de sismicité. Pour chacune de ces zones, le GEPP a attribué des mouvements sismiques de référence.

Le territoire national est divisé en cinq zones de sismicité croissante :

- 1° Zone de sismicité 1 (très faible) ;
- 2° Zone de sismicité 2 (faible) ;
- 3° Zone de sismicité 3 (modérée) ;
- 4° Zone de sismicité 4 (moyenne) ;
- 5° Zone de sismicité 5 (forte).





Le territoire est localisé sur une zone de sismicité de niveau 3 c’est à dire où l’aléa sismique est considéré comme modéré.

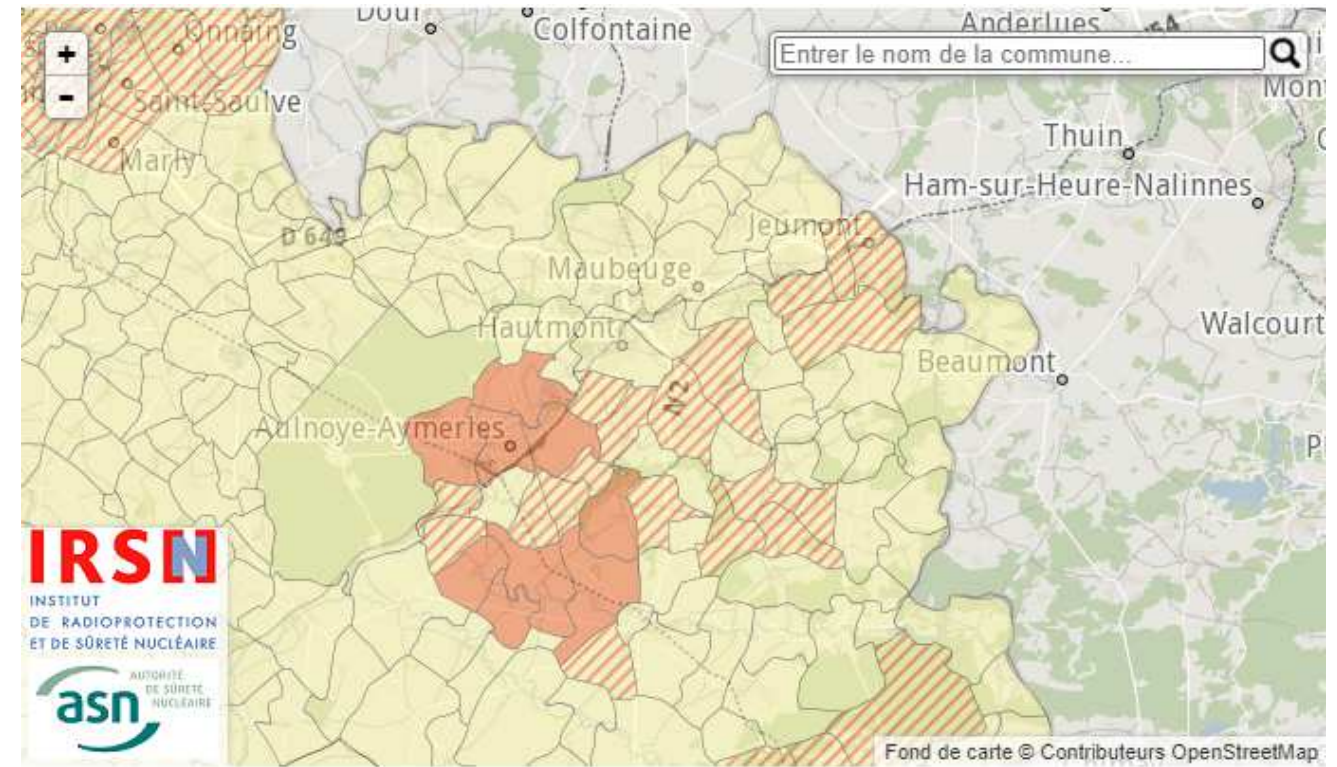
Aucune commune du territoire n’est concernée par un Plan de Prévention des Risques sismiques.

VII. LE RISQUE LIE AU POTENTIEL RADON DES FORMATIONS GEOLOGIQUES

La présence du radon dans les sols est liée à la géologie, notamment à la teneur en uranium des terrains sous-jacents. Des facteurs aggravants sont à noter en raison des caractéristiques particulières qui peuvent caractériser les sous-sols, il s’agit notamment des failles et ouvrages miniers. Une cartographie a été réalisée afin d’identifier les zones sur lesquelles la présence de radons à des concentrations élevées dans les bâtiments est la plus probable. Cette cartographie repose sur les catégories énumérées ci-dessous.

La cartographie du potentiel du radon des formations géologiques établie par l’IRSN conduit à classer les communes en 3 catégories :

	Catégorie 1 Les communes à potentiel radon de catégorie 1 sont celles localisées sur les formations géologiques présentant les teneurs en uranium les plus faibles. Ces formations correspondent notamment aux formations calcaires, sableuses et argileuses constitutives des grands bassins sédimentaires (bassin parisien, bassin aquitain) et à des formations volcaniques basaltiques (massif central, Polynésie française, Antilles...). Sur ces formations, une grande majorité de bâtiments présente des concentrations en radon faibles. Les résultats de la campagne nationale de mesure en France métropolitaine montrent ainsi que seulement 20% des bâtiments dépassent 100 Bq.m⁻³ et moins de 2% dépassent 400 Bq.m⁻³.
	Catégorie 2 Les communes à potentiel radon de catégorie 2 sont celles localisées sur des formations géologiques présentant des teneurs en uranium faibles mais sur lesquelles des facteurs géologiques particuliers peuvent faciliter le transfert du radon vers les bâtiments. Les communes concernées sont notamment celles recoupées par des failles importantes ou dont le sous-sol abrite des ouvrages miniers souterrains... Ces conditions géologiques particulières peuvent localement faciliter le transport du radon depuis la roche jusqu'à la surface du sol et ainsi augmenter la probabilité de concentrations élevées dans les bâtiments.
	Catégorie 3 Les communes à potentiel radon de catégorie 3 sont celles qui, sur au moins une partie de leur superficie, présentent des formations géologiques dont les teneurs en uranium sont estimées plus élevées comparativement aux autres formations. Les formations concernées sont notamment celles constitutives de massifs granitiques (massif armoricain, massif central, Guyane française...), certaines formations volcaniques (massif central, Polynésie française, Mayotte...) mais également certains grès et schistes noirs. Sur ces formations plus riches en uranium, la proportion des bâtiments présentant des concentrations en radon élevées est plus importante que dans le reste du territoire. Les résultats de la campagne nationale de mesure en France métropolitaine montrent ainsi que plus de 40% des bâtiments situés sur ces terrains dépassent 100 Bq.m⁻³ et plus de 6% dépassent 400 Bq.m⁻³. Remarque : dans le cas des communes de superficie importante - comme c'est le cas en particulier pour certains Outre-Mer - les formations concernées n'occupent parfois qu'une proportion limitée du territoire communal. Dans ce cas, la cartographie par commune ne représente pas la surface réelle d'un territoire affectée par un potentiel radon mais, en quelque sorte, la probabilité qu'il y ait sur le territoire d'une commune une source d'exposition au radon élevée, même très localisée. Afin de visualiser différentes zones au sein du territoire communal et de mieux apprécier le potentiel radon réel sur ce territoire, il convient de se référer à la cartographie représentée selon les contours des formations géologiques.



Ainsi, les communes suivantes sont concernées par un potentiel de catégorie 3 :

- Pont sur Sambre ;
- Berlaimont ;
- Aulnoye Aymeries ;
- Bachant.

Les communes suivantes sont concernées par un potentiel de catégorie 2 :

- Sassegnies ;
- Monceau-Saint-Waast ;
- Saint-Rémy-Chaussée ;
- Ecuelin ;
- Saint-Rémy-Du-Nord ;
- Limont-Fontaine ;
- Beaufort ;
- Ferrière-La-Grande ;
- Colleret ;
- Recquignies ;
- Marpent ;
- Jeumont.

Les communes restantes sont concernées par un risque de catégorie 1.

VIII. LES CARRIERES SOUTERRAINES ET AUTRES CAVITES SOUTERRAINES

BD cavités est la base de données nationale des cavités souterraines abandonnées en France métropolitaine (ouvrages souterrains d'origine anthropique, à l'exclusion des mines, et cavités naturelles).
A noter que la dernière mise à jour date d’octobre 2016.

Le territoire compte 15 cavités localisées :

Commune	Numéro	Nom	Type	Descriptif
Vieux-Reng	NPCAW0002863	Fort de la Salmagne (Ligne Maginot)	ouvrage militaire	Cavité avérée. / Présence de souterrain sous le fort de la Salmagne (Ligne Maginot). Il existe 3 niveaux. Un des tunnels mène à Bersillies. Usage actuel: patrimoine. / Absence de plan de localisation en archive.
Maubeuge	NPCAA21000274	Les Grottes de Vauban	naturelle	Cavité avérée. / Découverte d'une grotte en 1970 "Les Grottes de Vauban" sous le pont Allant, au niveau de la voie express Maubeuge-Jeumont, D646. / Plan de localisation disponible en archive.
Maubeuge	NPCAA21000275	Bâti fissuré au n°107 rue Montplaisir	indéterminé	Cavité supposée. / Bâti fissuré au n°107 rue Montplaisir (parcelle 000 Y 01 - 11) en septembre 1985. Origine inconnue. / Absence de plan de localisation en archive.
Maubeuge	NPCAW0033840	Galerie de contre-mine, Place Forte	ouvrage civil	Cavité avérée. / Présence d'une galerie de contre-mine, de 250 m de long au droit de la Place Forte. Elle est maçonnée en pierres et en briques et éboulées par endroit. / Absence de plan de localisation en archive.
Gognies-Chaussée	NPCAW0002654	Carrière de grès	carrière	Cavité avérée. /Présence d'une carrière souterraine de grès sur la commune de Gognies-Chaussée. Adresse précise inconnue. / Absence de plan de localisation en archive.



Beaufort	NPCAW0033049	Mouvements de terrain au Hameau du Bois	naturelle	Cavité avérée. /Deux mouvements de terrain apparus en mai 2012 au lieu-dit le Hameau du Bois (cadastre : ZN-19). Le premier est profond de 30 à 50 cm et s'étend sur 2 à 3 m de diamètre, le deuxième est profond de 1 m et s'étend sur 1,5 m de diamètre. Origine probable : effondrement karstique. / Plan de localisation et rapport disponible en archive
Beaufort	NPCAW0033050	Effondrement au lieudit l'Ermitage	naturelle	Cavité supposée. / Effondrement au lieudit l'Ermitage probablement d'origine karstique et probablement rebouché. Phénomène fréquent sur la commune. / Plan de localisation disponible en archive.
Beaufort	NPCAW0033051	Effondrement au lieudit le Bois de Beaufort	naturelle	Cavité supposée. / Effondrement au lieudit le Bois de Beaufort probablement d'origine karstique et probablement rebouché. Phénomène fréquent sur la commune. / Plan de localisation disponible en archive
Beaufort	NPCAW0033052	Effondrement au lieudit le Bois de Beaufort_2	naturelle	Cavité supposée. / Effondrement au lieudit le Bois de Beaufort probablement d'origine karstique et probablement rebouché. Phénomène fréquent sur la commune. / Plan de localisation disponible en archive.
Beaufort	NPCAW0033053	Effondrement au lieudit le Fond Bouvet	naturelle	Cavité supposée. / Effondrement au lieudit le Fond Bouvet probablement d'origine karstique et probablement rebouché. Phénomène fréquent sur la

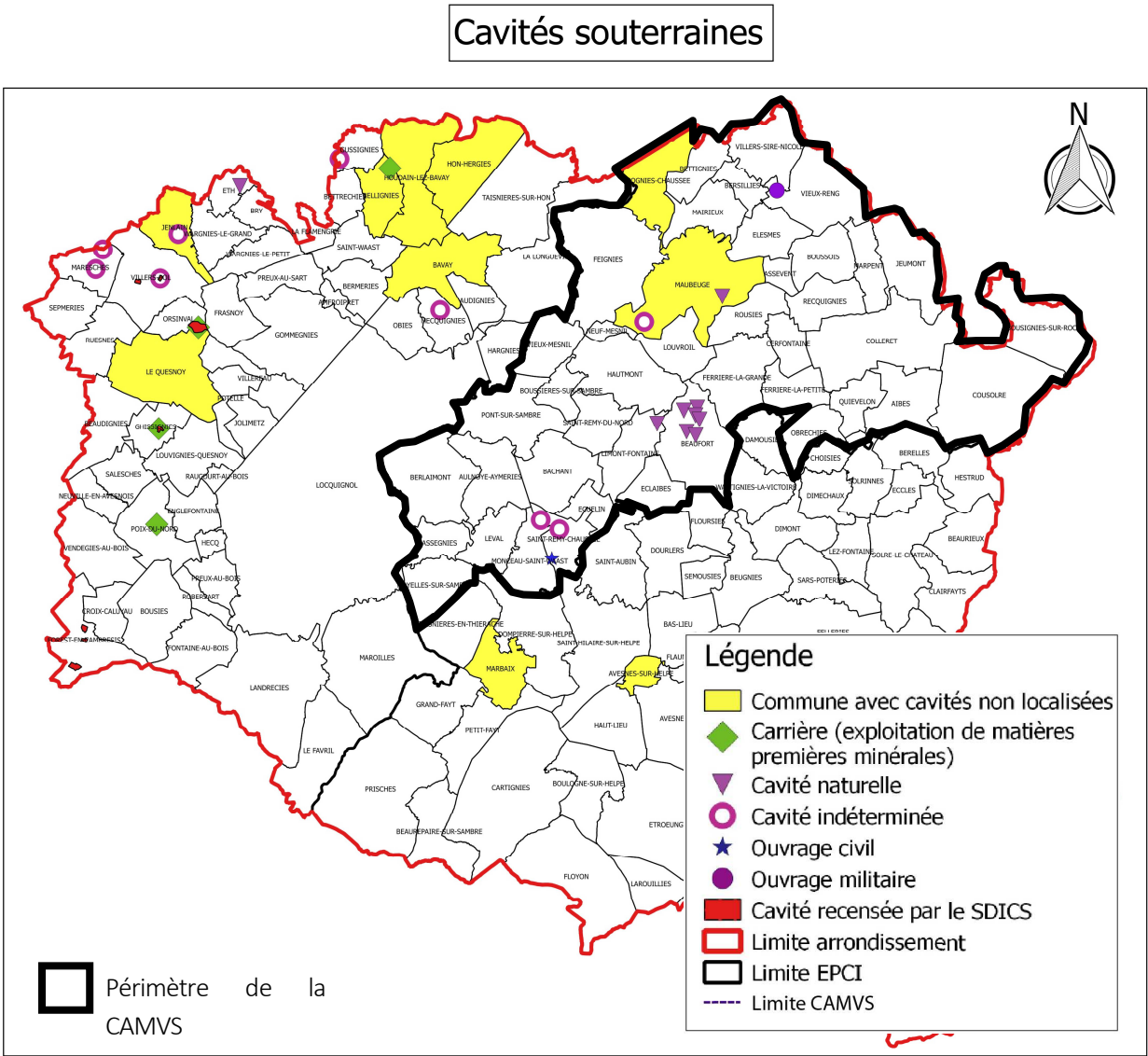


				commune. / Plan de localisation disponible en archive.
Beaufort	NPCAW0033054	Effondrement au lieudit la Grande Voie	naturelle	Cavité supposée. / Effondrement au lieudit la Grande Voie probablement d'origine karstique et probablement rebouché. Phénomène fréquent sur la commune. / Plan de localisation disponible en archive
Limont-Fontaine	NPCAW0033055	Effondrement au lieu-dit les Failleux	naturelle	Cavité supposée. / Effondrement au lieudit les Failleux probablement d'origine karstique et probablement rebouché. Phénomène fréquent sur la commune. / Plan de localisation disponible en archive.
Saint-Rémy-Chaussée	NPCAW0033860	Deux affaissements de terrain au lieu-dit "Fache de Campin"	indéterminé	Cavité avérée. / Deux affaissements de terrain sur la parcelle A-48 au lieu-dit "Fache de Campin". L'affaissement n°1 s'est produit en 2008 et a été comblé. Le secteur continue de s'affaisser sur un diamètre de 10 m. L'affaissement n°2 s'est produit en 1977 et a été comblé. / Plan de localisation disponible en archive.
Saint-Rémy-Chaussée	NPCAW0033861	Affaissement de terrain près du Château d'eau	indéterminé	Cavité supposée. / Affaissement de terrain au lieudit "Fache de Campin" près du Château d'eau (à la limite des parcelles cadastrales A-84, A-85 et A-466). Dimensions : une dizaine de mètre de diamètre. En constante évolution. / Plan de localisation disponible en archive.

Saint-Rémy-Chaussée	NPCAW0002976	souterrain l'église à château	reliant à l'ancien château	ouvrage civil	Cavité supposée. / Il existerait un souterrain qui aurait relié l'église à un château implanté près du cimetière (aujourd'hui détruit). Ce souterrain passerait sous le ruisseau de la Tarcy et serait effondré à proximité. / Absence de plan de localisation en archive.
---------------------	--------------	-------------------------------------	----------------------------------	---------------	--

D’autres cavités sont recensées au vue de la connaissance communale sans pour autant être cartographiables sur Maubeuge-et Gognies-Chaussée.

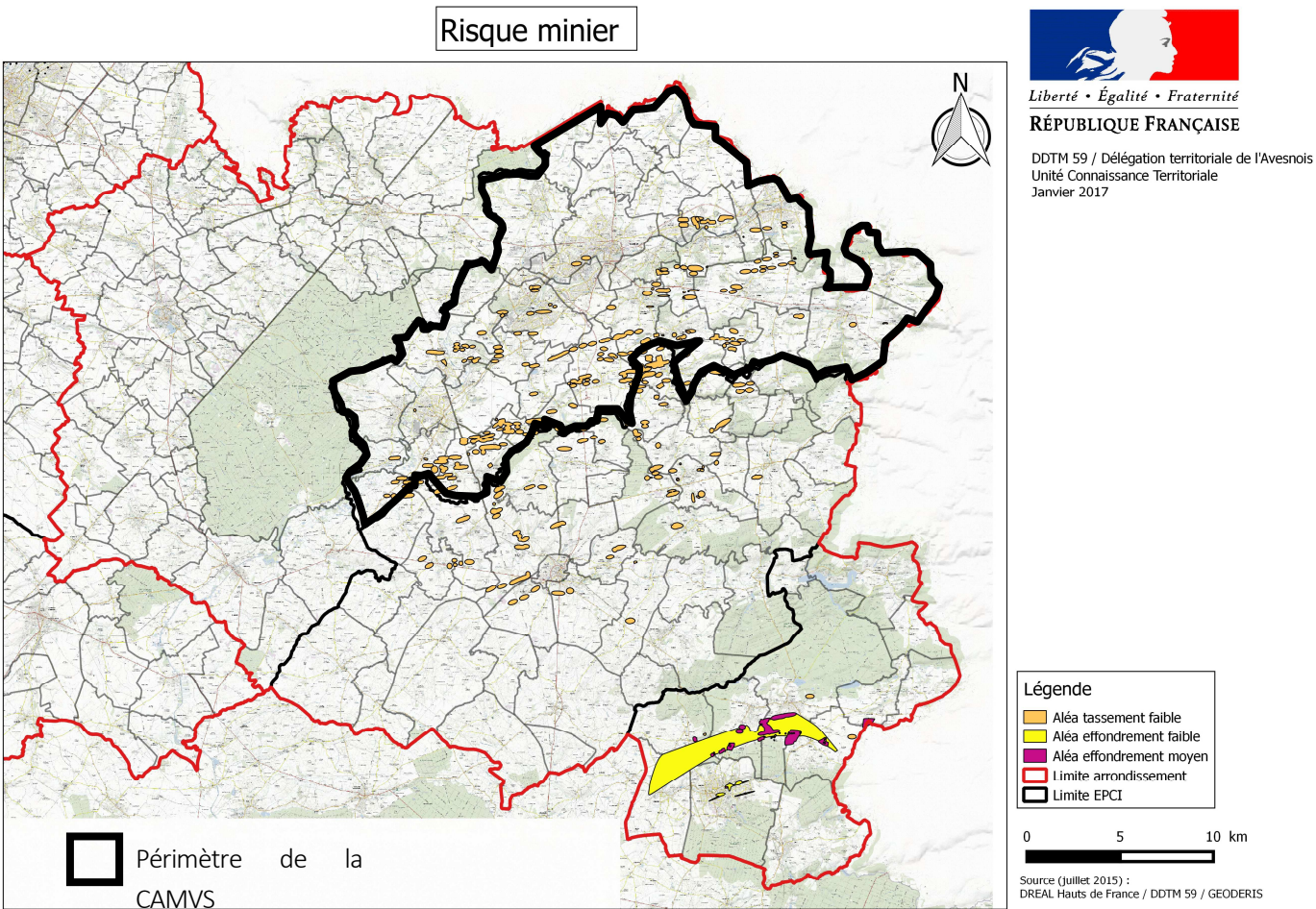
A cheval sur les communes de Saint-Rémy du Nord et de Limont-Fontaine, on identifie une exploitation d’une carrière de calcaire « Les carrières du Bassin de la Sambre »



IX. LE RISQUE MINIER

Plusieurs communes de la CAMVS sont concernées par le risque minier, surtout sur la partie Sud. Ce risque est lié exclusivement à un aléa tassement faible.

Les communes concernées sont les suivantes : Aibes, Assevent, Aulnoye-Aymeries, Bachant, Beaufort, Boussois, Cerfontaine, Colleret, Cousolre, Eclaibes, Ecuélin, Ferrière-la-Grande, Ferrière-la-Petite, Hautmont, Jeumont, Leval, Limont-Fontaine, Louvroil, Marpent, Maubeuge, Monceau Saint-Waast, Noyelles-sur-Sambre, Obrechies, Pont-sur-Sambre, Quiévelon, Recquignies, Rousies, Saint-Rémy-Chaussée, Saint-Rémy du Nord et Sassegnies.



Des études menées en 2011 par GEODERIS à l'initiative de la DREAL ont permis de compléter précisément les informations vis-à-vis du risque minier connu par commune. Ces informations concernent des phénomènes de mouvements de terrain.

Ces données peuvent dès maintenant être prises en compte dans les documents d'urbanisme. Sur les secteurs concernés, toute demande de constructions nouvelles, d'extension ou de changements de destination sera à analyser dans le cadre de l'article R111-2 du Code de l'Urbanisme.

Bassin ferrifère de l'Avesnois (Nord-Pas-de-Calais)
Commune de Rousies

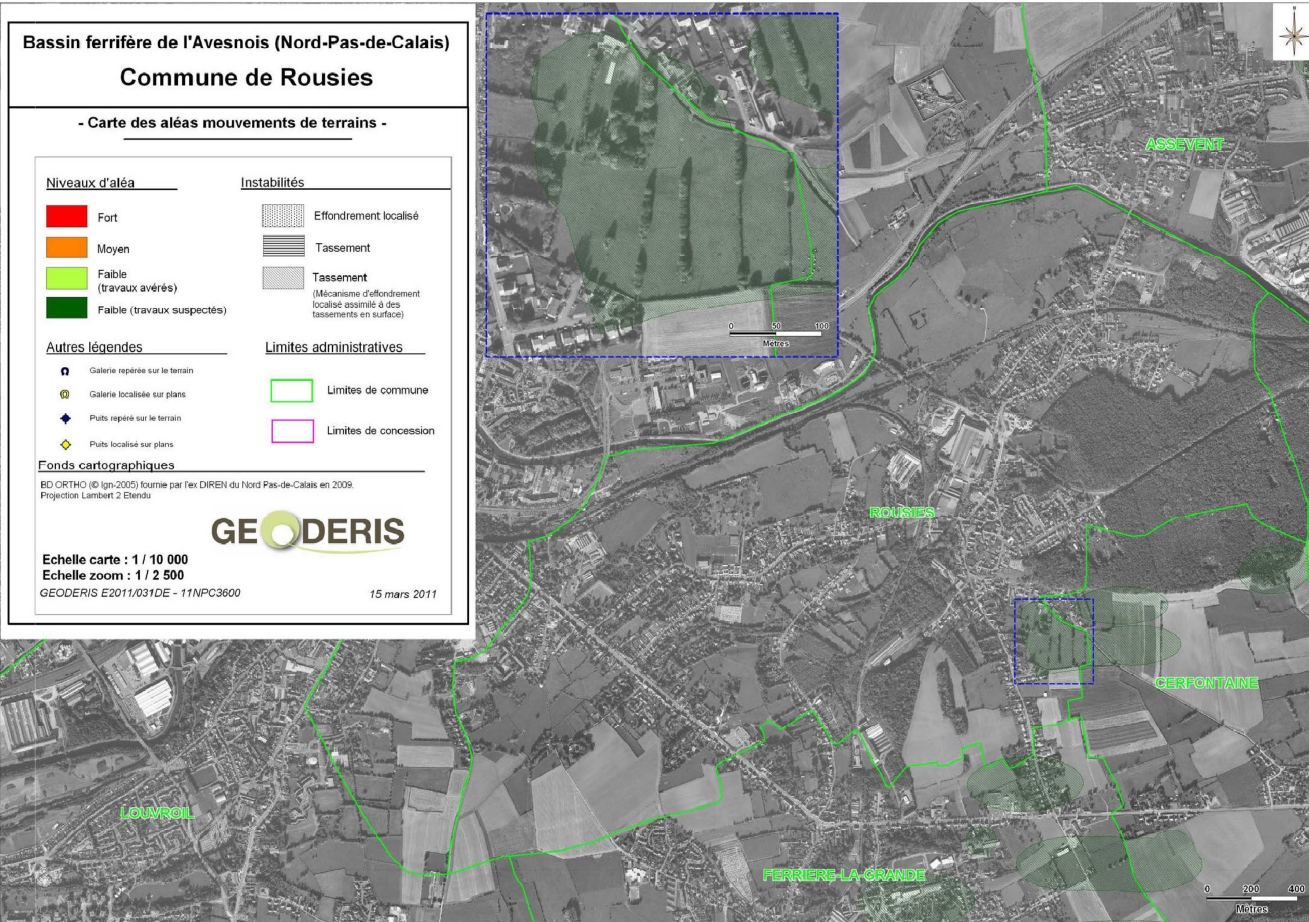
- Carte des aléas mouvements de terrains -

Niveaux d'aléa	Instabilités
Fort	Effondrement localisé
Moyen	Tassement
Faible (travaux avérés)	Tassement
Faible (travaux suspects)	Tassement (Mécanisme d'effondrement localisé assimilé à des tassements en surface)
Autres légendes	Limites administratives
Galerie repérée sur le terrain	Limites de commune
Galerie localisée sur plans	Limites de concession
Puits repérés sur le terrain	
Puits localisés sur plans	

Fonds cartographiques
BD ORTHO (© Ign-2005) fournie par l'ex DIREN du Nord-Pas-de-Calais en 2009.
Projection Lambert 2 Etendu

GEODERIS

Echelle carte : 1 / 10 000
Echelle zoom : 1 / 2 500
GEODERIS E2011/031DE - 11NPC3600 15 mars 2011



Bassin ferrifère de l'Avesnois (Nord-Pas-de-Calais)
Commune de Assevent

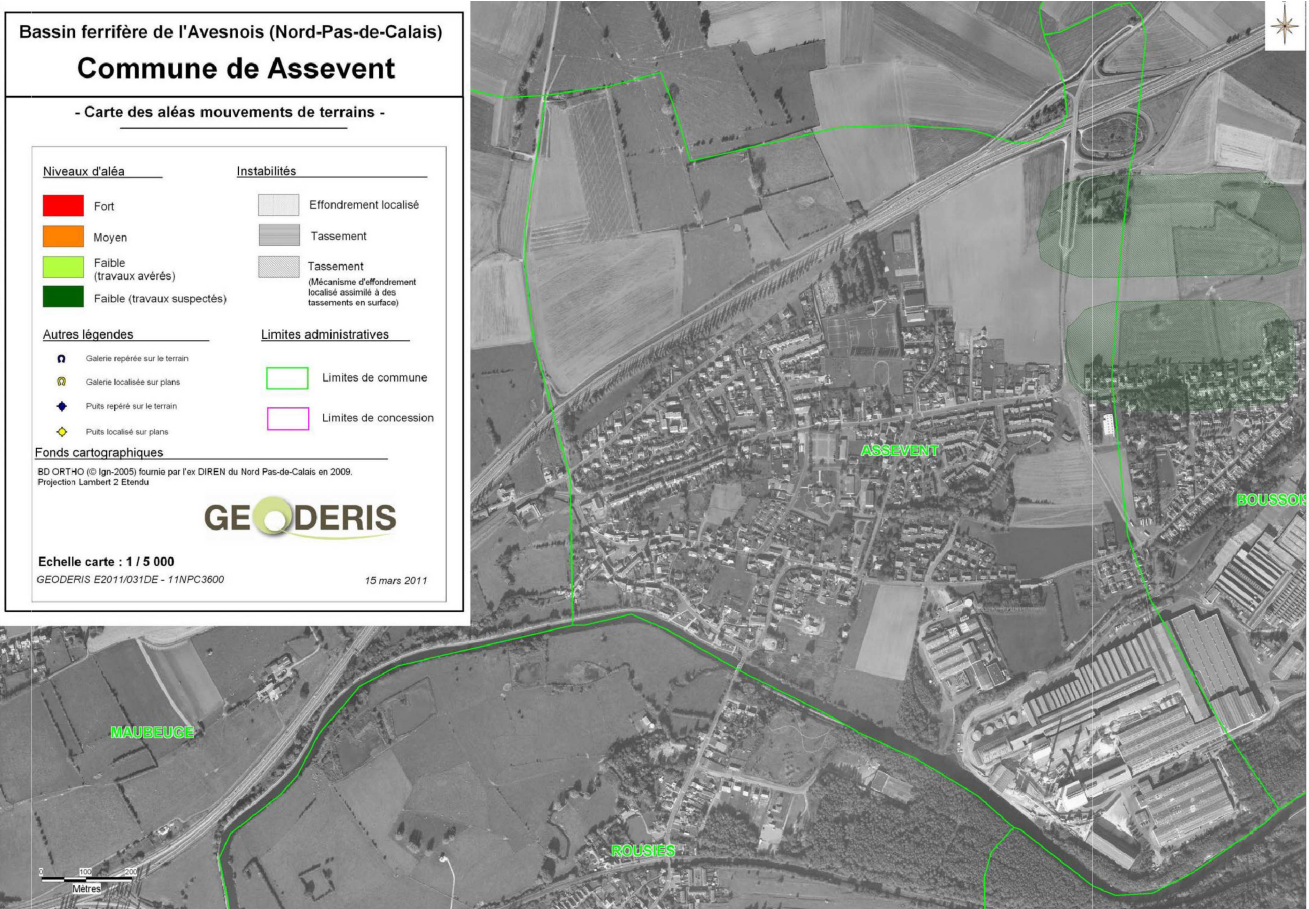
- Carte des aléas mouvements de terrains -

Niveaux d'aléa	Instabilités
Fort	Effondrement localisé
Moyen	Tassement
Faible (travaux avérés)	Tassement
Faible (travaux suspects)	Tassement (Mécanisme d'effondrement localisé assimilé à des tassements en surface)
Autres légendes	Limites administratives
Galerie repérée sur le terrain	Limites de commune
Galerie localisée sur plans	Limites de concession
Puits repérés sur le terrain	
Puits localisés sur plans	

Fonds cartographiques
BD ORTHO (© Ign-2005) fournie par l'ex DIREN du Nord-Pas-de-Calais en 2009.
Projection Lambert 2 Etendu

GEODERIS

Echelle carte : 1 / 5 000
GEODERIS E2011/031DE - 11NPC3600 15 mars 2011



X. ATOUTS / FAIBLESSES / OPPORTUNITES / MENACES

ATOUTS	De nombreux outils ayant une portée informative ou réglementaire face au risque inondation sont en vigueur (PGRI, SLGRI, PPRI et étude stratégique) Une connaissance de nombreux risques (minier, remontées de nappes, catastrophes naturelles...)	FAIBLESSES	Des terrains inondables se trouvent dans l'ensemble du bassin, le risque de perte de biens est donc présent dans le territoire (cf. SLGRI). Une nappe affleurante dans plusieurs communes.
OPPORTUNITES	Une application des documents informatifs et réglementaires. Une réduction des surfaces imperméables permettrait d'atténuer l'ampleur des inondations (zonage eaux pluviales, axe de ruissellement). De nouvelles mesures d'aménagement d'hydraulique douce et de renaturation à proximité des cours d'eau réduiraient les risques d'inondation (axe de ruissellement). Une conservation des espaces humides qui fait partie des dispositions nécessaires à la gestion des risques liées à l'eau.	MENACES	Plusieurs risques naturels sont présents dans le territoire : - Risque inondation important, y compris par remontée de nappe, - Risque sismique modéré, - Risque mouvements de terrain modéré. - Risque minier (aléa tassement faible) - Risque d'effondrement non localisé sur certaines communes en raison de cavités non avérées. -Dichotomie au niveau des inondations liée au découpage topographique.



XI. LES PREMIERS ENJEUX

- Renforcer les outils de gestion de crise et de prévention des risques naturels.
- Prendre en compte l'ensemble des risques naturels sur l'ensemble des communes concernées.
- Localiser et délimiter au sein des documents d'urbanisme, les secteurs concernés par des risques de mouvements de terrains, des risques liés aux aléas de retrait/gonflement des argiles et liés aux cavités souterraines et y appliquer les dispositions nécessaires par une traduction réglementaire et/ou spatiale adaptée.
- Limiter l'urbanisation des secteurs soumis au risque d'inondation.
- Lutter contre les problèmes de ruissellements urbains : en développant la nature en ville, en positionnant de façon stratégique les nouveaux secteurs d'urbanisation.
- Conforter la vocation agricole ou naturelle, des espaces situés en zone inondable, ou repérés comme zone d'expansion des crues, afin de faciliter le fonctionnement naturel de ces zones et de limiter les risques d'inondation.
- Protéger les éléments fixes du paysage (haie, talus, bande enherbée...) ayant un rôle hydraulique.
- Préserver et valoriser les zones humides jouant un rôle d'éponge (stockage/restitution d'eau) grâce à la maîtrise de l'urbanisation
- Limiter l' imperméabilisation et favoriser l' infiltration des eaux de pluie pour limiter les inondations et recharger les nappes.
- Veiller à une gestion globale des risques en intégrant la gestion de l'eau dans les projets d'aménagement.

XII. CE QUE DIT LE SCOT DU SAMBRE AVESNOIS (ENQUETE PUBLIQUE)

7.3.1.1. Prévenir les risques liés aux inondations et au ruissellement

- À l'échelle des documents d'urbanisme locaux ou intercommunaux, préserver le caractère inondable des zones définies, soit dans les Atlas des Zones Inondables, soit dans les Plans de Prévention de Risques d'Inondations, soit à défaut dans les études hydrologiques et/ou hydrauliques existantes à l'échelle du bassin versant ou à partir d'événements constatés ou d'éléments du PAGD (Plan d'Aménagement et de Gestion Durable) et du règlement du SAGE (prescriptions réglementaires et traduction dans le règlement écrit et graphique).
- Pour l'ouverture à l'urbanisation de nouvelles zones, les documents d'urbanisme locaux ou intercommunaux (Orientation d'Aménagement et de Programmation et règlement) comprennent des dispositions visant à ne pas aggraver les risques d'inondations notamment à l'aval, en limitant l'imperméabilisation, en privilégiant l'infiltration, ou à défaut, la rétention des eaux pluviales et en facilitant le recours aux techniques alternatives et au maintien, éventuellement par classement, des éléments de paysage (haies...).
- Les zones générant du ruissellement seront identifiées afin que les PLU et les opérations d'aménagement prennent les mesures adéquates permettant de réduire le phénomène inondation en aval (emplacements réservés pour l'implantation de bassin de rétention des eaux pluviales, bandes enherbées, plantation de haies...).
- À l'échelle des documents d'urbanisme locaux ou intercommunaux, préserver et restaurer les Zones d'Expansion des Crues, y compris les petits cours d'eau et fossés ainsi que les zones humides en incitant les collectivités à instituer des Servitudes d'Utilité Publique.
- Préserver les entités naturelles de lutte jouant un rôle tampon dans l'écoulement des eaux en rétablissant les fossés le long des voiries, en priorité dans les zones sensibles à l'érosion. Ces fossés remplissent par ailleurs un rôle paysager et écologique qui peut être valorisé. À l'échelle des documents d'urbanisme locaux ou intercommunaux, cette mesure peut se traduire par un classement spécifique ou par une prise en compte au sein d'Orientation d'Aménagement et de Programmation spécifique ou thématique.
- À l'échelle des documents d'urbanisme locaux ou intercommunaux, préserver les dispositifs végétaux ayant un intérêt dans la lutte contre l'érosion et le ruissellement et notamment les haies bocagères.
- Identifier et classer les éléments naturels qui limitent le ruissellement et l'érosion par un classement au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme, ou par un zonage spécifique, par une OAP, ou en emplacements réservés si volonté d'acquisition du terrain par la collectivité.

7.3.1.2. Prévenir les autres risques naturels (mouvements de terrain, séismes...)

- • À l'échelle des documents d'urbanisme locaux ou intercommunaux, prendre en compte l'existence des risques naturels par une information à destination des pétitionnaires et, quand le risque est identifié localement, par un classement approprié.

Les risques technologiques et les nuisances

I. LES INSTALLATIONS SEVESO

Le 24 juin 1982 la directive européenne dite directive SEVESO demande aux Etats et aux entreprises d’identifier les risques associés à certaines activités industrielles dangereuses et de prendre les mesures nécessaires pour y faire face.

Sa bonne mise en application est l’une des priorités importantes de l’inspection des installations classées, sous l’autorité des préfets (cf. ICPE ci-après).

La directive SEVESO 2 datant de 1996 instaure une distinction entre deux types d’établissements, selon la quantité totale de matières dangereuses sur site :

- les établissements Seveso seuil haut
- les établissements Seveso seuil bas

Chaque établissement consacre les "bonnes pratiques" en matière de gestion des risques : introduction de dispositions sur l’utilisation des sols afin de réduire les conséquences des accidents majeurs, prise en compte des aspects organisationnels de la sécurité, amélioration du contenu du rapport de sécurité, renforcement de la participation et de la consultation du public.

Le territoire de la CAMVS comprend 3 sites seveso (3 à seuil bas) :

Commune	Nom établissement	Régime	Statut Seveso	Etat d'activités
BOUSSOIS	AGC FRANCE SAS 100, rue Léon Gambetta	Autorisation	Seuil Bas	En fonctionnement
MAUBEUGE	TATA STEEL MAUBEUGE SAS 22 avenue Jean de Beco	Autorisation	Seuil Bas	En fonctionnement
ST REMY DU NORD	ARF 22 rue Jean Messenger	Autorisation	Seuil Bas	En fonctionnement

II. LES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (HORS INSTALLATIONS AGRICOLES)

Une ICPE est une installation exploitée, publique ou privée, qui peut présenter des dangers ou des nuisances vis-à-vis de son environnement direct.

La Loi N°76-663 du 19 Juillet 1976 a permis de fixer les dispositions qui s’appliquent aux Installations Classées pour la Protection de l’Environnement (ICPE). Elles sont soumises à autorisation préfectorale si les dangers sont peu importants. Cette loi impose à ce type d’installations de réaliser un dossier contenant diverses informations telles que :

- L’impact de l’installation sur l’environnement et les moyens mis en œuvre pour les atténuer.
- Les dangers que présentent l’installation et les moyens mis en œuvre pour les prévenir.

De manière à ne pas engendrer des risques inhérents aux installations, celles-ci doivent par ailleurs se conformer à toutes les prescriptions législatives et réglementaires concernant la prévention de la pollution de l’eau, de la pollution atmosphérique, du bruit et des vibrations, le traitement et l’élimination des déchets...

Après consultation du site <http://installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr>, il s’avère qu’il existe les ICPE suivantes sur le territoire :

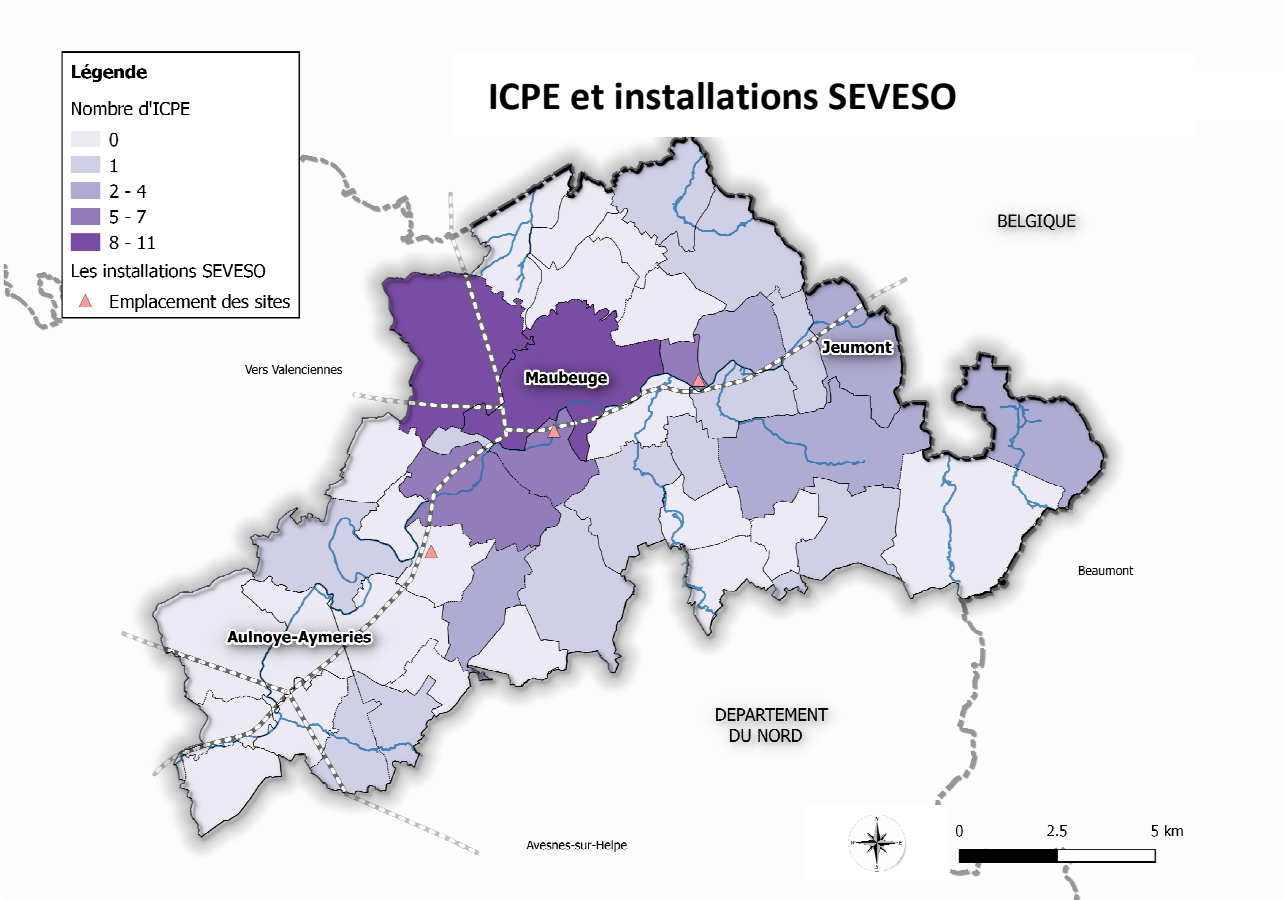
Commune	Nom établissement/localisation	Régime	Statut Seveso	Etat d'activités
ASSEVENT	GRAHAM PACKAGING France rue Maurice Willot	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement
AULNOYE AYMERIES	FINANCIERE CILA SAS 39 rue Voltaire	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement
AULNOYE AYMERIES	VALLOUREC OIL AND GAS France 54 rue Anatole France	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement
AULNOYE AYMERIES	VALLOUREC RESEARCH CENTER FRANCE AULNOY 60 route de Leval	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement
AULNOYE AYMERIES	VTFR Tuberie d'Aulnoye 64 rue Leval	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement
AULNOYE AYMERIES	Vallourec Oil & Gas FR-station essaisX2 rue Anatole France	Autorisation	Non Seveso	En construction
BOUSIGNIES SUR ROC	ALKERN NORD SAS Lieu-dit Beumont-lez-Cousolre	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement
BOUSSOIS	AUTO 2000 Lieudit La Couture Maille	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement
BOUSSOIS	DESVRES Boussois rue Eugène Chimot	Inconnu	Non Seveso	En cessation d'activités
CERFONTAINE	MAIRESSE Bertrand Lieu-dit 'La Couture au Fau	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement
COLLERET	SAS RYEZ COLLERET (ex AUTO DEMOLITION) RD 936 - 4, route Nationale	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement
FEIGNIES	BETA STEEL EUROPE 54 rue des Usines	Inconnu	Non Seveso	En cessation d'activités



FEIGNIES	GRIMONPREZ LOGISTIQUE TRANSPORT Z.I. de Grévaux les Guides	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement
FEIGNIES	GROUPE BIGARD (SA) ZI Grévaux les Guides	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement
FEIGNIES	ITS FABRY Z.I. de Grévaux ls Guides	Inconnu	Non Seveso	En cessation d'activités
FEIGNIES	MAISON MENISSEZ SA Z.I. de Grévaux les Guides	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement
FEIGNIES	MENISSEZ FRAIS SAS Z.I. de Grévaux les Guides	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement
FEIGNIES	MENISSEZ PREMIUM (ex Groupe MENISSEZ) Parc d'activités Grévaux les Guides - ZI des Longenelles Sud - rue Gaillard	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement
FEIGNIES	SAMBRE et MEUSE 54 rue des usines	Inconnu	Non Seveso	En cessation d'activités
FEIGNIES	SIORAT SAS ZI des Longues Royes	Autorisation	Non Seveso	En cessation d'activités
FEIGNIES	TOTAL RAFFINAGE MARKETING 124, route de Valenciennes	Enregistrement	Non Seveso	En construction
FEIGNIES	VESUVIUS 68 rue Paul Deudon	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement
FERRIERE LA GRANDE	Mécadis 2 rue de l'industrie	Inconnu	Non Seveso	En cessation d'activités
HAUTMONT	ARCELORMITTAL TUBULAR PRODUCTS HAUTMONT 12, rue des Usines	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement
HAUTMONT	BARTIN RECYCLING 100 rue des usines	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement
HAUTMONT	FORGITAL-DEMBIERMONT SAS 4 rue Jules Campagne	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement
HAUTMONT	RECYCLAGE DES VALLEES Lieu-dit Sous le Mont Z.I.	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement
HAUTMONT	REVIVAL Rue de la Rocaille	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement
HAUTMONT	SARL LANTHIER MATERIAUX RD 195	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement
HAUTMONT	SCOTTS FRANCE SAS rue de Boussières	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement
JEUMONT	AREVA NP 27 rue de l'industrie - BP 20189	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement
JEUMONT	JEUMONT ELECTRIC - Groupe ALTAWEST	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement



	27, rue de l'Industrie			
JEUMONT	NEXANS France 31 rue de l'industrie	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement
JEUMONT	VITRANT MANESSE JEUMONT 1051, rue du Maréchal Leclerc	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement
LIMONT FONTAINE	CBS SAS. LES PAQUIERS	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement
LOUVROIL	AUCHAN SA centre commercial chemin départemental 121	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement
LOUVROIL	Auchan Carburant SAS 121 chemin départemental	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement
LOUVROIL	BINON 212 ter rue Jules Gallois	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement
LOUVROIL	SCREG Nord Picardie S.A /	Inconnu	Non Seveso	En cessation d'activités
LOUVROIL	SIORAT SAS Nord Barreau RD 95	Autorisation	Non Seveso	En cessation d'activités
MAUBEUGE	COMMUNE DE MAUBEUGE Parc Zoologique	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement
MAUBEUGE	DELICES DE LA TOUR - Petite Savatte Z.I. de la Petite Savatte	Inconnu	Non Seveso	En cessation d'activités
MAUBEUGE	DESVRES Maubeuge sous le Bois Impasse Senelle	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement
MAUBEUGE	MAUBEUGE CONSTRUCTION AUTOMOBIL ZI de Grévaux les Guides	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement
MAUBEUGE	NEUHAUSER Site 2 Z I du champ de l'abbesse	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement
MAUBEUGE	NEUHAUSER USINE 1 Z.I. du Champ de l'Abbesse	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement
MAUBEUGE	SMIAA -CIDEME - CVE de Maubeuge ZI les Terres du Pont Rouge	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement
MAUBEUGE	VALLOUREC FITTINGS (exINTERFIT) avenue Joseph Cugnot - BP 10132 Z.I. de Grévaux les Guides	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement
NEUF MESNIL	GARAGE DU CALVAIRE Lieudit Fache de Grattière	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement
PONT SUR SAMBRE	PONT SUR SAMBRE POWER SAS lieu dit le Rayage du Milieu ZA Route de Pantegnies	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement
VIEUX RENG	GAEC DE LA TOURETTE	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement



III. LA POLLUTION DES SOLS (BASIAS, BASOL)

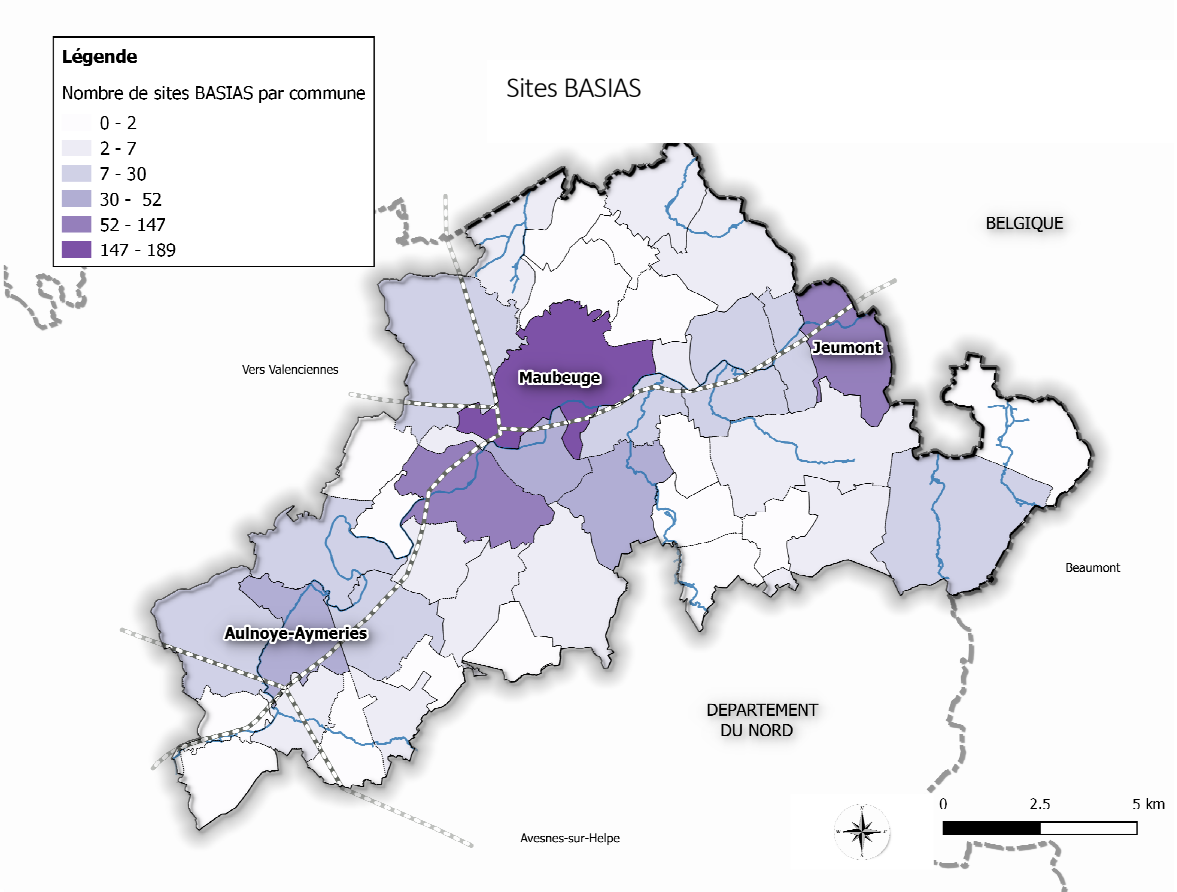
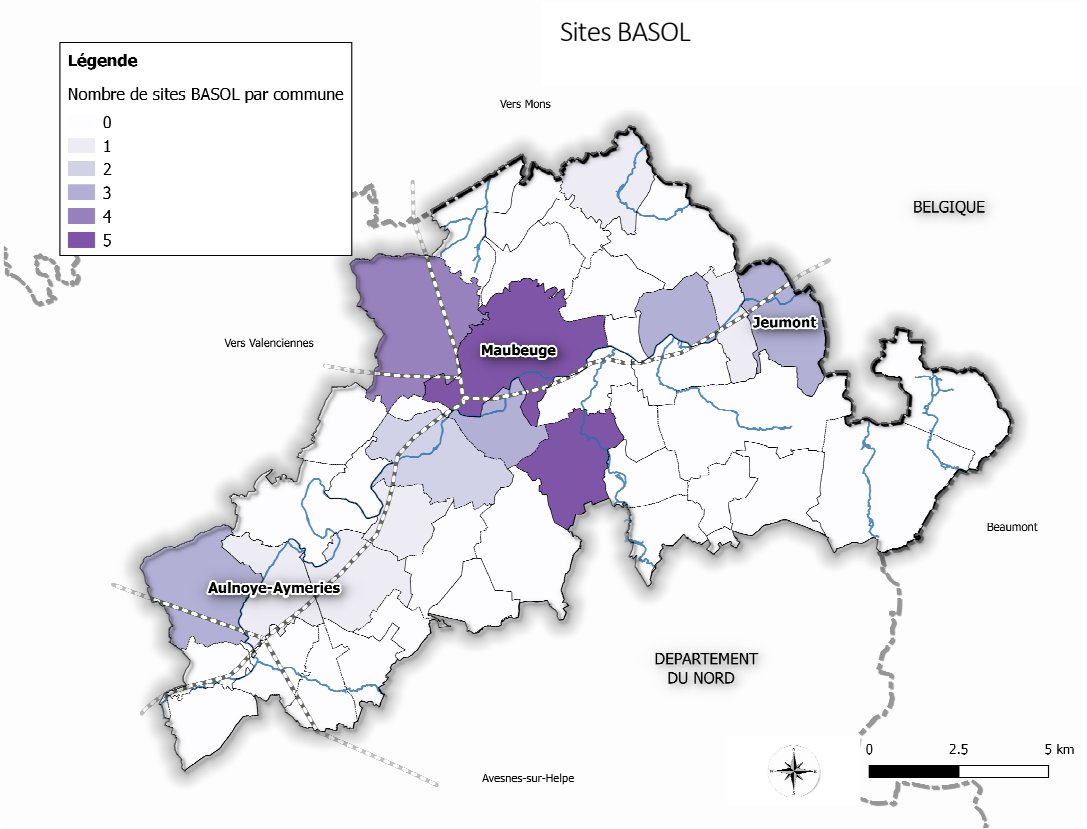
Un site pollué est un site qui – du fait d’anciens dépôts de déchets ou d’infiltration de substances polluantes – présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l’environnement. Ces situations sont souvent dues à d’anciennes pratiques sommaires d’élimination des déchets mais aussi à des fuites ou à des épandages de produits chimiques accidentels ou pas. Il existe également autour de certains sites des contaminations dues à des retombées de rejets atmosphériques accumulés au cours des années voir des décennies.

La pollution éventuelle des sols est appréhendée à partir de l’inventaire national BASOL (du Ministère de l’Ecologie et du Développement Durable) sur les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoirs publics à titre préventif ou curatif. Après avoir consulté cet inventaire, il s’avère qu’il existe des sites pollués ou potentiellement pollués sur le territoire.

Commune	Nom établissement/localisation	Statut
Bachant	FONDERIE BOUILLLOT-LEBOIS	En friche Site mis à l'étude, diagnostic prescrit par arrêté préfectoral
Berlaimont	Aciérie Fonderie Haute Sambre	En activité
Berlaimont	AKERS	En friche
Berlaimont	FORCAST	En friche
Boussois	Desvres	En activité
Boussois	AGC (ex Glaverbel Boussois)	Site mis à l'étude, diagnostic prescrit par arrêté préfectoral En friche
Feignies	Douzies carrelage	En friche
Feignies	Manoir Industrie	Site réutilisé pour en faire un aménagement paysager
Feignies	Aciérie de Sambre et Meuse	En friche
Feignies	Société française de chassis	En friche
Feignies	VESUVIUS	En activité
Ferrière-la-Grande	Fonderie Richard	Site à conserver en mémoire
Ferrière-la-Grande	MIROUX	Réhabilitation du site
Ferrière-la-Grande	SARL Vitrant Manesse	En activité
Ferrière-la-Grande	URANIE	En activité
Hautmont	FRICHE COCKERILL	Friche réutilisée
Hautmont	STPS	Site à conserver en mémoire
Hautmont	TRANCEL (BAIL)	Site en projet pour

		être réutilisé
Hautmont	EMNE-USINOR-GTS (BAIL)	Friche
Jeumont	FONDERIE DE JEUMONT	En cessation d’activité
Jeumont	JSPM (ex JEUMONT INDUSTRIE)	Site en activité
Jeumont	NEXANS FRANCE (ex ALCATEL CABLE FRANCE - ETAB. De JEUMONT)	Site à conserver en mémoire
Jeumont	Thyssen Krupp service Acier	En activité
Louvroil	SCI BUREAUX DE L'ESPERANCE (ex USINOR)	En activité
Louvroil	TATASTEEL (ex MYRIAD)	En activité
Louvroil	Plateau de l'Esperance (ex site de stockage USINOR)	En activité
Marpent	Ancienne fonderie HK Porter	Site en Friche
Pont sur Sambre	EDF Centre de production thermique	Site réhabilité
Recquignies	Compagnie française des ferrailles	Projet de requalification
Recquignies	SEREC ANTONIUS	En activité
Maubeuge	TATA STEEL MAUBEUGE SAS (ex Myriad SAS, ex FFM (DECHARGE DE LA FABRIQUE DE FER	En activité
Maubeuge	UIOM DE MAUBEUGE (SMIAA)	Site en activité
Maubeuge	MAUBEUGE CERAMIQUES	Site réhabilité en zone d’activité
Maubeuge	ANCIEN CENTRE DE TRI DU CCVS	En activité (régie voirie)
Maubeuge	MAUBEUGE CONSTRUCTION AUTOMOBILE MCA	Site en activité
Maubeuge	CENTRE EDF GDF DE MAUBEUGE	Site en projet pour être réutilisé
Maubeuge	TATA STEEL (ex Myriad, ex FFM)	En activité

De même, la base de données du BRGM BASIAS a été consultée. A noter que la localisation n’est pas précisée pour l’ensemble des sites



IV. LES NUISANCES PHONIQUES

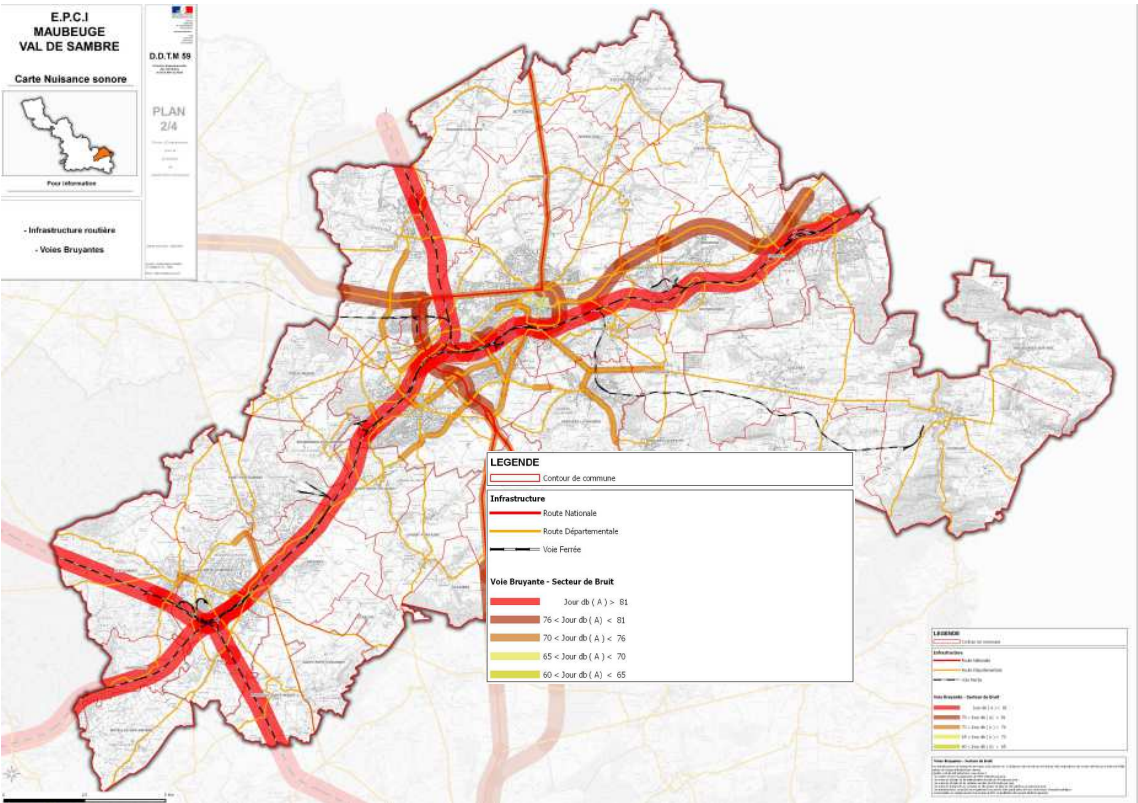
IV.1 Les axes terrestres bruyants

Le classement sonore des infrastructures terrestres est un dispositif réglementaire préventif. Il concerne toutes les routes supportant un trafic supérieur à 5000 véhicules/jour, les infrastructures ferroviaires interurbaines de plus de 50 trains par jour et les infrastructures ferroviaires urbaines et des lignes de transport collectif en site propre de plus de 100 trains ou bus par jour.

L’article L 571-10 du Code de l’Environnement définit le classement des infrastructures de transports terrestres et la largeur maximale des secteurs affectés par le bruit sont classées en fonction de leur niveau sonore et sont délimités de part et d’autres des infrastructures classées (à partir du bord de la chaussée pour une route, à partir du rail extérieur pour une voie ferrée), variant de 300 mètres pour les plus bruyantes (catégorie 1) à 10 mètres pour les moins bruyantes (catégorie 5).

Niveau sonore de référence LAeq (6H-22H) en dB(A)	Niveau sonore de référence LAeq (22H-6H) en dB(A)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d’autre de l’infrastructure
LAeq > 81	LAeq > 76	1	300 mètres
76 < LAeq ≤ 81	71 < LAeq ≤ 76	2	250 mètres
70 < LAeq ≤ 76	65 < LAeq ≤ 71	3	100 mètres
65 < LAeq ≤ 70	60 < LAeq ≤ 65	4	30 mètres
60 < LAeq ≤ 65	55 < LAeq ≤ 60	5	10 mètres

La voie ferrée traversant le territoire du Sud-Ouest au Nord-Est est classée en voie bruyante de catégorie 1. Le RD 649 est également qualifiée de voie bruyante, de catégorie 2. De nombreuses communes du territoire sont donc concernées par les nuisances phoniques terrestres :





Catégorie de l'infrastructure	Type d'infrastructure	Communes concernées
1	Voie ferrée	Aulnoye-Aymeries, Bachant, Berlaimont, Feignies, Hautmont, Jeumont, La Longueville, Leval, Locquignol, Louvroil, Marpent, Maubeuge, Monceau-Saint-Waast, Neuf-Mesnil, Recquignies, Rousies, Saint-Rémy-Du-Nord, Sassegnies
2	Route nationale	Feignies, Maubeuge, Louvroil, Neuf-Mesnil
3	Route communale	Maubeuge, Hautmont
	Route départementale	Feignies, Aulnoye-Aymeries, Maubeuge, Louvroil, Jeumont, Berlaimont, Hautmont, Bachant, Saint-Rémy-Du-Nord, Marpent, Neuf-Mesnil, Rousies, Ferrière-La-Grande
	Route nationale	Assevent, Feignies, Maubeuge, Louvroil, Jeumont, Eclaibes, Boussois, Hautmont, Mairieux, Marpent, Bettignies, Beaufort
4	Route communale	Maubeuge, Jeumont, Hautmont
	Route départementale	Feignies, Aulnoye-Aymeries, Maubeuge, Cerfontaine, Louvroil, Jeumont, Berlaimont, Hautmont, Leval, Bachant, Saint-Rémy-Du-Nord, Marpent, Neuf-Mesnil, Rousies, Ferrière-La-Grande
	Route nationale	Jeumont
5	Route communale:	Maubeuge
	Route départementale	Berlaimont, Rousies

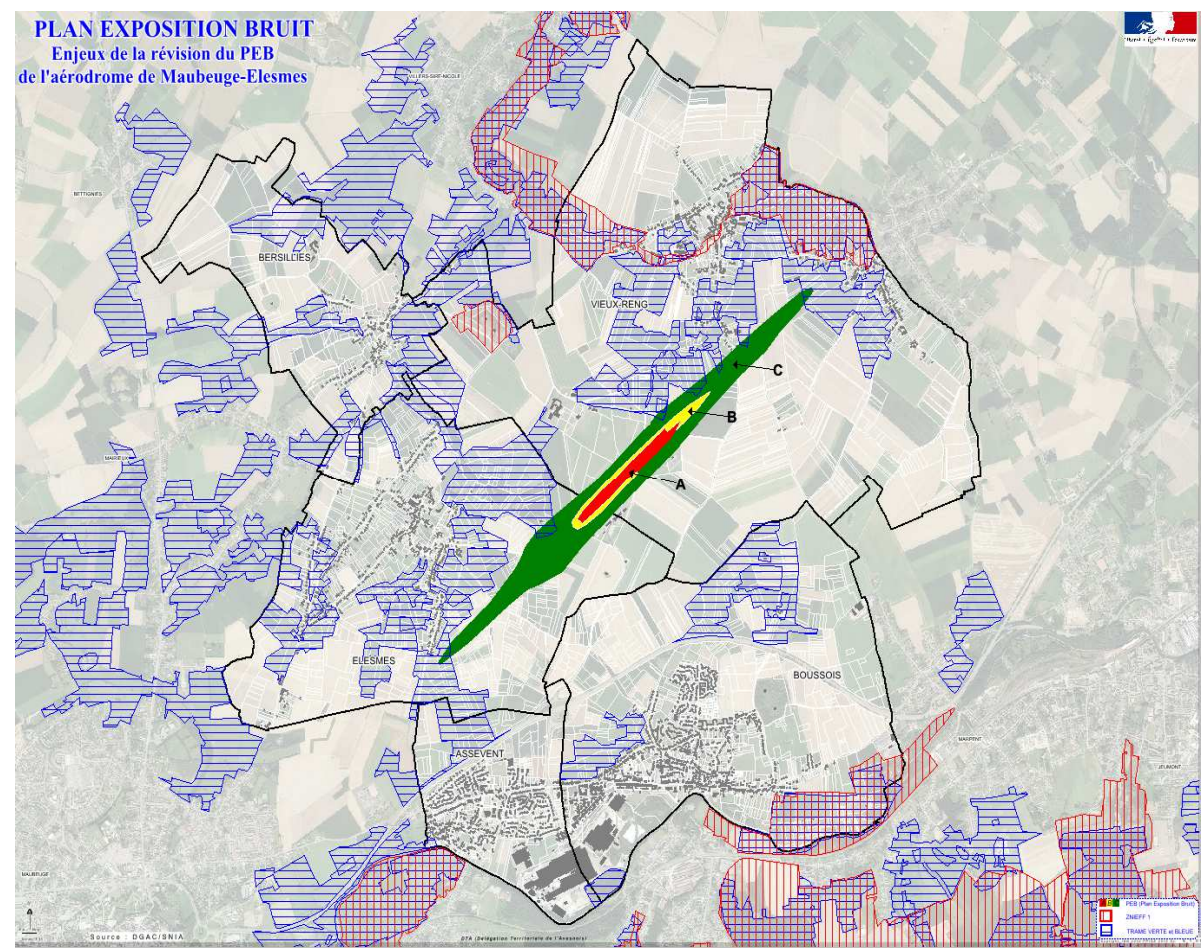
IV.2 Plans d'exposition aux Bruits de l'aérodrome Maubeuge-Elesmes

Le Plan d'Exposition aux Bruits (PEB) révisé en janvier 2016 est un document d'urbanisme fixant les conditions d'utilisation des sols exposés aux nuisances dues au bruit des aéronefs. Le PEB vise à interdire ou limiter les constructions pour ne pas augmenter les populations soumises aux nuisances.

Il anticipe à l'horizon 15/20 ans le développement de l'activité aérienne, l'extension des infrastructures et les évolutions des procédures de circulation aérienne.

Le PEB comprend une carte à l'échelle du 1/25 000 qui indique les zones exposées au bruit. L'importance de l'exposition est indiquée par les lettres A, B, C, ou D.

- Zone A : Exposition au bruit très forte,
- Zone B : Exposition au bruit forte,
- Zone C : Exposition au bruit modéré,
- Zone D : Exposition au bruit faible.



Chaque zone est soumise à des règles de constructibilité et d'isolations phoniques à respecter (cf. page ci-contre). Ce plan est un document d'urbanisme. Le PLUi de la CAMVS doit être compatible avec le plan d'exposition au bruit.



ZONE A

I. Règles de constructibilité

1. Constructions à usage d'habitation

Les constructions à usage d'habitation sont interdites sauf :

- celles qui sont nécessaires à l'activité aéronautique ou liées à celle-ci (logements de fonction, logements de gardiennage, hôtels de voyageurs en transit) ;
- **dans les secteurs déjà urbanisés**, les logements de fonction nécessaires aux activités industrielles ou commerciales admises dans la zone
- **dans les secteurs déjà urbanisés**, les constructions directement liées ou nécessaires à l'activité agricole ;

2. Constructions à usage industriel, commercial et de bureaux

Les constructions à usage industriel, commercial et de bureaux sont admises si elles sont compatibles avec une utilisation rationnelle des terrains et des infrastructures situées autour de l'aérodrome et si elles ne risquent pas d'entraîner l'implantation de population permanente.

3. Equipements publics et collectifs

- les équipements de superstructure nécessaires à l'activité aéronautique s'ils ne peuvent être localisés ailleurs ;
- les équipements publics ou collectifs s'ils sont indispensables aux populations existantes et s'ils ne peuvent pas être localisés ailleurs

4. Constructions existantes

La rénovation, la réhabilitation, l'amélioration, l'extension mesurée ou la reconstruction des constructions existantes sont admises lorsqu'elles n'entraînent pas un accroissement de la capacité d'accueil d'habitants exposés aux nuisances.

Les opérations de réhabilitation et de réaménagement urbain sont interdites.

II. Isolation acoustique

Toutes les constructions autorisées en zone A doivent faire l'objet de mesures d'isolation acoustique dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en matière d'urbanisme, de construction et d'habitation.



IV.3 Trafic automobile, ferroviaire

Trafic routier

Chaque année, la DREAL Hauts-de-France élabore et publie des cartes de trafics supportés par un réseau routier structurant à l’échelle régionale, conjointement défini par l’État, le Conseil Général du Nord et le Conseil Général du Pas-de-Calais.

Les cartes ci-dessous représentent le trafic en moyenne journalière annuelle (MJA) par section de comptage. Cette MJA correspond pour chaque section au total annuel du nombre de véhicules divisé par 365 jours. Deux cartes régionales sont produites : « Tous véhicules » et « Poids lourds ».

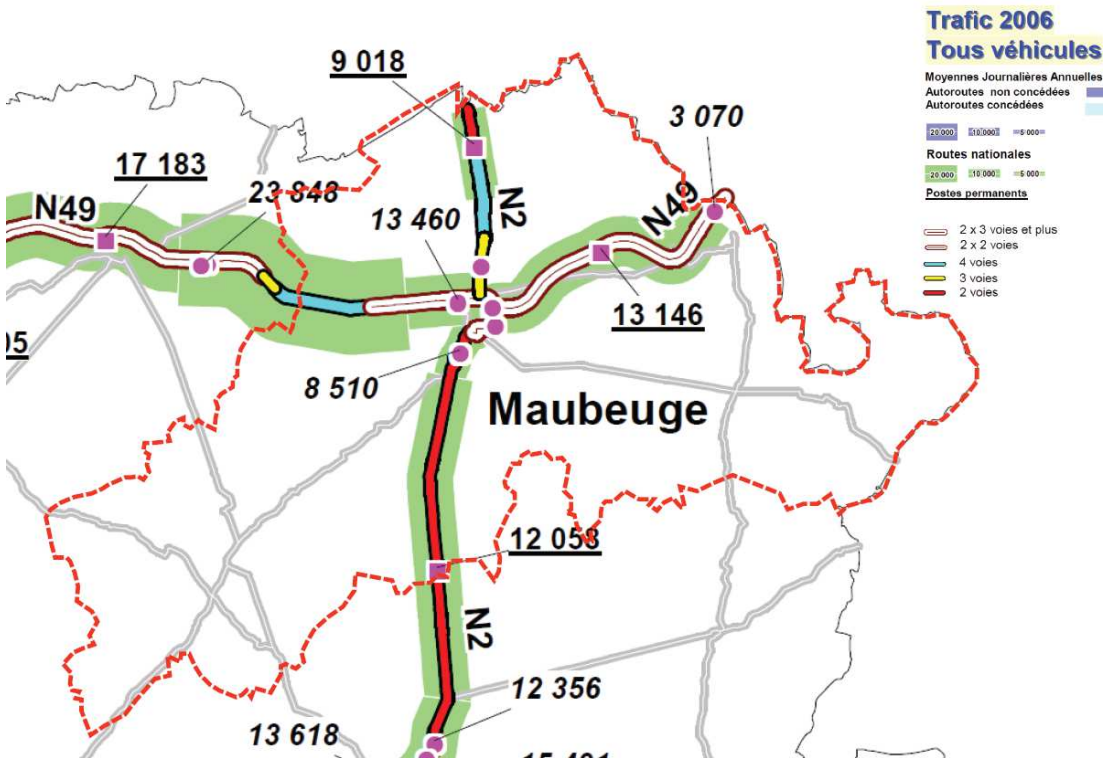
Toutes ces informations sont issues de l’exploitation des données recueillies par les stations de comptages implantées sur les réseaux routiers départemental et national (concédé et non concédé).

Les cartes de l’évolution du trafic routier entre 2006 et 2014 font apparaître une augmentation du nombre de véhicules : +1 700 environ sur la D649 (N49 en 2006) à l’Est de Maubeuge et +1 200 sur la N2.

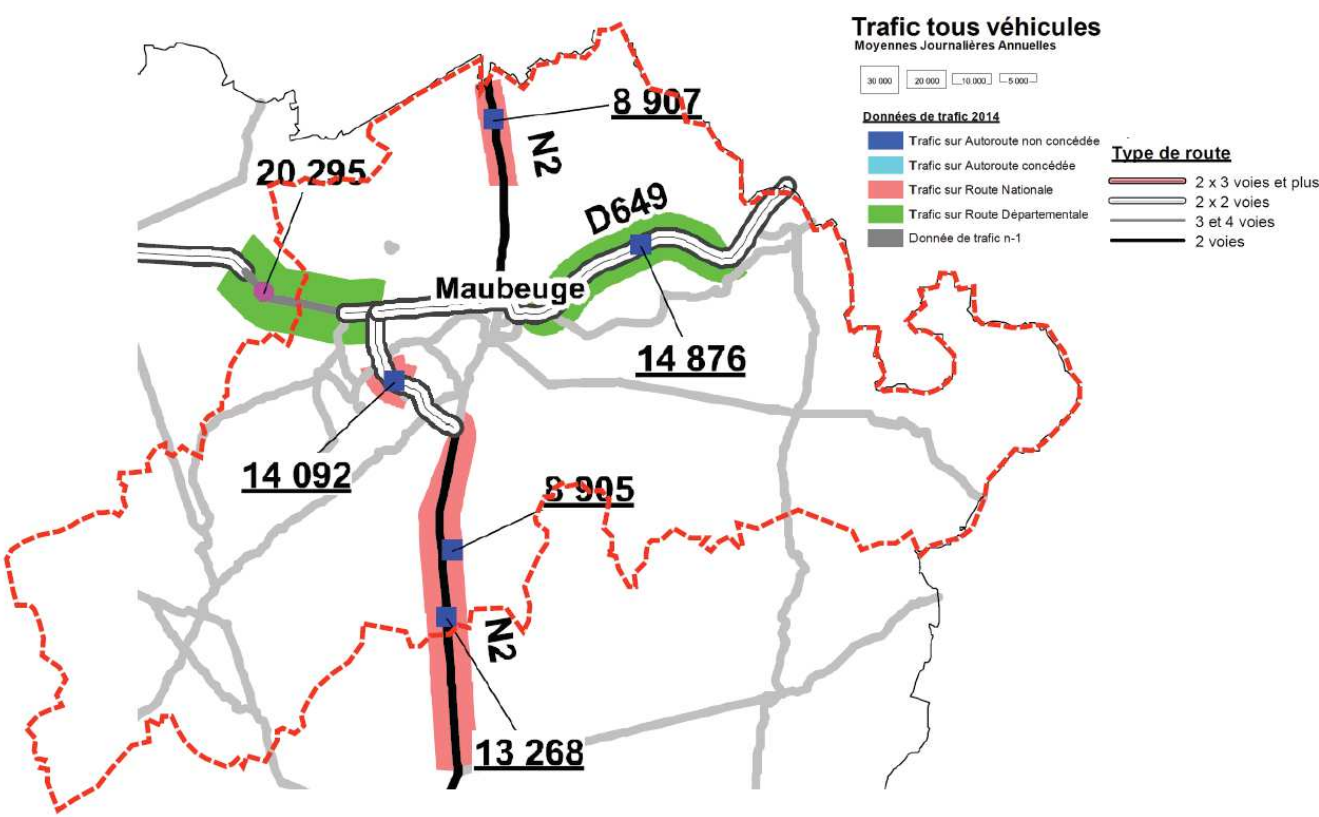
Par contre le nombre de poids lourd circulant au sein de la CAMVS stagne.

Une nouvelle voie entre la D649 et la N2 a été construite et 15 000 nouveaux véhicules (1200 poids lourds) empruntent cette nouvelle route quotidiennement.

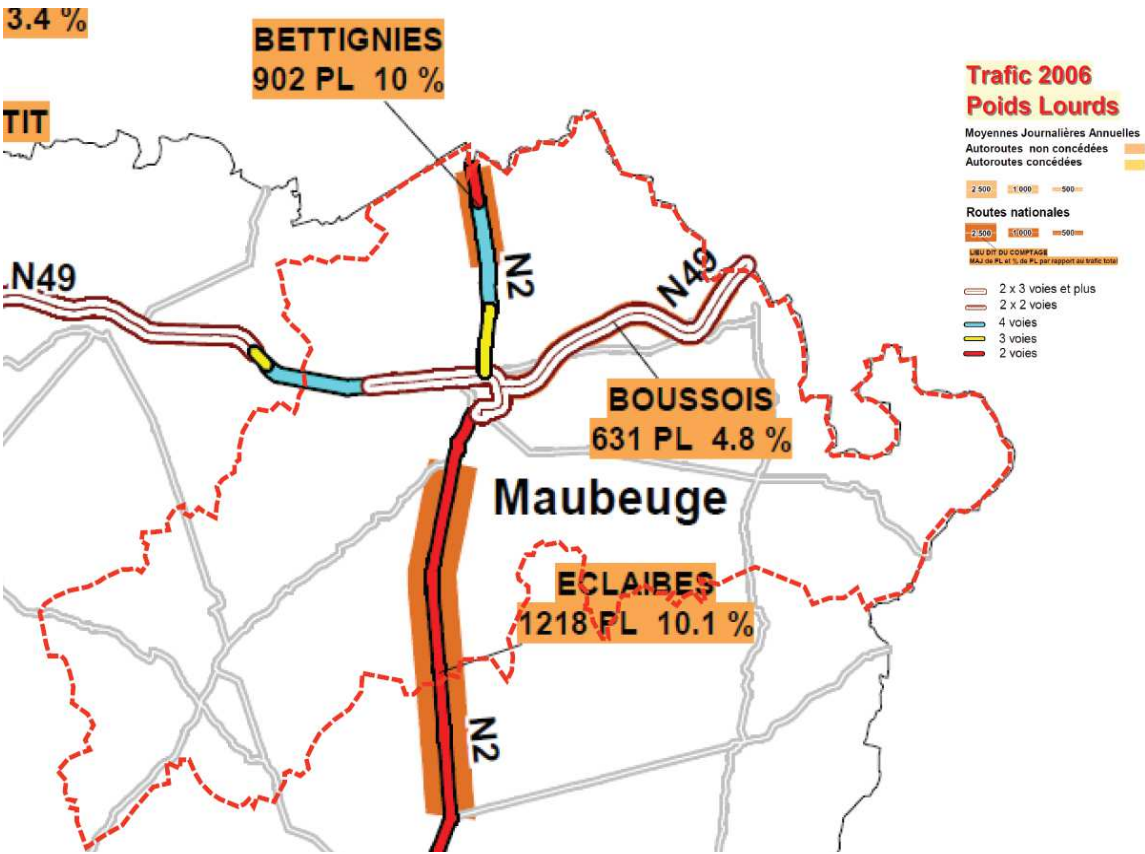
- Trafic « Tous véhicules » en 2006 :



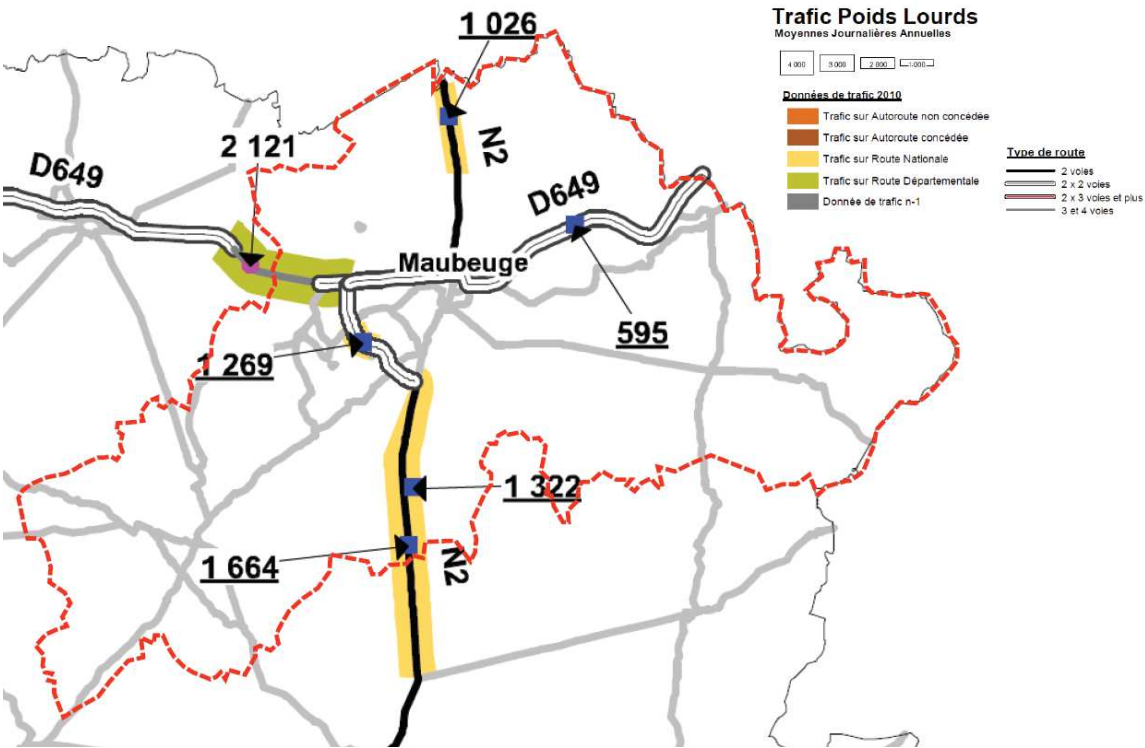
- Trafic « tous véhicules » en 2014 :



- Trafic « Poids lourds » en 2006 :

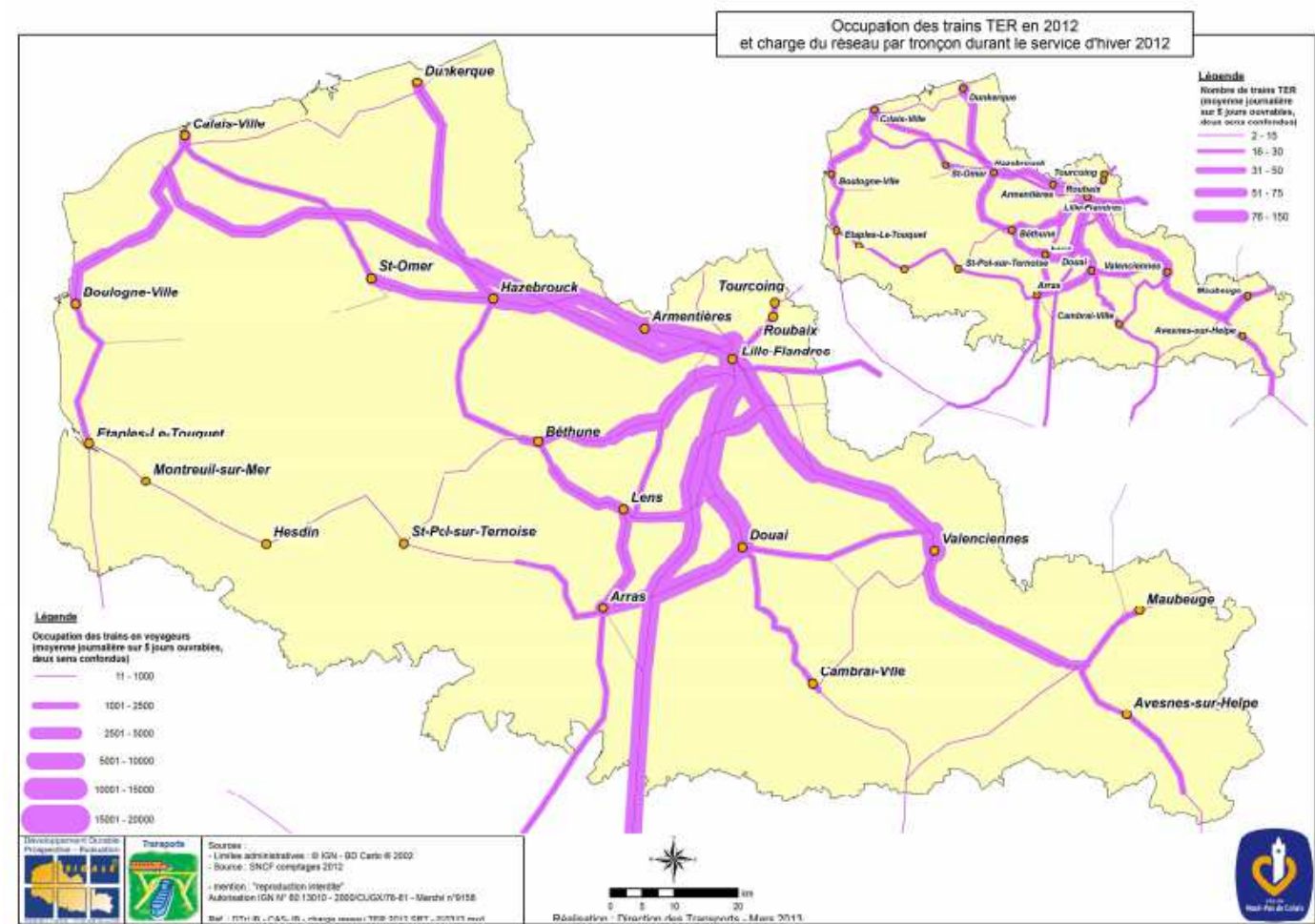


- Trafic « Poids lourds » en 2014 :



Trafic ferroviaire

Les voyageurs de la CAMVS proviennent majoritairement des trains TER Nord-Pas-de-Calais qui effectuent des missions entre les gares : de Lille-Flandres et Jeumont.



10 communes de la CAMVS possèdent des gares et/ou des haltes voyageurs: Aulnoye-Aymeries, Louvroil, Ferrière la Grande, Cousolre, Hautmont, Leval, Recquignies, Jeumont, Berlaumont, Maubeuge.

Les arrêts d'Aulnoyes-Aymeries, Hautmont, Recquignies, Jeumont, Berlaumont, Maubeuge accueillent à la fois du transport de marchandises et du transport de voyageurs,

Louvroil et Leval sont des gares de voyageurs uniquement alors que Ferrière la Grande et Feignies sont uniquement des gares de marchandises.

Le site data.sncf.com recense uniquement l'évolution du flux de voyageurs entre 2014 et 2015 de la commune de Maubeuge : selon ces données le nombre de voyageurs à Maubeuge passe de 491 554 en 2014 à 463 229 en 2015 soit une diminution de la fréquentation d'environ 28 000 passagers par an.

Cette diminution est en partie liée à la suppression de lignes pour Maubeuge.



V. LES DECHETS

La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République donne compétence aux Conseils régionaux en matière de planification de la prévention et de la gestion des déchets.

Ce plan s’intéresse à tous les déchets quels que soient leurs producteurs ou leurs types. Il se compose notamment d’un état des lieux des déchets produits sur le territoire régional et d’une analyse prospective de l’évolution de ce gisement à horizon 6 et 12 ans. Ces données permettront d’anticiper les actions en faveur de la prévention des déchets et les mesures pour optimiser leur gestion.

Outre ces volets, ce plan propose une planification spécifique à certains flux, en particulier les déchets du BTP (articulation avec les schémas régionaux des carrières) et les déchets fermentescibles (tri à la source des bio-déchets). D’autres enjeux devront également faire l’objet d’une expertise, notamment :

- les déchets de textiles, de linges de maison et de chaussures, l’implantation des centres de tri et le lien avec l’économie sociale et solidaire,
- les véhicules hors d’usage et l’agrément des installations de traitement,
- les déchets d’emballages ménagers, l’harmonisation des consignes de tri et la modernisation des centres de tri,
- les déchets amiantés et la capacité d’accueil des exutoires,
- les déchets ménagers et assimilés et la mise en place d’une tarification incitative.

La CAMVS a la compétence concernant la collecte et le traitement des déchets ménagers.

La CAMVS adhère au SMIAA pour la partie incinération

V.1 La collecte et l’apport volontaire

Les déchets ménagers et les encombrants sont collectés en porte à porte.

La collecte des ordures ménagères a lieu de 1 à 3 fois par semaine sur Maubeuge, selon les secteurs et une fois par semaine sur les autres communes à jour fixe.

La collecte des d’encombrants est réalisé sur 32 communes par une entrepris selon le rythme annuel suivant :

- 1 passage pour les communes de moins de 1000 habitants.
- 2 passages pour les communes entre 1000 et 7000 habitants
- 4 passages par secteur pour les communes de plus de 7000 habitants.
- 12 passages par secteur pour Maubeuge.

Pour 10 communes, une collecte sur appel téléphonique est mise en place par une entreprise d’insertion.

Dans les communes de moins de 1 100 habitants, la collecte des déchets verts se fait **en apport volontaire** vers des bennes mise à disposition par l’Agglomération. Pour les autres la collecte s’effectue en porte à porte.

Pour les autres communes, une collecte sur appel est mise en place

V.2 Traitement des déchets

La déchetterie

La CAMVS compte 4 déchetteries situées Maubeuge, Aulnoye-Aymeries, Jeumont et Saint-Rémy du Nord. Elles permettent la collecte des encombrants ménagers, des emballages, des plastiques, du textile, des ferrailles et métaux, du verre, des cartons, du bois, des végétaux, des papiers et des déchets ménagers spéciaux (peintures, produits phytosanitaires)

La ressourcerie

L’AGIIE a mis en place un espace de valorisation des déchets qui permet les collectes d’objets valorisables sur le territoire (meubles et électroménagers).

Ce service situé à Maubeuge propose aussi un service de collecte sur rendez-vous et une zone de dépôt à Ferrière-la-Grande.

Le centre de tri

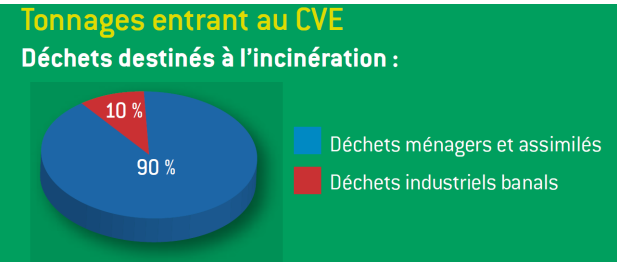
Situé à cheval entre Hautmont et Louvroil, Il traite les déchets recyclables produits par les 126 129 habitants de la Communauté d’Agglomération Maubeuge Val de Sambre. Cette production représente 9578 tonnes par an soit 96 kg par habitant et par an.

En 2016, plus de 8000 tonnes ont été triés dont 3 451 tonnes de verre.

Le Centre de Valorisation Energétique de Maubeuge

Détenu par le Syndicat Mixte de l’Arrondissement d’Avesnes (S.M.I.A.A.), ce centre est une usine de traitement de déchets ménagers et assimilés.

D’une capacité de traitement d’environ 88.000 tonnes de déchets par an, le CVE incinère également une part non négligeable de déchets industriels banals.



V.3 Valorisation des déchets

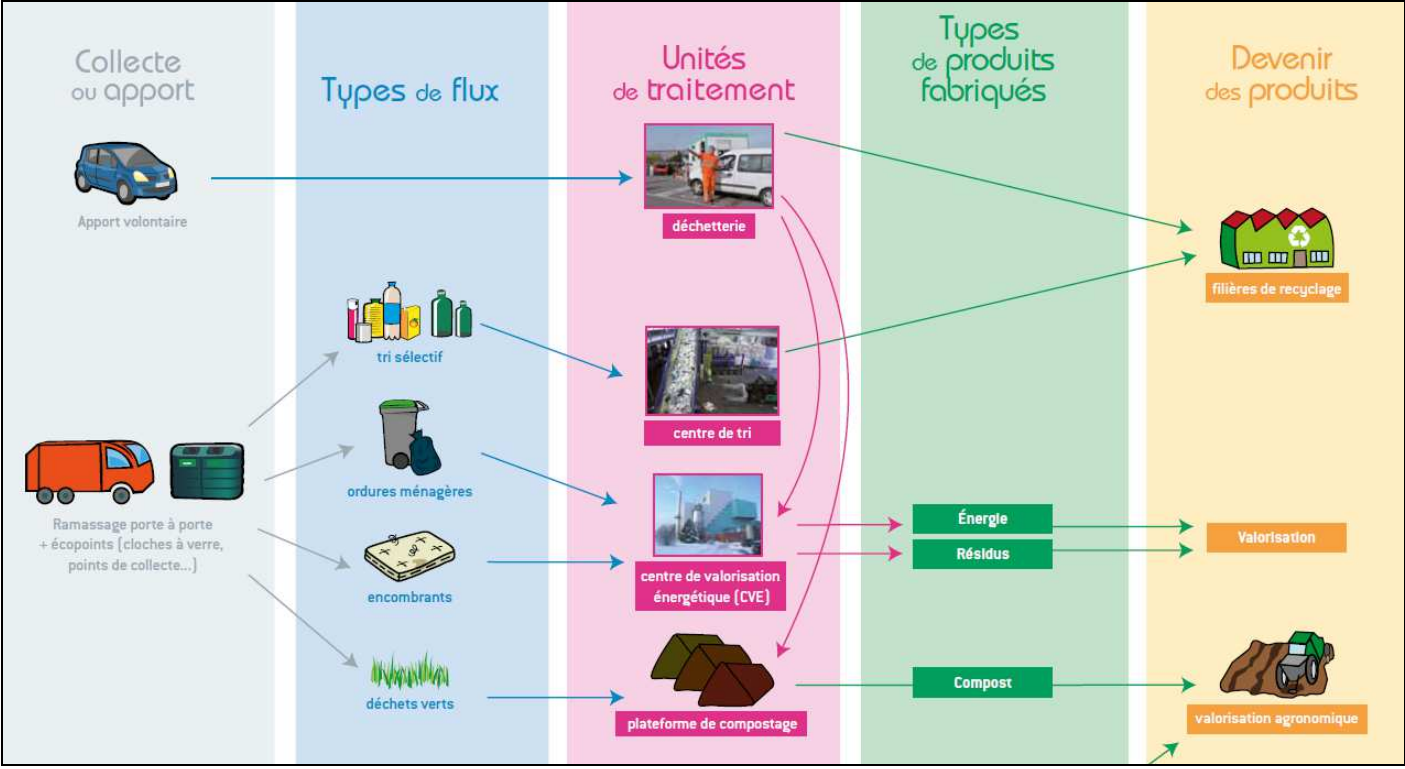
Les déchets triés au centre de tri et provenant de la déchetterie sont recyclés vers plusieurs sites (recyclage des Vallées, environnement services ...)

Le CVE crée une production instantanée de 5.5 Mwatt d’électricité, en vue dont 20% pour le chauffage du CVE et du bâtiment Ecopôle et 80% pour vente à EDF.



Les déchets verts sont valorisés à des fins agronomiques (engrais..., par une plateforme de compostage située à Hautmont.

Au-delà d’exercer sa compétence de collecte et de traitement des déchets, la CAMVS agit depuis une vingtaine d’années pour sensibiliser les habitants mais aussi les acteurs locaux (entreprises, élus, collectivités locales) vis-à-vis des opportunités (filières d’emplois, plus-value environnementale, diminution des coûts liés à l’énergie), qu’offrent la revalorisation des déchets ménagers.



Source : S.Mi.A.A

V.4 La gestion des déchets économiques

Outre, les déchets des activités agricoles, les déchets économiques incluent :

- Les déchets de chantier issus des activités de travaux publics et de bâtiments,
- Les déchets industriels banals des artisans et commerçants (DIB),
- Les déchets inertes (physiquement et chimiquement), déchets sous forme solide dont la composition est exclusivement minérale et n’inclut pas de substances toxiques ou dangereuses.

L’élimination des déchets industriels (dangereux et non dangereux) fait l’objet d’une planification territoriale : Les Plans régionaux d’élimination des déchets dangereux (PREDD), élaborés sous la responsabilité des Conseils régionaux (anciennement PREDIS : plan régional d’élimination des déchets industriels et des déchets de soins à risques).

Sur le territoire de la CAMVS, 5 entreprises sont spécialisées dans la collecte et le recyclage des déchets industriels :

- Environnement Services, Recyclage des Vallées et Bartin Recycling à Hautmont,
- Flamme Environnement à Louvroil,
- ARF à Saint-Rémy-du-Nord.

VI. ATOUTS / FAIBLESSES / OPPORTUNITES / MENACES

ATOUTS	Un recensement des sites BASIAS, BASOL Seveso et ICPE a été effectué sur l'ensemble du territoire. Un Plan d'Exposition aux Bruits de l'aérodrome permet de disposer de cartes de bruit, et d'un plan d'action contre ces nuisances. Une baisse des trafics VL et PL sur les axes principaux. Une collecte et un traitement des déchets qui bénéficient de structures organisées qui placent l'objectif de réduction des déchets comme primordial (Ecopôle).	FAIBLESSES	Des sols pollués sont présents sur le territoire, il s'agit des sites BASIAS et BASOL. De nombreux axes terrestres bruyants.
OPPORTUNITES	Mettre en place un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) local. Réduction de la vitesse de voitures au niveau des zones sensibles permettrait de réduire la pollution sonore. Projet de méthanisation des déchets.	MENACES	Une croissance des nuisances et des déchets en raison d'un projet de territoire qui ne cherche pas à optimiser le tissu urbain mais qui favorise l'étalement urbain.

VII. LES PREMIERS ENJEUX

- Poursuivre le travail de contrôle de la police de l'environnement et le mettre en valeur (contrôle de conformité dans les domaines des ICPE, des pollutions.
- Respecter un principe de réciprocité entre secteurs d'activités et d'habitat pour éviter une remise en cause de leur implantation au regard des gênes et des nuisances créées (bruits, odeurs, explosions, etc.) par ces derniers.
- Intégrer des dispositifs de réduction de la nuisance sonore vis-à-vis des secteurs urbanisés lors de la réalisation ou de la requalification des axes de transports dits de grande circulation (murs et écrans acoustiques, merlon paysager, etc.).
- Continuer à favoriser les méthodes de diminution des déchets (agricoles, des particuliers ou des collectivités) par des dispositifs de réemploi ou de valorisation des déchets (recyclerie, méthanisation, mise en place de pavillon de compostage collectif ...)

VIII. CE QUE DIT LE SCOT DU SAMBRE AVESNOIS (PHASE ARRET PROJET)

7.3.1.3. Veiller à la sécurité des personnes et des biens en matière de risques technologiques, de transport de matières dangereuses et de défense incendie.

- Identifier à l'échelle des documents d'urbanisme locaux ou intercommunaux, les sites soumis à la directive SEVESO et prescrire toute urbanisation à proximité de ces sites lorsqu'ils ne sont pas couverts par un PPRT ;
- Les ICPE soumises à autorisation ou celles soumises à déclaration doivent respecter des prescriptions spécifiques que les documents d'urbanisme locaux respecteront dans un principe de réciprocité (recul par rapport aux habitations par exemple) ;
- L'implantation de nouvelles activités susceptibles d'être classées SEVESO devront s'implanter dans des zones dédiées situées à l'écart des zones urbaines mixtes ou d'urbanisation future à vocation mixte en respectant une distance d'au moins 200 m par rapport aux limites de ces zones ;
- Les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement pourront s'implanter dans les zones pré-citées à condition qu'elles correspondent à des besoins nécessaires à la vie et à la commodité des habitants et autres usagers de la zone, que soient mises en œuvre toutes les dispositions pour les rendre compatibles avec l'habitat environnant et qu'il n'en résulte pas pour le voisinage de nuisance ou de risque (bruit, circulation, etc.) ;

7.3.2.1. Prévenir la pollution des sols et mettre en place une politique de recyclage des sols pollués ou dégradés existants

- À l'échelle des documents d'urbanisme locaux ou intercommunaux, prendre en compte les bases de données BASIAS et BASOL.
- Avant ouverture à l'urbanisation, les sites recensés sur BASOL devront être soumis à des études sanitaires et environnementales afin de déterminer leur possible reconversion.
- À l'échelle des documents d'urbanisme locaux ou intercommunaux, présenter dans le rapport de présentation un état des lieux des friches polluées et/ou dépolluées afin d'en définir l'usage possible : urbanisation mixte, activités économiques, "verdissement".

7.3.2.2. Diminuer l'exposition des populations aux nuisances sonores

- À l'échelle des documents d'urbanisme locaux ou intercommunaux, faire figurer les axes de transport terrestres bruyant ainsi que la largeur minimale des secteurs affectés par le bruit afin de faire appliquer les dispositions d'isolement acoustiques prévus par les textes réglementaires.
- Intégrer dans les documents d'urbanisme concernés les règles liées au Plan d'Exposition au Bruit de l'aérodrome de la Salmagne.

8.2.5. Les réseaux de chaleur et les sources d'énergie fatale

- Les documents d'urbanisme locaux ou intercommunaux ne devront pas entraver les projets des collectivités en ce qui concerne la réalisation d'équipements pour la récupération des chaleurs fatales issues d'industrie ou CVE et la mise en place de réseau de chaleur alimentant les équipements et logements publics et privés.

8.3 Réduire et gérer les déchets de manière optimale

- Les nouvelles opérations d'aménagement définies dans le code de l'urbanisme devront prendre en compte la collecte sélective des déchets. Il en est de même pour les zones d'activité industrielles, artisanales et commerciales de plus d'un hectare.
- Les nouvelles zones commerciales veilleront à favoriser la valorisation des déchets :
 - en privilégiant, par des dispositifs adéquats, la valorisation sur site et le tri des déchets à la source,
 - en incitant au geste de tri pour les usagers (clients et personnel du bâtiment commercial),
 - en intégrant un point de collecte des déchets d'emballages en sortie de caisse pour les équipements de plus de 2 500 m² de surface de vente (conformément à l'article 199 de la loi portant Engagement National pour l'Environnement).

PLUi CAMVS

DIAGNOSTIC DEMOGRAPHIQUE



Vu pour être annexé à la délibération n° 2266
du Conseil Communautaire en date du 12/12/19

Le Président

1.1.2

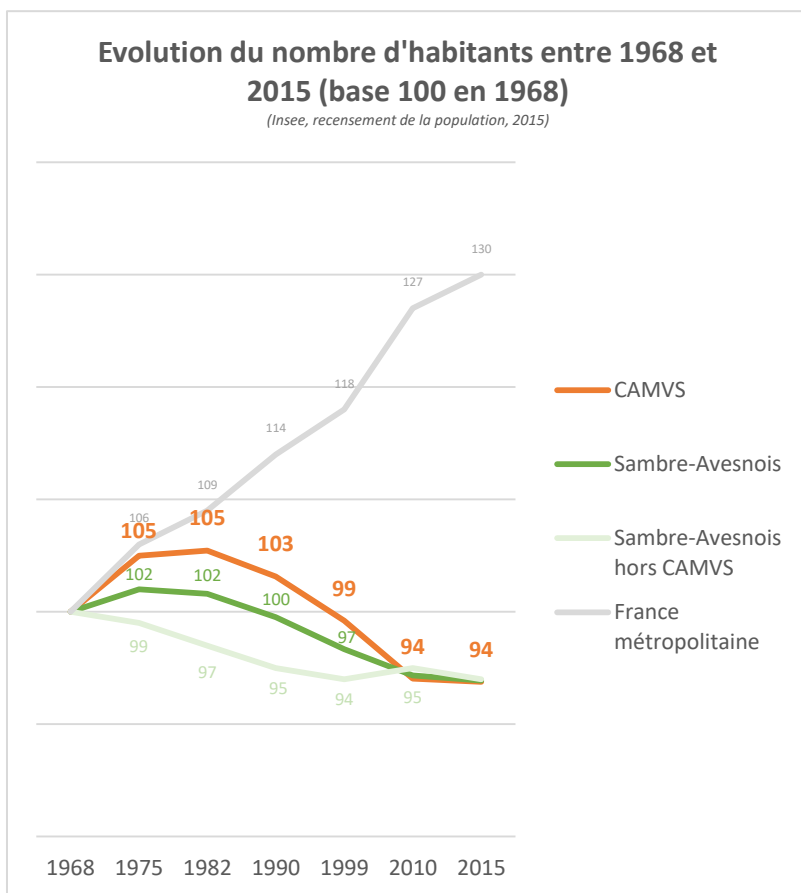
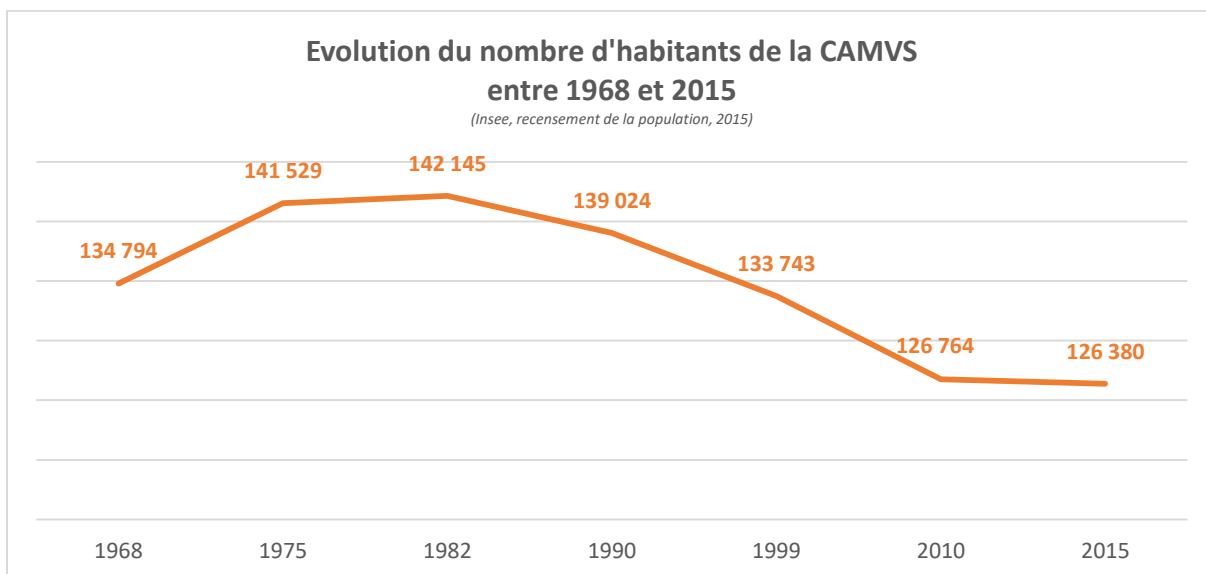


SOMMAIRE

I. Evolution démographique	2
II. Caractéristiques des ménages	15
III. Caractéristiques sociales	23

I. Evolution démographique

En 2015, selon les données de l'INSEE, la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre comptait **126 380 habitants**.



L'évolution du nombre d'habitants de la communauté d'agglomération depuis 1968 révèle plusieurs points marquants :

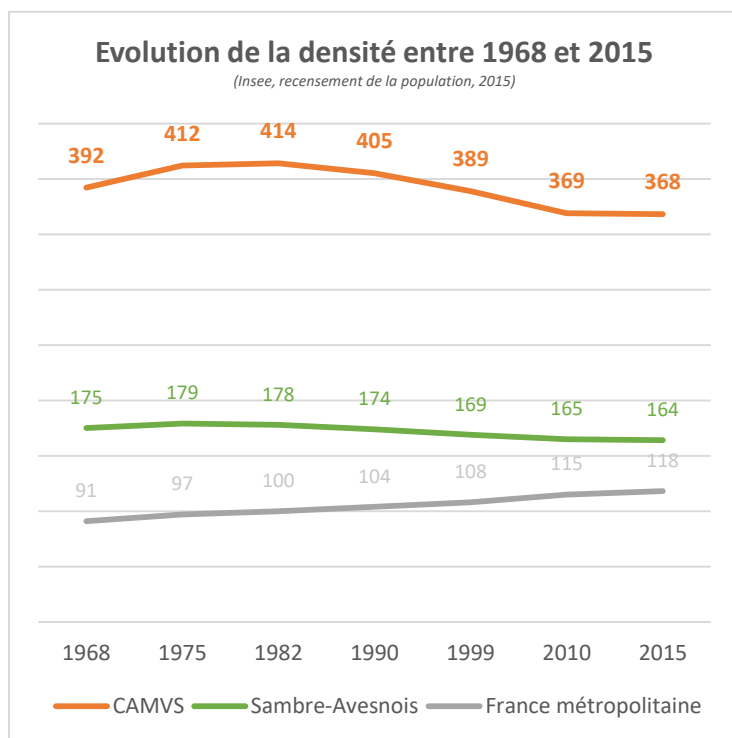
- Une **réduction constante du nombre d'habitants depuis les années 1980** dans un contexte de croissance démographique à l'échelle nationale mais de déprise démographique à l'échelle de l'arrondissement. Depuis 1982, l'agglomération a perdu 15 765 habitants.

- Une **diminution de la population moins importante sur la période 2010-2015** que sur les périodes précédentes qui pourrait laisser entrevoir une stabilisation de la population dans les années à

venir.

	De 1968 à 1975	De 1975 à 1982	De 1982 à 1990	De 1990 à 1999	De 1999 à 2010	De 2010 à 2015
Variation annuelle moyenne de la population de la CAMVS (en %)	+0,7%	+0,1%	-0,3%	-0,4%	-0,5%	-0,1%

Source : Insee, recensement de la population, 2015



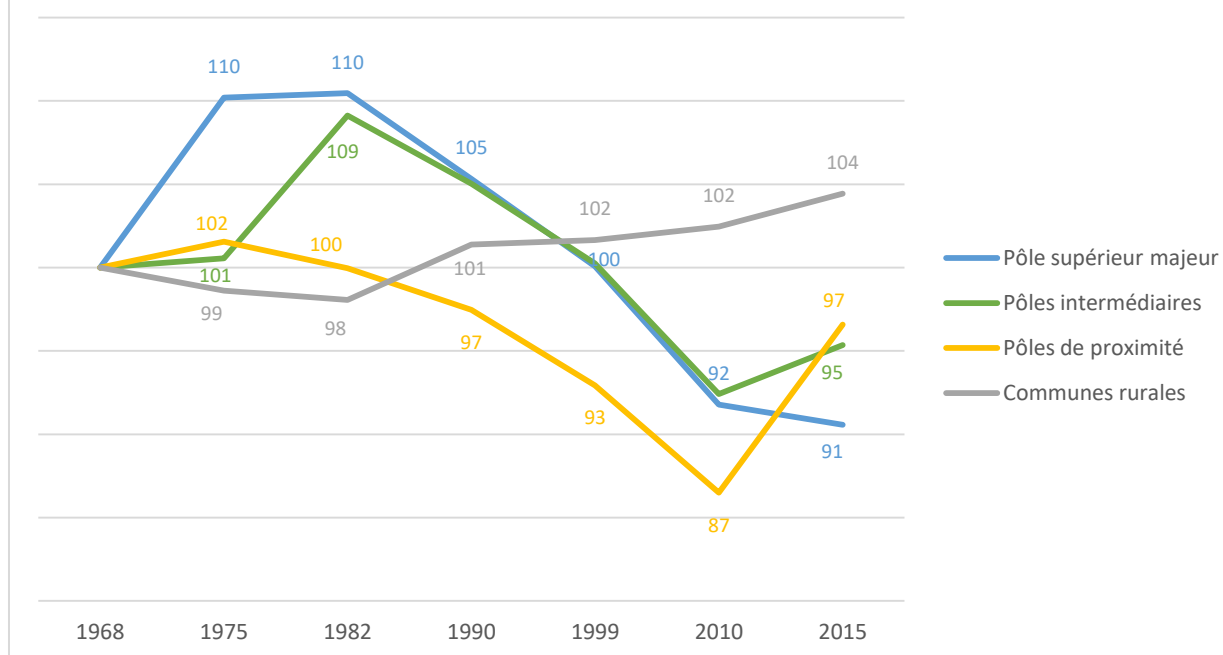
La réduction du nombre d'habitants s'est traduite par une réduction de la densité humaine (habitants par km²) sur le territoire de la CAMVS.

Celle-ci reste néanmoins supérieure à la moyenne française. L'élargissement du périmètre intercommunal à des secteurs ruraux n'a pas empêché le territoire de conserver sa dominante urbaine.

Néanmoins, la dynamique démographique observée à l'échelle communautaire ne s'est pas matérialisée de la même façon sur l'ensemble des communes.

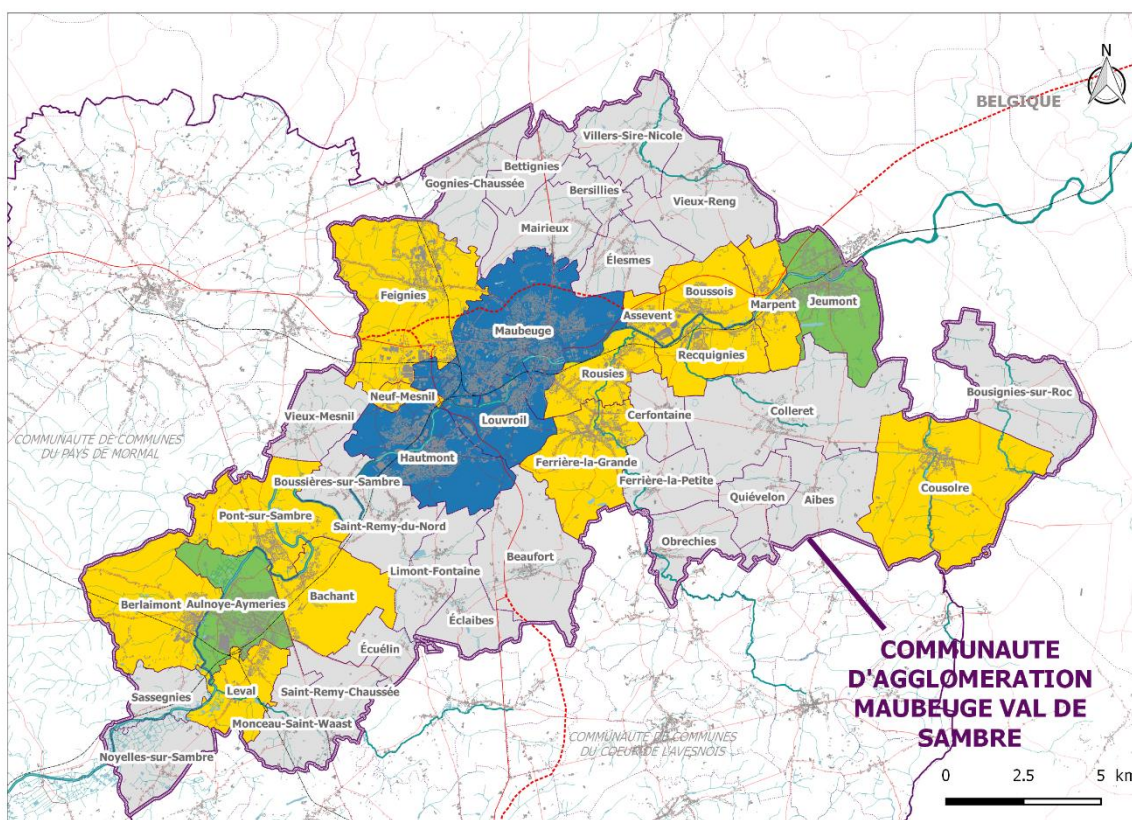
Evolution du nombre d'habitants entre 1968 et 2015 par type de communes (base 100 en 1968)

(Insee, recensement de la population, 2015)



Le secteur urbain a en effet nourri la réduction du nombre d'habitants, tandis que les villages ont vu leur population augmenter. De manière plus fine :

- Depuis les années 1980, le pôle supérieur majeur (Maubeuge – Hautmont – Louvroil) est dans un contexte de déprise démographique. Sur la période 2010-2015, cette déprise a tendance à se stabiliser.
- Les pôles intermédiaires (Jeumont et Aulnoye-Aymeries) avaient, depuis les années 1980, un destin similaire à celui du pôle supérieur majeur. Cependant, depuis 2010, ces deux communes renouent avec la croissance démographique.
- Les pôles de proximité, communes à dominante périurbaine (cf. carte page suivante), qui avaient vu leur population décroître depuis les années 1980 assistent également à un retournement de tendance depuis 2010.
- Quant à elles, les communes rurales ont vu leur population augmenter quasiment constamment depuis les années 1980.



Types de communes de la CAMVS d'après l'armature urbaine du SCot Sambre-Avesnois

Limites administratives

- CAMVS
- Communes CAMVS

Autres communes

- Communes CCPM
- Communes 3CA
- Communes Belgique

Trame bâtie

- Bâti

Routes

- RN2 - RN54 - RD649
- Autres routes

Projets routiers

- Projet Contournement Nord de Maubeuge

- Projet Prolongement RN2

- Projet Prolongement RN54

Voies ferrées

- Voies ferrées

Hydrographie

- La Sambre
- La Solre, la Tarsies, la Trouille, la Thure, la Hante, l'Escrière
- Autres cours d'eau

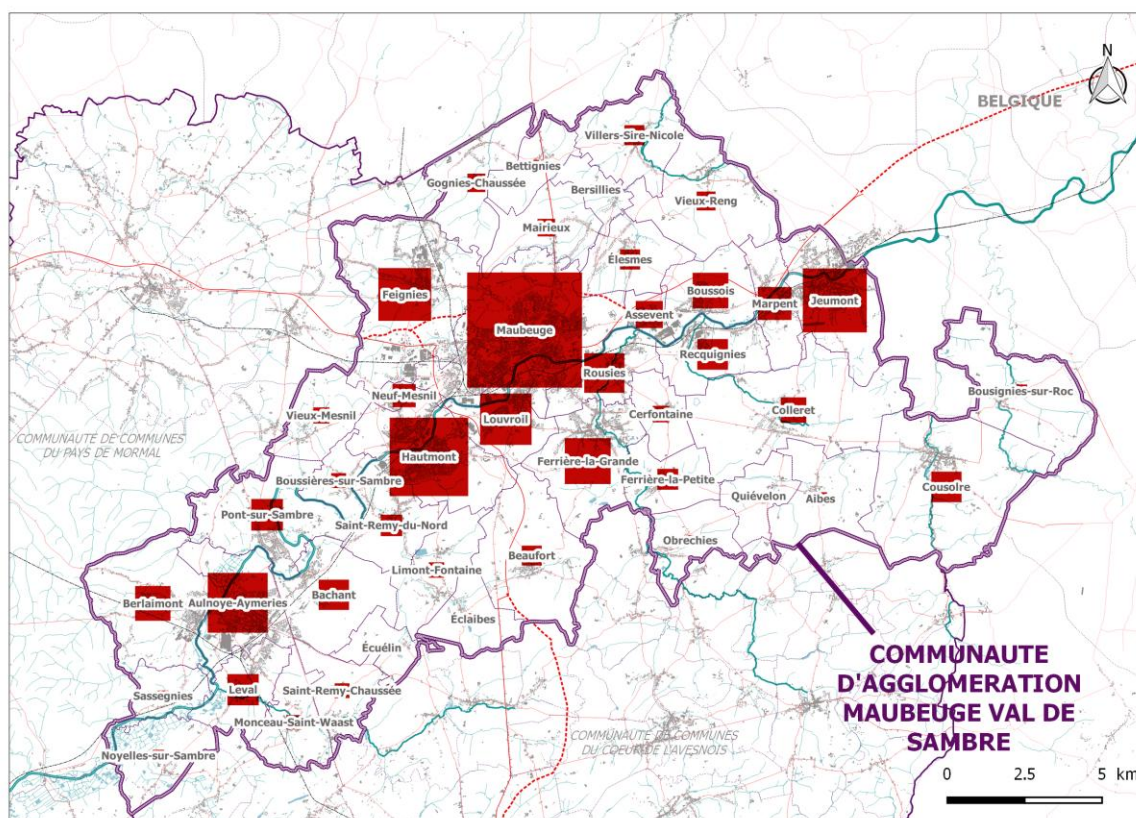
Armature Urbaine

- Pôle supérieur majeur
- Pôles intermédiaires
- Pôles de proximité
- Communes rurales

AGGLO2030
Créons le territoire de demain !

Sources des données : SCot Sambre Avesnois, 2017
Sources cartographiques : IGN BD Parcellaire, IGN BD Topo, Open Street Map, PNRA
Réalisation : ADUS, 2018





Population par commune en 2015 (en nombre d'habitants)

Commune	Population en 2015
Maubeuge	30100
Hautmont	14685
Jeumont	10093
Aulnoye-Aymeries	8908
Feignies	7006
Louvroil	6651
Ferrière-la-Grande	5321
Rousies	3992
Boussois	3239
Berlaimont	3079
Marpent	2773
Pont-sur-Sambre	2539

Commune	Population en 2015
Leval	2476
Recquignies	2388
Bachant	2319
Cousolre	2303
Assevent	1849
Colleret	1636
Neuf-Mesnil	1343
Saint-Remy-du-Nord	1135
Ferrière-la-Petite	1073
Élesmes	987
Villers-Sire-Nicole	981
Beaufort	972

Commune	Population en 2015
Vieux-Reng	866
Gognies-Chaussée	779
Mairieux	742
Cerfontaine	651
Vieux-Mesnil	623
Limont-Fontaine	561
Boussières-sur-Sambre	523
Saint-Remy-Chaussée	514
Monceau-Saint-Waast	497
Bousignies-sur-Roc	409
Aibes	379
Bettignies	315
Éclaibes	298
Noyelles-sur-Sambre	294
Sassegnies	277
Obrechies	267
Bersillies	257
Écuélin	147
Quiévelon	133

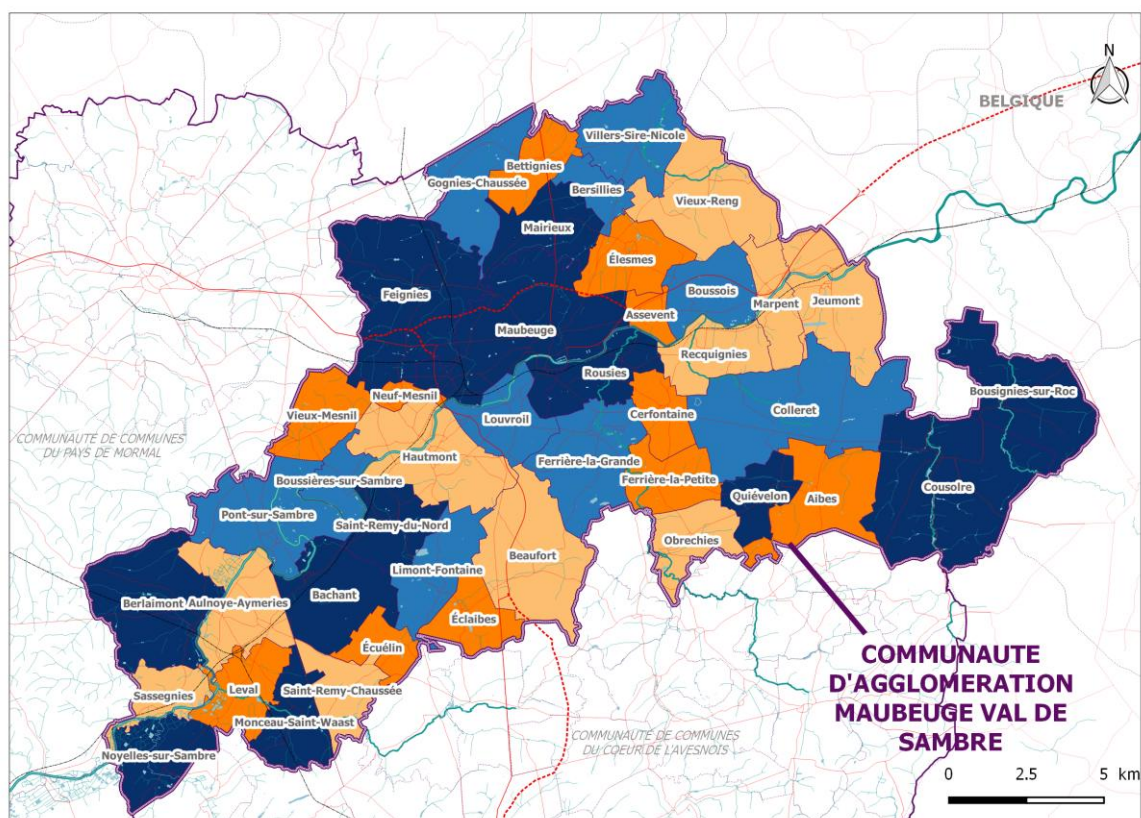


AGGLO2030
 Créons le territoire de demain !

Sources des données : Insee, Recensements de la population, 2015
 Sources cartographiques : IGN BD Parcellaire, IGN BD Topo, Open Street Map, PNRA
 Réalisation : ADUS, 2018

AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ET D'URBANISME DE LA SAMBRE





Variation annuelle moyenne de la population par commune entre 2010 et 2015 (en %)

- Inférieure à -0,6%
- Comprise entre -0,6% et 0%
- Comprise entre 0% et 0,9%
- Supérieure à 0,9%

Commune	Var.ann. (en%)
Quiévelon	-2.9
Noyelles-sur-Sambre	-1.3
Rousies	-1.1
Bousignies-sur-Roc	-1.1
Saint-Remy-du-Nord	-1
Cousolre	-0.8
Mairieux	-0.8
Berlaimont	-0.7
Bachant	-0.7

Commune	Var.ann. (en%)
Monceau-Saint-Waast	-0.6
Feignies	-0.6
Maubeuge	-0.6
Limont-Fontaine	-0.5
Ferrière-la-Grande	-0.5
Louvroil	-0.5
Colleret	-0.5
Bersillies	-0.5
Pont-sur-Sambre	-0.4
Villers-Sire-Nicole	-0.3
Gognies-Chaussée	-0.3
Boussois	-0.1
Boussières-sur-Sambre	0
Beaufort	0.2

Commune	Var.ann. (en%)
Vieux-Reng	0.3
Recquignies	0.3
Sassegnies	0.5
Aulnoye-Aymeries	0.6
Hautmont	0.6
Obrechies	0.6
Jeumont	0.6
Marpent	0.8
Saint-Remy-Chaussée	0.9
Assevent	1
Aibes	1
Ferrière-la-Petite	1.1
Leval	1.3
Éclaires	1.3
Neuf-Mesnil	1.4
Vieux-Mesnil	1.5
Ésomes	1.7
Cerfontaine	2.1
Bettignies	3.8

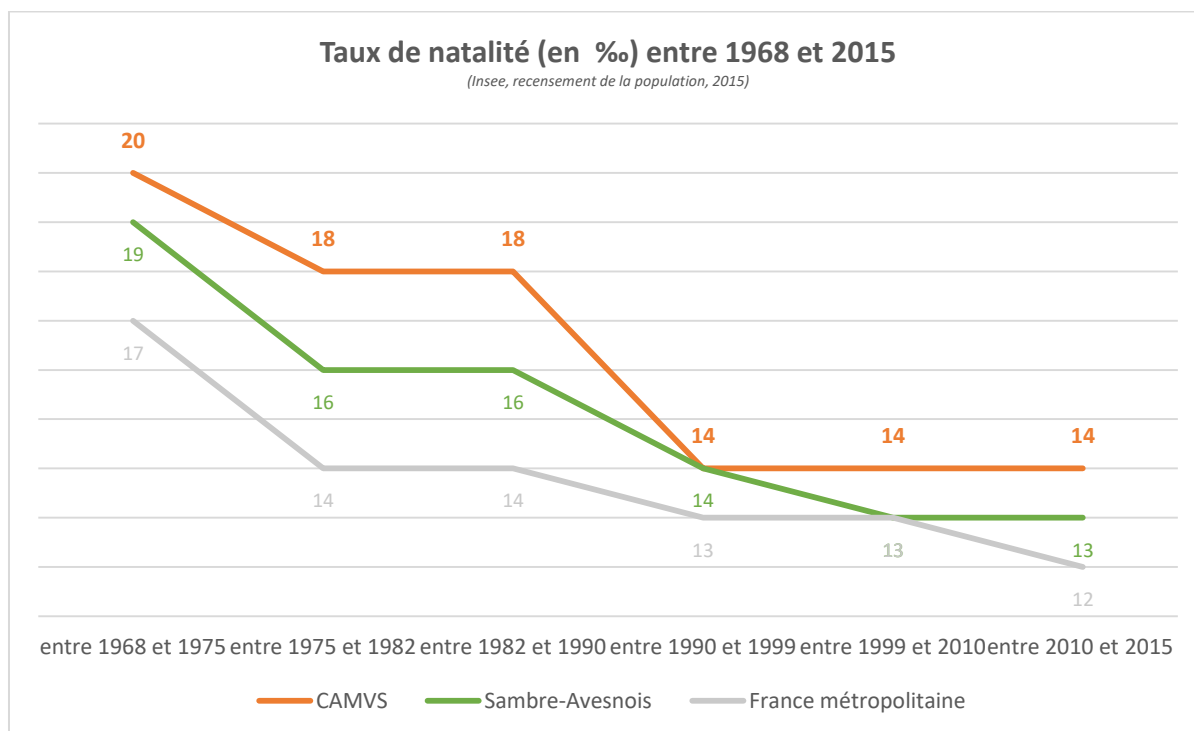


AGGLO2030
Créons le territoire de demain !



Sources des données : Insee, Recensements de la population, 2015
Sources cartographiques : IGN BD Parcellaire, IGN BD Topo, Open Street Map, PNRA
Réalisation : ADUS, 2018

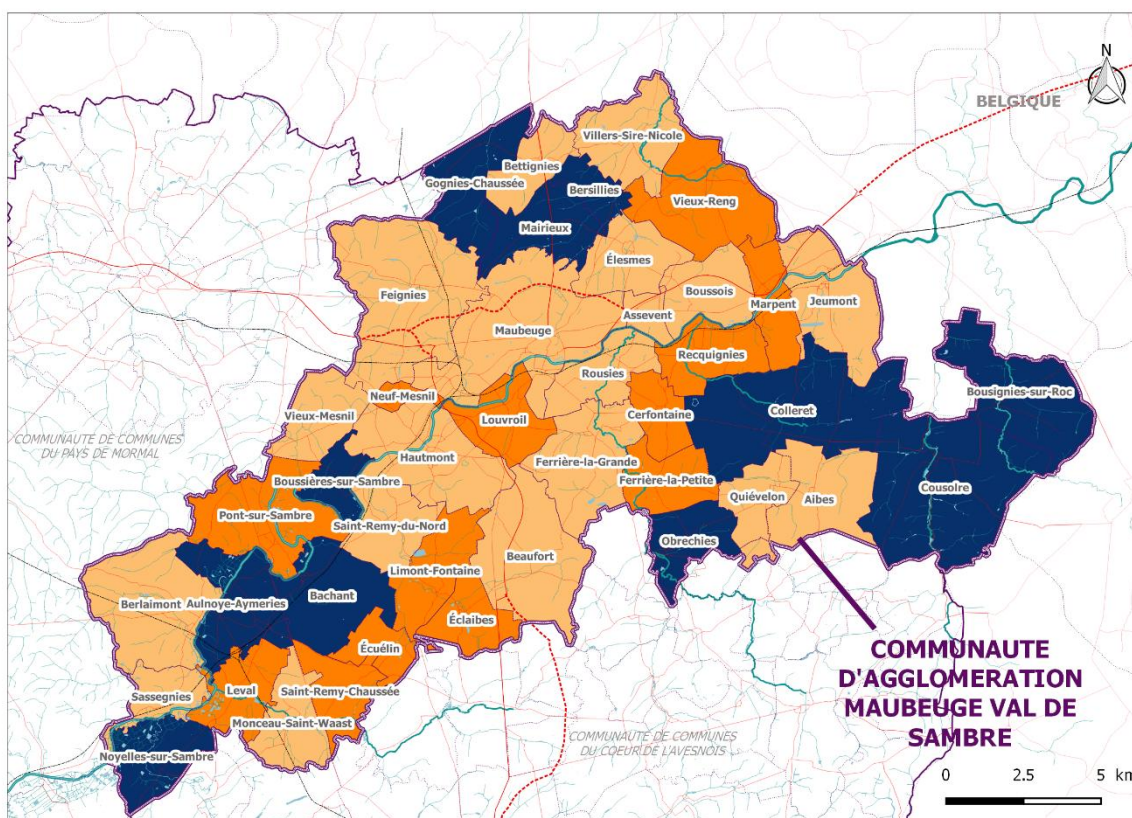
Depuis 1968, la CAMVS est caractérisée par un **taux de natalité** (rapport entre le nombre de naissance et la population totale) **élevé**, supérieur à la moyenne française. Ce n'est donc pas le solde naturel qui a généré la décroissance démographique constatée depuis les années 1980.



Pour autant, le **taux de natalité s'est fortement réduit au cours des dernières années**, et à un rythme plus rapide qu'en moyenne en France. Aujourd'hui, le taux de natalité s'est rapproché du taux national.

Ainsi, sur la période 1968-1975, l'agglomération enregistrait une variation annuelle moyenne de la population due au solde naturel de +0,9%, alors que sur la période 2010-2015, la variation annuelle moyenne est descendue à +0.4%.

L'évolution du solde naturel est relativement homogène sur l'ensemble du territoire. Seules quelques communes ont connu ces dernières années un nombre de décès supérieur au nombre de naissances.



Variation annuelle moyenne de la population due au solde naturel par commune entre 2010 et 2015 (en %)

- Négatif
- Compris entre 0 et 0,5%
- Supérieur à 0,5%

Commune	Tx.var. (en %)
Noyelles-sur-Sambre	-0.52
Bousignies-sur-Roc	-0.48
Gognies-Chaussée	-0.42
Cousolre	-0.33
Bersillies	-0.21
Bachant	-0.12
Mairieux	-0.1
Obrechies	-0.08
Colleret	-0.05

Commune	Tx.var. (en %)
Aulnoye-Aymeries	-0.02
Boussières-sur-Sambre	0
Berlaimont	0.03
Monceau-Saint-Waast	0.04
Beaufort	0.09
Villers-Sire-Nicole	0.15
Ferrière-la-Grande	0.15
Élesmes	0.22
Aibes	0.22
Rousies	0.24
Boussois	0.27
Quiévalon	0.28
Sassegnies	0.29
Saint-Remy-du-Nord	0.31

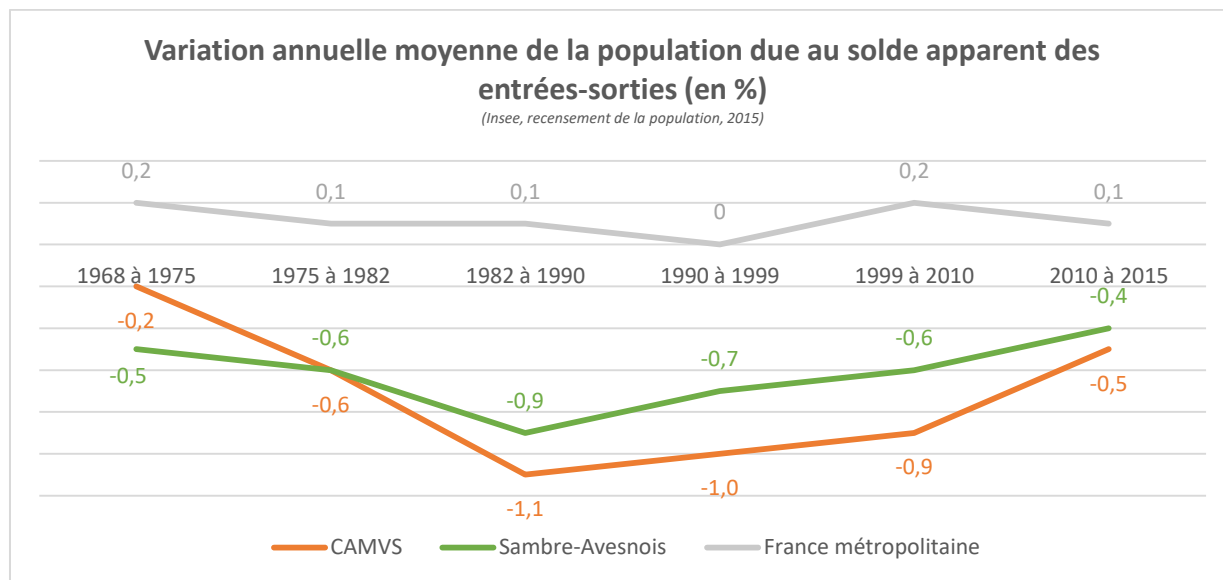
Commune	Tx.var. (en %)
Jeumont	0.35
Vieux-Mesnil	0.46
Assevent	0.46
Maubeuge	0.49
Hautmont	0.5
Bettignies	0.5
Feignies	0.5
Éclaibes	0.51
Vieux-Reng	0.55
Recquignies	0.58
Pont-sur-Sambre	0.6
Marpent	0.64
Cerfontaine	0.65
Limont-Fontaine	0.71
Leval	0.77
Écuélin	0.81
Ferrière-la-Petite	0.82
Louvroil	0.96
Neuf-Mesnil	1.01

AGGLO2030
Créons le territoire de demain !

Sources des données : Insee, Recensements de la population, 2015
Sources cartographiques : IGN BD Parcellaire, IGN BD Topo, Open Street Map, PNRA
Réalisation : ADUS, 2018

Depuis les années 1980, la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre enregistre une variation annuelle négative de la population due au solde apparent des entrées-sorties. Couplée à l'analyse relative à un taux de natalité historiquement supérieur à la moyenne française, cette donnée indique que **le déficit migratoire a un impact majeur dans la décroissance démographique du territoire.**

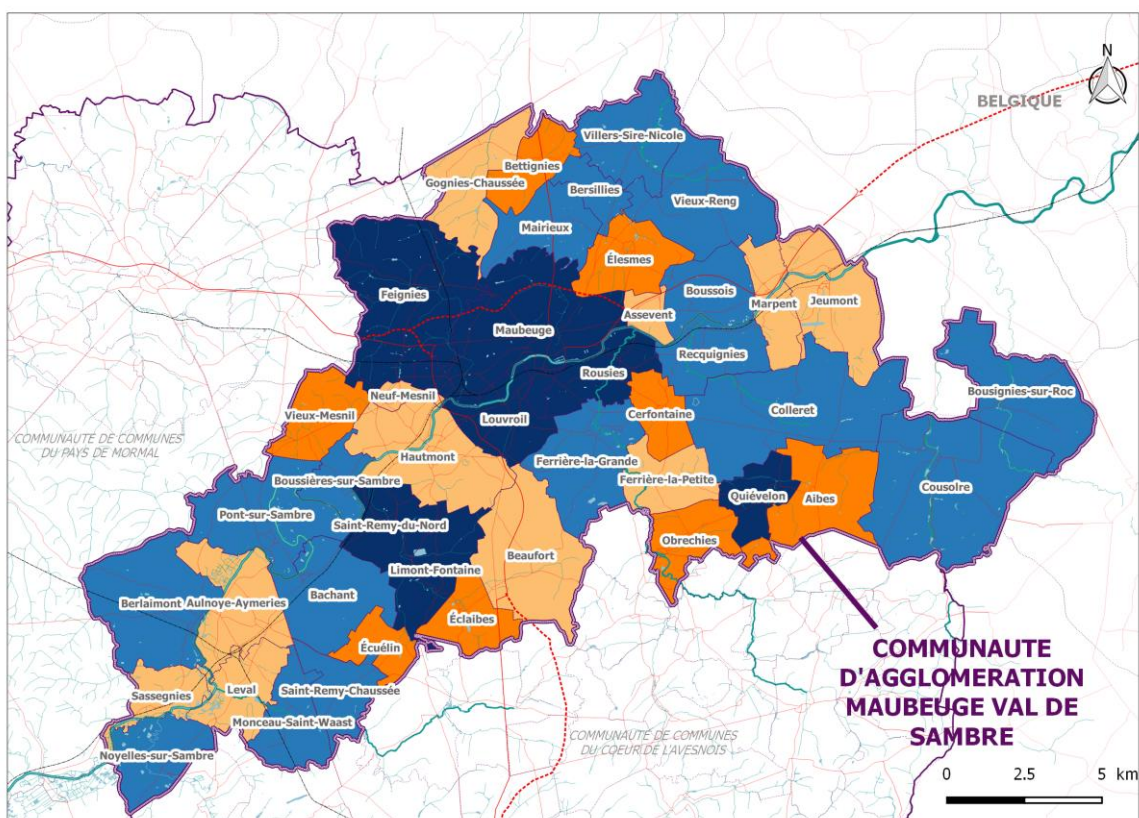
Le déficit migratoire s'est notamment accentué entre les années 1968 et 1990. Depuis les années 1990, le déficit migratoire pèse moins dans la variation annuelle moyenne de la population, mais les taux restent préoccupants et continuent d'expliquer la baisse du nombre d'habitants sur le territoire.



L'analyse des mobilités résidentielles fait apparaître que les communes urbaines cumulent deux types de départ : des départs vers d'autres arrondissements et des départs vers des villages de l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe. Des départs des villages de l'agglomération Maubeuge Val de Sambre sont également constatés. Pour autant, ces départs sont atténués par les arrivées provenant des communes urbaines.

Les communes de l'agglomération ont donc connu des **évolutions hétérogènes de leur solde migratoire.**

- Sur ces dernières années, les communes autour de Maubeuge continuent d'enregistrer des variations annuelles moyennes de leurs soldes migratoires négatives.
- Contrairement aux dernières périodes de recensement, les communes de Hautmont, Jeumont et Aulnoye-Aymeries inversent cependant la tendance via des variations annuelles positives.
- La situation des communes rurales apparaît quant à elle contrastée sur la période 2010-2015. Les communes enregistrant des variations annuelles moyennes supérieures à 0,6 sont toutes des communes rurales, mais d'autres enregistrent des variations négatives.



Variation annuelle moyenne de la population due au solde apparent des entrées-sorties par commune entre 2010 et 2015 (en %)

- Inférieur à -1%
- Compris entre -1% et 0%
- Compris entre 0% et 0,6%
- Supérieur à 0,6%

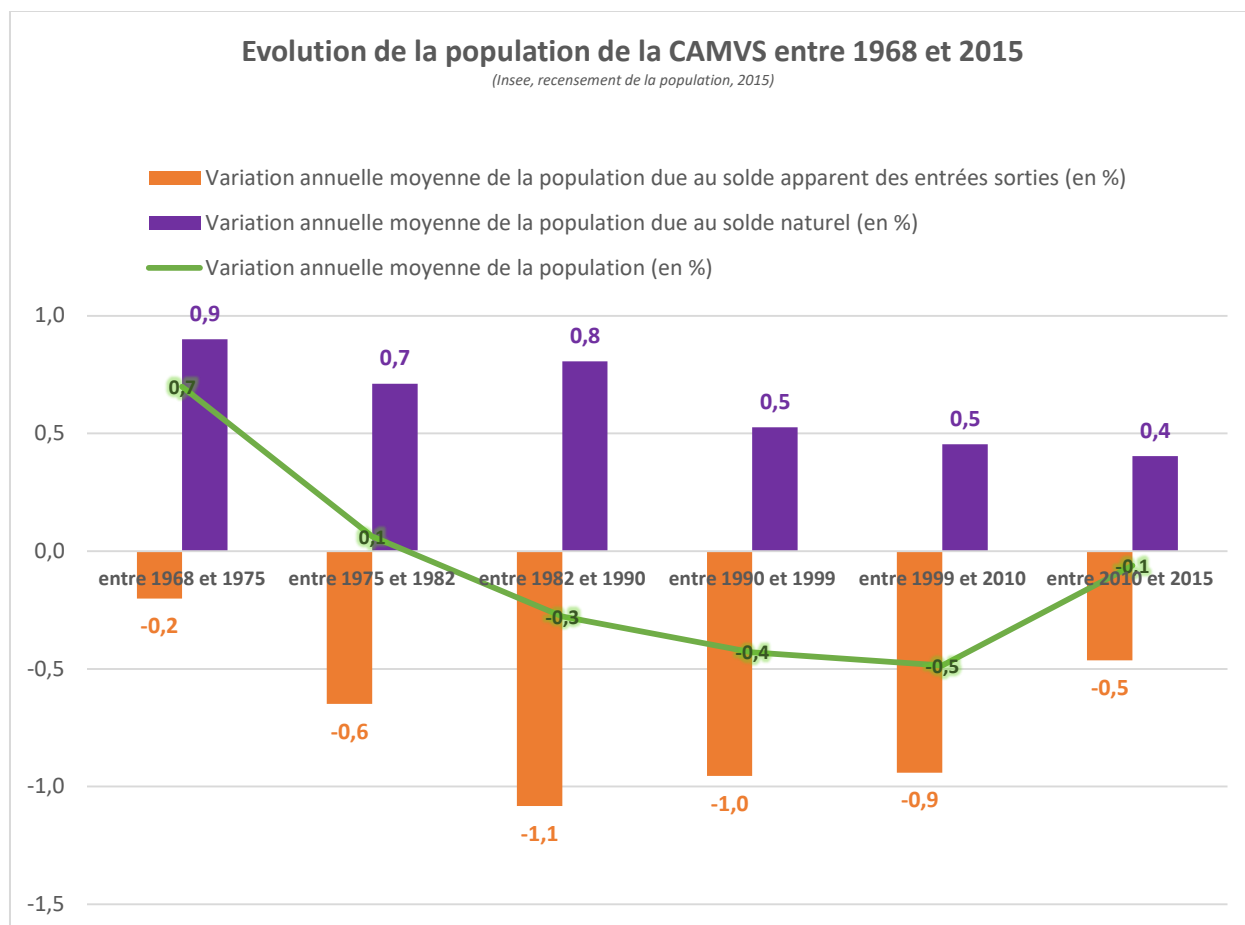
Commune	Tx.var. (en %)
Quiévelon	-3.2
Louvroil	-1.5
Rousies	-1.4
Saint-Remy-du-Nord	-1.3
Limont-Fontaine	-1.2
Feignies	-1.1
Maubeuge	-1.1
Pont-sur-Sambre	-0.9
Berlaimont	-0.8

Commune	Tx.var. (en %)
Noyelles-sur-Sambre	-0.8
Ferrière-la-Grande	-0.7
Mairieux	-0.7
Bachant	-0.6
Monceau-Saint-Waast	-0.6
Bousignies-sur-Roc	-0.6
Boussois	-0.5
Cousolre	-0.5
Colleret	-0.5
Villers-Sire-Nicole	-0.4
Boussières-sur-Sambre	-0.4
Vieux-Reng	-0.3
Bersillies	-0.3
Recquignies	-0.3

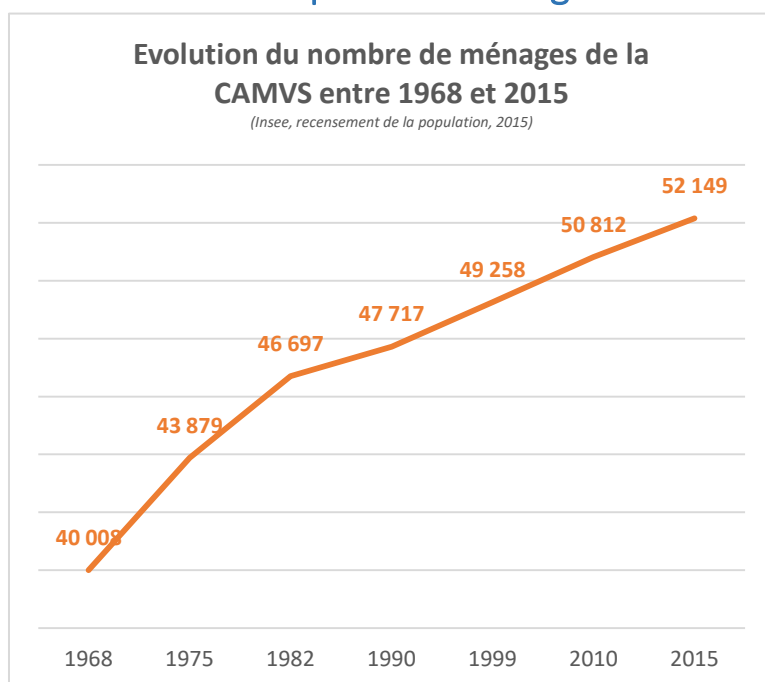
Commune	Tx.var. (en %)
Saint-Remy-Chaussée	-0.1
Hautmont	0.1
Beaufort	0.1
Gognies-Chaussée	0.1
Marpent	0.2
Sassegnies	0.2
Ferrière-la-Petite	0.3
Jeumont	0.3
Neuf-Mesnil	0.4
Leval	0.5
Aulnoye-Aymeries	0.6
Assevent	0.6
Obrechies	0.7
Éclaibes	0.8
Aibes	0.8
Vieux-Mesnil	1.1
Élesmes	1.4
Cerfontaine	1.5
Bettignies	3.3

Sources des données : Insee, Recensements de la population, 2015
Sources cartographiques : IGN BD Parcellaire, IGN BD Topo, Open Street Map, PNRA
Réalisation : ADUS, 2018

En conclusion, la combinaison d'un taux de natalité élevé, supérieur à la moyenne française, combiné à un déficit migratoire important a historiquement atténué l'impact de ce dernier sur la décroissance démographique du territoire. Si le taux de natalité a tendance à diminuer sur le territoire et à se rapprocher de la moyenne nationale, le déficit migratoire quant à lui s'estompe ce qui pourrait laisser envisager une inversion de la tendance démographique globale dans les années à venir.



II. Caractéristiques des ménages



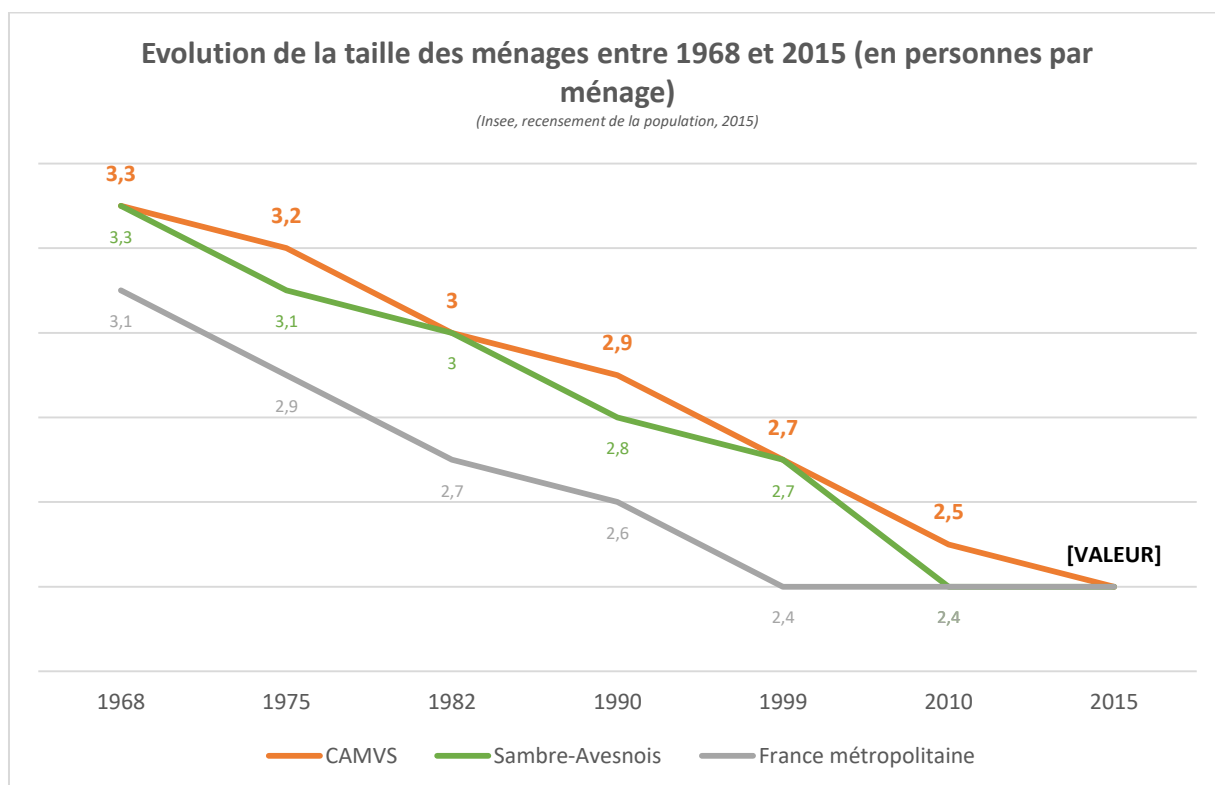
En 2015, la communauté d'agglomération compte **52 149 ménages**, contre 46 697 en 1982, soit une progression de 11,8%.

La décroissance de la population ne s'est donc pas traduite par une diminution du nombre de ménages.

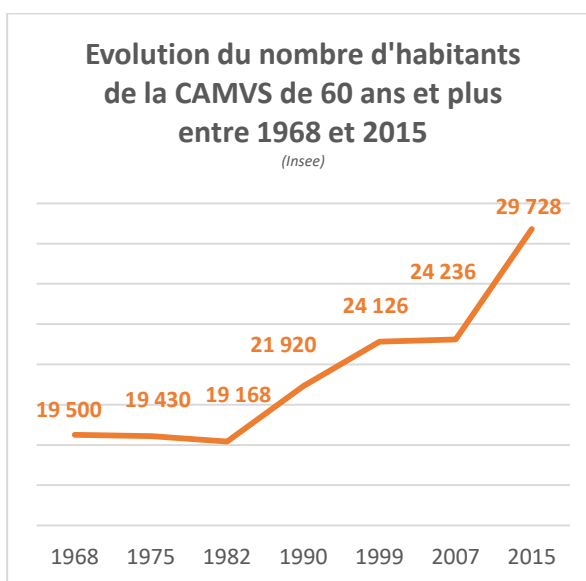
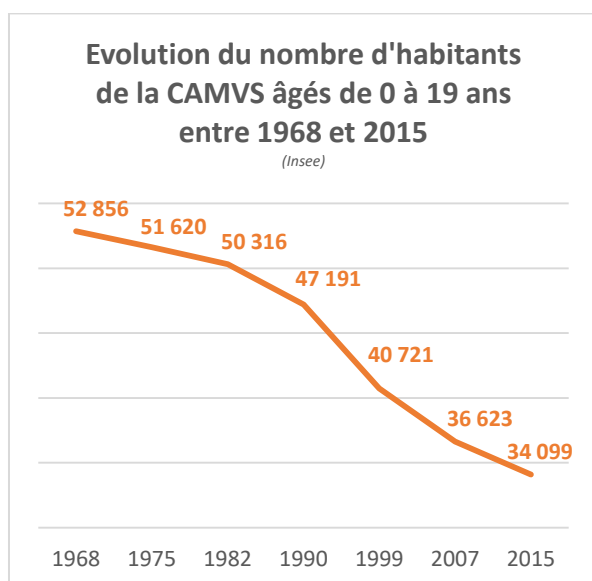
Cette **augmentation du nombre de ménages** sur l'ensemble de la période d'étude 1968-2015 s'explique par le **phénomène de décohabitation**, soit une tendance pour les familles à se scinder plus facilement et à voir leurs membres autrefois cohabitants vivre de plus en plus souvent séparément

(décohabitation parentale, augmentation des séparations au sein des couples, de familles monoparentales, diminution du nombre de familles nombreuses, vieillissement de la population, ...).

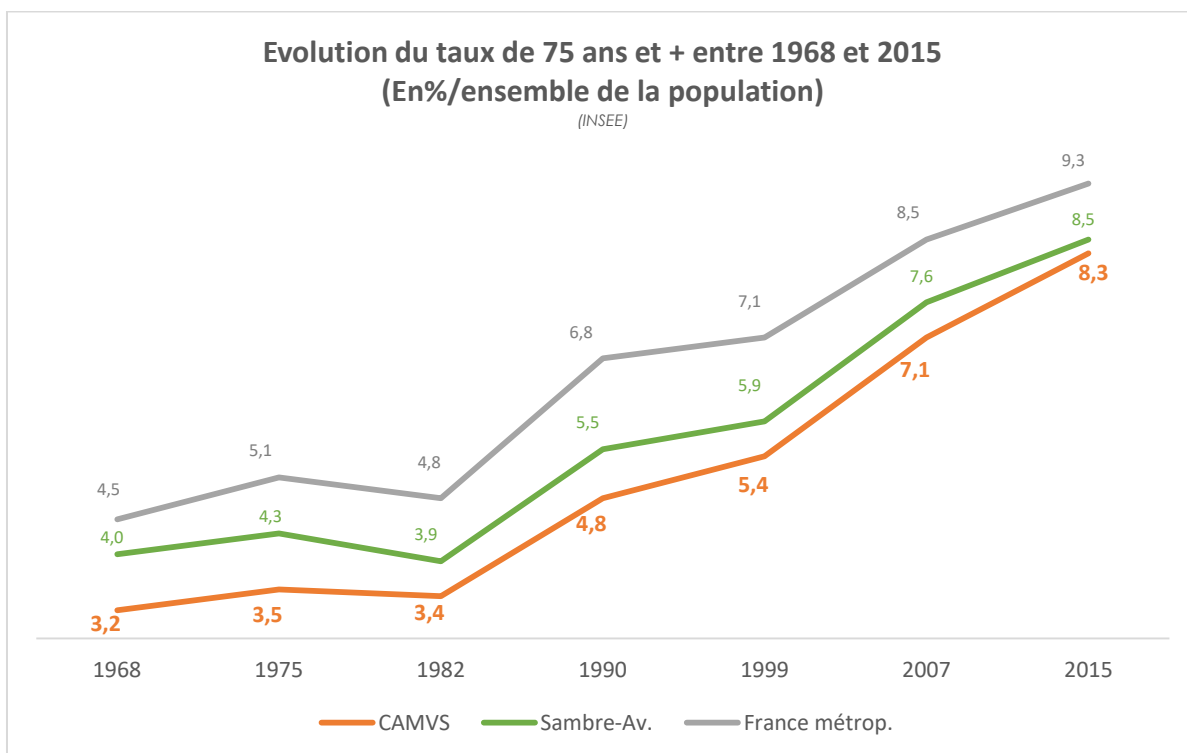
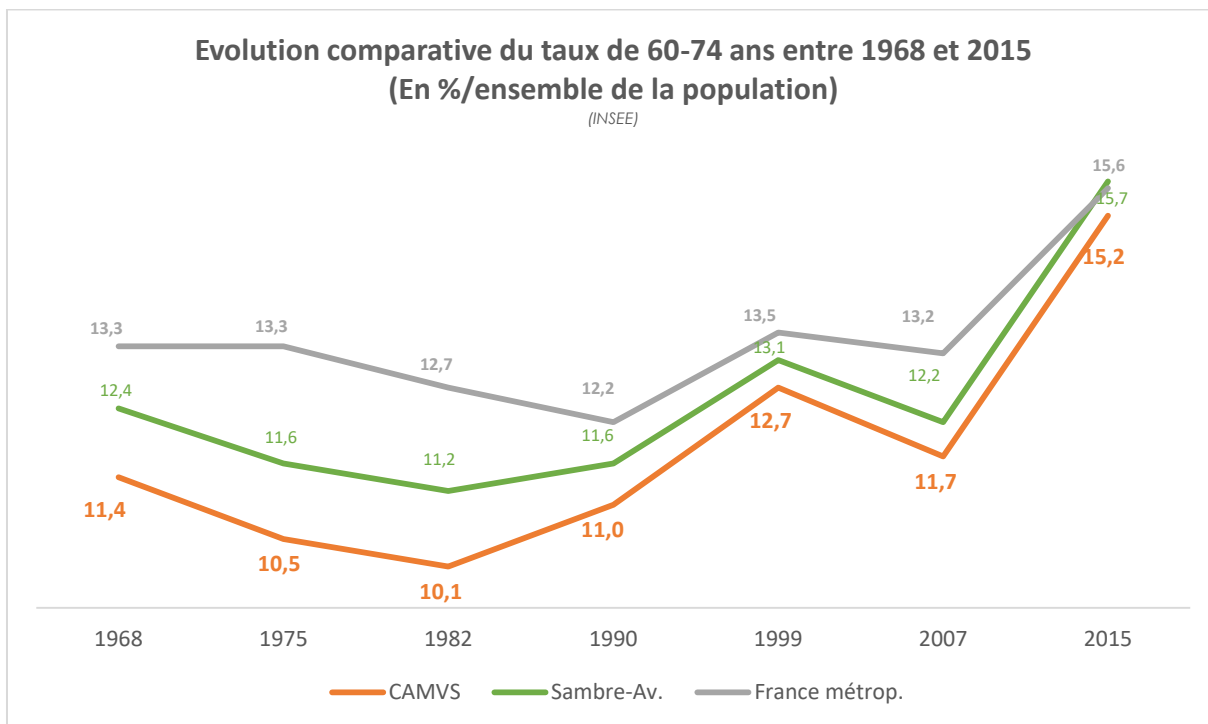
En effet, à l'échelle de l'agglomération comme à l'échelle nationale, la taille moyenne des ménages s'est réduite de manière continue entre 1968 et 2015 pour atteindre **2,4 ménages personnes par ménages en 2015**. Si la CAMVS a longtemps affiché des ménages d'une taille supérieure à la moyenne française, cet écart s'est réduit au fil des années pour atteindre en 2015 la taille moyenne nationale.



La diminution constante du taux de natalité et le déficit migratoire, principalement alimenté par les jeunes adultes avec enfants, a contribué à réduire le nombre de jeunes sur le territoire de l'agglomération, à un rythme plus rapide qu'en moyenne en France. En parallèle, l'allongement de la durée de vie et le papy boom, à partir de 2006, ont généré une augmentation importante du nombre de personnes âgées. En 2015, le territoire de l'agglomération comptabilisait 34 099 habitants de moins de 19 ans, contre 52 856 en 1968. Tendence inverse, en 2015, la CAMVS était peuplée par 29 728 habitants de plus de 60 ans en 2015, contre 19 500 en 1968.

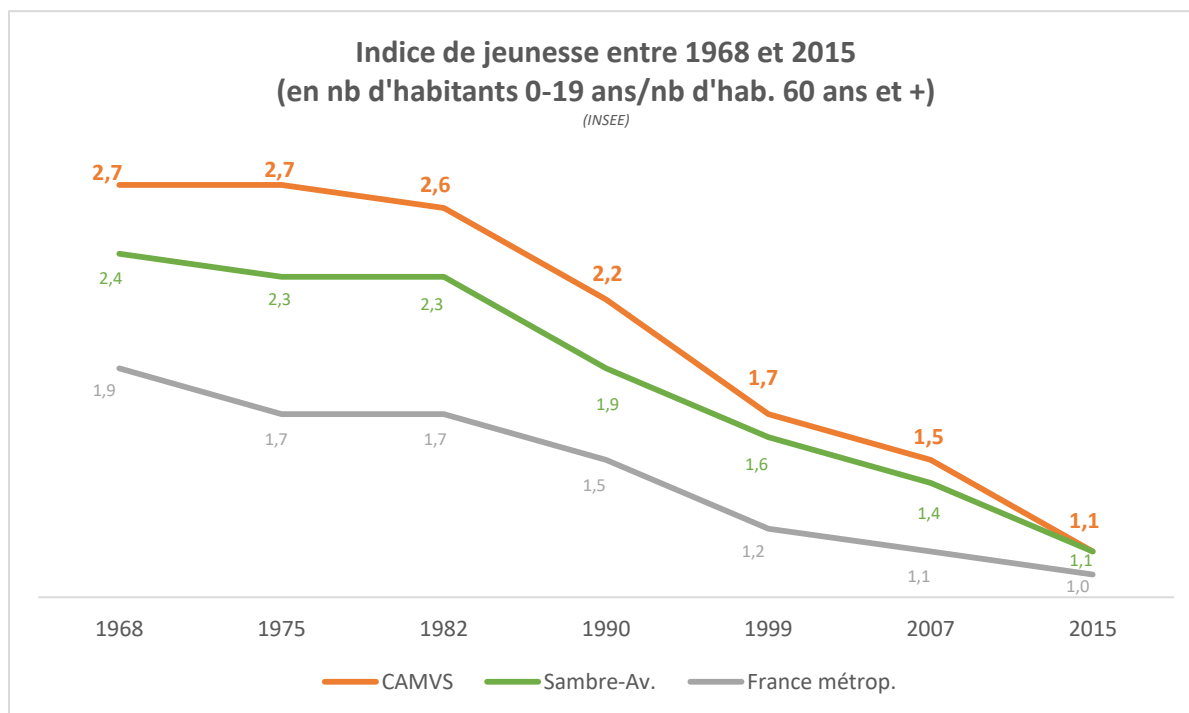


La CAMVS, initialement caractérisé par la jeunesse de sa population, a donc vu son taux de jeunes se réduire plus rapidement qu'en moyenne en France. Inversement, les taux de personnes âgées et très âgées se sont accrus plus fortement localement.

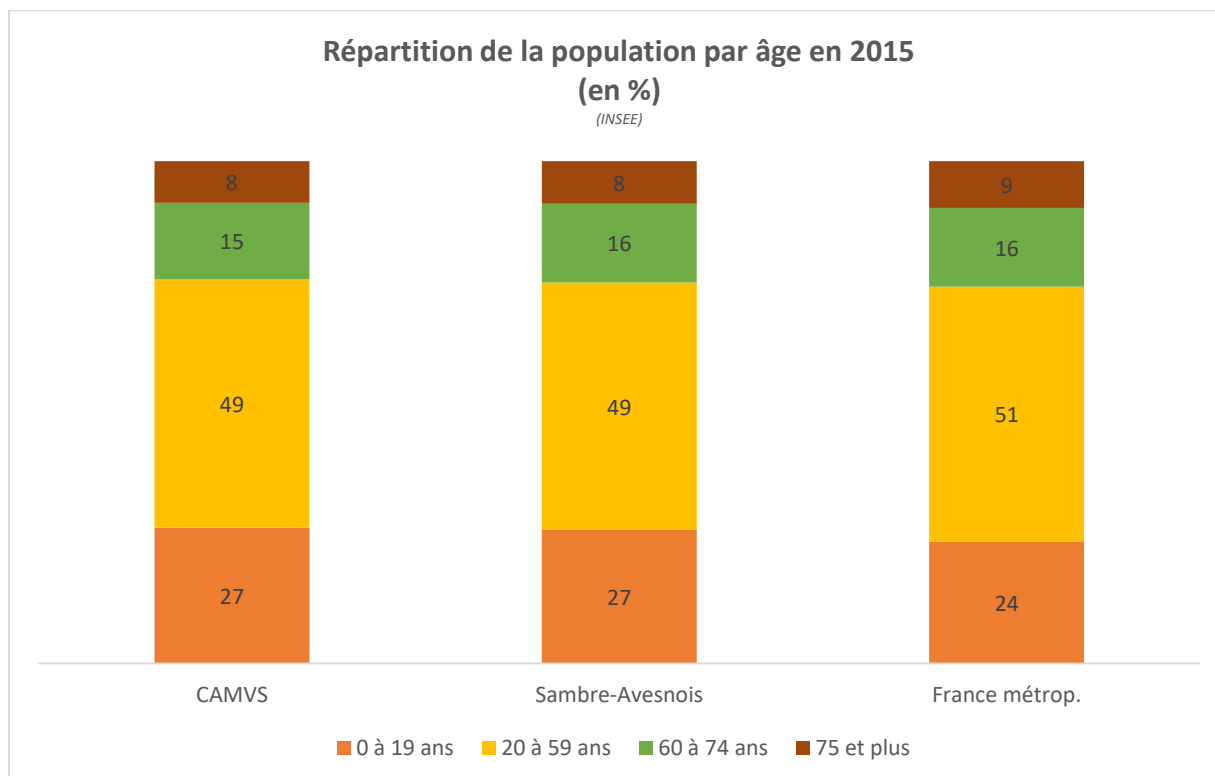


La CAMVS s'est donc fortement rapprochée de la norme française. Compte tenu du maintien du déficit migratoire, cette singularité majeure que constituait la jeunesse de la population sambrienne pourrait disparaître à un horizon relativement proche.

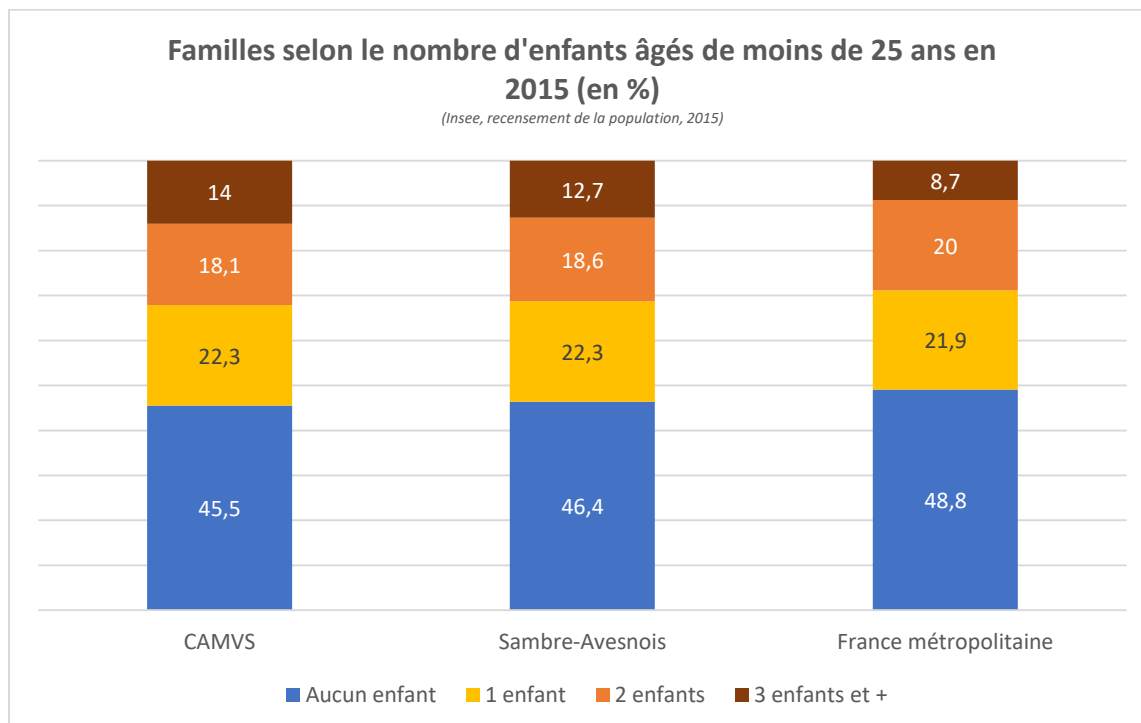
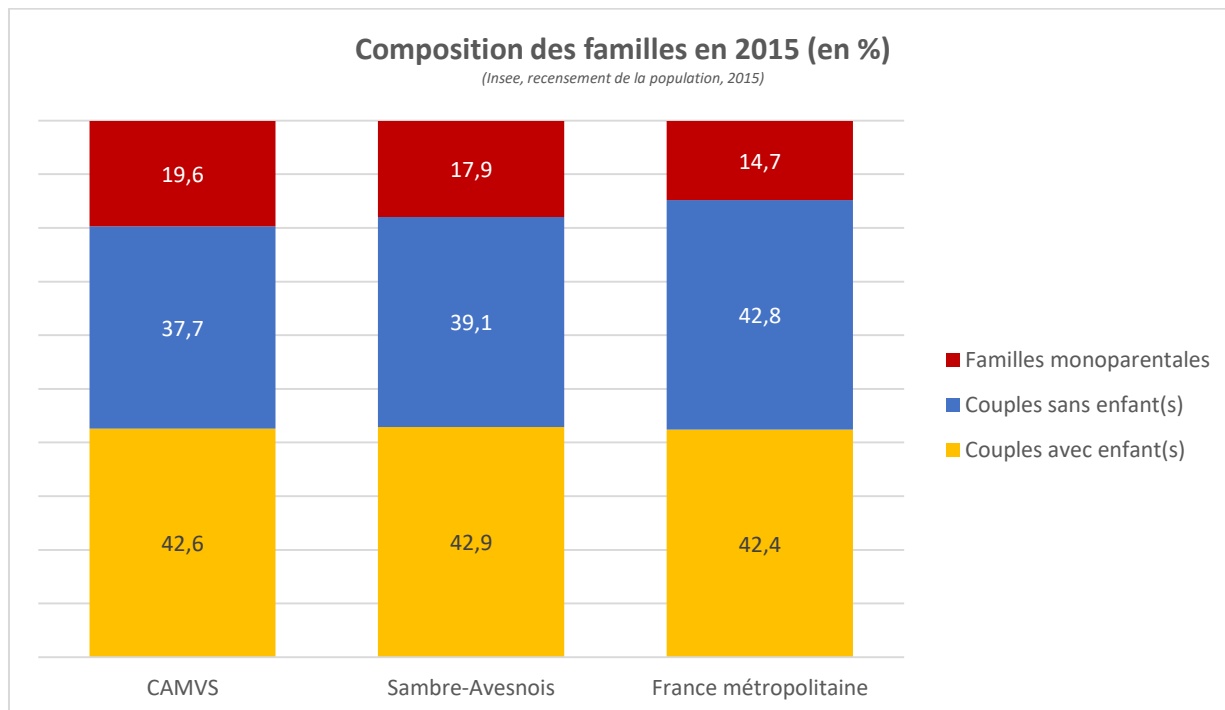
L'indice de jeunesse (rapport entre le nombre de jeunes et le nombre de personnes âgées) synthétise le résultat de ces évolutions. Naguère fortement éloignée de la moyenne française, la CAMVS en est désormais très proche.



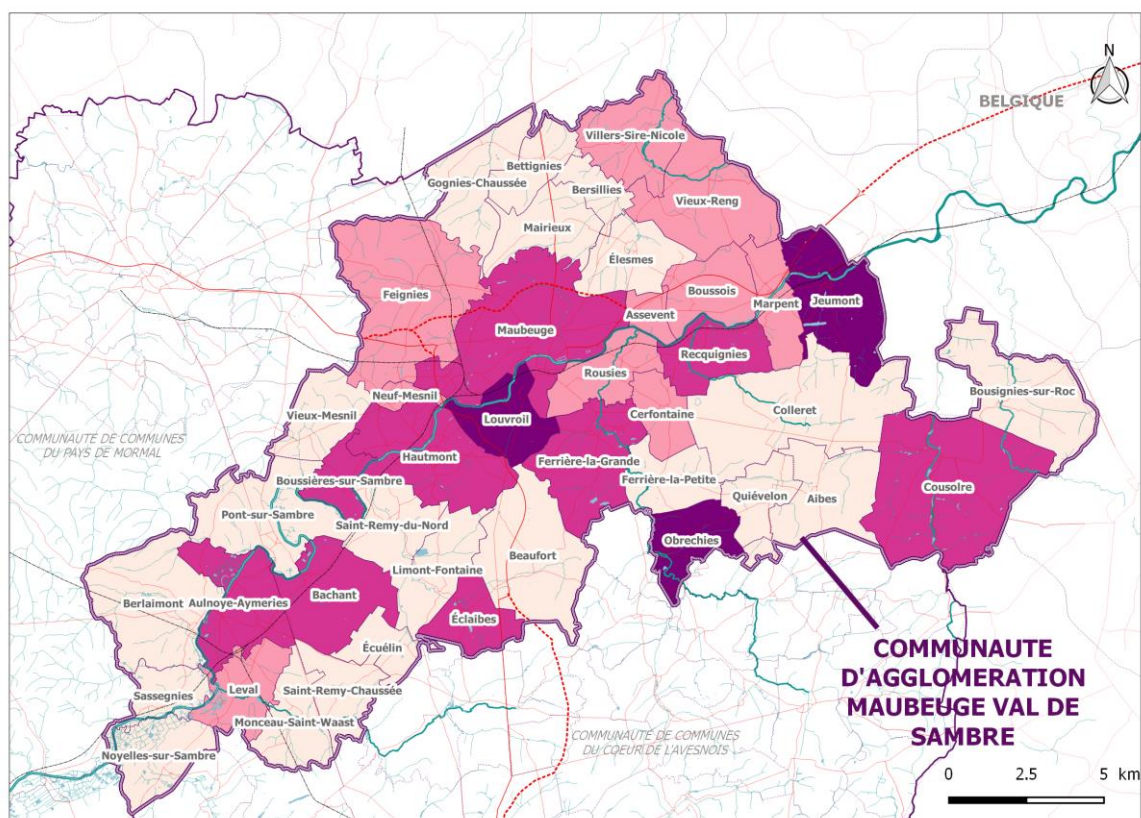
En conclusion, la structure par âge de la population de l'agglomération ressemble fortement à celle de la France.



La CAMVS continue cependant d'afficher un **taux de familles monoparentales supérieur à la moyenne française**. Si la baisse du taux de natalité correspond à un recul du nombre de familles nombreuses, **le taux de familles de 3 enfants et plus reste lui aussi élevé sur le territoire de l'agglomération**.



Ce sont les secteurs urbains et plutôt les quartiers marqués socialement qui sont à l'origine de cette situation : ils concentrent les familles monoparentales et les familles nombreuses. Tendancelement ces deux types de familles sont peu présentes dans les villages.



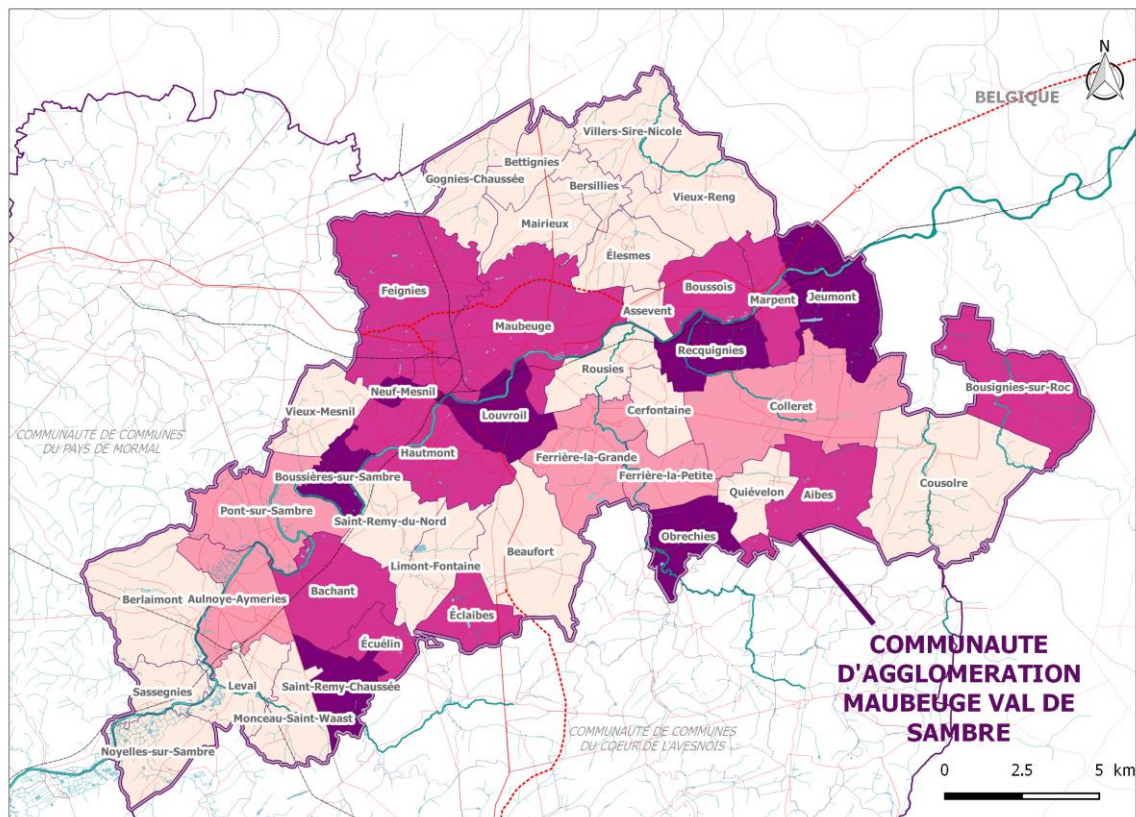
Taux de familles monoparentales par commune entre 2010 et 2015 (en %)

- Inférieur à la moyenne française (16%)
- Supérieur à la moyenne française (16%) et inférieur à la moyenne de la CAMVS (20%)
- Compris entre 20 et 25%
- Supérieur à 25%

Commune	Taux (en %)
Écuélin	0
Quiévelon	0
Bettignies	0
Bersillies	0
Aibes	0
Saint-Remy-du-Nord	2.9
Saint-Remy-Chaussée	3.4
Élesmes	3.7
Monceau-Saint-Waast	3.8

Commune	Taux (en %)
Noyelles-sur-Sambre	5.3
Beaufort	5.5
Vieux-Mesnil	7.5
Ferrière-la-Petite	7.8
Bousignies-sur-Roc	9.5
Gognies-Chaussée	10.6
Limont-Fontaine	11.4
Mairieux	12.5
Sassegnies	12.6
Colleret	14
Pont-sur-Sambre	14.1
Berlaimont	14.8
Villers-Sire-Nicole	16.1
Rousies	16.1

Commune	Taux (en %)
Cerfontaine	16.3
Feignies	16.5
Boussois	17.3
Vieux-Reng	17.6
Marpent	17.9
Neuf-Mesnil	18.7
Leval	18.9
Assevent	19.1
Recquignies	20.5
Aulnoye-Aymeries	20.6
Ferrière-la-Grande	20.7
Éclaibes	21
Boussières-sur-Sambre	21.2
Maubeuge	22.4
Bachant	22.9
Cousolre	23.3
Hautmont	25
Jeumont	27
Louvroil	27.4
Obrechies	29.4



Taux de familles avec 3 enfants et plus par commune entre 2010 et 2015 (en %)

- Inférieur à la moyenne française (7%)
- Supérieur à la moyenne française (7%) et inférieur à la moyenne de la CAMVS (9%)
- Compris entre 9% (moyenne CAMVS) et 11%
- Supérieur à 11%

Commune	Taux (en %)
Berlaimont	6.4
Aulnoye-Aymeries	7.62
Hautmont	10.89
Leval	6.99
Obrechies	11.76
Élesmes	1.24
Boussois	9.19
Villers-Sire-Nicole	6.45
Vieux-Mesnil	4.98

Commune	Taux (en %)
Saint-Remy-Chaussée	13.79
Écuélin	9.09
Limont-Fontaine	5.71
Beaufort	3.78
Couselre	5.43
Quiévalon	0
Bachant	9.92
Pont-sur-Sambre	7.38
Gognies-Chaussée	6.89
Ferrière-la-Grande	8.5
Neuf-Mesnil	12.4
Saint-Remy-du-Nord	5.8
Monceau-Saint-Waast	3.85
Assevent	4.55

Commune	Taux (en %)
Mairieux	4.17
Éclaibes	10.64
Louvroil	12.92
Colleret	7.53
Cerfontaine	6.98
Ferrière-la-Petite	7.81
Vieux-Reng	5.88
Bettignies	0
Jeumont	11.7
Bersillies	6.67
Rousies	5.22
Recquignies	11.36
Marpent	9.93
Feignies	9.79
Bousnières-sur-Sambre	12.06
Sassegnies	6.07
Aibes	10
Bousignies-sur-Roc	9.52
Maubeuge	10.59
Noyelles-sur-Sambre	5.26

AGGLO2030
Créons le territoire de demain !

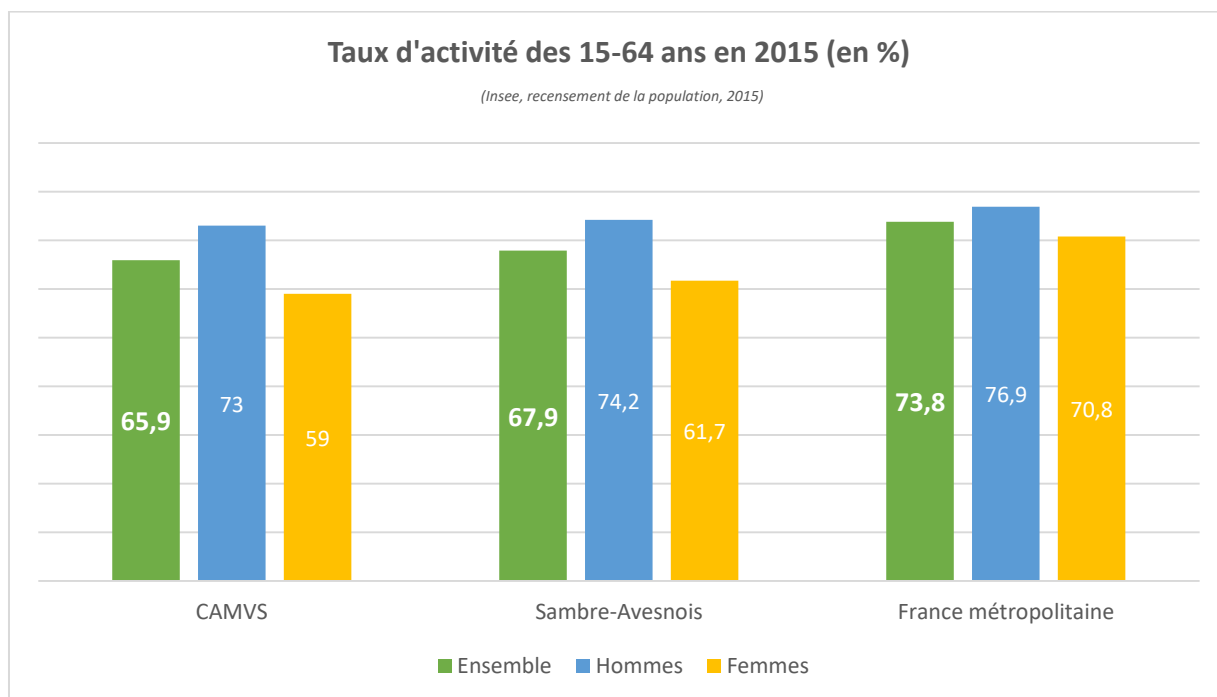
Sources des données : Insee, Recensements de la population, 2015
Sources cartographiques : IGN BD Parcellaire, IGN BD Topo, Open Street Map, PNRA
Réalisation : ADUS, 2018



III. Caractéristiques sociales

Le taux d'activité de la population en âge de travailler (15-64 ans) demeure inférieur au niveau relevé en France. En 2015, la CAMVS affiche un taux d'activité des 15-64 ans de 65,9% contre 73,8% à l'échelle nationale.

Plus particulièrement, la CAMVS continue d'afficher un taux d'activité féminin extrêmement faible.

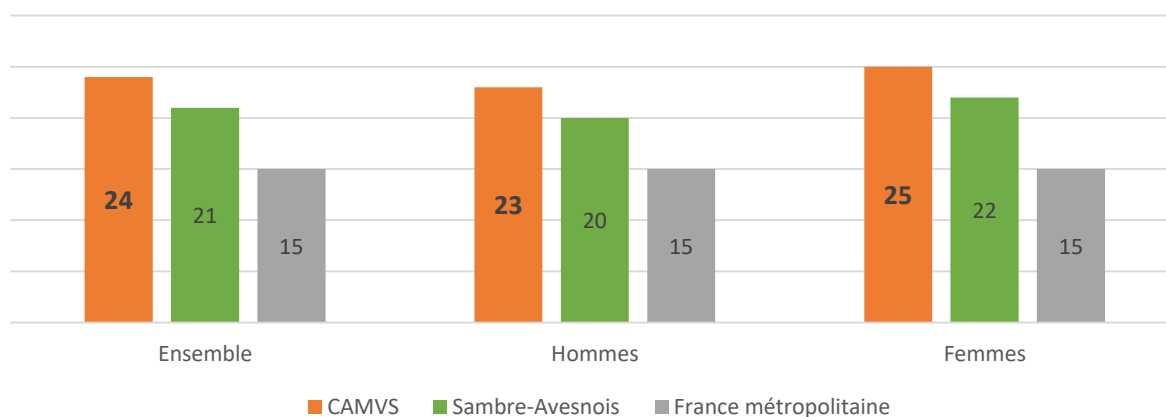


La CAMVS affiche un taux de personnes travaillant à temps partiel supérieur à la moyenne nationale. En 2015, 18,7% des actifs en emplois de l'agglomération occupaient des emplois à temps partiels, contre 17,5% en France métropolitaine. Ce taux d'emploi à temps partiel reste stable à l'échelle nationale tandis qu'il augmente sur le territoire de l'agglomération.

D'après Pôle Emploi, **le taux de chômage de l'agglomération Maubeuge Val de Sambre (catégories 1, 2 et 3) s'élève à 24% au 1^{er} janvier 2016, contre 15% à l'échelle nationale.** L'écart par rapport à la moyenne française est accentué pour les femmes et les jeunes de moins de 25 ans.

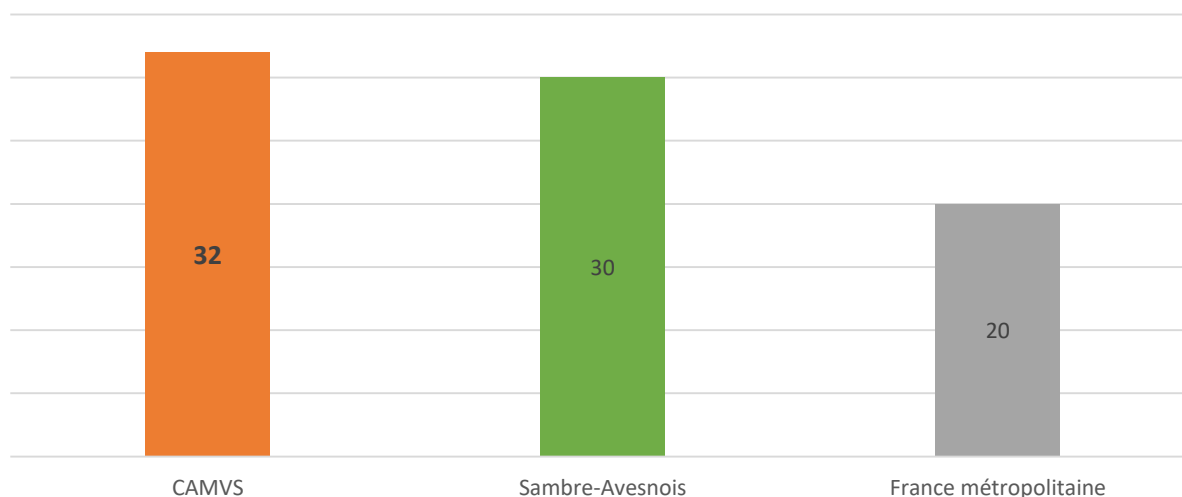
Taux de chômage par sexe (catégorie 1, 2 et 3) au 1^{er} janvier 2016 (en %)

(Pôle Emploi, 2016)



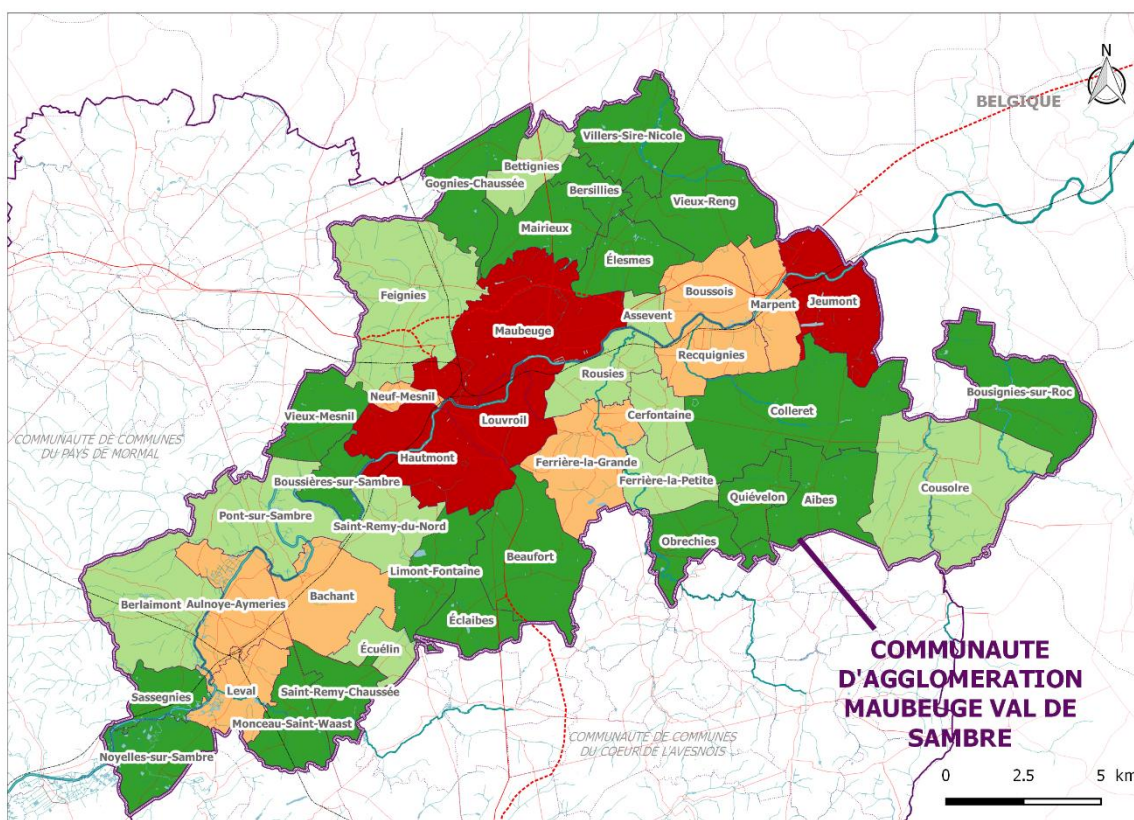
Taux de chômage des moins de 25 ans (catégorie 1, 2 et 3) au 1^{er} janvier 2016 (en %)

(Pôle emploi, 2016)



Le taux de chômage de longue durée de la CAMVS est deux fois supérieur au taux relevé en France.
Au 1^{er} janvier 2016, le taux de chômage de plus de deux ans était de 7%, contre 3% à l'échelle nationale.

Les disparités entre communes sont extrêmement marquées, les villages étant relativement préservés.



Taux de chômage (catégories 1, 2 et 3) par commune au 1er janvier 2016 (en %)

- Inférieur à la moyenne française (15%)
- Compris entre la moyenne française (15%) et la moyenne de l'arrondissement (21%)
- Compris entre la moyenne de l'arrondissement (21%) et la moyenne de la CAMVS (24%)
- Supérieur à la moyenne de la CAMVS (24%)




AGGLO2030
 Créons le territoire de demain !

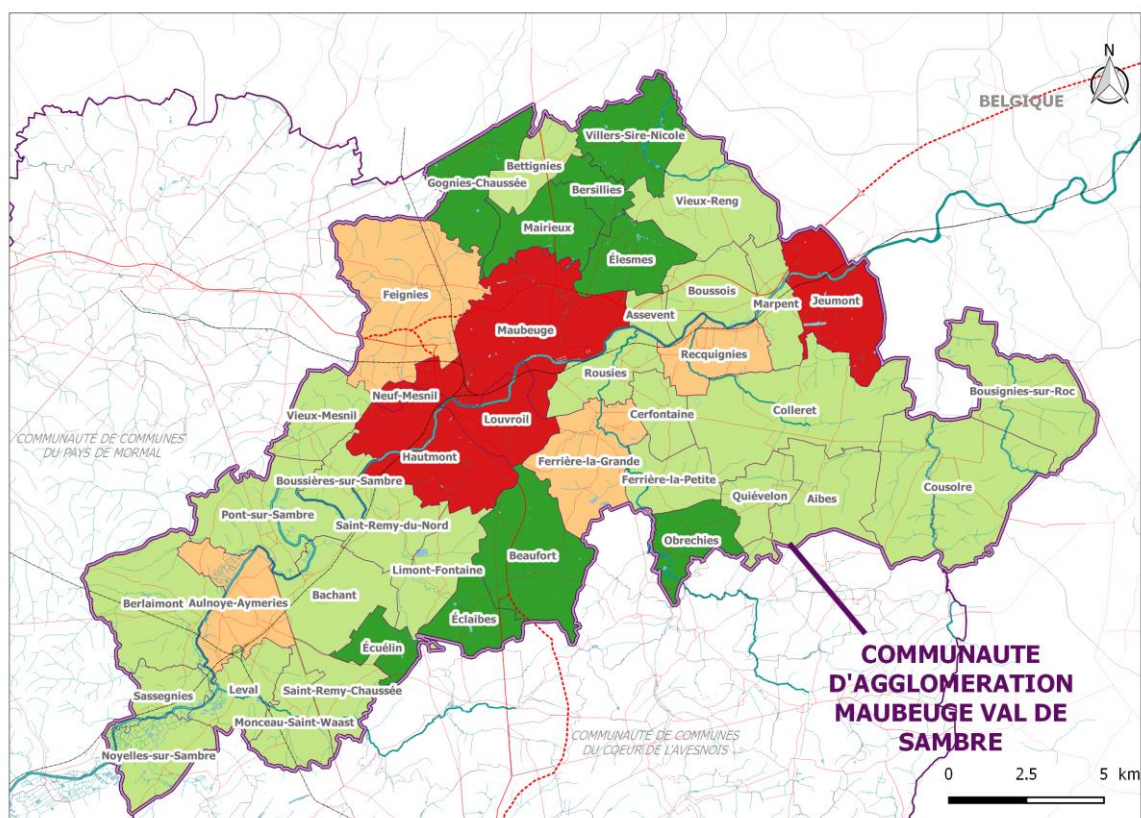


Sources des données : Pôle emploi, 2016
 Sources cartographiques : IGN BD Parcellaire, IGN BD Topo, Open Street Map, PNRA
 Réalisation : ADUS, 2018



La médiane du revenu déclaré par unités de consommation en 2015 est de 15 274€ sur l'agglomération, contre 16 478 € à l'échelle de l'arrondissement et 20 530 € en France métropolitaine. Le revenu **déclaré** par unités de consommations est donc près de 26% plus faible sur le territoire de l'agglomération qu'à l'échelle nationale.

Les disparités suivant les communes sont extrêmement marquées. Certains villages affichent des médianes de revenus déclarés par unités de consommation nettement supérieures à la moyenne nationale. Inversement, les centres urbains en sont très éloignés. Les disparités sont aussi très fortes vis-à-vis des intercommunalités voisines.



Médiane des revenus déclarés par unité de consommation par commune en 2015 (en euros)

- < 15 274 € (moyenne CAMVS)
- 15 274 € < ... < 16 478 € (moyenne Sambre-Avesnois)
- 16 478 € < ... < 20 530 € (moyenne française)
- ... > 20 530 € (moyenne française)

Commune	Médiane
Louvroil	10272
Hautmont	12375
Maubeuge	12508
Jeumont	13622
Neuf-Mesnil	15238
Aulnoye-Aymeries	15382
Recquignies	15398
Feignies	16054
Ferrière-la-Grande	16414
Bachant	16546

Commune	Médiane
Boussois	16572
Marpent	16731
Leval	16830
Aibes	17050
Ferrière-la-Petite	17272
Cousolre	17396
Bettignies	17418
Pont-sur-Sambre	17802
Berlaimont	18000
Saint-Remy-du-Nord	18658
Rousies	18962
Assevent	19014
Monceau-Saint-Waast	19359
Limont-Fontaine	19630

Commune	Médiane
Saint-Remy-Chaussée	19656
Sassegnies	19724
Noyelles-sur-Sambre	19818
Colleret	20014
Bousignies-sur-Roc	20040
Vieux-Reng	20146
Cerfontaine	20307
Boussières-sur-Sambre	20336
Vieux-Mesnil	20418
Quiévalon	20440
Beaufort	20858
Villers-Sire-Nicole	21178
Éclaibes	22142
Obrechies	22454
Gognies-Chaussée	22512
Bersillies	23106
Écuélin	24628
Élesmes	25348
Mairieux	25530

AGGLO2030
Créons le territoire de demain !

Sources des données : Insee, 2015
Sources cartographiques : IGN BD Parcellaire, IGN BD Topo, Open Street Map, PNRA
Réalisation : ADUS, 2018

La part des ménages fiscaux non imposés est de 44.6% en France. Il s'élève à 50.9% sur le territoire de la CAMVS.

Une part importante de la population vit des minimas sociaux. Elle est concentrée dans les villes les plus importantes. La CAMVS comporte de ce fait une proportion importante de foyers vivant sous le seuil de pauvreté. Les disparités sont extrêmes : pendant que certains secteurs ruraux sont préservés, le pôle central de l'agglomération se trouve dans une situation hors norme.

**Taux de ménages concernés
par le seuil bas revenu*
au 1er janvier 2017**

(Source : CAF et INSEE)

Louvroil	43
Hautmont	36
Jeumont	35
Maubeuge	35
Aulnoye-Aymeries	25
Ferrière la Grande	24
Feignies	23
Boussois	22
Assevent Elesmes Marpent Recquignies	22
Leval Monceau Bachant	19
Berlaimont Sassegnies	19
Rousies	18
Cousolre Aibes Bousignies	16
Ferrière la P. Cerfontaine Obrechies Colleret	13
Z de St Rémy Nord Boussières Beaufort	11
Z de Bettignies Gognies Villers Vieux Reng	9
Pont Neuf Mesnil Vieux Mesnil	22
CAMVS	28
Sambre-Avesnois	24
France entière	15

* Ensemble des allocataires
vivant sous le seuil bas revenu/
nombre de ménages 2014 x 100

Les difficultés sociales sont par ailleurs exacerbées dans certains quartiers. 10 quartiers de Maubeuge et Hautmont comportent des taux de foyers à bas revenu s'échelonnant de 41% à 62% alors que celui-ci s'élève à 28% en moyenne sur la CAMVS et à 15% en moyenne en France métropolitaine.

Taux de ménages concernés par le seuil bas revenu* au 1er janvier 2017

(Source : CAF et INSEE)

Maubeuge	Provinces Françaises	62
Maubeuge	Petite Savate	55
Maubeuge	Epinette Centre	53
Maubeuge	Saint-Suaire	47
Maubeuge	Sous le Bois Centre	43
Maubeuge	Sous le Bois Ouest	43
Haumont	Saint-Marcel	42
Maubeuge	Montplaisir	42
Haumont	Entrée 2 bois-la chesnaie-les bateliers	41
Maubeuge	Douzies	41
France entière		15

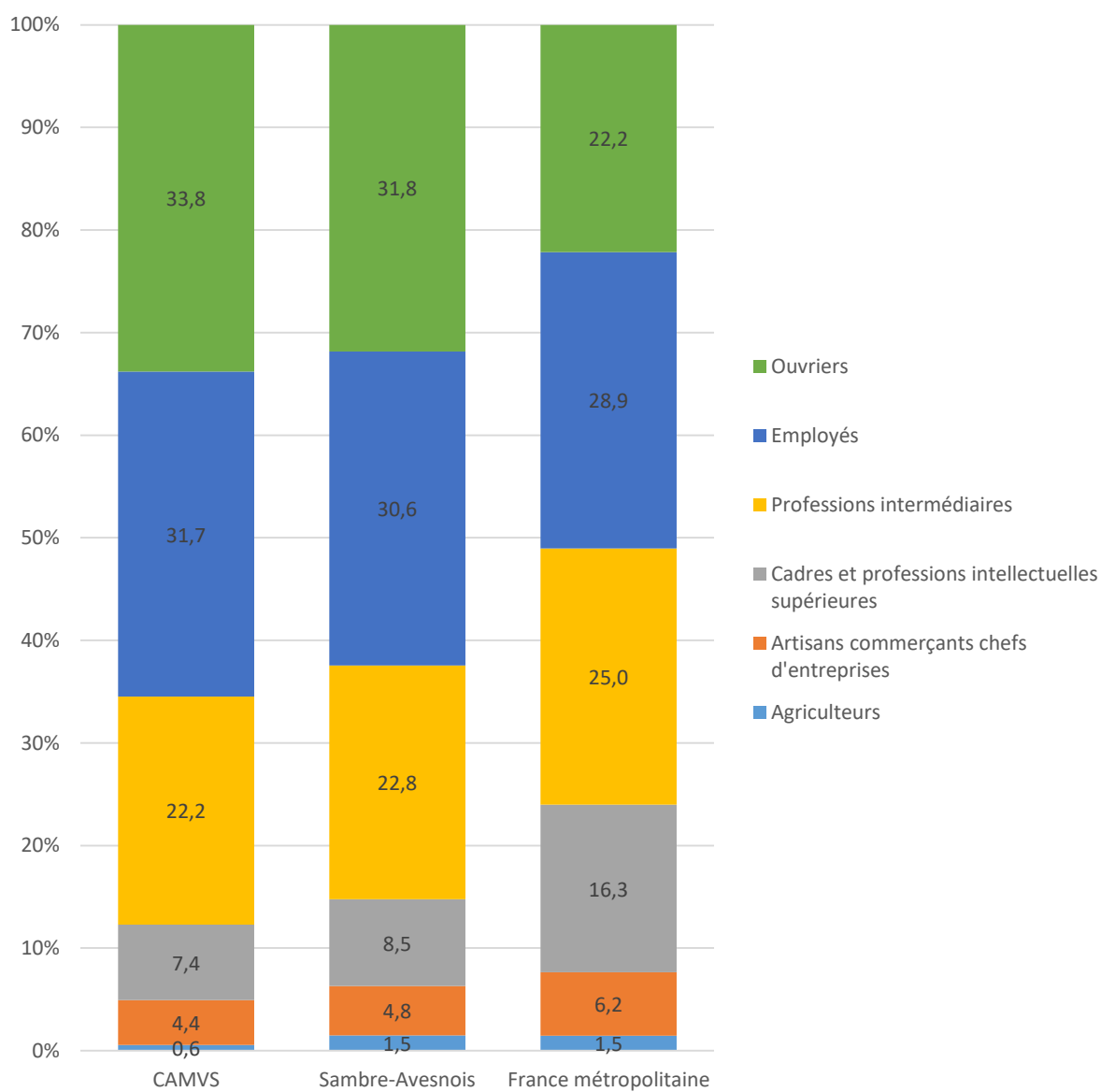
* Ensemble des allocataires
vivant sous le seuil bas revenu/
nombre de ménages 2014 x 100

Sur le territoire de l'agglomération, les classes sociales supérieures sont, de longue date, sous représentées. Leurs effectifs ont augmenté très fortement au cours des dernières décennies, mais moins vite qu'en moyenne en France. Le taux d'ouvriers s'est réduit, mais également de manière moins marquée qu'en moyenne en France.

La CAMVS continue donc à afficher une part de cadres et autres catégories sociales supérieures extrêmement faible. Ce faible taux s'explique notamment par un déficit de diplômés de l'enseignement supérieur et une surreprésentation des personnes non ou très faiblement diplômées.

Répartition de la population active occupée de 15 ans ou plus selon la catégorie socioprofessionnelle en 2015 (en %)

(INSEE, recensement de la population, 2015)



PLUi CAMVS

DIAGNOSTIC HABITAT



Vu pour être annexé à la délibération n° 2266
du Conseil Communautaire en date du 12/12/19

Le Président

1.1.3

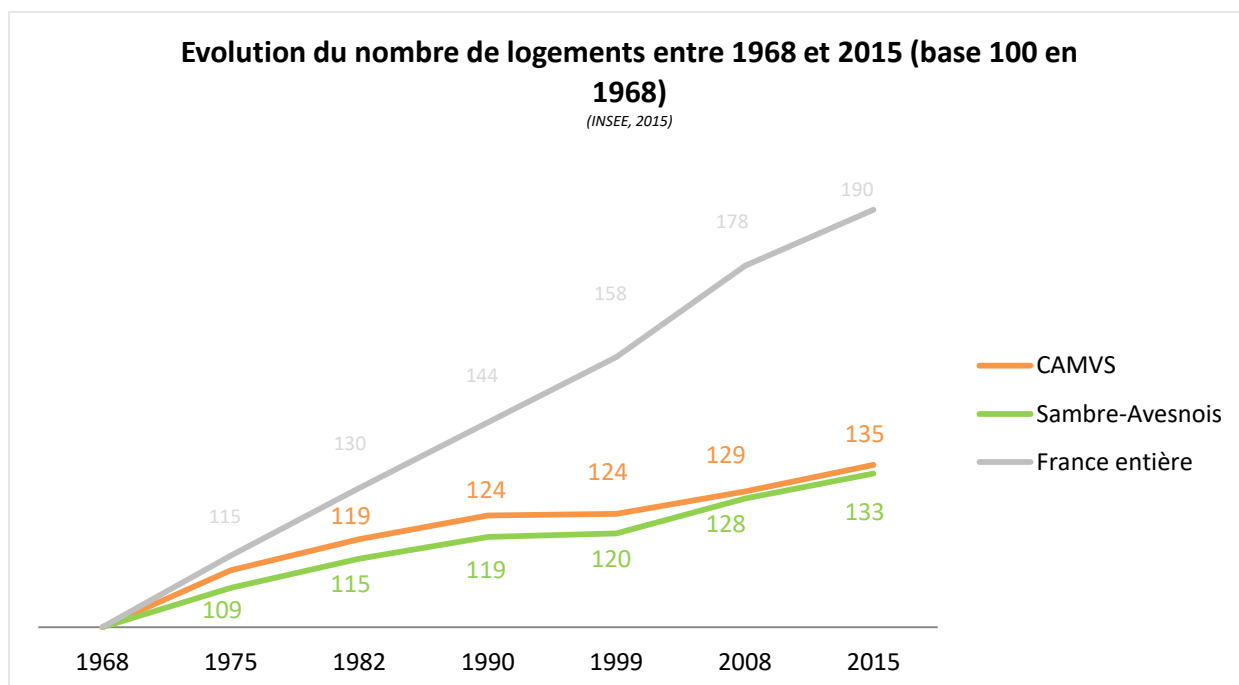
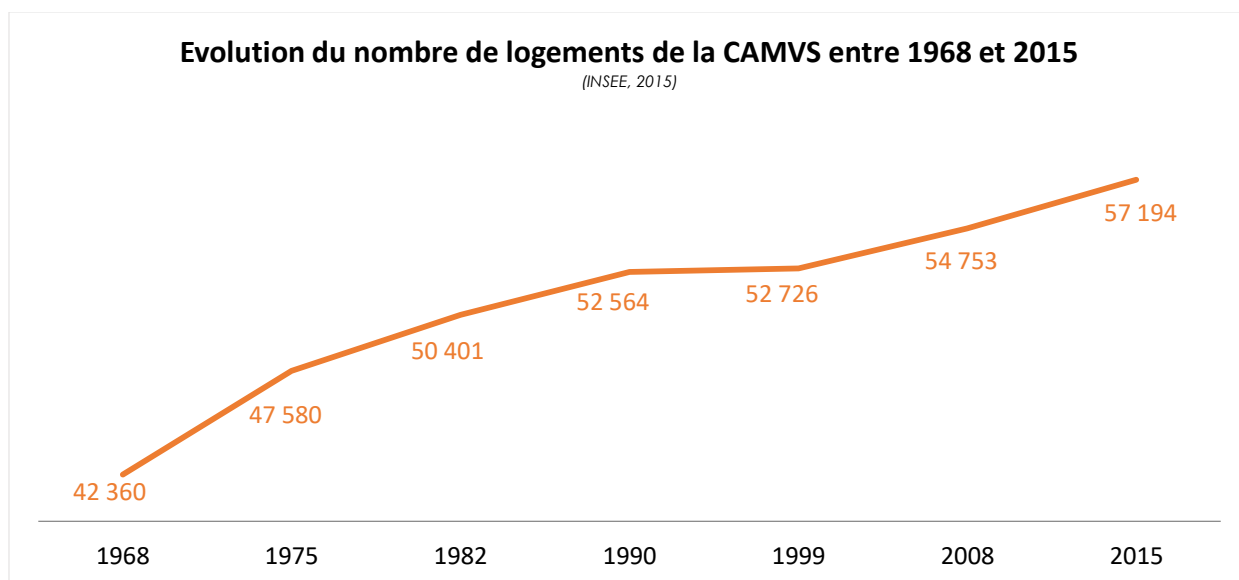
SOMMAIRE

I. L'offre de logements	2
1. L'évolution du nombre de logements	2
2. Le statut d'occupation des logements	6
3. La taille des logements	7
4. La typologie des logements	7
5. L'âge, la qualité et le niveau de confort du parc de logements	7
6. La vacance	8
II. Les publics spécifiques	23
1. Les personnes âgées et dépendantes	23
2. L'hébergement des personnes défavorisées et/ou en difficulté	24
3. Le logement des jeunes	25
4. Les gens du voyage	25
4.1. Les courts séjours	25
4.2. Les grands passages	26
4.3. L'habitat adapté	26

I. L'offre de logements

1. L'évolution du nombre de logements

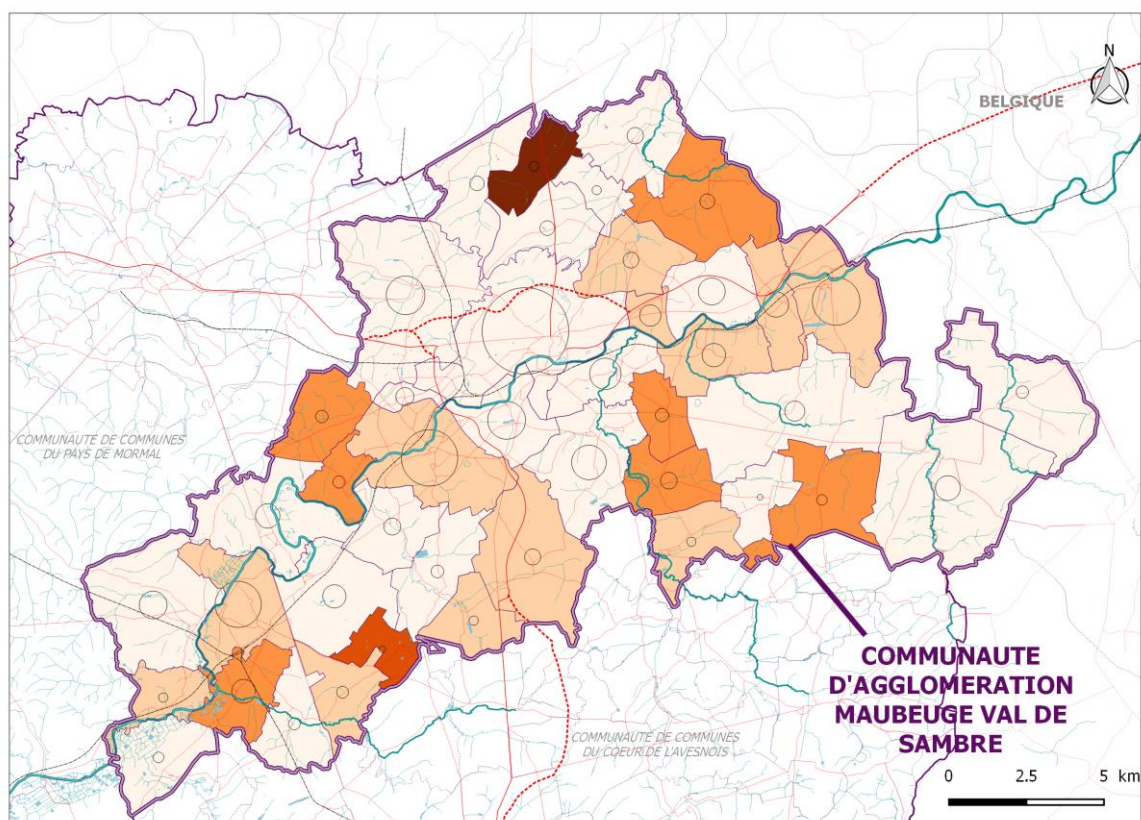
En 2015, selon l'INSEE, la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre comptait **57 194 logements**. Depuis 1968, malgré la décroissance démographique, le nombre de logements ne cesse d'augmenter en raison du phénomène de décohabitation. Entre 2008 et 2015, le nombre de logements a augmenté de 4,45% sur le territoire de l'agglomération. Sur l'ensemble de la période, la dynamique est moins importante qu'à l'échelle nationale.



56% des logements de la communauté d'agglomération en 2015 sont situés sur des communes urbaines de l'agglomération. Ce sont cependant majoritairement les communes rurales qui ont vu leur nombre de logements augmenter sensiblement entre 2010 et 2015. Seules les communes de



Leval, Jeumont, Aulnoye-Aymeries et Hautmont font exceptions parmi les communes urbaines et périurbaines en enregistrant une augmentation de leur nombre de logements significative.



Evolution du nombre de logements entre 2010 et 2015 (en %) et nombre de logements en 2015 par commune

Evolution du nombre de logements par commune entre 2010 et 2015 (en %)

- Inférieure à 3,2%
- Comprise entre 3,2 et 8,7%
- Comprise entre 8,7 et 14,2%
- Comprise entre 14,2 et 19,7%
- Supérieure à 19,7%

Nombre de logements par commune en 2015

- 5000
- 10000
- 14183.3





Sources des données : Insee, Recensements de la population, 2015
Sources cartographiques : IGN BD Parcellaire, IGN BD Topo, Open Street Map, PNRA
Réalisation : ADUS, 2018

Commune	Nombre de logements en 2010	Nombre de logements en 2015
Maubeuge	13529	14183
Hautmont	6085	6272
Jeumont	4363	4522
Aulnoye-Aymeries	4105	4246
Feignies	2912	2982
Louvroil	2707	2861
Ferrière-la-Grande	2329	2376
Rousies	1885	1947
Berlaimont	1462	1500
Boussois	1354	1406
Marpent	1171	1235
Cousolre	1154	1180
Pont-sur-Sambre	1127	1140
Leval	988	1085
Recquignies	982	1040
Bachant	987	1025
Assevent	780	846
Colleret	709	739
Neuf-Mesnil	549	571
Saint-Remy-du-Nord	491	502
Ferrière-la-Petite	432	479
Villers-Sire-Nicole	440	455
Beaufort	394	439
Élesmes	386	416
Vieux-Reng	338	365
Mairieux	331	354
Gognies-Chaussée	320	340
Cerfontaine	245	282
Limont-Fontaine	248	253
Vieux-Mesnil	220	241
Bousignies-sur-Roc	225	232
Boussières-sur-Sambre	200	229
Saint-Remy-Chaussée	198	209
Monceau-Saint-Waast	197	202
Noyelles-sur-Sambre	163	162
Aibes	143	160
Bettignies	103	130
Sassegnies	113	119
Éclaibes	111	119
Obrechies	115	117
Bersillies	114	113
Écuélin	51	62
Quiévelon	59	58



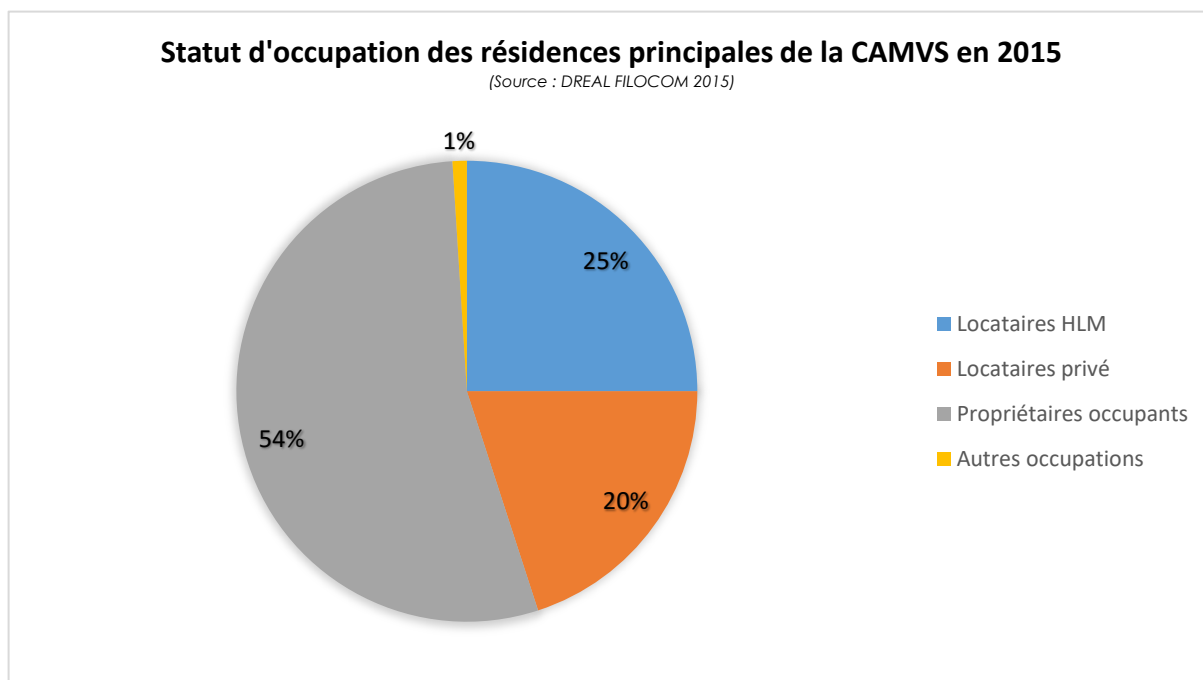


AGGLO2030
Créons le territoire de demain !

AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ET D'URBANISME DE LA SAMBRE

Sources des données : Insee, Recensements de la population, 2015
Sources cartographiques : IGN BD Parcellaire, IGN BD Topo, Open Street Map, PIVRA
Réalisation : ADUS, 2018

2. Le statut d'occupation des logements



En 2015, selon l'INSEE, 52 181 résidences principales sont recensées sur le territoire de l'agglomération. Entre 2005 et 2015, le parc de résidences principales a progressé de 4,4%, soit une moyenne d'environ 200 logements par an.

- En 2015, **55% de ces résidences sont occupées par des propriétaires**, contre 60% à l'échelle de l'arrondissement et 58% à l'échelle nationale. Entre 2013 et 2015, on constate cependant un léger recul pour la première fois de ce segment du parc.
- Entre 2005 et 2015, **c'est le parc locatif privé qui a connu la plus forte progression (+ 21,9%)**.
- S'il augmente peu, **le parc locatif social de la CAMVS représente quant à lui un poids important** : 25% des résidences principales contre 19% au niveau régional, 18% à l'échelle de l'arrondissement et 15% à l'échelle nationale. Il est en majorité localisé dans les communes urbaines et périurbaines, où les ménages sont les plus modestes. La CAMVS dispose d'une offre de logements locatifs sociaux et très sociaux plus importante et plus accessible que sur d'autres territoires de référence (Valenciennes Métropole, Porte du Hainaut, Cambrai, ...).

Evolution du parc de résidences principales de la CAMVS suivant le statut d'occupation entre 2005 et 2015

(Source : DREAL, FILOCOM 2015)

	Nombre de résidences principales en 2005	Nombre de résidences principales en 2011	Nombre de résidences principales en 2013	Nombre de résidences principales en 2015	Répartition en %	Evolution 2013-2015		Evolution 2005-2015	
						Nombre	%	Nombre	%
Locataire HLM	12 383	12 505	12 841	12 861	25	20	0,2	478	3,9
Locataire privé	8 458	9 443	9 941	10 310	20	369	3,7	1852	21,9
Propriétaire occupant	27 978	28 396	28 485	28 251	54	-234	-0,8	273	1

Autres statuts	972	680	384	547	1	163	42,4	-425	-43,7
Total résidences principales	49 791	51 024	51 651	51 969	100	318	0,6	2178	4,4

3. La taille des logements

La surface habitable moyenne des logements de l'agglomération est comprise entre 75 et 94m² d'après FILOCOM en 2015 (29,60%).

La majorité du parc locatif social est de type 3 et 4 (65% du parc). A l'inverse, les T2 sont sous-représentés à l'agglomération (16% contre 19% à l'échelle des Hauts-de-France).

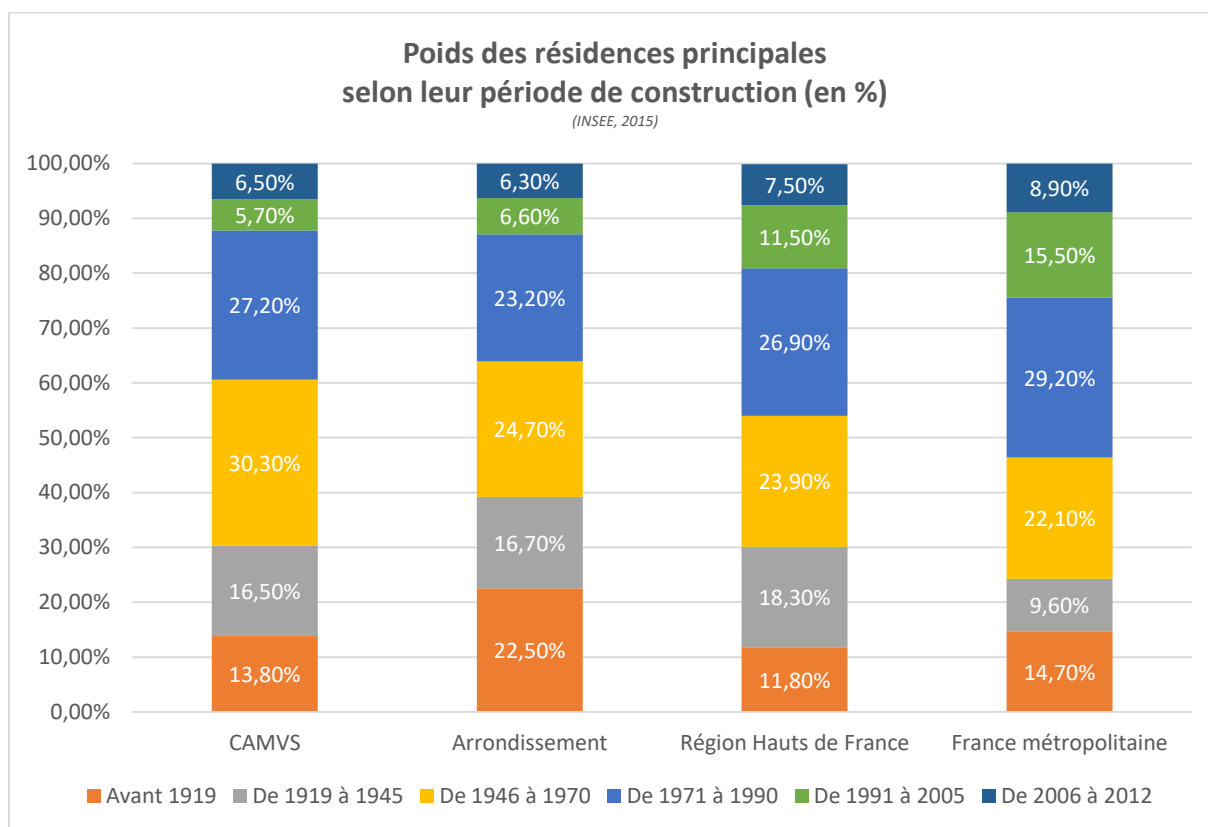
4. La typologie des logements

Les logements individuels représentent 76% des logements de la communauté d'agglomération. Ce taux est inférieur à la moyenne de l'arrondissement (81%) mais supérieur à la moyenne française (56%).

Le secteur collectif est prédominant dans le parc locatif social de la CAMVS. En effet, les maisons ne représentent que 38% de la location HLM de l'agglomération, tandis qu'elles totalisent 62% du parc locatif privé.

5. L'âge, la qualité et le niveau de confort du parc de logements

Le territoire de la CAMVS compte une forte part de logements construits avant 1975, avant toute réglementation thermique dans le bâtiment : 71% du parc contre 66% au niveau du département, 64% à l'échelle de la région, 58% en France métropolitaine. Ceci sous-entend un réel enjeu de réhabilitation thermique de l'habitat. Ce poids du parc ancien indique également un risque de précarité énergétique. 26% de la population de la CAMVS se trouve en situation de vulnérabilité énergétique, c'est-à-dire que leurs dépenses énergétiques liées à leur logement dépassent 10% du revenu disponible. 21% de la population se trouvait dans cette situation à l'échelle du département du Nord d'après une étude du conseil départemental sur l'évaluation du dispositif Nord Energie Solidarité.



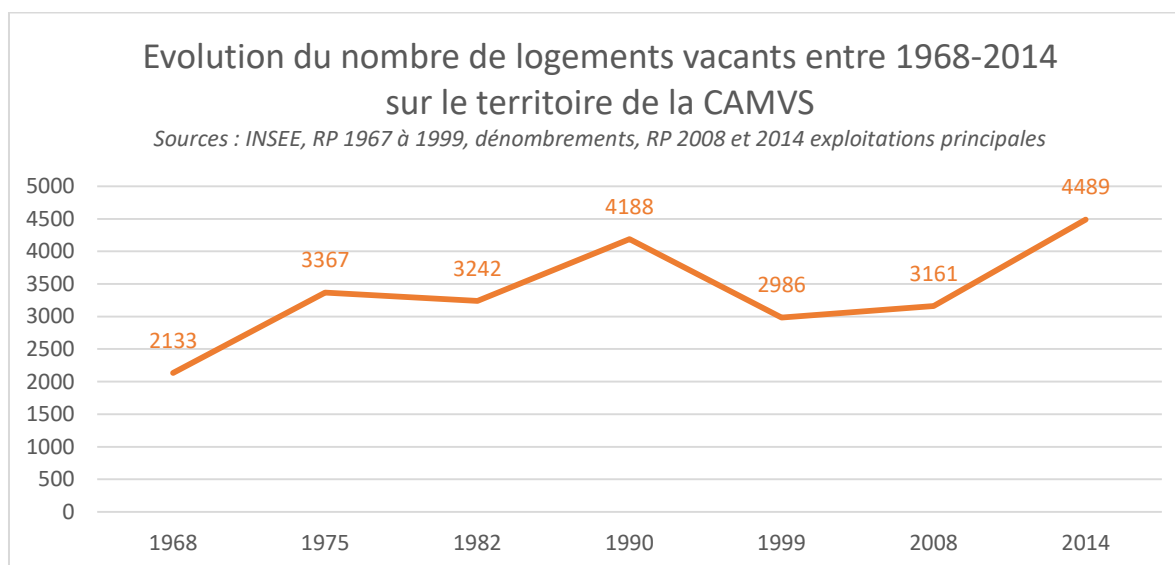
Cependant, la CAMVS comporte une part de logements construits avant 1919 plus faible qu'à l'échelle de l'arrondissement (13,80% contre 22,50%). Le part le plus important de la CAMVS est celui construit entre 1946 et 1970 (30,30% du parc).

Cependant, plus de 1 600 logements privés ont été requalifiés depuis 2005 dans le cadre des actions des collectivités et des partenaires. D'après la base de données Filocom, la part des logements tout confort est passé de 65 à 70% entre 2005 et 2013, celle des logements sans confort de 7 à 5%.

Ce parc locatif social est relativement récent, 78% du parc a été construit après 1970, dont 49% sur la période 1970-1989. Les projets ANRU première génération ont entamé un repositionnement du parc social. Entre 2005 et 2013, environ 17% du parc social d'avant 1975 et 50% du parc social d'avant 1915 ont été détruits. Ce repositionnement du parc social est voué à continuer car cinq sites du territoire sont retenus pour le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain. Par ailleurs, hors programmes ANRU, les bailleurs sociaux du territoire détiennent un parc avec des besoins de réhabilitation, notamment énergétiques. Sur les 9 769 logements sociaux diagnostiqués en juillet 2013 dans la CAMVS, 2 686 logements sociaux sont classés comme énergivores (classes E, F et G). Pour respecter l'horizon 2020 visé par le Grenelle de l'Environnement, il faudrait réhabiliter 383 logements par an entre 2014 et 2020 (contre 200 logements par an depuis 2006).

6. La vacance

Si le nombre de résidences principales a progressé de 2,2% entre 2008 et 2014 sur l'agglomération, **sur la même période, d'après l'INSEE, la vacance des logements a progressé de 42%**. En 2014, le nombre de logements vacants est supérieur à celui recensé en 1990, pic sur la période 1968-2013. A titre comparatif, entre 2008 et 2013, la vacance des logements avait augmenté de 28% à l'échelle du département du Nord. Le territoire de l'agglomération semble donc être aujourd'hui dans une situation inédite, au regard de l'ampleur du phénomène.



En 2016, d'après l'étude réalisée par l'ADUS et l'ADIL (analyse des données des impôts), 5051 logements sont vacants sur le territoire de l'agglomération. Le taux de vacance est de 9,7%. Si l'on retire les logements en politique de la ville, en quartiers NPNRU, en conventionnement opérationnel EPF ainsi que les logements HLM, dont la vacance répond à des problématiques spécifiques, le chiffre s'élève à **4 010 logements vacants, soit 7,7% de taux de vacance.**

NB : dans la suite du diagnostic vacance sont uniquement abordés, sauf indication contraire les logements privés, hors quartiers politique de la ville, NPNRU, et conventionnement EPF opérationnel.

Les propriétaires des logements vacants sont essentiellement du territoire. 81% habitent en région Hauts-de-France, et 66% le territoire de l'agglomération.

Les logements vacants sont principalement des maisons (70%), ce qui correspond au profil du parc de logements de la communauté d'agglomération, qui comporte plus de 76% de logements individuels.

La vacance touche principalement les logements anciens de l'agglomération. 64% des logements vacants ont été construits avant 1949. Ces logements sont surreprésentés parmi la vacance puisqu'ils représentent un peu plus de 30% du parc total. Corolaire de l'affirmation précédente, 40% des logements diagnostiqués comme vacants ne dispose pas du chauffage central. Ces logements sont surreprésentés parmi la vacance puisqu'ils représentent un peu plus de 10% du parc total.

La majorité des logements vacants (50%) est située dans les communes urbaines du territoire (taux de vacance de 7% dans ces communes). Ce chiffre est d'autant plus important qu'il ne comporte pas les logements vacants en quartiers politiques de la ville ou en conventionnement opérationnel EPF. A titre comparatif, dans les communes urbaines, plus de 850 logements vacants sont situés dans les périmètres des quartiers NPNRU.

Maubeuge concentre à elle-seule 50% des logements vacants des communes urbaines, et 25% des logements vacants de l'agglomération.

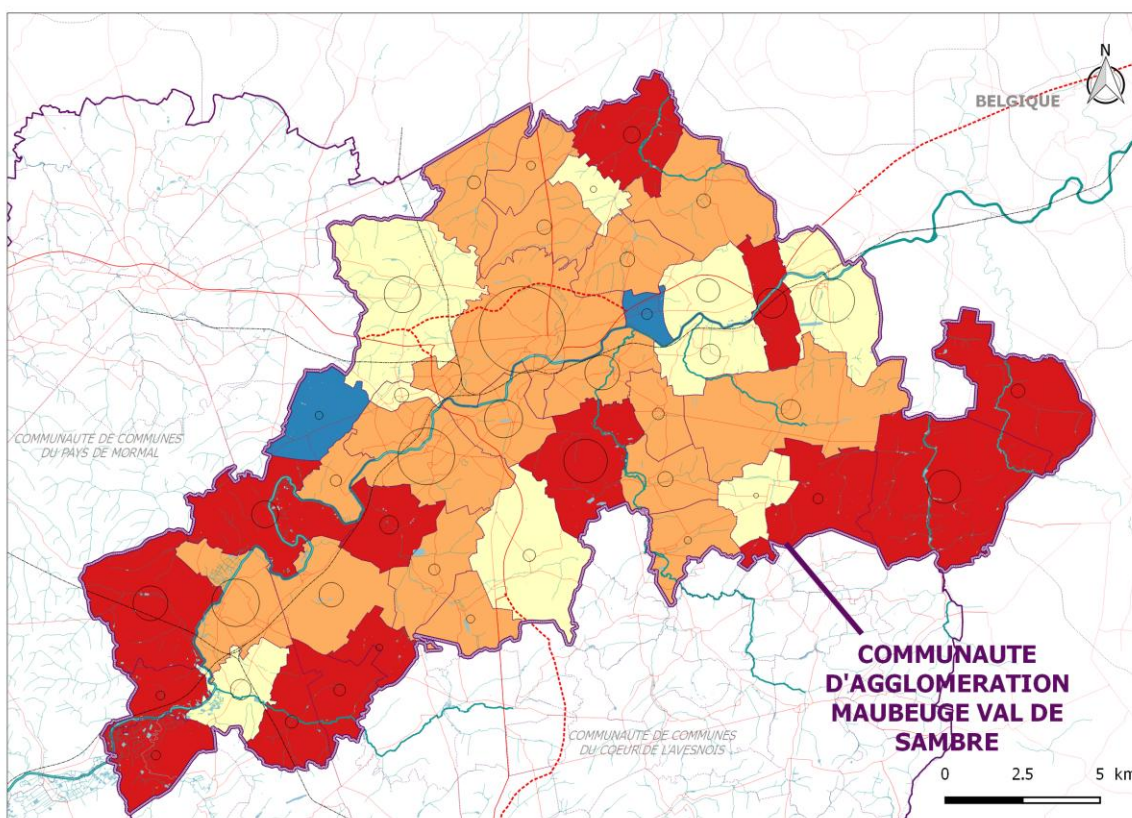
Aulnoye-Aymeries	223 logements vacants
Hautmont	435 logements vacants
Jeumont	208 logements vacants
Louvroil	118 logements vacants

Maubeuge	1 031 logements vacants
Total communes urbaines	2021 logements vacants

36% des logements vacants se situent dans les communes périurbaines, 13% dans les communes rurales.

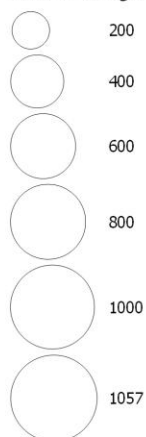
Peu de communes (uniquement Vieux-Mesnil et Assevent) affichent des taux de vacance inférieurs à 5%, synonymes d'un marché détendu. Les autres communes de l'agglomération affichent des taux de vacances importants, sans pattern géographique notoire.

La durée moyenne de la vacance des logements est d'environ 4 ans. Le poids de la vacance de longue durée est donc important dans les logements recensés comme vacants en 2016. En effet, si 60% des logements vacants le sont depuis moins de 2 ans, 1626 le sont depuis plus longtemps.



Nombre de logements vacants et taux de vacance (en %) en 2016 par commune (hors HLM, QPV, NPNRU, EPF)

Nombre de logements vacants en 2016



Taux de vacance en 2016







AGGLO2030
Créons le territoire de demain !



Sources des données : Insee Recensements de la population 2015, Etude ADUS/ADIL Logements vacants 2016 (1767bisCOM et MAJIC 3)
Sources cartographiques : IGN BD Parcellaire, IGN BD Topo, Open Street Map, PNRA
Réalisation : ADUS, 2018

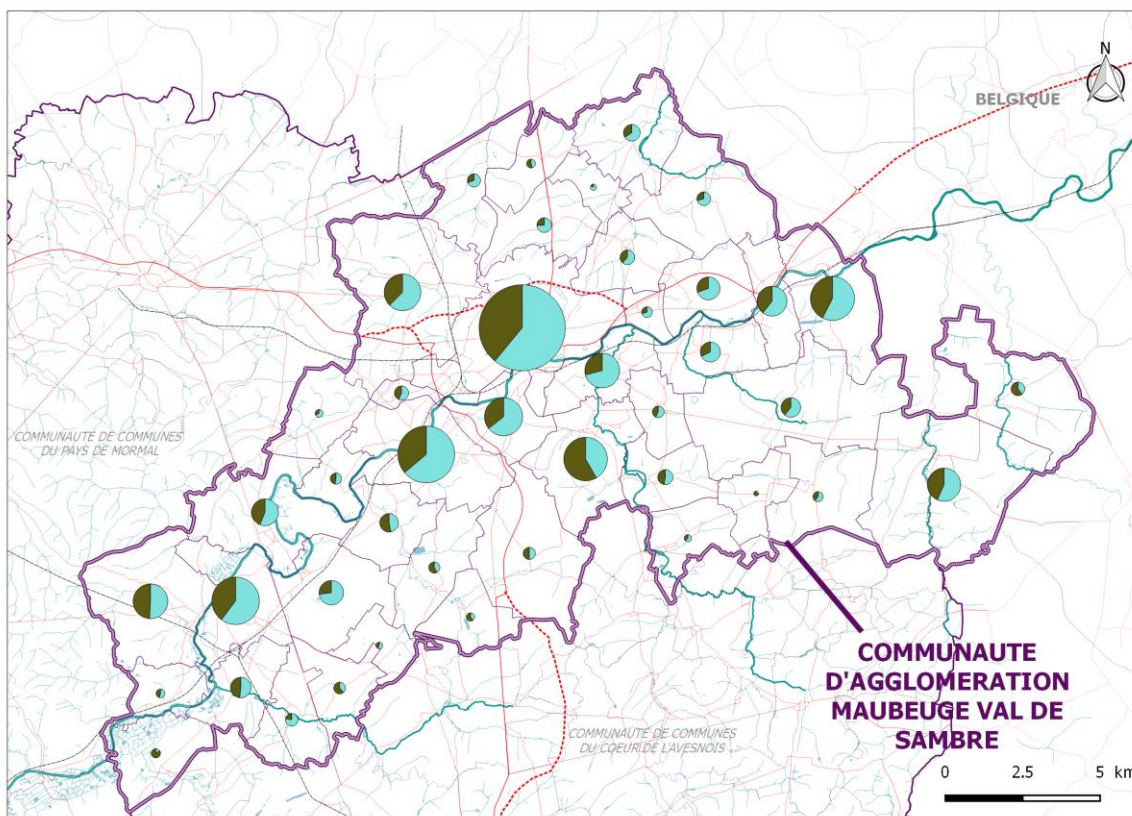
Commune	Taux de vacance en 2016 (en %)
Aibes	10.81
Assevent	2.12
Aulnoye-Aymeries	8.23
Bachant	8.82
Beaufort	5.49
Berlaimont	12.62
Bersillies	5.69
Bettignies	9.53
Bousignies-sur-Roc	14.3
Boussières-sur-Sambre	9.31
Boussois	5.91
Cerfontaine	8.55
Colleret	8.44
Cousolre	15.41
Éclaibes	9.42
Écuélin	14.29
Élesmes	7.91
Feignies	6.79
Ferrière-la-Grande	12.5
Ferrière-la-Petite	8.02
Gognies-Chaussée	8.15
Hautmont	8.07
Jeumont	6.73
Leval	6.24
Limont-Fontaine	7.96
Louvroil	8.43
Mairieux	9.08
Marpent	11.42
Maubeuge	8.33
Monceau-Saint-Waast	11.99
Neuf-Mesnil	5.75
Noyelles-sur-Sambre	10.92
Obrechies	7.28
Pont-sur-Sambre	10.14
Quiévelon	6.97
Recquignies	6.26
Rousies	9.76
Saint-Remy-Chaussée	10.97
Saint-Remy-du-Nord	11.4
Sassegnies	10.07
Vieux-Mesnil	4.03
Vieux-Reng	7.9
Villers-Sire-Nicole	10.03



AGGLO2030
Créons le territoire de demain !

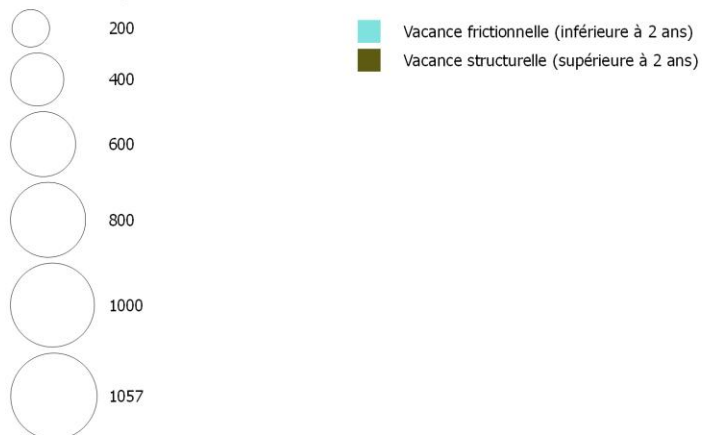


Sources des données : Insee Recensements de la population 2015, Etude ADUS/ADIL Logements vacants 2016 (1/76bisCOM et MAIIC 3)
Sources cartographiques : IGN BD Parcellaire, IGN BD Topo, Open Street Map, PNRA
Réalisation : ADUS, 2018



Nombre de logements vacants (hors HLM, QPV, NPNRU, EPF) et répartition entre vacance frictionnelle et vacance structurelle (en %) en 2016 par commune

Nombre de logements vacants en 2016






AGGLO2030
 Créons le territoire de demain !



Sources des données : Insee Recensements de la population 2015, Etude ADUS/ADIL Logements vacants 2016 (1767bisCOM et MAJIC 3)
 Sources cartographiques : IGN BD Parcellaire, IGN BD Topo, Open Street Map, PNRA
 Réalisation : ADUS, 2018

Dans le cadre de l'étude ADUS/ADIL, 4 types de vacances, appelés « Classes », ont été déterminées, par croisement des tranches d'années de constructions et des durées de vacance. Celles doivent permettre de définir des temps de résorption spécifiques, couplés à des outils potentiellement mobilisables adaptés, et de déterminer un objectif de résorption de la vacance cohérent et réaliste.

Trois pas de temps de 20 ans et deux dates charnières ont été choisis pour classer la date de construction des logements :

- L'ensemble des logements construits avant 1949 puisque plus de 30% du parc de logements date d'avant cette date sur le territoire de la CAMVS
- Depuis 1980, date des premières réglementations thermiques, considérant donc que ces logements disposent d'un minimum d'éléments de confort.

La hiérarchisation proposée est déclinée en fonction du caractère potentiellement problématique de la vacance du logement. Plus le chiffre est élevé, plus la vacance du logement est considérée comme a priori problématique.

- **Classe 1** : Vacance frictionnelle
- **Classe 2** : Vacance peu problématique
- **Classe 3** : Vacance problématique
- **Classe 4** : Vacance très problématique

Date de la construction	Avant 1949	De 1949 à 1960	De 1960 à 1980	Depuis 1980
Durée de la vacance				
Moins de 2 ans	Classe 1	Classe 1	Classe 1	Classe 1
2 à 5 ans	Classe 4	Classe 3	Classe 3	Classe 2
Plus de 5 ans	Classe 4	Classe 4	Classe 4	Classe 4

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MAUBEUGE VAL DE SAMBRE			
	Nombre de logements vacants* en 2016	Poids de la classe parmi les logements vacants* (en %)	Poids de la classe parmi l'ensemble des résidences principales (en %)
Classe 1	2273	56,68%	4,40%
Classe 2	59	1,47%	0,11%
Classe 3	185	4,61%	0,36%
Classe 4	1357	33,84%	2,62%
Inclassable (échec de fusion)	136	3,39%	0,26%
Total	4010	100,00%	7,75%

* Logements vacants hors HLM, hors Quartiers Politique de la Ville, hors NPNRU, et hors conventionnement EPF

Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération, la part de la vacance frictionnelle est inférieure à 5% et est donc peu préoccupante. A contrario, plus de 1 300 logements appartiennent à la classe 4 et demandent donc une attention particulière. Il est également important de noter que le poids des logements de classe 4 parmi les logements vacants est plus

important dans les communes rurales que dans les communes urbaines.

COMMUNES URBAINES			
	Nombre de logements vacants* en 2016	Poids de la classe parmi les logements vacants* (en %)	Poids de la classe parmi l'ensemble des résidences principales (en %)
Classe 1	1225	60,61%	4,25%
Classe 2	36	1,78%	0,12%
Classe 3	126	6,23%	0,44%
Classe 4	594	29,39%	2,06%
Inclassable (échec de fusion)	40	1,98%	0,14%
Total	2021	100,00%	7,02%

* Logements vacants hors HLM, hors Quartiers Politique de la Ville, hors NPNRU, et hors conventionnement EPF

COMMUNES PERIURBAINES			
	Nombre de logements vacants* en 2016	Poids de la classe parmi les logements vacants* (en %)	Poids de la classe parmi l'ensemble des résidences principales (en %)
Classe 1	770	52,67%	4,59%
Classe 2	18	1,23%	0,11%
Classe 3	47	3,21%	0,28%
Classe 4	555	37,96%	3,31%
Inclassable (échec de fusion)	72	4,92%	0,43%
Total	1462	100,00%	8,72%

COMMUNES RURALES			
	Nombre de logements vacants* en 2016	Poids de la classe parmi les logements vacants* (en %)	Poids de la classe parmi l'ensemble des résidences principales (en %)
Classe 1	278	52,75%	4,86%
Classe 2	5	0,95%	0,09%
Classe 3	12	2,28%	0,21%
Classe 4	208	39,47%	3,64%
Inclassable (échec de fusion)	24	4,55%	0,42%
Total	527	100,00%	9,22%

Afin de mieux identifier l'impact de cette vacance sur le territoire, une cartographie de « secteurs à suivre » a été effectuée. Ressortent sur les cartes suivantes les secteurs à forte densité de logements



vacants, que cette vacance soit de courte ou de longue durée tous logements privés et publics confondus (secteurs NPNRU, QPV et EPF inclus) et hors logements HLM. La focale ici est large, partant du principe que l'ensemble de ces logements impactent l'attractivité d'un quartier ou d'une rue s'ils sont présents en nombre.

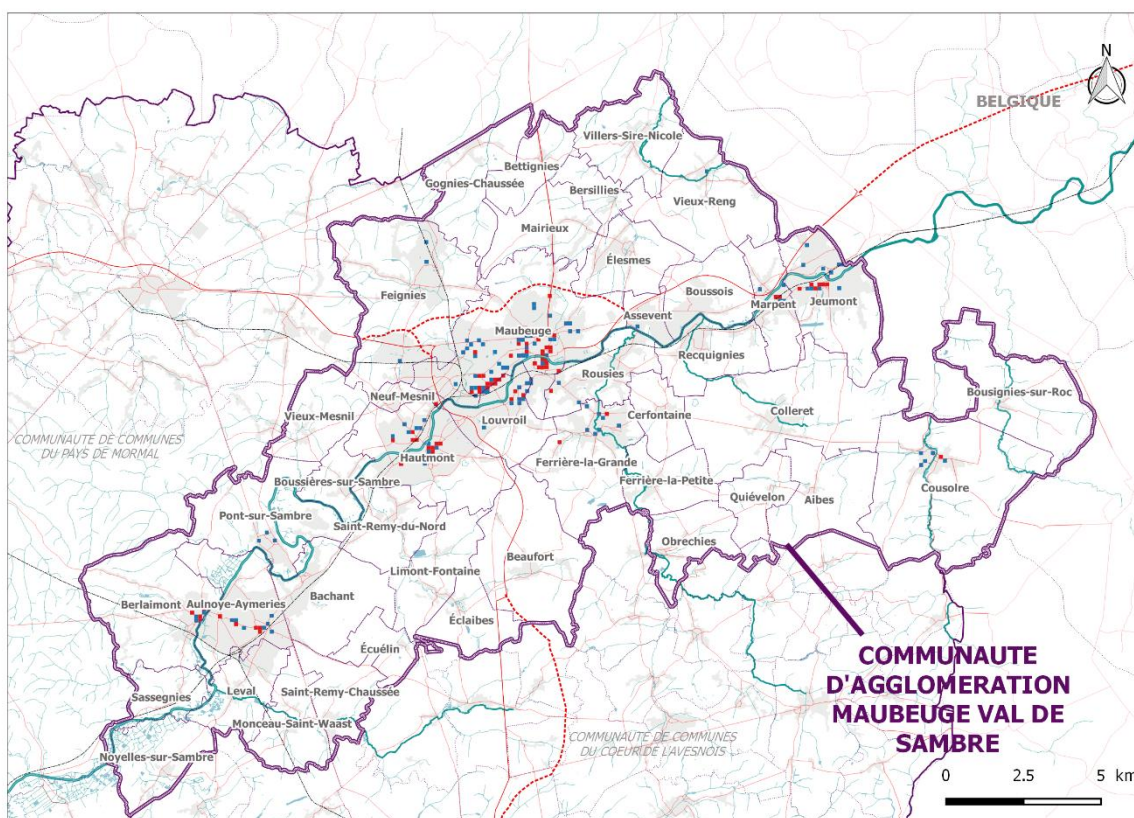
- Les secteurs à risque moyen (bleu) sont les secteurs où la densité de logements vacants est comprise entre 5 et 10 logements par carreaux de 200 m par 200 m.
- Les secteurs à risque élevé (rouge) sont les secteurs où la densité de logements vacants est supérieure à 10 logements par carreaux de 200 m par 200 m.

44% des logements vacants sont classés dans des espaces à surveiller en raison de leur présence en nombre dans un espace restreint (soit 2 216 logements).

1139 logements sont vacants dans les secteurs à risques moyen, 1 077 dans les secteurs à risques élevé. **21% des logements vacants sont donc situés dans des secteurs à risque de décrochage important.**

Ce chiffre est d'autant plus alarmant **que 756 logements identifiés dans les secteurs à risques sont vacants depuis plus de 5 ans** et ont donc un impact fort sur les quartiers et rues concernées et sur leur attractivité en premier lieu. A contrario, **59% de ces logements sont vacants depuis moins de 2 ans et sont susceptible de revenir rapidement sur le marché si une intervention spécifique, privée ou publique, est mise en place.**

Ces secteurs sont principalement situés dans les communes urbaines de l'agglomération (Maubeuge, Aulnoye-Aymeries, Hautmont, Louvroil, Marpent, Jeumont) et certaines communes périurbaines (Feignies, Ferrière-la-Grande, Pont-sur-Sambre et Cousolre). Leur caractère problématique l'est d'autant plus qu'ils sont le plus souvent dans les cœurs ou les entrées de ville, ou dans les rues principales de ces dernières. Certains font cependant déjà l'objet de réponses particulières ou sont la résultante de projets spécifiques (quartiers NPNRU, conventionnements opérationnels EPF). Cette analyse est aussi à pondérer des évolutions qui ont pu avoir lieu depuis (réoccupation de logements après rénovation notamment). C'est notamment le cas de Marpent qui, après diagnostic précis réalisé par la commune, ne dispose plus de secteur spécifique de densité de logements vacants mis à part autour de la rue de la Place et de la rue Pasteur.



Secteurs à risques présentant une forte densité de logements vacants (carrés de 200 m par 200 m) hors logements HLM en 2016

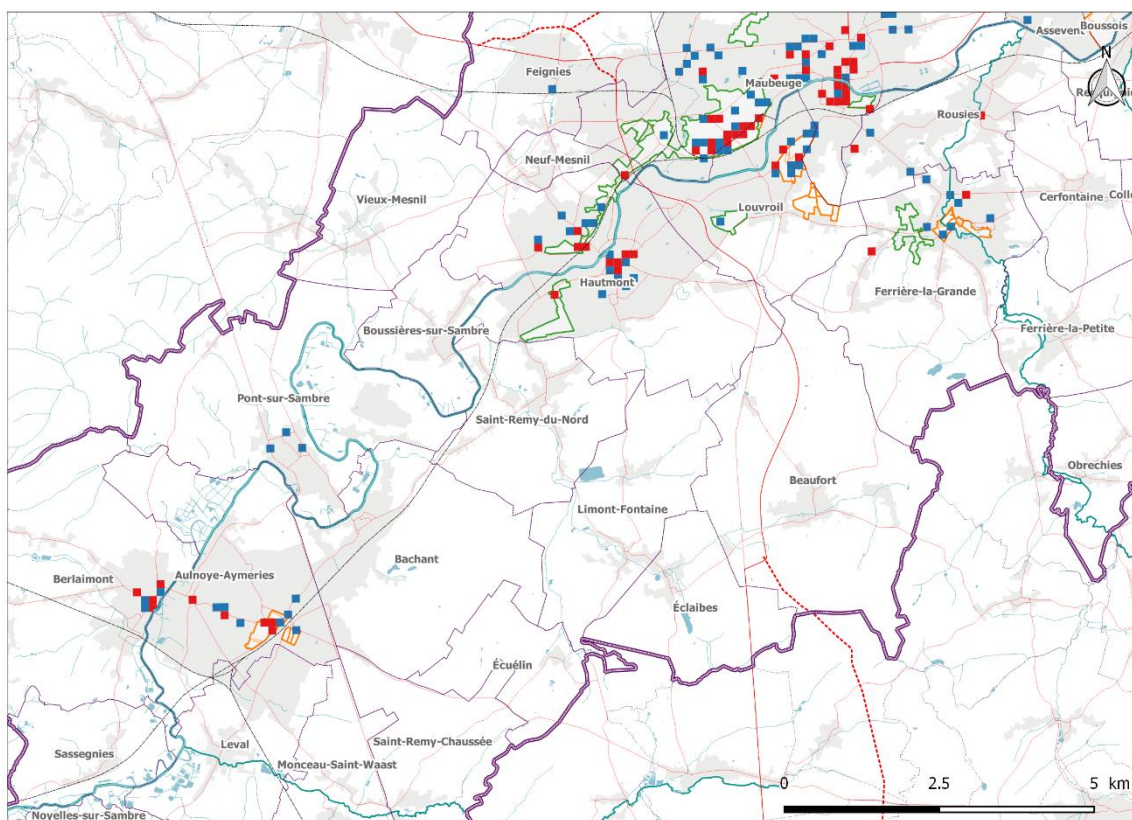
- Secteur à risque moyen
- Secteur à risque élevé




AGGLO2030
 Créons le territoire de demain !



Sources des données : Insee Recensements de la population 2015, Etude ADUS/ADUL Logements vacants 2016 (176/bisCOM et MAJIC 3)
 Sources cartographiques : IGN BD Parcellaire, IGN BD Topo, Open Street Map, PNRA, CAMUS
 Réalisation : ADUS, 2018



Secteurs à risques présentant une forte densité de logements vacants (carrés de 200 m par 200 m) hors logements HLM en 2016

- Secteur à risque moyen
- Secteur à risque élevé
- Conventions opérationnelles EPF
- Quartiers Politiques de la Ville

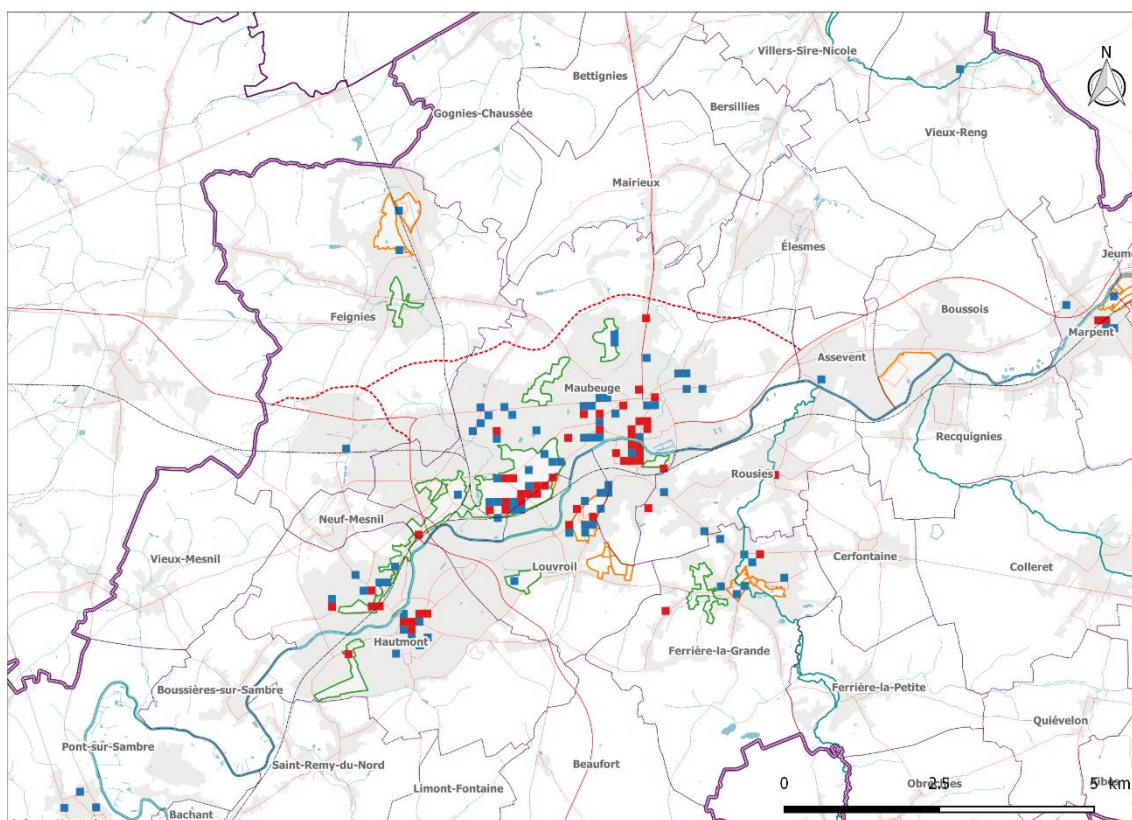




AGGLO2030
Créons le territoire de demain !



Sources des données : Insee Recensements de la population 2015, Etude ADUS/ADUL Logements vacants 2016 (176/bisCOM et MAJIC 3)
Sources cartographiques : IGN BD Parcellaire, IGN BD Topo, Open Street Map, PNRA, CAMUS
Réalisation : ADUS, 2018



Secteurs à risques présentant une forte densité de logements vacants (carrés de 200 m par 200 m) hors logements HLM en 2016

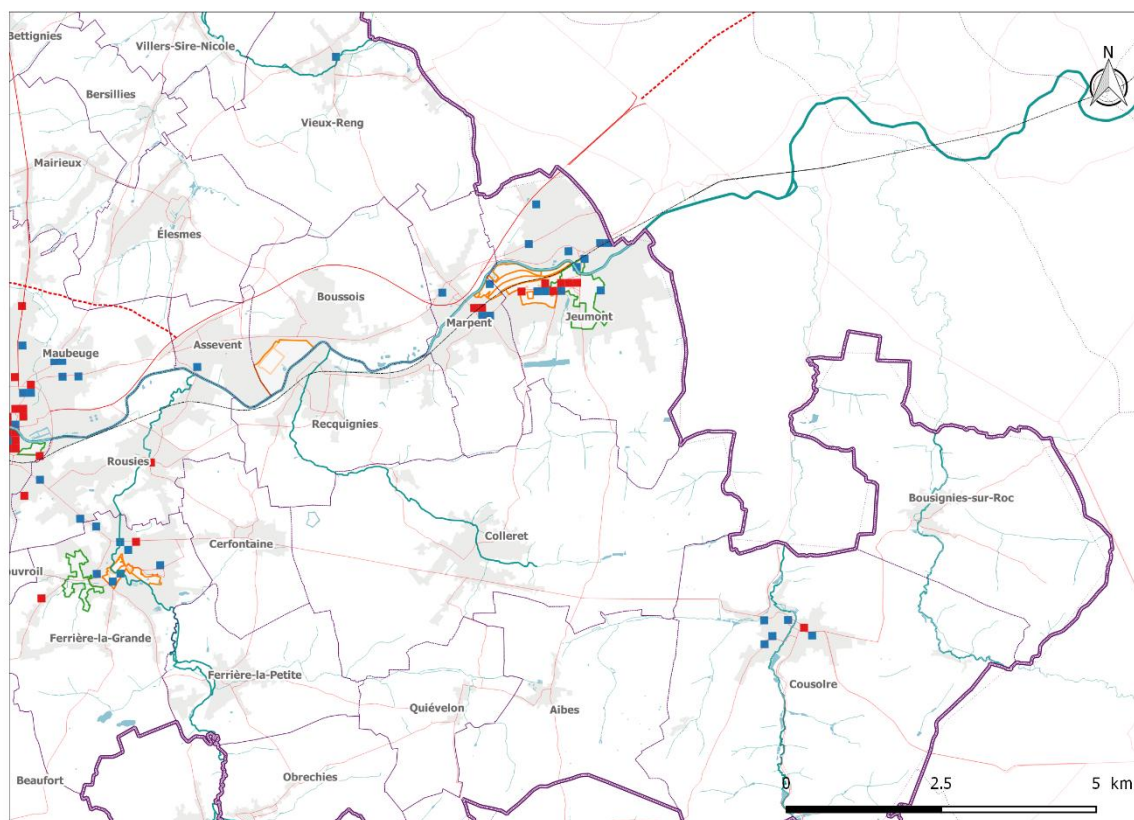
- Secteur à risque moyen
- Secteur à risque élevé
- Conventions opérationnelles EPF
- Quartiers Politiques de la Ville







Sources des données : Insee Recensements de la population 2015, Etude ADUS/ADIL Logements vacants 2016 (176/bisCOM et MAJIC 3)
Sources cartographiques : IGN BD Parcellaire, IGN BD Topo, Open Street Map, PNRA, CAMUS
Réalisation : ADUS, 2018



Secteurs à risques présentant une forte densité de logements vacants (carrés de 200 m par 200 m) hors logements HLM en 2016

- Secteur à risque moyen
- Secteur à risque élevé
- ▭ Conventions opérationnelles EPF
- ▭ Quartiers Politiques de la Ville





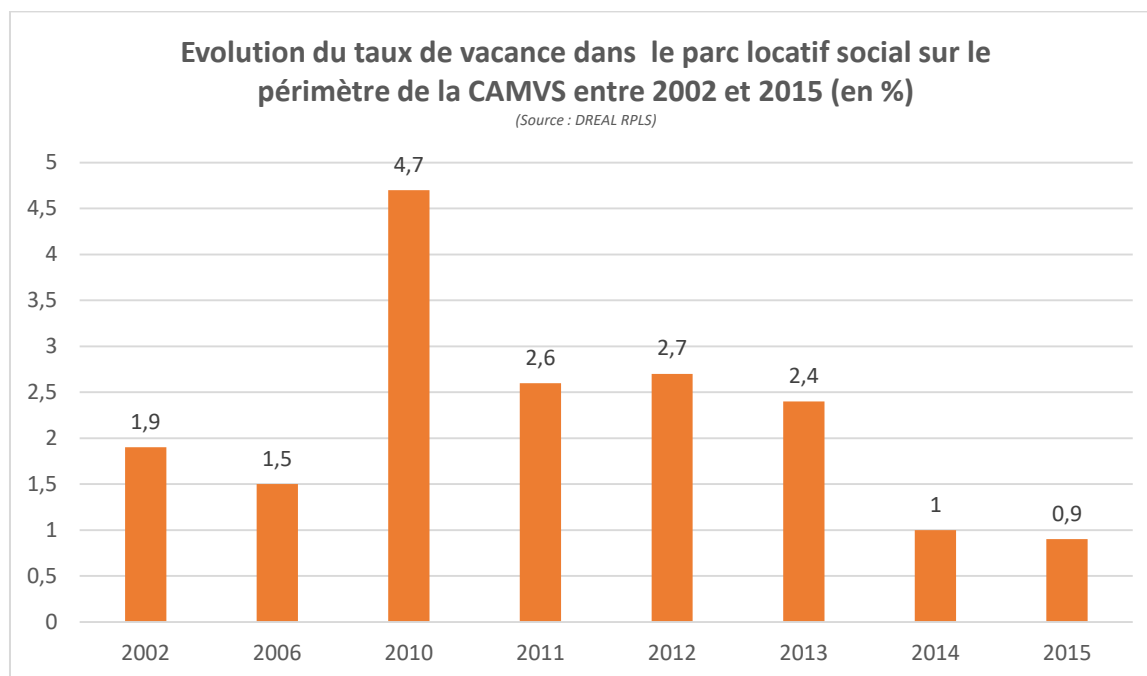
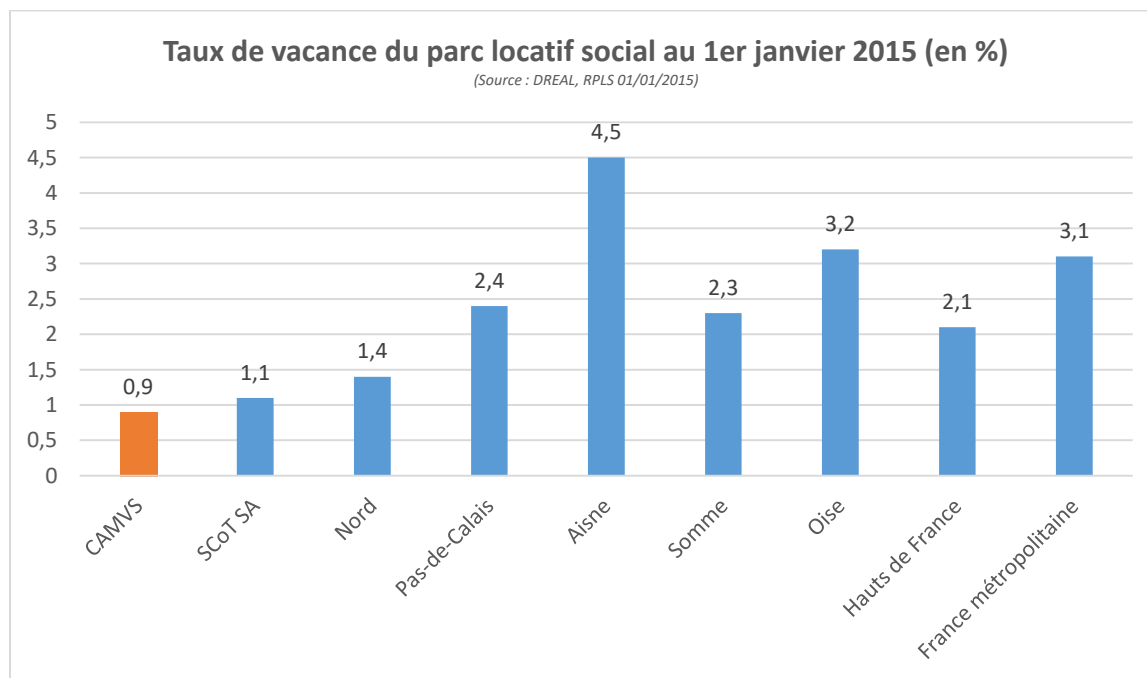
AGGLO2030
Créons le territoire de demain !



Sources des données : Insee Recensements de la population 2015, Etude ADUS/ADIL Logements vacants 2016 (176/bisCOM et MAJIC 3)
Sources cartographiques : IGN BD Parcellaire, IGN BD Topo, Open Street Map, PNRA, CAMUS
Réalisation : ADUS, 2018

Pour le parc social, selon le répertoire du parc locatif des bailleurs sociaux (RPLS), un logement vacant est un logement pour lequel il n'existe pas de contrat de location en cours de validité ou prenant effet à la date de l'enquête.

D'après le fichier RPLS, le taux de vacance du parc social sur la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre est de 1% en 2015, soit un taux nettement inférieur à la moyenne régionale et nationale.



Le territoire de la CAMVS a connu une forte hausse de la vacance des logements locatifs sociaux en 2010, suivi d'une baisse importante en 2011. Cette évolution semble liée au rythme des opérations de rénovations urbaines. En effet, ces projets impliquent une forte progression de la vacance des

logements en amont (le temps des opérations de relogements) suivie d'une forte baisse après démolition des immeubles.

Durant l'année 2011, 194 logements locatifs sociaux ont été détruits à Maubeuge, à Jeumont et à Aulnoye-Aymeries.

Les bailleurs sociaux distinguent par ailleurs deux types de vacance :

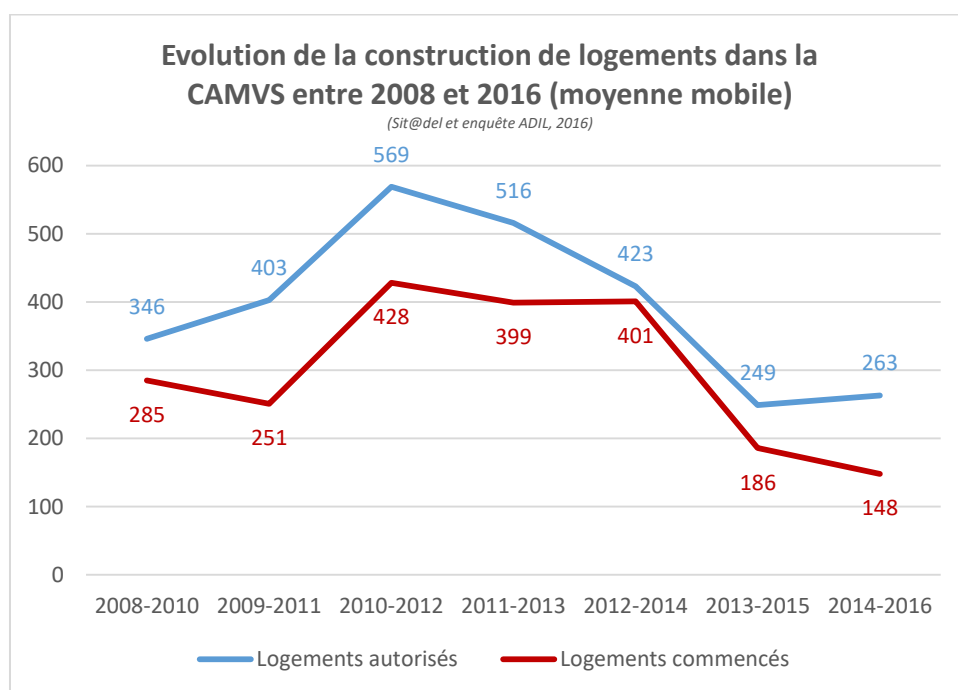
- La vacance technique : il s'agit des logements qui ne sont pas destinés à la location au moment de l'enquête pour cause de réhabilitation ou de démolitions futures.
- La vacance commerciale : il s'agit des logements destinés à la location au moment de l'enquête, en attente d'un nouvel occupant. La durée d'inoccupation généralement admise est de trois mois.

Seule la vacance commerciale est significative du marché locatif social. Or, une enquête menée par l'ADUS en 2013 auprès des principaux bailleurs sociaux de la CAMVS indiquait que ce type de vacance était en progression. En effet, la vacance était passée de 26 logements en juillet 2012 à 78 logements en juillet 2013. Ce type de vacance ne concernerait cependant que certaines opérations marquées par un faible niveau d'attractivité et une image fortement dégradée (Normandie, Près du Paradis, Ecrivains, Présidents, ...). Le parc locatif social, hormis quelques immeubles très ciblés, serait donc assez peu concerné par la vacance de longue durée.

7. La dynamique de construction

La construction reste en repli sur le territoire de la CAMVS, malgré une remontée des autorisations d'urbanisme. La base de données Sit@del 2 fait apparaître, en 2016, un net recul des constructions : 115 logements commencés contre 165 en 2015. Parmi ces 115 logements commencés, on distingue :

- 106 constructions neuves,
- 9 constructions sur l'existant.



Sur la période 2010-2016, 250 logements locatifs sociaux ont été construits en moyenne par an sur la CAMVS. La construction de logements locatifs sociaux a notamment été très importante en 2011 (454 logements). Depuis, la construction est en baisse.

Chaque année, dans le cadre de l'observatoire de l'habitat, l'ADIL analyse les permis de construire déposés en mairie. En 2016, les enquêtes mairies ont porté sur les 42 communes qui composaient l'agglomération à cette période. En 2016, les pétitionnaires sont en majorité des particuliers (82%). 88% de ces particuliers sont déjà domiciliés sur le territoire de la CAMVS, 5% proviennent du reste de l'arrondissement, 1% du Valenciennois, 3% du restant du département du Nord, 1% du reste du territoire national et 2% de Belgique.

8. Les prix pratiqués dans l'agglomération

Depuis 2004, le marché immobilier connaît une évolution très marquée :

- Entre 2004 et 2008, le marché immobilier était orienté à la hausse,
- Entre 2008 et 2011, l'impact de la crise économique s'est fait ressentir avec un marché stagnant,
- Entre 2011 et 2015, la tendance des prix immobiliers est à la baisse.

En 2016, les niveaux de prix sont relativement bas pour les logements anciens. D'après la base de données PERVAL, le prix médian d'une maison ancienne s'établit à 96 000€, celui d'un appartement ancien à 882€/m². Dans l'agglomération, la part des maisons anciennes vendues en 2016 à moins de 70 000€ atteint 26%. Elle est particulièrement importante dans les villes centres (32% à Aulnoye-Aymeries, 49% à Hautmont, 29% à Maubeuge, 22% à Jeumont). La CAMVS présente donc un marché de maisons anciennes particulièrement accessible pour les jeunes et les ménages modestes. Cependant, dans l'ancien, ces dernières années, on constate un recul des transactions d'environ 30%

D'après l'enquête RPLS, dans le parc locatif social, le loyer moyen mensuel en m² de surface habitable dans la CAMVS est inférieur de 23% au loyer moyen mensuel de la Région Hauts-de-France, et de 34% par rapport à la moyenne nationale.

II. Les publics spécifiques

1. Les personnes âgées et dépendantes

Au vu de l'ampleur du vieillissement, l'enjeu principal est celui du maintien à domicile pour les personnes âgées autonomes. La CAMVS comporte une offre de logements pour les personnes âgées diversifiées. 1 051 places sont disponibles au sein des EHPAD et des Foyers.

L'offre d'hébergement pour personnes âgées sur le territoire de la CAMVS

Raison sociale	Commune	Ouverture	Catégorie	Places *
EHPAD RESIDENCE DU CARRE D'OR	JEUMONT CEDEX	1936	EHPAD	120
EHPAD CH MAISON DU MOULIN	MAUBEUGE CEDEX	1961	EHPAD	120
FOYER RESIDENCE ' CLAIR REPOS '	HAUTMONT	1971	Logement Foyer	58
LOGEMENT-FOYER ' SOLEIL '	MAUBEUGE	1984	Logement Foyer	36
EHPAD HAUTMONT	HAUTMONT	1985	EHPAD	135
FOYER SOLEIL	JEUMONT	1986	Logement Foyer	50
EHPAD RESIDENCE LE VERLAINE	COLLERET	1989	EHPAD	33
EHPAD LA MAISON DU PAYS DE COUSOLRE	COUSOLRE	2000	EHPAD	52
EHPAD SAINTE EMILIE	MAUBEUGE	2002	EHPAD	80
EHPAD DIDIER ELOY	AULNOYE AYMERIES	2004	EHPAD	52
EHPAD RESIDENCE LA PIERRE BLEUE	FERRIERE LA GRANDE	2008	EHPAD	74
EHPAD LES TILLEULS	MAUBEUGE	2009	EHPAD	82
EHPAD RESIDENCE LA REINE DES PRES	BERLAIMONT	2012	EHPAD	71
EHPAD RESIDENCE SAMARA	MARPENT	2012	EHPAD	88
Total				1051
Total			EHPAD	907
Total			Logement Foyer	144

* hors accueil temporaire et accueil de jour

Source : FINESS

2. L'hébergement des personnes défavorisées et/ou en difficulté

L'offre d'accueil en maisons relais est de 65 places, sur les communes de Leval et de Bachant. La CAMVS a soutenu la réhabilitation et la mise aux normes des structures ainsi que le renforcement des missions d'accompagnement social.

D'après les services de l'Etat, les capacités actuelles des structures d'hébergement satisfont les différents besoins.

L'offre en hébergement pour adultes et/ou familles en difficulté sur le territoire de la CAMVS

Raison sociale	Commune	Ouverture	Catégorie	Places
RÉSID SOCIALE DES NATIONS	HAUTMONT	1971	Résidence Sociale Hors Maison Relais	133
CHRS ACCUEIL & PROMOTION	MAUBEUGE	1978	CHRS	89
CHU DU CCAS FERRIERE LA GRANDE	FERRIERE LA GRANDE	2001	Autre Centre d'Accueil	2
AFEJI SITE SUD	MAUBEUGE	2003	Autre Centre d'Accueil	28
CHRS DE BACHANT	BACHANT	2004	CHRS	50
CHRS SAINT VINCENT DE PAUL	MAUBEUGE	2007	CHRS	10
CHRS A.F.E.J.I	MAUBEUGE	2007	CHRS	39
ARIPPS	MAUBEUGE	2007	Autre Centre d'Accueil	8
MAISON RELAIS	MAUBEUGE	2008	Maison Relais	20
SAINT VINCENT DE PAUL	MAUBEUGE	2009	Autre Centre d'Accueil	17
ACCUEIL ET PROMOTION SAMBRE	MAUBEUGE	2011	Autre Centre d'Accueil	102
ACCUEIL ET PROMOTION SAMBRE	BACHANT	2013	Maison Relais	25
ACCUEIL ET PROMOTION SAMBRE	BACHANT	2015	Maison Relais	20

543

Source : FINESS et, pour les structures ouvertes en 2013 et 2015, dires d'acteurs

3. Le logement des jeunes

La création d'un nouveau pôle universitaire en 2013 augmente les besoins en logements pour les étudiants. En 2013, plus de 1 500 étudiants poursuivaient leurs études au-delà du Baccalauréat sur le territoire de la CAMVS.

- Antenne de l'UVHC
- Ecole européenne du travail social
- IFSI de Sambre Avesnois
- Institut social de Maubeuge
- Lycée Pierre Forest
- Lycée polyvalent André Lurçat
- Lycée polyvalent privé Notre Dame du Tilleul
- Lycée privé Notre Dame de Grâce
- Lycée polyvalent privé Sainte Jeanne d'Arc
- Lycée privé Théophile Legrand

Pour favoriser l'accès au logement des jeunes, la CAMVS a financé une offre importante en PLAI et a participé au financement du nouveau Foyer des Jeunes Travailleurs de Maubeuge.

La proportion d'étudiants en situation d'autonomie (31%) permet d'estimer le nombre d'étudiants disposant d'un logement sur l'agglomération à 450/500.

La majorité des étudiants en formation post-bac (61%) réside au domicile parental.

Pour répondre aux besoins des étudiants, une enquête auprès des étudiants a été réalisée dans le cadre de l'observatoire de l'habitat. Cette étude a pointé l'absence d'offre dédiée à ce public (les étudiants autonomes résident en quasi-totalité dans le parc privé). Depuis, une résidence CROUS d'une cinquantaine de places est en cours de définition.

4. Les gens du voyage

4.1. Les courts séjours

Le territoire de la CAMVS dispose de 4 aires d'accueil des gens du voyage, représentant 78 places.

- Jeumont : 16 places
- Louvroil : 30 places
- Feignies : 16 places
- Aulnoye-Aymeries : 16 places

Ces aires affichent un taux d'occupation annuel élevé (86% de fréquentation en moyenne), et notamment sur l'aire de Louvroil qui affiche un taux d'occupation de 99%. A contrario, l'aire d'Aulnoye-Aymeries présente un taux d'occupation inférieur à 60% sur l'année 2014.

Le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage 2012-2018 identifie des besoins supplémentaires de 36 places sur le territoire de la CAMVS répartis comme suit :

- Maubeuge : 12 places
- Hautmont : 12 places
- Ferrière-la-Grande : 12 places

4.2. Les grands passages

Le schéma départemental identifie un besoin de création d'une aire de grand passage de 200 emplacements à l'échelle de l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe. Par délibération en date du 7 décembre 2017, le Syndicat Mixte du SCoT Sambre-Avesnois a donné mandat au président du SCoT pour négocier les modalités d'acquisition des terrains d'une surface de 4 hectares nécessaires à l'implantation de l'aire de grands passages sis lieu-dit du Bois des Dames sur la commune d'Hautmont. L'objectif est d'avoir une aire opérationnelle pour l'été 2019.

4.3. L'habitat adapté

Le taux d'occupation des aires de l'agglomération, ainsi que la durée des séjours constatées, ont poussé la CAMVS à s'interroger sur l'opportunité de réaliser une aire d'habitat adapté, à destination des gens du voyage sédentarisés. Il n'existe à ce jour pas d'offre de ce type sur le territoire de l'agglomération.

La réalisation d'une aire d'habitat adaptée est préconisée au sein du Schéma Départemental des gens du voyage, afin de libérer les places en aire d'accueil occupées par des familles en voie de sédentarisation.

PLUi CAMVS

DIAGNOSTIC MOBILITE



Vu pour être annexé à la délibération n° 2266
du Conseil Communautaire en date du 12/12/19

Le Président

1.1.5

SOMMAIRE

I. Desserte du territoire	3
1. La desserte routière	5
1.1. Les infrastructures	5
1.2. Les perspectives de développement	6
2. La desserte ferroviaire	7
2.1. Les infrastructures	7
2.2. Les usages	8
2.3. L'offre	8
2.4. Les perspectives de développement	9
3. Les transports en commun routiers	9
3.1. Les infrastructures	9
3.2. Les usages	11
3.3. Les perspectives de développement	11
4. Les mobilités douces	11
4.1. Les infrastructures	11
4.2. Les usages	13
4.3. Les perspectives de développement	14
II. Les flux de déplacement	14
4.4. Les flux domicile-travail	14
4.5. Les flux domicile-études	15
III. L'accidentologie	15
IV. Les capacités de stationnement	16
5. Le stationnement dans les communes urbaines	18
5.1. Maubeuge	18
5.2. Hautmont	21
5.3. Jeumont	24
5.4. Aulnoye-Aymeries	26
5.5. Louvroil	28
V. Le transport de marchandises	30
6. Le transport routier	30
6.1. Les usages	30
6.2. Les perspectives de développement	31



7. Le transport ferré	32
7.1. Les infrastructures	32
7.2. Les usages.....	32
7.3. Les perspectives de développement	32
Le transport fluvial	32
7.4. Les infrastructures	33
7.5. Les usages.....	33
7.6. Les perspectives de développement	34



I. Desserte du territoire

A la jonction de la Belgique et de la France, de la Wallonie et des Hauts-de-France, sur l'axe Bruxelles - Paris, la CAMVS appartient au vaste espace urbain de l'Europe du Nord-Ouest, une des zones les plus densément peuplées de l'espace européen.

L'offre en infrastructures de transport est multiple et variée :

- un réseau ferroviaire Lille - Sambre Avesnois notamment ;
- un réseau fluvial avec la rivière de la Sambre canalisée ;
- un réseau urbain de transports en commun, dont une ligne en site propre ;
- un réseau routier structurant vers Valenciennes/Lille, Mons/Bruxelles et vers le Bassin Parisien.

En outre, plusieurs grandes agglomérations au rayonnement européen et international sont faciles d'accès (Paris, Londres, Bruxelles ou encore Düsseldorf). Le territoire bénéficie également de la proximité et des facilités d'accès aux aéroports ainsi qu'à la façade maritime.



Néanmoins, le territoire appartient à un ensemble qui manque d'infrastructures majeures, de l'Avesnois au Sud du Hainaut belge en passant par l'Aisne et les Ardennes françaises et belges. Son positionnement géographique, en tant que charnière entre différentes régions, procure toutefois des potentiels de développement et d'attractivité importants.

1. La desserte routière

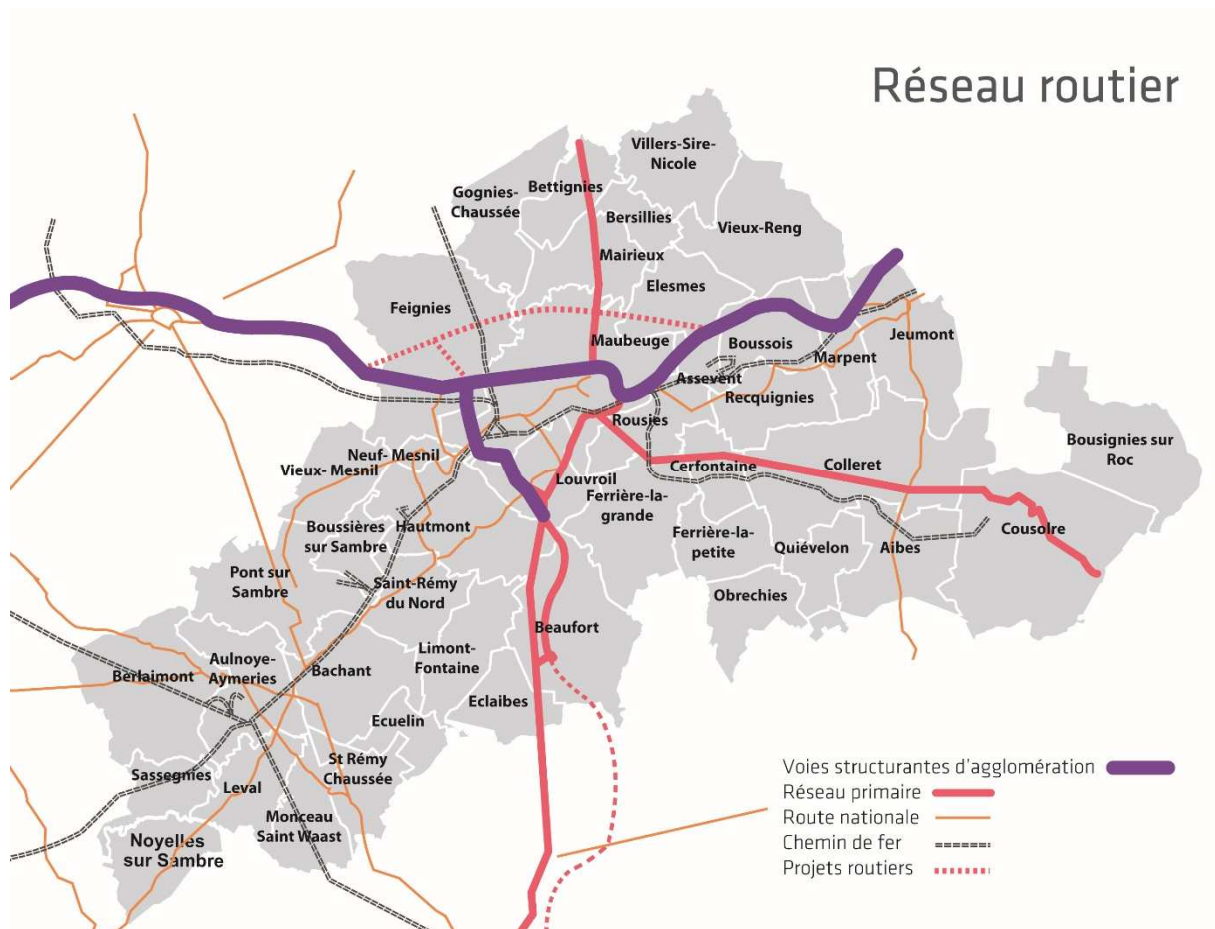
1.1. Les infrastructures

La desserte routière du territoire est structurée par deux axes principaux organisés en croix autour de Maubeuge :

- la RN2 qui relie Paris à la Belgique (Mons et Bruxelles par la N6) et traverse l'agglomération du sud au nord ;
- la RD649 (ex-RN49) qui relie Valenciennes à la Belgique (Erquelinnes) et traverse le territoire d'ouest en est.

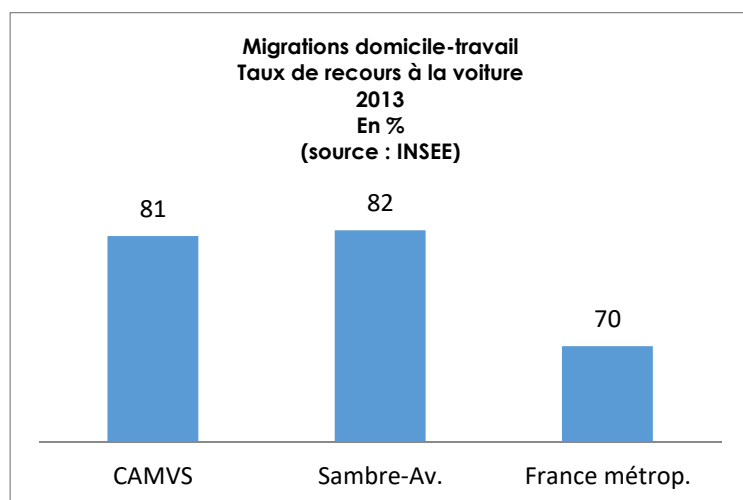
Un réseau de routes départementales, héritées pour la plupart du réseau national, complète ce réseau structurant et assure une bonne irrigation du territoire et le lien avec les polarités voisines. Le territoire est ainsi traversé par :

- la RD 936 qui relie Maubeuge à Cousolre et Beaumont en Belgique (N40) ;
- la RD959 qui relie Maubeuge à Aulnoye-Aymeries et Landrecies ;
- la RD27 qui relie Maubeuge et Ferrière la Grande à Solre-le-Château ;
- la RD961 qui relie Bavay à Aulnoye-Aymeries et Avesnes-sur-Helpe.

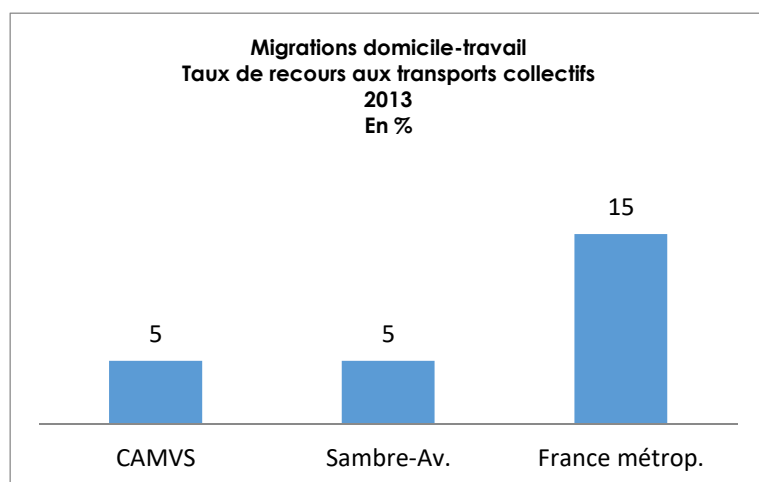


Les usages

Le taux de recours à la voiture est beaucoup plus élevé localement qu'en moyenne en France.



Ce phénomène s'exerce au détriment des transports collectifs, qui sont trois fois moins utilisés sur l'intercommunalité qu'en moyenne en France.



Les niveaux de trafic sont relativement peu élevés sur l'ensemble du réseau routier et ne génèrent pas de problèmes de capacité. Seule la RD649 dépasse les 20 000 véhicules par jour sur son tronçon vers Valenciennes, reflétant ainsi l'importance de cet axe pour les échanges avec le reste de la région (Source : Département du Nord).

Le problème principal se situe sur les pénétrantes en milieu urbain (Avenue Jean Jaurès, RD602, avenue de Ferrière, Route de Mons) où les trafics supérieurs à 10 000 véhicules posent des questions de sécurité et de cadre de vie.

1.2. Les perspectives de développement

Le projet de contournement Nord de Maubeuge vise à pallier à la sur-utilisation des pénétrantes urbaines de l'agglomération. Il assurera la liaison entre les sections à 2x2 voies de la RD 649 à l'ouest

et à l'est de l'agglomération, en interceptant au passage la RN2 au nord de Maubeuge (route de Mons), et en se connectant au contournement sud-ouest de Maubeuge. Il constitue ainsi un itinéraire attractif à la fois pour le trafic de transit est-ouest et le trafic de transit nord-sud.

Le projet de liaison entre Lobbes et Erquelinnes (R54) en Belgique, qui est en cours de réalisation, viendra compléter cette infrastructure. Il permettra de relier la CAMVS à Charleroi, en passant par la RD 649, cette dernière se terminant jusqu'alors en impasse à la frontière à Jeumont.

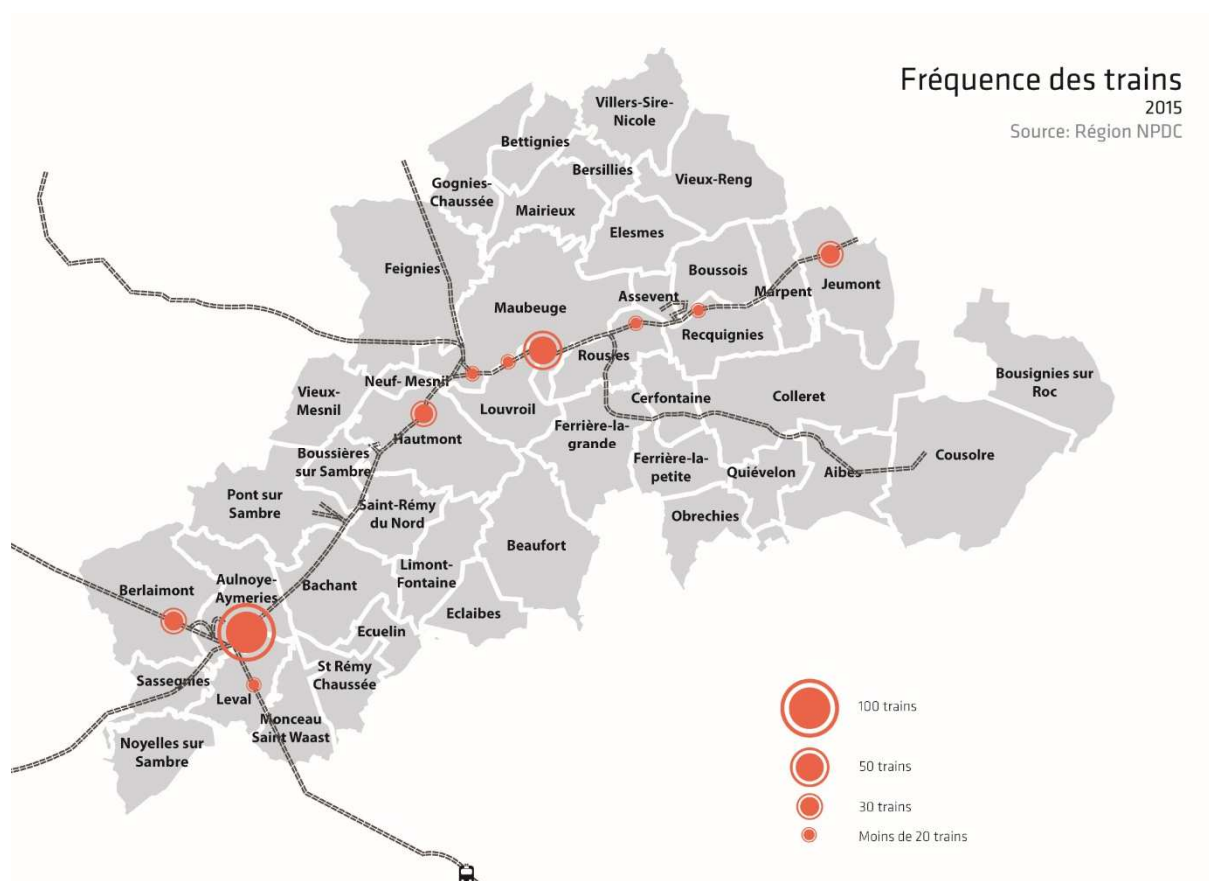
2. La desserte ferroviaire

2.1. Les infrastructures

Le territoire de la CAMVS est traversé par deux axes ferroviaires offrant des liaisons avec les territoires voisins et la métropole lilloise :

- un axe principal Lille - Valenciennes - Aulnoye-Aymeries - Fourmies - Hirson ;
- un axe secondaire perpendiculaire au précédent, reliant Paris et Saint Quentin à Aulnoye-Aymeries-Maubeuge et se prolongeant vers la Belgique, via Jeumont, vers Charleroi, via Feignies vers Mons.

Le réseau ferré traverse l'agglomération d'est en ouest suivant l'axe de la Sambre au plus près du tissu urbain. La présence de 10 gares ou arrêts TER permet à une grande partie de la population de disposer d'un accès au transport ferroviaire à proximité de son domicile.



2.2. Les usages

La gare d'Aulnoye-Aymeries représente la gare la plus quotidiennement fréquentée par les voyageurs de l'arrondissement Sambre-Avesnois, avec près de 3 000 montées-descentes par jour en 2015 (source : Région Hauts de France). Sa position de « carrefour » dans l'offre ferroviaire de l'arrondissement lui confère également une position importante parmi les gares du Nord – Pas de Calais en termes de montées et descentes.

La gare de Maubeuge arrive quant à elle en troisième position des gares les plus fréquentées par les voyageurs sur le territoire Sambre-Avesnois, après celle de Le Quesnoy.

Loin derrière Aulnoye-Aymeries et Maubeuge, qui représentent à elles deux plus de 70% des voyageurs du Val de Sambre, les gares d'Hautmont et de Jeumont représentent environ 500 usagers quotidiens chacune. Si Berlaimont parvient à enregistrer 159 montées et descentes, les petites haltes sont très peu utilisées avec moins de 40 usagers quotidiens à chacune d'elle.

2.3. L'offre

L'axe Lille-Valenciennes-Sambre est l'un des plus chargés de la Région tant en nombre de trains qu'en nombre de voyageurs. Même si une grande partie des trains s'arrête à Valenciennes, l'offre reste plutôt bonne en direction de Lille, avec une fréquence à la demi-heure en heure de pointe et des temps de parcours intéressants sur certains trains avoisinant l'heure (Maubeuge-Lille en 1h03 contre 1h20 en moyenne).

Néanmoins, si les liaisons sont pensées de manière à faciliter le déplacement des sambriens vers Lille, l'offre en sens inverse est plus défavorable. En effet, l'intégralité des trains effectuant le trajet en une heure et quelques minutes est positionnée le matin dans le sens Maubeuge-Lille et le soir dans le sens Lille-Maubeuge. Cette dysmétrie peut s'expliquer par une logique d'adaptation à la demande, en particulier du fait d'une prépondérance des migrations alternantes et des flux étudiants dans le sens Sambre vers Valenciennes et Lille. Mais elle prive les employeurs de l'agglomération de possibilités de recrutement.

Par ailleurs, l'agglomération bénéficie de liaisons quotidiennes vers Paris. Aujourd'hui, 10 allers-retours permettent de gagner la capitale depuis Maubeuge ou Aulnoye-Aymeries en un peu plus de 2 heures. Cette offre ferroviaire paraît inadaptée aux flux entre la CAMVS et Paris. Une clientèle existe en effet, notamment du fait de l'importance de Paris sur le plan administratif mais aussi du poids du tissu économique sambrien, en particulier les établissements dépendant d'entreprises dont le siège social est localisé dans la capitale ou à proximité (MCA, Vallourec, Graham Packaging, etc.). Ces particularités génèrent des flux non négligeables entre Paris et la Sambre, tant s'agissant de trajets domicile-travail que de migrations ponctuelles.

Enfin, malgré les liens forts entre le Val de Sambre et le sud de l'Avesnois en termes de déplacements, aucune offre directe n'existe entre ces deux territoires et la correspondance implicite à Aulnoye-Aymeries n'est pas systématiquement assurée avec les trains en provenance ou à destination de Jeumont. Aujourd'hui, 18 allers-retours existent entre Aulnoye-Aymeries et l'Avesnois avec certains trains qui se prolongent au-delà d'Hirson jusqu'à Laon, dont la moitié initiée ou en terminus à Aulnoye-Aymeries.

2.4. Les perspectives de développement

En provoquant la disparition des liaisons internationales Paris-nord de l'Europe passant par la Sambre, le TGV a éloigné l'agglomération de ses voisines belges.

Néanmoins, bien que le rail ne représente plus le même poids qu'auparavant, les infrastructures restent existantes et permettent d'envisager des projets à l'échelle européenne. En effet, une desserte transfrontalière de qualité se justifierait. De tout temps, les échanges entre l'agglomération sambrienne et l'outre-Quévrain ont été conséquents.

Ainsi, des réflexions sont en cours des deux côtés de la frontière pour réactiver ces liaisons transfrontalières, notamment avec l'arrivée de matériel neuf bi-courant capable de rouler sur les réseaux français et Belges.

Ces perspectives représentent également un moyen d'améliorer les connexions entre la CAMVS et la région parisienne, avec une volonté de prolonger la desserte des lignes transfrontalières jusqu'à Paris.

3. Les transports en commun routiers

3.1. Les infrastructures

En 2017, le territoire de la CAMVS est desservi par le réseau de transport urbain STIBUS, composé de :

- La ligne BHNS n°51 Jeumont / Hautmont, ligne régulière de bus à haut niveau de service, qui dessert Maubeuge, Jeumont, Louvroil et Hautmont en empruntant la voie en site propre réalisée en 2008 dans le cadre du projet Viavil et qui transporte à elle seule 52% des clients STIBUS (source : SMTUS) ;
- La Citadine, qui effectue une rotation en 30 minutes dans le centre-ville de Maubeuge (commerces, Hôtel de Ville, zoo, ...) depuis la gare SNCF jusqu'à l'hôpital Pasteur, du lundi au samedi, de 6h30 à 20h30 et qui transporte environ 5 000 personnes par mois (source : SMTUS) ;
- 10 lignes régulières de maillage durant la semaine, dont 6 concentrent 39% de la clientèle STIBUS (L54 Hautmont- Maubeuge, L53 Maubeuge-Louvroil, L52 Maubeuge- Ferrière-Obrechies, L55 Maubeuge-Jeumont, L56 Maubeuge-Hautmont et L21 Maubeuge-Louvroil-Berlaimont par Aulnoye-Aymeries) (source : SMTUS) ;
- 4 lignes les dimanches et jours fériés, qui reprennent les itinéraires des principales lignes de la semaine avec une fréquence à l'heure ;

- 90 services spéciaux à dominante scolaire, qui doublent généralement les lignes régulières aux heures de pointe de la période scolaire ;
- Le Transport à la demande (TAD) FILO'BUS, qui concerne 7 communes du secteur d'Aulnoye-Aymeries (Aulnoye-Aymeries, Bachant, Berlaimont, Leval, Monceau-Saint-Waast, Pont-sur-Sambre et Vieux-Mesnil) et qui représente 4 000 personnes inscrites sur la plateforme (source : SMTUS) ;
- Un TAD scolaire pour Quiévelon ;
- Un TAD pour se rendre au marché de Jeumont les jeudis matin, au départ de Colleret ;
- Le spécial Vallourec, service de navette mis en place dans le cadre du Plan de Déplacement de l'entreprise, qui relie la gare d'Aulnoye-Aymeries aux quatre sites de l'usine Vallourec.

En complément, depuis janvier 2017, toutes les lignes régulières de cars (à l'exception des lignes express) et une grande partie des doublages scolaires ARC-EN-CIEL sont intégrées au réseau STIBUS :

- 2 lignes régulières de cars 408 et 427 et leurs doublages scolaires, qui desservent le secteur de Colleret, Cerfontaine et Cousolre jusque Busignies sur Roc ainsi que Mairieux, Villers-Sire-Nicole, Vieux-Reng et Bersillies ;
- 9 lignes ARC-EN-CIEL, conventionnées comme lignes pénétrantes :
 - 401 Maubeuge – Valenciennes (sans la ligne express 401E)
 - 402 Maubeuge – Fourmies (sans la ligne express 402E)
 - 407 Avesnes-sur-Helpe – Aulnoye-Aymeries
 - 425 Feignies – Bavay
 - 428 Bavay – Aulnoye-Aymeries
 - 429 Bavay – Maubeuge
 - 435 Solre-le-Château – Jeumont
 - 436 Solre-le-Château – Maubeuge
 - 437 Landrecies – Aulnoye-Aymeries

Ce maillage de transport interurbain est complété par plusieurs lignes ARC-EN-CIEL restées sous la responsabilité du Département du Nord :

- 2 lignes express 401E Maubeuge – Valenciennes et 402E Maubeuge – Fourmies ;
- la ligne 452 Aulnoye-Aymeries – Dompierre-sur-Helpe ;
- les 2 lignes 480 Le Quesnoy – Eppe Sauvage, et 481 Bavay – Eppe Sauvage qui desservent la base de loisirs du ValJoly en été.

Enfin, le territoire de la CAMVS bénéficie de la ligne internationale n°41 Maubeuge-Mons, qui est en service depuis septembre 2016. Elle relie la gare SNCF de Maubeuge et la cité scolaire Pierre Forest, à la gare SNCB de Mons. Elle propose 7 allers et retours quotidiens qui compensent l'absence de services ferroviaires entre ces deux villes.

3.2. Les usages

Les captifs du réseau de transport STIBUS sont majoritairement des scolaires. En semaine, près de 50% des usagers se rendent dans un établissement d'enseignement tandis qu'à peine 12% se déplacent pour aller au travail (source : SMTUS).

Le samedi, 82% des clients STIBUS se déplacent pour des achats, loisirs ou visites. En semaine, ces trois motifs restent supérieurs à celui du travail. Ces taux confirment la prédominance de la clientèle scolaire et la sous-utilisation du réseau par les actifs en activité. La création de la ligne BHNS 51, pourtant particulièrement attractive par ses fréquences et sa vitesse commerciale, n'a pas pleinement réussi à capter cette clientèle.

3.3. Les perspectives de développement

Le territoire présente de nombreux nœuds d'échanges notamment autour des gares et de la ligne BHNS. Pour autant, la multimodalité reste peu valorisée. Aussi, des projets de Pôles d'Echange Multimodaux (PEM) sont engagés autour des 4 grandes gares du territoire.

Le PEM d'Aulnoye-Aymeries est en cours de finalisation. Il est constitué d'un parking-relais et d'une liaison piétonne couverte entre la gare et le parking-relais. Le réaménagement des abords de la gare, qui vise l'intégration des modes actifs et le développement de l'information intermodale, est à l'étude.

Le PEM de Maubeuge comporte un vaste parvis piétonnier devant le bâtiment de la gare SNCF et la station « GARE SNCF » de la ligne BHNS, des arrêts abrités et accessibles pour les lignes de maillage (GARE EUROPE) et des arrêts temporaires (GARE ROUTIERE) pour d'autres lignes notamment la ligne Maubeuge-Mons. Il existe également un dépose-minute, des stationnements pour les taxis ainsi qu'un parking relais quotidiennement saturé. Le SMTUS a le projet de compléter et développer le PEM de Maubeuge notamment en recentrant la gare routière près de la gare SNCF et de la ligne BHNS.

En ce qui concerne le PEM de Jeumont, une réflexion est engagée quant à la nécessité de réorganiser le parvis de la gare en tenant compte du contexte rénové (gare numérique, médiathèque, projets urbains etc.) et du projet de centre-ville (allée jardinée partant de la gare jusqu'au centre).

Quant au PEM d'Hautmont, la Ville projette de « retourner » la gare sur le cœur de ville. Cette configuration donnerait alors tout son sens au potentiel multimodal de cet équipement.

4. Les mobilités douces

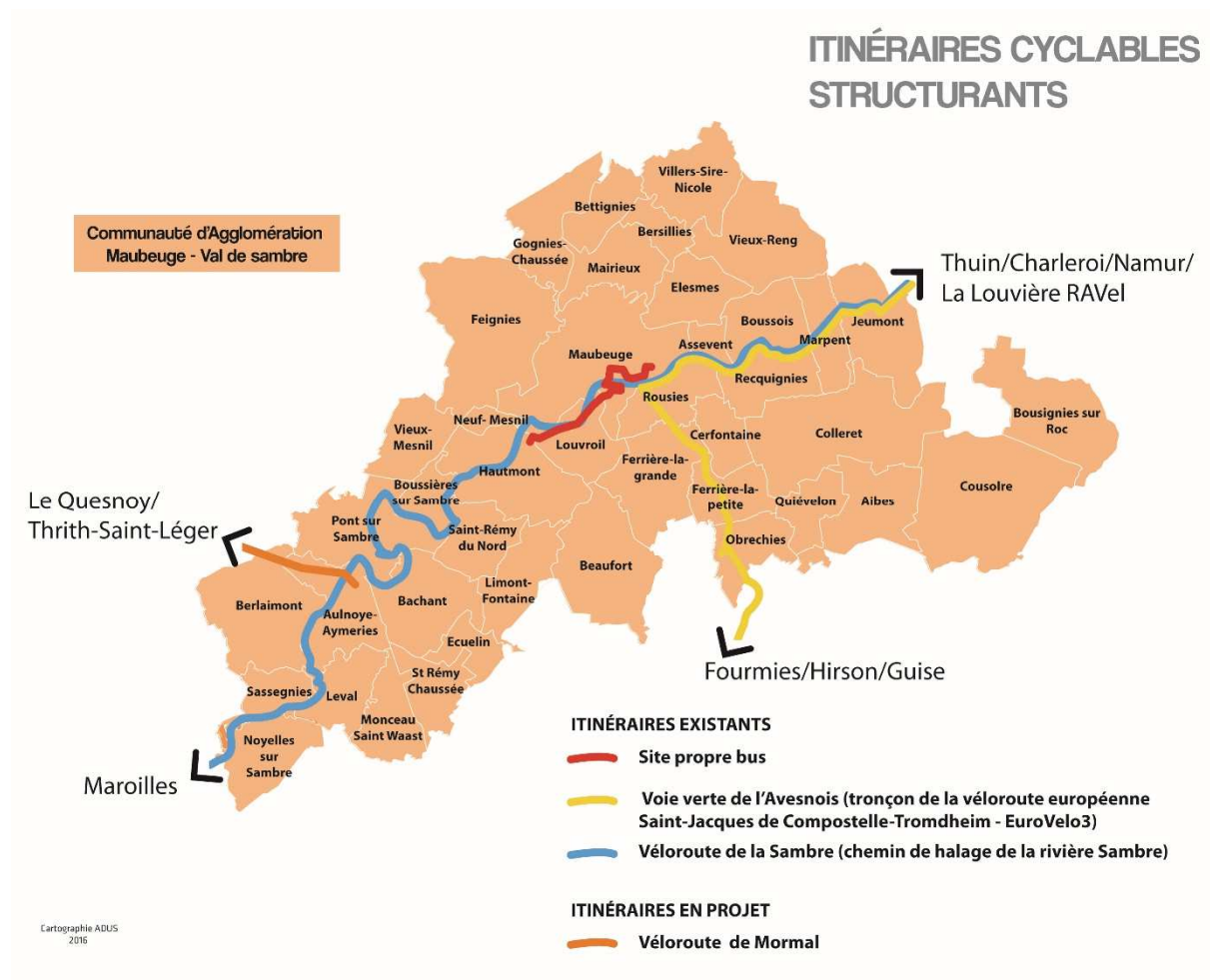
4.1. Les infrastructures

Héritage d'un urbanisme moderniste, exacerbé sur la ville de Maubeuge, la prédominance de la voiture sur le territoire du PDU laisse peu de places aux autres usages.

Les centres villes n'accordent que peu de place au piéton (peu de rues piétonnes). Il persiste un certain nombre de coupures urbaines (Sambre, voie ferrée, routes ou carrefours giratoires) qui sont des freins à la mobilité à pied. De nombreux véhicules sont stationnés de façon illicite sur les trottoirs des villes, ce qui gêne la circulation des piétons, et notamment des Personnes à Mobilité Réduite. En dehors des pôles urbains, le territoire est plutôt rural, peu propice aux déplacements à pied.

Le réseau cyclable de l'agglomération quant à lui apparaît limité. Plusieurs tronçons sont aménagés en faveur des vélos sur le réseau urbain (bandes cyclables en centre-ville, couloir de bus TCSP partagé avec les vélos, zones 30, ...). Mais de nombreuses discontinuités (interruption de l'itinéraire) persistent, tout comme de nombreuses coupures physiques (voie ferrée, Sambre, voie rapide, relief vallonné, ...). Ces éléments constituent des freins à l'utilisation du vélo. Ils conduisent actuellement les usagers à emprunter les trottoirs par recherche de sécurité, provoquant alors des situations dangereuses pour les piétons.

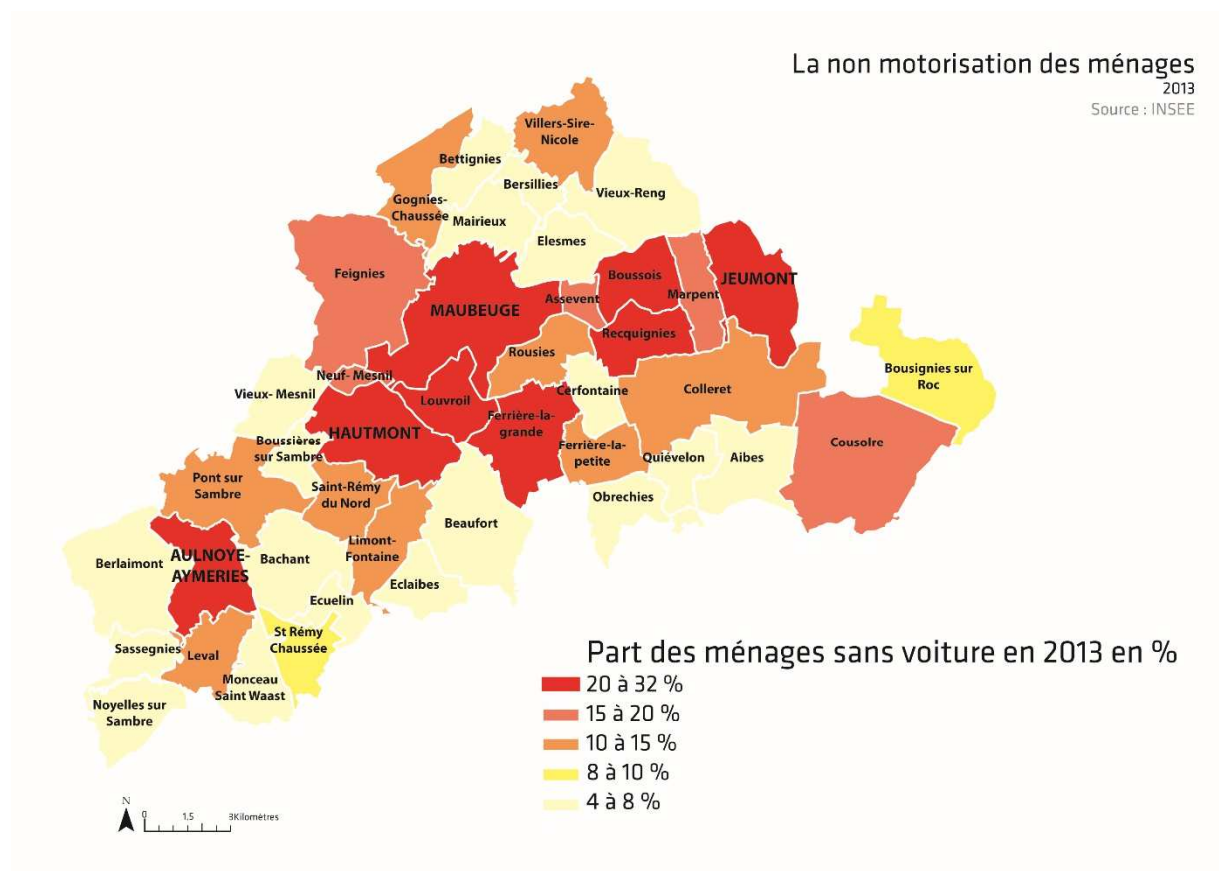
Au-delà des usages de mobilité quotidienne, le territoire de la CAMVS bénéficie d'une situation privilégiée aux portes du Parc Naturel Régional de l'Avesnois, qui en fait un lieu apprécié des randonneurs et des cyclistes grâce notamment à l'aménagement des berges et de la Voie Verte de l'Avesnois. Par sa compétence tourisme et au travers de l'Office de tourisme intercommunal, la CAMVS développe les itinéraires de découverte et des événementiels et s'engage dans la création de continuités pour valoriser la randonnée et le vélo à l'échelle de son territoire mais aussi aux échelles de l'Avesnois et du Hainaut belge.



4.2. Les usages

Les modes actifs représentent 25% des déplacements quotidiens effectués par les habitants (source : Enquête Ménages Déplacements réalisée sur le territoire du Syndicat Mixte du Val de Sambre en 2005). La part modale des modes actifs est tout d'abord marquée par une très grande faiblesse du vélo, qui atteint à peine 1% des déplacements. Avec 24% de part modale moyenne, la marche à pied est nettement plus pratiquée en ville qu'en périphérie.

Cette caractéristique peut notamment être corrélée avec la part importante de ménages qui ne sont pas motorisés : près de 23% de la population de la CAMVS ne dispose pas de voiture. Ce constat s'applique tout particulièrement aux communes urbaines puisque les villes d'Aulnoye-Aymeries, de Jeumont, de Maubeuge, d'Hautmont et de Louvroil sont les plus concernées, avec un taux de ménages non motorisés allant de 25% à 31%.



Concernant la longueur des déplacements, le territoire se distingue par une prédominance des déplacements de courte distance. Ainsi, 29% des déplacements font moins de 1 kilomètre, 63% moins de 3 kilomètres, 77% moins de 5 kilomètres et 91% moins de 10 kilomètres. Or jusqu'à 3 kilomètres, les distances peuvent être facilement parcourables à pied ou à vélo. Pourtant, la voiture prédomine encore largement les modes actifs, en représentant 64% des déplacements de moins de 3 kilomètres (contre 32% pour la marche et 2% pour les deux-roues).

4.3. Les perspectives de développement

Bien que cela reste encore limité à ce jour, le vélo commence à être intégré dans le maillon de la chaîne multimodale. Il constitue en effet un mode pertinent sur de courtes distances, notamment en ville, par exemple pour se rabattre vers les transports en commun.

Les gares SNCF sont ainsi de plus en plus pourvues en équipements dédiés au stationnement des vélos. La gare de Maubeuge est d'ores et déjà équipée d'un parking à vélos en accès libre. La gare d'Aulnoye-Aymeries, quant à elle, offre également un parking à vélos en accès libre, mais aussi un abri à vélo fermé.

Par ailleurs, le Plan de Déplacements Urbains de la Sambre, porté par le SMTUS et dont le projet a été arrêté le 10 avril 2018, ambitionne de valoriser les déplacements doux. Son plan d'actions vise en effet à développer les continuités piétonnes et cyclables, et plus généralement à inciter à la pratique de la marche et du vélo par un travail de sensibilisation et la réalisation d'aménagements.

II. Les flux de déplacement

La CAMVS se caractérise par la grande prévalence des déplacements internes : près de 80 % des déplacements des habitants (tous motifs) s'effectuent au sein du territoire (source : INSEE, 2011). La part des déplacements avec le reste de la région représente 15% des déplacements tandis que 5% des flux sont à destination d'autres territoires dont une très grande majorité à destination de la Belgique.

Toutefois, en moyenne, la part de la population immobile est plus importante que sur l'ensemble du Nord – Pas de Calais (15,6 % de la population sambrienne contre 14 % en région). La précarité monétaire et les freins culturels expliquent en grande partie cette situation (données du Département du Nord).

4.4. Les flux domicile-travail

Les flux les plus importants (dépassant 500 actifs au quotidien) convergent vers les principaux pôles urbains et industriels, dans lesquels sont concentrés les emplois : Maubeuge, Hautmont, Jeumont et Aulnoye-Aymeries.

La ville de Maubeuge est de loin le premier pôle attracteur avec 40% des emplois du territoire. Cela se retrouve dans les volumes de flux mais aussi dans l'attractivité qu'exerce la ville-centre sur tout le territoire, alors que les autres pôles ont une aire d'attraction plus limitée.

L'arrondissement de Lille représente quant à lui 10% des flux domicile-travail sortants du territoire.

Entre 1999 et 2009, les flux sortants vers la Belgique ont nettement augmenté. En 10 ans, les flux internes sont restés importants, en revanche, ils sont proportionnellement moins nombreux en 2009 (passés de 84% à 77%). Les flux sortants, (toujours moins nombreux que les entrants) ont davantage progressé que les flux entrants, passant de 5624 à 8532 navettes.

4.5. Les flux domicile-études

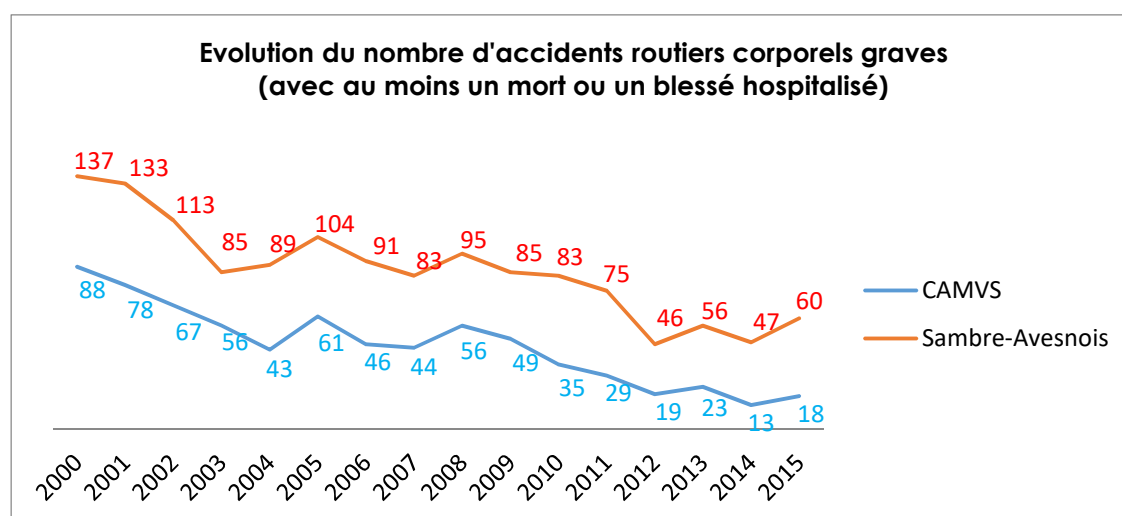
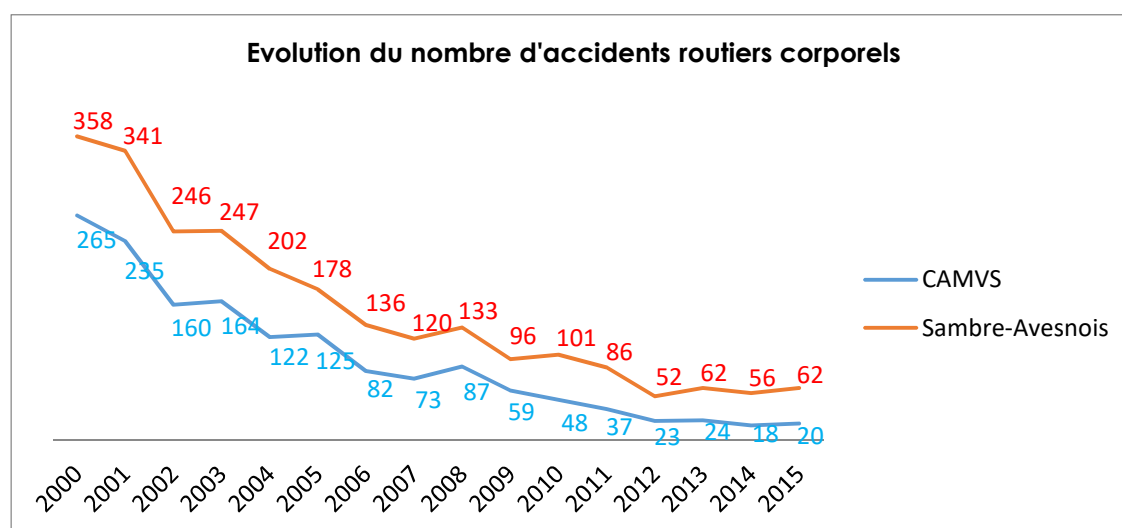
La majorité des flux Domicile-Etude ou Ecole s'effectuent à l'intérieur du territoire de la CAMVS. En effet, sur les 29624 flux scolaires/étudiants, 89% des flux sont internes au territoire.

Seuls 11% des 30 000 élèves résidant dans le Val de Sambre sortent quotidiennement étudier hors du territoire, en majorité vers le reste de l'arrondissement (40%) et Valenciennes (37%) ou Lille (21%) où se trouve l'essentiel de l'enseignement universitaire.

III. L'accidentologie

Entre 2002 et 2012, le nombre d'accident a baissé continuellement sur le territoire de la CAMVS en étant divisé par 7 (hormis un pic entre 2007 et 2008).

Toutefois, le nombre d'accidents stagne depuis 2012. Cette évolution est à l'image de la situation sur l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe.



Nombre d'accidents corporels 2000 à 2015

Sources : D.D.T.M

100
10
<10

L'offre en stationnement est particulièrement abondante et est gratuite sur tout le territoire, y compris dans les centres-villes, bien qu'elle soit parfois réglementée par des « zones bleues ». Il est ainsi facile de se stationner dans les communes urbaines. Cette facilité explique en grande partie l'importance de l'utilisation de la voiture au détriment des autres modes et pose la question du partage de l'espace public.

Le motif principal de stationnement sur l'aire d'étude est le stationnement à domicile (près de 60%). A 15 heures, 45 000 voitures de résidents (sur les 54 000 au total) sont en stationnement sur le

territoire. Le motif travail reste un motif secondaire avec 11% de stationnement seulement, après les autres motifs (tels que l'accompagnement ou la visite à un parent ou des amis) (source : Enquête Ménages Déplacements réalisée sur le territoire du Syndicat Mixte du Val de Sambre en 2005).

NOMBRE DE STATIONNEMENTS APPROXIMATIF			
Véhicules légers	Personnes à Mobilité Réduite	Vélo	Rechargement électrique
38 767	660	250	96

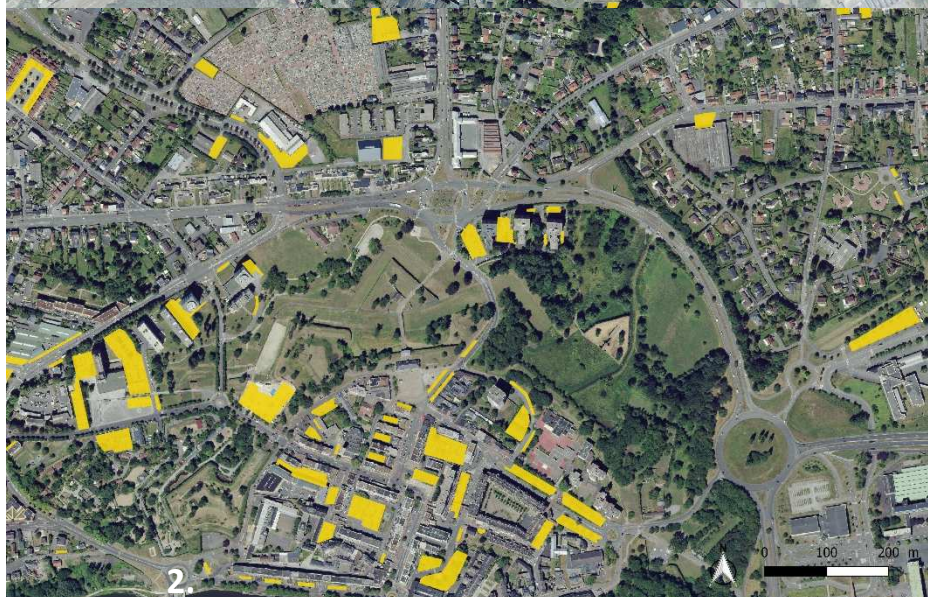
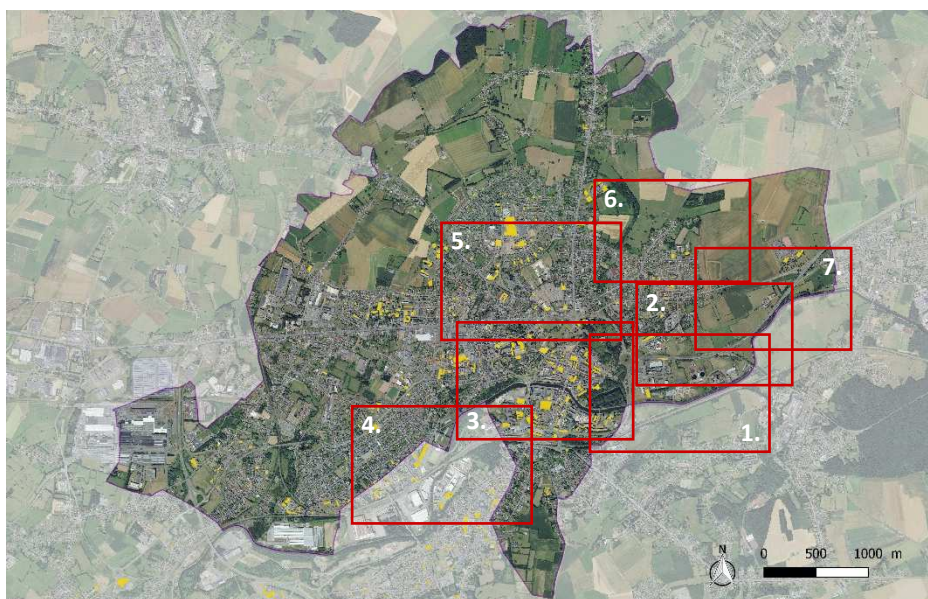
De par leur densité de logements et d'activités, les communes urbaines concentrent la majorité des stationnements du territoire. Elles représentent ainsi 70,1% des stationnements de l'agglomération. Environ 10 754 places de stationnement offrent des possibilités de mutualisation, soit entre activités, soit entre plusieurs bâtiments d'habitation, soit par mixité de ces fonctions.

COMMUNE	Nombre de places de stationnement	Surface occupés par les stationnements (ha)	Stationnements pouvant faire l'objet d'une mutualisation
AIBES	40	0,07	15
ASSEVENT	768	1,7	67
AULNOYE-AYMERIES	3 546	8,1	1 549
BACHANT	801	1,98	135
BEAUFORT	169	0,54	30
BERLAIMONT	677	1,92	142
BERSILLIES	19	0,07	19
BETTIGNIES	123	0,25	23
BOUSIGNIES-SUR-ROC	74	0,11	8
BOUSSIERE-SUR-SAMBRE	81	0,29	31
BOUSSOIS	558	1,29	273
CERFONTAINE	144	0,36	99
COLLERET	218	0,59	90
COUSOLRE	438	1,3	121
ECLAIBES	36	0,09	10
ECUELIN	47	0,14	21
ELESMES	140	0,61	7
FEIGNIES	2 093	6,22	639
FERRIERE-LA-GRANDE	565	1,45	171
FERRIERE-LA-PETITE	240	0,73	108
GOGNIES-CHAUSEE	105	0,3	79
HAUTMONT	4 873	11,99	1 364
JEUMONT	2 416	5,36	841
LEVAL	465	1,27	37
LIMONT-FONTAINE	94	0,22	46
LOUVROIL	5 656	13,27	554
MAIRIEUX	104	0,3	-
MARPENT	405	1,09	233
MAUBEUGE	10 706	27,29	2 937
MONCEAU-SAINT-WAAST	22	0,05	-
NEUF-MESNIL	169	0,44	68
NOYELLES-SUR-SAMBRE	58	0,19	10
OBRECHIES	39	0,08	9

PONT-SUR-SAMBRE	707	1,98	250
QUIEVELON	21	0,05	-
RECQUIGNIES	566	1,38	193
ROUSIES	799	1,85	285
SAINT-REMY-CHAUSSEE	72	0,22	20
SAINT-REMY-DU-NORD	270	0,96	121
SASSEGNIES	61	0,1	9
VIEUX-MESNIL	37	0,06	6
VIEUX-RENG	185	0,48	61
VILLERS-SIRE-NICOLE	160	0,53	73
Total CAMVS	38 767	97,27	10 754

5. Le stationnement dans les communes urbaines

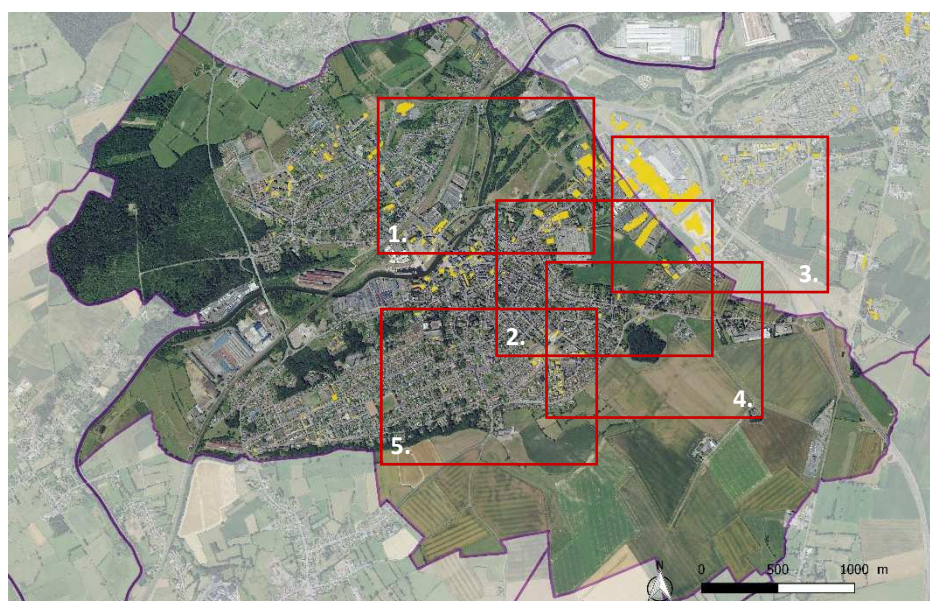
5.1. Maubeuge

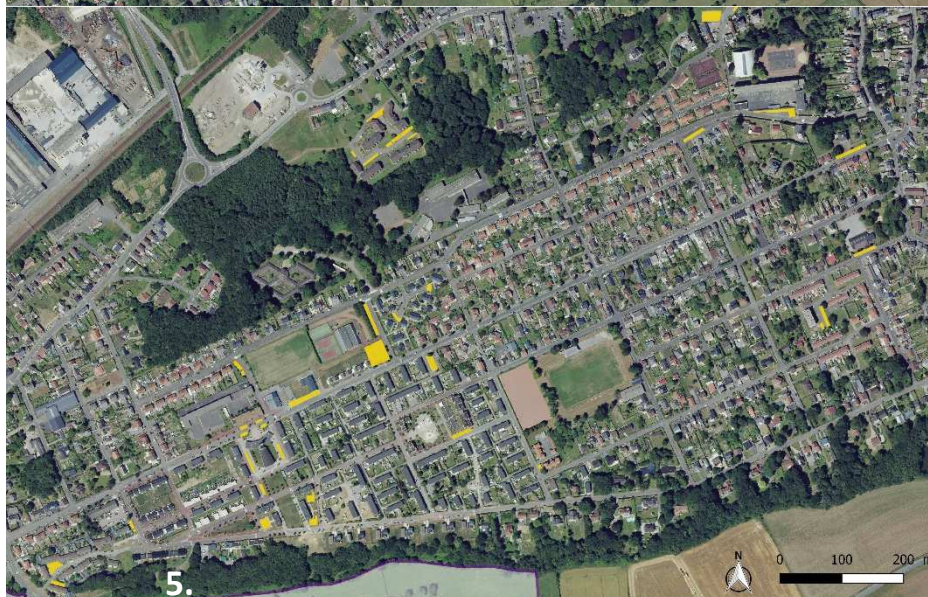




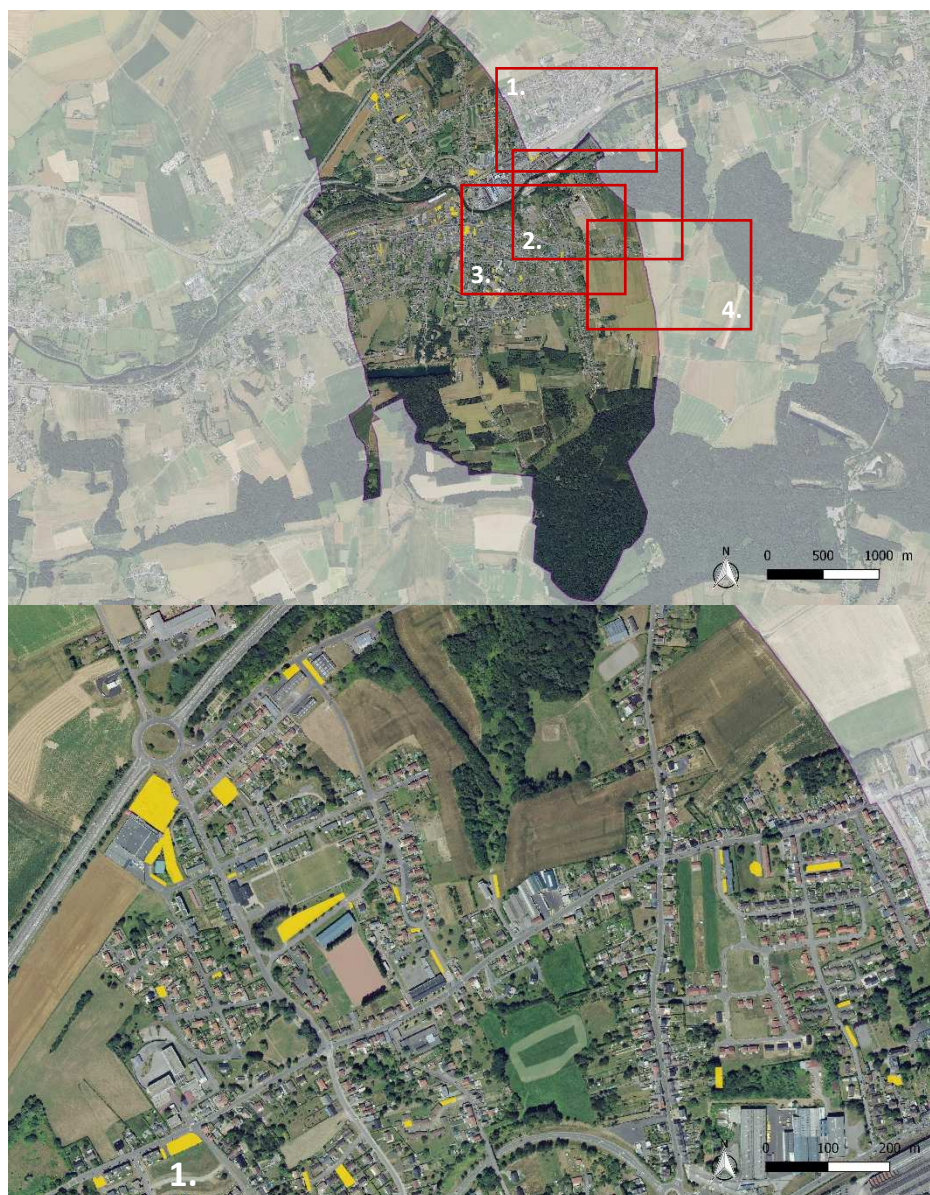


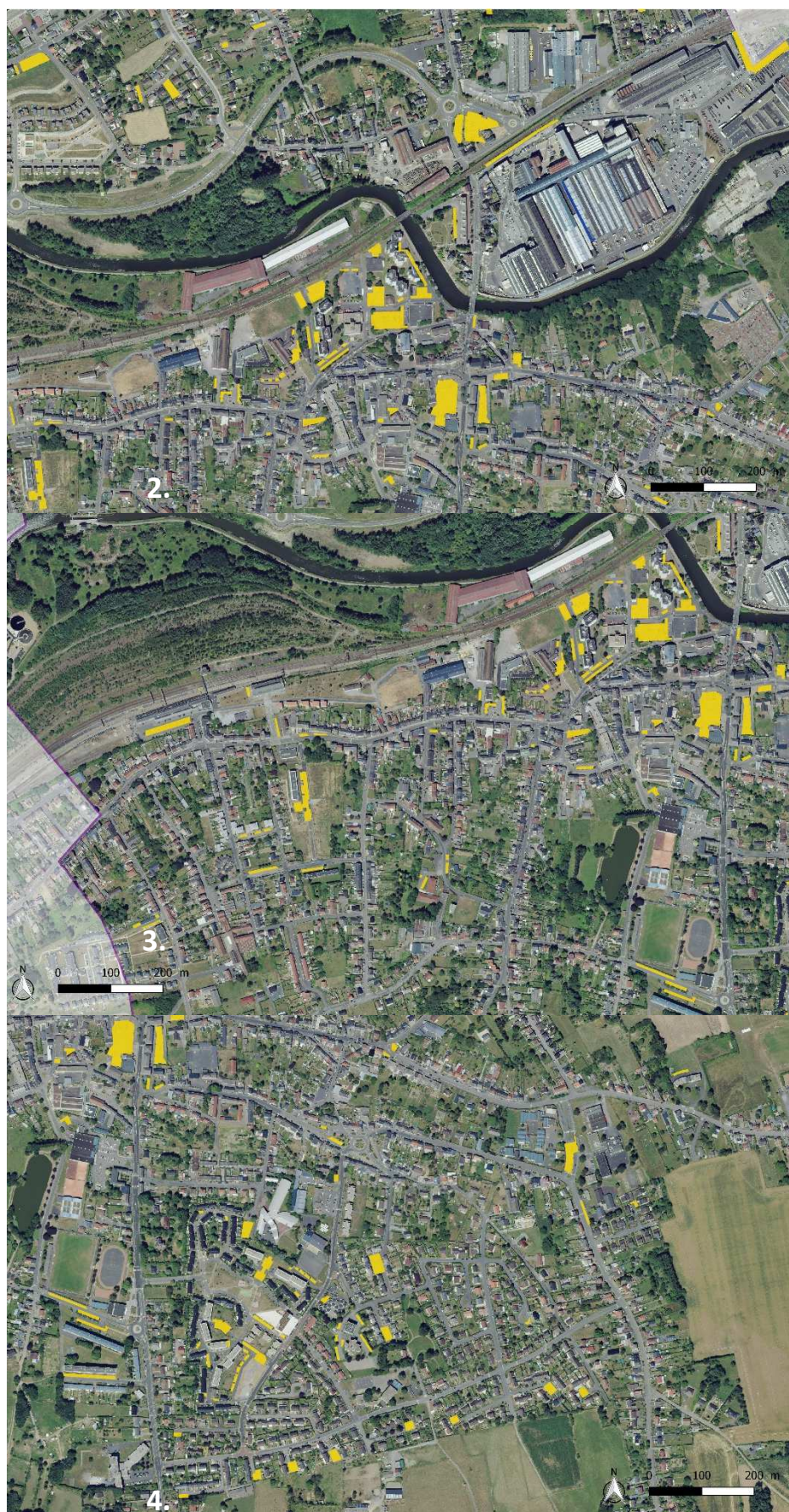
5.2. Hautmont



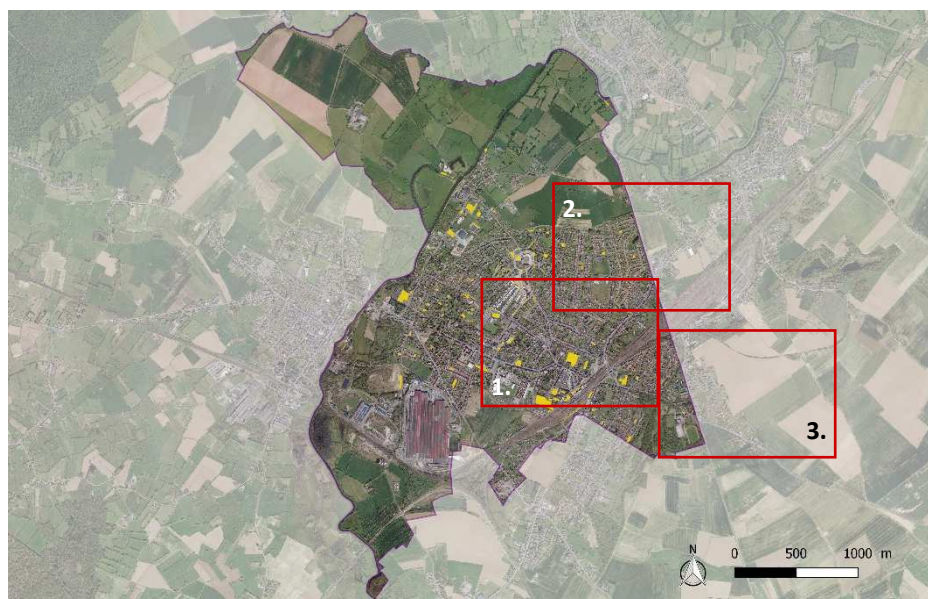


5.3. Jeumont



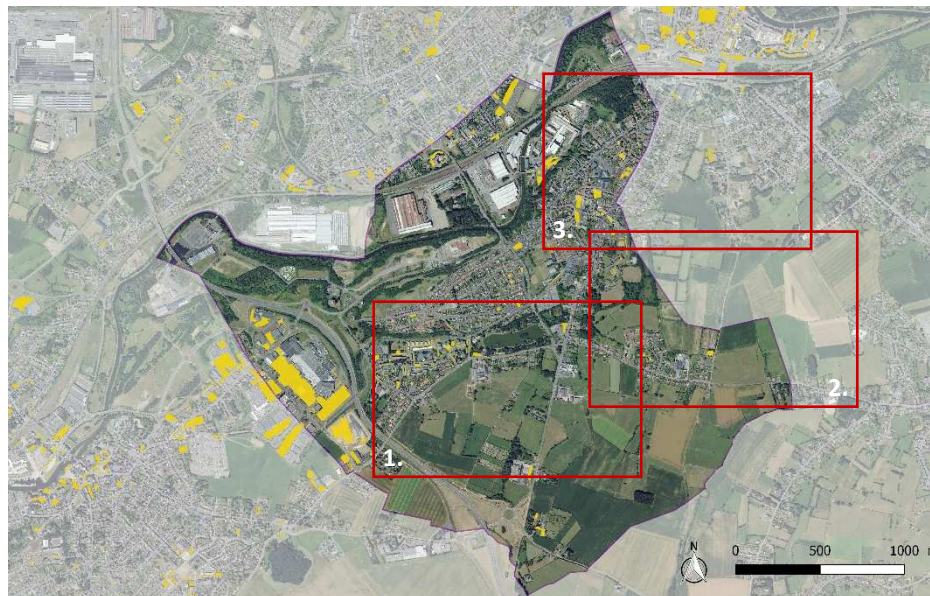


5.4. Aulnoye-Aymeries





5.5. Louvroil







V. Le transport de marchandises

6. Le transport routier

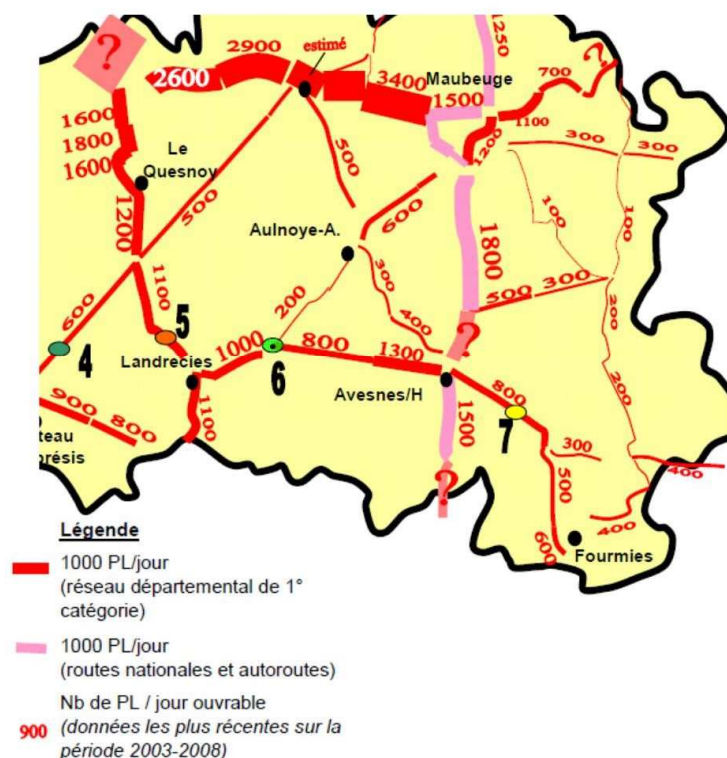
6.1. Les usages

Tout comme il peut l'être constaté à l'échelle de la France, le transport de marchandises dans l'agglomération dépend principalement du transport routier.

Longtemps territoire de transit, le Val de Sambre a vu les flux importants qui le traversaient considérablement réduits avec la constitution du réseau autoroutier national et notamment avec la mise en service de l'A2 qui a sensiblement diminué le rôle de la RN2 dans le transit entre la France et la Belgique.

La majorité des flux de marchandises se retrouve sur les principaux axes routiers qui convergent vers les principales zones d'activités génératrices de flux situées en périphérie du cœur urbain. Ainsi chaque jour, près de 3 500 poids lourds sur la RD649 circulent à l'entrée de Maubeuge au niveau de la zone de Grévaux (soit près de 15% du trafic), près de 2 000 poids lourds sur la RN2 au sud de Maubeuge (15%) et un peu plus de 1 200 au nord avant la frontière (14%).

PRINCIPAUX FLUX DE POIDS LOURDS
(ENQUÊTE CORDON 2003 ET 2008)
(Source : DREAL/CD59)



S'il diminue sensiblement à l'arrivée sur les zones d'activités d'entrée de ville, le trafic de camions reste malgré tout élevé dans le tissu urbain avec encore près de 1 500 poids lourds quotidiens sur l'avenue Jean Jaurès (8% du trafic) et 1 200 sur la route d'Avesnes (14%) où il vient se mêler à la circulation générale très dense notamment en heure de pointe. Il s'agit d'un trafic essentiellement de transit contraint par la configuration du réseau de voirie.

Faute de contournement routier de l'agglomération, l'utilisation de l'avenue Jean Jaurès constitue en effet la seule solution possible pour traverser l'agglomération d'Ouest en Est (RD649) ou du Nord au Sud si les camions utilisent le contournement sud – Ouest.

Cette absence d'un barreau d'évitement complet conduit également une partie des camions à préférer l'itinéraire historique de la RN2 par Louvroil et le Pont de Paris qui reste plus attractif car plus court de 3 kilomètres (sur un trajet de 9 kilomètres).

6.2. Les perspectives de développement

Le projet de contournement Nord de Maubeuge, complété par le projet de R54 entre Lobbes et Erquelines permettra de résoudre les problématiques de circulation des poids lourds au niveau des pénétrantes de l'agglomération. Il contribuera dans le même temps à la reconstitution d'un maillage viaire adapté aux flux routiers par des connexions transfrontalières renforcées et le centre-ville de Maubeuge préservé.



Ce contournement sera aussi l'occasion de retravailler les entrées de ville de Maubeuge, notamment l'Avenue Jean Jaurès, afin de les valoriser et de les sécuriser pour tous les usagers.

Enfin, ce contournement permettra de mieux desservir les zones économiques du territoire, notamment par l'amélioration de l'accessibilité de l'est de l'agglomération.

7. Le transport ferré

7.1. Les infrastructures

Le territoire de la CAMVS bénéficie d'un réseau ferré très dense qui irrigue son tissu urbain d'ouest en est en longeant le sillon de la Sambre.

L'activité ferroviaire de marchandises a longtemps été très florissante sur le territoire et a largement accompagné le développement industriel de l'agglomération. Il existe encore des traces de ce passé glorieux au travers des emprises ferroviaires très importantes toujours présentes sur Aulnoye-Aymeries (triage), Maubeuge ou Jeumont, mais aussi de l'implantation de grandes entreprises en bordure de la voie ferrée.

Toutefois, la progression du mode routier depuis les années 1960 et la souplesse qu'il procure ont depuis considérablement affaibli le poids du mode ferré dans le transport des marchandises.

7.2. Les usages

Aujourd'hui, seule une dizaine de trains transite quotidiennement par la CAMVS pour rejoindre la Belgique.

Localement peu d'entreprises utilisent aujourd'hui le fer pour s'approvisionner ou acheminer leur production malgré l'existence d'une connexion au réseau ferré. La plupart d'entre elles ont recours à la route soit directement soit via un transit par les réseaux ferré ou fluvial à Valenciennes ou Charleroi.

7.3. Les perspectives de développement

Les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre édictés par la loi Grenelle I invitent à relancer l'offre ferroviaire sur l'ensemble du territoire national. Ce défi offre des perspectives intéressantes telles que les autoroutes ferroviaires.

Le concept d'autoroute ferroviaire entre dans la famille des transports combinés en associant le mode routier pour la desserte des terminaux au mode ferroviaire pour les longues distances. Le territoire de la CAMVS est ainsi traversé par l'autoroute ferroviaire Calais – Le Boulou, qui constitue une étape cruciale dans la desserte des ports de la Côte d'Opale et qui offre une connexion lisible avec la Grande Bretagne. A terme, 55 000 poids lourds devraient emprunter chaque année cette autoroute ferroviaire.

Le transport fluvial

7.4. Les infrastructures

Le territoire du PDU est traversé de part en part par la Sambre canalisée qui, comme le réseau ferré, a amplement participé à l'épopée industrielle de la Vallée. Il relie l'Oise et la Seine à l'Escaut. Son gabarit est de type Freycinet, c'est-à-dire qu'il peut accueillir des péniches allant jusqu'à 400 tonnes, ce qui correspond aujourd'hui à un petit gabarit. En France, avec 4 000 kilomètres, ces voies Freycinet constituent presque la moitié de la longueur totale du réseau.



Source : SRAVE – Horizon 2025

Une dizaine de haltes et relais nautiques se situent le long de la Sambre, autorisant respectivement le stationnement pour moins de 24 heures à plusieurs jours. Ceux-ci offrent plusieurs types de services, comme de l'information touristique, la présence de téléphones, de laveries, d'établissements de restauration, ...

7.5. Les usages

Malgré son gabarit très réduit n'autorisant que des péniches de très petit tonnage, la Sambre voyait passer près de 3000 bateaux de marchandises en 1984, utilisés essentiellement pour approvisionner les industries locales en matières premières. Ce trafic représentait 700 000 tonnes de marchandises. En effet, la Sambre canalisée et le canal de la Sambre à l'Oise constituent une voie d'eau fluviale qui



relie, de sa jonction avec le canal de Saint-Quentin Travecy à la frontière belge, le bassin parisien au réseau fluvial de la Belgique et des Pays-Bas.

Par ailleurs, au fil du temps, la vocation touristique de ce canal reliant le Bassin Parisien à la Meuse Belge a supplanté peu à peu l'activité commerciale, connaissant un certain essor sur un territoire au patrimoine naturel très riche. Pour illustration, en 2004, le trafic de plaisance sur la Sambre dépassait celui de tous les autres canaux comparables du Nord - Pas de Calais. Ceci s'explique par son attrait paysager et touristique (petit gabarit, berges et environnement agréables, ...), mais aussi par son trajet direct entre le Benelux et le Bassin Parisien ou encore par des équipements adaptés à la plaisance. Le tourisme fluvial représente donc encore un intérêt notable pour la CAMVS, particulièrement pour le transit des plaisanciers belges et hollandais.

Des problèmes d'entretien de l'infrastructure liés à l'envasement et à la vétusté de certaines installations sur le canal de la Sambre à l'Oise ont conduit à la fermeture du Pont-canal de Vadencourt dans l'Aisne en 2006, ce qui a mis un terme à la navigation de marchandises et a fortement perturbé la navigation de plaisance sur une Sambre devenue sans issue. Ainsi, depuis, plus aucun bateau de marchandises n'emprunte cet axe et les bateaux de plaisance se sont rarifiés.

7.6. Les perspectives de développement

Des études transfrontalières (Interreg IV et WaterTruck) ont démontré l'intérêt de développer des lignes régulières fluviales de marchandises entre entreprises implantées sur différents bassins économiques français et belges, notamment entre Louvroil, Hautmont, Charleroi et Namur. Des réflexions et des essais ont ainsi été menés par exemple avec les entreprises Scotts France et Martin, implantées à Hautmont. La verrerie AGC, située à Boussois, a également montré son intérêt pour le transport de matières premières par voie fluviale.

Ces perspectives de déploiement du transport de marchandises fluvial sont d'autant plus intéressantes que le mode fluvial constitue le transport aux coûts externes les plus faibles, comparativement au ferroviaire et au routier.

Par ailleurs, la réouverture du Pont-canal de Vadencourt est prévue d'ici 2020 dans le Contrat de Plan Etat-Région. Ainsi, le projet de Canal Seine Nord Europe et la réouverture prochaine du canal de la Sambre à l'Oise constituent une opportunité dans le cadre du développement de l'intermodalité dans le transport de marchandises.

Le trafic de plaisance quant à lui tend à augmenter sensiblement depuis 2011. Dans cette dynamique, le développement des ports d'Hautmont (port à sec et port mouillé) atteste de cette montée en puissance du tourisme fluvial et de la volonté locale et transfrontalière de réengager un trafic de marchandises.

PLUi CAMVS

DIAGNOSTIC PAYSAGE ET PATRIMOINE



Vu pour être annexé à la délibération n° 2266
du Conseil Communautaire en date du 12/12/19

Le Président

1.1.6

SOMMAIRE

I.	Les fondamentaux paysagers du Val de Sambre	2
1.	Un territoire de bas plateaux modelés par les vallées.....	2
2.	Un territoire aux horizons boisés.....	3
3.	Un territoire dont l'occupation du sol est variée	4
4.	Des sites d'implantation des ensembles bâtis fortement liés au rapport à l'eau.....	5
5.	Trois grandes périodes d'implantations du bâti.....	6
6.	Des relations particulières entre les infrastructures, l'urbanisation et la perception du territoire	7
II.	Les unités paysagères.....	8
1.	Le coteau de Mormal	11
2.	Les méandres de la Sambre.....	13
3.	La clairière de Feignies	16
4.	L'agglomération Sambre-Solre	18
5.	Le plateau de la Sambre	23
6.	La haie d'Avesnes	24
7.	Le Plateau du Hainaut transfrontalier	26
8.	Les versants transfrontaliers de la Sambre	30
9.	Les vallons de Colleret	34
10.	La Solre et ses bosquets	36
11.	Les vallées transfrontalières de la Thure et de la Hantes	37
12.	La plaine alluviale de la Sambre et des deux Helves	40
III.	Panorama architectural et patrimonial.....	43
1.	Zoom sur le patrimoine de la reconstruction (Lurçat).....	48
2.	Patrimoine militaire.....	55
3.	Patrimoine industriel	60
IV.	Lecture transversale du patrimoine et du paysage de l'agglomération.....	68
1.	La Sambre et ses affluents : potentiel de découverte de l'agglomération au fil de l'eau.....	68
2.	L'espace public comme outil de valorisation du patrimoine immobilier et paysager	70
3.	Entrées de ville et entrées d'agglomérations.....	72
4.	Un territoire de savoir-faire et de culture (patrimoine immatériel et équipements culturels)	79

I. Les fondamentaux paysagers du Val de Sambre

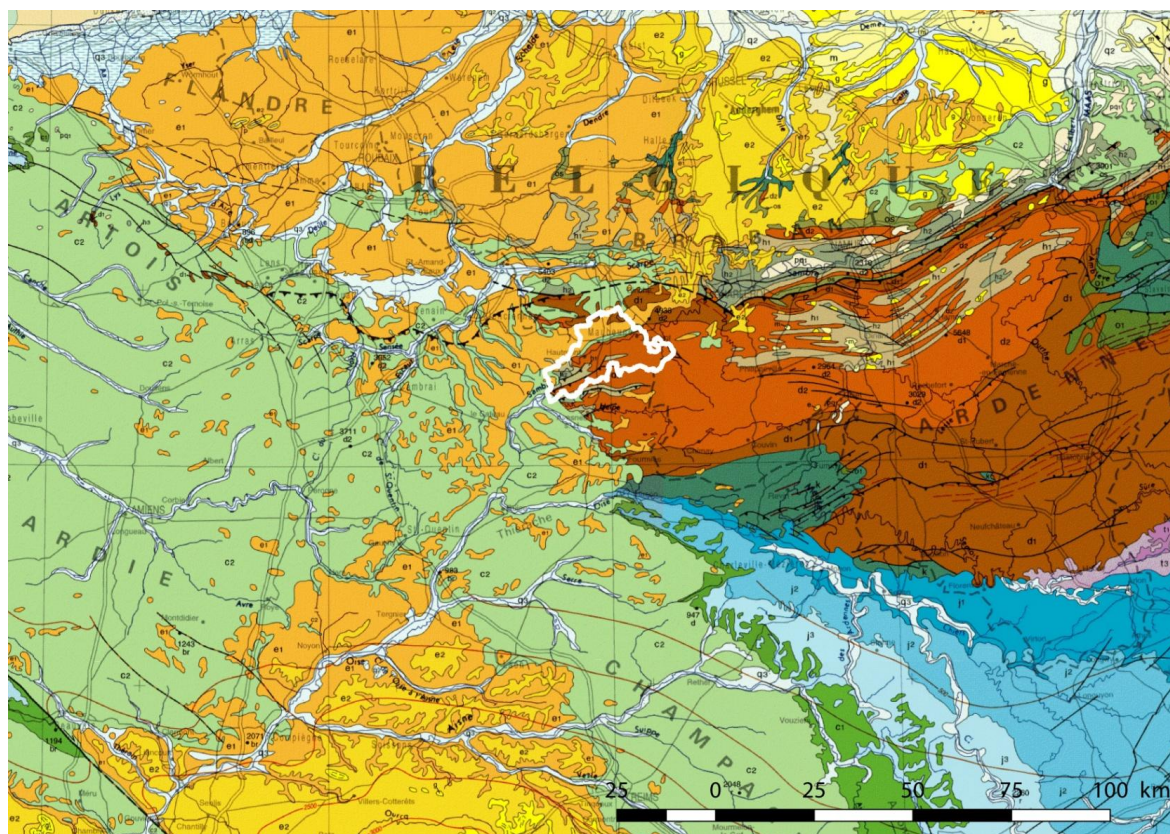
1. Un territoire de bas plateaux modelés par les vallées

Le territoire du Val de Sambre s'étend principalement sur un ensemble de bas plateaux limoneux largement marqué par la présence de nombreuses vallées.

Le territoire de l'agglomération Maubeuge Val de Sambre se situe au croisement de trois grandes entités géologiques.

- Sur sa partie Est se déploie le Massif schisteux Rhénan, depuis l'Allemagne, le Luxembourg et le Sud-Est de la Belgique, arboré du massif forestier ardennais.
- La partie Sud de l'arrondissement se compose d'un sol de limons marneux¹ auquel s'ajoutent par intermittence des affleurements calcaires.
- L'Ouest et le Nord du territoire sont essentiellement composés par les grands plateaux crayeux du Hainaut, couverts par une couche de limons et caractérisés par de grandes plaines ouvertes.

La Sambre et sa vallée constituent plus précisément un territoire d'interface au sein duquel se confrontent et s'articulent ces grands ensembles géologiques.



La Sambre prend sa source en France, sur le plateau de Saint-Quentin. Après avoir traversé l'agglomération de sud-est en nord-ouest, elle vient se jeter dans la Meuse à Namur et rejoint le système hydro géographique nord-européen.

L'identité du Val de Sambre repose donc avant tout sur la notion de vallée.

¹ Terre fine et fertile, principalement constituée d'un mélange de calcaire et d'argile



Le bassin versant de la Sambre est relativement étendu sur sa rive droite alors qu'il est particulièrement réduit sur sa rive gauche. La Sambre, qui est canalisée, coule dans la vallée la plus ample. Elle constitue un élément majeur de la géographie locale et des paysages.

On trouve d'amont en aval des variations dans :

- La forme de ses méandres
- L'encaissement de son cours par rapport aux versants
- Les séquences d'occupation du sol de ses berges et du fond de vallée (urbaine, industrielle, agricole, naturelle)

C'est sur sa rive droite que se constituent ses principaux affluents (l'Helpe majeure, la Tarsy, la Solre, l'Escrière) irriguant une grande partie du Sud de l'agglomération, ainsi qu'un chapelet de ruisseaux (des Mortiers, des Cligneux, du Paradis, du Watissart).

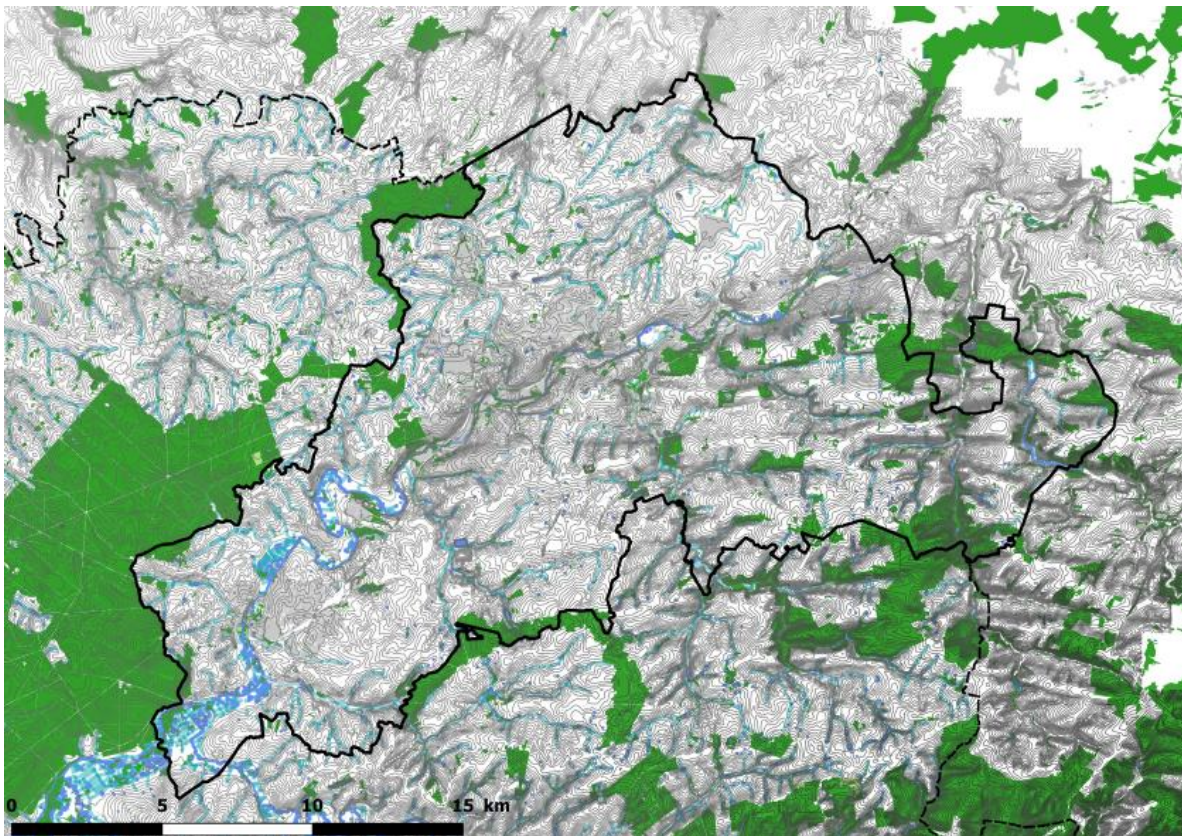
Les affluents de la rive gauche sont nettement moins nombreux (le ruisseau des Arbreaux, de la Fosse, la Sambrette, la Flamenne, la Pisselote), avec un bassin versant bien plus restreint.

Ces différents cours d'eau constituent des vallées et vallons aux particularités variées, façonnant une perception du paysage aux multiples variations. Ainsi, certaines d'entre-elles creusent la roche et évoquent des gorges, dont l'effet est renforcé par la présence de bois sur les versants raides. D'autres présentent des versants plus apaisés où l'agriculture est largement implantée. En fond de vallée, la fraîcheur du sol et les inondations favorisent la présence des prairies permanentes avec leur cortège de haies et autres végétations arborées.

2. Un territoire aux horizons boisés

Les frontières de l'agglomération présentent par ailleurs une succession de boisements qui conditionnent les horizons perçus. Riches de leurs modes d'implantation et leurs dimensions, diversifiés, leur perception est encouragée par les formations du relief et leur occupation des sols. Seul le secteur du plateau situé au nord de Maubeuge ne présente pas cette limite visuelle boisée. Ainsi, fractionnés par des espaces perméables, plusieurs grands ensembles se déclinent et s'insèrent dans l'horizon :

- à l'Ouest la Forêt de Mormal et l'étirement de ses satellites vers le Nord-Ouest
- la Haie d'Avesnes au Sud
- au Sud-Est la superposition visuelle des bois de la Fagne
- depuis le bois de Jeumont à l'Est, une succession de bois pénétrant le territoire
- la lisière des bois du Chêne Houdiez et de Pincemaille au Nord-Est



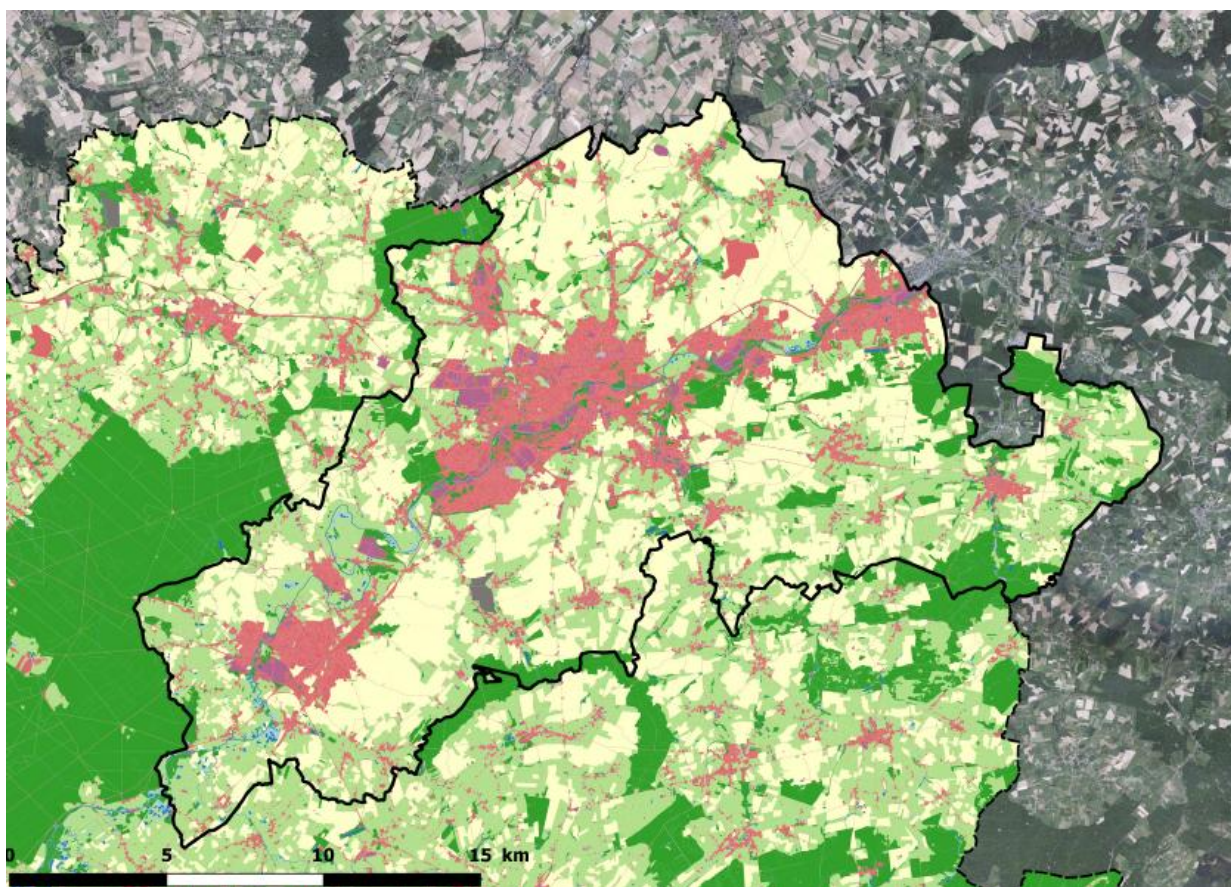
Ces boisements sont principalement situés sur les parties du territoire où le relief est le plus élevé, à l'exception de la partie Nord s'étendant sur les hauts plateaux hennuyers. Hors des périmètres bâtis et des secteurs d'agglomération principalement situés dans la vallée de la Sambre, ce maillage forestier esquisse un long et sombre ruban faisant percevoir le territoire tel une vaste clairière.

3. Un territoire dont l'occupation du sol est variée

C'est principalement sur la vallée de la Sambre que les espaces bâtis occupent la plus large superficie et prennent fortement part à son identité. Celle-ci se révèle comme le fil conducteur autour duquel s'est constituée l'urbanisation lors de la période industrielle, étirée sur trois grands secteurs bâtis (Aulnoye-Aymeries, Maubeuge, Jeumont).

Au-delà de la vallée, d'autres modes d'occupation s'insèrent dans des paysages au caractère principalement rural et verdoyant. La carte dresse le constat d'un paysage rural à deux visages relativement équilibrés, façonnés par l'activité agricole locale :

- les terres arables (céréales et plantes sarclées) établies sur des parcelles étendues génèrent fréquemment de grands paysages ouverts sur l'horizon. Sur le territoire de l'agglomération, elles relient les bois de la Lanière et de la Pincemaille sur sa partie Nord ainsi qu'entre la rive droite de la Sambre et la Haie d'Avesnes.
- les prairies, représentant des parcelles généralement plus réduites, vont avoir tendance à cloisonner les paysages par la présence constante des haies bocagères et épisodique de bosquets et boisements. On les retrouve principalement sur la partie Ouest du territoire, mitoyennes à la Forêt de Mormal et au bois de la Lanière. Leur présence s'accroît au Sud du bois de Jeumont, comme une transition vers les Fagnes.

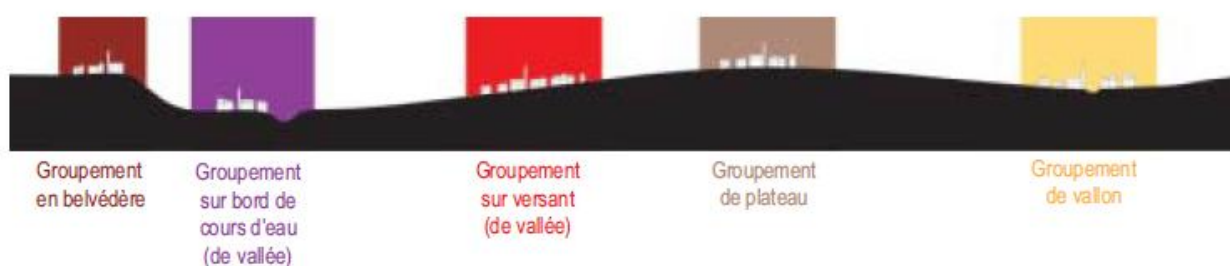


4. Des sites d'implantation des ensembles bâtis fortement liés au rapport à l'eau

La lecture des paysages du Val de Sambre fait donc apparaître une certaine variabilité dans le mode d'implantation des ensembles bâtis sur le territoire. On peut distinguer sur le territoire de l'agglomération 5 types différents d'implantation des ensembles bâtis.

- Le **groupement en belvédère** a été privilégié lorsque les pentes trop fortes de la vallée n'ont pas permis une installation sur le versant. (ex : Obrechies)
- Le **groupement sur bord de cours d'eau** (de vallée) correspond principalement au bâti historique du bas de versant dans les vallées principales et hors d'atteinte des crues. Il comprend également les situations où la présence de l'eau était recherchée pour la défense d'un site construit (groupement de fond de vallée) et les extensions datant du XIX^{ème} siècle liées à l'industrie et à l'artisanat. (ex : Berlaimont, sites industriels en bord de Sambre)
- Le **groupement sur versant** (de vallée) préserve au maximum les terres cultivables du plateau et tire parti de la résurgence des sources. Il regroupe également les extensions à dominante résidentielle depuis XIX^{ème} siècle (ex : hameau de Rocq à Recquignies, Louvroil, Jeumont, Cousolre)

- Le **groupement de plateau** se rencontre quand l'éloignement des cours d'eau a obligé les populations à s'agglomérer autour d'un puits pour pouvoir mettre en valeur aisément un terroir. Il correspond aussi aux extensions des bourgs situés sur les versants. (ex : Secteur du Fort à Hautmont, L'Épinette à Maubeuge)
- Le **groupement de vallon** correspond aux groupements installés dans les secteurs de haute vallée des cours d'eau coulant sur les plateaux et dont les pentes des versants sont peu marquées. (ex : Feignies, Colleret)



On peut ainsi conclure sur le fait qu'une part importante des ensembles bâtis est, d'une façon plus ou moins prégnante, dans un contexte paysager de vallée liée à la proximité de l'eau. Par ailleurs, hormis quelques villages anciens, le groupement de plateau correspond majoritairement aux extensions récentes d'urbanisation, établi loin des noyaux anciens. Le cadre paysager identitaire de ce groupement est de fait très différent des groupements en vallée.

5. Trois grandes périodes d'implantations du bâti

Trois grandes périodes d'urbanisation peuvent être représentatives des modes d'implantation du bâti.

- Les secteurs urbanisés d'avant 1850 expriment le contexte essentiellement rural du territoire de l'époque. Les espaces bâtis sont généralement de superficie modeste, bien circonscrits, constituent un cœur de bourg ou sont isolés des autres. Ils sont aujourd'hui perceptibles au niveau des noyaux historiques des villes et des villages.

On les retrouve essentiellement sur les versants, en bords de cours d'eau sur les vallons ou en fond de vallée. Ces implantations permettaient de préserver les terres cultivables des plateaux ou, comme dans le cas de Maubeuge, d'optimiser les moyens de défense par la présence de l'eau. Pour leur construction, l'utilisation de matériaux extraits du sous-sol local est courante.

- Les secteurs urbanisés entre 1850 et 1950 se sont constitués en extension et dans la continuité des noyaux historiques, en lien direct avec l'expansion industrielle, et en suivant la vallée de la Sambre et ses versants.

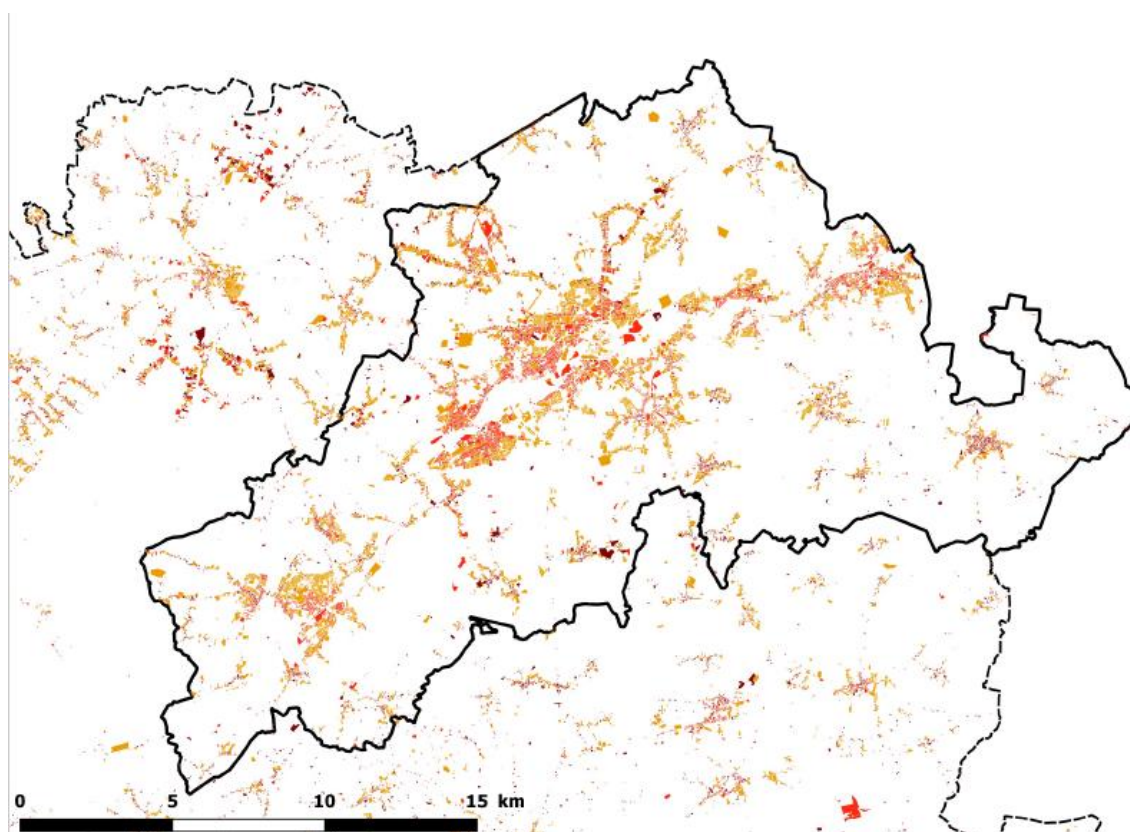
Les cartes mettent en évidence le processus d'étalement urbain et d'agglomération qui s'est opéré avec l'essor de l'industrie et l'artisanat, l'arrivée du chemin de fer et la canalisation de la Sambre. Ces deux réseaux sont à l'origine de la principale extension urbaine et industrielle du territoire, jusqu'au-delà de la frontière belge. Souvent situés à proximité des sites

industriels, les secteurs résidentiels sont facilement repérables par la présence de maisons en bande et de cités.

- Depuis 1950, les extensions du bâti ont principalement lieu sur le haut des versants de vallée et sur les hauts plateaux. Principalement vouées à la fonction résidentielle, elles ont tendance à se rejoindre les unes des autres. On les retrouve fréquemment sous forme de pavillons et plus ponctuellement de grands ensembles. Leur développement se fait également le long des axes de circulation reliant les noyaux urbains de la vallée de la Sambre au reste du territoire. Les sites industriels et les sites commerciaux construits sur cette période ne se cantonnent plus aux vallées et font fi des versants.

Chaque période est rendue lisible par l'existence de styles architecturaux, de modes de construire ou de types d'urbanisme propre à chacune d'entre elle.

A noter ici, les effets de la seconde guerre mondiale qui obligent à proposer un ambitieux plan de reconstruction, de courant moderniste du centre-ville de Maubeuge, héritage souvent décrié mais important pour le territoire au regard de sa singularité.



6. Des relations particulières entre les infrastructures, l'urbanisation et la perception du territoire



Les infrastructures ont été des facteurs de développement et d'urbanisation du Val de Sambre. Elles présentent aussi un potentiel de lieux propices à sa découverte, sa perception et sa mise en scène.

Dans la vallée de la Sambre, la voie ferrée flirte avec le canal de la Sambre au détour de ses méandres. Au niveau du fond de vallée et des noyaux anciens, les deux réseaux sont à l'origine de la principale extension urbaine et industrielle du territoire transfrontalier. Ainsi, l'éirement bâti qui occupe les versants de la vallée de la Sambre s'étend depuis Leval à l'amont d'Aulnoye-Aymeries jusqu'à Erquelinnes en Belgique. Dans la vallée de la Sambre, cet essor urbain et industriel n'a épargné que quelques rares espaces encore voués à l'agriculture et aux espaces naturels.

Aucun axe routier d'importance ne vient irriguer dans sa continuité la géographie de la vallée de la Sambre transfrontalière (liaison est-ouest, RD 649/F et RN 54/Be). L'axe principal du versant français, la RD 649 (Valenciennes – Jeumont via Bavay et Maubeuge) le long duquel les plus récentes extensions industrielles de la reconversion économique du Val de Sambre français se sont opérées, ne trouve pas, à ce jour, de continuité concrétisée vers Charleroi au-delà de la frontière.

On constate donc, sur le territoire de la communauté d'agglomération Maubeuge Val de Sambre une véritable mosaïque d'ambiances paysagères s'affranchissant des limites administratives.

Le Val de Sambre constitue une zone de contact entre des espaces très contrastés. Au nord du Val de Sambre, et par-delà la frontière, on retrouve un ensemble de très vastes aires urbanisées dont l'extension en nappe, tant en France qu'en Belgique, s'est faite grâce à l'essor industriel. Cet étalement s'opère sur le terrain en recouvrant quasi indifféremment une grande variété de situations géographiques. Au sud du Val de Sambre, le territoire est davantage sous l'influence de la ruralité telle qu'elle peut être lisible au niveau de l'Avesnois, de la Thiérache et des Fagnes. On y retrouve par conséquent le maillage traditionnel des villages, bourgs et petites villes. Entre les deux, le territoire du Val de Sambre s'offre telle une synthèse des caractères urbains de l'un et des caractères marqués par la ruralité de l'autre. Son aire agglomérée transfrontalière est bien individualisée et d'une taille plus réduite que ses voisines. Sa particularité est de s'étirer préférentiellement le long de la vallée de la Sambre de façon quasi continue depuis Aulnoye-Aymeries jusqu'Erquelinnes.

II. Les unités paysagères

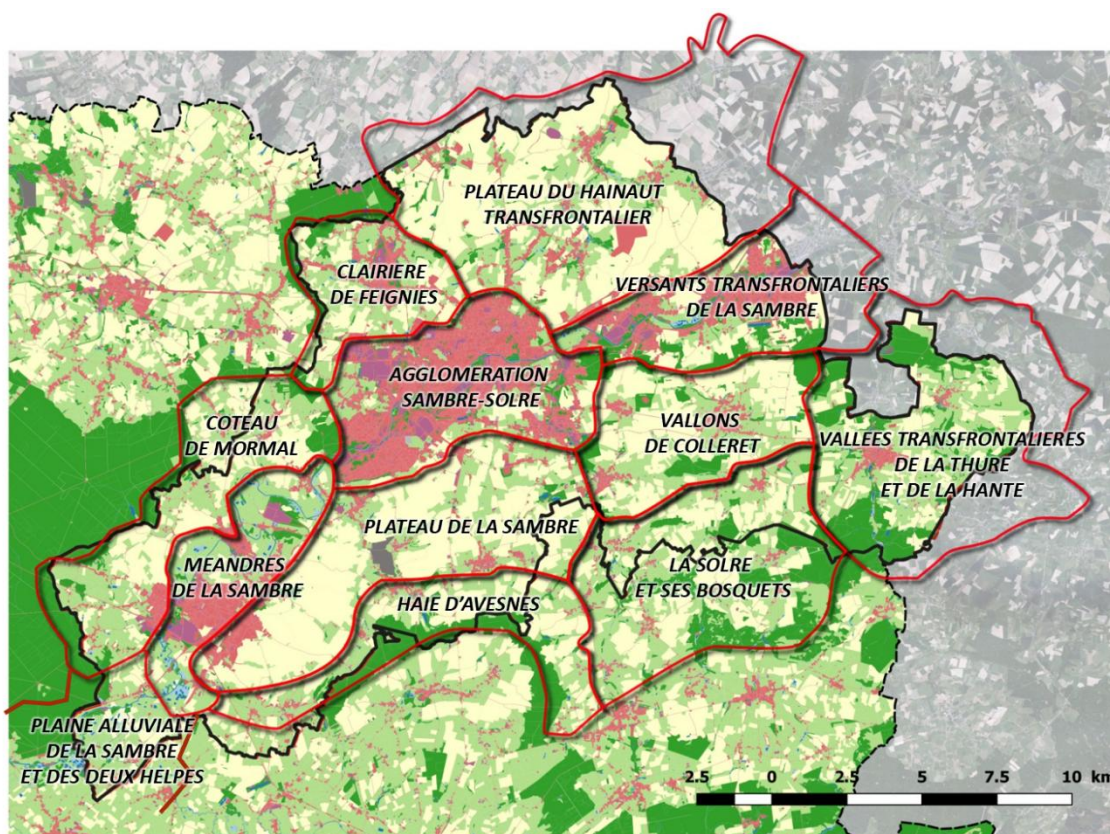
Les unités paysagères ont été définies par le projet Interreg Beauregard. Ce projet visait à la fois mettre en lumière une continuité des paysages français et belges, au-delà des frontières, de révéler une identité commune mais aussi de mettre en exergue toutes les subtilités des paysages du Val-de-Sambre transfrontalier et ce qui fait trait à son originalité : centres urbains, architecture, paysages et histoire de son développement économique. Le travail de cette mission transfrontalière, menée par acteurs Français (CAUE, ADUS) et Wallons (Espace Environnement asbl) et en partenariat avec les collectivités, a permis de montrer et de faire émerger la reconnaissance d'une identité commune autour des territoires transfrontaliers de la Sambre.

Ce diagnostic se base sur la méthodologie du projet Beauregard, en la transposant à l'ensemble du territoire intercommunal.

L'unité paysagère est un moyen d'aborder la thématique du paysage au-delà des limites communales.

12 unités paysagères peuvent être définies sur le territoire de l'agglomération :

- Le coteau de Mormal
- Les méandres de la Sambre
- La clairière de Feignies
- L'agglomération Sambre-Solre
- Le plateau de la Sambre
- La haie d'Avesnes
- Le Plateau du Hainaut transfrontalier
- Les versants transfrontaliers de la Sambre
- Les vallons de Colleret
- La Solre et ses bosquets
- Les vallées transfrontalières de la Thure et de la Hante
- La plaine alluviale de la Sambre et des deux Hèles



	Coteau de Mormal	Méandres de la Sambre	Clairière de Feignies	Agglomération Sambre-Solre	Plateau de la Sambre	Haie d'Avesnes	Plateau du Hainaut transfrontalier	Versants transfrontaliers de la Sambre	Vallons de Colletet	Solre et ses bosquets	Vallées transfrontalières de la Thure et de la Hantes	Plaine alluviale de la Sambre et des deux Helpes
AIBES										X		
ASSEVENT								X				
AULNOYE AYMERIES		X			X							
BACHANT		X			X							
BEAUFORT					x	x						
BERLAIMONT	x											
BERSILLIES							X					
BETTIGNIES							x					
BOUSIGNIES SUR ROC											x	
BOUSSIERES SUR SAMBRE		X										
BOUSSOIS								X				
CERFONTAINE									X			
COLLERET									x			
COUSOLRE											X	
ECLAIBES						X						
ECUELIN						x						
ELESMEs							X					
FEIGNIES			x									
FERRIERE LA GRANDE				X								
FERRIERE LA PETITE									X			
GOGNIES CHAUSSEE							X					
HAUTMONT				X								
JEUMONT								x				

LEVAL		X										
LOUVROIL				X								
LIMONT FONTAINE					X	X						
MAIRIEUX							X					
MARPENT								x				
MAUBEUGE				X								
MONCEAU SAINT WAAST						X						
NEUF MESNIL				X								
NOYELLES SUR SAMBRE												x
OBRECHIES										X		
PONT SUR SAMBRE	X	X										
QUIEVELON										x		
RECQUIGNIES								X				
ROUSIES				X								
SAINT REMY CHAUSSEE						X						
SAINT REMY DU NORD					X							
SASSEGNIES												x
VIEUX MESNIL	x											
VIEUX RENG							x					
VILLERS SIRE NICOLE							X					

1. Le coteau de Mormal

Cette unité paysagère s'étend, depuis la lisière orientale de la forêt de Mormal et de ses «satellites», jusqu'à la rupture de pente marquant le haut du versant de la Sambre.

Cette partie de plateau est doucement vallonnée par la succession de ruisseaux qui prennent leur source dans la forêt et qui rejoignent la Sambre. L'horizon forestier est particulièrement perceptible.



Ruisseau à Vieux-Mesnil



Horizon forestier depuis Berlaimont

L'ambiance paysagère rurale et agricole est dominée par la présence de végétations ligneuses (trame bocagère parfois dense et verger) et des prairies. Ces occupations induisent un net cloisonnement des vues.



Vue sur le clocher et le paysage bocager de Berlaimont depuis la RD951

Néanmoins les quelques secteurs où les prairies et les haies sont absentes, offrent des vues beaucoup plus ouvertes.



Prairies ouvertes à l'Ouest de Pont-sur-Sambre et arbres têtards

Le bâti s'organise majoritairement en villages et en hameaux (hormis le bourg de Berlaimont). De nombreuses constructions anciennes s'étirent le long des routes qui mènent, pour une part importante, aux massifs boisés.

2. Les méandres de la Sambre

Cette unité paysagère se caractérise par la présence des méandres amples que dessine la Sambre pour s'écouler. Ces méandres génèrent des versants de vallée tantôt raides, tantôt plus doux (versants concaves et convexes).



Point de vue sur la Sambre et les prairies bocagères depuis le pont d'Aulnoye

Les hauts de versants permettent de larges vues panoramiques sur la vallée et au-delà. Cette partie de la vallée de la Sambre est relativement ample.

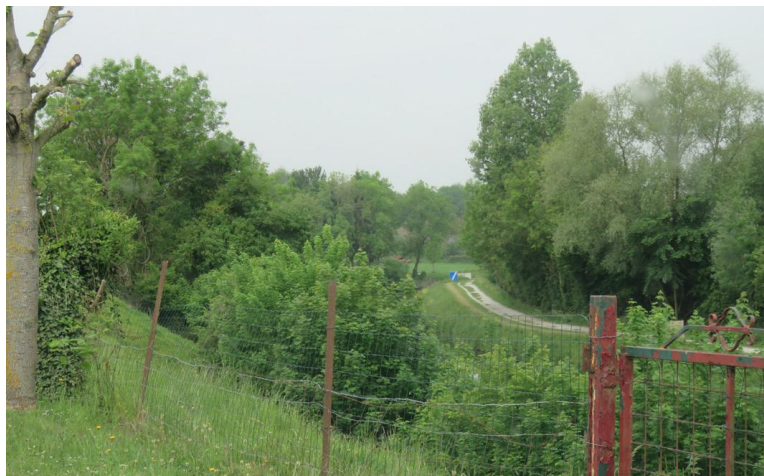


Vue sur la vallée de la Sambre depuis la RD 117 au Nord de Pont sur Sambre

Le fond de la vallée présente deux facettes contrastées, d'une part, un important nappage urbano-industriel (comme l'agglomération d'Aulnoye-Aymeries) et d'autre part, une facette plus naturelle où le bâti est beaucoup moins présent.



Vues sur Vallourec



La Sambre, en contrebas du versant urbanisé à Bachant

Cette dernière accueille, à l'intérieur des méandres, une forte trame bocagère et des secteurs de marais.



Les marais d'Aymeries

L'ambiance y est rurale, arborée et très bucolique. On y trouve de l'élevage et des étangs, qu'ils soient de pêche ou de chasse.



Etang de la Cessonnière à Leval

Le bâti s'y répartit selon une multitude de situations (en bordure d'eau, légèrement en retrait ou en haut de versant, en situation de belvédère) sans former de continuité urbaine.



Une implantation du village de Boussières-sur-Sambre en belvédère qui permet des perceptions lointaines

3. La clairière de Feignies

Cette unité paysagère correspond à la partie de plateau ceinturant la commune de Feignies. Elle se cale, à l'ouest et au nord, sur un arc de plusieurs bois.

Ces derniers constituent un horizon très prégnant qui crée une « impression » partielle de clairière.



Une unité de plateau ceinturée par les bois

L'unité est drainée par le cours amont de la Flamenne et le chevelu de ses nombreux ruisseaux affluents. La morphologie du terrain est néanmoins pratiquement plate.



Le bâti s'étend le long des routes qui distribuent le territoire agricole et qui, pour une large part, convergent vers le centre-ville de Feignies. Les sites industriels présentent la particularité d'être englobés dans ces extensions. Cette situation d'étalement du bâti génère des « poches » enclavées d'espaces agricoles ou de friches industrielles.



Un bâti qui s'étend le long des routes

Le territoire agricole est dominé par les prairies et les haies bocagères. Mais les parcelles de cultures sont présentes et participent à l'équilibre de l'ambiance paysagère. Il résulte, de tous ces paramètres, un cloisonnement des vues relativement marqué.



Un cloisonnement des vues marqué

4. L'agglomération Sambre-Solre

Cette unité paysagère est très marquée par la forte concentration urbaine et industrielle. Celle-ci s'étend sur les versants et les fonds de vallées de la Sambre et de la basse Solre ainsi que sur les plateaux qui les dominent.



Mail des musiciens à Louvroil



Louvroil



Hautmont



Maubeuge

Les dénivellations y sont bien présentes, mais l'étalement bâti en réduit souvent la perception.



Vue sur Hautmont



Vue sur Maubeuge

Une part importante du fond des vallées est occupée par d'anciens sites industriels ou leurs friches. Ceux-ci sont situés à proximité du canal ou des rivières et des voies ferrées en service ou désaffectées. Aujourd'hui, les extensions des sites industriels s'opèrent sur les plateaux.



Sambre et industrialisation à Sous-le-Bois, Maubeuge

L'unité présente la caractéristique d'étirements urbains le long des voies de circulation. Ils entourent de vastes « poches » résiduelles constituées d'espaces agricoles, naturels ou en friche.

Les secteurs bâtis regroupent un large éventail typologique. On retrouve, parfois en juxtaposition, des éléments bâtis du rural ancien (fermes, maisons paysannes), des éléments majeurs du patrimoine fortifié (Maubeuge), de l'habitat en bande de la période industrielle, des villas et des éléments de l'urbanisme de la reconstruction (Lurçat)



Bâti du rural ancien à Ferrière



Ferrière-la-Grande



Louvroil



Architecture de la reconstruction à Maubeuge

5. Le plateau de la Sambre

Cette unité paysagère très faiblement urbanisée est caractérisée par un vaste plateau agricole incliné en glacié vers la Sambre. La topographie y est majoritairement plate à légèrement ondulée.



Vue sur les méandres de la Sambre depuis le plateau de la Sambre

Le vallon du Ruisseau des Cligneux et ses affluents viennent néanmoins perturber cette régularité. Au Nord de l'unité, une variation topographique remarquable est engendrée par le ruisseau de Wagnories, qui rend perceptible la partie plus au Sud de l'agglomération Sambre-Solre.

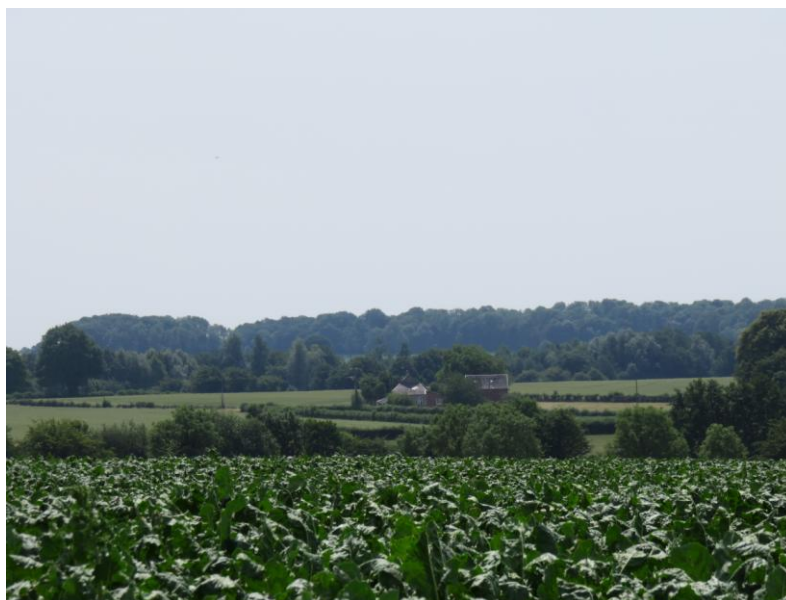


Vue sur l'agglomération Sambre-Solre depuis le plateau de la Sambre

Seul le secteur situé entre Beaufort et Ferrière - la - Grande présente un bocage bas et assez lâche; ailleurs, l'espace est voué à la culture en champs vastes et ouverts.



L'absence d'obstacle à la vue (haies hautes, bois, villages), hormis quelques grosses fermes, permet des vues lointaines et panoramiques. Le regard fuit ailleurs, vers le nord et le nord-ouest, bien au-delà de la vallée de la Sambre, jusqu'à l'horizon forestier de la forêt de Mormal. Au sud, les bois de la haie d'Avesnes limitent le paysage.



Vue sur la haie d'Avesnes

6. La haie d'Avesnes

Cette unité paysagère est restreinte à la bordure nord-ouest de l'arc forestier constitué principalement du Bois le Roi et du Bois de la Garde. Ces derniers forment une barrière visuelle majeure qui isole les paysages s'ouvrant au nord sur la vallée de la Sambre de ceux situés plus à l'est et au sud.



Vue sur la haie d'Avesnes à partir d'Eclaibes

Ce secteur d'ambiance très rurale se distingue du reste du plateau de la rive droite de la Sambre par différents caractères. Tout d'abord, il se caractérise par le confinement relatif des vues dû à la proximité de la lisière boisée et à la présence d'une trame bocagère, tant sur les parties de plateau qu'au niveau des nombreux vallons.

Le second caractère est la présence de nombreux villages, majoritairement de petite taille.



Vue sur le clocher de l'église de Saint-Rémy-Chaussée depuis Monceau-Saint-Waast



Rue de l'Eglise à Limont-Fontaine

Le paysage y est aussi dessiné par la présence dense de ruisseaux dont la source est proche; puisque située au niveau de l'arc forestier. La majorité des villages est disposée à proximité de ce chevelu hydrographique. Le ruisseau de la Tarsy coule dans une vallée de plus grande ampleur, annonçant sans équivoque les paysages du pays d'Avesnes.



Ruisseau d'Eclaires à Limont-Fontaine

7. Le Plateau du Hainaut transfrontalier

Cette unité paysagère correspond à la partie du plateau limoneux qui s'étend de part et d'autre de la frontière. Elle occupe la partie haute de l'interfluve² qui marque la limite entre la vallée de la Sambre

² Espace entre deux cours d'eau

et celle de la Hayne. Les eaux s'écoulent par la vallée de la Trouille et ses affluents; sans rejoindre la Sambre.

Ce vaste plateau offre deux facettes relativement contrastées :

- D'une part, les secteurs de grandes cultures sont relativement dégagés et favorisent, compte tenu de leur altitude dominante, de larges panoramas et des vues très lointaines, et ceci, principalement vers le nord.



Le plateau au Sud de Mairieux et d'Elesmes depuis la RD136



Le blockhaus, élément caractéristique des plaines agricoles du plateau du Hainaut transfrontalier



Vue vers le fort des Sarts



Fort de la Salmagne

D'autre part, la présence des replis topographiques qu'induisent la Trouille et ses affluents génère une variation paysagère nettement plus plantée (prairies, arbres et haies bocagères), aux horizons plus rapprochés.



Une variation dans le plateau, le vallon boisé de la Trouille



La Trouille à Villers-Sire-Nicole

La majorité des villages s'est développée le long de ces cours d'eau.

Le bâti présente une autre particularité qui est de s'étirer de façon notable le long des axes de circulation. A proximité de Maubeuge, ces secteurs présentent un caractère résidentiel très marqué.



Bettignies, une commune traversée par la RN2



Urbanisation linéaire à caractère résidentiel à Mairieux

8. Les versants transfrontaliers de la Sambre

Cette unité paysagère s'étire depuis la limite est de Maubeuge jusqu'à l'est d'Erquelinnes. Elle se définit comme un vaste couloir le long de la Sambre, encadré par les versants des coteaux relativement parallèles à la vallée.

L'unité paysagère présente de vastes espaces urbanisés ignorant la frontière et entrecoupés d'ensembles naturels et agricoles. La nappe urbanisée s'étale depuis le fond de vallée vers le haut des versants.



La ville de Jeumont est répartie de part et d'autre de la vallée de la Sambre occupant ainsi fond de vallée et versants



Nappe urbaine de Boussois

Le bâti y est fortement marqué par l'héritage industriel où se mêlent usines en activité, friches industrielles, vieux centres villageois, extensions urbaines d'époque industrielle et lotissements contemporains.

La dénivellation liée aux versants autorise des vues panoramiques et profondes sur l'ensemble de l'unité et même au-delà. Cette situation a été exploitée pour l'installation de forts et autres ouvrages de défense (Boussois et Rocq).



Le fort de Boussois dans son bois en haut de versant

Le versant de la rive droite est le plus pentu et accueille un certain maillage bocager. Son sommet est très largement couronné par des bois, renforçant ainsi l'impression de la dénivellation. Cette caractéristique isole visuellement l'unité des autres secteurs du territoire situés plus au sud.

Le versant de la rive gauche est le moins pentu. Les secteurs non bâtis et voués à la culture y sont plus dénudés, en continuité avec le paysage du plateau.



Horizon boisé au sud de la Sambre, vue depuis le sommet du versant de la rive gauche



Industrie dans le fond de vallée de la Sambre à Jeumont

La Sambre est peu perceptible, hormis depuis quelques espaces publics et de loisirs qui s'ouvrent largement sur l'onde.



Halte fluviale de Boussois

9. Les vallons de Colleret

Cette unité paysagère est isolée visuellement de la vallée de la Sambre par le cordon des boisements qui s'étire au sommet du versant de sa rive droite.

Elle annonce déjà les paysages de la Fagne de Solre avec son caractère rural prédominant, sa forte présence végétale entrecoupée de champs ouverts, son relief vallonné et ses villages.



Vue depuis Colleret sur les franges boisées

Cette partie de plateau est modelée par les différentes dépressions assez amples liées à la présence des ruisseaux de l'Escrière et du Quiévelon. Sur les pentes, on retrouve une maille bocagère un peu distendue, mais qui reste bien visible.



A Ferrière-la-Petite, les haies basses permettent la vision sur un paysage ouvert



Le village de Ferrière-la-Petite dans la dépression marquant la confluence entre la vallée du Quiévelon et celle de la Solre

La présence des nombreux bois limite la profondeur des vues et ceci, malgré l'ouverture du champ visuel créée par des parties de plateau cultivé.



Vue des prairies entre le centre de Colletet et le hameau de Ostergnies

Les villages présentent des structures urbaines différentes; lâches comme à Ferrière-la-Petite, étalées dans une ambiance de dédale bocager comme à Colletet ou bien groupées comme à Cerfontaine et Ostergnies.



L'horizon boisé au Nord vu depuis le chemin de la Fache à Colleret

10. La Solre et ses bosquets

Cette unité paysagère constitue la façade nord-ouest de la Fagne de Solre-le-Château. Le plateau qui la constitue accueille plusieurs villages qui sont tous de petite à très petite taille (Obrechies, Quiévelon, Aibes)

Ce plateau est modelé par la présence de plusieurs cours d'eau. Il semble fendu par l'entaille ondoiyante de la vallée de la rivière Solre, dont le cours est particulièrement encaissé.



Bâti isolé dans l'unité paysagère de la Solre et ses bosquets

Son fond plat est largement couvert de prairies, alors que ses versants abrupts sont souvent occupés par des boisements.

Les ruisseaux affluents (le Stordoir, le Grand Pré et la Carnoye) présentent aussi des versants bien marqués.

Le plateau laisse une large expression au paysage de bocage; alors que sur la partie la plus occidentale, ce sont les espaces de champs ouverts qui dominent.

Située à l'ouest de grands ensembles boisés, cette unité se distingue par la taille plus petite de ces nombreux boisements qui ponctuent le plateau. Le paysage et ses horizons sont ainsi fortement marqués par la proximité des bois, pouvant même aller jusqu'à constituer des situations de pseudo-clairière. Ces petits bois, tel un délitement des plus grands, donnent l'impression de s'avancer vers l'ouest en cloisonnant les vues.

L'ambiance générale est fortement dominée par la ruralité qu'aucune grande infrastructure ne vient perturber.

11. Les vallées transfrontalières de la Thure et de la Hantes

Cette unité paysagère, située à la frontière, est définie principalement par l'encaissement assez marqué des cours d'eau de la Thure et de la Hantes. Ils sillonnent le plateau presque parallèlement et de façon proche les uns des autres.



Dépression de la vallée de la Hante au niveau de Bousignies-sur-Roc



Dépression de la vallée de la Thure au niveau de Cousolre

Les fonds des vallées, occupés principalement par des prairies permanentes sont essentiellement étroits et plats. Le plateau les domine en certains lieux d'une altitude d'environ 80 mètres.

Ces cours d'eau, mais aussi le ruisseau de Sartiau coulent ainsi sans se soucier de la frontière dans une ambiance fortement marquée par les bois et la ruralité.

Les espaces boisés occupent certains points hauts du plateau, mais aussi les versants à pente raide.



Dépression de la vallée depuis Cousolre

Cette distribution fait que chacun des villages, hameaux ou petits bourgs installés sur les versants des vallées se trouve ainsi isolé visuellement de son voisin.



Vue sur le bourg de Bousignies-sur-Roc

Les matériaux du bâti ancien présentent une forte proportion de pierre calcaire. Celle-ci est d'ailleurs toujours exploitée industriellement dans la vallée de la Thure.

L'équilibre des proportions entre les prairies, les haies, les cultures et les bois allié à la topographie marquée, crée les conditions d'un paysage proche du pittoresque.



Présence de l'eau à Bousignies-sur-Roc



Etang fédéral, alimenté par la Thure, à Cousolre

12. La plaine alluviale de la Sambre et des deux Helves

Cette unité paysagère se caractérise par la présence de la Sambre et d'une plaine alluviale longeant le coteau de la forêt de Mormal, dont les variations topographiques sont très faibles. Le versant situé sur la rive droite, plutôt doux, est estompé par l'Helpe Majeure venant se jeter dans la Sambre, tandis que le versant rive gauche est plus abrupte.



La Sambre à l'écluse de Sassegny
(Crédits photo : villesetvillagesdelavesnois.org)

Deux éléments paysagers majeurs viennent donc structurer les perceptions depuis l'unité des plaines alluviales de la Sambre et des deux Helves : d'une part la forêt de Mormal à l'ouest, qui se dresse comme une véritable barrière paysagère ; et d'une autre la large vallée creusée par la Sambre et sa plaine, dont les versants sont assez marqués. Le paysage de cette unité est de ce fait cloisonné. De plus, la forte présence végétale induite par le bocage et les boisements n'encouragent pas les perceptions lointaines.



Vue vers la forêt de Mormal depuis Noyelles-sur-Sambre

Ce large espace en fond de vallée permet cependant de profiter de vues panoramiques depuis le haut des versants et notamment depuis la rive gauche où les espaces agricoles sont plus vastes et plus ouverts.

L'ambiance générale est largement dominée par la ruralité, les versants étant occupés par deux villages de petite taille. Le cadre intimiste impacté par la topographie et la lisière de forêt renforcent cette ambiance.



Sassegnies



Habitat traditionnel à Noyelles-sur-Sambre

III. Panorama architectural et patrimonial

Les « clefs de lecture », mises en lumière par le projet Beauregard, sont des éléments spécifiques constitutifs de la complexité d'un territoire. Ce sont les traits de caractère liés aux domaines de l'architecture, du paysage et de l'urbanisme qui forment l'identité du territoire. C'est ce prisme qui a été choisi pour exprimer les spécificités du territoire en termes de secteurs bâtis par période d'urbanisation et de détails architecturaux, partant du constat que ces clefs de lecture se retrouvent de manière quasiment indifférenciée sur le territoire de l'agglomération. Des zooms spécifiques sont effectués sur des ensembles exceptionnels présents en Val de Sambre (ex : Lurçat). Ce panorama ne peut par définition être exhaustif.

Les secteurs urbanisés avant 1850 expriment le contexte essentiellement rural du territoire. L'utilisation de matériaux extraits du sous-sol local est courante. Ces secteurs sont surtout perceptibles au niveau des noyaux historiques des villes et villages.

Bâtis rencontrés : fermes, fermettes, longères, maisons de bourgs, maisons isolées, maisons fortes

Matériaux utilisés : pierre bleue, ardoise, brique en complément

Implantations : en retrait par rapport aux axes de circulation (usoirs)





Les secteurs bâtis de la période industrielle (1850-1950) se sont constitués en extension dans la continuité des noyaux historiques. Souvent à proximité des sites industriels, ils sont facilement repérables par la présence de maisons en bandes et de cités.

Bâtis rencontrés : Maisons de cités, corons, maisons de maîtres, maisons en bande, cités-jardins (cité du Maroc à Boussois)

Matériaux utilisés : Briques, ferronnerie (marquises, grilles de clôtures, garde-corps, ancrage des murs), éléments de menuiserie, ardoise, pierre bleue sur les ouvertures, décors en céramique et patte de verre, modénatures décoratives en briques

Implantations : en front à rue pour les maisons ouvrières, en retrait avec espaces privatifs pour les maisons de maîtres, avec mise à l'écart de la chaussée par des murets surmontés de ferronneries et des haies





Les secteurs bâtis de la période contemporaine se caractérisent par des extensions résidentielles souvent sur les hauts de versants et les plateaux et la présence de grands ensembles (Lurçat). Les sites industriels et commerciaux ne se cantonnent plus aux vallées.

Bâtis rencontrés : Logements semi-collectifs et mitoyens, habitat groupé, barres et blocs, cités et lotissements, habitat pavillonnaire

Matériaux utilisés : brique, béton, tuiles

Implantations : en cœur de parcelle





1. Zoom sur le patrimoine de la reconstruction (Lurçat)

Le centre-ville de Maubeuge a été entièrement dessiné par André Lurçat suite à l'incendie de Maubeuge lors de la seconde guerre mondiale. Missionné par le Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme (MRU), André Lurçat a eu la lourde tâche de reconstruire un centre-ville à 80% détruit et a dû faire le choix, tout comme ses collègues architectes de la reconstruction, d'une reconstruction à l'identique (Saint-Malo, arch. L. Arretche) ou de repartir de la table rase (Saint-Dié, arch. Le Corbusier).

« Pour résoudre le problème de la reconstruction des villes, les conceptions théoriques des urbanistes sont aussi diverses que sont multiples les buts poursuivis... »

Certains urbanistes pensent qu'il suffit de reconstruire selon l'ancien tracé et sans rien changer des dispositions anciennes, qui existaient avant les destructions. D'autres, au contraire, estiment qu'il faut partir de l'idée théorique de ce que devrait être une ville... faisant table rase du passé : ils veulent faire une démonstration de leurs conceptions personnelles en fait de tracés urbains.

Une troisième catégorie, enfin, veut avant tout observer et satisfaire les besoins les plus généraux comme les plus particuliers des habitants. Ils se refusent pour cela, bien qu'apportant des solutions nouvelles au problème, à rompre brutalement avec une réalité et des habitudes qui, au moment des destructions, comportaient encore une valeur d'usage. Il nous semble inutile de démontrer que ces derniers seuls ont raison : leur position est concrète, et pour cela même réaliste ».

A. Lurçat. « Pour un urbanisme réaliste ». 1947, La revue Cités et techniques, octobre 1961.

C'est pourquoi Lurçat a veillé à mettre en place une concertation, un dialogue pour faire émerger les besoins de la population par la création d'un « comité local d'urbanisme » et pour aborder l'épineuse question du remembrement par la création de « l'Association syndicale de remembrement ».

L'architecte propose un programme complet de reconstruction, basé sur l'utilisation des ressources premières du territoire pour favoriser la relance économique et la préservation du patrimoine

ancien. Il s'oppose ainsi au démantèlement complet des fortifications de Vauban, proposant d'étendre le centre-ville par le sud en ne supprimant que la partie des remparts située sur la rive droite de la Sambre.

Les remparts deviennent un espace vert au cœur de la cité. Des quatre portes, seule la porte de Mons a conservé intacts son complexe défensif et le corps de garde de sa demi-lune. L'arsenal a été préservé. Deux bassins défensifs ont été conservés sur le front sud-est et transformés en étangs de pêche. Les remparts de la ville basse sur la rive droite de la Sambre et les autres constructions militaires qui les bordaient ont été démolis dans la première moitié du XXe siècle. L'ensemble des fortifications qui ont été conservées est classé au titre des Monuments historiques depuis le 21 octobre 1947.



Lurçat, dans tous ses choix a fait preuve de pragmatisme : rationalité de la technique constructive, rationalité de la solution architecturale unique comme réponse aux besoins universels de l'individu, rationalité dans l'exploitation de la situation particulière de son intervention.

Les destructions massives ont fait de nombreux sinistrés, relogés temporairement dans des baraquements provisoires en bois. Il faut reconstruire vite mais, le potentiel des entreprises à la sortie de la guerre est réduit et ne permet pas d'industrialiser le gros œuvre. C'est donc par la mise en place d'éléments architectoniques standards préfabriqués en béton armé (fenêtres, portes,

encadrements de baies, corniches ...) que Lurçat recherche l'économie et la rapidité. Il met en place une logique constructive à partir d'un dimensionnement non arithmétique mais harmonique basé sur l'usage et la réalité constructive. Le dimensionnement découlait tout à la fois de l'usage (hauteur d'allège) et de la géométrie (rapport au carré). Ce sont ces éléments, ces détails que l'on retrouve dans toute la ville, sur tous les bâtiments qui apportent une unité et une cohérence urbaine.

Les difficultés d'approvisionnement en béton le pousse à réserver à ce matériau aux infrastructures, à l'ossature, à la confection des chapes de planchers et aux parements extérieurs par enduits, seule l'église construite en 1955 sera entièrement construite en béton armé (coffrage glissant).



Eglise Saint Pierre Saint Paul

L'essentiel des parois extérieures est donc constitué de maçonnerie selon le procédé du double mur (qui représente un progrès pour l'époque du point de vue de l'isolation thermique) : murs porteurs en briques creuses, vide d'air et parement soit en maçonneries de briques apparentes ou protégées par un enduit ciment. La majeure partie des chantiers a adopté l'enduit ciment, dans la mesure où les éléments de terre cuite de qualité étaient rares après-guerre.

Autant que faire se peut l'industrie locale a été mobilisée : les huisseries métalliques ont été façonnées par les ateliers de la Menuiserie Métallique du Nord (Le Cateau) les cornières ont été fournies par la Fabrique de Fer de Maubeuge ...

La reconstruction de Maubeuge échappe à l'opposition «modernité contre passéisme». Bien que Lurçat rejette la rue corridor, la rue et les îlots ne disparaissent pas. La rue est aérée, large, ensoleillée grâce à un front bâti constitué d'immeubles au gabarit définis et aux nombreuses interruptions rendant les îlots très perméables.

Plutôt que de partir de la table rase, Lurçat choisit de restituer si pas le tracé de la ville ancienne, mais son caractère. Il part de l'ancien tracé qu'il régularise, en partant de l'alignement. Il conserve les

axes principaux et les points de passage (traversée de la Sambre, porte dans les remparts). Il cherche à conserver les associations préexistantes entre espaces, usages et pratiques.



Juxtaposition de la ville historique et du projet de reconstruction de Lurçat (en noir)

Source : Etude de faisabilité pour la reconversion du Site de la C.P .A.M. de Maubeuge, Etablissement Public Foncier

Pour l'épannelage, Lurçat privilégie des gabarits moyens en centre-ville et établit plusieurs registres d'organisation : fronts continus faits de redents successifs pour les axes principaux ; dominos autonomes inscrits en réseaux serrées (squares en peignes sur les rives de l'église, grande cour intérieures de l'ilot central) ; composition en parterres « tapisseries » des immeubles sans affectation immédiate » de la gare... . Cette typologie d'implantation refuse l'ilot traditionnel fermé avec implantation du bâti en continu en front à rue et propose un plan ouvert avec une variété des espaces publics présentant un enchaînement fluide.



En dehors du centre-ville, sur la route de Valenciennes avec les immeubles à destination temporaire, Lurçat expérimente le modèle de la Siedlung (construction de noyau urbain semi-autonome à l'orée de la ville dans un milieu naturel et proche des centres de production).

La méthodologie de reconstruction proposée par Lurçat à Maubeuge a permis à la ville d'être désignée comme « ville témoin » et le projet sera choisi pour figurer à l'Exposition Internationale de l'Urbanisme et de l'habitation qui s'est tenue à Paris en juillet 1947.



Le patrimoine Lurçat n'est donc pas uniquement une juxtaposition de bâtiments modernes mais d'un ensemble urbain et architectural comprenant des espaces publics, du mobilier urbain, de la voirie, des bâtiments, des connexions aux faubourgs... correspondant à une organisation spatiale cohérente et planifiée pour accueillir toutes les fonctions d'un centre-ville.



Le projet d'urbanisme de Lurçat n'est pas poursuivi dans les années 1960 et laisse place aux projets de construction ponctuels de l'urbanisation de masse. Renée Michel, épouse de Lurçat, en fait ainsi la critique : *« L'ordre et l'harmonie qu'il (Lurçat) avait infusé dans la partie dont il dirigea la reconstruction, ont fait place au désordre, au libre exercice de l'intérêt particulier, au déchainement de la couleur, à l'encombrement des espaces libres... »*.

Ainsi la vocation des espaces publics créés par Lurçat n'est plus claire et nécessite aujourd'hui d'être repensée. Conçus dans les années 1950, ces espaces généreux sont en effet, pour la plupart, utilisés aujourd'hui pour le stationnement des véhicules. De même, le mobilier urbain et les revêtements de surface d'origine ont progressivement été remplacés sans arriver à préserver une homogénéité d'ensemble.



Place de la Concorde

Un demi-siècle après la reconstruction, force est de reconnaître que le patrimoine Lurçat souffre des affres du temps. Les bâtiments ont vieilli. La mauvaise qualité des matériaux utilisés dans les années cinquante occasionne aujourd'hui de nombreux désordres : le béton armé des éléments préfabriqués comme les encadrements de baies se dégrade (corrosion des armatures situées trop près de la surface).

L'entretien et la maintenance des bâtiments gérés de manière individuelle créent des différentiels rompant l'homogénéité du centre-ville. La couleur beige argenté (due à l'emploi de sable de rivière) des enduits n'est plus visible que sur l'Eglise Saint Pierre saint Paul dont la façade a fait l'objet d'un récent ravalement. Les bâtiments, logements et commerces qui à l'origine apportaient une véritable plus-value pour leurs occupants (plus spacieux, plus grand linéaire de façade, plus de confort) ne répondent plus aux exigences actuelles en termes d'usages et de performances énergétiques. La lecture de l'architecture est parasitée par les enseignes commerciales qui débordent de l'espace initialement prévu à cet effet...

2. Patrimoine militaire

Maubeuge a longtemps eu une position primordiale pour la conquête des provinces du Nord et la défense du territoire des Pays-Bas puis de la Sambre. Elle était au centre d'un cercle de 20 lieues de rayon qui embrassait tous les champs de bataille des conflits des Pays-Bas et de la France.



A ce titre, elle a été de nombreuses fois fortifiée afin de rendre son appareil défensif plus performant (les premières fortifications datent du XII^{ème} siècle, avec l'enceinte de 45 tours de garde de Bauduin IV, comte du Hainaut). Les fortifications Vauban, encore érigées en partie autour de la partie Nord-est du centre-ville témoignent aujourd'hui de ce passé de place forte.

Au XII^{ème} siècle sont édifiées la Tour Sarrasine de Beaufort et la Cense del'Tour de Monceau Saint Waast. Elles sont les maillons d'une ligne de défense renforçant la frontière sud du Hainaut contre les seigneurs d'Avesnes (haie d'Avesnes).

Au XV^{ème} siècle, les rivalités princières animent le territoire de la Sambre. Le Hainaut passera successivement sous la tutelle des ducs de Bourgogne, des Habsbourg d'Autriche, puis d'Espagne dont l'empereur Charles Quint puis le fils Philippe II intègrent le Hainaut aux « Pays-Bas espagnols », que les rois François I^{er} puis Louis XIV tentent de récupérer. C'est au cours de cette période que Pont-sur-Sambre se dote de tours de guets et que Maubeuge voit ses fortifications renforcées par Vauban. Celui-ci développe la théorie du Pré carré et crée de Dunkerque à Givet une double ligne de 13 villes fortifiées, protégés à la fois par des fossés inondables et par des ouvrages dont la dimension protège des tirs d'artillerie. Les fortifications Vauban de Maubeuge s'inscrivent à l'intérieur des anciennes murailles, de 1679 à 1685. Maubeuge sera ainsi dotée par Vauban d'une enceinte urbaine au même titre que Le Quesnoy et dans une moindre mesure d'Avesnes.



Plan de Maubeuge par Vauban, 1698 (Service historique de l'armée de Terre)



Les Etangs Moniers à Maubeuge, vue sur les remparts

Dans sa campagne pour le contrôle des Pays-Bas, l'armée de Louis XIV fait le siège de Namur et réclame des approvisionnements qui nécessitent la création d'ouvrages d'art sur la Sambre. Des barrages furent construits ou reconstruits.

L'histoire militaire de l'agglomération continue après la défaite de 1870. Le Général Séré de Rivières mène la réorganisation du système défensif français et construit une ligne de protection de forts autour des villes frontières. Maubeuge se verra dotée de 6 forts :

- Le Fort des Sars au nord de Maubeuge
- Le Bourdieu à Ferrière la Grande
- Le Fort de Boussois
- Le Fort de Cerfontaine
- Le Fort d'Hautmont
- Le Fort Leveau à Feignies

Ces forts sont complétés par six ouvrages intercalaires à Bersillies, Feignies (Les Buots), Ferrière-la-Petite, Grévaux, Héronfontaine, Salmagne et Rocq Recquignies (batterie à la redoute). La seule lacune de ce camp retranché de Maubeuge est la trouée du Fagnet, entre Boussois et la Salmagne, là où les allemands attaqueront en août 1914.



Le fort de Leveau à Feignies (Photo : tourisme-avesnois.com)

Le 4 août 1914, l'état-major allemand lance plus de 700 000 hommes à l'assaut de la Belgique. Conformément au Plan Schlieffen, celui-ci s'est donné 6 semaines pour prendre Paris et anéantir l'armée française embourbée en Alsace-Lorraine avant de se retourner ensuite vers l'Est, où la Russie menace. Dans cette optique, Maubeuge - située à l'intersection des voies ferrées qui, venant de Bruxelles ou de Liège, convergent vers Paris - constitue un objectif stratégique important. Mais c'est également une place forte où stationnent, en 1914, 47 000 soldats français. Le général Alexander von Kluck décide d'assiéger la ville. Débute alors le plus long siège de la Première Guerre. Mis à part le fort du Bourdieu qui est bétonné, les autres forts, construits en briques, sont vulnérables aux obus explosifs. De plus, l'artillerie de la place est vétuste : elle a une portée de huit kilomètres et ne peut donc rivaliser avec l'artillerie allemande qui a une portée de 14 kilomètres. Le général Fournier, commandant la place de Maubeuge, afin de pallier au faible nombre d'hommes compte tenu des 36 kilomètres à défendre, a fait dévider des kilomètres de barbelés. La défense française, très rapidement écrasée sous les tirs de l'artillerie ennemie, se rendra le 8 septembre 1914.

Seize mois plus tard, en février 1916, en déblayant les ruines des forts, de nombreux corps ensevelis sont découverts, tandis que d'autres sont dispersés dans des fosses provisoires, à travers la campagne. Les autorités allemandes d'occupation décident alors de créer un « cimetière commémoratif » à Assevent. Elles proposent aux maires du canton d'y transférer les dépouilles des militaires de l'un ou l'autre camp, inhumés sur leur territoire. La princesse de Saxe-Meiningen, sœur de l'Empereur d'Allemagne et mère d'un jeune soldat tué en 1914, présidera l'inauguration de cette nécropole franco-allemande dont la responsabilité est confiée à Jules Walrand, maire de Maubeuge. Elle abrite aujourd'hui les restes de 1 140 Français, 399 Allemands, 260 Russes, 12 Roumains, 7 Britanniques et un Belge. (extrait du site cheminsdememoire-nordpasdecals.fr)



A l'issue de la Seconde Guerre mondiale, Maubeuge, avec 98% de son bâti détruit, paie un lourd tribut. L'Etat engage dès 1943 deux opérations de cités-jardins au Pont-Allant et à Sous-le-Bois pour reloger une partie des sinistrés et confie en 1949 à l'architecte urbanisme André Lurçat la responsabilité du Plan d'Aménagement et de Reconstruction de la ville.

3. Patrimoine industriel

Le territoire de l'agglomération, comme abordé dans le diagnostic économique, est profondément marqué par l'époque industrielle. Si les caractéristiques socio-économiques de l'agglomération témoignent encore de passé, les paysages et le patrimoine bâti ne sont pas en reste.

A partir de 1750, la royauté encourage l'embocagement afin de favoriser le défrichement et le partage des terres incultes. La multiplicité des cours d'eau, couplée à la nature du sous-sol, riche en fer, de ses pierres, de ses terres explique le développement, dès le début du XVIII^{ème} siècle, d'une constellation d'activités artisanales dans les différents bourgs sambriens et contribue à faire émerger des savoir-faire locaux :

- Travail des carrières de pierre bleue à Jeumont, Colleret, Marpent, Ferrière-la-Grande, Ferrière-la-Petite, Boussois, Bachant
- Moulins et scieries le long des cours d'eau
- Poterie de grès cérame bleu et faïencerie à Ferrière-la-Petite
- Ateliers de fabrication de péniches à Pont-sur-Sambre.

L'industrie la plus florissante est celle du marbre. Les droits de douanes vont susciter la délocalisation de nombreux ateliers belges sur l'agglomération : scieries de Feignies, marbreries de Marpent et de Jeumont. La création de la première voie ferrée Hautmont-Erquelines en 1855 et Hautmont-Mons l'année suivante va faciliter l'acheminement des produits de la vallée de la Sambre vers des maisons parisiennes qui exportent vers l'Angleterre et les Etats-Unis. De nombreux ateliers ouvrent à cette époque. Des monuments, des pendules et des cheminées sont produits. Les productions de l'atelier de Ferrière-la-Petite sont visibles à la cour de Bruxelles (escalier) ou au Luxembourg (abbaye d'Orval). Vers 1880, l'industrie marbrière occupe plusieurs milliers d'ouvriers. Les patrons de ces ateliers se font construire des demeures dont certaines existent encore aujourd'hui. La mairie de Ferrière-la-Petite a été construite par Louis-Joseph Delannoy, co-fondateur de la faïencerie.



La mairie de Ferrière-la-Petite (source : villesetvillagesdelavesnois.org)

Le premier haut fourneau à coke sambrien est créé à Ferrière la Grande en 1833. C'est également dans cette ville que s'installent les premières « usines à fer » comme celle du Bois Castiau. C'est aussi à Ferrière-la-Grande que se crée le premier laminoir dirigé par Ernest Lesaffre. D'autres hauts fourneaux suivront, entraînant l'installation de fonderies à proximité et de fabriques de machines-outils. Mais, au-delà de la richesse du sous-sol sambrien, d'autres éléments vont contribuer à faire de la vallée aux 12 hauts fourneaux un satellite du bassin industriel de Charleroi.

La voie d'eau, avec l'effet frontière, est sans conteste un élément inducteur de l'émergence de la vallée urbaine. La canalisation de la voie d'eau en 1836 va faciliter, grâce à la construction de 9 écluses et de 9 barrages le transport du coke du bassin houiller carolorégien, nécessaire à la fabrication de l'acier. Cette liaison privilégiée avec le bassin de Charleroi explique probablement l'absence de canal creusé entre la Sambre et l'Escaut pour amener du charbon du bassin minier français. A partir de 1838, le canal qui allait joindre Landrecies à la Fère était creusé, assurant ainsi la jonction avec le Bassin Parisien.

Un peu plus tard, dans les années 1850, le développement du rail pousse la demande de fer en France et en Europe, tant pour l'infrastructure que pour le matériel roulant et impulse l'industrie naissante. Localement, le rail dessine les contours de l'aire d'urbanisation qui s'organise principalement autour de la voie ferrée Paris-Saint Quentin-Liège et qui se prolonge vers la Ruhr.

Les usines s'accumulent en chapelet serré dans le fond de vallée qui offre les deux principales voies d'acheminement, le rail et la voie d'eau (Usines de l'Espérance à Louvroil puis Usinor, Usine Saint Marcel à Hautmont, la Fabrique de Fer de Maubeuge à Louvroil, Société Baume et Marpent à Marpent, ...). Avant la première Guerre Mondiale, la vallée de la Sambre fournit 10% de la production sidérurgique française et compte plus de 300 entreprises métallurgiques employant environ 40 000 ouvriers dont plus de la moitié sont belges. Autour des hauts fourneaux viendront se greffer d'autres usines de transformation ou de façonnage du métal (Vallourec à Hautmont, Maubeuge, Louvroil, Aulnoye, Recquignies).



Usines des Laminoirs de la Sambre, Hautmont, L'aciérie (source : industrie.lu)

Des voies ferrées d'intérêt local se créent pour relier les établissements des communes non connectées au réseau principal (Aulnoye-Bachant-Pont sur Sambre, Maubeuge-Ferrière la Grande-Solre le Château, Maubeuge-Villers).

La construction de matériel ferroviaire entraîne dans son sillage la construction électrique (ouverture des ateliers Electricité et Hydraulique à Jeumont en 1898 – ateliers de montage de moteurs automobiles électriques et de tramways).

La vallée sambrienne était également un cadre prédisposé pour la construction de glaciers (rivière canalisée, ligne de chemin de fer, proximité des charbonnages, ...): Compagnie des Glaces à Jeumont, à Recquignies, à Boussois. Les verreries de Jeumont et de Recquignies ont été détruites au début de la guerre. La mairie de Recquignies occupe le château des anciennes glaciers.



Vue aérienne de la manufacture de Glaces et de Verres spéciaux à Boussois vers 1960

(source : inventaire général)

Les besoins importants liés à cette épopée industrielle entraînent une poussée démographique qui suscite la construction de logements. Ce développement se réalise sans véritable maîtrise des villes. Les industriels, soucieux de rentabiliser leurs terrains et de ne pas épuiser leur main d'œuvre en déplacements, érigent des quartiers ex-nihilo (quartier de Sambre et Meuse à Feignies) ou des coron à proximité immédiate des unités de production (coron Miroux à Ferrière-la-Grande, Coron de l'Espérance à Louvroil, coron des employés à Boussois, Coron Delbreil à Marpent, ...). Les demeures des directeurs sont particulièrement cossues. La juxtaposition dans l'espace d'un même quartier de logements ouvriers et de logements de cadres permet au-delà d'un affichage de mixité, une surveillance de la population ouvrière. Quelques quartiers cossus émergent : allée Deham à Hautmont, avenue de Ferrière à Rousies, quartier Saint-Lazare à Maubeuge, ... De nombreux édifices de cette époque marquent encore aujourd'hui la vallée de la Sambre et sont à ce titre recensés comme patrimoine remarquable dans la base Mérimée. L'urbanisation prend également une forme contigüe séquentielle en front à rue avec jardin sur l'arrière. D'autres formes urbaines plus élaborées témoignent de la façon dont les industriels prirent en mains, à grande échelle, le développement urbain à proximité de leurs établissements. Le quartier de Sous-le-Bois, avec sa trame orthogonale et dense qui organise l'espace en damiers et dans lequel se retrouve tous les segments sociaux de l'offre résidentielle, représente l'archétype du quartier industriel de la Sambre.



La rue d'Hautmont à Sous-le-Bois (extrait du recueil d'architecture d'A.Denis)



Maison individuelle rue du Tilleul à Sous-le Bois (source : inventaire général)



Cité du tilleul à Maubeuge (Extrait du recueil d'architecture d'A.Denis)

Le quartier du Bois du Quesnoy à Hautmont s'inspirera un peu plus tard de ce modèle.

Les cités jardins sont les formes les plus abouties de l'urbanisme patronal dans la vallée de la Sambre : cité Vallourec à Aulnoye, cité du Maroc à Boussois et cité-jardin de Maubeuge aujourd'hui disparue.



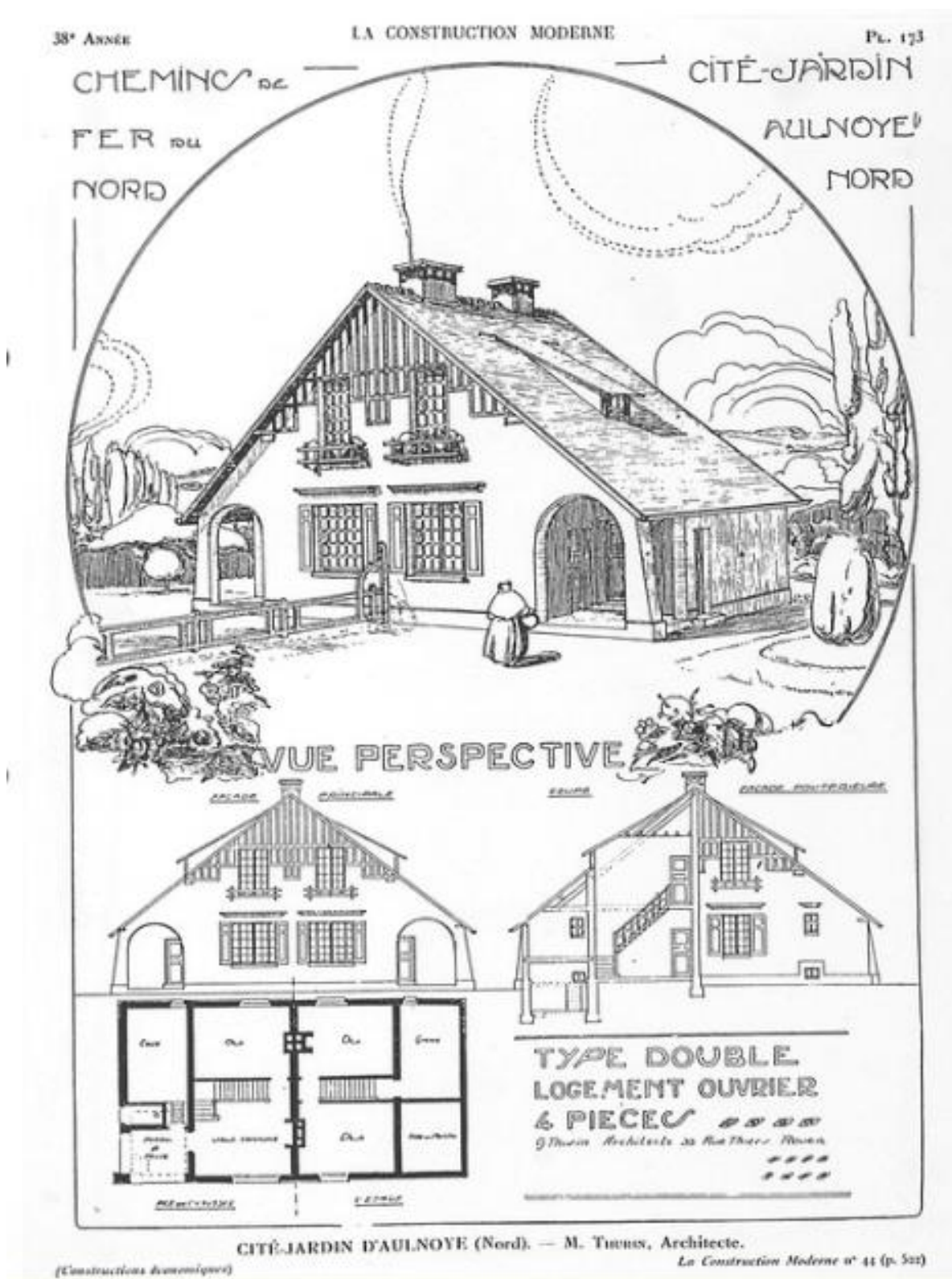
Cité Vallourec à Aulnoye (Inventaire général)



La cité du Maroc à Boussois

L'urbanisation va également se conforter et se densifier autour des gares. L'implantation des gares voyageurs respecte une logique économique et non urbaine comme en témoigne la gare de Jeumont, à égale distance des entreprises Baume-Marpent et des FACEJ. Des villes comme Aulnoye se construisent autour des quartiers de gares.

Les cités cheminotes, toujours à cheval sur deux communes, se dotent de multiples équipements sportifs et socio-culturels mais n'ont que très peu de points d'accroches avec la ville. Organisés autour d'une trame valorisant systématiquement les formes courbes, les logements sont des individuels ou individuels-jumelés pour les cadres et des blocs de deux ou quatre cellules pour le reste du personnel. Les besoins sont si importants que l'on construit même sur des écarts, sur les trieux.



La cité-jardin de la Compagnie de Chemins de Fer du Nord, à Aulnoye
(source : la construction moderne)

Ainsi, plusieurs villages de vallée sambrienne deviennent des villages industriels dans lesquels cohabitent un habitat de type rural à base de pierre bleue et un habitat plus urbain, en briques et accolé.

Contrairement au processus que l'on rencontre habituellement, l'agglomération sambrienne n'est donc pas née d'un débordement de la ville centre. La traînée urbaine de la vallée de la Sambre résulte d'un assemblage de grains de taille différente, développés selon leur logique propre et s'égrainant sur près de 30 kilomètres. Les villages grossissent, prennent de la consistance, s'étoffent, et par continuité filamentaire, finissent par se joindre et se souder aux villes les plus proches pour former des agrégats plus ou moins importants et dont l'ensemble forme un seul axe urbanisé continu étiré le long de la Sambre sur une configuration semblable à celle des villages industriels de la Ruhr. La seule discontinuité majeure est celle qui sépare l'entité aulnésienne du reste de la vallée. L'urbanisation de l'époque industrielle n'a cependant jamais débordé sur les plateaux.

Dans les années 20, l'art déco, style architectural utilisant les matériaux modernes et nobles (béton, céramique, verre, métal) pour des formes très géométriques, marque l'urbanisation. Les représentants locaux, Marcel Melon (Hautmont) et Adolphe Danis (Hautmont, Jeumont) signe des édifices emblématiques de cette période.



Maison Aux Produits d'Espagne à Hautmont
- Marcel Melon (source : inventaire général)



Maison Le Bungalow à Hautmont – Adolphe
Danis (source : inventaire général)

IV. Lecture transversale du patrimoine et du paysage de l'agglomération

1. La Sambre et ses affluents : potentiel de découverte de l'agglomération au fil de l'eau

Véritable colonne vertébrale du territoire communautaire, la Sambre est l'élément majeur autour duquel s'articulent les différents paysages locaux. Loin d'être homogènes, la Sambre et ses affluents traversent le territoire et varient dans leur forme et leur tracé, dans l'impact causé sur la topographie et traversent des paysages typiques. Au fil de sa traversée sur le territoire de l'agglomération, la Sambre traverse différents environnements : vallonnements en lisière de forêt, pâturages bocagers et zones marécageuses, cités industrielles, centre-ville de la reconstruction, boisements, parfois au détour du chemin de fer.

Historiquement, les cours d'eau et les points d'eau sont les lieux d'ancrage de l'Homme, autour desquels il va constituer son lieu d'habitat et tirer ses ressources. La Sambre représente avec le chemin de fer le principal point d'appui sur lequel s'est développé le territoire. Elle a influé sur les modes d'occupation des sols qui, au fil des grandes périodes (agraire, industrielle, moderne), ont évolué par de nouvelles activités économiques utilisant l'eau comme ressource et force motrice.

Aujourd'hui, accompagnée du chemin de halage sur l'intégrité du territoire puis de l'euro vélo 3 sur la séquence Maubeuge-Jeumont, la Sambre dispose véritable d'un potentiel touristique.

Ainsi, au fil de l'eau, certains épisodes permettent de profiter de la ruralité du territoire et de s'immerger dans le monde agraire précédant l'expansion industrielle. Ainsi, arpenter la Sambre au niveau de Noyelles-sur-Sambre, Sassegny, Aulnoye-Aymeries, Boussières-sur-Sambre, Rousies-Assevent permet de profiter de l'environnement bocager que la vallée fertile lui confère.

La Sambre est également ponctuée de quelques éléments notables au croisement du chemin de halage, liés à l'eau et participant à l'activité des lieux, renforçant son identité et lui conférant son cachet :

- Les bras morts de la Sambre, aménagés pour l'activité de pêche et de promenade (Sassegny, Leval, Aulnoye)
- Les haltes et les écluses (Sassegny, Pont-sur-Sambre, Boussières-sur-Sambre)
- La proximité des cœurs de nature (Pantegnies à Pont-sur-Sambre, la Porte des Marpiniaux à Marpent), réservoirs naturels et lieux de promenade sur d'anciens sites industriels.



Ecluse de Pont-sur-Sambre

Paysage rural et bocager à Aulnoye

Le bras mort d'Aulnoye



La Halte Nautique de Boussois

La Sambre tient une place de premier rang dans l'Histoire industrielle locale. Axe de transport et usage industriel de l'eau, elle représentait pour l'économie locale la force motrice sur laquelle reposait la prospérité. Aujourd'hui, au détour de certains de ses méandres, à Marpent, Hautmont, Louvroil, ou Boussois, la Sambre expose encore bon nombre de ces industries, toujours présentes et faisant de ces lieux des places chargées d'histoire.



Site industriel d'AGC France à Boussois



La Sambre à Sous-le-Bois

Egalement, la Sambre est à la rencontre de plusieurs des cœurs urbains et constitue elle-même un point d'intensité dans certains lieux :

- L'aire de promenade de Berlaimont, en contre bas du centre-ville, constitue un espace de plaisance aménagé et associé à l'ancien moulin et l'actuelle écluse, tout en faisant le lien entre la Sambre, le chemin de halage et la trame urbaine existante.
- Le nouveau Port Fluvial d'Hautmont, place où tiennent des événements parfois liés à l'eau, à proximité des vannes
- Le cœur de ville de Maubeuge, le long du mail de la Sambre et au croisement du Pont du Moulin et de ses écluses, permettant d'observer les façades du centre-ville de la reconstruction (Mail de la Sambre, éclusier, Collège Notre Dame de Grâce)
- A proximité, se trouvent les étangs Monier, atout majeur de la trame verte et bleue Maubeugeoise et élément urbain majeur pour l'activité liée à l'eau, accolés aux remparts de Vauban et au site de l'Arsenal
- Une halte récemment aménagée et intégrée à un parcours lié à l'Histoire industrielle locale, notamment liée à l'industrie verrière, permet d'intégrer la Sambre dans la trame viaire de l'espace urbain
- Une aire d'accueil aménagée dans le centre de Jeumont permet de relier la voie d'eau au tissu urbain existant, en transitant par la place du Pont-Noir, espace public verdoyant

2. L'espace public comme outil de valorisation du patrimoine immobilier et paysager

L'espace public est l'une des clés de voute de la qualité de vie en milieu urbain. Lorsque les aménagements au sol et sur le mobilier sont en cohérence avec le patrimoine bâti, il contribue à son identité, à sa mise en scène et à l'attractivité du site, tant il sera « agréable » et appropriable par les usagers. Il sollicite les sens tactile et visuel, souvent par le rappel de matériaux locaux et à partir desquels la ville/la localité a forgé son identité.

Sur l'agglomération, plusieurs espaces publics illustrent cette synergie des éléments bâtis et une signalétique de l'espace par des aménagements subtils et un usage efficient des matériaux de construction. Des exemples sont présentés ici.

○ Secteur rural :

Centre-bourg de Vieux-Mesnil : un rappel au sol des matériaux de l'époque agraire et une signalétique marquant la centralité



Parvis de l'Eglise de Bersillies : un espace rendu pratique par un rond-point et agréable par son esthétique (rythmé entre végétal et minéral, entre matériaux locaux et minéral clair)



○ Secteur Périurbain :



Le rivage de la Sambre à Berlaimont : L'espace public fait le lien entre la trame bâtie de l'époque préindustrielle et le cours d'eau. Entre des lieux privés et publics, jonction entre les fonctions

La Place de Cousolre, dont l'espace central en Pierre Bleue contribue davantage à l'identité locale. Il s'articule au bâti existant, constituant une illustration de l'Histoire de la ville et de son essor industriel



Place François Mitterrand à Assevent : Séparation des modes de circulation (cheminements piétons qualitatifs et sécurisants) par des surfaces végétales, valorisation de l'espace bâti par un espace piéton en matériaux locaux (Pierre bleue et brique rouge), mise en scène de l'espace avec de l'eau, valorisation du kiosque.



○ Secteur urbain :





La place de Saint-Ghislain : un espace vert de qualité au centre d'une place qui dialogue avec l'organisation du bâti, par sa symétrie et le rappel des matériaux locaux (brique) et doté d'un espace de jeux, facteur de lien social

3. Entrées de ville et entrées d'agglomérations

Les entrées d'agglomération représentent les secteurs d'urbanisation autour des principaux axes menant à la ville, en extension du bâti existant. Ces zones, essentiellement à vocation monofonctionnelle, sont la conséquence des politiques d'aménagement du territoire et des évolutions des modes de vie des dernières décennies.

Les principales portes d'entrée du territoire de la CAMVS, situées sur la D649 à l'Ouest depuis Lille-Valenciennes (secteur la Marlière à Feignies) et à l'Est depuis la Belgique (entrée de Jeumont), sont composées de bâti à vocation industrielle et commerciale aux alentours des croisements des axes de circulation.

On note également d'importantes portes d'entrée via la RN2, au Nord depuis la Belgique (entrée de Bettignies) et au Sud depuis Avesnes-sur-Helpe (secteur Eclaibes/Beaufort, au sortir de la Haie d'Avesnes), qui malgré le contexte rural environnant sont loin d'être négligeables.

Effectivement, l'entrée d'agglomération est le premier point de contact entre le territoire et l'individu circulant, qu'il soit habitant, usager quotidien/ponctuel du territoire ou touriste.

Constat dressé des représentations du territoire à partir des principales portes d'entrée et de sortie du territoire :

- RD649 Valenciennes-Maubeuge de Grévaux-les-Guides

Plusieurs séquences paysagères en entrée d'agglomération :

L'arrivée à l'Ouest du territoire depuis la D649, axe majeur de la connexion Maubeuge-Valenciennes, se matérialise par une séquence linéaire de bâti continu et hétérogène, pour le plus souvent ancien et dégradé. L'omniprésence de la voiture et l'ambiance prééminente de la route ne permet pas de mettre ce dernier en valeur.



Depuis le hameau, légèrement situé en hauteur, se dessine un horizon fortement impacté par la présence de l'activité industrielle des sites Meniszez et Bigard, dont l'architecture banalisante atrophie l'identité des paysages environnants.

Les champs ouverts situés sur la droite permettent de profiter des variations topographiques influencées par le ruisseau de la Marlière, mettant en valeur un ancien corps de ferme typique.



La séquence d'entrée sur le territoire se poursuit en traversant la zone d'activité où domine progressivement jusqu'à l'arrivée au giratoire de Croix-Mesnil une ambiance minérale, marquée par la largeur de la route, les parkings et les bâtiments à l'architecture standardisée (concessionnaires, hôtel routier, station essence, activité industrielle...)



- La RD649 Charleroi-Maubeuge, au niveau de Jeumont

La première séquence d'entrée sur le territoire se réalise dans un cadre confiné par un alignement végétal, sans perception sur les espaces agricoles alentours. L'axe routier débouche sur un giratoire où l'espace s'ouvre, au Nord, sur les plateaux agricoles et la zone d'activité au Nord puis au Sud sur des espaces fonctionnels, partagés entre commerce et habitat.



Vue depuis la RD 649, en arrivant sur le giratoire depuis la Belgique. Au fond à droite les espaces agricoles (photo PLU Jeumont)



Vue sur la rue du Maréchal Leclerc, mixité des fonctions entre Intermarché et l'habitat (photo PLU Jeumont)

Ce secteur reste moyennement structuré ou en attente d'urbanisation et en ce sens garde une sensibilité forte puisqu'il constitue une porte d'entrée majeure notamment en venant de la Belgique.

Dans le cadre d'un développement futur (zones économiques, prolongement de la RD649) cette entrée disposera d'un effet vitrine important, à la fois sur l'espace économique mais également sur les zones d'habitat implantées rue Maréchal Leclerc.

- RN2 Mons-Maubeuge au niveau de Bettignies

Après avoir traversé une zone à dominante commerciale le long de la RN2, l'entrée sur le territoire se fait par une séquence de vide, marquée par l'emplacement de l'ancienne douane qui correspond à un écartement de voies de circulation.



L'entrée sur le territoire Français marquée par l'ancien emplacement des douanes, préfigurant au linéaire bâti de Bettignies

Cette séquence permet une perception assez lointaine vers les plateaux agricoles du Nord de l'agglomération, bien que l'espace anciennement occupé par les bâtiments des douanes laisse l'appréhension d'un lieu abandonné.



Les plateaux agricoles situés à l'Est de Bettignies, perçu depuis l'entrée sur le territoire

L'entrée sur le territoire se poursuit par un front discontinu de constructions hétérogènes et de différentes périodes. L'envergure de la route, marquée par l'omniprésence de la voiture, prend le pas sur l'ambiance des lieux et donne l'impression d'un espace peu dynamique, voire figé.



L'entrée dans le tissu urbain de Bettignies formant un, espace linéaire et mixte, partagé entre habitat et activité commerciale

- RN2 Avesnes-Maubeuge, secteur d'Eclaibes-Haute Borne-Beaufort

Une entrée sur le territoire par la Haie d'Avesnes, qui nous fait déboucher sur les plateaux de la Sambre, à proximité de Beaufort et Eclaibes. La pente en glacis descendant progressivement vers la Sambre permet de profiter de points de vue lointains et exceptionnels.



Perception lointaine en direction des méandres de la Sambre, depuis la RN2 au niveau de Beaufort/Eclaibes



Perception très lointaine du château d'eau d'Hautmont, en entrée d'agglomération

Un linéaire routier sur plusieurs kilomètres, parsemé d'anciennes bâtisses de l'époque agraire, en léger retrait de l'axe de circulation, tantôt réhabilitées en bâtiments à vocation commerciale.



Au niveau de Beaufort, le paysage est impacté sur la droite par la présence de la nouvelle RN2 et d'une zone d'activités. Cette entrée d'agglomération revêt un caractère particulier dans la mesure où elle est enserrée entre l'ancienne et la nouvelle RN2.





Vue satellite de l'entrée d'agglomération entre la RN2 et la RD602 (ex RN2)

Par ailleurs, comme exposé dans le diagnostic Mobilité, le territoire est traversé par des voies ferrées et est organisé autour de 4 pôles gares qui sont autant d'entrées de ville et de parcours à valoriser.

4. Un territoire de savoir-faire et de culture (patrimoine immatériel et équipements culturels)

Definition UNESCO : « *Le patrimoine culturel ne s'arrête pas aux monuments et aux collections d'objets. Il comprend également les traditions ou les expressions vivantes héritées de nos ancêtres et transmises à nos descendants, comme **les traditions orales, les arts du spectacle, les pratiques sociales, rituels et événements festifs, les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers ou les connaissances et le savoir-faire nécessaires à l'artisanat traditionnel.*** »

Au vu de sa position géographique, de son riche passé agricole, artisanal et industriel, le territoire de la CAMVS dispose d'un certain nombre d'éléments de patrimoine culturel et immatériel, issus de l'activité et du savoir-faire local.

Savoir-faire culinaire

- Véritable produit du bocage, le Maroilles doit sa qualité au lait de vache des pâturages bocagers, qui garantit l'imperméabilité des sols et un herbage abondant dû au climat humide. Le Sud du territoire de la CAMVS est intégré au périmètre de l'Appellation d'Origine Contrôlée du Maroilles. Celle-ci intègre une succession de critères, liés à vigueur économique de l'élevage pour le lait et la viande. Cette appellation contrôlée du Maroilles permet en contrepartie une réelle garantie de préservation du bocage, celui-ci représentant un environnement de qualité propice au respect des règles fixées par l'AOC.
- Les variétés de pommes de l'Avesnois sont le second élément que l'on peut associer aux pâturages bocagers et au savoir-faire culinaire et gustatif local. Le territoire, herbager et fertile, orienté vers l'élevage bovin et le bocage, entretenait de manière traditionnelle le complantage d'arbres fruitiers et notamment les pommiers. Transformées en cidre, jus de pomme ou comme ingrédient de la gastronomie locale, elles ont été introduites à partir du XIXème siècle pour progressivement être évincée des modes de production agricoles locaux.

Savoir-faire artisanal et industriel :

- La faïence et la poterie font la particularité de Ferrière-la-Petite, village dans lequel son musée retrace l'histoire des activités potières sur le territoire communal, autour d'un monumental four-bouteille classé aux monuments historiques. Sur le site, un atelier traditionnel de poterie artisanale est en activité.
- L'extraction minérale, de calcaire et de marbre s'est répandue sur le territoire de la CAMVS. Les communes de Bousignies-sur-Roc, Cousolre et leurs hameaux, dans lesquels les premiers signes de l'activité marbrière remontent au XVIIIe siècle, voit à cette époque plusieurs carrières investir les coteaux de la Thure et de la Hante. On trouve au sein du musée de la Machine Parlante l'histoire de l'ancienne capitale du Marbre et un ensemble de sculptures, produits du savoir-faire local.
Des chantiers d'extraction ont également été établis autrefois sur les versants transfrontaliers de la Sambre, vers Marpent et Jeumont. Actuellement, cette tradition d'extraction calcaire est toujours effective sur le territoire de Limont-Fontaine, au sein de la Carrière du Bassin de la Sambre, productrice de gravats.



L'extraction et la sculpture marbrière de la pierre bleue est un élément fondamental des paysages des communes et du territoire de l'Avesnois. Effectivement, celle-ci représente le principal matériau constituant avec la brique, l'architecture traditionnelle et locale.

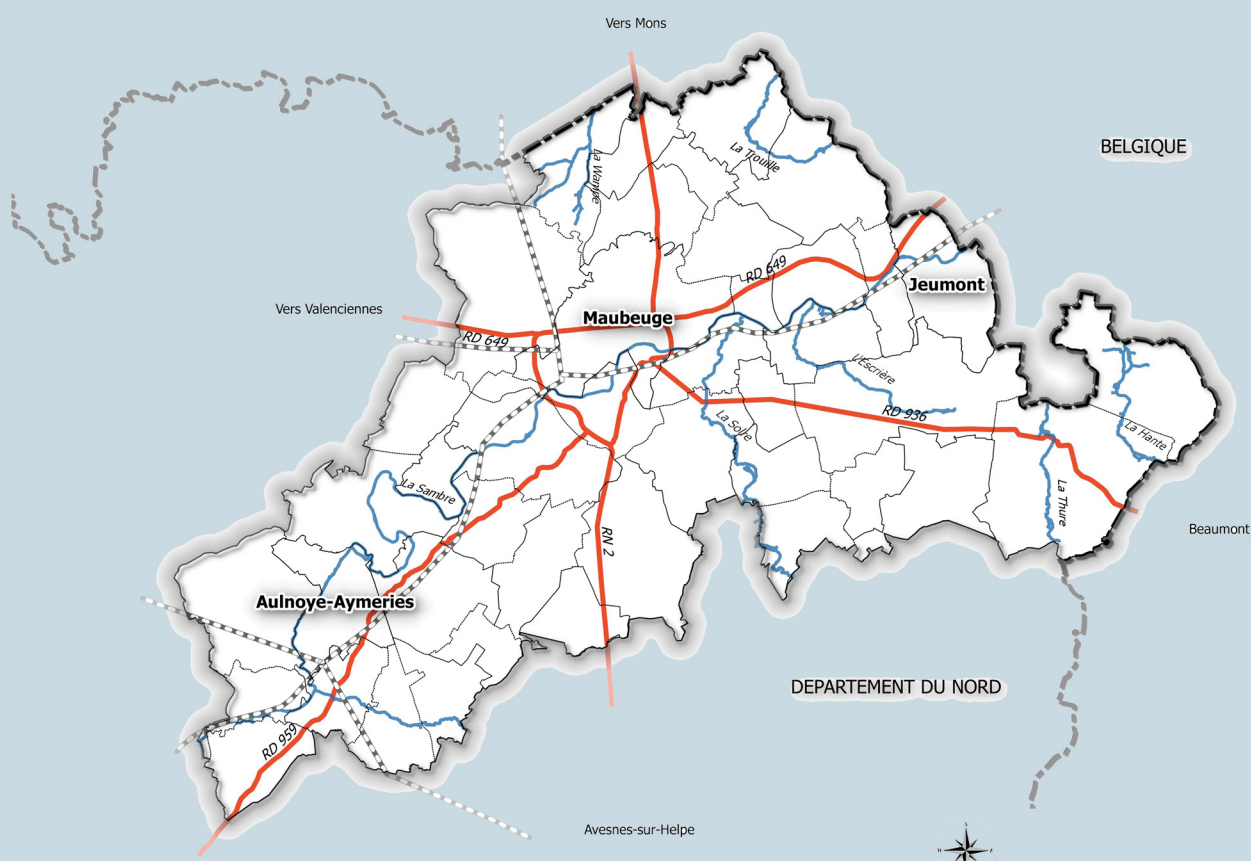
- Musées : Maison de Pays à Pont-sur-Sambre, Mémoire verrière de Boussois

Evénements et culture locale :

- Maubeuge profite d'un pôle culturel majeur à l'échelle de la région, constitué par le Théâtre du Manège (scène nationale). La conception du Manège de Maubeuge – Mons est basée sur une association transfrontalière avec la scène Montoise, à partir de laquelle les arts de la scène contemporaine sont procréés et diffusés. Le Manège est à l'œuvre de deux temps forts culturels maubeugeois : le festival VIA et le festival des Folies, dont la dernière édition a lieu en juin 2017.
- La figure du géant, folklore du Nord, issu des pratiques ancestrales, est notamment représenté à Maubeuge avec le géant du cortège Jean Mabuse. Créé par des associations de personnes et dans de nombreuses villes, les géants sont une représentation d'identité collective. Les communes de Berlaimont et Pont-sur-Sambre ont également leurs géants.
- Événement culturel et local phare, le festival des Nuits secrètes est créé sous le nom des Estivales en 2002. Il dispose d'un rayonnement extrarégional, attirant chaque année des dizaines de milliers de personnes. Intégrant chaque année des artistes nationaux, il permet également à des groupes méconnus ou locaux de se produire suite à une sélection lors d'un tremplin réalisé au préalable. Forte du succès de son festival, l'Association des Nuits Secrètes a transporté son concept festivalier à Dunkerque en juin 2017, tout en préservant son édition localisée à Aulnoye-Aymeries.
- Le renouveau de la kermesse de la bière, édition 2017 : un événement remarquable, ayant lieu à Maubeuge de 1962 à 1986, un rayonnement régional comptabilisant 3 millions de spectateurs sur la période.

PLUi CAMVS

DIAGNOSTIC CLIMAT AIR ENERGIE



Vu pour être annexé à la délibération n° 2266
du Conseil Communautaire en date du 12/12/19

Le Président

1.1.7

SOMMAIRE

I. Cadre Réglementaire.....	3
II. Contexte climatique.....	4
1. Précipitations.....	4
2. Températures.....	5
3. Ensoleillement.....	7
4. Vents	8
III. Bilan énergétique (hors énergies renouvelables)	9
2. Consommations énergétiques.....	9
2.1. Consommations énergétiques régionales.....	9
2.2. Consommations énergétiques à l'échelle du SCOT Sambre-Avesnois.....	10
2.3. Consommations de gaz naturel à l'échelle de la CAMVS	11
2.3.1. Secteur résidentiel	13
2.3.2. Secteur tertiaire	13
2.3.3. Secteur industriel	13
2.3.4. Autres secteurs	14
2.4. Consommations d'électricité à l'échelle de la CAMVS.....	14
2.4.1. Secteur résidentiel	16
2.4.2. Secteur professionnels	16
2.4.3. Secteur tertiaire	16
2.4.4. Secteur industriel	17
2.4.5. Secteur agricole	17
2.4.6. Secteurs non affectés.....	17
3. Productions énergétiques	17
4. Réseaux de distribution énergétique.....	18
IV. Energies renouvelables	19
1. Production d'énergies renouvelables	20
2. Gisements d'énergies renouvelables	21
2.1. Solaire photovoltaïque	21
2.2. Eolien	22
2.3. Biomasse (méthanisation et bois-énergie).....	24
2.4. Géothermie	25
V. Qualité de l'air	26
1. Indice ATMO	27

2. Emissions de Gaz à Effet de Serre (GES)	28
3. Emissions de polluants atmosphériques	30
3.1. Les oxydes d'azote (NOx)	30
3.2. Les composés organiques volatils non méthaniques	31
3.3. Le dioxyde de Soufre (SO2)	32
3.4. L'ammoniac (NH3)	33
3.5. Les particules fines en suspension (PM 2.5 et PM 10)	34
3.6. Les autres polluants atmosphériques	36
3.6.1. <i>Le monoxyde de carbone (CO)</i>	36
3.6.2. <i>Les BTEX (benzène, toluène, éthylbenzène, xylènes X)</i>	36
3.6.3. <i>La radioactivité</i>	37
3.6.4. <i>Les pollens</i>	38

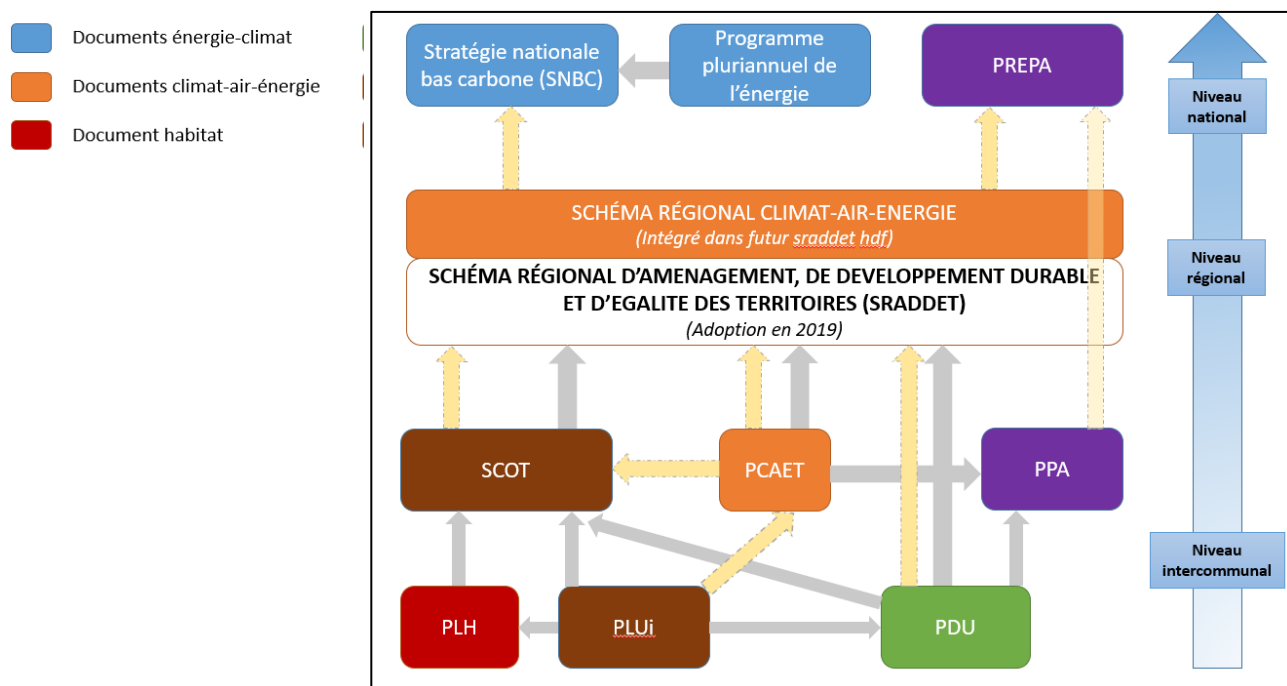
I. Cadre Réglementaire

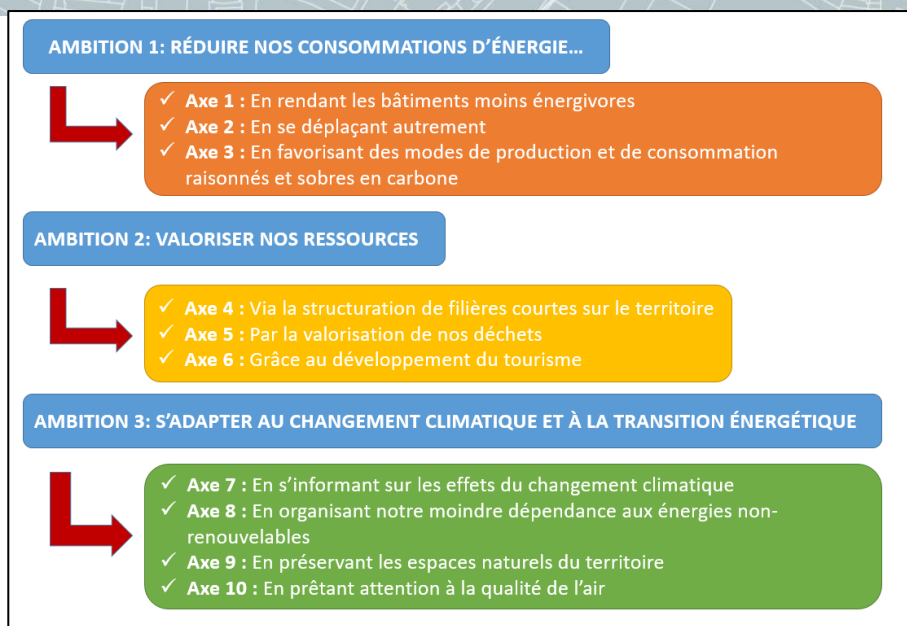
La prise en compte des enjeux liés au changement climatique, à l'empreinte carbone du territoire et à la qualité de l'air, doit être formalisée dans les documents de planification et de stratégie territoriale, à l'échelle nationale comme locale. Ces obligations des documents d'urbanisme ont notamment été introduit par les lois Grenelle I et II et plus particulièrement par l'article L101-2 du Code de l'Urbanisme.

A ce titre, les PLUi constituent une échelle d'action stratégique dans l'atténuation des émissions et l'adaptation au changement climatique. En effet, ils intègrent au niveau local les questions de limitation de l'artificialisation des sols, d'intégration de la biodiversité dans les espaces urbains, d'organisation de la forme urbaine de manière à optimiser les énergies, d'accompagnement de nouvelles formes de mobilité, ou encore de réduction de la sensibilité aux risques climatiques, etc.

Par ailleurs, le PLUi de la CAMVS doit être compatible avec les documents de planification et de stratégie régionaux tel que le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) de l'ex Région Nord-Pas-de-Calais, approuvé le 20 Novembre 2012. Celui-ci sera mis à jour et intégré dans le prochain Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires des Hauts-de-France (**SRADDET**) dont l'approbation est prévue en 2019. Le SRCAE comporte 47 orientations stratégiques afin d'atténuer les effets du changement climatique et de s'y adapter aux horizons 2030 et 2050.

Ces orientations multisectorielles devront alors être déclinées localement au travers du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Ce dernier dotera la CAMVS de sa propre feuille de route « Climat-Air-Energie » qui constituera le « cadre » stratégique à respecter dans tout projet opérationnel d'aménagement, de réhabilitation, de transition énergétique. A ce titre, le PLUi doit « prendre en compte » les orientations stratégiques du PCAET comme l'explique le schéma suivant présentant l'articulation des stratégies « climat-air-énergie » avec les outils de planification.





Par ailleurs, l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe dispose depuis 2009 d'un Plan Climat Energie Territorial (PCET) volontaire, porté par le SMSSA. Il résulte du PCET un diagnostic Energie-Climat ainsi qu'une feuille de route (validée en 2012) répertoriant les objectifs locaux en matière de transition énergétique. A ce titre, l'ensemble des collectivités locales doivent respecter les axes stratégiques de cette feuille de route dans tout projet d'aménagement et les intégrer dans les documents de planification locaux tels que le PLUi. Trois grandes ambitions et dix axes thématiques ont été validés dans ce PCET :

II. Contexte climatique

La Région Hauts-de-France dispose d'un climat tempéré océanique défini par des températures clémentes et des précipitations régulières. Les caractéristiques septentrionales du département du Nord induisent un ensoleillement réduit, des hivers froids et des pluies hivernales durables.

Néanmoins, Météo France note sur la région plusieurs évolutions sur la période 1959-2009 :

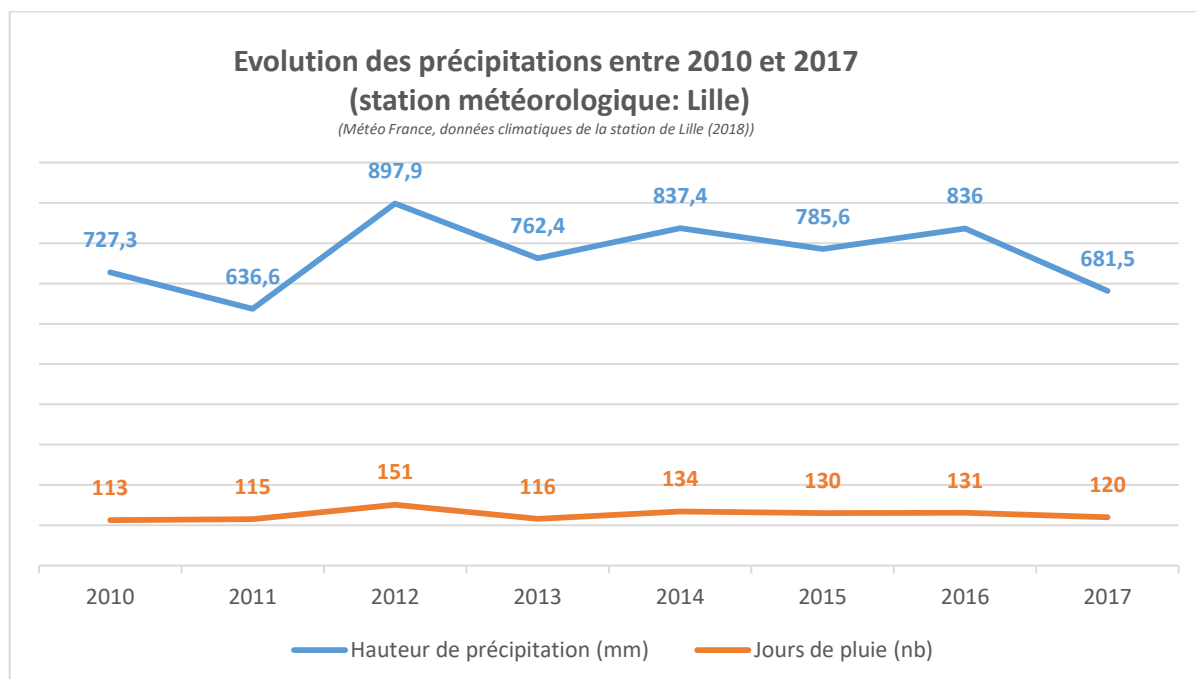
- Une hausse des températures moyennes de 0,3°C par décennie ;
- Une accentuation des vagues de chaleur depuis les années 1980 ;
- Un réchauffement des saisons, en particulier du printemps ;
- Des précipitations globalement orientées à la hausse mais très variables selon les années ;
- Aucune évolution des sécheresses.

Localement, le climat de la CAMVS est évalué à partir des relevés climatiques de la station météorologique de Lille. Météo France considère en effet que les tendances climatiques depuis 1955 sont semblables à celles de Lille et Cambrai. Cependant l'Avesnois étant un territoire topographié et majoritairement boisé, ceci engendre quelques différences sur le climat local : températures plus fraîches, orages plus importants, etc.

1. Précipitations

Au niveau régional, la période 1955-2013 est marquée par une augmentation des précipitations de l'ordre de 20%, toutefois la pluviométrie est assez hétérogène d'un territoire à un autre. L'Avesnois a connu plusieurs épisodes pluvieux, avec un pic de précipitations proche des 900 mm sur l'année

2012, pour une moyenne annuelle de référence à hauteur de 774,5 mm et 140 jours de précipitations. Sur les 10 dernières années, les précipitations sont relativement disparates avec une moyenne de 771 mm/an pour 126 jours de pluie par an.



Les conséquences de cette hausse sont loin d'être anodines ; le diagnostic de vulnérabilité du PCAET Sambre-Avesnois recense en effet **445 aléas d'inondations**¹ et de **gonflement des argiles** (arrêtés préfectoraux) provoqués par une augmentation soudaine des précipitations entre 1983 et 2013.

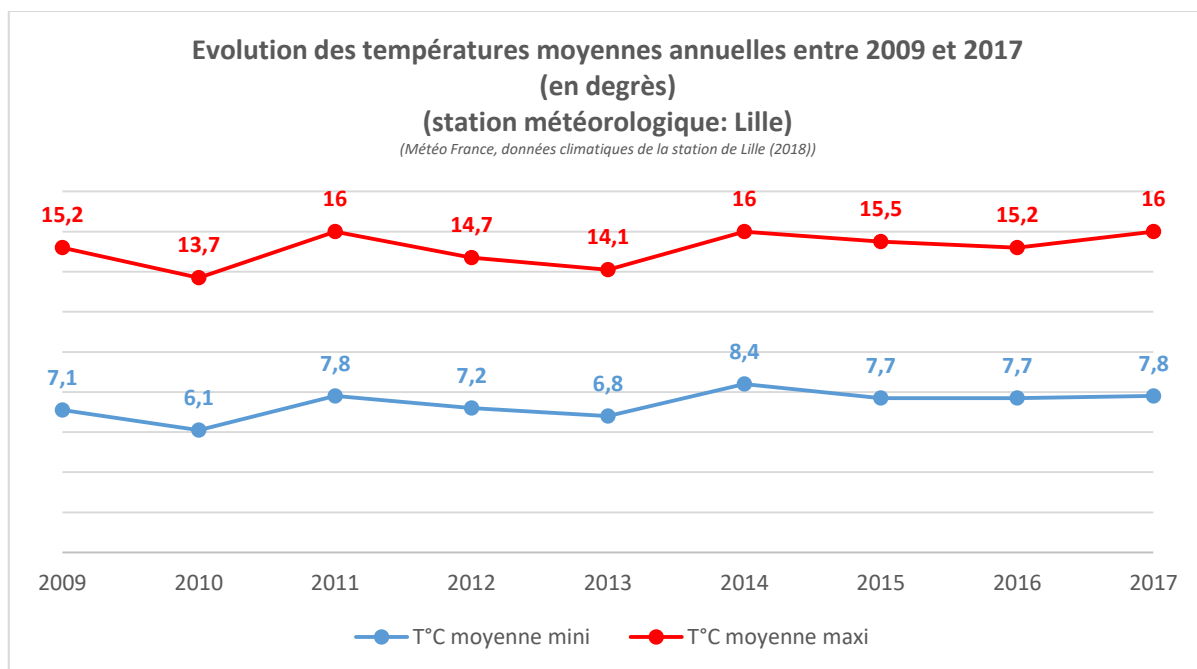
Enfin, les données météorologiques indiquent une répartition assez homogène des pluies sur l'ensemble de l'année, avec des pointes lors du second semestre, à savoir entre août et décembre.

2. Températures

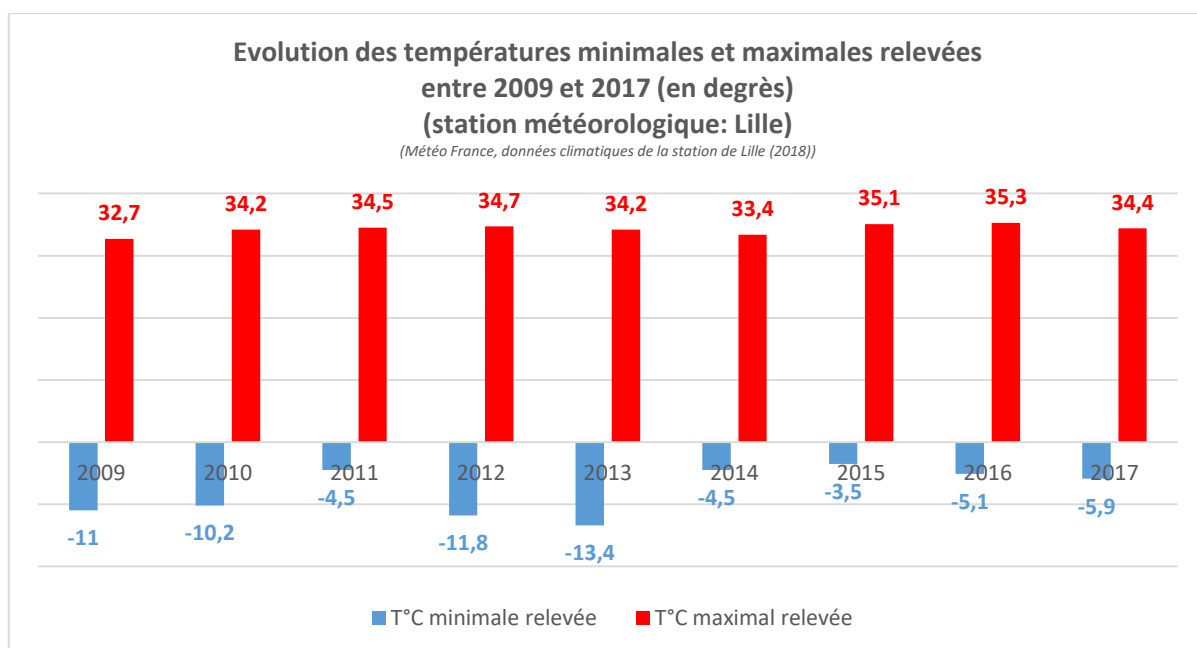
Le climat régional étant océanique, les amplitudes thermiques sont modérées. L'observatoire du climat régional fait état d'une augmentation de la température régional de l'ordre de **+1,37°C** entre 1955 et 2013. Néanmoins, compte-tenu des spécificités locales en termes de topographie, de boisements, de surfaces bocagères ou urbanisées, les températures de l'Avesnois peuvent varier d'une année à l'autre. La température maximale recensée sur le territoire est de 39°C et date de la canicule de 2003, à l'inverse, la température minimale date de la vague de froid de 2009 et est de -20,5°C.

Les graphiques ci-dessous montrent l'irrégularité des températures moyennes minimales et maximales identifiées pour l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe sur la période 2009-2017 ; la moyenne minimale étant de 7,4°C et la moyenne maximale de 15,2°C. La moyenne générale annuelle des températures sur cette même période est de 9°C.

¹ Base de données GASPARE, diagnostic de vulnérabilité Sambre-Avesnois, ADUS - 2016



L'analyse des évolutions des températures, la plus faible et la plus élevée constatées au cours d'une année de cette dernière décennie, montre que si la température maximale semble être stable (à hauteur de 34,3°C), la température minimale varie énormément (perte ou gain de 5 à 10°C d'une année à l'autre). La tendance, depuis 2014, est aux hivers doux et moins éprouvants que les années précédentes.



Les tendances relevées par l'observatoire du climat régional montrent qu'il y a un jour supplémentaire de forte chaleur par décennie (température supérieure à 30°C) ; 0,49 nuits chaudes supplémentaires par décennie (nuit où la température ne descend pas en dessous de 18°C) ; 1 à 5 jours de gel en moins par décennie. A ce jour, la CAMVS compte 70 jours de gel/an.

Ces tendances régionales sont toutefois à prendre avec précaution. En effet, la Sambre-Avesnois se situe dans une zone limite entre climat océanique à l'ouest et climat continental à l'est. Point de

départ du massif ardennais et marqué par son important boisement, les tendances locales diffèrent légèrement des tendances régionales, même s'il est possible que ces tendances soient observées dans les prochaines années dans l'arrondissement.

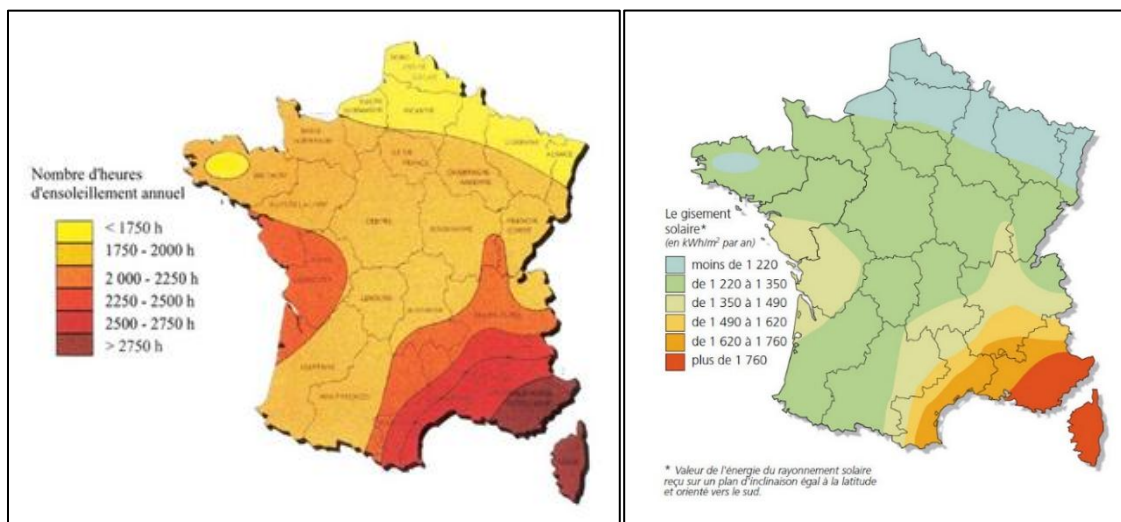
La DREAL Hauts-de-France a réalisé une étude prospective en 2011 du climat en France en 2080.

Effets	NPDC (2011)	NPDC (2080) ⁵
Moy T° min	5 à 9,5°C	6 à 12,5°C
Moy T° max	12 à 15°C	13 à 18°C
T° annuelle	9 à 11,5°C	10 à 14,5°C
Moy précipitations	>800mm	En baisse
Niveau mer	+ 9,04cm	+ 40cm à 1m

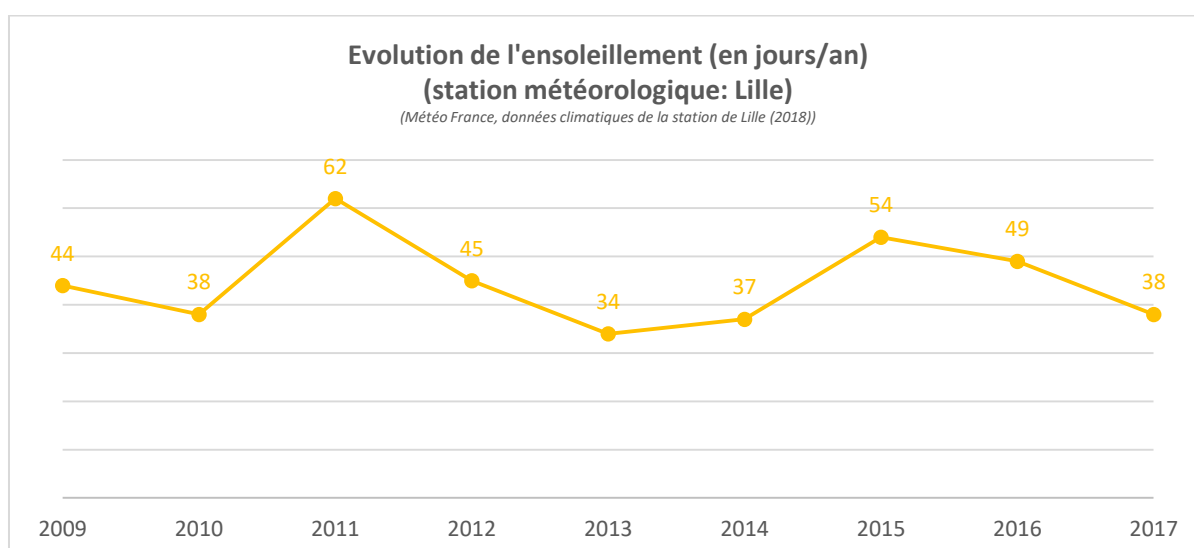
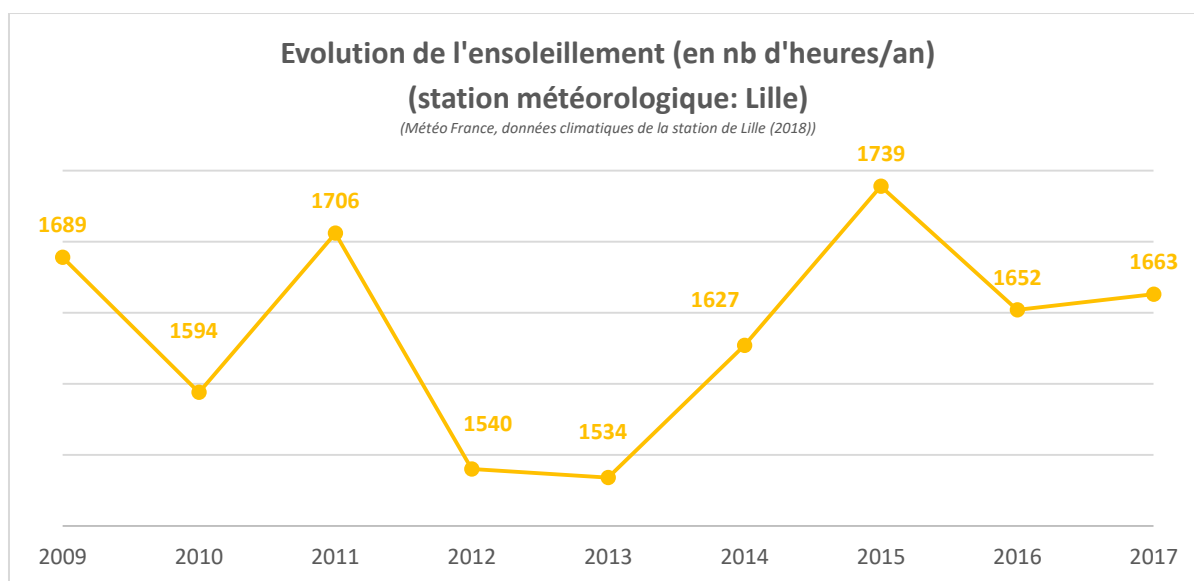
D'après le scénario extrême de la DREAL, en 2080 le climat de la région Hauts-de-France pourrait être similaire à celui que connaît Carcassonne (Occitanie) aujourd'hui. De même, la DREAL évalue qu'à l'horizon 2080 la Sambre-Avesnois pourrait avoir **une température moyenne annuelle de 12 à 13°C, contre 9°C aujourd'hui.**

3. Ensoleillement

L'ensoleillement correspond à quantité et la durée d'exposition de la lumière solaire reçue par une surface (ou un lieu). Il est mesuré par le nombre d'heures d'ensoleillement annuel et l'énergie du rayonnement solaire (exprimé en kWh/m²/an). L'Agence de l'Environnement et de Maîtrise de l'Energie (ADEME) a réalisé deux représentations cartographiques de l'ensoleillement à l'échelle nationale :



La CAMVS est un territoire pauvre en ensoleillement, avec moins de 1 750 heures par an et moins de 1 220 kWh/m² par an ; cela n'empêche cependant à l'agglomération de bénéficier d'un gisement photovoltaïque efficient.



A l'instar de l'évolution des précipitations et des températures, l'ensoleillement en Région Hauts-de-France, varie d'une année à l'autre, que ce soit en nombre d'heures ou en nombre de jours par an. La période **entre 2011 et 2013** présente une forte baisse avec une **perte d'ensoleillement de 172 heures** (sur 2 ans). A contrario, en nombre de jours, une importante différence est notable **entre 2010 et 2011** avec un **gain de 24 jours** d'ensoleillement.

4. Vents

Grâce à sa position géographique aux pieds des Ardennes, le territoire Sambre-Avesnois est protégé des vents dominants du nord et de l'est. Cependant, plusieurs épisodes de vents violents provenant du sud-ouest voire de tempêtes ont été recensés dans l'arrondissement.

L'épisode le plus violent s'est tenu le 28 Février 2010 à Saint-Hilaire-sur-Helpe, lors de la tempête Xynthia, où des vents supérieurs à 110 km/h ont été relevés. De même, une tornade de niveau EF4 (qualifiées de très fortes) s'est formée à Hautmont le 3 Août 2008, avec des bourrasques de vents de 270 à 320 km/h, causant d'importants dégâts. Néanmoins, le nombre de jours avec des vents forts reste relativement peu important.



Trace au sol de la tornade du 3 Août 2008 à Hautmont formant une bande de 50 m de large sur une distance de 10,5 km

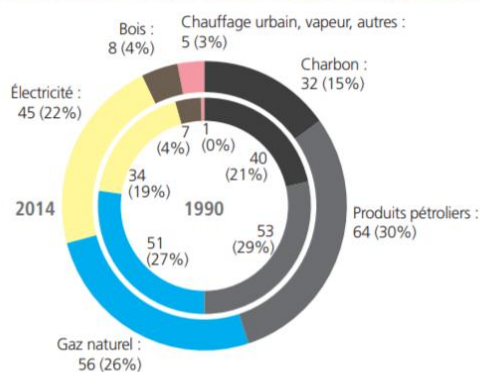
Météo France, événements remarquables

III. Bilan énergétique (hors énergies renouvelables)

1. Consommations énergétiques

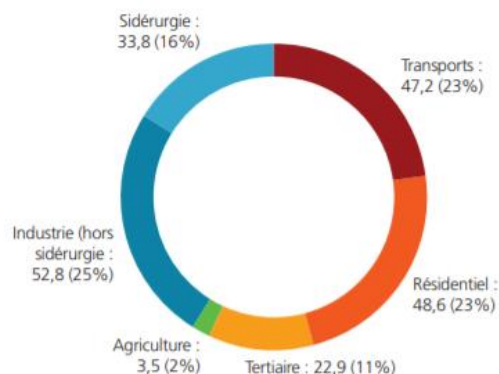
1.1. Consommations énergétiques régionales

Évolution du mix énergétique de la consommation, 1990-2014, HDF (en TWh)



Source : Observatoire Climat HDF d'après outil Norener, SOeS

Consommation d'énergie finale par secteur, 2014, HDF (en TWh)



Source : Observatoire Climat HDF - Outil Norener

D'après l'observatoire Climat Hauts-de-France (CERDD), la consommation d'énergie finale de la Région Hauts-de-France atteint 209 TWh en 2014 (ou 18 Mtep) soit 12% de la consommation nationale d'énergie pour 9% de la population (1 736 TWh en France).

En 2014, le mix énergétique régional est dominé par les produits pétroliers à hauteur de 30%. Le gaz et l'électricité couvrent chacun près d'un quart de la consommation totale, soit respectivement 24,7% et 23,6%. Le charbon, source d'énergie particulièrement émettrice de particules fines PM2.5 et PM10, représente une part substantielle du mix énergétique avec 15%. Cependant sa part tend à diminuer.

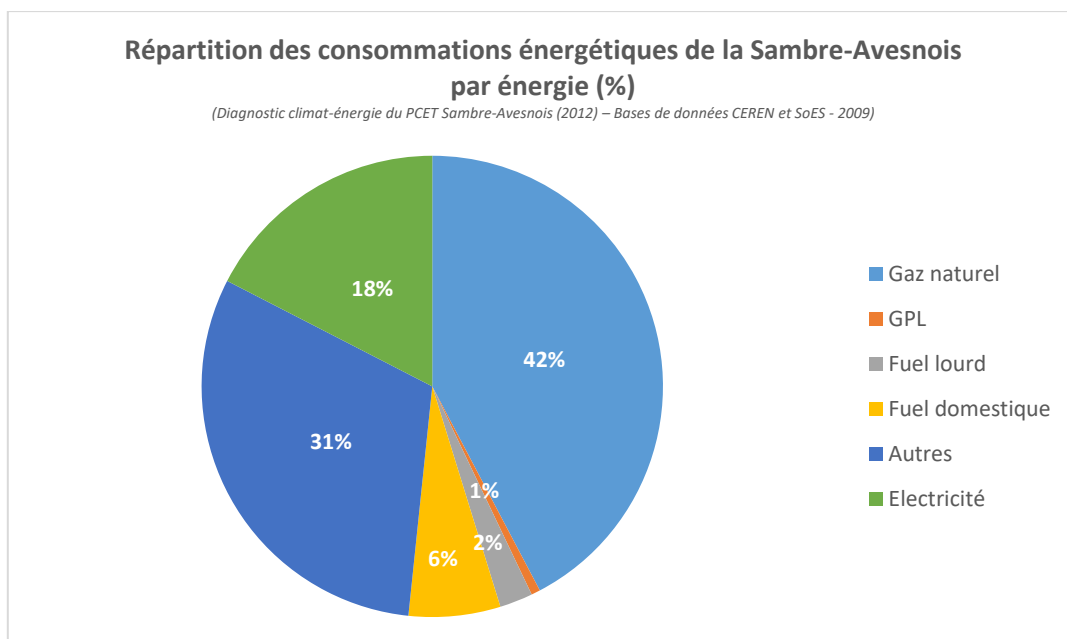
La répartition par secteur d'activité à l'échelle régionale des consommations énergétiques montre une importante part consacrée à l'industrie-sidérurgie avec 87 TWh (41% en Hauts-de-France contre

19% à l'échelle nationale). Le secteur résidentiel et les transports occupent la 2^{ème} place des consommations énergétiques régionales avec chacun 23%.

1.2. Consommations énergétiques à l'échelle du SCOT Sambre-Avesnois

A ce jour, faute de disponibilité des données, la répartition des consommations énergétiques de la CAMVS par énergie et par secteur d'activité ne peut être déterminée. Ces données ne sont disponibles en effet qu'à l'échelle régionale et des arrondissements.

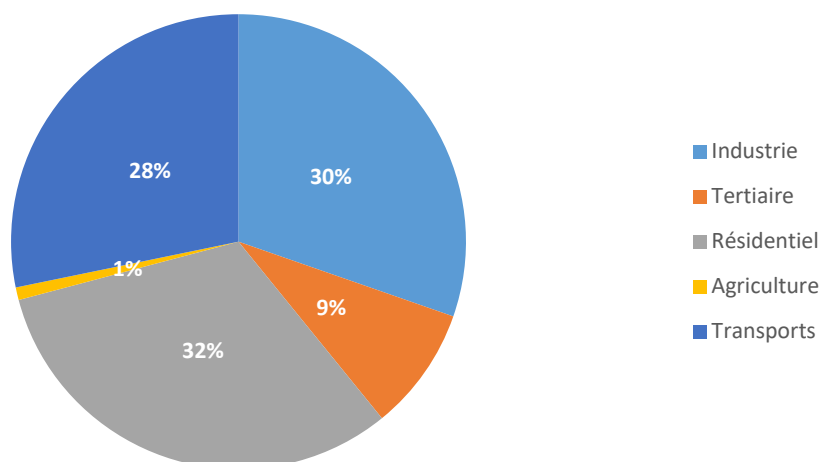
En 2009, dernière année de référence, l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe, comptabilise 7 118 449 MWh d'énergie consommée, soit 30,8 MWh par habitant. Si le gaz naturel domine avec 42%, la consommation d'autres énergies fossiles dont le charbon, le gaz propane et le pétrole y reste conséquente. La part d'électricité représente quant à elle 18%.



La consommation énergétique de la Sambre-Avesnois est dominée par le secteur résidentiel à hauteur de 32%, suivi de près par les industries avec 30%. Avec 1%, le secteur agricole, essentiellement présent sur la CCPM, la 3CA et la CCSA, représente une faible part de la consommation.

Répartition sectorielle des consommations énergétiques de la Sambre-Avesnois (%)

(Diagnostic climat-énergie du PCET Sambre-Avesnois (2012) – Bases de données CEREN et SoES – 2009)



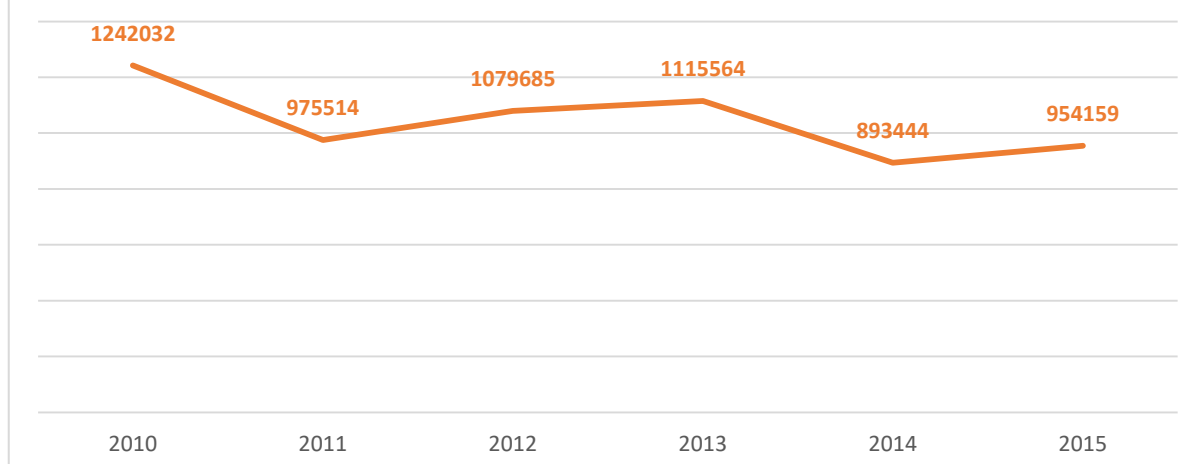
1.3. Consommations de gaz naturel à l'échelle de la CAMVS

L'analyse des données de consommation de gaz naturel concerne la période 2010 à 2015. Sept communes ne sont pas desservies par le réseau de gaz GrDF : Boussignies-sur-Roc, Ecuelin, Monceau-Saint-Waast, Noyelles-sur-Sambre, Obrechies, Saint-Rémy-Chaussée et Sassegnies. L'analyse concerne donc les 36 autres communes de la CAMVS.

La CAMVS compte 36 534 points de livraison de gaz naturel. Sur la période 2010-2015, la consommation totale représente **6 260 398 KWh (soit 6,3 GWh)**. Le graphique suivant indique une variation de cette consommation selon les années sur cette même période.

Evolution de la consommation de gaz naturel de la CAMVS tous secteurs confondus (en KWh)

(GrDF (2017))

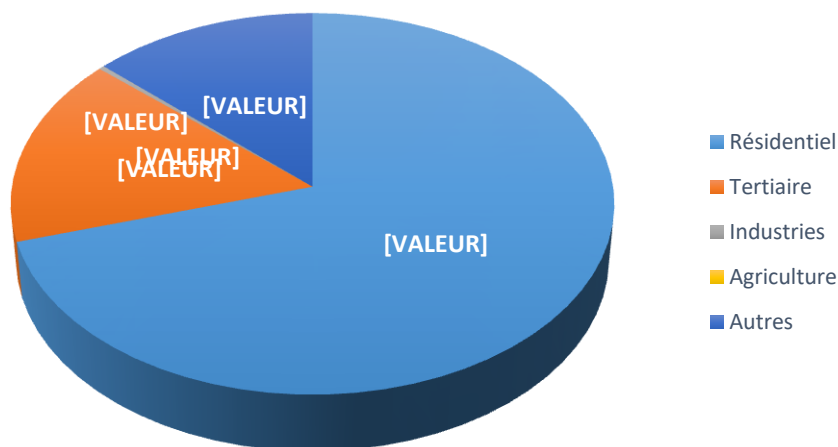


Entre 2010 (avec 1 242 032 KWh) et 2015 (avec 954 159 KWh), **la consommation de gaz naturel a baissé de 23,2%**. Cette baisse répond pleinement aux objectifs nationaux et locaux de réduction des consommations énergétiques, fixés à 20% à l'horizon 2020, notamment dans le cadre du PCET.

Répartition par secteur d'activité des consommations de gaz naturel de la CAMVS sur la période 2010-2015

(%)

(GrDF (2017))

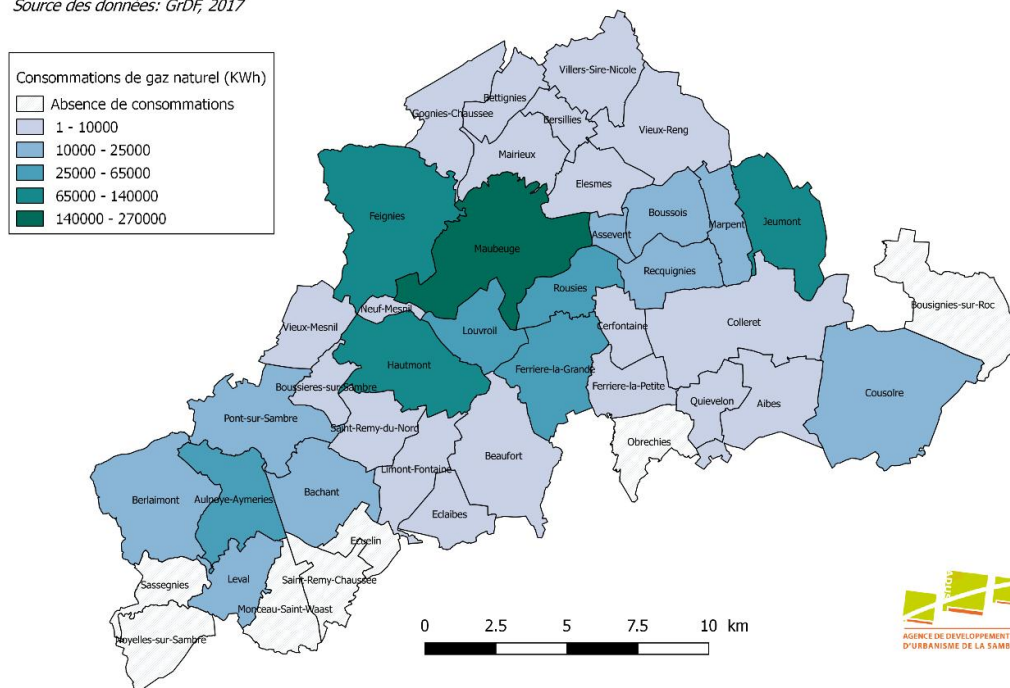


Sur la période 2010-2015, le secteur résidentiel est le premier consommateur de gaz naturel avec 70,4% de la consommation, suivi de loin par le tertiaire (16,1%) et la catégorie « autre » (13,2%).

A l'échelle locale, les consommations de gaz naturel sont plus importantes au sein des communes disposant d'un poids de population, d'un parc immobilier, des activités économiques, etc. conséquents. Une corrélation ressort entre l'importance des consommations de gaz naturel et les principales communes qui composent la « Sambre industrielle », à savoir Maubeuge, Jeumont, Feignies, Hautmont, Louvroil etc.

Consommations de gaz naturel par commune en 2015 Communauté d'agglomération Maubeuge Val de Sambre

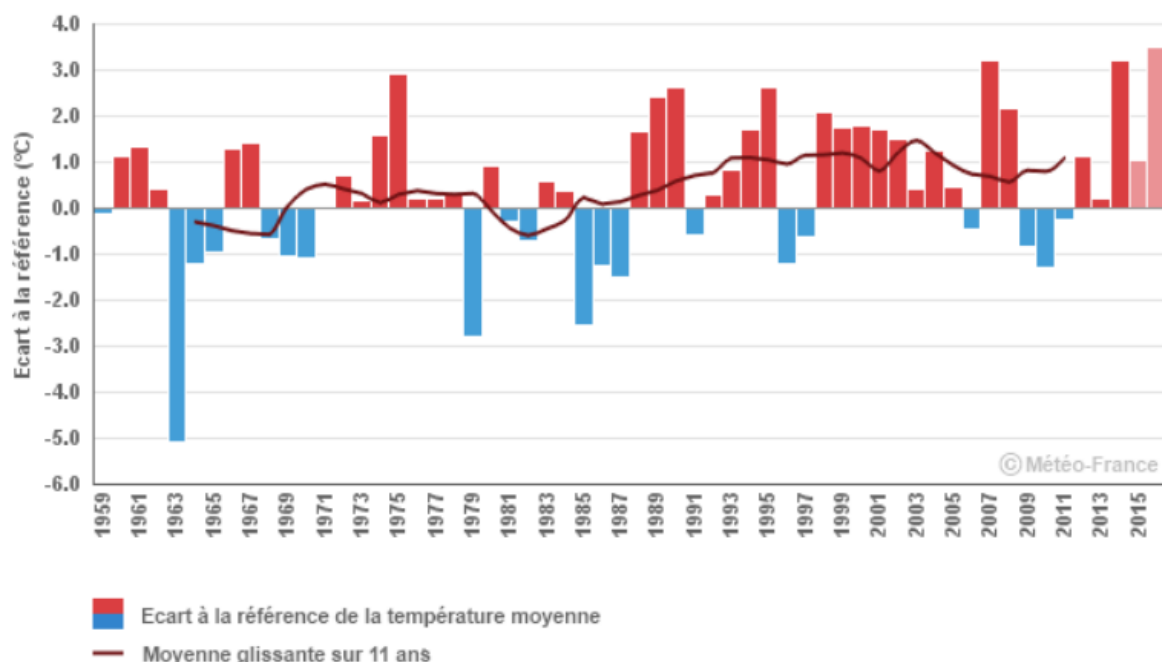
Source des données: GrDF, 2017



1.3.1. Secteur résidentiel

Le territoire de la CAMVS compte 56 716 logements dont 50 917 résidences principales (INSEE, 2014) et 62% d'entre eux ont été construits avant la 1^{ère} réglementation thermique de 1974. La CAMVS est confrontée à des logements mal isolés, avec des moyens de chauffage vieillissants (chauffage au fioul, au charbon, au bois, etc.). Ces logements sont qualifiés de « passoires thermiques ». Aujourd'hui, cependant, la grande majorité des logements de la CAMVS sont desservis par un réseau de gaz naturel performant.

Sur la période 2010-2015, pour le secteur résidentiel, la consommation en gaz naturel baisse en passant de 889 909 kWh en 2010 à 665 439 kWh en 2015, soit une baisse de 34%. Cette tendance s'explique notamment par l'arrivée de nouveaux réseaux énergétiques sur le territoire, dont les énergies renouvelables, par une proportion conséquente de logements chauffés à l'électricité et aux énergies fossiles (fioul, charbon), mais également par une hausse des températures annuelles, avec des hivers plus doux (et donc une baisse des consommations énergétiques en hiver) ; en témoigne le graphique suivant :



1.3.2. Secteur tertiaire

A l'échelle de la CAMVS, le secteur tertiaire représente une consommation de gaz naturel de **167 622 kWh en moyenne sur la période 2010-2015**. La tendance est à la baisse entre 2010 et 2015 avec respectivement 199 751 kWh et 150 642 kWh consommés par le secteur ; soit un **recul de 25%**.

1.3.3. Secteur industriel

Cette ressource est essentielle pour le secteur industriel : elle est utilisée dans les procédés de production qui exigent de la vapeur, de l'eau bouillante, des températures élevées voire du froid.

La CAMVS possède un important tissu industriel composé notamment de firmes multinationales (MCA Renault, Ménisiez, Bigard, ...) et de PME-TPE locales spécialisées dans l'industrie mécanique. Six communes accueillent des industries alimentées en chaleur par le gaz naturel : Feignies, Ferrière-la-Grande, Hautmont, Jeumont, Louvroil et Maubeuge.

Le secteur a connu une diminution significative de sa consommation en gaz naturel entre **2010 et 2015, passant de 7 316 KWh à 2 044 KWh, soit une baisse de 72%**. Cette forte baisse s'explique notamment par la fermeture d'un point de livraison de gaz naturel en 2011 sur la commune d'Hautmont.

1.3.4. Autres secteurs

Cette catégorie correspond à l'ensemble des consommations de gaz naturel pour lesquelles les codes NAF ne sont pas précisés auprès de GrDF. Cette catégorie est composée par exemple des bureaux individuels, des TPE, des activités hôtelières etc.

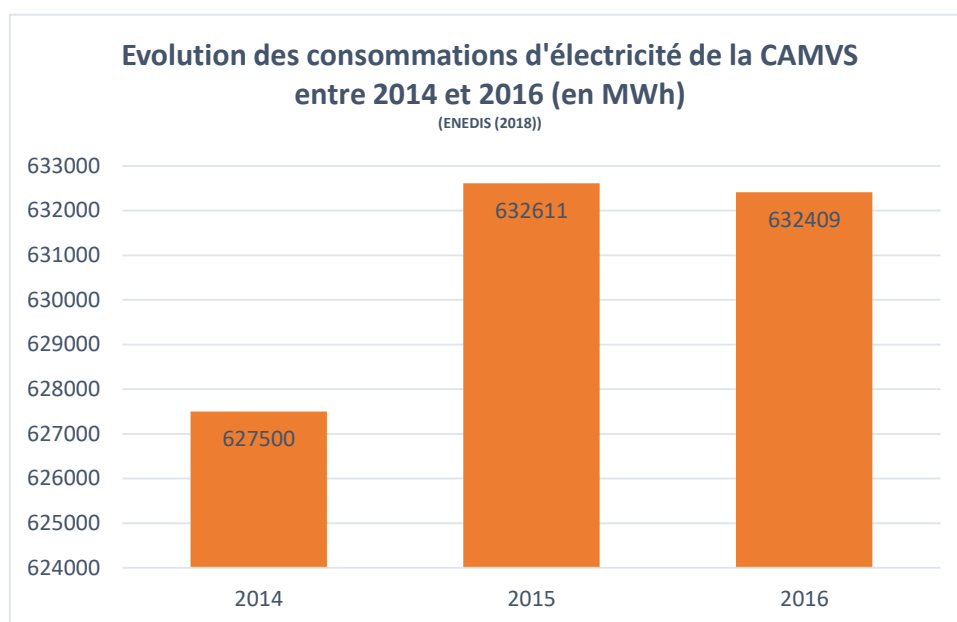
Seules 13 communes présentent des consommations de gaz naturel pour cette catégorie : Assevent, Aulnoye-Aymeries, Bachant, Berlaimont, Boussois, Feignies, Ferrière-la-Grande, Hautmont, Jeumont, Louvroil, Maubeuge, Pont-sur-Sambre, Rousies.

Les consommations varient considérablement. En effet, des points de livraison sont recensés pour certaines années et sont absents sur d'autres années. Néanmoins, pour cette même période, la consommation de gaz naturel représente en moyenne **137 700 KWh sur la période 2010-2015**, avec une **baisse de 6,2%** entre 2010 et 2015.

1.4. Consommations d'électricité à l'échelle de la CAMVS

Les consommations d'électricité du territoire de la CAMVS, sont évaluées à partir des données d'ENEDIS, sur la période 2014-2016.

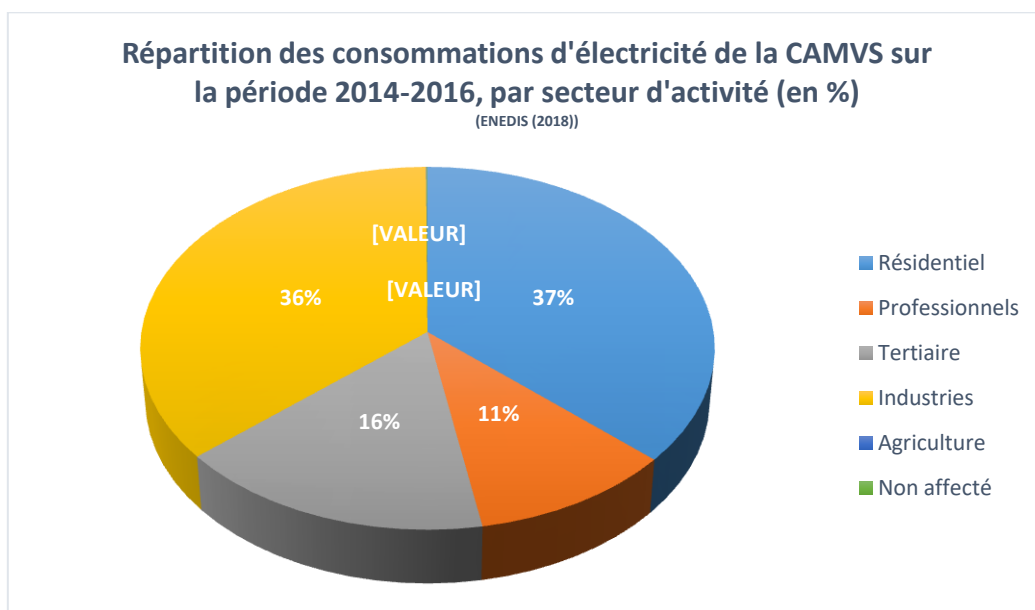
Sur la période 2014-2016, l'électricité représente une consommation moyenne de **630 840 MWh** et



présente une variation faible, ce l'ordre de **0,78%**.

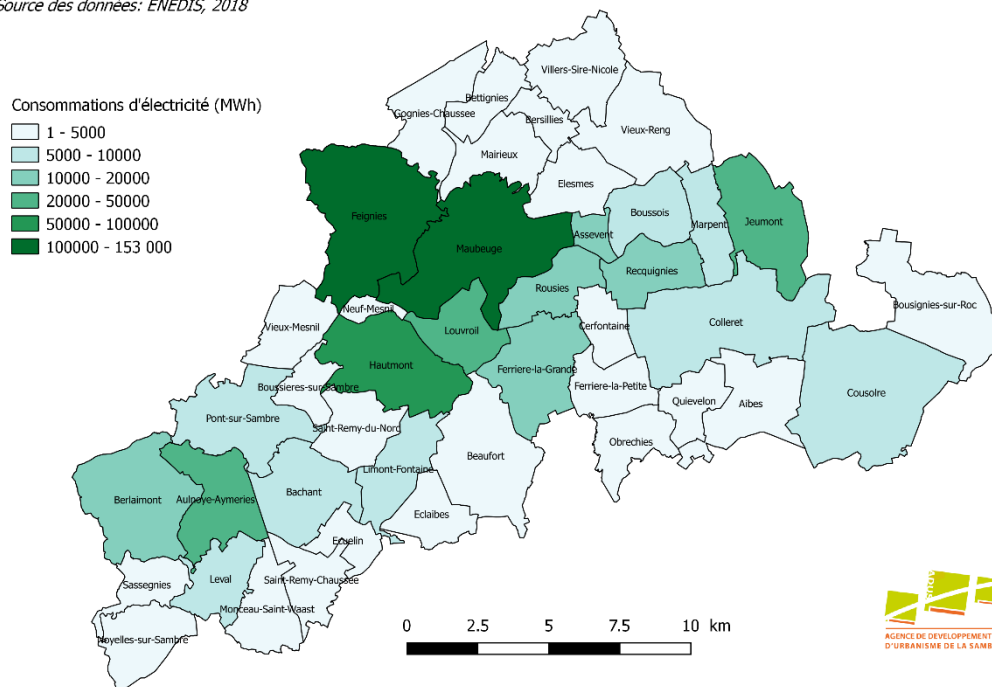
+ 0,78%

Une analyse de la répartition des consommations d'électricité de la CAMVS sur la période 2014-2016, fait apparaître que les secteurs résidentiel et industriel consomment 73% de l'électricité. Ceci s'explique principalement les nombreux logements et un tissu industriel dense sur le territoire.



Consommations d'électricité par commune en 2016 Communauté d'agglomération Maubeuge Val de Sambre

Source des données: ENEDIS, 2018



Comme pour les consommations de gaz naturel, les communes les plus consommatrices d'électricité sont les plus urbanisées de la CAMVS, à savoir : Maubeuge, Feignies, Hautmont, Louvroil, Aulnoye-Aymeries, Jeumont. Feignies et Maubeuge consomment plus de 100 GWh chacune : elles concentrent une grande partie des logements de l'agglomération et de nombreuses activités industrielles avec la Zone d'Activité Gréveaux les Guides (Bigard, MCA, Menisiez). L'entreprise Vallourec, située à Aulnoye-Aymeries, est également un consommateur d'électricité considérable. En revanche, les consommations d'électricité des autres communes se limitent principalement au secteur résidentiel.

1.4.1. Secteur résidentiel

Les données d'ENEDIS indiquent une évolution peu significative de la consommation d'électricité pour le secteur résidentiel, avec une augmentation de l'ordre de 4,2% entre 2014 (226 003 MWh) et 2016 (235 441 MWh). En effet, la baisse des consommations de gaz dans les logements est compensée par le développement d'autres sources d'énergie, à commencer par l'électricité.

1.4.2. Secteur professionnels

Le secteur « professionnels » regroupe l'ensemble des professions libérales de santé et d'ingénierie. L'évolution des consommations d'électricité entre 2014 et 2016 de ce secteur sont également peu significatives, de l'ordre de **2,1%**. A ce titre, **68 030 MWh ont été consommés en 2016**.

1.4.3. Secteur tertiaire

Entre 2014 et 2016, la consommation d'électricité pour le secteur tertiaire a **augmenté de 8,3%**. Deux raisons peuvent justifier cette augmentation significative :

- Le réseau d'électricité d'ENEDIS s'est considérablement développé ces dernières années ;
- La CAMVS concentre de nombreuses activités administratives.

1.4.4. Secteur industriel

A l'instar des consommations de gaz naturel, les industries de la CAMVS sont d'importants consommateurs d'électricité afin de répondre à leurs besoins de chaleur (chauffage, appareils électroniques/mécaniques, eau chaude). Pourtant, **entre 2014 et 2016, la consommation d'électricité pour ce secteur a reculé de 5,92% (220 304 MWh en 2016)**. Le développement des énergies a pesé dans la balance pour les différentes entreprises de l'agglomération de Maubeuge. C'est l'unique secteur qui présente un recul de sa consommation d'électricité sur la période 2014-2016. Néanmoins, le secteur industriel reste, avec le secteur résidentiel, le plus consommateur d'électricité sur le territoire de la CAMVS.

1.4.5. Secteur agricole

Seules cinq communes de la CAMVS présentent des consommations d'électricité pour le secteur agricole : Aibes, Beaufort, Boussières-sur-Sambre, Ferrière-la-Petite et Louvroil. L'agriculture représente une faible part de la consommation d'électricité de la CAMVS. Toutefois, entre 2014 et 2016, une **augmentation de 30,1% de la consommation de ce secteur est constatée**, notamment pour la commune d'Aibes (58 MWh en 2015, 77 MWh en 2016).

1.4.6. Secteurs non affectés

A l'instar de GrDF, le secteur « non affectés » comprend les consommations d'électricité pour les activités dont les codes NAF ne sont pas précisés. Pour ce secteur, les données de consommations d'électricité restent incertaines, dans la mesure où une **baisse de 98% est constatée entre 2014 et 2016**, passant de 495 MWh (pour six communes) à 12 MWh (pour deux communes).

2. Productions énergétiques

Afin de répondre à ses besoins en énergies, la Région Hauts-de-France peut compter sur ses principales installations de production et de transformation d'énergies non renouvelables, à l'instar de la centrale nucléaire de Gravelines qui couvre 80% des besoins énergétiques régionaux en électricité, de ses centrales thermiques, de ses 60 installations de cogénération et de ses centrales à cycle combiné gaz.

En 2015, ce sont plus de **60 TWh d'énergies fossiles, fissiles et renouvelables** qui ont été produits en Région Hauts-de-France, soit une **couverture de 28% de sa consommation finale**. Autrement dit, la Région Hauts-de-France importe 72% de l'énergie finale consommée.

La CAMVS, quant à elle, compte deux établissements producteurs d'électricité : la centrale électrique POWEO de Pont-sur-Sambre (mise en service en 2009) et le Centre de Valorisation Énergétique (CVE) du Syndicat Mixte d'Incinération de l'Arrondissement d'Avesnes (SMIAA). Le CVE produit en effet de la vapeur issue de l'incinération des déchets ménagers de la CAMVS, qui est ensuite utilisée pour produire de l'électricité pour le chauffage de ses bâtiments.

En 2010, dernière année de référence, la production d'électricité sur le territoire de la CAMVS s'élève à **2 366 GWh** dont 5,5 MWh par le CVE du SMIAA. La centrale électrique POWEO de Pont-sur-Sambre est donc la principale installation de production d'électricité du territoire. C'est une installation de type cycle combinée au gaz naturel.

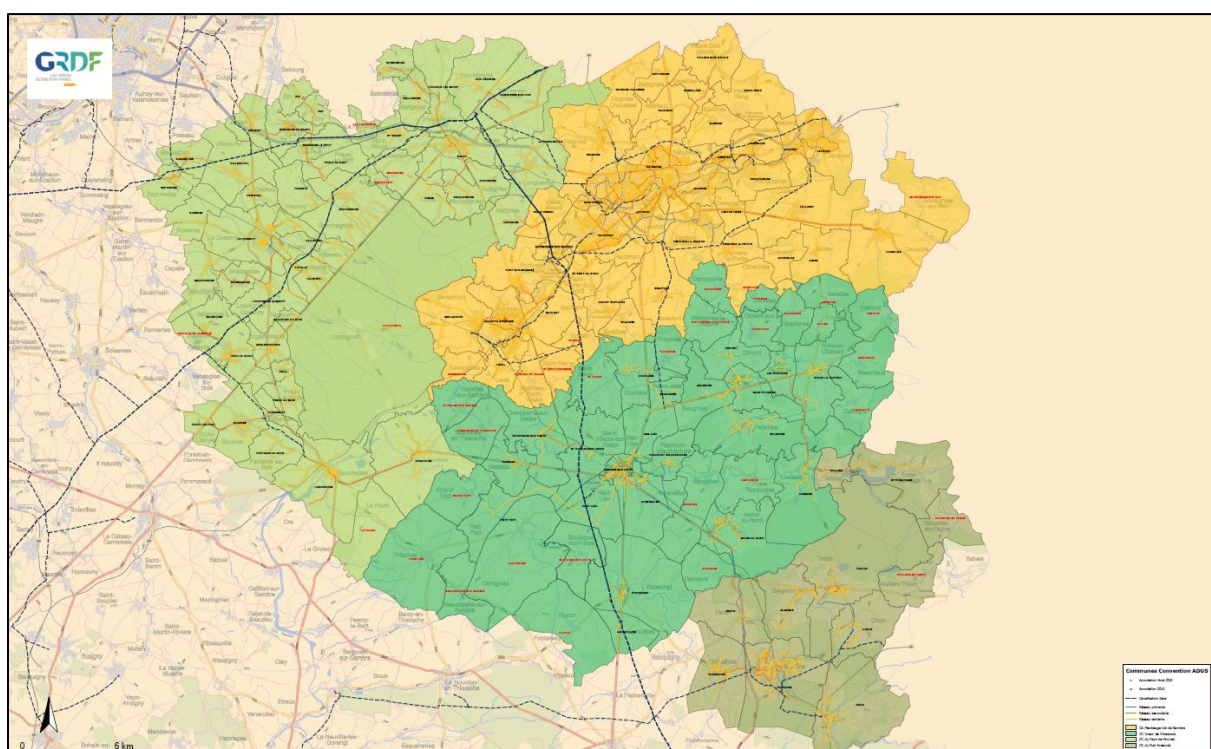
La production électrique de la centrale POWEO couvre, en 2010, 54% de la consommation de gaz naturel de l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe.

3. Réseaux de distribution énergétique

Les cartes ci-après identifient les réseaux de distribution énergétique gaz (GrDF) et électricité (ENEDIS).

Elaborées à l'échelle de l'arrondissement, elles distinguent :

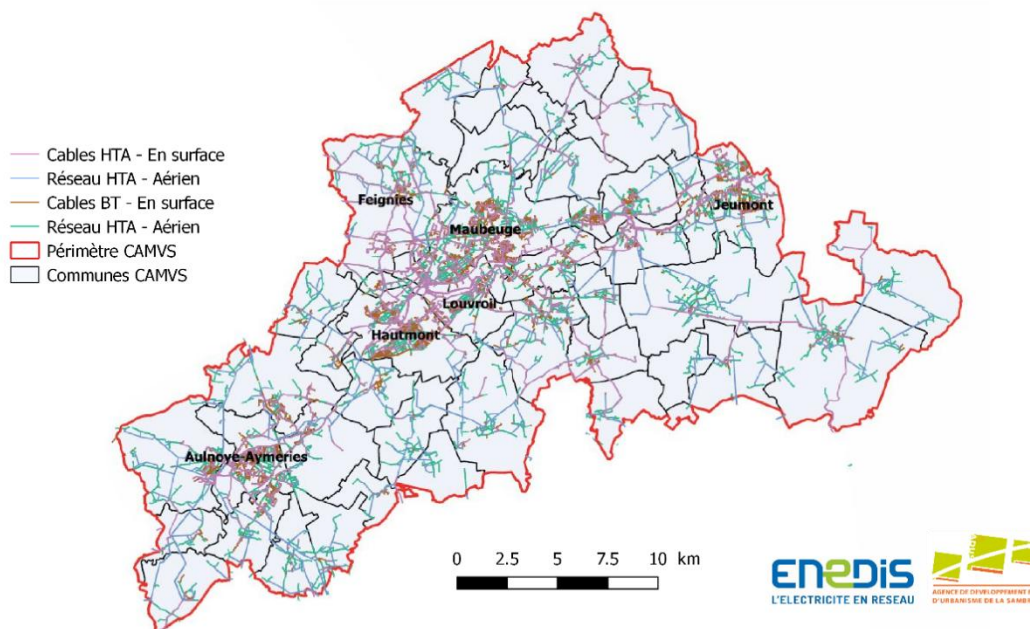
- **Le réseau primaire** : il s'agit du réseau assurant l'acheminement vers les secteurs de consommation de grandes quantités de gaz (notamment les clients industriels) ;
- **Le réseau secondaire** : il assure à la fois le transit et la desserte des Clients « ordinaires » ;
- **Le réseau tertiaire** : il assure uniquement la desserte de gaz (vers les branchements Clients particuliers par exemple) ;
- **Canalisation tiers** : réseau de transport gaz naturel principal exploité par GRTGaz



LES RESEAUX DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE (Haute et Basse tension)

Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre

ENEDIS, ADUS, 2018



IV. Energies renouvelables

Les énergies renouvelables regroupent toutes celles que « la nature constitue ou reconstitue plus rapidement que l'Homme ne les utilise. Elles peuvent être alors considérées comme inépuisables à l'échelle du temps humain » (ADEME).

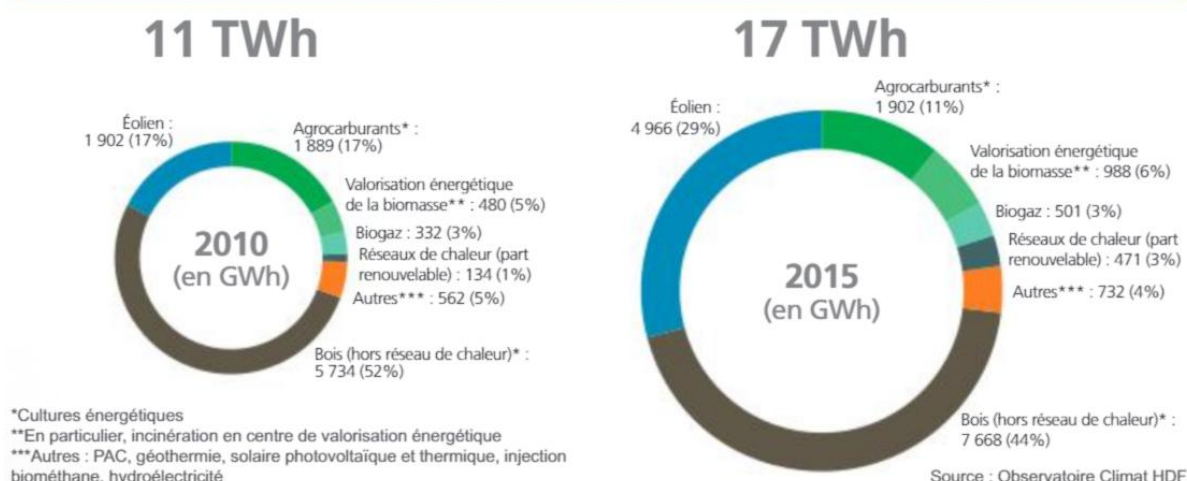
A l'aune du changement climatique et de la raréfaction des énergies fossiles, les énergies renouvelables constituent de véritables leviers de développement des territoires. Au-delà de produire indéfiniment de l'énergie décarbonnée, elles participent à l'émergence d'un développement durable où sont articulés les enjeux environnementaux, sociaux mais également économiques. Depuis quelques années, l'enjeu pour les territoires est de créer ou de valoriser de nouvelles filières économiques, de favoriser la création d'emplois ou l'utilisation de ressources locales. Sur le plan social, les énergies renouvelables sont une réponse au bien vivre des habitants : facture énergétique moins onéreuse, satisfaction de contribuer activement à l'atténuation du changement climatique, etc.

En 2016, en France, les énergies renouvelables représentent 16% du mix énergétique et emploient 100 000 personnes. Ces chiffres sont appelés à croître. En effet, leur développement est au cœur des réflexions des politiques publiques, quelle que soit l'échelle : nationale, régionale, départementale, intercommunale et communale. Des objectifs opérationnels sont fixés par le Plan Climat National du 6 Juillet 2017 : atteindre une neutralité carbone en 2050, avec comme point d'étape une part d'énergies renouvelables à hauteur de 32% en 2030 (consommations énergétiques), dont 40% d'électricité d'origine renouvelable.

Cet objectif national est décliné à travers des stratégies Climat-Air-Energie régionales et locales avec les SRCAE/SRADET et PCAET.

1. Production d'énergies renouvelables

Évolution du mix énergétique de production renouvelable, 2010-2015, HDF (enGWh)



Sur les cinq dernières années, d'après l'observatoire climat régional (CERDD), la production d'énergie renouvelable en Région Hauts-de-France s'est accrue de **70%**, passant de **11 à 17 TWh**. En 2015, elle représente **8,1% de la consommation énergétique régionale**.

Le mix énergétique de production d'énergie renouvelable entre 2010 et 2015 est dominé par la biomasse, notamment le bois-énergie. Les centrales se multiplient dans la région grâce à des subventions FEDER/FRATRI. Elle représente 44% du mix de production renouvelable avec 7 668 GWh en 2015. Elle est suivie par l'éolien qui représente 29% du mix pour 4 966 GWh en 2015. C'est l'énergie qui a rencontré la plus forte croissance ces cinq dernières années : + 161% (1 902 GWh en 2010).

D'autres énergies renouvelables ont connu une évolution notable de leurs productions : la production d'électricité et de chaleur par méthanisation (+ 66% entre 2010 et 2015) ; le solaire photovoltaïque ou encore l'injection de biogaz (ou de biométhane), apparu dans le paysage régional en 2011. Pour cette dernière, il est à noter que les agrocarburants (ou biocarburants) représentent 11% du mix de production renouvelable avec 1 902 GWh en 2015.

La Région Hauts-de-France, au travers de son SRCAE s'est fixé un objectif de production d'énergies renouvelables de 27 TWh d'ici à 2020.

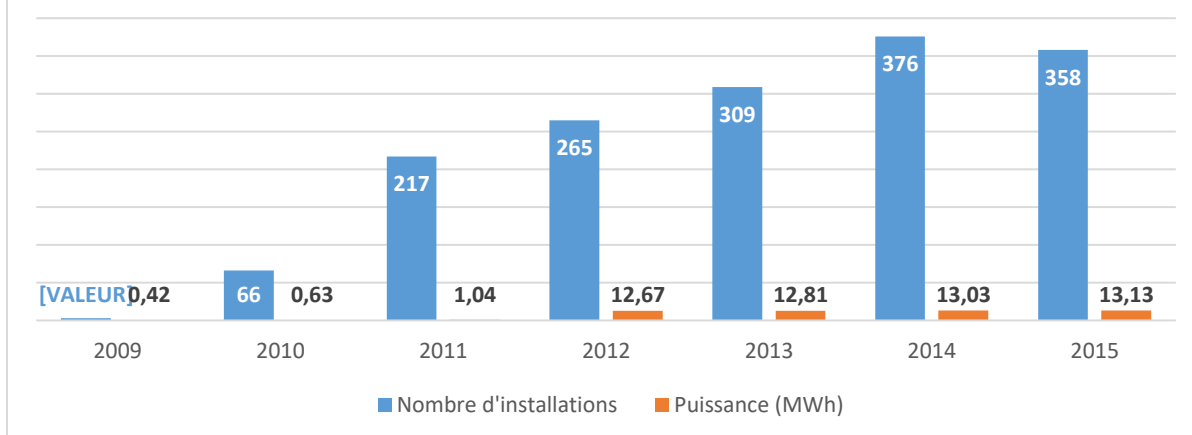
Au sein de la CAMVS, la production d'énergies renouvelables est à ce jour peu significative. À l'échelle de l'agglomération, des projets d'énergies renouvelables sont en cours de réalisation et seront en fonctionnement à partir de 2020 (ex : unité de méthanisation).

Néanmoins, plusieurs installations photovoltaïques, portées par des entreprises tel que MCA et sa ferme photovoltaïque, ou par des particuliers, permettent au territoire de la CAMVS, d'après DATAGENCES, d'être producteur d'une électricité renouvelable à hauteur de **13,13 MWh en 2015 avec 358 installations**.

Les chiffres de la production d'électricité renouvelable montrent d'importantes évolutions au sein de la CAMVS sur la période 2009-2015 (d'origine photovoltaïque, voire solaire thermique).

Evolution des installations de production d'électricité renouvelable entre 2009 et 2015 sur la CAMVS

(DATAGENCES (2018))



Le nombre d'installations productrices d'électricité renouvelable a considérablement évolué passant de 3 à 358 installations en 6 ans. Il en est de même pour la puissance produite par ces installations, passant de 0,4 MWh produits en 2009 à 13,1 MWh en 2015 (+ 3 175%).

Par ailleurs, la CAMVS compte au 1^{er} mars 2018 **quatre chaudières bois énergie**. Ces chaudières bois-énergie sont portées par plusieurs acteurs (agriculteur, collectivité, structure privée) dans quatre communes de la CAMVS, à savoir Bachant, Leval, Feignies et Limont-Fontaine. Les quatre installations bois-énergie produisent de la chaleur (chauffage, eau chaude sanitaire, activité) à l'échelle d'un bâtiment, d'une unique structure ; ceci explique les faibles puissances installées, à hauteur de **265 kWh au total**. Néanmoins, dans le cadre de projets de réhabilitation du patrimoine public, du patrimoine privé ou encore de projets de renouvellement urbain, le bois-énergie représente une solution énergétique innovante, rentable et efficace. Plusieurs communes de l'arrondissement ont d'ores-et-déjà inaugurées leur propre réseau de chaleur « bois-énergie ».

Enfin, aucune installation géothermique ni éolienne ne sont en fonction actuellement sur la CAMVS.

2. Gisements d'énergies renouvelables

2.1. Solaire photovoltaïque

Le rendement photovoltaïque d'une installation dépend de plusieurs critères :

- L'ensoleillement du territoire ;
- La température extérieure ;
- L'orientation du bâtiment (ou du site) sur lequel sera implantée l'installation photovoltaïque ;
- La présence de parties ombragées sur la parcelle ;

Ces critères bioclimatiques permettent de réaliser une installation optimisée pour une production d'électricité ou pour subvenir aux besoins de chaleur (eau chaude sanitaire, chauffage, cuisson).

Sur la CAMVS, le gisement potentiel du solaire photovoltaïque a été évaluée à l'échelle communale par l'observatoire régional du climat. Dans les résultats sont alors distingués le gisement net global photovoltaïque mesuré en Kilowatt crête (kWc), du gisement de production annuelle mesuré en MWh. Pour rappel, le kWc correspond à la puissance produite par une installation photovoltaïque lors des meilleures journées de l'année (par d'exemple, une installation de 2 kWc peut produire

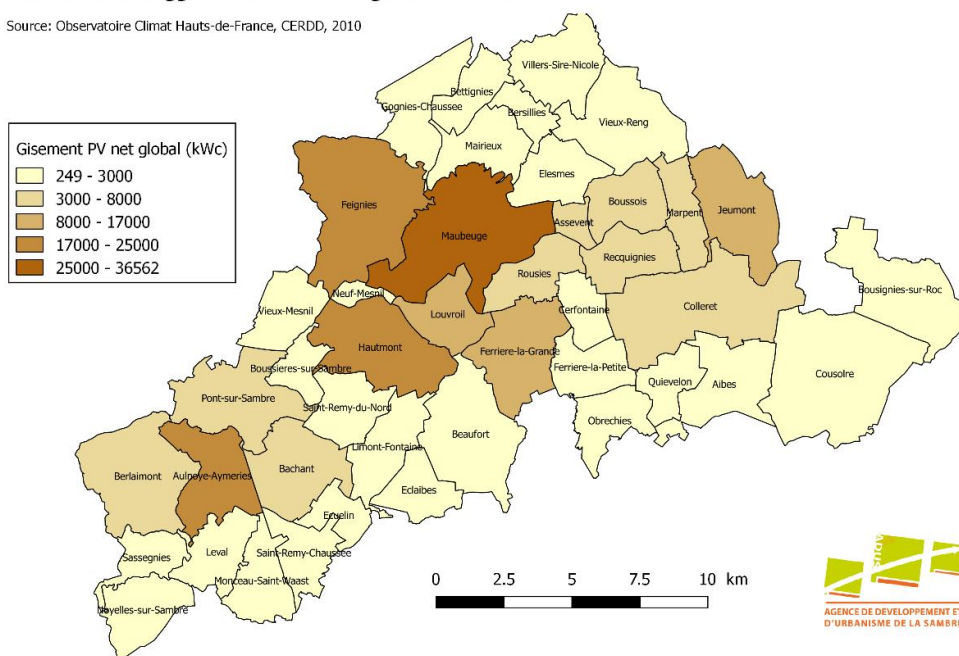
environ 1,7 MWh), alors que le MWh correspond à la quantité d'électricité produite par les panneaux photovoltaïques.

Le gisement potentiel du solaire photovoltaïque a été calculé sur la surface des toitures des bâtiments d'enseignement, des équipements, des grandes toitures industrielles, agricoles et commerciales et les ombrières de parking.

En 2010, dernière année de référence, le gisement potentiel de la CAMVS a été évalué à : **224 151 kWc** (gisement net global) et **196 108 MWh** (gisement de production annuelle). Celui-ci pourrait être atteint si **22 415 m²** de toitures étaient couvertes par des panneaux photovoltaïque². Fort logiquement, les communes présentant un gisement photovoltaïque net global sont les plus urbanisées de la CAMVS. En effet, ces communes comptent davantage de bâtiments et donc de toitures.

**Gisement photovoltaïque net global (kWc)
Communauté d'agglomération Maubeuge Val de Sambre**

Source: Observatoire Climat Hauts-de-France, CERDD, 2010



2.2. Eolien

L'énergie éolienne permet de produire de l'électricité renouvelable à partir de la force cinétique des vents. La rotation de l'éolienne actionne un alternateur qui entraîne la production d'électricité.

Le SRCAE de l'ex Région Nord-Pas-de-Calais intègre un Schéma Régional Eolien (SRE). Le SRE identifie les zones favorables au développement de l'énergie éolienne en prenant en compte à la fois le potentiel éolien, les impératifs de protection des espaces naturels (Natura 2000, ZNIEFF etc), les ensembles paysagers et le patrimoine naturel et culturel. Il fixe également des objectifs qualitatifs (modalités d'implantation privilégiant la densification des zones favorables) et quantitatifs de développement du potentiel éolien. Le SRE sera révisé avec le SRADDET Hauts-de-France.

² ENEDIS : une installation de 10m² de panneaux photovoltaïque représente une production d'1kWc.

La CAMVS ne compte pas d'éoliennes sur son territoire à ce jour, contrairement aux communes wallonnes voisines (11 éoliennes à Dour, 11 éoliennes à Estinnes, 9 éoliennes à Quévy). Pourtant, plusieurs communes de l'agglomération sont éligibles au SRE régional :

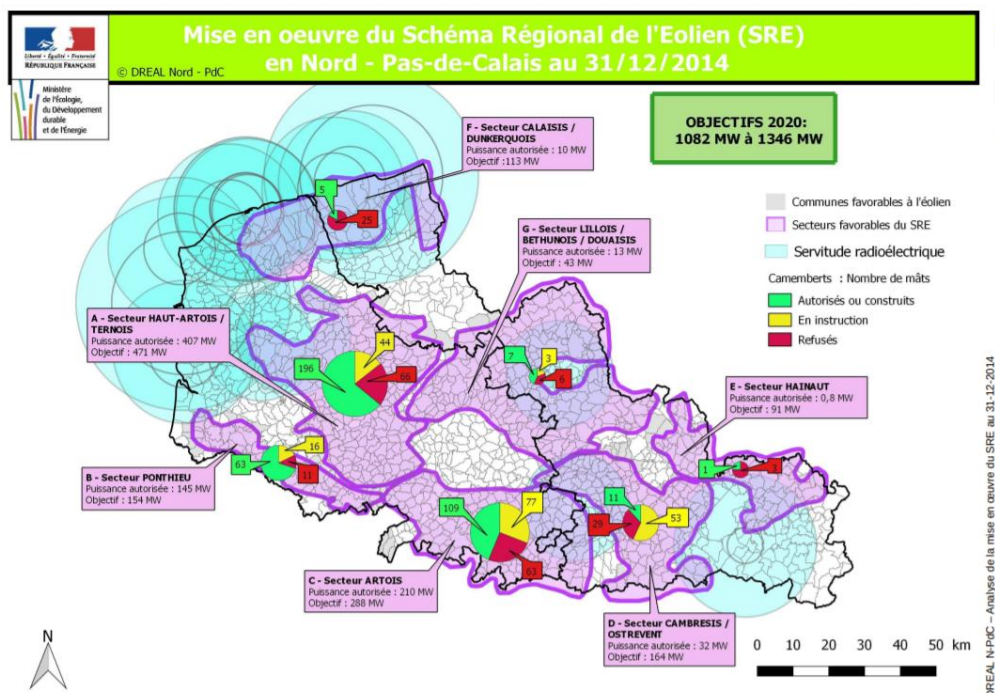
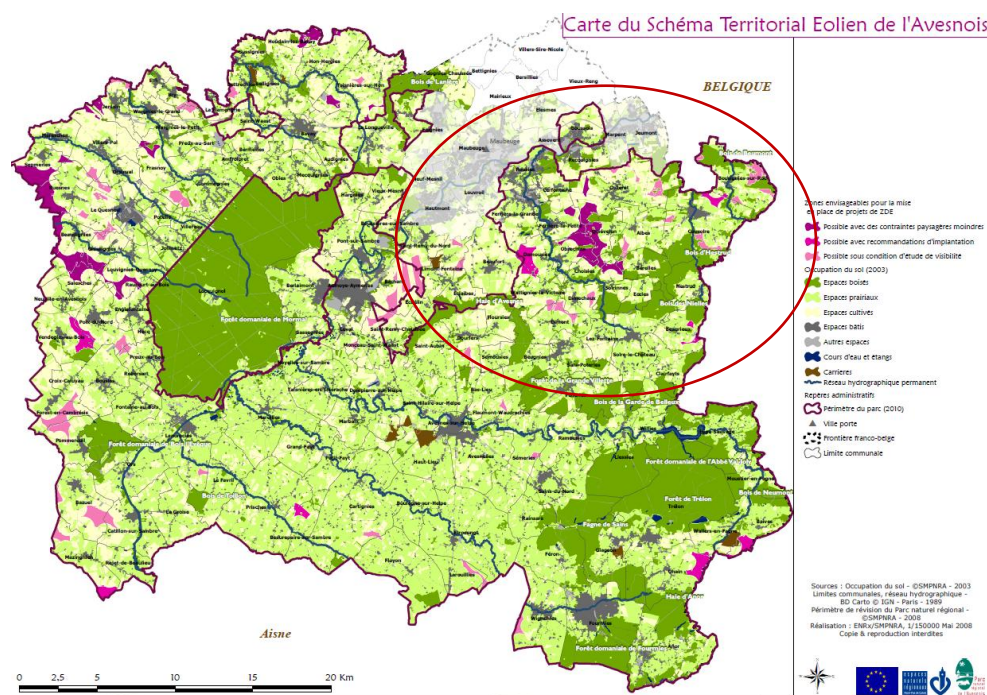


Schéma Régional Eolien, DREAL ex NPdC, 2014

Dans le cadre de sa Charte, le Parc Naturel Régional de l'Avesnois, présente une orientation consacrée à la prise en compte de l'environnement, des paysages et des patrimoines dans la conception et la gestion des projets d'aménagements publics et privés. A ce titre, un schéma territorial éolien de l'Avesnois a été réalisé pour identifier les zones de développement de l'éolien (ZDE) ayant notamment peu ou prou de contraintes paysagères. La représentation cartographique ci-après identifie les communes adhérentes au Parc Naturel Régional de l'Avesnois les zones envisagées pour la mise en place de projet de ZDE.



2.3. Biomasse (méthanisation et bois-énergie)

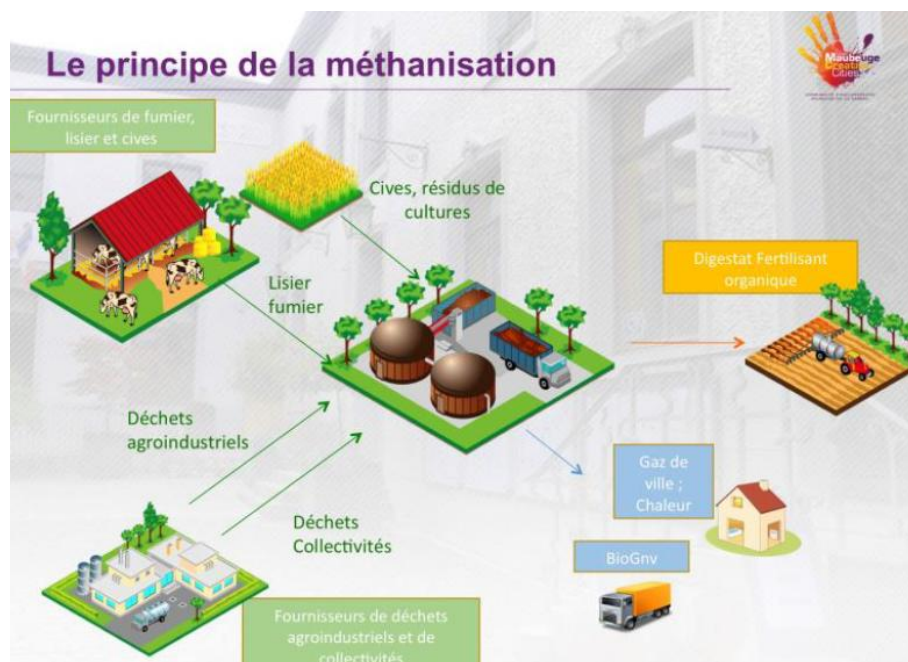
La biomasse occupe la part la plus importante de la production d'énergie renouvelable au sein de l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe, notamment par la filière bois-énergie. Pour compléter le bois-énergie, la Région Hauts-de-France a inscrit dans son Master Plan le déploiement de stations de méthanisation au sein de ses territoires agricoles, dont la Sambre-Avesnois. Le Plan Energie Méthanisation Autonome Azote (PEMAA) projette l'existence de 1 000 méthaniseurs d'ici 2020.

La méthanisation est une technologie basée sur la dégradation par des micro-organismes de la matière organique, en conditions contrôlées et en l'absence d'oxygène. C'est une technique intéressante pour la gestion des déchets organiques puisqu'elle permet un double bénéfice de valorisation organique et énergétique (production de biogaz / biométhane). Hormis le gaz naturel, la méthanisation permet de produire de l'électricité par voie de cogénération, mais également du biocarburant (bio-GNV), un procédé encore peu appliqué en Région Hauts-de-France.

Sur le territoire de la CAMVS, aucune station de méthanisation n'est, à ce jour, en fonctionnement. Toutefois, pour répondre aux objectifs d'atténuation du changement climatique, fixés par le PCET Sambre-Avesnois (et son futur PCAET), la CAMVS s'est engagée dans un projet de méthanisation depuis 2016. Implanté sur le site de la Marlière à Feignies, le projet de méthanisation de la CAMVS permettra de produire du biométhane à partir de plusieurs sources de déchets :

- Les STEP (boues d'épuration) ;
- Les déchets organiques des industries agro-alimentaires (ex : Bigard) ;
- Les déchets ménagers ;
- Les lisiers, fumiers des exploitations agricoles partenaires au projet.

En contrepartie, les agriculteurs partenaires et investisseurs du projet de méthanisation (formés en association, Sambre Agriculture Méthanisation Environnement), bénéficieront d'un digestat « propre » pour cultiver leurs terres. Aussi, au-delà de la production de gaz naturel, ce projet novateur s'inscrit dans une logique d'économie circulaire territorialisée et de maintien de la filière agricole locale.



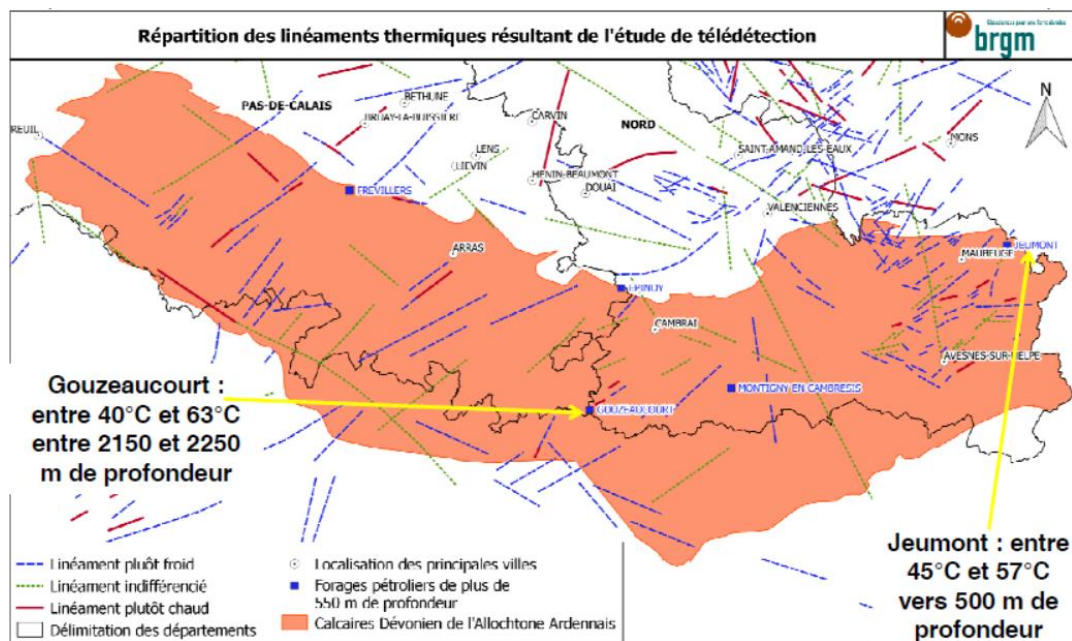
Présentation du projet de méthanisation de la CAMVS – Solagro, CAMVS, 2017

Par ailleurs, les espaces boisés couvrent 20,2% de la surface de la Sambre-Avesnois. Dans ce contexte, le bois-énergie, en plein essor dans l'arrondissement, participe à la valorisation des haies bocagères. En effet, le bois des haies peut être valorisé en plaquettes afin d'alimenter des chaudières à fort rendement, qui serviront à chauffer logements et équipements. Les haies bocagères de l'arrondissement sont désormais maintenues et entretenues pour produire du bois déchiqueté. Avec ses 36 chaudières, le bois-énergie en Sambre-Avesnois représente une puissance de 2 230 kW, alimentant près de « 300 équivalents logements ». Ce sont ainsi 260 kms de haies bocagères qui sont valorisées sur l'arrondissement sur les 12 000 kms protégés.

Aussi, pour tout projet bois-énergie sur le territoire de la CAMVS, le bois déchiqueté sera produit localement. Il sera issu de l'entretien de ces haies bocagères et pourra être acheminé, comme c'est le cas à ce jour, par l'association Atelier Agriculture Avesnois Thiérache (AAAT), qui organise l'approvisionnement des chaufferies bois sur la Thiérache de l'Aisne et en Sambre-Avesnois.

2.4. Géothermie

La Région Hauts-de-France a commandé en 2014 une étude du potentiel géothermique basse énergie et du potentiel des eaux de mines. Les résultats de l'étude révèlent la présence d'une eau souterraine circulant **entre 45°C et 57°C vers 500 m de profondeur** (Calcaires du Dévonien) au Nord Est de la CAMVS, pouvant être exploitée pour du chauffage urbain collectif via un réseau de chaleur ou encore pour l'eau chaude sanitaire. Les communes de Jeumont et de Marpent sont identifiées par cette étude comme secteurs à « **ressource potentiellement favorable** ».



Etude du potentiel géothermique basse énergie et du potentiel des eaux de mines – Présentation des résultats et des cartes des potentiels – BRGM & Région HDF, Janvier 2017

Face à ce constat, et compte-tenu des retours d'expériences franciliens et wallons, des réflexions sont en cours pour un projet de géothermie basse énergie à Jeumont. Si la ressource géothermale est présente, les projets de renouvellement urbain de la commune pourraient en bénéficier.

Par ailleurs, la ressource géothermique peut être diffuse en sous-sol et s'étendre sur plusieurs autres communes de la CAMVS. Néanmoins, la diffusion de cette ressource, à partir de Jeumont, peut entraîner des pertes de températures, insuffisantes pour l'exploiter en surface.

V. Qualité de l'air

La prise en compte des enjeux liés à la qualité de l'air par les politiques publiques est croissante. En effet, si l'air est constitué à 99% d'azote et d'oxygène, il peut être perturbé par la présence de composés chimiques, sous la forme de gaz ou de particules, en des proportions potentiellement néfastes pour la santé et pour l'environnement. Selon l'Agence Européenne de l'Environnement (AEE), la pollution de l'air liée aux particules fines PM2.5, au dioxyde d'azote et à l'ozone serait responsable de 487 600 morts prématurés en 2014 sur l'ensemble de l'Union Européenne (Air Quality in Europe—2017 report – AEE). Il s'agit donc d'un enjeu sanitaire de premier plan.

Compte-tenu de ses nombreuses activités industrielles, de son important réseau routier et de sa forte densité urbaine, la Région Hauts-de-France se doit d'engager des mesures d'atténuation. La baisse de la vitesse sur les voies rapides (- 20km/h) et la mise en place du dispositif « CRIT'AIR » en métropole lilloise sont deux réactions significatives aux épisodes de pollution atmosphérique.

La réduction des polluants atmosphériques figure dans les orientations des documents de stratégie territoriale, tel que le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE), ou le Plan de Protection de l'Atmosphère à l'échelle régionale. A ce jour, l'objectif régional d'atténuation des émissions de GES et de polluants atmosphériques est fixé à **20% à l'horizon 2020**. Cet objectif sera amené à être révisé dans le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) de la Région Hauts-de-France qui sera adopté en 2019.

A l'échelle locale, le PCET Sambre-Avesnois reprend ce même objectif au sein de sa feuille de route et consacre un axe à la préservation de la qualité de l'air.

Aussi, le PLUI contribuera à réduire non seulement les émissions de polluants mais aussi l'exposition des populations grâce à ses actions sur l'organisation du territoire (localisation des équipements, forme urbaine, contenir la périurbanisation), sur la mobilité (à l'instar du PDU de la Sambre), sur la qualité des bâtiments et sur les consommations énergétiques.

De nombreuses activités humaines ou naturelles sont à l'origine des émissions de GES et de polluants atmosphériques :

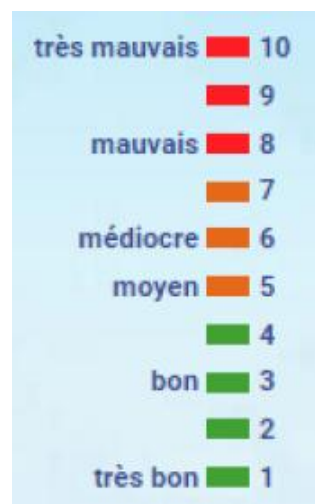
Zone Urbaine	Zone agricole
Transports : combustion d'énergies fossiles sur les routes de transit ou dans l'agglomération, circulations ferroviaires, aériennes.	Elevage : fermentation entérique, gestion des déjections animales
Activités industrielles et artisanales : combustion, utilisation de solvants et peintures, mécanique, traitement et incinération des déchets.	Cultures : utilisation d'engrais azotés, de produits phytosanitaires et de machines agricoles.
Habitat et Tertiaire : chauffage, climatisation, production d'eau chaude, cuisson à partir de combustibles carbonés et soufrés.	
Autres sources : Emission de poussières avec les carrières, activités fluviales/portuaires, chantiers BTP	

1. Indice ATMO

En Région Hauts-de-France, la surveillance de la qualité de l'air est assurée depuis 40 ans par ATMO Hauts-de-France. La Sambre-Avesnois compte une station de mesure à Maubeuge, ainsi qu'une à Cartignies. Elles permettent d'évaluer la qualité de l'air journalière à partir d'un indice ATMO, une note comprise entre 1 et 10, consultable sur le site www.atmo-hdf.fr. La CAMVS affiche un indice ATMO moyen en 2017 de 3,64 témoignant d'une « assez bonne » qualité de l'air. Cet indice est stable sur le territoire avec une valeur de 3,63 en 2016 et 3,8 en 2015.

La CAMVS affiche un indice moyen en 2017 de **3,64** témoignant d'une assez bonne « qualité de l'air ». Cet indice est stable sur le territoire avec une valeur de 3,63 en 2016 et 3,8 en 2015.

2017	Indice ATMO
Janvier	4,4
Février	3,9
Mars	3,5
Avril	3,9
Mai	3,9
Juin	4,0
Juillet	3,5
Aout	3,5
Septembre	3,0
Octobre	3,3
Novembre	3,4
Décembre	3,4



Un indice supérieur à 8 indique une mauvaise qualité de l'air et témoigne d'un dépassement prévisionnel du seuil réglementaire d'alerte pour les polluants atmosphériques.

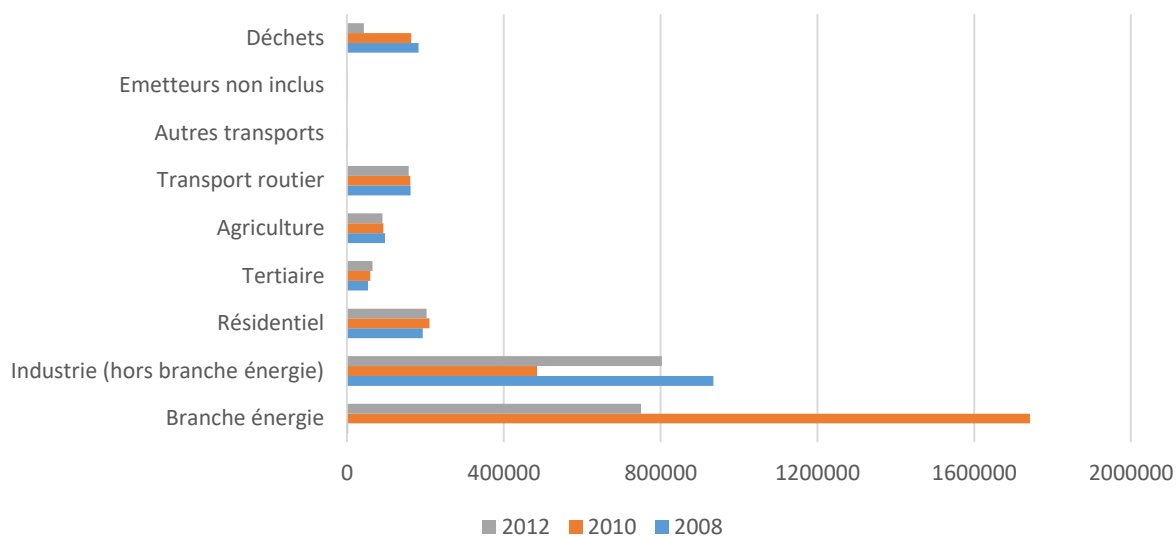
2. Emissions de Gaz à Effet de Serre (GES)

Les Gaz à Effet de Serre sont des gaz qui absorbent une partie des rayons solaires en les redistribuant sous la forme de radiations au sein de l'atmosphère terrestre, phénomène appelé effet de serre. Le Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'Évolution du Climat (GIEC) recense près d'une quarantaine de gaz à effet de serre, parmi lesquels figurent : la Vapeur d'eau (H₂O), le Dioxyde de carbone (CO₂), le Méthane (CH₄), l'Ozone (O₃), le Protoxyde d'azote (N₂O), l'Hydrofluorocarbures (HFC), le Perfluorocarbures (PFC) et l'Hexafluorure de soufre (SF₆). Ces gaz possèdent des effets sanitaires et environnementaux négatifs, tel que l'augmentation de la température terrestre, la récurrence des catastrophes naturelles, la disparition d'espèces faunistiques et floristiques, voire de causer l'apparition ou l'aggravation de certaines maladies cardiaques, pulmonaires, neurologiques, sans oublier une mortalité accrue.

L'évolution des émissions de GES sur le territoire de la CAMVS sur la période 2008-2012 indique un fort accroissement des émissions de la branche énergie, liée à l'arrivée de la centrale électrique POWEO à Pont-sur-Sambre. Entre 2008 et 2010, les émissions de GES ont fortement augmentées, avec **+79%**. En revanche, entre 2010 et 2012, elles ont diminué de **28%**.

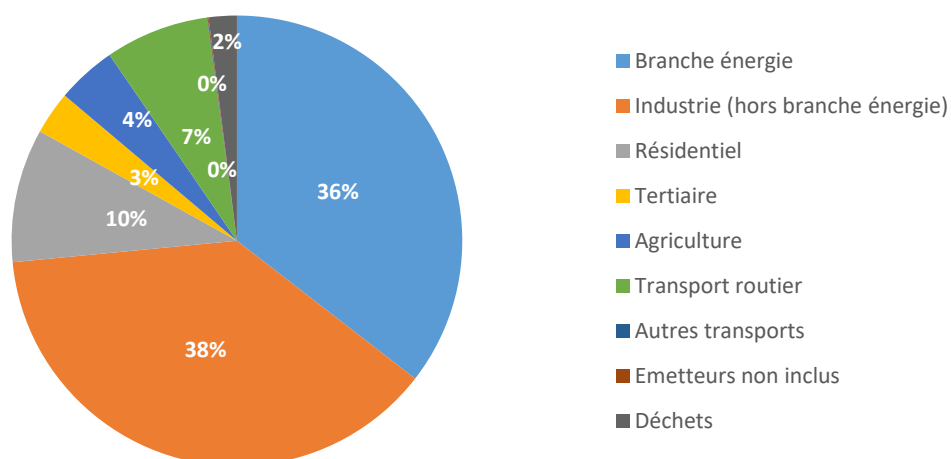
Evolution des émissions de GES entre 2008 et 2012 sur le territoire de la CAMVS (en Tq CO2)

(My Emiss'Air, CERDD-ATMO HDF, ADUS, 2018)



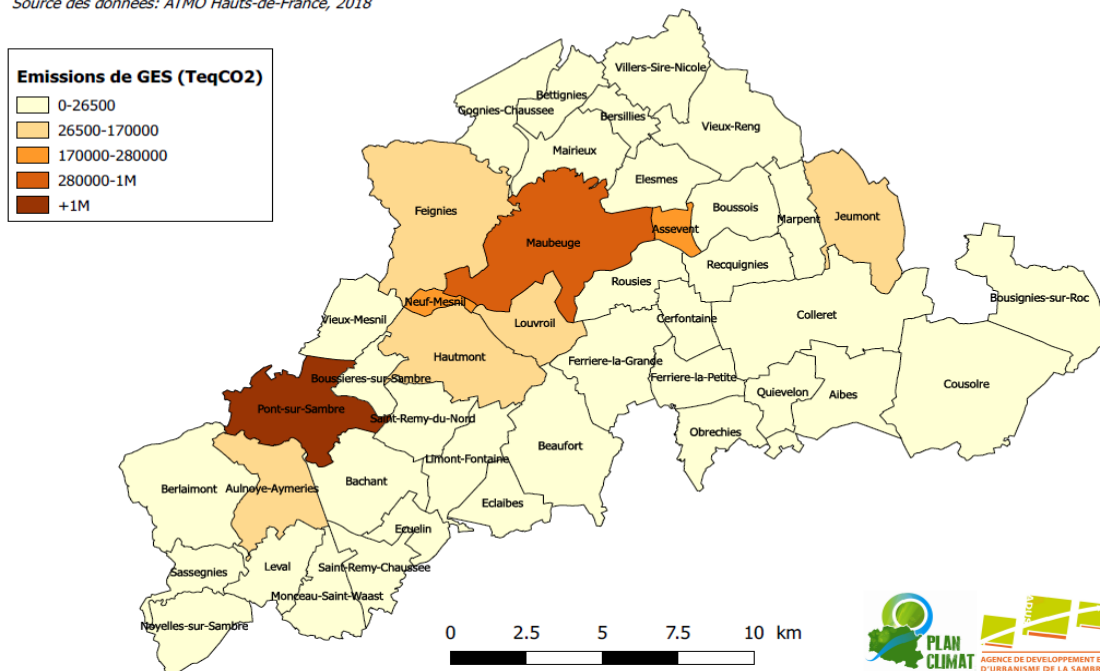
L'analyse des émissions de GES par secteur d'activité reprend cette observation, à savoir une importante part des émissions issue de la branche énergie : c'est le premier émetteur en 2010 avec 60% et le deuxième en 2012 avec 36%. Témoins de l'important tissu industriel de la CAMVS, le secteur des industries est le premier émetteur de GES en 2008 et 2012 (58% en 2008 et 38% en 2012). Enfin, le résidentiel occupe également une part significative dans des émissions en raison de l'ancienneté du bâti, avec certains logements en situation de « passoires thermiques », utilisant un mode de chauffage vétuste à énergie fossile (charbon, fioul).

Répartition sectorielle des émissions de GES en 2012 sur le territoire de la CAMVS (en %)



Émissions de Gaz à effet de serre (CO₂ + CH₄ + N₂O) en 2012 Communauté d'agglomération Maubeuge Val de Sambre

Source des données: ATMO Hauts-de-France, 2018



Quatre communes émettent de manière importante des gaz à effet de serre en 2012 : Pont-sur-Sambre, Maubeuge, Assevent et Neuf-Mesnil. Ces communes concentrent une grande partie de l'activité économique de l'intercommunalité, des flux de populations quotidiens (déplacements domicile-travail), sans oublier un parc de logements particulièrement vieillissant et donc énergivore (mauvaise isolation thermique). Par ailleurs, Maubeuge et Pont-sur-Sambre justifient d'importantes émissions de GES en raison de centres de production d'énergies (POWEO et le SMIAA).

3. Emissions de polluants atmosphériques

3.1. Les oxydes d'azote (NO_x)

Les oxydes d'azote (NO_x) sont composés de monoxyde d'azote (NO) et de dioxyde d'azote (NO₂), gaz particulièrement irritants pour l'appareil respiratoire. Des expositions récurrentes aux NO_x peuvent engendrer des effets cardiovasculaires. L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a démontré que lors des épisodes de pollution, le NO₂ représente un facteur de risque dans l'augmentation de la mortalité. Enfin, ces gaz peuvent perturber le fonctionnement des mitochondries l'intérieur même des cellules.

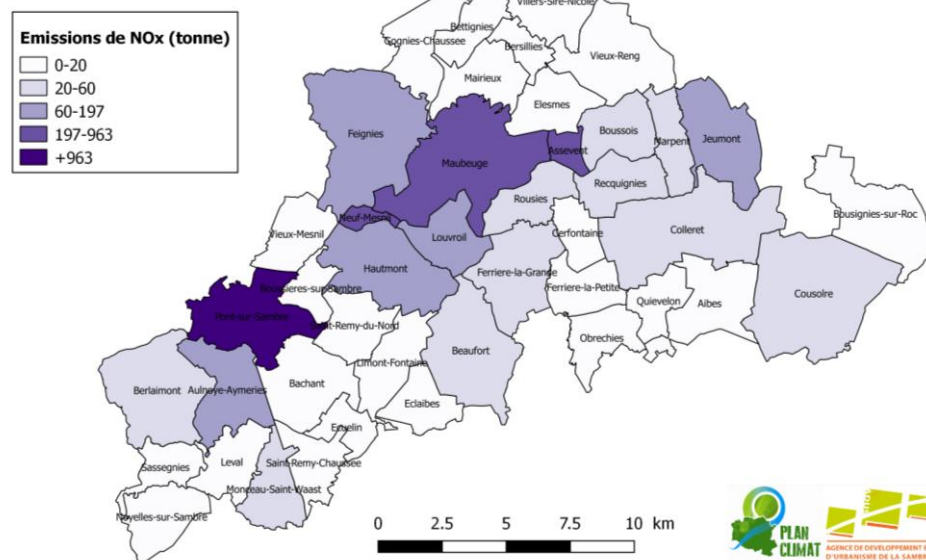
Les seuils d'alerte du dioxyde d'azote (NO₂), entre 200 et 400 µm/m³, sont fréquemment franchis en France, notamment à proximité du trafic routier. Ces dépassements seraient en partie liés aux émissions de NO₂ des véhicules Diesel équipés de catalyseur d'oxydation.

23 communes sur les 42 de la CAMVS émettent entre 0 et 20 tonnes d'oxydes d'azote par an. Les NO_x sont émis principalement par des communes urbaines voire périurbaines, où sont concentrés les emplois, les logements, les déplacements. La proximité des industries manufacturières, mécaniques et énergétiques est aussi à prendre en compte, notamment pour Maubeuge et Pont-sur-Sambre.

A l'échelle de l'arrondissement, 52% des émissions d'oxydes d'azote sont liés aux transports routiers.

Émissions d'oxydes d'azote (NOx) en 2012 Communauté d'agglomération Maubeuge Val de Sambre

Source des données: ATMO Hauts-de-France, 2018



3.2. Les composés organiques volatils non méthaniques

Parmi les composés organiques volatils non méthaniques se trouvent les solvants, les hydrocarbures aromatiques polycliniques (benzène, toluène, xylène), les alcools, les esters, les composés chlorés, azotés et soufrés, ainsi que d'autres composants qui sont ajoutés pour améliorer l'efficacité des agents nettoyants. Si certaines sources d'émissions de ces COVNM sont naturelles (zones boisées), d'autres sont d'origine anthropique à l'instar de l'utilisation de solvants, de peintures (industrie, carrosseries), sans oublier les processus de combustion (chauffage) et le transport routier.

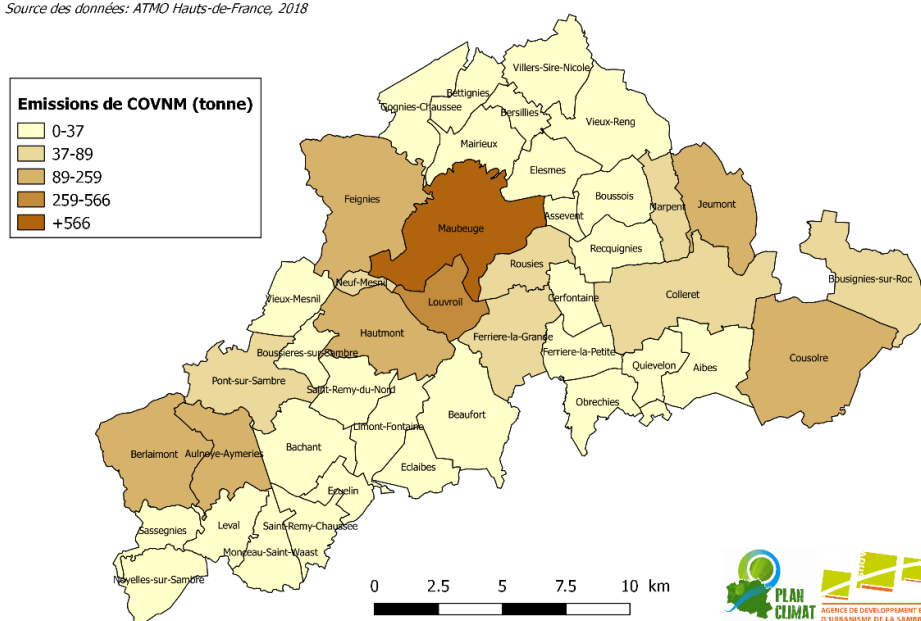
Les impacts de ces polluants sont divers, ils dépendent de leur nature et du degré d'exposition. Par exemple, ils peuvent entraîner une gêne olfactive, une irritation des voies respiratoires, cutanées et oculaires, une diminution de la capacité respiratoire ou encore des effets cancérogènes ou mutagènes. Les organes cibles des COV sont principalement les yeux, la peau, le système respiratoire et le système nerveux central. Certains présentent également un effet toxique pour le foie, la circulation sanguine, les reins et le système cardiovasculaire.

La Sambre Industrielle (autour des communes de Maubeuge, Hautmont, Louvroil, Feignies et Jeumont) concentre une part importante des émissions de COVNM (de 89 à plus de 566 tonnes de COVNM par an émis). A nouveau, ces communes concentrent les activités industrielles, tertiaires et commerciales susceptibles d'utiliser des produits émetteurs de COVNM, et de facto à l'origine de nombreuses migrations alternantes. Maubeuge émet plus de 566 tonnes de COVNM par an.

Contrairement au secteur industriel, le secteur des transports ne représente qu'une faible part dans la production de COVNM, aussi bien pour l'ex région Nord-Pas-de-Calais (9%) que pour la CAMVS (5%).

Émissions de composés organiques volatils non méthaniques (COVNM) en 2012 Communauté d'agglomération Maubeuge Val de Sambre

Source des données: ATMO Hauts-de-France, 2018



3.3. Le dioxyde de Soufre (SO₂)

Le dioxyde de soufre est produit par la combustion des énergies fossiles (charbon et pétrole) et la fonte des minerais de fer contenant du soufre. La source anthropique principale de SO₂ est la combustion des énergies fossiles contenant du soufre pour le chauffage domestique, la production d'électricité ou les véhicules à moteur thermique.

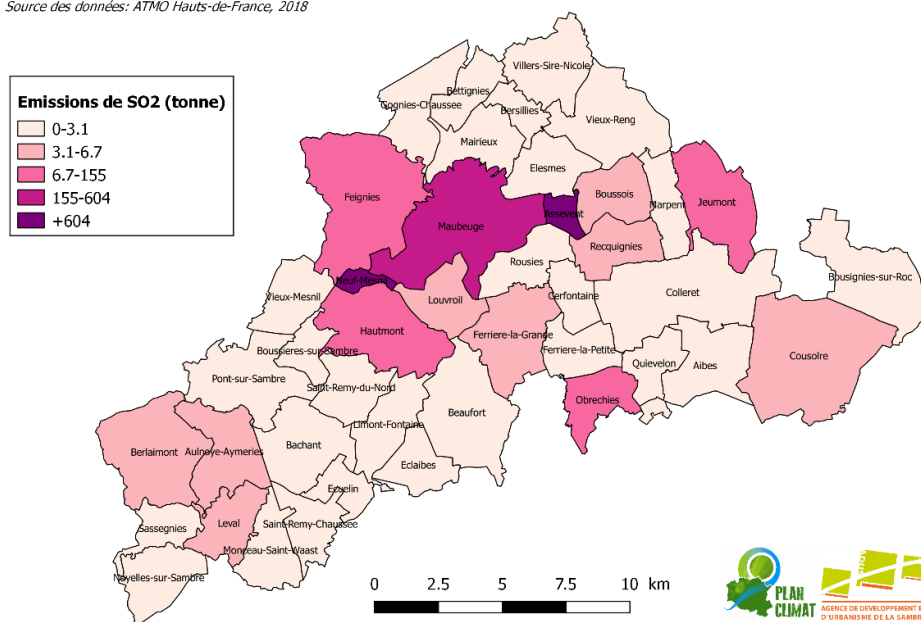
Le SO₂ affecte le système respiratoire, le fonctionnement des poumons et il provoque des irritations oculaires (toux, production de mucus, asthme, bronchites chroniques et sensibilisation aux infections respiratoires). Chez les personnes souffrant d'asthme, il peut perturber le bon fonctionnement des poumons même à faible concentration. La réaction avec l'eau produit de l'acide sulfurique, principal composant des pluies acides à l'origine de phénomènes de déforestation.

Les émissions de SO₂ varient sur le territoire de la CAMVS. En effet, les communes autour de Maubeuge émettent entre 6,7 et plus de 604 tonnes de SO₂, un écart considérable compte tenu de leur superficie, de leur population et de leurs distances respectives.

Comme pour l'ex région Nord-Pas-de-Calais, les industries sont les principaux émetteurs de SO₂ dans l'atmosphère (Sambre industrielle, zones d'activités économiques). Le résidentiel, les énergies et les transports émettent du SO₂ à moindre mesure (4% pour la CAMVS).

Émissions de dioxyde de soufre (SO₂) en 2012 Communauté d'agglomération Maubeuge Val de Sambre

Source des données: ATMO Hauts-de-France, 2018



3.4. L'ammoniac (NH₃)

L'ammoniac est utilisé par l'industrie pour la fabrication d'engrais, d'explosifs et de polymères. Il est principalement émis par le secteur agricole et provient majoritairement des rejets organiques de l'élevage. Il se forme aussi lors de la transformation des engrais azotés présents dans les sols par les bactéries. En France, l'agriculture est à l'origine de 97% des émissions d'ammoniac. En milieu urbain, les émissions proviennent de certains processus industriels et du transport routier (pour les véhicules équipés d'un catalyseur). Pour ce dernier, c'est la transformation des constituants les plus toxiques des gaz d'échappement qui génère l'ammoniac.

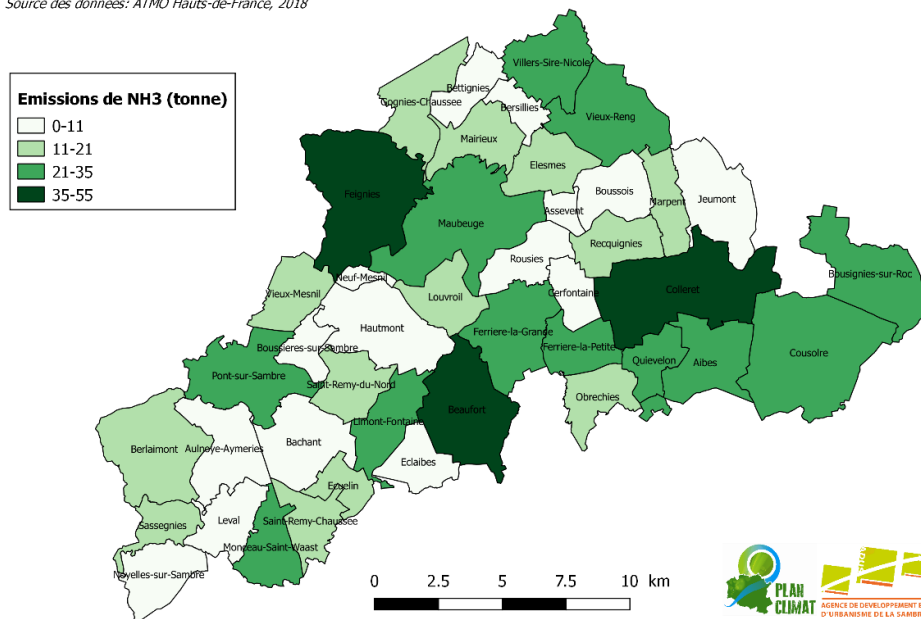
Incolore mais odorant, l'ammoniac est irritant pour le système respiratoire, la peau et les yeux, jusqu'à provoquer des brûlures graves. A forte concentration, l'ammoniac peut engendrer des insuffisances respiratoires et même être mortel à très forte dose.

La CAMVS présente une répartition hétérogène des émissions d'ammoniac. Les communes urbaines émettent moins que les communes à dominante agricole (activités d'élevage, légumineuse, cultures céréalières). En effet, les émissions liées aux activités industrielles et au transport routier pèsent peu dans la balance par rapport au secteur agricole. Les communes de Colleret et Beaufort sont les plus émissives avec au moins 35 tonnes par an, soit la limite du seuil critique pour ce polluant.

Aussi, l'agriculture est le premier poste d'émission d'ammoniac, que ce soit pour l'ex région Nord-Pas-de-Calais (95%) ou pour la CAMVS (98%), les transports routiers ne représentent que 2% des émissions.

Émissions d'ammoniac (NH₃) en 2012 Communauté d'agglomération Maubeuge Val de Sambre

Source des données: ATMO Hauts-de-France, 2018



3.5. Les particules fines en suspension (PM 2.5 et PM 10)

Les particules fines en suspension sont d'origines naturelle ou anthropique. Les premières proviennent principalement d'éruptions volcaniques, de l'érosion éolienne naturelle, des incendies et feux de végétation. Les secondes proviennent du chauffage (notamment au bois), du transport routier (combustion du carburant, freinage, abrasion du pneu, route, etc.), des centrales thermiques et de nombreux procédés industriels.

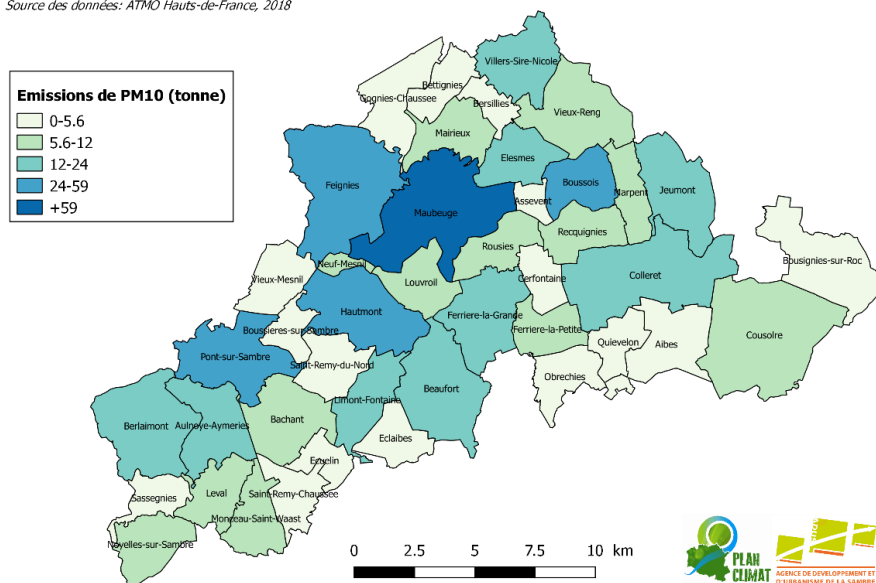
Elles pénètrent en profondeur dans les poumons et peuvent être à l'origine d'inflammations et de l'aggravation de l'état de santé des personnes atteintes de maladies cardiaques et pulmonaires. De plus, elles peuvent transporter jusque dans les poumons des composés cancérigènes absorbés sur leur surface.

Elles sont classées en fonction de leur « diamètre aérodynamique ». L'appellation « PM10 » et « PM2.5 » désigne les particules dont le diamètre est inférieur respectivement à 10 micromètres et à 2.5 micromètres. Ces dernières pénétrant plus profondément dans les poumons, elles présentent un risque sanitaire plus important. L'objectif de qualité PM10 est fixé à 30 µg/m³ en moyenne annuelle.

Les émissions de PM10 sont importantes pour les communes de l'arrondissement comptant plus de 2 000 habitants. Maubeuge a la particularité d'émettre plus de 59 tonnes de particules PM10 par an en raison de l'importance de son parc immobilier et des migrations alternantes (déplacements domicile-travail) intra-communales par voiture individuelle.

Émissions de particules fines en suspension PM10 en 2012 Communauté d'agglomération Maubeuge Val de Sambre

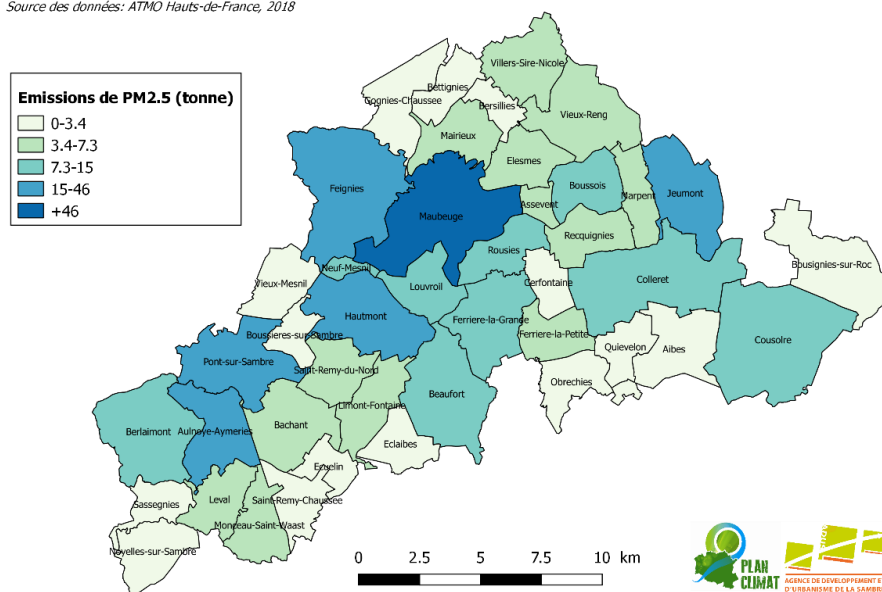
Source des données: ATMO Hauts-de-France, 2018



Maubeuge, Hautmont, Jeumont ou encore Feignies sont fortement émettrices de particules PM2.5. Principalement d'origine résidentielle, à hauteur de 45% en Sambre Avesnois, les émissions de particules PM2.5 résultent de l'importance de leur parc immobilier. En Sambre-Avesnois, comme à l'échelle régionale, le transport routier est le troisième poste d'émissions des particules PM 2.5, derrière le résidentiel et l'agriculture.

Émissions de particules fines en suspension PM2.5 en 2012 Communauté d'agglomération Maubeuge Val de Sambre

Source des données: ATMO Hauts-de-France, 2018



3.6. Les autres polluants atmosphériques

3.6.1. Le monoxyde de carbone (CO)

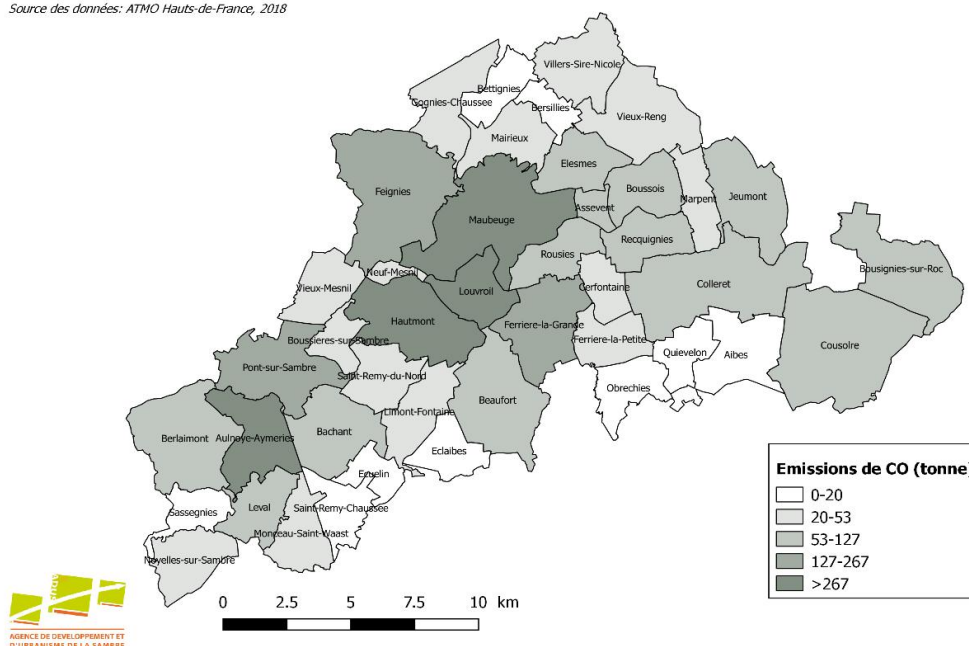
Gaz inodore, incolore et inflammable, le monoxyde de carbone se forme lors de la combustion incomplète de matières organiques (gaz, charbon, fioul ou bois, carburants). Les principales sources du monoxyde de carbone sont le trafic automobile (embouteillages, moteur au ralenti) et le mauvais fonctionnement d'un appareil de chauffage domestique.

Faute d'une mauvaise aération dans les logements, de l'obstruction de conduits de cheminée, d'un mauvais réglage des appareils de chauffage à énergie fossile, le monoxyde de carbone peut entraîner une intoxication des globules rouges empêchant de surcroît une bonne circulation de l'oxygène. Le monoxyde de carbone est responsable de 300 à 400 décès par an en France, en milieux clos, et de plus de 5 000 hospitalisations.

Selon les données My Emiss'Air, l'agglomération de Maubeuge comptabilise une émission globale de CO à hauteur de 3 920 tonnes. Le secteur résidentiel à lui seul représente 58% des émissions, suivi par les transports routiers qui représentent 21% des émissions de CO. Ceci est notamment lié au fait que la CAMVS possède un parc immobilier vieillissant avec, pour certains logements, des appareils de chauffage vétustes à énergie fossile de combustion (charbon, fioul, bois). De plus, la dépendance à l'automobile et la situation géographique de la CAMVS, transfrontalière avec la Belgique et à proximité de grands pôles urbains, génère des déplacements routiers conséquents.

Émissions de Monoxyde de Carbone (CO) en 2013 **Communauté d'agglomération Maubeuge Val de Sambre**

Source des données: ATMO Hauts-de-France, 2018



Les données d'ATMO Hauts-de-France montrent que les communes urbanisées, à l'instar de Maubeuge, Aulnoye-Aymeries, Louvroil et Hautmont, sont particulièrement émettrices de monoxyde de carbone.

3.6.2. Les BTEX (benzène, toluène, éthylbenzène, xylènes X)

Les BTEX constituent des composés organiques volatils dont les propriétés sont toxiques. Une importante exposition aux BTEX peut provoquer des effets nocifs sur l'environnement végétal et sur

la santé humaine : lésions neurobiologiques, respiratoires ou génétiques. Le benzène, en particulier, est classé comme substance cancérigène. Les BTEX se trouvent particulièrement dans les activités industrielles (raffinage du pétrole, fabrication de peinture, nylon, caoutchouc, colorants, médicaments, cosmétiques), le secteur des transports (gaz d'échappement), le stockage et la distribution de produits pétroliers, l'utilisation d'énergies fossiles pour le chauffage domestique et enfin l'usage de solvants domestiques.

Les trois principaux secteurs émetteurs de BTEX pour le territoire de la CAMVS sont le résidentiel (51%), les industries (36%) et les transports routiers (11%).

L'analyse par polluant indique une importante émission de Toluène (38%), suivi par le Benzène (33%). Le Toluène se trouve particulièrement, pour la CAMVS, dans les industries de transformation synthétique, dans la fabrication de solvants, dans l'industrie pétrolière et énergétique (ex : Vallourec). Le Benzène quant à lui résulte de l'utilisation de modes de chauffage à énergie fossile, aux déplacements motorisés, mais également au tissu industriel de l'agglomération.

SECTEUR CAMVS	BTEX (kg/an)	Part (%)
Branche énergie	207	0,1
Industries	56145	35,8
Résidentiel	79870	51,0
Tertiaire	424	0,3
Agriculture	3456	2,2
Transport routier	16506	10,5
Autres transports	71	0,0
Déchets	0	0,0
TOTAL	156679	100,0

Polluant BTEX	Emissions (kg/an)	Part (%)
Benzène	51919	33,1
Toluène	58951	37,6
Xylènes	38123	24,3
Styrène	7688	4,9
TOTAL BTEX	156681	100,0

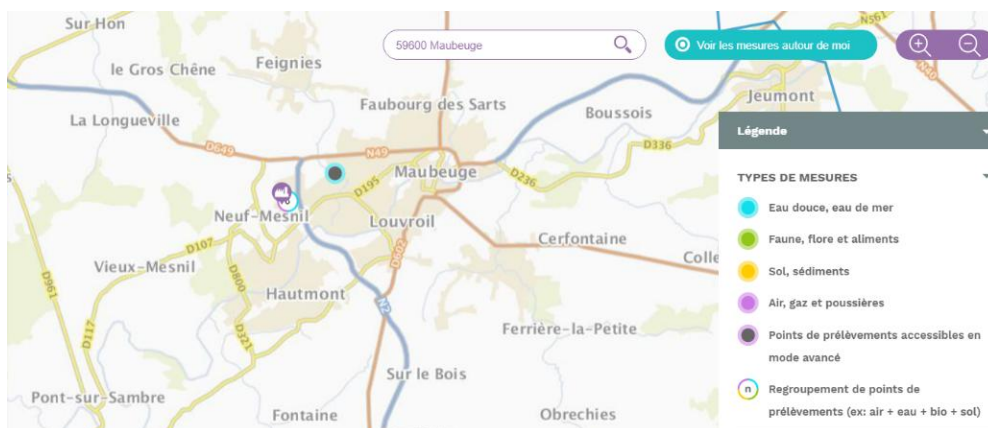
Les données d'émissions à la commune des BTEX ne sont pas rendues disponibles par ATMO Hauts-de-France.

3.6.3. La radioactivité

Certaines activités humaines peuvent être sources de radioactivité, celle-ci est suivie à l'échelle nationale par le réseau national de mesures de la radioactivité de l'environnement (RNMA). Leur cartographie dynamique de mesures de la radioactivité permet de connaître les activités locales potentiellement productrices mais également la typologie des mesures effectuées (sur la ressource en eau, la faune et la flore, les sols, l'air/gaz/poussières).

Chez l'Homme, la radioactivité peut entraîner des effets irréversibles sur la santé en fonction du taux d'exposition : anomalies chromosomiques, destruction cellulaire, cancer, malformation, surmortalité. De même, la radioactivité peut engendrer des conséquences graves sur l'environnement comme en témoigne les accidents nucléaires de Tchernobyl en 1986 (Ukraine) ou de Fukushima en 2011 (Japon).

La CAMVS compte un site de traitement, de décontamination, d'entreposage de déchets nucléaires et contaminés provenant du monde entier : l'entreprise SOMANU (filiale d'AREVA). Plusieurs mesures de radioactivité ont été effectuées pour cette entreprise, située à Maubeuge (proximité avec le quartier Montplaisir), lesquelles sont recensées sur le site de la RNMA.



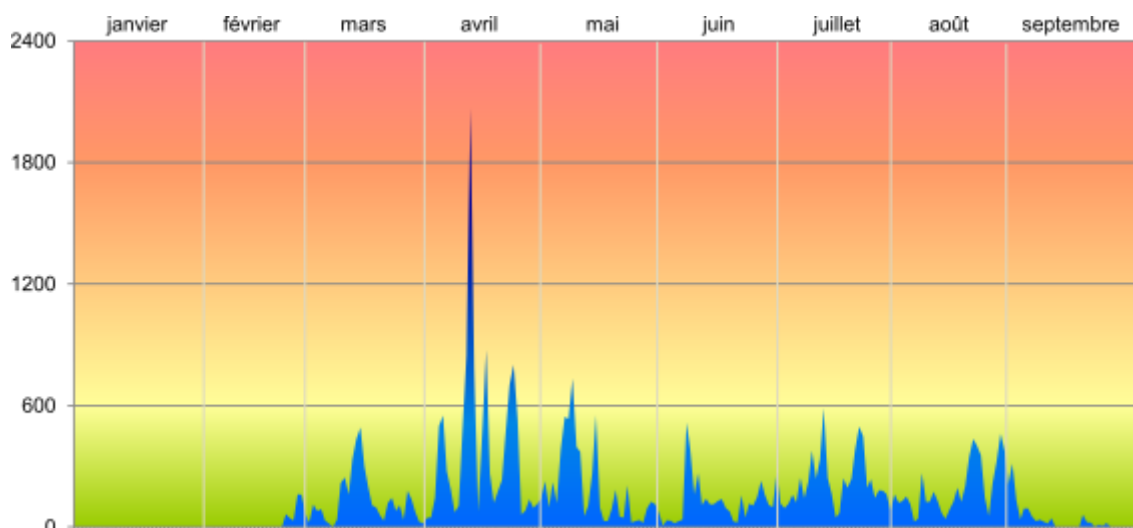
Réseau national de mesure de la radioactivité de l'environnement, 2018

A ce titre, en 2017, 273 mesures de radioactivité ont été réalisées sur le site de Somanu par des prélèvements d'air, de gaz et de poussières et 144 mesures pour l'eau (relevés effectués sur La Flamenne et la nappe phréatique). Les résultats présentés par le RNMA pour la commune de Maubeuge indiquent une moyenne à 0,0002 becquerel/m³ (unité de mesure des radiations) pour l'air et une moyenne à hauteur de 0,0036 becquerel/m³ pour l'eau. Les moyennes étant inférieures à 100 becquerel/m³, n'ont aucune conséquence sur la santé humaine.

3.6.4. Les pollens

Les données relatives aux émissions de pollens en France sont disponibles sur le réseau national de surveillance aérobiologique (RNSA). Certaines espèces faunistiques (arbres, herbacées et graminées ornementales), dont la liste exhaustive est présente sur le site de la RNSA, ont un potentiel allergisant très élevé. Les grains des pollens allergisants se fixent sur les muqueuses respiratoires, ce qui peut provoquer de l'asthme voire une inflammation des bronches plus ou moins sévère.

La station de mesure la plus proche de la CAMVS se situe à Lille. Sur l'année 2016, dernière année de référence, les pollens allergisants sont présents de mars à septembre, avec un important pic en avril, comme en témoigne le graphique ci-dessous.



©RNSA 2016-2017 - Données allergopolliniques 2016 (unité de mesure : pollens/m³ d'air)

En effet, l'arrivée du printemps est souvent liée à une hausse considérable des émissions de pollens, notamment d'origine arboricoles (bouleau, aulne, noisetier).

PLUi CAMVS

DIAGNOSTIC AGRICOLE



Vu pour être annexé à la délibération n° 2266
du Conseil Communautaire en date du 12/12/19

Le Président

1.1.8

L'AGRICULTURE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DE MAUBEUGE VAL DE SAMBRE

**Avoir une meilleure connaissance de l'activité agricole pour
mettre en évidence les enjeux agricoles et mieux les préserver**



Diagnostic agricole réalisé dans le cadre de l'élaboration du PLUI

Rapport de l'étude

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	1
MÉTHODOLOGIE	2
<i>Première phase : état des lieux</i>	<i>2</i>
<i>Deuxième phase : définition des enjeux et des besoins</i>	<i>2</i>
PREMIÈRE PARTIE : CONNAISSANCE DE L'AGRICULTURE SUR LE TERRITOIRE	5
Le territoire de la Communauté d'Agglomération de Maubeuge Val de Sambre : éléments de contexte 7	
Présentation du territoire de la Communauté d'Agglomération de Maubeuge Val de Sambre	7
<i>Une vallée industrielle bien marquée et une présence importante de l'agriculture</i>	<i>7</i>
<i>Le territoire de la CAMVS, un paysage agricole bocager</i>	<i>7</i>
<i>Des communes rurales sous l'influence de pôles urbains proches</i>	<i>7</i>
<i>Un territoire concerné par différents projets</i>	<i>7</i>
Deux petites régions agricoles	9
<i>Le Hainaut</i>	<i>9</i>
<i>La Thiérache</i>	<i>9</i>
L'agriculture sur la Communauté d'Agglomération de Maubeuge Val de Sambre	11
Présentation générale des exploitations	11
<i>Des exploitations en évolution</i>	<i>11</i>
<i>Un territoire dominé par des exploitations de type polyculture-élevage</i>	<i>12</i>
La dimension humaine dans les exploitations	14
<i>Les chefs d'exploitation</i>	<i>14</i>
<i>L'organisation du travail sur l'exploitation</i>	<i>16</i>
Organisation et gestion de l'espace agricole : le foncier, support de l'activité agricole	20
<i>Foncier agricole</i>	<i>20</i>
<i>Les bâtiments d'exploitation</i>	<i>22</i>
<i>Éléments de fonctionnalité de l'exploitation : les parcelles attenantes aux bâtiments</i>	<i>23</i>
Types et systèmes de production	25
<i>Productions végétales : un assolement en lien avec l'élevage</i>	<i>26</i>
Pratiques agricoles et méthodes de production	31
<i>L'agriculture conventionnelle, vers des pratiques de plus en plus raisonnées</i>	<i>31</i>
<i>L'Agriculture biologique</i>	<i>31</i>
Une agriculture créatrice de richesses et d'emplois	33
<i>Les différents acteurs du monde agricole</i>	<i>33</i>
<i>Des entreprises présentes en amont et en aval de la production</i>	<i>33</i>
<i>Des emplois et un chiffre d'affaire générés par l'agriculture</i>	<i>33</i>

Filières et débouchés	35
<i>Des débouchés alliant filières longues et filières courtes.....</i>	<i>35</i>
<i>Les céréales</i>	<i>35</i>
<i>Les cultures sous contrat.....</i>	<i>35</i>
<i>La filière viande</i>	<i>37</i>
Les activités de diversification	38
<i>Activités de diversification</i>	<i>38</i>
<i>Développement des activités de diversification grâce à l'appui de réseaux.....</i>	<i>41</i>
L'avenir des exploitations : perspectives d'évolution.....	43
<i>Le renouvellement des générations : installation et transmission des exploitations</i>	<i>43</i>
<i>Les projets de diversification.....</i>	<i>47</i>
<i>Une conjoncture difficile qui peut peser sur l'avenir des exploitations.....</i>	<i>48</i>
L'agriculture dans le territoire.....	51
Le paysage, l'eau et la biodiversité	51
<i>L'agriculture dans le paysage.....</i>	<i>51</i>
<i>L'eau, un enjeu sur le territoire.....</i>	<i>51</i>
<i>Des investissements réalisés sur les exploitations en lien avec l'eau.....</i>	<i>53</i>
<i>Agriculture et enjeux environnement</i>	<i>54</i>
<i>Agriculture et préservation de l'environnement</i>	<i>55</i>
Difficultés rencontrées par les exploitations agricoles	57
<i>Une pression sur le foncier agricole</i>	<i>57</i>
<i>Le territoire et ses problèmes de circulation</i>	<i>57</i>
<i>Dégâts de gibier, incivilités et conflits de voisinage.....</i>	<i>58</i>
DEUXIÈME PARTIE : ANALYSE DU TERRITOIRE ET DÉFINITION DES BESOINS, ENJEUX ET PRÉCONISATIONS	
60	
Analyse AFOM	61
<i>DIMENSION HUMAINE.....</i>	<i>61</i>
<i>DIMENSION FONCIERE : LE FONCIER, SUPPORT DE L'ACTIVITÉ AGRICOLE.....</i>	<i>63</i>
<i>DIMENSION ECONOMIQUE.....</i>	<i>64</i>
<i>DIMENSION ENVIRONNEMENTALE : UNE AGRICULTURE QUI PARTICIPE A L'IDENTITÉ DU TERRITOIRE</i>	<i>65</i>
BESOINS, ENJEUX ET PRÉCONISATIONS.....	66
<i>Enjeux dans le PLUi</i>	<i>66</i>
<i>Enjeux complémentaires.....</i>	<i>67</i>
Le repérage cartographique des enjeux spatiaux.....	68
<i>Des enjeux liés au bâti agricole et à l'hydrauliques (carte A)</i>	<i>70</i>
<i>Les enjeux liées au parcellaire (carte B).....</i>	<i>72</i>
CONCLUSION.....	73

GLOSSAIRE, SIGLES ET ABBRÉVIATIONS77

SOMMAIRE DES FIGURES.....80

<i>Graphiques</i>	80
<i>Tableaux</i>	80
<i>Cartes</i>	80

ANNEXE 1 : Questionnaire utilisé pour les enquêtes sur la Communauté d’Agglomération de Maubeuge Val de Sambre82

ANNEXE 2 : Fiche explicative sur l’aménagement foncier88

<i>Définition et objectifs</i>	88
<i>Dans quel cas une opération d’aménagement foncier est-elle réalisée ?</i>	88
<i>L’intérêt d’une opération d’aménagement foncier (AFAF)</i>	88
<i>Un déroulement en trois étapes</i>	89

ANNEXE 3 : Présentation des différents acteurs du monde rural90

Les organismes professionnels agricoles91

<i>Les organisations économiques</i>	91
<i>Le développement agricole et rural</i>	91
<i>L’appui technique et économique</i>	91
<i>Les organismes à vocation publique</i>	92
<i>Les syndicats agricoles</i>	92
<i>Les organismes de crédit et d’assurance mutualistes</i>	92

Les organismes publics92

<i>Mise en œuvre de la politique publique</i>	92
<i>Le suivi réglementaire</i>	92
<i>Les intercommunalités</i>	93
<i>L’enseignement agricole</i>	93
<i>Les organismes de recherche</i>	93

ANNEXE 4 : Les aides à l’installation et l’accompagnement des agriculteurs94

<i>Les aides à l’installation</i>	94
<i>L’accompagnement des agriculteurs</i>	94

ANNEXE 5 : Réseaux et associations en lien avec le développement des activités de diversification96

La Communauté d'Agglomération de Maubeuge Val de Sambre (CAMVS)⁴ a été créée en 2001. Elle fait suite à l'évolution de la Communauté de Communes du Val de Sambre (créée en 1995). En 2014, la CAMVS prend une nouvelle forme : l'ancienne Communauté d'agglomération fusionne avec la Communauté de communes du Nord-est Avesnois, la Communauté de communes du Nord de Maubeuge et la Communauté de communes Sambre Avesnois. Elle compte actuellement 43 communes.

Suite aux différentes évolutions législatives intervenues depuis 2010, la CAMVS élabore un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi²⁴) sur l'intégralité de son territoire.

Ce PLUi permettra d'intégrer l'ensemble des nouvelles dispositions législatives notamment par une approche globale et intégrée de l'urbanisme à l'échelle intercommunale, et de concevoir un projet de territoire prenant en compte l'ensemble des thématiques en matière de développement durable.

Une convention cadre de partenariat et une convention opérationnelle ont été signées entre la Communauté d'Agglomération de Maubeuge Val de Sambre et la Chambre d'Agriculture. La seconde convention est opérationnelle et porte sur la réalisation d'un diagnostic agricole sur les 43 communes de la CAMVS.

Sur les 208 exploitations ayant leur siège sur la CAMVS, 138 ont été rencontrées, soit un taux d'enquêtes de 66%, comme le prévoit le mémoire technique.

L'étude est divisée en deux étapes :

Etape 1 : Une connaissance partagée l'agriculture du territoire et identification des enjeux et ses besoins ;

Etape 2 : Un travail sur les enjeux croisés : une contribution à l'appréciation des impacts potentiels des projets d'urbanisation sur l'agriculture.

Le présent dossier porte sur l'étape 1. Celle-ci se décompose en deux phases :

- La première phase : l'état des lieux :

* les principales caractéristiques du territoire ;

* l'agriculture du territoire dans toutes ses dimensions : humaine, foncière et économique ;

* l'agriculture et son environnement.

- La seconde phase identifie les enjeux, les besoins et les préconisations concernant l'agriculture sur le territoire.

Par ailleurs, une partie des agriculteurs de ce territoire ont été également concernés par d'autres études : le Diagnostic Territorial Multi-Pression (Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau) et celle du projet de contournement nord-ouest de Maubeuge.

Ce dossier se compose :

- d'un rapport et des annexes,
- d'un atlas cartographique, de cartes thématiques et de cartes à enjeux,
- d'un CD ;
- De données SIG.

⁴ Note : Tous les mots suivis d'un chiffre sont dans le glossaire

Le présent rapport a été élaboré par le pôle «Études - SIG » de la Chambre d'Agriculture Nord-Pas de Calais. Il s'est déroulé en deux phases :

Première phase : état des lieux

→ **Information et sensibilisation des agriculteurs**

- Elaboration d'un listing d'agriculteurs validé et / ou complété par les communes et les responsables agricoles.
- Organisation de 2 réunions d'agriculteurs avec association des Maires. Elles ont été menées conjointement par la Communauté d'Agglomération de Maubeuge Val de Sambre et la Chambre d'agriculture.

L'objectif de ces réunions était :

- D'informer les exploitants agricoles sur le déroulement du PLUi et sur les modalités de réalisation du diagnostic agricole ;
- De créer une dynamique locale pour obtenir un bon taux d'implication des agriculteurs dans la démarche ;
- D'enquêter les agriculteurs (cf. le questionnaire en *annexe 1*).

→ **Collecte des informations et des données**

Recueil et analyse des données disponibles en interne ou auprès de divers organismes (DRAAF : RGA²⁸, MSA¹⁸, CCI⁵).

- Réalisation des enquêtes individuelles

Suite aux réunions d'information, des rencontres avec les exploitants sous forme de permanences en mairie (durée moyenne 30 minutes par exploitation) ont été organisées de mi-décembre 2016 à mi-février 2017.

Lors des entretiens, l'ensemble du questionnaire a été revu par la Chambre d'Agriculture.

Associé à un travail cartographique (basé sur le RPG 2014), celui-ci a permis de localiser les

bâtiments d'exploitation, d'identifier le régime sanitaire des élevages, etc.

→ **Traitement des données et restitution de l'état des lieux**

- Analyse et synthèse des données

Les données disponibles (RGA, MSA, etc.) ont permis de comparer des éléments avec d'autres territoires ou à d'autres échelles (exemple : Nord-Pas de Calais) et dans certains cas des évolutions dans le temps.

Les résultats présentés dans ce rapport portent principalement sur des données actualisées provenant des enquêtes.

Grâce à des diagnostics agricoles réalisés sur d'autres territoires par la Chambre d'agriculture, au cours de la même période et selon les mêmes modalités, des éléments de comparaison ont pu être apportés.

- Réunion de rendu de l'état des lieux

Cette première phase s'est terminée par une restitution auprès des Personnes Publiques Associées dans le cadre de ce PLUi (DDTM, PNR Avesnois, les services de l'eau et de l'urbanisme de la CAMVS) et la Chambre d'Agriculture.

Deuxième phase : définition des enjeux et des besoins

- Organisation de deux réunions de travail

Suite à l'analyse des données, deux réunions de travail ont été organisées par la Chambre d'agriculture en mars 2017.

Les participants étaient des responsables agricoles répartis sur l'ensemble du territoire et représentant les différentes composantes de l'agriculture. Était également présent à ces réunions un représentant des services de la CAMVS.

En partant des principaux résultats de l'état des lieux, l'objectif de ces réunions était d'échanger



sur les enjeux et besoins de l'agriculture sur le territoire.

Certaines thématiques ont également pu être enrichies et approfondies.

- Analyse A.F.O.M.

Pour chacune des dimensions (*humaine – foncière – économique – environnementale*), une analyse A.F.O.M. (Atouts – Faiblesses – Opportunités – Menaces) a été faite.

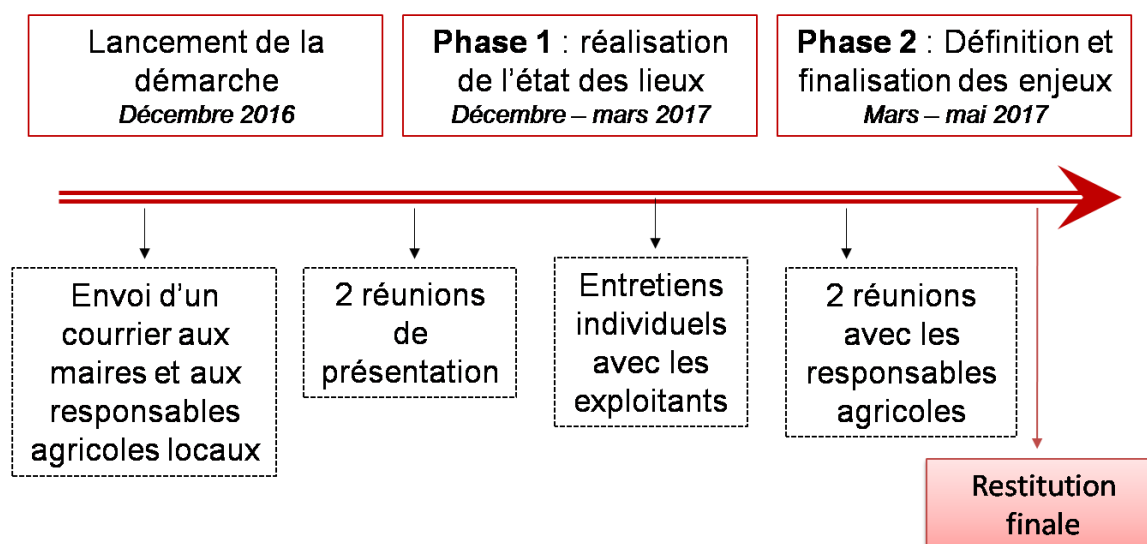
- Réalisation de deux cartes à enjeux

L'une porte sur le bâti agricole et l'autre sur le parcellaire (enjeux de proximité et de production).

- Restitution finale

Cette seconde phase se termine par une restitution auprès des élus

Figure 1 : Déroulement de l'élaboration du diagnostic agricole



Avertissements sur les données présentées

→ Définition de l'exploitation agricole

Il existe une différence de définition de l'exploitation agricole entre celle utilisée dans le cadre du RGA et celle utilisée par la Chambre d'agriculture pour les enquêtes.

Dans **la définition utilisée dans le cadre du RGA**, trois conditions doivent être réunies :

- avoir une activité agricole, c'est à dire produire des produits agricoles ou maintenir des terres dans de bonnes conditions agronomiques et environnementales ;
- l'exploitation doit avoir une dimension supérieure à 1ha de SAU³¹ ou 0,2ha de cultures spécialisées ;
- l'exploitation est soumise à une gestion courante indépendante, c'est-à-dire avoir un numéro SIRET ou pacage.

L'ensemble des exploitations agricoles ont été enquêtées. Cette source d'information exhaustive et non nominative permet de comparer les données entre plusieurs territoires et de constater des évolutions dans le temps (1979-1988-2000-2010). Cependant, les données étant anonymes, les informations ne sont donc pas disponibles pour certaines communes en raison du secret statistique. Par ailleurs, les dernières données du RGA ayant été récoltées en 2010, certaines exploitations ont pu évoluer depuis.

Dans **la définition utilisée par la Chambre d'agriculture** pour les enquêtes, sont concernés :

- les exploitations agricoles en activité, (n'ont pas été reprises les exploitations tenues par un retraité ayant gardé une parcelle de subsistance) ;
- les centres équestres (relevant de l'activité agricole depuis la loi du 23 février 2005, article L 311-1 du code rural) ;
- les maraîchers ;
- les horticulteurs, pépiniéristes et les arboriculteurs.

→ Validité des données

Ces données n'ont pas de valeur juridique. Elles correspondent à la situation de l'exploitation au moment des enquêtes et nécessitent donc une actualisation dans le temps.

Les données cartographiques se sont basées sur le RPG 2014 précisant l'occupation du sol par les agriculteurs.

66% des exploitations ont été enquêtées (cf. mémoire technique).

Les données ne couvrent donc pas l'ensemble des exploitations du territoire.



PREMIÈRE PARTIE : CONNAISSANCE DE L'AGRICULTURE SUR LE TERRITOIRE



Commune de Beaufort

PRESENTATION DE LA CA MAUBEUGE VAL DE SAMBRE PAR SECTEUR



CAMVS

43 communes

34 564 ha

Dont 61 % mis en valeur par l'agriculture

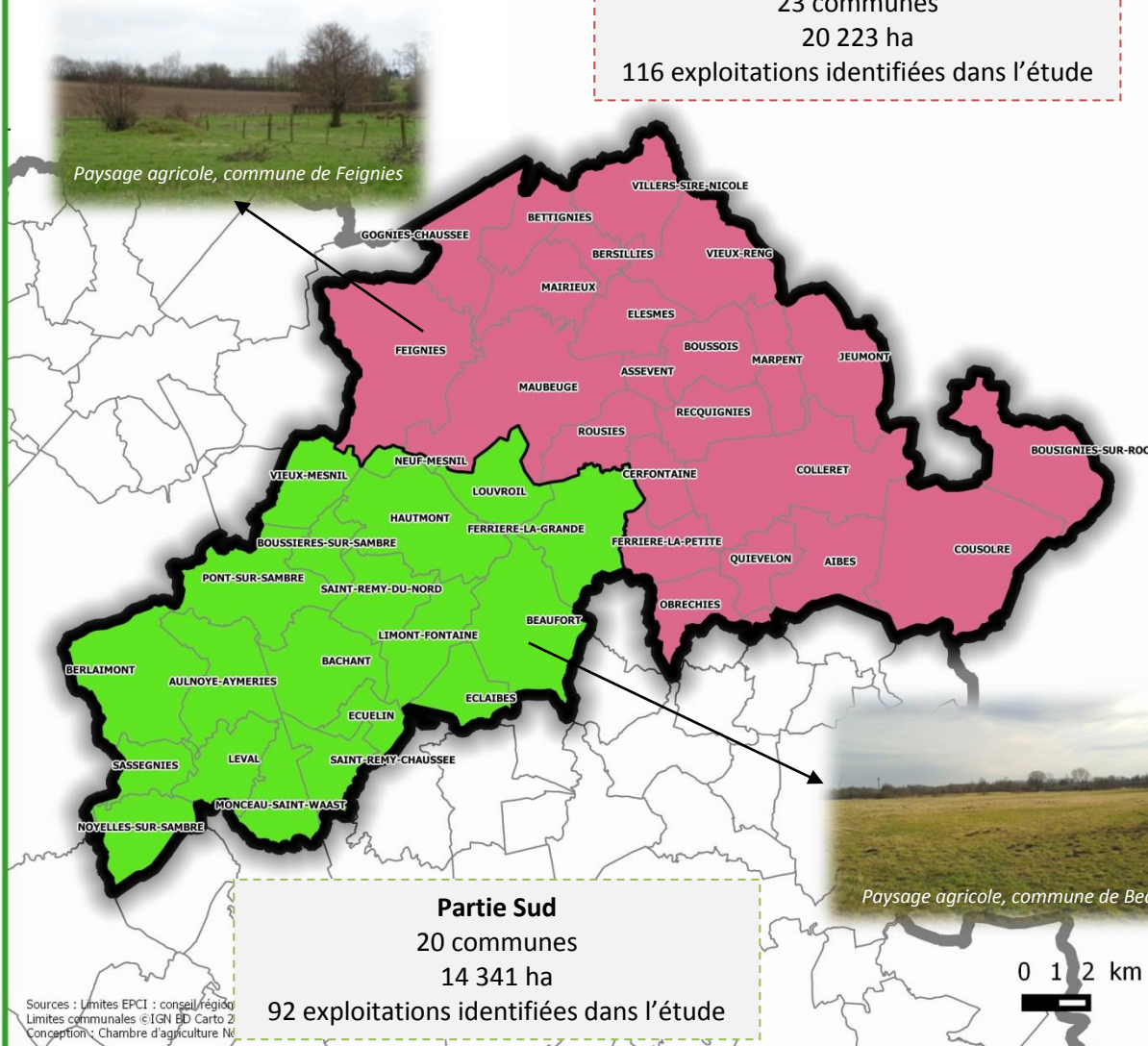
208 exploitations identifiées dans l'étude

Partie Nord

23 communes

20 223 ha

116 exploitations identifiées dans l'étude



Partie Sud

20 communes

14 341 ha

92 exploitations identifiées dans l'étude

Légende

- CA MAUBEUGE VAL DE SAMBRE
- Secteur Nord
- Secteur Sud



Le territoire de la Communauté d'Agglomération de Maubeuge Val de Sambre : éléments de contexte

Présentation du territoire de la Communauté d'Agglomération de Maubeuge Val de Sambre

La Communauté d'Agglomération de Maubeuge Val de Sambre appartient à l'arrondissement d'Avesnes sur Helpe et est située dans le périmètre du SCOT de l'Avesnois.

C'est une intercommunalité de 43 communes. Elle compte environ 125 000 habitants répartis sur 345,5 km², soit une densité moyenne de 362 hab/km². A titre de comparaison, la densité de population est de 452 hab. /km² dans le département du Nord en 2013.

Une partie du territoire (19 communes) est située au sein du Parc Naturel Régional²⁵ de l'Avesnois et elle est concernée par les bassins hydrographiques de la Sambre et de l'Escaut.

La *carte ci-contre* présente les principales caractéristiques de la Communauté d'Agglomération de Maubeuge Val de Sambre.

Une vallée industrielle bien marquée et une présence importante de l'agriculture

Le territoire est historiquement marqué par l'industrie (travail du fer, du verre et du textile). Ces activités industrielles font des villes d'Aulnoye Aymerie – Berlaimont, de Maubeuge – Haumont – Louvroil et de Boussois – Jeumont des pôles industriels.

L'agriculture occupe une place importante sur l'agglomération : près de 20 960 ha, soit 61% du territoire. A titre de comparaison, cette valeur est de 73% sur le Pays de Mormal (si on ne prend pas en compte la commune de Locquignol où la forêt est largement dominante) et de 45 % sur la Communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole (CAVM).

Le territoire de la CAMVS, un paysage agricole bocager

Le territoire appartient au « paysage avesnois », tel que défini dans la carte des grands paysages issus de l'*Atlas des paysages du Nord-Pas de Calais*.

Le territoire est marqué par la présence de haies bocagères et massifs forestiers. On peut y distinguer différents paysages:

- Le « bocage de plateau », qui constitue un paysage « mixte » avec élevage et grandes cultures.
- Le « bocage de collines » qui se trouve sur des coteaux, les vallées et autour des villages.
- Le bocage des « plaines humides »,
- le « bocage forestier », entrecoupé de bois ou de forêts plus ou moins vastes, associé au bocage

Des communes rurales sous l'influence de pôles urbains proches

L'agglomération de Maubeuge Val de Sambre est un territoire contrasté entre zones urbaines denses et zones rurales, à la limite de la Communauté de Communes du Pays de Mormal (CCPM) et de la Communauté de Commune Cœur de l'Avesnois. Elle possède environ 50 km de frontière commune avec la Belgique.

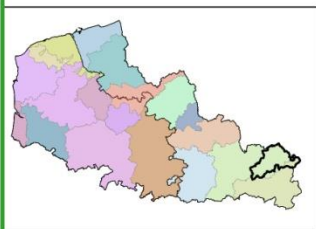
La desserte routière est principalement composée des routes départementales D649 et D936 qui permettent de traverser le territoire d'Est en Ouest et de la route nationale RN2 qui va du Nord au Sud.

Un territoire concerné par différents projets

L'agglomération de Maubeuge Val de Sambre est concernée par différents projets dont les principaux concernant l'activité agricole sont :

- L'opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau (ORQUE²⁰) du Nord Avesnois ;
- Le projet de contournement Nord Ouest de Maubeuge (6 communes sur la CAMVS et 1 commune sur la CCPM)
- Le projet de boucle ferroviaire.





BELGIQUE

HAINAUT

THIERACHE

Sources : Limites départementale - ©IGN BDCartho®2013
Limites EPCI : conseil régional (SIGALE) 2014
Conception : Chambre d'agriculture Nord-Pas-de-Calais - Décembre 2016

0 1 2 km

Légende

-  EPCI CA Maubeuge Val de Sambre
-  Limites départementale



Deux petites régions agricoles

Le territoire de l'agglomération de Maubeuge Val de Sambre est en grande partie situé sur la petite région agricole du Hainaut et dans une faible mesure sur la Thiérache (*carte ci-contre*).

Le Hainaut

Le Hainaut est un plateau calcaire qui se décompose en deux parties :

- Le Hainaut Wallon, pays herbagé aux horizons découverts et aux ondulations peu accentuées. Il forme un plateau divisé en son milieu par la vallée de la Sambre ;
- Le Hainaut Cambrésis, zone de transition entre le Hainaut Wallon et le Cambrésis où les grandes cultures remplacent progressivement les bocages et les vergers.

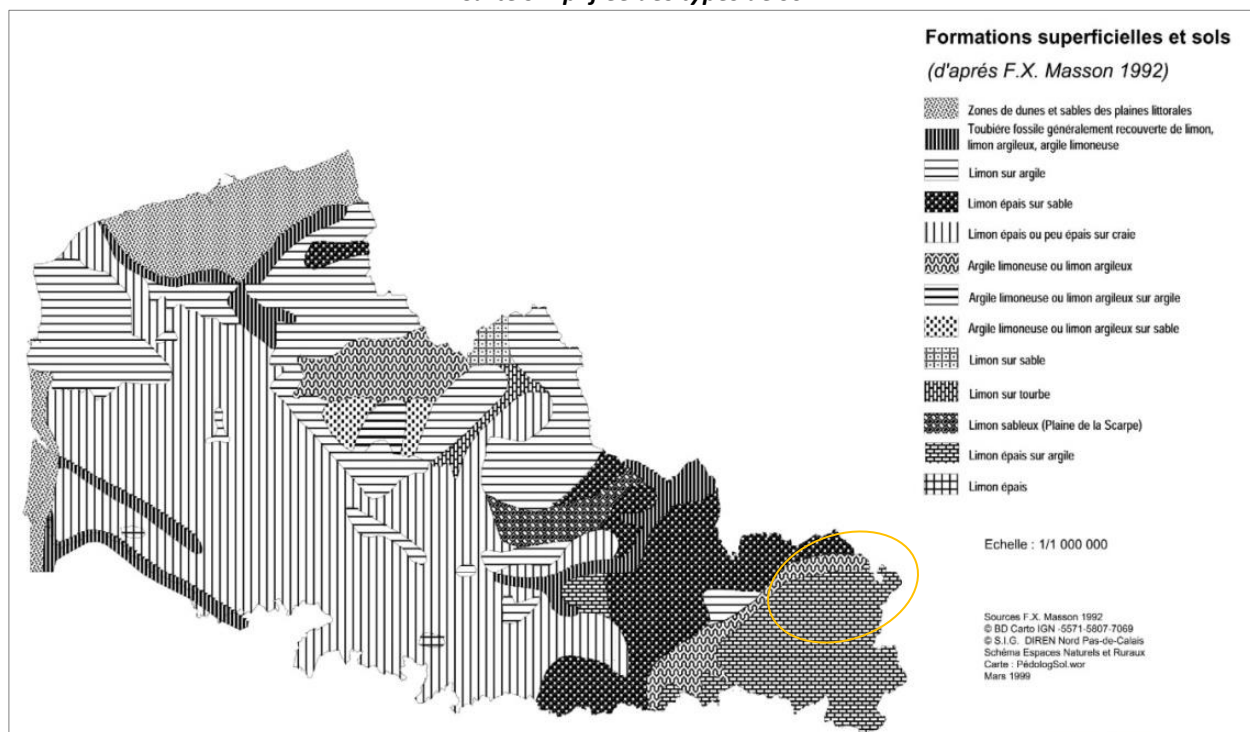
La Thiérache

La Thiérache était à l'origine une vaste forêt. C'est aujourd'hui une région d'élevage à dominante herbagère, caractérisée par un paysage de bocage. La surface toujours en herbe constitue 92% de la SAU. C'est une région humide possédant essentiellement des terres froides et imperméables.

Une couverture limoneuse recouvre l'ensemble du plateau, avec un sous sol constitué essentiellement de sable ou d'argile (*carte ci-dessous*). C'est le signe de la bonne fertilité des sols.

Selon les secteurs, les sols sont plus ou moins sensibles à l'hydromorphie. Ils sont cependant fragiles : ils ont une faible stabilité structurale et, parfois, la présence importante de limons fins les rend peu perméables.

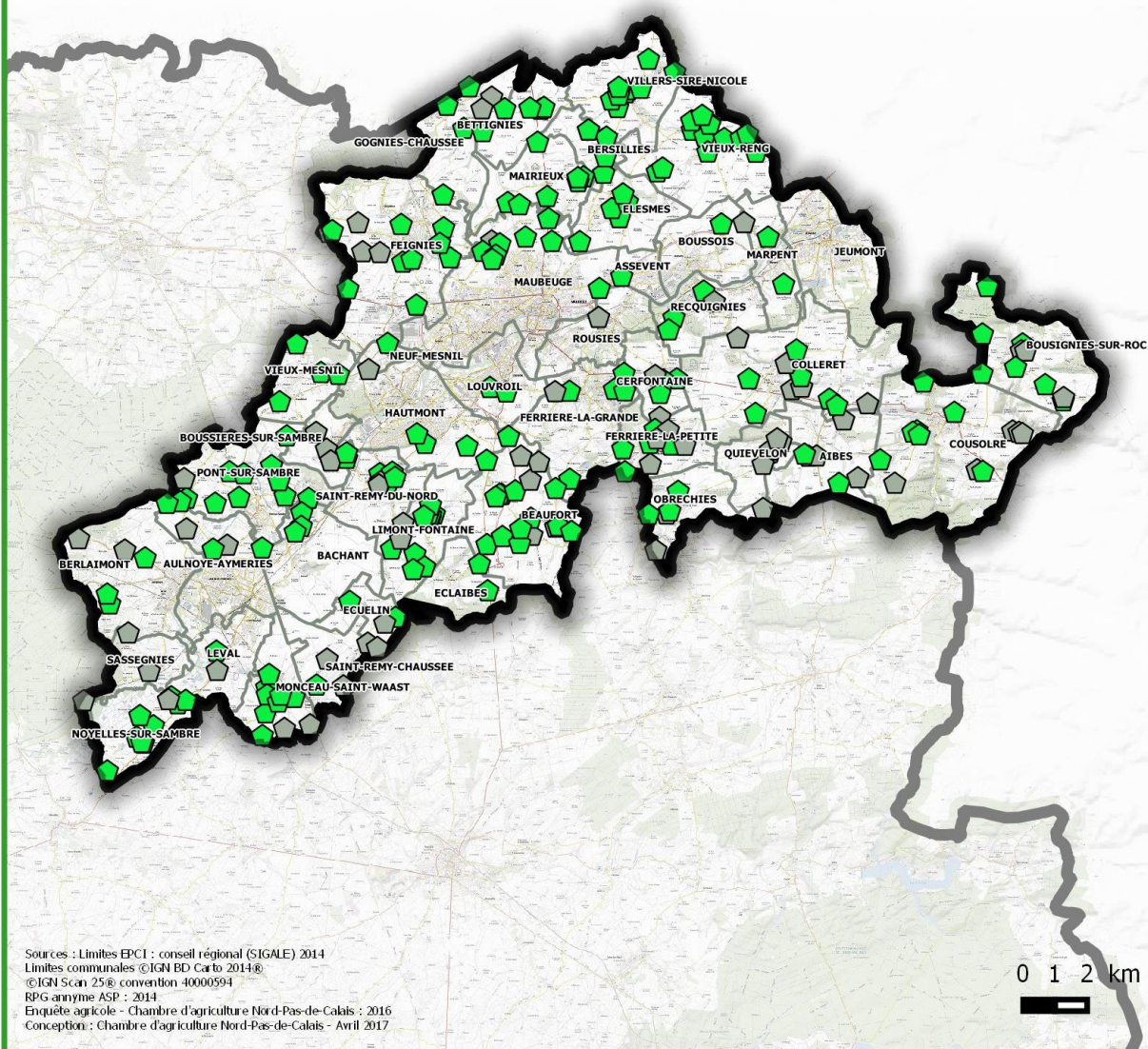
Carte simplifiée des types de sol



Source : DREAL, 2007

LA CA MAUBEUGE VAL DE SAMBRE

Répartition des bâtiments agricoles des exploitations enquêtées et non enquêtées



Sources : Limites EPCI : conseil régional (SIGALE) 2014
Limites communales ©IGN BD Cartho 2014®
©IGN Scan 25® convention 40000594
RPG anonyme ASP : 2014
Enquête agricole - Chambre d'agriculture Nord-Pas-de-Calais : 2016
Conception : Chambre d'agriculture Nord-Pas-de-Calais - Avril 2017

Légende

- Limites EPCI CA Maubeuge Val de Sambre
- Limites communales
- Sièges et sites secondaires des exploitations agricoles enquêtées
- Sièges des exploitations agricoles non enquêtées



L'agriculture sur la Communauté d'Agglomération de Maubeuge Val de Sambre

Présentation générale des exploitations

Les éléments présentés ci-après se basent sur les résultats des enquêtes effectuées auprès des agriculteurs du territoire. Afin de voir les évolutions dans le temps et permettre une comparaison avec d'autres territoires, ces données ont été complétées par des données générales provenant de plusieurs sources (RGA, MSA, Chambre d'agriculture...) et des données issues d'enquêtes réalisées sur d'autres territoires.

Lors des enquêtes, 208 exploitations ayant leur siège sur la Communauté d'Agglomération de Maubeuge Val de Sambre ont été recensées. 138 exploitations ont été enquêtées, soit un taux de participation de 66%.

Le siège de l'ensemble des exploitations en activité a été repéré ainsi que les sites secondaires pour les exploitations enquêtées. La *carte ci-contre* présente leur répartition sur le territoire. On recense en moyenne près de 5 exploitations par commune, ce chiffre étant compris entre 1 (Rousies et Neuf Mesnil) et 15 (Beaufort). A titre de comparaison, on en recense 6 exploitations par commune sur la Communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole et 7 exploitations par commune sur le Pays de Mormal.

Trois communes (Assevent, Eclaibes et Jeumont) n'ont plus de siège d'exploitation.

Des exploitations en évolution

→ Une professionnalisation du métier

Le nombre d'exploitations présentes sur le territoire évolue constamment. Globalement, on assiste à une diminution du nombre d'exploitations associée une augmentation de la taille des exploitations (*graphique suivant*).

D'après le RGA, en 2000, le nombre d'exploitations était de 434 sur la Communauté d'Agglomération de Maubeuge Val de Sambre. En 2010, 289 exploitations étaient présentes,

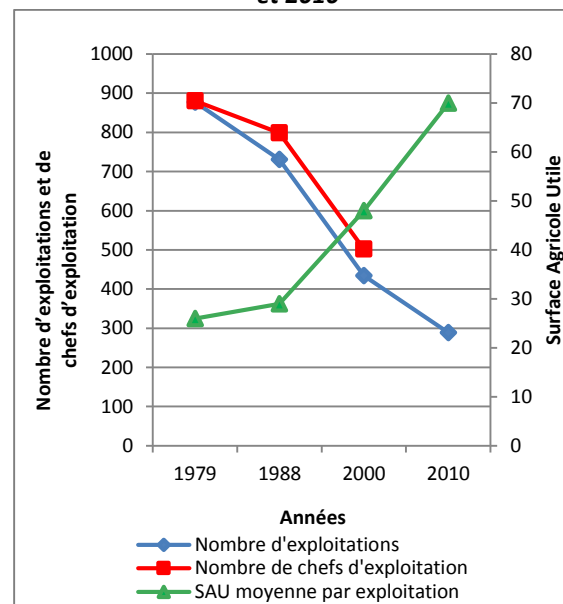
soit une diminution de près de 33% en 10 ans (-25% sur le Nord-Pas-de-Calais).

Le nombre de chefs d'exploitation⁶ a également diminué, passant de 880 en 1979 à 502 en 2000.

Cette diminution tend à se ralentir et est à mettre en relation avec le développement des formes sociétaires

A l'inverse, la SAU par exploitation a augmenté de 45% entre 2000 et 2010 (+31% sur le Nord-Pas-de-Calais).

Graphique 1: Évolution des exploitations entre 1979 et 2010



Le nombre de chefs d'exploitations n'est pas disponible pour 2010
Source : RGA 1979 à 2010

Cette évolution est à mettre en relation avec la professionnalisation du métier, la modernisation des techniques et l'augmentation des performances économiques. Les structures se sont agrandies au détriment du nombre d'exploitations présentes. Les formes sociétaires se sont également développées. Aujourd'hui, avec un métier qui se complexifie (réglementation, technicité, investissements nécessaires), l'agriculteur est un chef d'entreprise.



→ **Le statut des exploitations : vers un développement des formes sociétaires**

D'après le RGA, le pourcentage d'exploitations en statut individuel était de 95% en 1979, 90% en 1988 et 78% en 2000.

Le pourcentage d'exploitations sous statut individuel a donc tendance à diminuer. En effet, la mise en société offre de nombreux avantages pour les exploitants agricoles. Elle permet de mutualiser les moyens humains, financiers et matériels au sein d'une entité juridique à part entière.

Deux types de formes sociétaires dominent : le GAEC¹³ (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun) et l'EARL¹⁰ (Entreprise Agricole à Responsabilité Limitée).

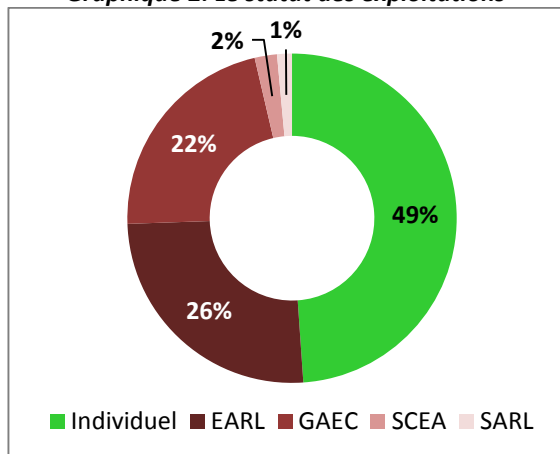
Ces formes sociétaires permettent d'avoir plusieurs associés et/ou avoir des porteurs de capitaux. Elles sont adaptées aux exploitations pratiquant l'élevage laitier. Le regroupement permet d'avoir une meilleure organisation du travail, notamment pour la traite, et, le cas échéant, peut permettre de dégager du temps pour des activités de diversification.

D'un point de vue réglementaire et fiscal, ces formes sociétaires évoluent dans le temps. Par exemple, depuis juillet 2010, les conjoints, qu'ils soient mariés, pacsés ou concubins peuvent créer un GAEC à deux.

D'après les enquêtes, 49% des exploitations sont en statut individuel et 51% sont sous forme sociétaire (*graphique ci-dessous*).

En revanche, **2 exploitations sur 3 ont un unique chef d'exploitation.**

Graphique 2: Le statut des exploitations

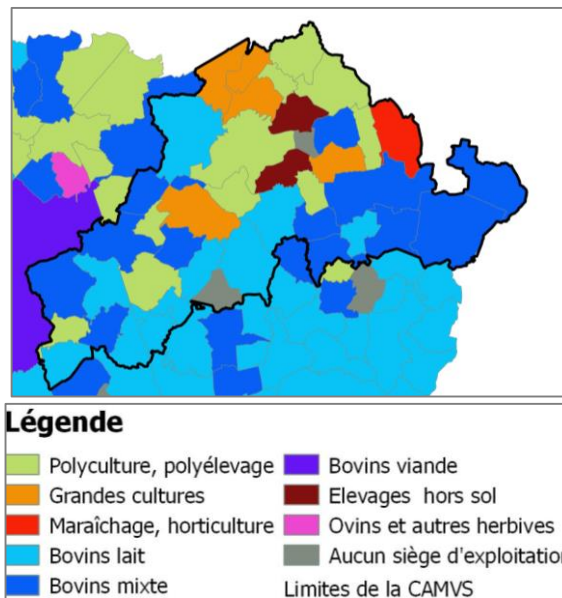


Source : enquêtes agricoles 2017

Un territoire dominé par des exploitations de type polyculture-élevage

D'après le RGA de 2010, l'Orientation Technico-économique (OTEX²¹) dominant sur le territoire correspond à des exploitations de polyculture et d'élevage bovin. L'Avesnois est l'un des deux principaux bassins de production de lait dans le Nord-Pas-de-Calais, l'autre étant le Boulonnais.

Orientations dominantes sur le territoire

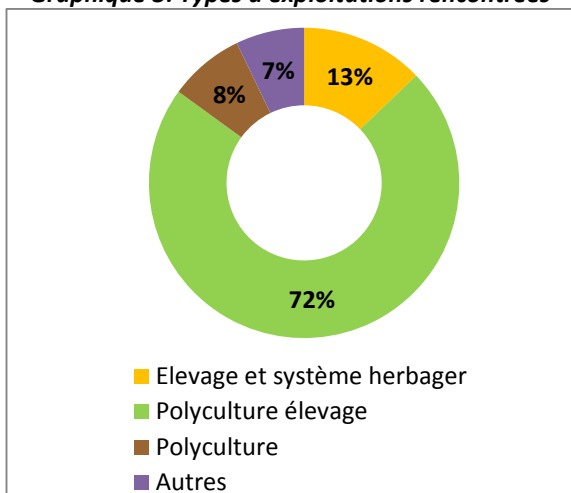


Source : RGA 2010

Le *graphique ci-dessous* reprend les résultats obtenus lors des enquêtes avec les exploitants.

La présence sur le territoire d'exploitations ayant de l'élevage est très marquée, avec 90% des exploitations ayant au moins un atelier animal (ces données ne prennent pas en compte la valeur économique de chaque atelier).

Graphique 3: Types d'exploitations rencontrées



Source : Enquêtes agricoles 2017





Les exploitations

208 exploitations recensées

138 exploitations enquêtées

→ Soit un taux de réponse de 66%

5 exploitations en moyenne **par commune** (enquêtes)

Des exploitations en évolution

Un nombre d'exploitations et de chefs d'exploitations **en diminution**

-33% entre 2000 et 2010

Une augmentation de la SAU moyenne par exploitation

+45% entre 2000 et 2010

Un développement des formes sociétaires

Une **diminution** des exploitations sous **forme individuelle** au profit d'exploitations sous forme sociétaire

51% des exploitations sous forme sociétaire

2 exploitations sur 3 ont un seul chef d'exploitation

Un territoire dominé par des exploitations de type polyculture-élevage

77% des exploitations en **polyculture-élevage**

13% des exploitations en **élevage – système herbager**

8% des exploitations en **polyculture**

A retenir

- **Un nombre d'exploitations par commune peu élevé**
 - **Une diminution du nombre d'exploitations** qui se poursuit malgré un certain ralentissement
 - **Des formes sociétaires plus nombreuses que sur des territoires voisins** (42% sur la CAVM et 44% sur la CCPM)
- Un développement des exploitations en forme sociétaire** bien que 65% des exploitations restent gérées par une seule personne.

Les chefs d'exploitation

Les 138 exploitations enquêtées comptent 204 chefs d'exploitation et associés. 90 exploitations ont un unique chef d'exploitation, dont 23 sont sous forme sociétaire.

Le métier a tendance à se féminiser. Les femmes représentent 23% des chefs d'exploitation. Ce chiffre est similaire à d'autres secteurs (CCPM : 23%, CAVM : 22%). Certaines épouses ne sont pas reconnues chefs d'exploitation mais ont le statut de salarié ou de conjoint collaborateur⁸. 14 conjoints collaborateurs ont ainsi été recensés lors des enquêtes.

→ L'âge des chefs d'exploitation

L'âge moyen des chefs d'exploitation est de 48 ans en 2017.

27% des chefs d'exploitation ont moins de 40 ans, 40% ont entre 40 et 55 ans et 33% ont plus de 55 ans (graphique ci-contre).

→ Formation : un métier qui se complexifie

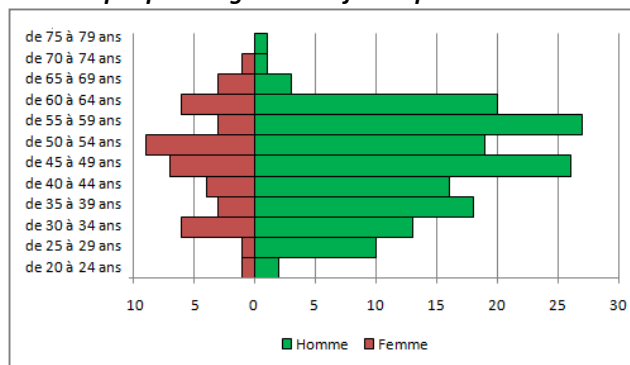
Près de 69% des exploitants ont un niveau au moins équivalent ou supérieur au baccalauréat (graphique ci-contre).

Au niveau régional, on constate aujourd'hui une augmentation du niveau de formation des exploitants.

Aucune offre de formation initiale n'est proposée sur le territoire de Maubeuge Val de Sambre. Néanmoins, plusieurs établissements à proximité, notamment sur la Communauté de Communes du Pays de Mormal (à Le Quesnoy et à Bavay) et sur la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois (Avesnes sur Helpe et Sains du Nord) sont répertoriés (carte ci-contre).

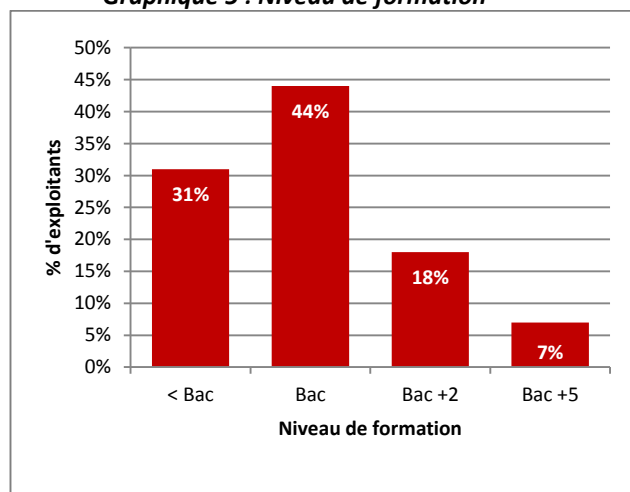
Par ailleurs, tout au long de leur carrière, différents organismes, dont la Chambre d'Agriculture, proposent des offres de formation continue.

Graphique 4: Age des chefs d'exploitation



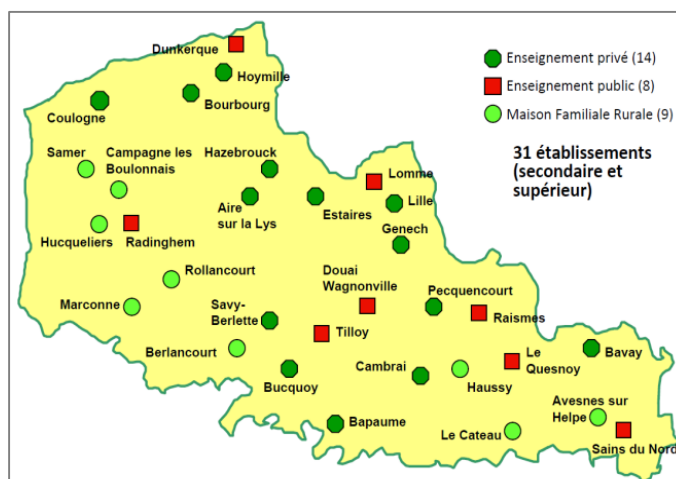
Source : enquêtes agricoles 2017

Graphique 5 : Niveau de formation



Source : enquêtes agricoles 2017

L'enseignement agricole



Source : Carnets de l'agriculture – Chambre d'agriculture NPDC, 2012



→ Des installations de plus en plus tardives

Sur l'agglomération de Maubeuge Val de Sambre, la moyenne d'âge à l'installation de l'ensemble des chefs d'exploitation est de 28 ans. Près de 7/10 des exploitants s'installent avant 30 ans.

Les installations sont de plus en plus tardives (*graphique bas de page*) : la moyenne d'âge à l'installation est passée de 23 ans dans les années 1980 à 35 ans pour les exploitants installés depuis 2013.

L'âge auquel les chefs d'exploitation s'installent est très variable : si certains s'installent très rapidement à la sortie de la formation agricole initiale, d'autres s'installent un peu plus tard. Cela dépend souvent du départ en retraite des parents, de la taille de l'exploitation, etc.

L'installation nécessitant un investissement important, une première expérience professionnelle est aussi l'occasion de constituer un apport financier permettant de concrétiser le projet d'installation.

Si l'épouse est plus jeune que le chef d'exploitation, certaines s'installent sur l'exploitation en relais de leur conjoint qui prend sa retraite. La durée d'activité ne dure alors que quelques années.

Les données concernant la transmission des exploitations et le renouvellement des générations seront présentées dans le chapitre portant sur l'évolution des exploitations.

→ Une activité agricole parfois gérée en pluriactivité

Sur l'agglomération de Maubeuge Val de Sambre, 12% des chefs d'exploitation pluriactifs ont été recensés. Dans certains cas, l'agriculture constitue l'activité principale et dans d'autres cas, elle constitue l'activité secondaire.

Il existe plusieurs explications possibles à la pluriactivité :

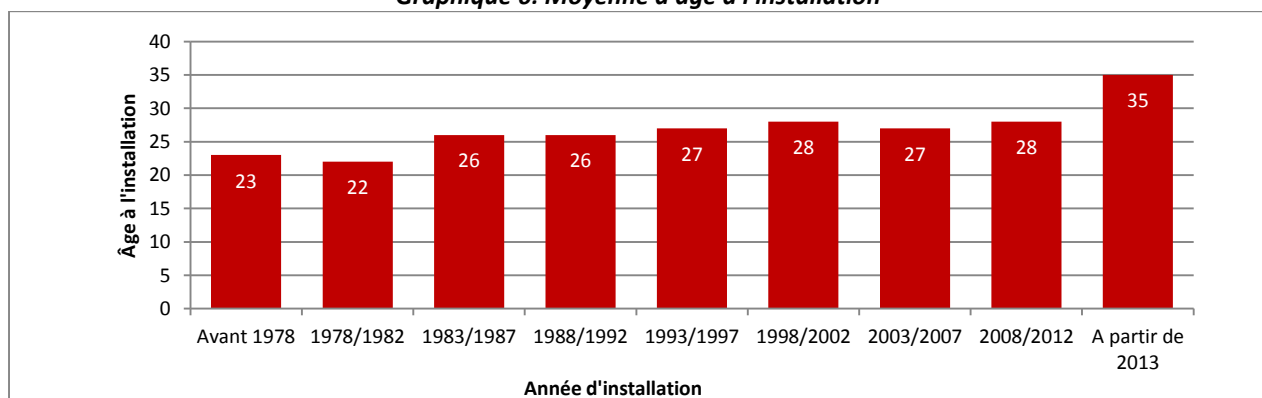
- Une SAU de l'exploitation insuffisante ;
- L'exploitation est sous forme sociétaire, et un ou plusieurs associés travaillent partiellement à l'extérieur ;
- L'exploitant exerce une autre activité mais souhaite conserver le patrimoine de l'exploitation ;
- Le développement en parallèle d'une autre activité, en entreprises de travaux agricoles par exemple.

→ Le niveau d'engagement des chefs d'exploitation

20% des exploitants rencontrés ont des responsabilités locales. Ces responsabilités portent par exemple sur un mandat d'élu municipal, des responsabilités au sein d'un syndicat agricole.

Il est important d'encourager l'engagement des exploitants afin de préserver et d'améliorer les relations entre le monde agricole, la sphère politique et les habitants.

Graphique 6: Moyenne d'âge à l'installation



Source : enquêtes agricoles 2017

L'organisation du travail sur l'exploitation

→ Une activité génératrice d'emplois

Lors des enquêtes, 46% des exploitations ont indiqué avoir recours à une main-d'œuvre sur leur exploitation. Celle-ci peut être de plusieurs types : salariée, apprenti ou encore familiale (graphique bas de page).

40 exploitations font appel à des salariés permanents, soit 29% des exploitations. Par ailleurs, 8 exploitations (en polyculture-élevage) ont indiqué avoir pour projet d'embaucher un salarié permanent.

7 exploitations emploient des salariés saisonniers. Au total, près de 8 saisonniers sont employés. On en trouve aussi bien sur des exploitations en polyculture (3), qu'en polyculture-élevage (2) ou encore d'élevage avec un système herbager (2).

17 exploitations ont indiqué accueillir un apprenti, soit 13% des exploitations. Plus précisément : 12 exploitations en polyculture-élevage, 1 en polyculture et 4 en élevage avec système herbager. Au total, 20 apprentis. Par ailleurs, 2 exploitations ont indiqué avoir pour projet d'embaucher un apprenti.

→ La mise en commun de moyens humains et matériels

Les exploitants n'ont pas toujours la capacité d'embaucher un salarié (finances, contraintes). Dans ce cadre, des organisations se sont développées afin de permettre aux exploitations d'avoir accès à de la main d'œuvre et du matériel.

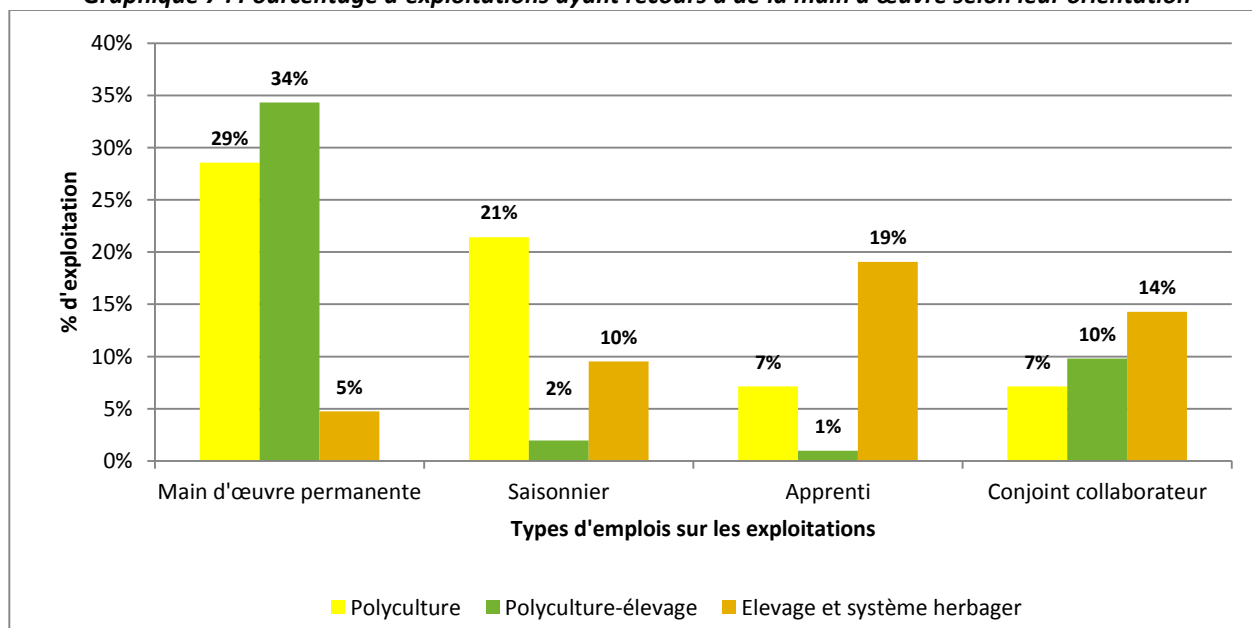
▪ L'entraide

Il s'agit d'échange de journées de travail, de services, d'outils ou de machines dans des chantiers communs. Elle est notamment pratiquée lors du transport de la récolte et de l'ensilage, ce qui permet d'avoir un nombre suffisant de remorques et de conducteurs pour assurer un roulement sur les chantiers.

▪ Le groupement d'employeurs

Le groupement d'employeurs est une organisation, dont les adhérents sont des agriculteurs. Elle a pour objet de mettre à disposition de ses adhérents des salariés avec lesquels elle a conclu un contrat de travail. Ainsi les salariés auront à intervenir chez différents adhérents, mais n'auront qu'un seul interlocuteur, le groupement d'employeurs, pour les formalités administratives.

Graphique 7 : Pourcentage d'exploitations ayant recours à de la main d'œuvre selon leur orientation

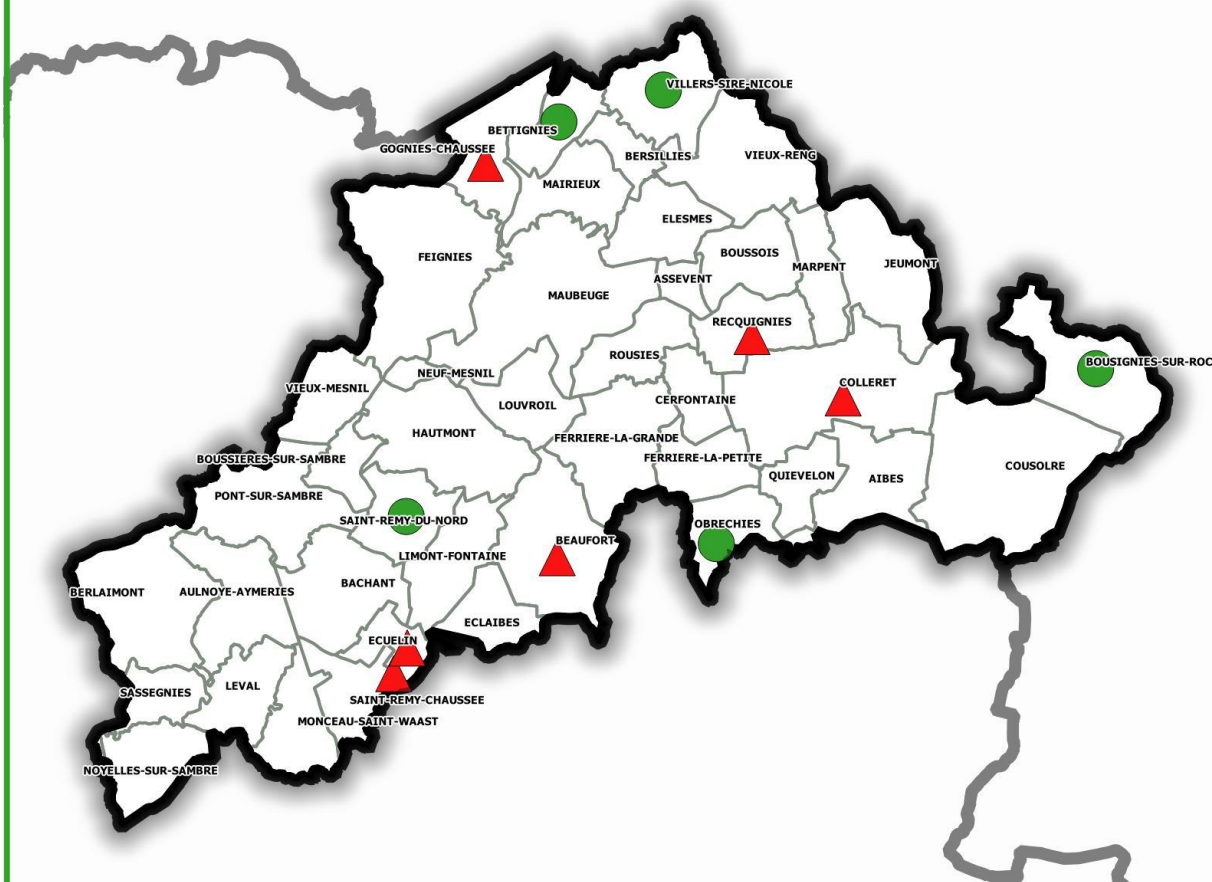


Source : enquêtes agricoles 2017



LA CA MAUBEUGE VAL DE SAMBRE

Localisation des CUMA et ETA



Sources : Limites EPCI : conseil régional (SIGALE) 2014

Limites communales : IGN BD Cartho 2014®

© IGN Scan 25® convention 40000594

Enquête agricole - Chambre d'agriculture Nord-Pas-de-Calais : 2016

Conception : Chambre d'agriculture Nord-Pas-de-Calais - Avril 2017

0 1 2 km

Légende

-  Limites EPCI CA Maubeuge Val de Sambre
-  Limites communales
-  CUMA
-  ETA



▪ Le service de remplacement

Les services de remplacement sont des groupements d'employeurs dirigés par des agriculteurs bénévoles. Mis en place en 1972, ils ont pour mission de proposer des salariés, agents de remplacement, aux adhérents qui souhaitent ou qui sont contraints de quitter leur exploitation ou de limiter momentanément leur activité sur l'exploitation.

7 exploitations font appel au service de remplacement Thiérache-Hainaut qui est basé à Landrecies. Celui-ci dernier compte, avec le groupement d'employeurs, 40 personnes pour un total de 30 ETP¹². Plus de 300 agriculteurs adhèrent à ce service.

▪ Les Coopératives d'Utilisation du Matériel Agricole (CUMA)

Les CUMA⁹ relèvent d'une volonté des exploitants de se regrouper pour travailler ensemble. Elles permettent aux agriculteurs

d'utiliser un matériel performant dont l'investissement ne se justifierait pas pour une seule exploitation.

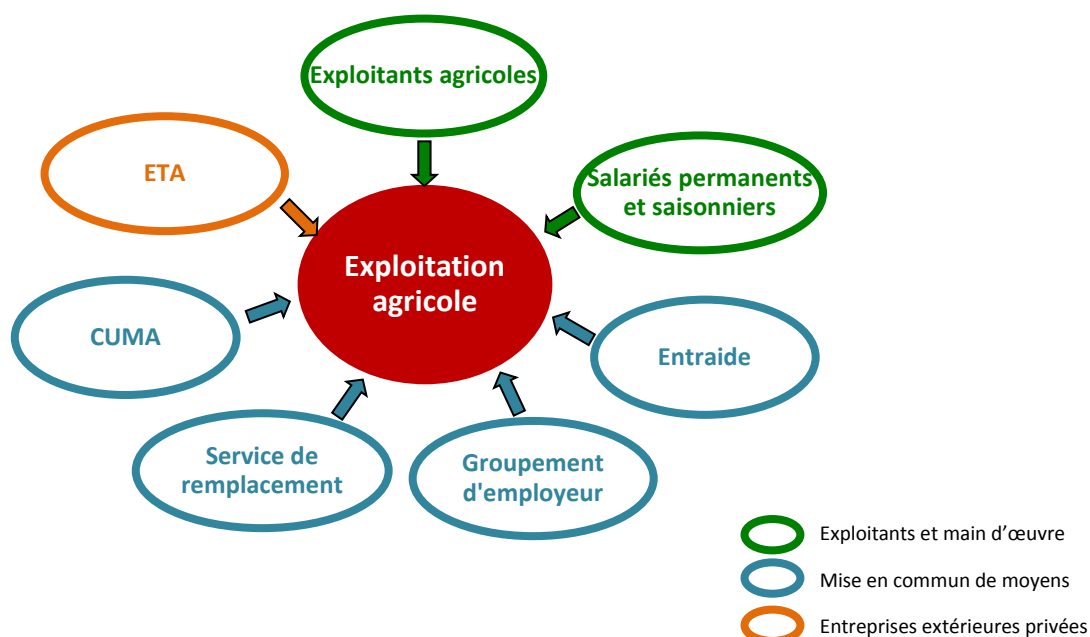
Sur l'agglomération de Maubeuge Val de Sambre, 40% des exploitations ont recours à une CUMA dans l'organisation de leur travail. Parmi ces CUMA, 5 sont situées sur le territoire.

→ **Un recours aux Entreprises de travaux agricoles (ETA)**

Les ETA¹¹ sont des prestataires de services privés et font de ce fait partie des nombreux opérateurs de la filière agricole.

67% des exploitations font appel à une ETA. Les entreprises les plus sollicitées sont la SARL Leclercq (Ecuélin) et la DARL Rousseau (Beaufort). D'autres ETA sont également présentes sur et à proximité du territoire (carte page ci-contre).

Figure 2: Intervenants sur l'exploitation





Les chefs d'exploitation

204 chefs d'exploitations dans les 138 exploitations enquêtées

23% de femmes

12% sont pluriactifs

Age moyen : 48 ans

71% ont au moins le baccalauréat

20% ont des responsabilités locales

2 exploitations sur 3 ont un unique chef d'exploitation

L'installation

Une moyenne d'âge à l'installation de 28 ans

72% des exploitants s'installent avant 30 ans

Une activité génératrice d'emplois

Sur les exploitations : *plus de 300 emplois non délocalisables*

* La main d'œuvre familiale : 204 chefs d'exploit et 14 conjoints collaborateurs

* Les emplois salariés 40% des exploitations font appel à de la main d'œuvre extérieure

54 salariés permanents, 8 salariés saisonniers, 19 apprentis

Des services extérieurs pour faciliter l'organisation du travail

Appel CUMA : 40% des exploitations

Appel ETA : 67% des exploitations

Un groupement d'employeurs et un service de remplacement basés à Landrecies (*40 salariés*)

A retenir

- **Des exploitations dynamiques avec des jeunes mieux formés** compte tenu d'une plus grande complexité du métier.
- **Des installations plus tardives** : en une génération, l'âge moyen à l'installation s'est accru de 12 ans.
- **Des agriculteurs qui choisissent ce métier avant tout par vocation.**
- **Une évolution du statut de la femme sur l'exploitation.**
- **La mise en place d'une organisation du travail en commun** basée sur l'implication des agriculteurs (CUMA, groupement d'employeurs) et un recours important à des entreprises extérieures (ETA) pour certains travaux.

Foncier agricole

L'agriculture occupe près de 21 000 ha sur le territoire. Au total, on dénombre 344 exploitations cultivant au moins une parcelle sur la Communauté d'Agglomération de Maubeuge Val de Sambre.

Parmi ces exploitations, 136 ont leur siège en dehors de la Communauté d'agglomération. Les 208 exploitations recensées comme ayant leur siège sur le territoire occupent près de 18 400 ha sur la CAMVS soit 84% de la SAU du territoire.

Quant aux 138 exploitations enquêtées, elles occupent près de 14 600 ha sur la Communauté d'agglomération, soit 70% de la SAU du territoire.

344 exploitations agricoles cultivent les **21 000 ha de surface agricole** présents sur la CAMVS

208 exploitations agricoles ont leur siège d'exploitation situé sur le territoire et exploitent près de **84% de la SAU**

138 exploitations enquêtées, soit 66% des exploitations ayant leur siège sur le territoire occupent 70% de la SAU

136 exploitations viennent de l'extérieur et exploitent près de **16% de la SAU**

→ La surface agricole utile (SAU)

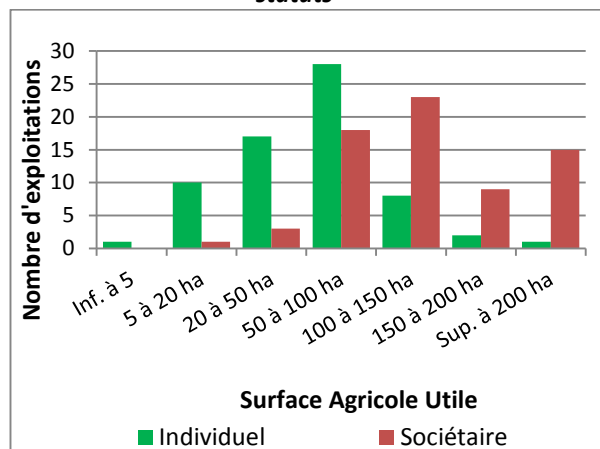
La SAU moyenne des exploitations enquêtées est de 104ha, soit une SAU moyenne par exploitant de 72ha. Cette différence s'explique par l'existence de formes sociétaires.

A titre de comparaison, la moyenne sur la Communauté d'agglomération de Valenciennes est de 83 ha (donnée Chambre).

Une exploitation sur trois a une SAU comprise entre 50 et 100 ha (graphique ci-après).

La SAU moyenne est plus importante dans les exploitations sous statut sociétaire (144ha) que dans les exploitations individuelles (64 ha).

Graphique 8 : SAU des exploitations en fonction des statuts



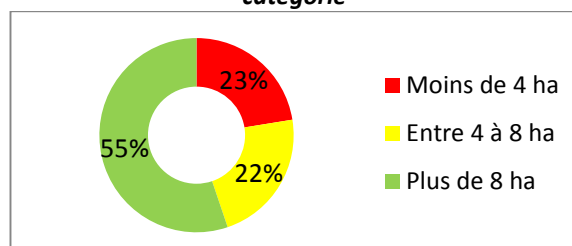
Source : enquêtes agricoles 2017

→ Des îlots de culture de bonne taille

Près des 2/3 de la SAU est située sur la commune du siège. Le reste est réparti sur 3 à 4 communes.

On compte en moyenne 17 îlots par exploitation, un îlot correspondant au regroupement de parcelles cadastrales, soit un îlot moyen de 6 ha pour les exploitations rencontrées.

Graphique 9 Surface totale des îlots selon leur catégorie



Source : enquêtes agricoles 2017

Ces îlots de culture de bonne taille s'expliquent par :

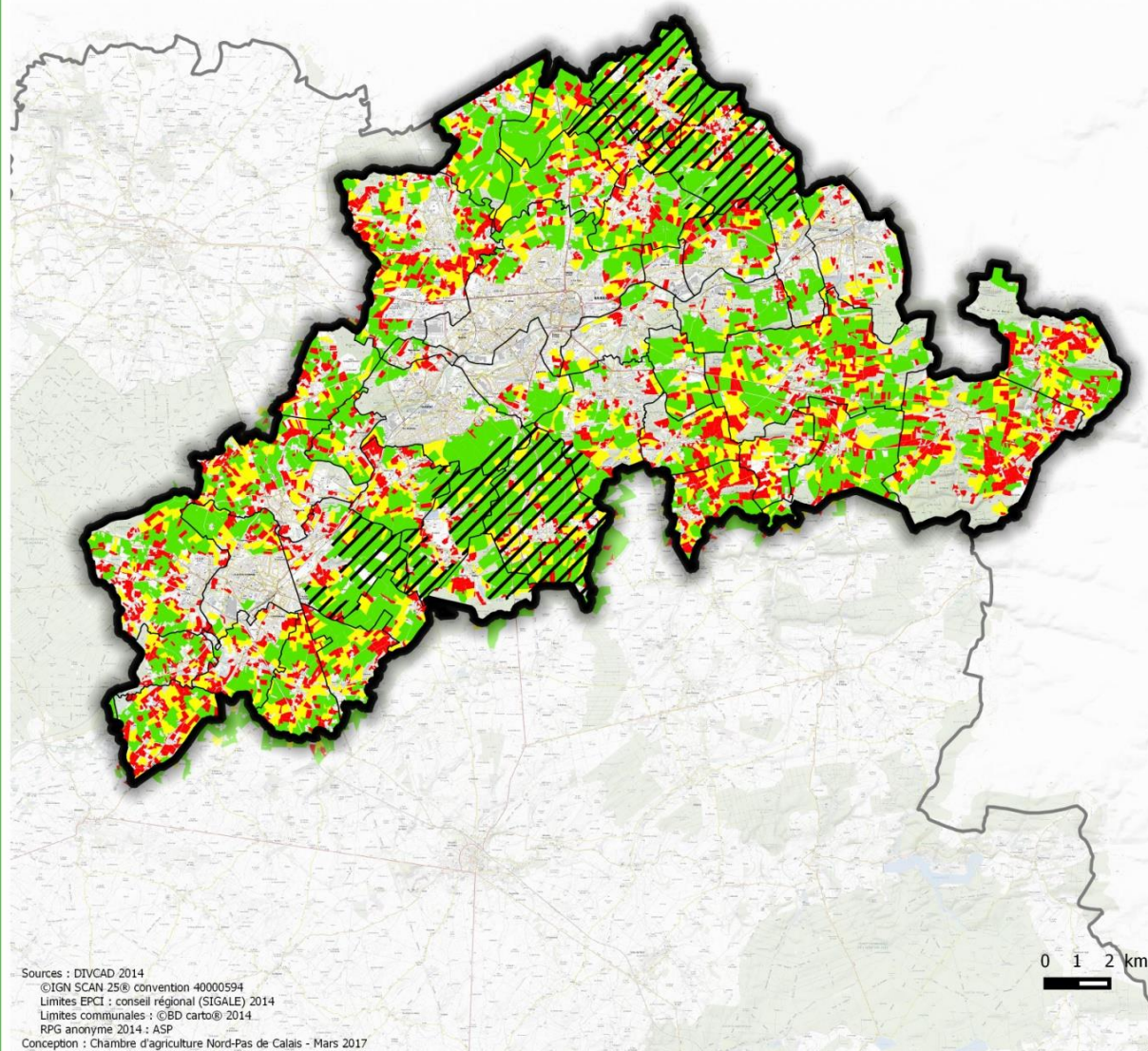
- la réalisation d'aménagements fonciers (appelé remembrement jusqu'en 2005) qui permettent de regrouper le parcellaire agricole, de le rapprocher du siège d'exploitation et de le désenclaver. (annexe 2 : fiche explicative sur l'aménagement foncier).



STRUCTURE DU PARCELLAIRE ET AMENAGEMENTS FONCIERS SUR LA CA MAUBEUGE VAL DE SAMBRE



BELGIQUE



Légende

- | | |
|--------------------------------|---------------------------------|
| EPCI CA Maubeuge Val de Sambre | Structure du parcellaire |
| Limites départementales | Moins de 4 HA |
| Limites communales | De 4 à 8 HA |
| Aménagements fonciers | Plus de 8 HA |



La réalisation des aménagements fonciers communaux ou intercommunaux est échelonnée dans le temps. Ainsi, sur certaines communes, l'aménagement foncier a été réalisé dans les années 1990 (par exemple Vieux Reng), tandis que sur d'autres les aménagements sont plus récents et datent d'une dizaine d'années (par exemple Beaufort, en lien avec la RN2) voire en cours de réalisation (Obrechies).

- des échanges cultureux : réalisés en l'absence de remembrement, ces situations temporaires résultent d'un accord amiable pratiqué entre deux ou plusieurs exploitations. Ces échanges permettent de regrouper le parcellaire et ainsi de faciliter la gestion de l'exploitation et des rotations et de limiter les coûts de production.

Parmi les exploitations rencontrées, 45 ont réalisé des échanges cultureux, soit 33% des exploitations.

→ **Un fermage largement dominant**

La maîtrise du foncier est un élément important du développement des exploitations agricoles. Elle joue notamment un rôle essentiel pour la possibilité de développer les bâtiments d'exploitation.

Sur l'agglomération de Maubeuge Val de Sambre, le mode de faire-valoir est réparti de la manière suivante :

- **78% sous le statut du fermage**³⁵
La plupart du temps, il s'agit de baux ruraux établis pour 9 ans voire 18 ans ; En moyenne, les exploitations ont 13 propriétaires différents ce qui correspond à un propriétaire pour 8 ha.
- **20% en tant que propriétaire exploitant**
Dans ce cas, l'agriculteur maîtrise son outil de production et peut envisager plus facilement des investissements.
- **2% en occupation précaire**
Près de 280 ha en occupation précaire¹⁹ ont été recensés lors des enquêtes. Cela peut concerner des surfaces en attente de changement de destination, en location à l'année, en vente d'herbe.

Les bâtiments d'exploitation

Parmi les sites et bâtiments d'exploitation, deux situations se présentent. On y trouve :

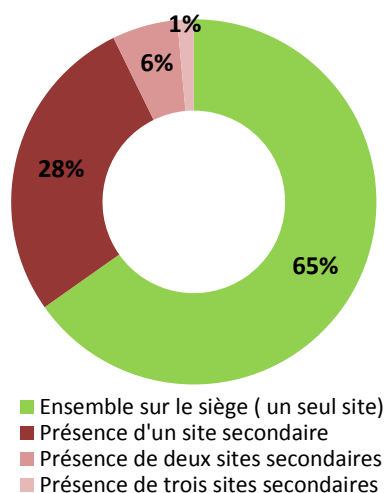
- les exploitations monosites (un siège uniquement)
- les exploitations multisites (un siège et un ou plusieurs bâtiments secondaires).

Ces bâtiments peuvent avoir différents usages : stockage de récolte ou de matériel, atelier d'élevage, atelier de diversification... La maison d'habitation fait également souvent partie du siège.

→ **Localisation des bâtiments d'exploitation**

Près de 2 exploitations sur 3 ont l'ensemble de leurs bâtiments regroupés sur le siège de l'exploitation (*graphique ci-dessous*).

Graphique 10 : Localisation des bâtiments



Source : enquêtes agricoles 2017

Au total, 192 sièges et sites secondaires ont été recensés sur le territoire de Maubeuge Val de Sambre.

→ **Bâtiments spécifiques**

Certaines exploitations ont des bâtiments spécifiques pour leur production. Ainsi, parmi les exploitations rencontrées :

- 11 exploitations ont un silo à grains (céréales);
- 4 exploitations ont un bâtiment pommes de terre ;
- 1 exploitation a une serre.



→ **Mode de faire valoir du foncier bâti**

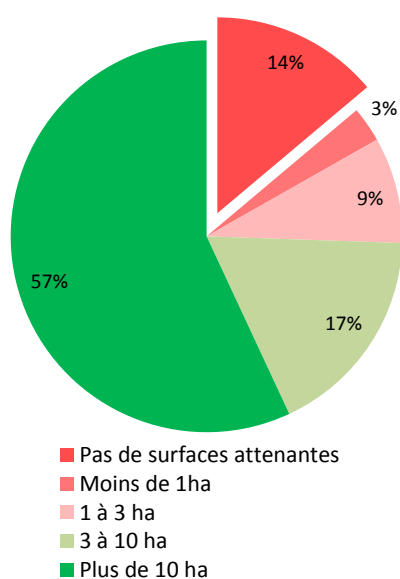
Sur l'agglomération,

- 70% des exploitants sont **propriétaires** en totalité de leurs bâtiments d'exploitation ;
- 18% sont **locataires** de l'ensemble de leur(s) bâtiment(s) ;
- 2% des exploitations ont leur(s) bâtiment(s) en **indivision** ;
- 10% ont une **situation mixte** : ils possèdent une partie de leurs bâtiments, tandis que l'autre partie est en location et/ou en indivision.

Eléments de fonctionnalité de l'exploitation : les parcelles attenantes aux bâtiments

86% des exploitations ont au moins une parcelle attenante aux bâtiments (*graphiques ci-dessous*), avec des surfaces exploitées très variables d'une exploitation à l'autre.

Graphique 11: Surfaces attenantes aux bâtiments



Source : enquêtes agricoles 2017

Les parcelles attenantes aux bâtiments d'élevage (ou facilement accessibles) jouent un

rôle essentiel dans le fonctionnement et le développement de l'exploitation :

- Pour les exploitations ayant des vaches laitières³⁹, les allers-retours entre les prairies et la salle de traite sont quotidiens. Lorsqu'un robot de traite est utilisé, les animaux peuvent circuler librement entre l'étable et les prairies.
- Pour les exploitations ayant des vaches allaitantes³⁸, les prairies assurent la transition entre la période d'alimentation dans l'étable et la période de mise à l'herbe (gestion des premières sorties d'étables mouvementées). Elles facilitent également la surveillance du troupeau.

Ainsi, près de 78% des exploitations ont au moins une prairie permanente²⁶ attenante à leur bâtiment.

A l'inverse, seulement 33% des exploitations ont une parcelle en terre labourable³⁶ attenante à leurs bâtiments. Ces parcelles jouent également un rôle par exemple pour les travaux de manutention (fumiers, lisiers, fourrages...) et de circulation, le stockage de matériel, etc.

Pour une bonne fonctionnalité des exploitations, il est important de pouvoir construire à proximité du siège ou d'un site secondaire lorsque cela est possible ou de se délocaliser. C'est pourquoi, la préservation de ce foncier est importante. C'est également un moyen d'éviter de rapprocher les maisons des élevages.

Tout empiètement ou emprise sur ces parcelles attenantes peut devenir une contrainte et une difficulté pour le fonctionnement courant de l'exploitation. C'est notamment le cas pour plusieurs exploitations touchées par le contournement Nord Ouest de Maubeuge.



Le foncier non bâti

61% de la surface agricole du territoire mis en valeur par l'agriculture, environ 21 000ha
78% de la SAU en fermage

Exploitation : SAU moyenne : 104 ha
2/3 de la SAU est sur la commune du siège et le reste est réparti sur 3 à 4 communes

17 îlots en moyenne par exploitation
Taille moyenne d'un îlot sur le territoire : 6 ha

13 propriétaires en moyenne avec une surface d'env. 8ha par propriétaire

Les bâtiments d'exploitation

2 exploitations sur 3 ont l'ensemble de leurs bâtiments regroupés sur le siège
70% de l'ensemble des bâtiments d'exploitation sont en propriété

Les parcelles attenantes aux bâtiments

86% des exploitations ont au moins une parcelle attenante à leurs bâtiments
Une prairie permanente attenante pour près de 4 exploitations sur 5

A retenir

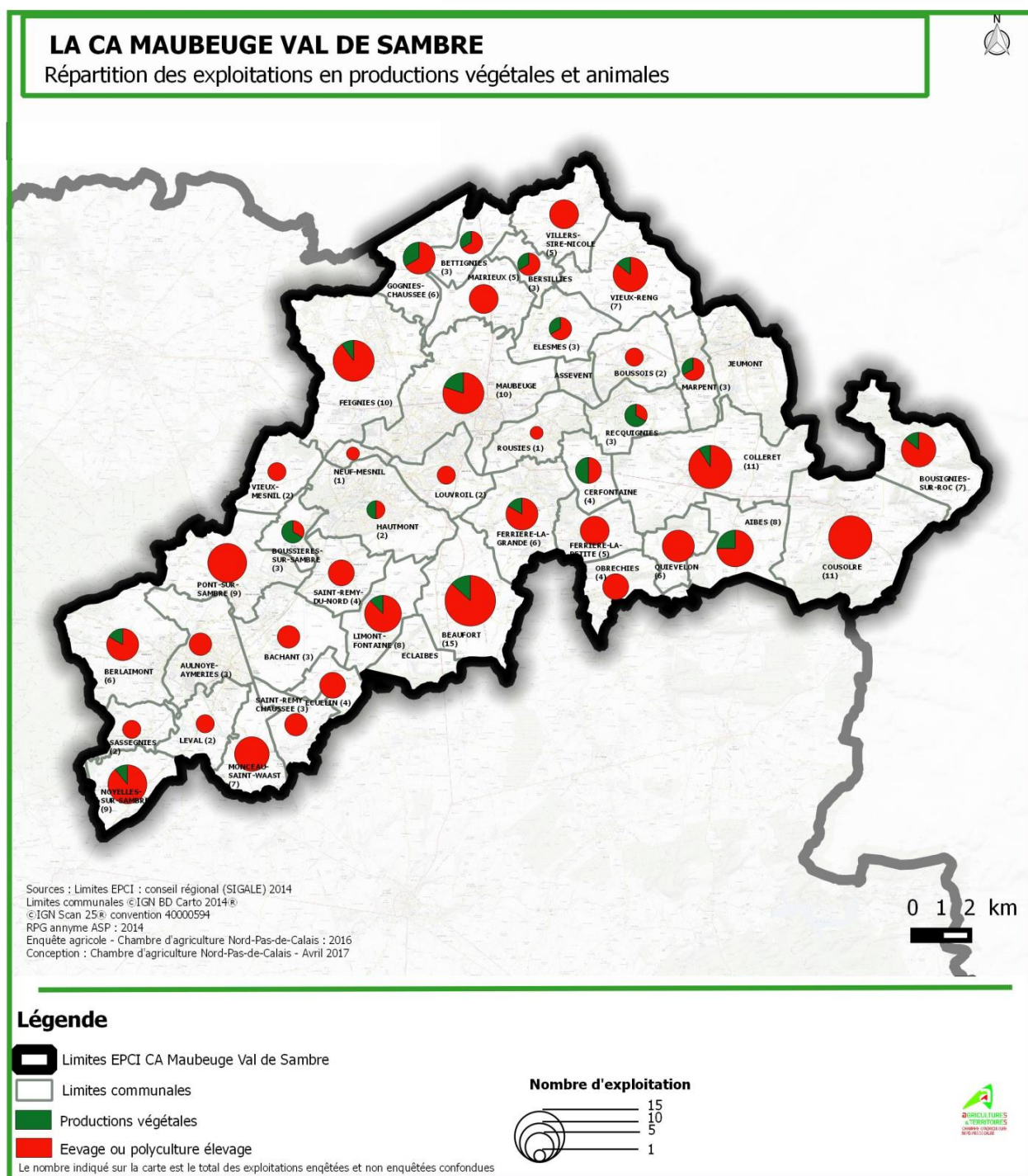
- **Le foncier est le support de l'activité agricole** (différentes productions, alimentation des troupeaux, plans d'épandage, aides PAC,...).
- **Des îlots de culture de bonne taille.**
- **Un territoire peu remembré mais des échanges cultureaux.**
- **Les parcelles attenantes aux bâtiments, un enjeu essentiel pour les exploitations** (développement des bâtiments, fonctionnalités de l'exploitation ex : troupeau laitier...).



Types et systèmes de production

Sur l'agglomération de Maubeuge Val de Sambre, l'élevage est dominant : 123 exploitations sur les 138 enquêtées ont de

l'élevage. Parmi celles-ci, 90% des exploitations enquêtées ont des bovins et près de 55% de la SAU est dédiée à l'élevage.

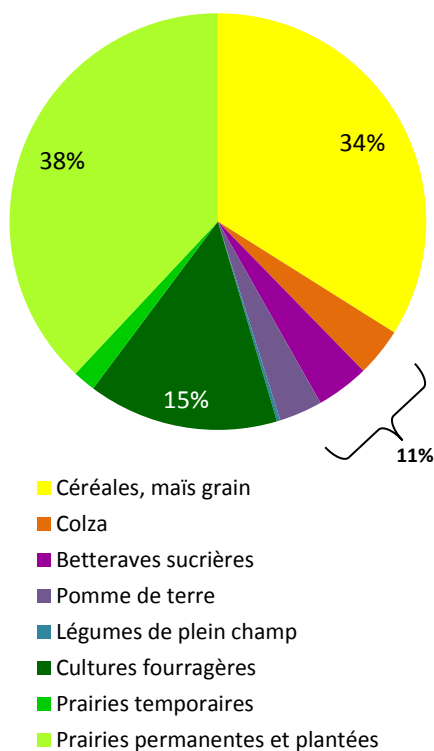


Productions végétales : un assolement en lien avec l'élevage

Les principales cultures rencontrées sont les céréales (32% de la SAU), les prairies permanentes (38%) et les cultures fourragères (15% de la SAU) (*graphique ci-dessous*). En Nord-Pas-de-Calais, les céréales représentent en moyenne 45% de la SAU et les cultures fourragères 8% de la SAU.

55% de la SAU est dédiée à l'élevage (à titre de comparaison, 32% sur la Communauté d'agglomération de Valenciennes et 59% sur le Pays de Mormal).

Graphique 12 : Occupation de la SAU des Exploitation



Source : enquêtes agricoles 2017

→ La polyculture

La polyculture est basée sur la production de différentes cultures au sein d'une même exploitation. Dans ce système de production agricole, l'assolement des exploitations est constitué d'un tiers de céréales (dont le maïs grains) et de colza alors qu'en moyenne sur d'autres territoires la part est d'au moins 45%.

Les *céréales* sont utilisées dans l'alimentation humaine et animale. La paille, quant à elle, est utilisée pour l'élevage. En France, environ 10 % des céréales produites sont directement autoconsommées par le bétail des exploitations (variable selon les territoires)*.

D'une manière plus générale : 89% font des céréales, 9% font du maïs grain et 23% font du colza.

→ Les cultures sous contrat

Un contrat de culture est lié à un cahier des charges qui détermine les méthodes de production que l'agriculteur est tenu de respecter afin de répondre aux demandes de l'industriel. La contrepartie pour l'exploitant est une garantie d'écouler l'ensemble de sa production au prix convenu dans ce contrat.

Les exigences sur les produits sont importantes et limitent les surfaces de production n'ayant pas la possibilité de répondre à ces critères de production (parcelle d'une superficie minimum (4 à 5 ha), accessibilité, irrigation dans certains cas...).

Les principales cultures sous contrat produites sur ce territoire sont les *betteraves sucrières* et les *pommes de terre*.

→ Les prairies et cultures fourragères

Elles occupent plus de la moitié de la SAU des exploitations : 55%.

Les prairies permanentes représentent 38% de la SAU (19% de la SAU en Nord-Pas-de-Calais). Elles sont utilisées pour l'alimentation des bovins. Les cultures fourragères et les prairies temporaires viennent compléter cette alimentation.

En polyculture-élevage, les cultures fourragères (comme le maïs ensilage), sont utilisées pour l'alimentation des bovins. Récoltées et conservées pour une consommation pendant l'hiver, elles permettent d'augmenter l'autonomie fourragère de l'exploitation et de limiter les coûts de production.

*Le marché céréalier Français, Passion céréales



Productions animales : l'élevage bovin dominant

123 exploitations sur 138 enquêtées ont au moins un atelier d'élevage, soit 90% des exploitations rencontrées. L'élevage est donc fortement présent sur le territoire de l'agglomération de Maubeuge Val de Sambre.

→ **L'élevage bovin**

L'élevage bovin est particulièrement présent sur le territoire (81% des exploitations ont un atelier bovin) ; l'élevage laitier est l'atelier le plus rencontré sur le territoire (plus d'une exploitation sur deux en font).

Tableau 1: L'élevage sur la CAMVS

Atelier	Pourcentage d'exploitations en ayant	nombre moyen d'animaux
Bovins	81%	198
<i>Vaches laitières</i>	<i>56%</i>	<i>74</i>
<i>vaches allaitantes</i>	<i>42%</i>	<i>50</i>
<i>Bovins engraissement</i>	<i>33%</i>	<i>77</i>
Porcs engraissement	2%	1147
Volailles pondeuses	1 expl.	50
Volailles de chair	4%	78 760
Caprins	1 expl.	10
Ovins	3%	33
Chevaux d'élevage	4%	12

Source : enquêtes agricoles 2017

D'après le RGA de 2010, la taille moyenne d'un élevage bovin sur le Nord-Pas-de-Calais est de 93,5 UGBTA³⁷ (Unité Gros Bétail Tous Aliments). Sur l'agglomération, la taille des élevages bovins est légèrement supérieure à la moyenne régionale, avec entre 100 et 120 UGBTA en moyenne voire au delà sur la partie au Sud-est du territoire.

▪ Évolution de l'élevage laitier

L'élevage laitier est dominant par rapport à l'élevage allaitant, mais l'écart s'atténue. En effet, sur l'arrondissement d'Avesnes sur Helpe, le nombre de vaches laitières a diminué de 14% entre 2000 et 2010 alors que le nombre de vaches allaitantes a augmenté de 39% (source : *diagnostic agricole du SCOT, 2011*).

En effet, la production de viande bovine était à l'origine considérée comme un « sous-produit »

de l'activité laitière pour compenser les restrictions de la production de lait. Le troupeau allaitant permet alors de valoriser les prairies de l'exploitation en cas de réduction des troupeaux bovins lait.

Parallèlement à cette diminution des effectifs, on assiste à une production par animal qui a tendance à augmenter et une concentration des troupeaux.

Lors de nos enquêtes nous avons pu relever que le troupeau moyen est de 74 vaches laitières.

▪ La fin des quotas laitiers – quelles conséquences pour les exploitations ?

Jusqu'à fin 2015, l'Europe fixait une quantité limite de lait à produire par pays. Aujourd'hui, ces quotas ont été remplacés par des contrats entre agriculteurs et laiteries qui fixent les volumes à produire. La disparition des quotas a entraîné une augmentation de la production (un peu plus de 1% en France). Cependant, l'embargo russe et la baisse de la demande chinoise ont supprimé des débouchés et la surproduction a fait baisser les prix.

Aujourd'hui, la fluctuation des prix du lait et les prix d'achat bas ne permettent pas aux éleveurs de se rémunérer suffisamment. Les conséquences de la crise seront à apprécier dans les années à venir.

→ **Des élevages de bonne taille : plus de un sur deux sous le régime des ICPE**

Cette classification impose de respecter des distances entre les exploitations et les riverains:

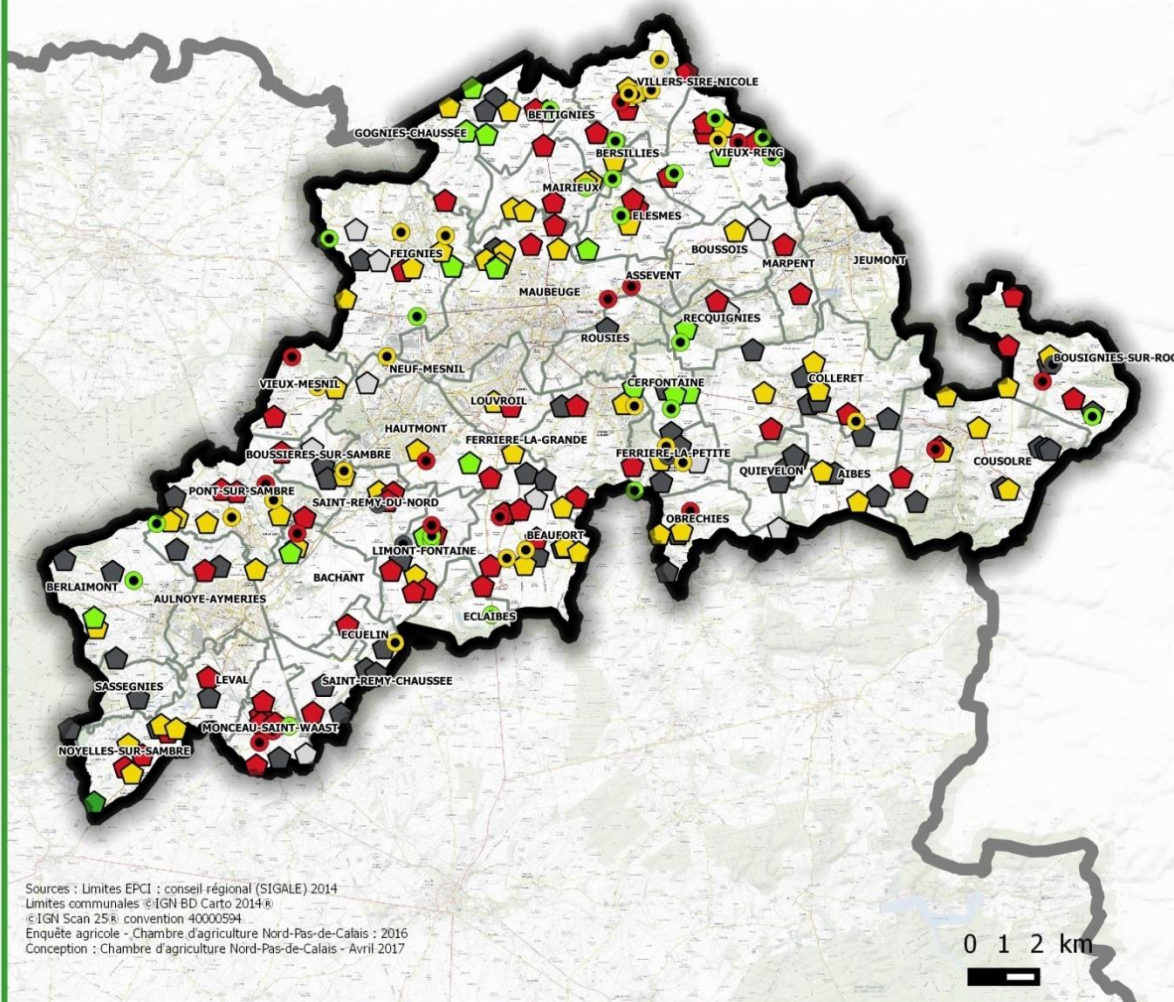
- Dans le cas d'un élevage ICPE, la distance minimale à respecter est de 100 mètres. Cette limite concerne tous les bâtiments hébergeant des animaux, les stockages, etc.
- Pour un élevage en RSD, la distance à respecter est de 50 mètres.

Des dérogations au principe de réciprocité sont possibles après avis de la Chambre d'Agriculture.



LA CA MAUBEUGE VAL DE SAMBRE

Sièges et sites secondaires d'exploitation agricole et leur régime sanitaire



Sources : Limites EPCI : conseil régional (SIGALE) 2014
Limites communales © IGN BD Cartho 2014
© IGN Scan 25 : convention 40000594
Enquête agricole - Chambre d'agriculture Nord-Pas-de-Calais : 2016
Conception : Chambre d'agriculture Nord-Pas-de-Calais - Avril 2017

Légende

- Limites EPCI CA Maubeuge Val de Sambre
- Limites communales

Sièges d'exploitation

- Sans élevage
- Sans élevage culture spécialisée
- Avec élevage RSD
- Avec élevage ICPE
- Non enquêtés avec élevage
- Non enquêtés sans élevage

Sites secondaires

- Sans élevage
- Avec élevage RSD
- Avec élevage ICPE



Sur le territoire de l'agglomération de Maubeuge Val de Sambre, 58 exploitations dépendant du RSD et 63 exploitations dépendant du régime des ICPE ont été enquêtées (*carte page ci-contre*).

→ ***L'épandage des effluents d'élevage***

Les effluents d'élevage constituent un fertilisant et permet un enrichissement en matière organique pour les terres.

L'épandage des effluents d'élevage fait l'objet d'une réglementation, dont l'application est plus difficile en milieu périurbain. Les exploitants doivent respecter une distance de retrait vis-à-vis des zones urbanisées (zones d'activités, habitations...) et des cours d'eau.

L'ensemble des parcelles d'une exploitation en polyculture élevage est potentiellement inclus dans le plan d'épandage.

En cas d'emprise foncière, la suppression de parcelles incluses dans un plan d'épandage est préjudiciable au bon fonctionnement de l'exploitation pouvant aller jusqu'à une obligation de réduire le nombre d'animaux. Or les investissements (notamment pour les mises aux normes) ont été dimensionnés en fonction de la taille de ce cheptel.

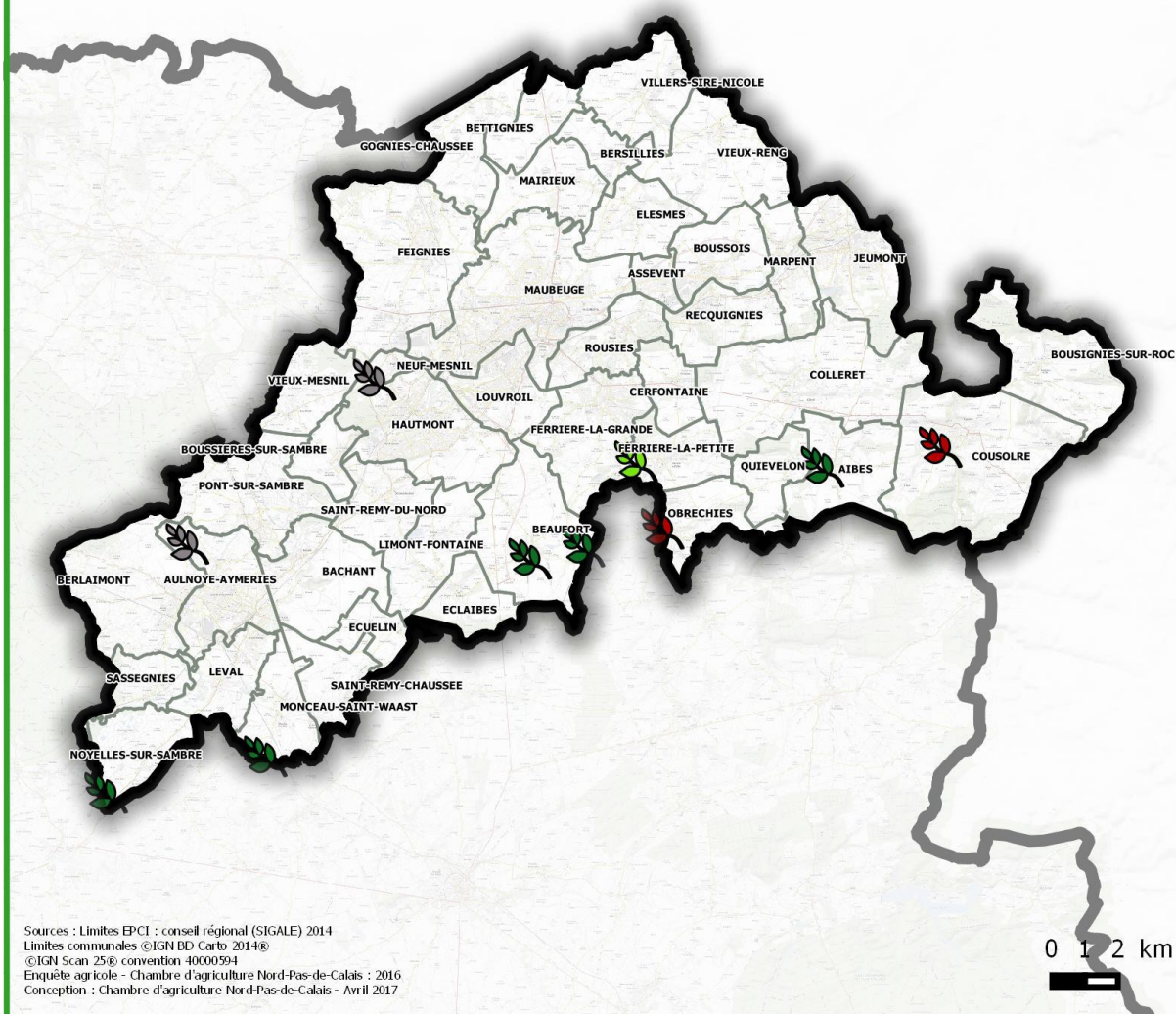
→ ***Une réglementation de plus en plus lourde pour les exploitations***

En élevage laitier, le temps de travail sur l'exploitation est important. De plus, les exigences techniques sont lourdes. La mise aux normes des bâtiments d'élevage entraîne des investissements conséquents avec une durée d'amortissement relativement longue, notamment en exploitation laitière.

Le cumul des réglementations et la lourdeur des formalités administratives sont ressentis comme une contrainte par les exploitations.

LA CA MAUBEUGE VAL DE SAMBRE

Exploitations en agriculture biologique



Sources : Limites EPCI : conseil régional (SIGALE) 2014
Limites communales ©IGN BD Cartho 2014-®
©IGN Scan 25® convention 40000594
Enquête agricole - Chambre d'agriculture Nord-Pas-de-Calais : 2016
Conception : Chambre d'agriculture Nord-Pas-de-Calais - Avril 2017

Légende

-  Limites EPCI CA Maubeuge Val de Sambre
-  Limites communales

Exploitations en AB

-  TOTALITE
-  PARTIELLEMENT
-  EN CONVERSION
-  EXPLOITATIONS EN AGRICULTURE BIO NON ENQUETÉES



L'agriculture conventionnelle, vers des pratiques de plus en plus raisonnées

Les pratiques des agriculteurs évoluent et prennent mieux en compte les contraintes environnementales. Par ailleurs, la réglementation devient plus stricte, notamment dans le cadre des zones vulnérables⁴⁰ aux nitrates.

Sur les 130 exploitations en conventionnel, 70 indiquent avoir des pratiques raisonnées, soit un peu plus de la moitié des exploitations.

→ ***Pratiques raisonnées et techniques alternatives***

Aujourd'hui, de plus en plus d'agriculteurs optimisent leurs pratiques et travaillent à la réduction des intrants dans le sol. Ainsi, 20 exploitations emploient des méthodes alternatives (ex : le désherbage mécanique), soit 14% des exploitations rencontrées.

→ ***La lutte intégrée***

La lutte intégrée des cultures privilégie la croissance de cultures saines en veillant à perturber le moins possible des agro-écosystèmes et encourage des mécanismes naturels de lutte (lâchers d'insectes, ruches, prairies fleuries...). 2 exploitations suivent une méthode de production de lutte intégrée. Par ailleurs, 9 exploitations travaillent avec des auxiliaires des cultures réalisent des lâchers d'insectes ou ont des ruches. Cette pratique est utilisée principalement en arboriculture.

L'Agriculture biologique

8 exploitations certifiées en agriculture biologique¹ ont été rencontrées lors des enquêtes, dont 1 partiellement et 2 en conversion. Pour la plupart ce sont des exploitations qui ont de l'élevage. (*Carte page ci-contre*).

→ ***Le passage en agriculture biologique***



La conversion en agriculture biologique, et particulièrement dans le secteur de l'élevage, se fait souvent en raison du prix vente du lait mais reste conditionnée par les débouchés de proximité. En effet, dans un contexte de crise, face à la différence de prix de vente en le lait conventionnel (moins de 300€ /1000 L) et le lait bio (environ 450€/1000 L), de plus en plus d'exploitations réfléchissent à la conversion, surtout si elles sont déjà en système herbager.

Elle implique également des changements techniques, économiques, organisationnels et humains très importants. Deux à trois années de conversion sont nécessaires selon les productions. Pendant cette période, le producteur met en œuvre des pratiques de production conformes aux règles de production biologique, mais les produits ne peuvent pas être commercialisés en faisant référence à ce mode de production.

→ ***Les acteurs***

Les GEDA¹⁷ (Groupes d'Etude et de Développement Agricole) mènent d'importants travaux afin de valoriser les pratiques alternatives dans un souci de performances économiques et de prises en compte de l'environnement. Ici, il s'agit de l'ADARTH.

La Chambre d'agriculture accompagne des agriculteurs dans leurs itinéraires techniques notamment d'expérimentation et joue un rôle dans la diffusion des résultats. Des conseillers de la Chambre d'Agriculture accompagnent également les agriculteurs sur des pratiques conciliant les aspects économiques et environnementaux.

Le GABNOR (Groupement des Agriculteurs Biologiques du Nord-Pas de Calais) soutient et développe l'agriculture biologique dans les différentes productions de manière durable et solidaire aussi bien dans les pratiques (protection des sols, gestion de l'eau potable et des champs captant, etc.) que dans les débouchés (ex en restauration collective).



Les cultures

Terres labourables : 62% de la SAU
Céréales et maïs grain : 34% de la SAU
Cultures fourragères : 15% de la SAU
Présence de cultures sous contrat

Prairies permanentes : 38% de la SAU

L'élevage

90% des exploitations ont un atelier animal

Une **majorité d'élevages bovins : 81%** des exploitations ont un atelier bovin
56% des exploitations ont des **vaches laitières**

Régime sanitaire des élevages :
RSD : 58 exploitations - **ICPE : 63** exploitations

Pratiques agricoles

14% des exploitations ont des **pratiques alternatives**
2 exploitations emploient des pratiques issues de la **lutte intégrée**
6% des exploitations enquêtées sont en **agriculture biologique** (total ou partiel)

A retenir

- La présence de cultures de vente comme les pommes de terre, les betteraves ou les légumes sont moins présentes que sur la région.
- L'élevage bovin très présent sur le territoire : une part importante dans l'économie agricole locale.
- L'élevage qui valorise les prairies permanentes et leur caractère bocager : plus de 1ha sur 2 est dédié à l'élevage.
- Des élevages de bonne taille : plus d'une exploitation sur deux est ICPE.
- Des exploitations en production laitière ont souvent beaucoup investi sur du long terme (mises aux normes, modernisation,...). Certaines peuvent être fragilisées par la crise actuelle et décider d'arrêter cette production. Cette situation peut peser sur le renouvellement des générations.



Les différents acteurs du monde agricole

De nombreux acteurs et entreprises sont en lien avec les exploitations agricoles. On considère qu'un exploitant agricole est en relation avec une vingtaine de types d'organismes différents. (Voir annexe 3).

Ces différents éléments prennent part à l'activité agricole et rurale mais doivent néanmoins tenir compte des attentes et des exigences des acteurs de l'agro-alimentaire et des aspects commerciaux inhérents.

Des entreprises présentes en amont et en aval de la production

En amont de l'exploitation, se trouvent les entreprises qui fournissent le matériel agricole, les intrants (semences, engrais, produits phytosanitaires), aliments pour le bétail, les vétérinaires...

En aval se trouvent les débouchés de la production : coopératives, négoce, industries agro-alimentaires.

Les principales entreprises présentes sur le territoire sont :

- **Pour la transformation de céréales :**
 - NEUHAUSER (Maubeuge) : boulangerie industrielle ;
 - MENISSEZ (Feignies) : transformation des grains et amylacés issus de l'agriculture biologique, fabrication de produits de boulangerie, de pains précuits, surgelés et frais ;
 - BRASSERIE DU ROND BOIS (Aibes) ;

- BRASSERIE DE MONCEAU SAINT WAAST (Monceau Saint Waast) : produits issus de l'agriculture biologique.

- **Pour l'abattage d'animaux et découpe de viande** : les ETABLISSEMENTS BIGARD (Feignies).

Des emplois et un chiffre d'affaire générés par l'agriculture

La production agricole, qui correspond au secteur primaire, a généré en 2013 en Nord Pas de Calais près de 2,82 milliards d'euros de chiffre d'affaire, avec une valeur ajoutée qui représente 1,3 milliard d'euros.

Par ailleurs, près de 374 000 emplois permanents et saisonniers sont présents dans les exploitations. L'agriculture génère également des emplois dans d'autres secteurs.

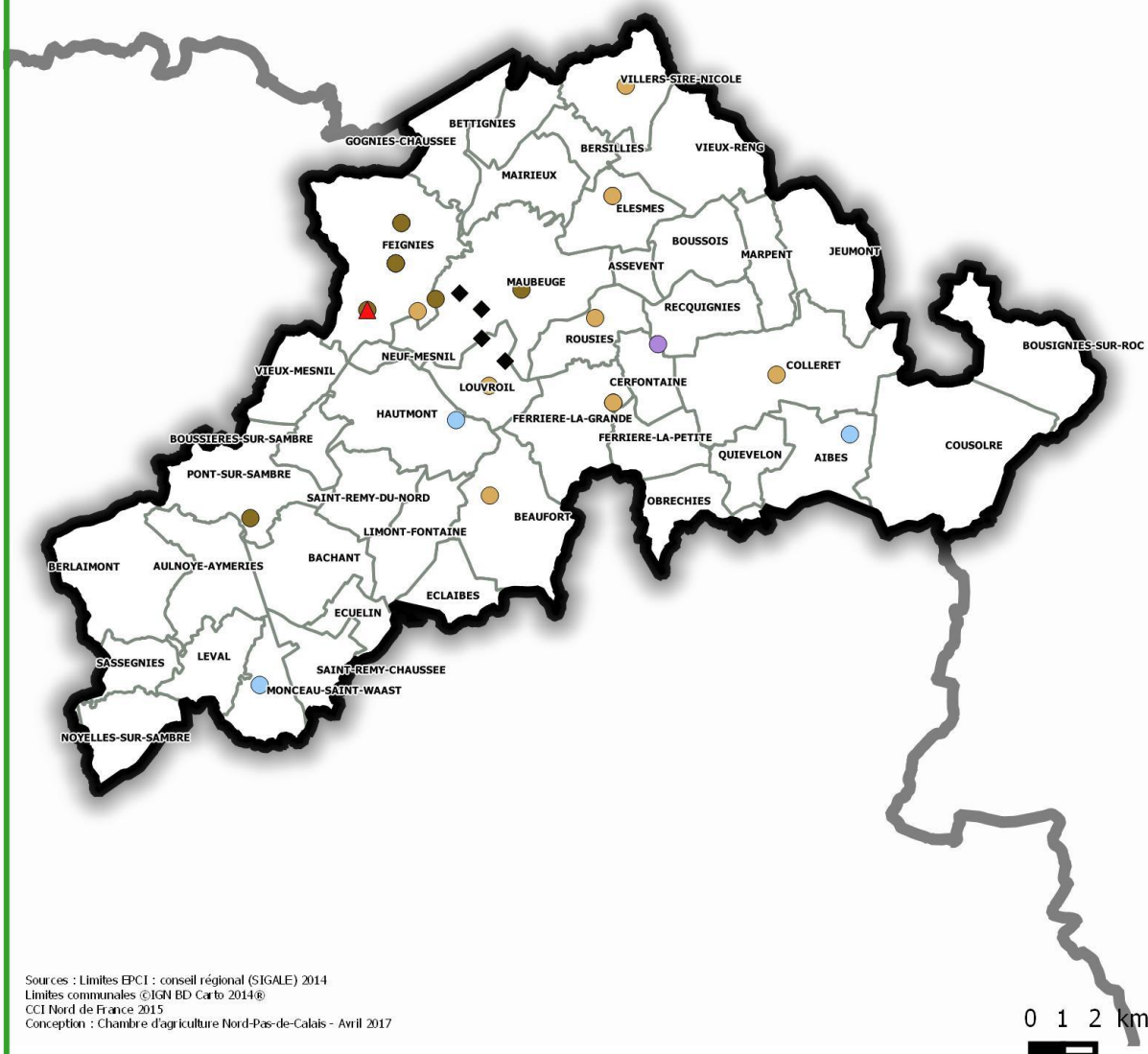
Dans le secteur secondaire, la transformation des produits agricoles génère 9,6 milliards d'euros de chiffre d'affaire, avec 2,1 milliards d'euros de valeur ajoutée. 36 200 emplois permanents et saisonniers sont présents.

Dans le secteur tertiaire, les entrepreneurs de travaux agricoles, les négoce, les services aux agriculteurs, etc., génèrent près de 12 100 emplois dans le Nord-Pas-de-Calais.

Au total, de l'amont à l'aval de l'agriculture, près de 85 700 emplois sont présents, soit 6 emplois par exploitation, ce qui en fait le 1^{er} employeur régional avec la construction (source : INSEE, Agreste).

LA CA MAUBEUGE VAL DE SAMBRE

Répartition des Industries Agro-Alimentaires et autres



Légende

- Limites EPCI CA Maubeuge Val de Sambre
- Limites communales

Les IAA et autres

- Céréales grains
- Boulangerie, pâtisseries
- Sucre, confiserie, chocolat
- Boissons
- Industrie de la viande
- Centrale d'achats Logistique



Au niveau agroalimentaire, Le Nord-Pas-de-Calais est la 4^{ème} région d'emploi de province après la Bretagne, le Pays-de-la-Loire et le Rhône-Alpes. L'agriculture et les industries agroalimentaires (IAA¹⁵) génèrent 12 milliards de chiffre d'affaires annuel, soit 11,9% du produit intérieur brut de la région.

Des débouchés alliant filières longues et filières courtes

Selon leurs productions, les exploitants agricoles privilégient un type de débouchés plutôt qu'un autre, ou associent différents types de débouchés pour une même production.

→ **Les circuits courts**

Sont appelés circuits courts les formes de commercialisation pour lesquelles il n'existe pas ou seulement un intermédiaire entre le producteur et le consommateur.

La proximité avec le consommateur est un facteur de maintien et/ou de développement des circuits courts (*voir chapitre sur la diversification*). Ainsi, le développement des circuits courts est plus important sur les territoires proches des grands bassins de consommateurs, comme c'est le cas par exemple à Valenciennes ou encore à Lille.

Il existe la vente directe à la ferme, les points de vente collectifs, les marchés, la vente via internet, les livraisons à une grande ou moyenne surface (GMS¹⁴) ou en restauration collective, ... Le critère de proximité entre producteur et consommateur n'est pas pris en considération dans cette définition nationale.

→ **Les filières longues**

A l'inverse, les filières longues regroupent les autres formes de commercialisation, à savoir certaines coopératives, les négociants, les industries agro-alimentaires...

Le graphique page ci-contre présente les principaux débouchés des productions sur l'agglomération de Maubeuge Val de Sambre.

Les céréales

En Nord-Pas-de-Calais, les céréales occupent près de 45% des surfaces cultivées (*Mémento de la statistique agricole 2015*). La filière est essentiellement organisée autour de coopératives et négoce qui collectent l'ensemble de la production et la diffuse sur le marché national ou international. Elles sont utilisées dans l'alimentation humaine et animale.

Sur le territoire, la plupart des exploitations enquêtées vendent en partie ou en totalité leur récolte à un ou plusieurs opérateurs, dont les principaux sont UNEAL (Feignies, Bavay, Avesnes) et le GROUPE CARRE (Elesmes, Beaufort et Gouy-Sous-Bellonne). Par ailleurs une partie de la production part en Belgique, chez l'entreprise Depoortere (à Blaugies) ou Lebrun (à Tournai).

Enfin, 25% des exploitations autoconsomment en partie ou parfois la totalité de la production sur l'exploitation.

Les cultures sous contrat

→ **Les betteraves sucrières**

Première région productrice de betteraves à sucre avec plus de 18 millions de tonnes produites chaque année, les Hauts de France comprennent le nombre le plus important de sucreries (10 sur 25). Celles-ci fabriquent 2,7 millions de tonnes de sucre par an, ce qui la situe au premier rang pour les exportations de sucre.

Sur l'agglomération de Maubeuge Val de Sambre, les débouchés de la production sont couverts principalement par le groupe TEREOS (Escaudoeuvres et Tirlemont), une partie de la production part également en Belgique.

→ **Les pommes de terre**

Sur le territoire, la majeure partie de la production de pommes de terre est vendue en circuits longs (88% des exploitations en ayant les vendent uniquement en circuits longs), principalement en Belgique (CLAEREBOUT POTATOS) pour la transformation. Un autre opérateur important est Mc Cain. Une petite partie des pommes de terre est aussi vendue en circuits courts.

Figure 3 : Productions végétales principales et débouchés

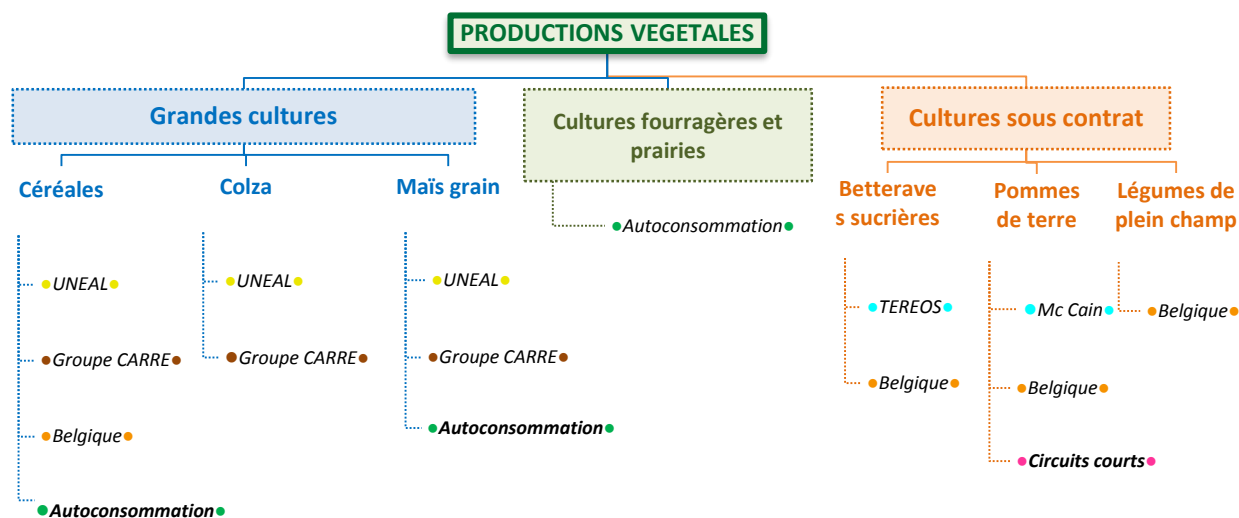
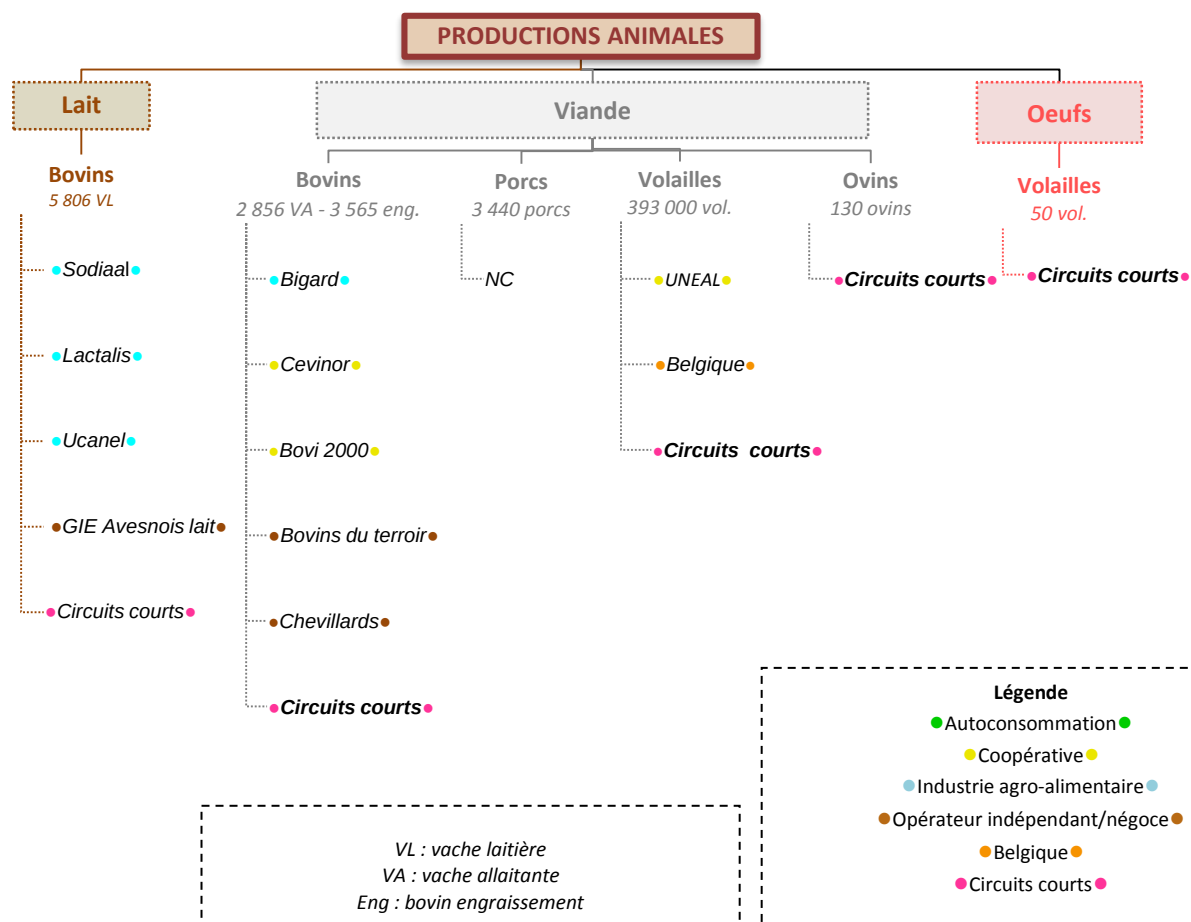


Figure 4 : Productions animales principales et débouchés
Le nombre d'animaux correspond aux déclarations réalisées par les exploitants enquêtés



La filière lait

Avec 2,32 milliard de litres, la région Hauts-de-France est la 5^{ème} région productrice de lait en France. La production laitière abondante et de bonne qualité a favorisé le développement de la filière au niveau régional.

Le lait est ensuite valorisé pour la fabrication de laits liquides, de yaourts, de desserts lactés, de glaces et de sorbets. Pour tous ces produits, la région se situe parmi les trois premiers producteurs au niveau national.

→ Les débouchés de la production

La plupart des exploitations livrent leur lait à la coopérative UCANEL (Petit-Fayt) et SODIAAL (à Awoingt).

→ Les démarches de qualité présentes

Les démarches de qualité valorisent l'origine d'un produit ou son mode de production. Elles peuvent apporter une valeur ajoutée à la production ou en faciliter la commercialisation.

▪ Le Maroilles

Le Maroilles, qui tire son nom de l'Abbaye de Maroilles, bénéficie d'une AOC² (Appellation d'Origine Contrôlée) depuis 1955 et d'une AOP³ (Appellation d'Origine Protégée) depuis 1976.



L'AOC Maroilles est la seule AOC des Hauts de France.

Sur l'agglomération de Maubeuge Val de Sambre, deux exploitations ont indiqué produire du lait dans le cadre de l'AOC Maroilles.

▪ La marque Saveur en 'Or



Saveur en 'Or est une marque collective qui valorise et recommande les produits alimentaires régionaux de qualité.

La coopérative SODIAAL adhère à la marque.

▪ Route du lait



Démarche Développement Durable Sodiaal

Démarche de qualité à l'initiative du groupe SODIAAL qui prend en

compte les garanties sanitaires, l'hygiène, le bien-être des animaux, le respect de l'environnement. Parmi les exploitations enquêtées, une suit cette démarche.

La filière viande

En 2015, les abattages d'animaux de boucherie ont représenté un million de têtes en région Nord-Pas-de-Calais Picardie, soit 145 milliers de tonnes de viande. Les deux tiers des tonnages abattus sont des bovins, essentiellement élevés et traités dans les abattoirs de la région.

→ Les débouchés de la production

Sur l'agglomération de Maubeuge Val de Sambre, la majorité de la production part vers CEVINOR ou encore Bovins du Terroir.

Bien qu'implantée sur le territoire, l'entreprise BIGARD de Feignies n'achète pas directement les animaux aux agriculteurs mais passe par des négociants.

L'essentiel de la production de viande concerne les circuits longs. Seules 9 exploitations pratiquent la vente en circuits courts en complément de la vente en circuits longs.

→ Les démarches de qualité présentes

▪ Label rouge



Le Label Rouge est un signe officiel de qualité qui atteste un niveau de qualité supérieur. Il est attribué par l'État à un organisme de défense et de gestion représentant toute une filière collective.

▪ Parc Avesnois



Par ailleurs, des éleveurs se sont engagés aux côtés du Parc naturel régional de l'Avesnois pour valoriser la viande issue de leurs élevages.

▪ Grande distribution (GMS)

Certaines enseignes de grande distribution ont aussi mis en place des chartes de qualité (Carrefour par exemple) pour lesquels les éleveurs suivent un cahier des charges bien précis.



Les activités de diversification

Il faut entendre par diversification agricole les différentes activités qui sont indissociables de l'exploitation, donc réalisées avec les moyens humains, patrimoniaux et matériels de l'exploitation.

Complément de revenu, adaptation à la demande sociétale, meilleure maîtrise des aléas de production... sont autant de raisons qui poussent les agriculteurs à se diversifier. Ces activités de diversification se développent notamment avec l'appui des services de la Chambre d'agriculture, de réseaux et d'associations.

Activités de diversification

→ Commercialisation en circuits courts et atelier de transformation

Au total, 15% exploitations pratiquant une activité de circuit court ont été recensées. A titre de comparaison, 19% des exploitations du Nord-Pas-de-Calais pratiquent cette activité.

La vente directe à la ferme est la principale activité de diversification développée (12 exploitations). La vente sur les marchés (2 exploitations), en point de vente collectif (1 exploitation) ou encore par Internet (1 exploitation) y sont également pratiquées.

Certaines exploitations développent par ailleurs un atelier de découpe et/ou de transformation sur l'exploitation. Sur le territoire, 8 exploitations ont été recensées comme ayant un atelier de transformation, soit 6% des exploitations de l'agglomération de Maubeuge Val de Sambre.

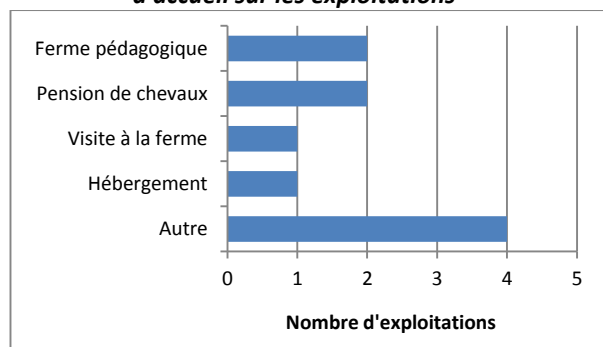
Les produits transformés sont majoritairement des produits laitiers.

→ Activités d'accueil

Les activités d'accueil regroupent des prestations d'accueil touristique, d'hébergement, de restauration et de loisirs.

Au total, 8 exploitations ont une activité d'accueil, soit 6% des exploitations enquêtées. Les principales activités d'accueil développées sont les fermes pédagogiques et les pensions de chevaux.

Graphique 13: Les différents types d'activités d'accueil sur les exploitations



Source : enquêtes agricoles 2017

→ Développement des énergies nouvelles

Une étude de l'ADEME sur la dépendance globale de l'agriculture à l'énergie (2012) montre que l'énergie représente entre 12 et 20% des charges variables sur une exploitation. Le développement d'énergies nouvelles est donc un moyen pour les exploitants de diminuer leurs charges.

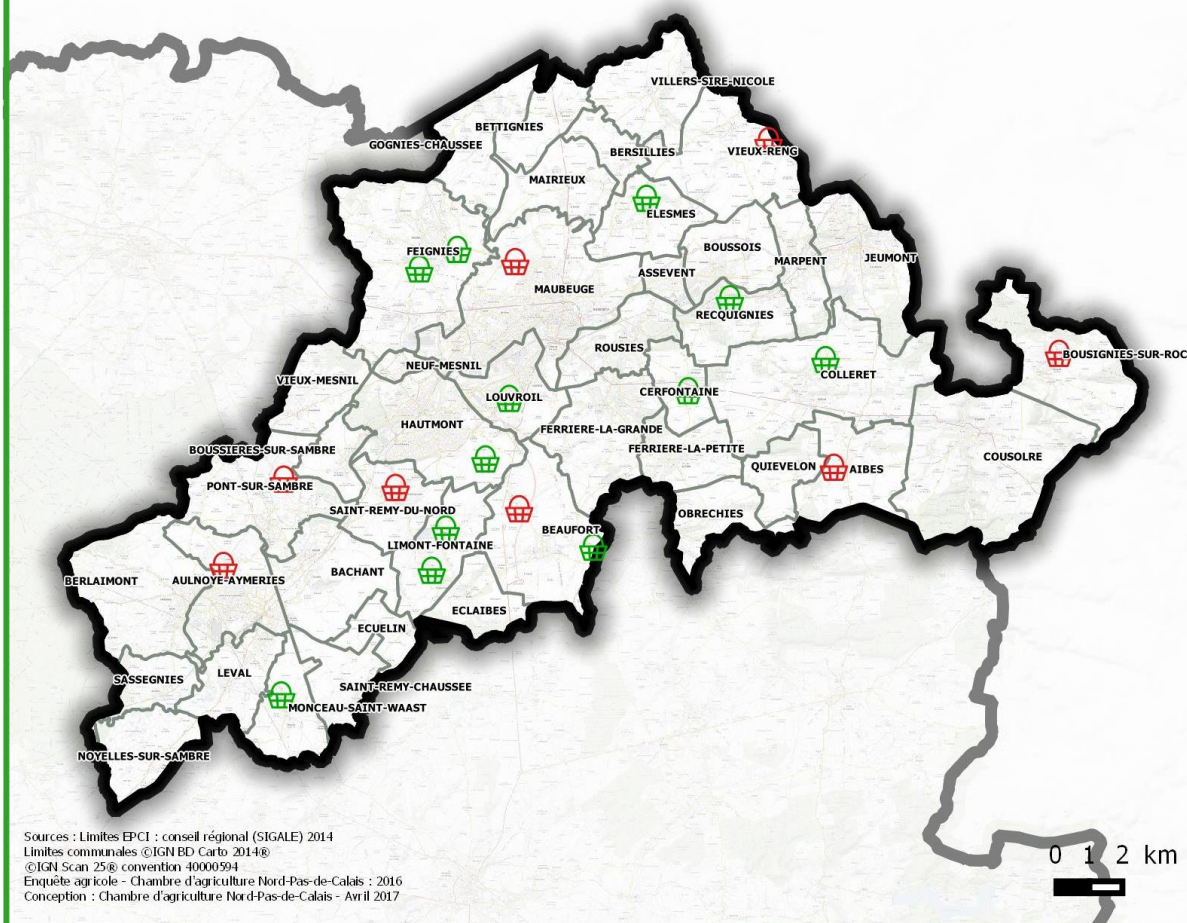
Sur l'agglomération de Maubeuge Val de Sambre, 5 exploitations possèdent au moins une source d'énergie nouvelle sur leur exploitation, soit 4% des exploitations enquêtées.

Le photovoltaïque est le type d'énergie nouvelle le plus mis en place (4). Une exploitation utilise le bois à des fins énergétiques (bois énergie).



LA CA MAUBEUGE VAL DE SAMBRE

Diversification : Exploitations agricoles pratiquant des circuits courts et/ou ayant une activité de transformation



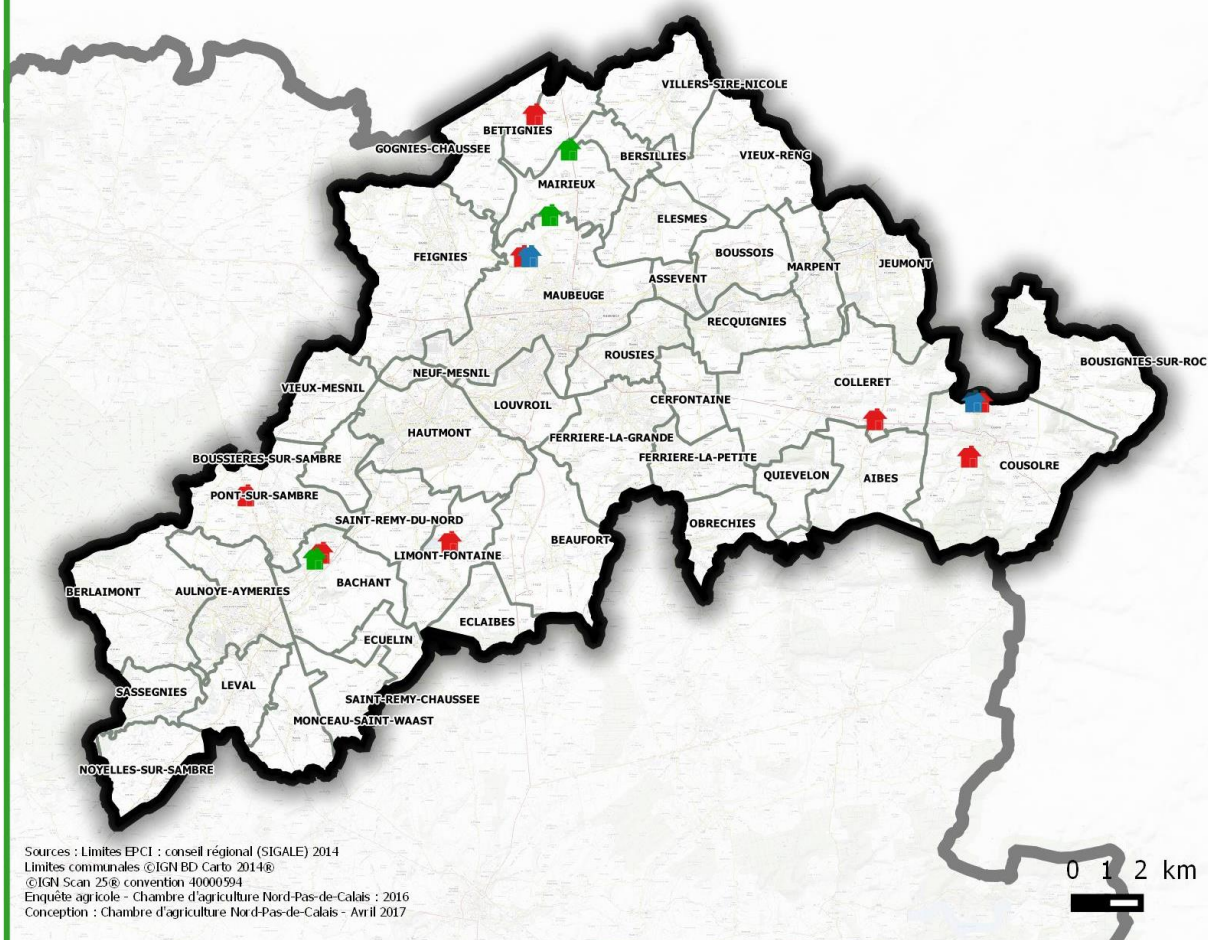
Légende

- Limites EPCI CA Maubeuge Val de Sambre
- Limites communales
- Circuit court
- Circuits courts et transformation



LA CA MAUBEUGE VAL DE SAMBRE

Diversification : Exploitations agricoles ayant une activité d'accueil et/ou ayant des énergies nouvelles



Légende

-  Limites EPCI CA Maubeuge Val de Sambre
-  Limites communales
-  Exploitations faisant de l'accueil
-  Exploitations ayant des énergies nouvelles
-  Exploitations ayant les deux



L'adhésion à des réseaux nationaux, régionaux ou départementaux (*voir annexe 5*), reconnus pour leur engagement sur la qualité ainsi que la recherche de complémentarité et de synergie entre eux sur les territoires, constitue un levier fort de développement qualitatif et de promotion de ces activités. Parmi les exploitations enquêtées on retrouve :

- réseau Bienvenue à la ferme sur le territoire. Elle propose dans ce cadre une activité de restauration et de loisirs
 - Savoir Vert : fermes pédagogiques qui accueillent des enfants en vue de leur faire découvrir la ferme et l'environnement agricole.
- Sur l'agglomération de Maubeuge Val de Sambre, une exploitation adhère à ce réseau.

Par ailleurs, des organismes comme l'ADARTH (Association de Développement Agricole et Rural en Thiérache-Hainaut) viennent aussi promouvoir le développement agricole dans l'Avesnois en menant et encouragent des actions concourant à ce développement.

Le PNR de l'Avesnois joue également un rôle dans les activités de diversification et leur promotion.





Filières et débouchés

Lait : Près de 5 800 VL présentes sur le territoire
Réparties dans 78 exploitations agricoles

Viande : principalement de l'élevage bovin :
Près de 2 900 vaches allaitantes *réparties dans 56 exploitations agricoles*
et 3 600 bovins engraissements *répartis dans 42 exploitations agricoles*

Circuits courts et transformation

20 exploitations commercialisent une partie de leur production via des **circuits courts**
Principaux types : Vente à la ferme, marchés, point de vente collectif

8 exploitations une activité de **transformation**

Activités d'accueil

8 exploitations ont développé une activité d'**accueil**

Énergies nouvelles

5 exploitations possèdent au moins une source d'**énergie nouvelle**
Principaux types : photovoltaïque, bois énergie

A retenir

- **L'agriculture est une activité économique** à part entière et toujours en mouvement.
- **L'élevage bovin : une part importante de l'économie locale**
- **Des débouchés pour les productions** : présence de coopératives, entreprises agroalimentaires
La présence d'un abattoir important sur le territoire.
- **Un bassin de consommation et pourtant peu de circuits courts.**
- **La présence de signes d'identification de la qualité et de démarches de qualité**, un atout pour les productions.
- **Des réseaux et acteurs qui accompagnent les agriculteurs et contribuent à une meilleure visibilité à l'offre.**



Le renouvellement des générations : installation et transmission des exploitations

→ **L'installation des agriculteurs**

Afin de faciliter l'installation, il existe des aides nationales et régionales pour les porteurs de projet qui créent ou reprennent une exploitation agricole. Pour être éligible à ces aides, l'exploitant doit suivre un plan de professionnalisation personnalisé. Notamment, la Chambre d'agriculture assure les activités liées à l'installation et à la transmission (pour plus d'informations, voir annexe 4).

→ **Succession**

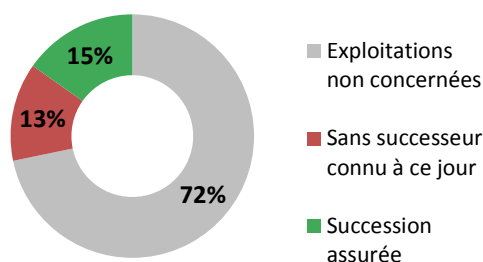
Afin d'appréhender au mieux la transmission des exploitations, nous nous sommes davantage intéressés aux exploitations dont le ou les chefs d'exploitation ont tous plus de 55 ans.

Parmi les 39 exploitations concernées, un peu plus de la moitié des exploitants ont connaissance du successeur potentiel. Dans la majorité des cas, il s'agit d'une transmission familiale.

Il arrive parfois qu'un jeune exploitant reprenne une exploitation (hors cadre familiale) et la regroupe ensuite avec l'exploitation des parents

Pour un peu moins de la moitié des exploitations gérées par une ou des personnes de plus de 55 ans, le successeur n'est pas encore connu au moment des enquêtes. En l'absence de successeur ou de reprise par un jeune, leur parcellaire servira à conforter d'autres exploitations ou pour d'éventuels changements de destination la construction.

Graphique 14 Transmission des structures dont les chefs d'exploitation ont tous +55 ans



Source : enquêtes agricoles 2017

Le développement de l'activité

→ **Arrivée d'un nouvel associé**

La création d'une société ou l'arrivée d'un nouvel associé au sein d'une exploitation est un moyen de favoriser la transmission progressive d'une exploitation. Ainsi, 4 exploitations sociétaires ont pour projet d'accueillir un nouvel associé dans les prochaines années.

→ **Des projets de bâtiments principalement liés à la production animale**

Le projet de construction d'un nouveau bâtiment, d'agrandissement d'un bâtiment existant, de modernisation peut résulter de plusieurs facteurs : mise aux normes, développement d'un atelier...

52 exploitations (soit 38% des exploitations) ont un projet de construction et / ou d'extension d'un ou plusieurs bâtiments dans les années à venir (carte page suivante) :

- lié à la production végétale (bâtiment de stockage...) : 12 exploitations ;
- lié à la production animale (bâtiment bovins...) : 44 exploitations ;
- lié à la diversification (local de vente...) : 6 exploitations.

Parfois, certaines exploitations ont à la fois des projets sur des bâtiments liés à la production animale et à la production végétale.

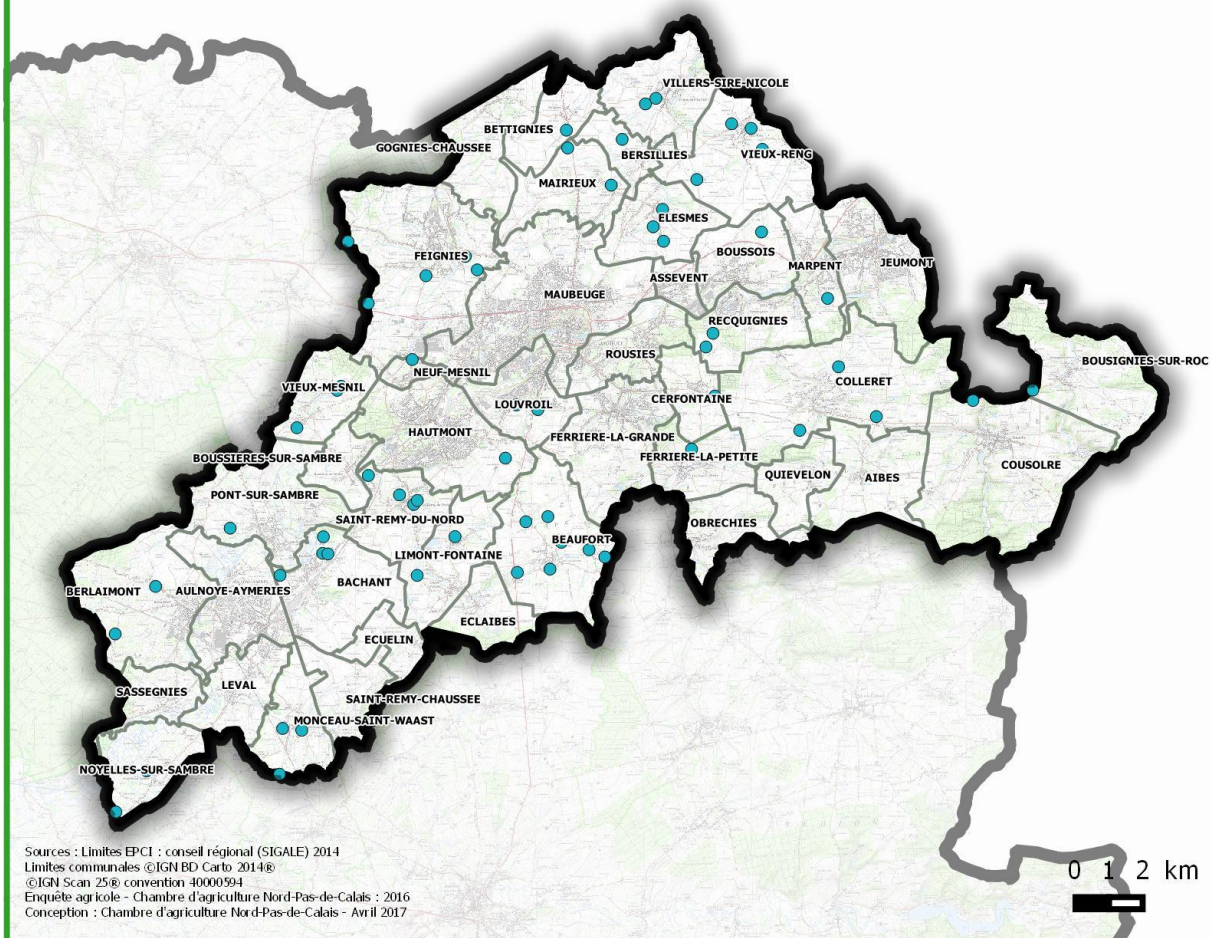
→ **Changement de destination des bâtiments agricoles ayant un intérêt architectural**

Le changement de destination est le fait de faire passer l'usage d'un bâtiment, en totalité ou en partie, à un autre (exemple : transformation en gîte...) sans que cela ne porte atteinte à l'activité agricole.

Sur le territoire de l'agglomération de Maubeuge, 13 sites ont été identifiés par les exploitants comme étant situés en zone agricole et détenant un bâtiment ayant un intérêt architectural susceptible de changer de destination. Ce nombre peut évoluer dans le temps (carte page suivante).

LA CA MAUBEUGE VAL DE SAMBRE

Localisation des projets de bâtiments



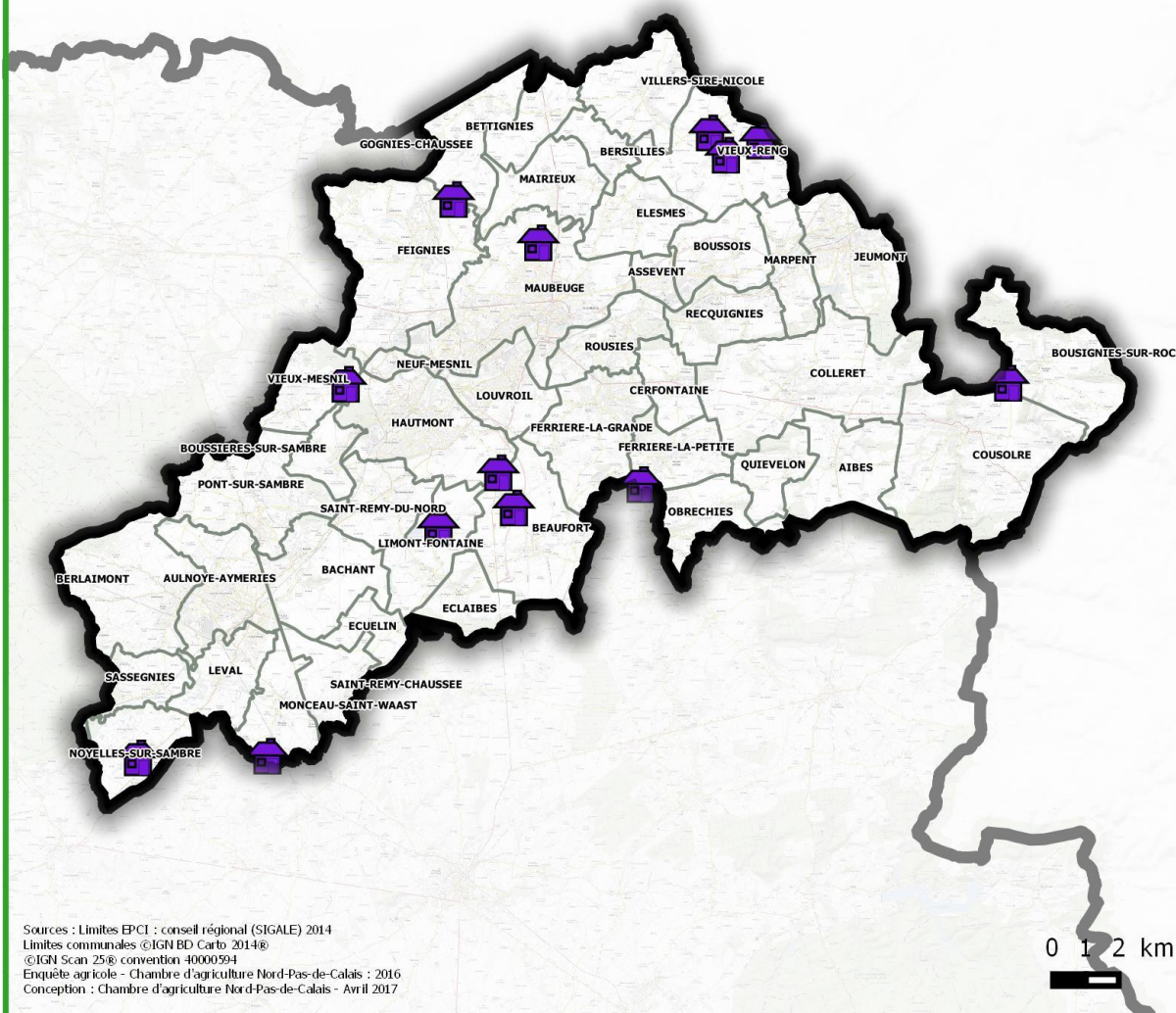
Légende

- Limites EPCI CA Maubeuge Val de Sambre
- Limites communales
- Projets



LA CA MAUBEUGE VAL DE SAMBRE

Localisation des sites pouvant changer de destination



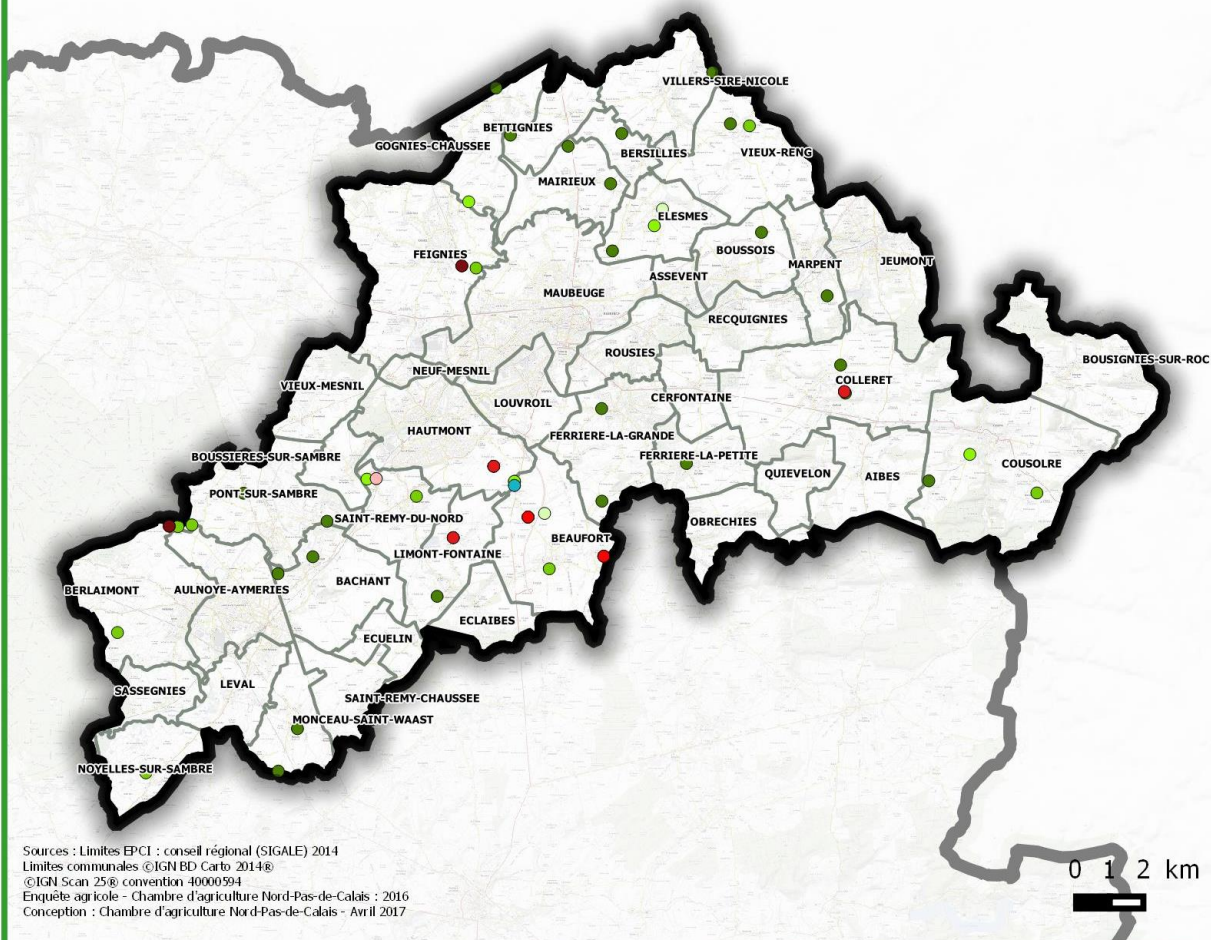
Légende

-  Limites EPCI CA Maubeuge Val de Sambre
-  Limites communales
-  Sites pouvant changer de destination



LA CA MAUBEUGE VAL DE SAMBRE

Diversification : Exploitations agricoles ayant pour projet de créer et /ou de développer une activité de diversification



Sources : Limites EPCI : conseil régional (SIGALE) 2014
Limites communales ©IGN BD Cartho 2014®
©IGN Scan 25® convention 40000594
Enquête agricole - Chambre d'agriculture Nord-Pas-de-Calais : 2016
Conception : Chambre d'agriculture Nord-Pas-de-Calais - Avril 2017

Légende

- Limites EPCI CA Maubeuge Val de Sambre
- Limites communales

Un seul type de projet

- Projets transformations
- Projets circuits courts
- Projets accueils
- Projets énergies nouvelles

Deux types de projet

- Circuits courts et transformation
- Circuits courts et énergies nouvelles
- Accueil et énergies nouvelles
- Accueil et transformation

Trois types de projet

- Circuits courts, transformation et énergies nouvelles



Les projets de diversification

La mise en place d'un atelier de diversification permet d'apporter un complément de revenu et de valoriser le patrimoine de l'exploitation.

37 exploitations, soit 27% des exploitations enquêtées, ont pour projet de développer ou mettre en place une ou plusieurs nouvelles activités de diversification sur leur exploitation (*graphique ci contre*).

→ Atelier de transformation

Au total, 10 exploitations projettent de mettre en place et / ou développer un atelier de transformation, soit 7% des exploitations. Les projets concernent aussi bien la transformation de lait (5 exploitations) que de viande (5 exploitations).

→ Commercialisation en circuits courts

Au total, 8 exploitations projettent de mettre en place et / ou développer un atelier commercialisation en circuits courts, soit 6% des exploitations. Les projets concernent notamment la mise en place d'une activité de vente à la ferme, la vente sur les marchés ou encore par Internet / drive (*graphique ci contre*).

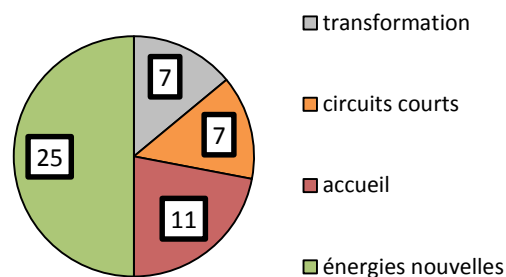
→ Activités d'accueil

15 exploitations ont le projet de mettre en place et / ou développer une activité d'accueil, soit 11% des exploitations rencontrées. Les activités d'accueil ont donc tendance à peu se développer sur le territoire. Les projets concernent la mise en place d'un hébergement, d'une ferme pédagogique, de visites à la ferme et pension de chevaux (*graphique ci contre*).

→ Développement des énergies nouvelles

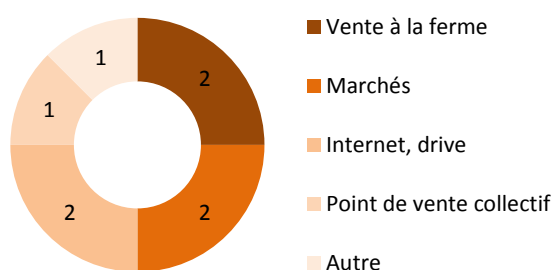
Au total, 29 exploitations se posent la question de mettre en place et / ou de développer des énergies nouvelles sur leur exploitation, soit 21% des exploitations enquêtées. Les projets concernent principalement la mise en place d'une unité de méthanisation (projet porté par l'agglomération), d'éoliennes et de panneaux photovoltaïques (*graphique ci contre*).

Graphique 15 : Nombre d'exploitations ayant un projet d'atelier de diversification



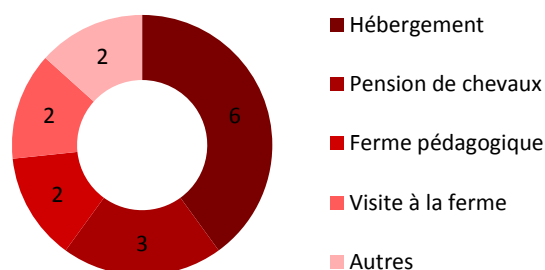
Source : enquêtes agricoles 2017

Graphique 16 : Projets de circuits courts (en nombre d'exploitations)



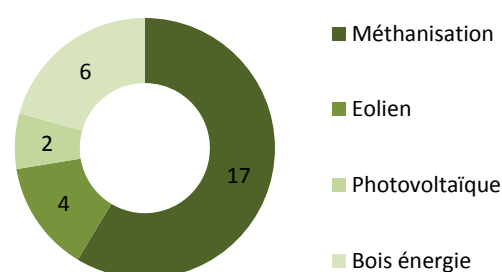
Source : enquêtes agricoles 2017

Graphique 17 : Projets d'activité d'accueil (en nombre d'exploitations)



Source : enquêtes agricoles 2017

Graphique 18 : Projets d'énergie nouvelle (en nombre d'exploitations)



Source : enquêtes agricoles 2017



Une conjoncture difficile qui peut peser sur l'avenir des exploitations

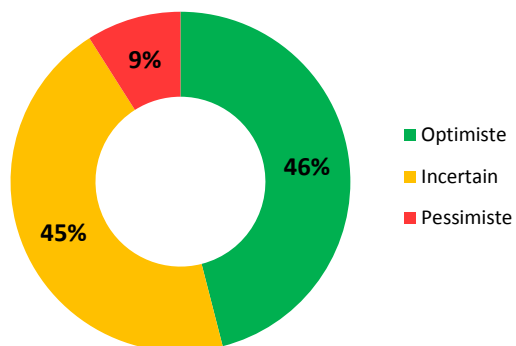
Près de la moitié des exploitants sont globalement optimistes concernant l'avenir de leur exploitation (graphique *ci-contre*).

Différents motifs l'expliquent : une installation récente, l'arrivée d'un jeune sur l'exploitation, une bonne structuration du parcellaire ou encore la double activité.

Cependant, même les exploitants optimistes ont des craintes concernant l'avenir, notamment sur l'aspect financier (la conjoncture économique actuelle avec un prix du lait et de la viande en baisse insuffisant pour rémunérer les exploitants), la pression foncière...

Cet avenir incertain s'est ressenti lors des rencontres avec les exploitants, plusieurs étant optimistes « *parce qu'on n'a pas le choix* ».

Graphique 19 : Vision sur l'avenir de l'exploitation



Source : enquêtes agricoles 2017





Transmission d'exploitation

Parmi les 39 structures concernées par la succession (chefs d'exploitation de plus de 55 ans), soit 28% des exploitations enquêtées, plus d'une exploitation sur deux connaît son successeur

Projets de bâtiments

18 exploitations ont un projet de bâtiment lié aux productions végétales

64 exploitations ont un projet de bâtiment lié aux productions animales

6 exploitations ont un projet de bâtiment lié à la diversification

13 sites identifiés en zone agricole comme ayant un bâtiment pouvant changer de destination

Projets de diversification

7 exploitations ont un projet de créer et / ou développer une activité de transformation

7 exploitations ont un projet de créer et / ou développer une activité de vente en circuits courts

11 exploitations ont un projet de créer et / ou développer une activité d'activité d'accueil

25 exploitations ont un projet de créer et / ou développer une activité d'énergie nouvelle

Vision sur l'avenir des exploitations

46% des exploitations ont une vision optimiste de l'avenir

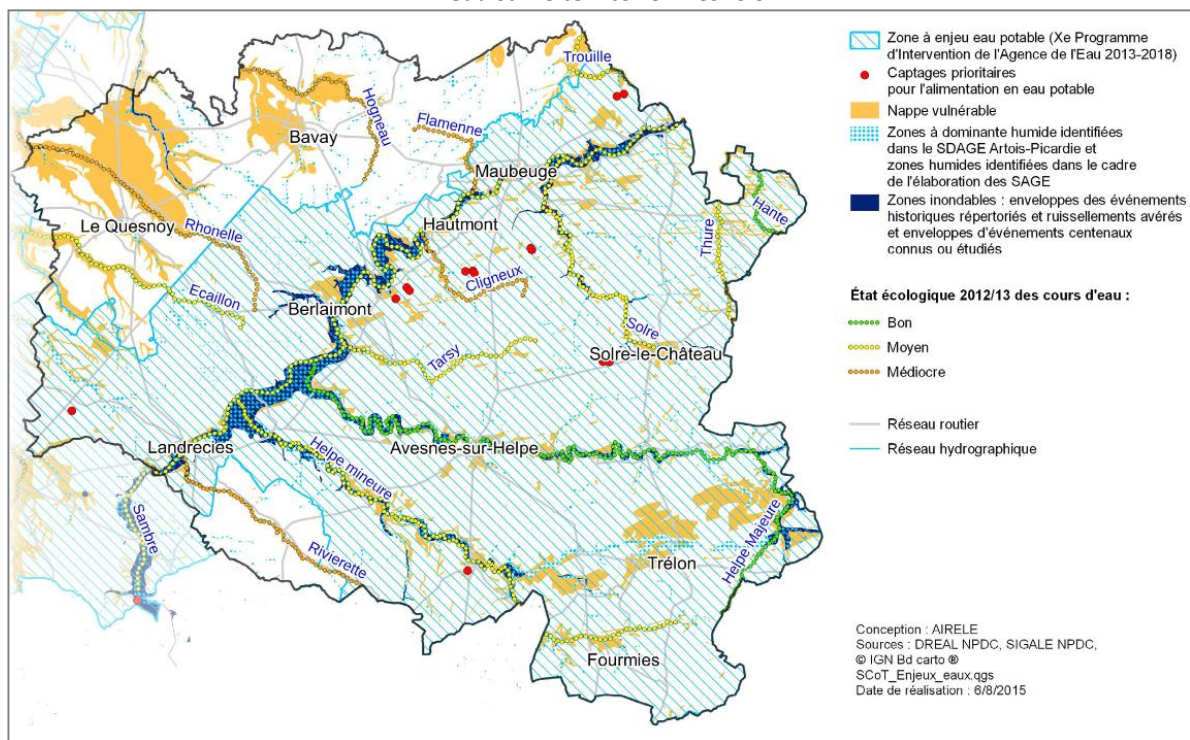
Motifs d'optimisme : arrivée d'un jeune, double activité, bonne structuration du parcellaire

Motifs de pessimisme : conjoncture, pression foncière et accès au foncier, réglementation

A retenir

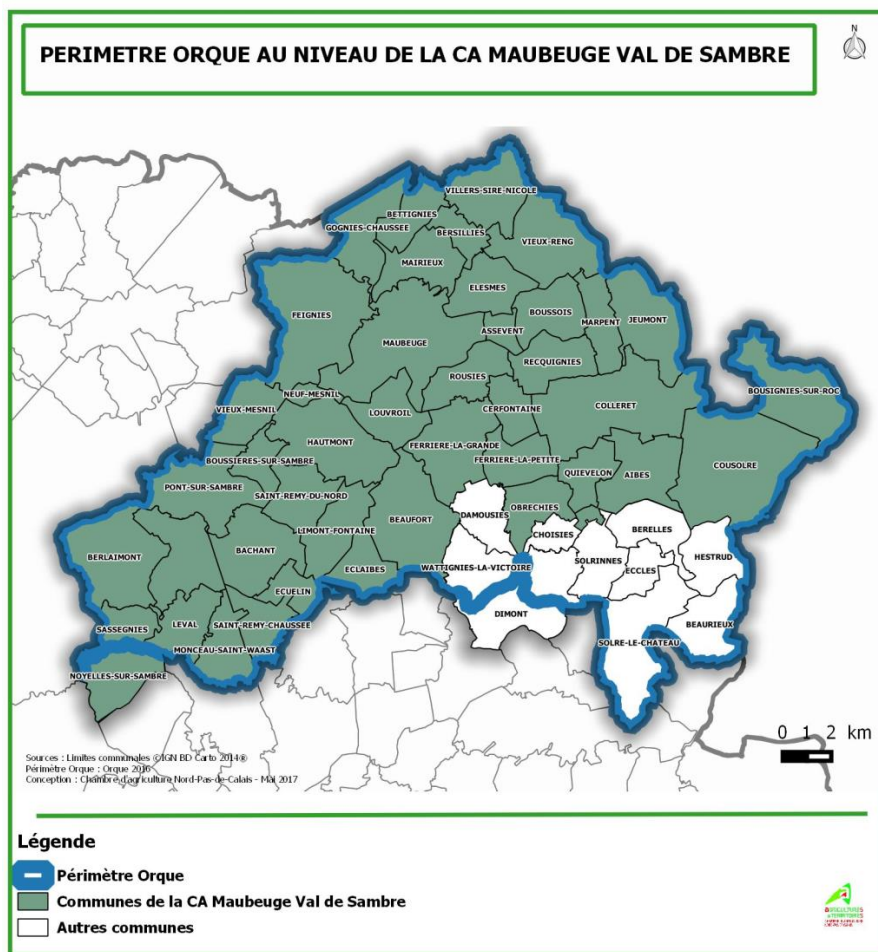
- Une transmission des exploitations essentiellement familiale.
- Des agriculteurs qui ont des projets (construction d'un nouveau bâtiment, développement d'activités de diversification...).
- Sur l'ensemble des exploitations enquêtées environ 15% ne connaissent pas leur successeur
- Et pourtant, une vision plutôt optimiste de l'avenir malgré la conjoncture économique difficile.

L'eau sur le territoire Avesnois



Source : Profil environnemental, DREAL NPDC

Périmètre ORQUE



L'agriculture dans le territoire

Le paysage, l'eau et la biodiversité

L'agriculture dans le paysage

La qualité des paysages est en grande partie fondée sur les types de productions agricoles.

Le rôle paysager de l'agriculture est en perpétuelle évolution à la recherche d'une meilleure adéquation entre l'économie de l'exploitation et les aspects environnementaux et paysagers, garants de la ruralité.

Le paysage façonné en partie et entretenu par les agriculteurs participe à l'attractivité du territoire et à la qualité de vie des habitants.

La valorisation des paysages représente un travail important d'entretien que les agriculteurs ont toujours fait : fauchage des bandes enherbées au bord des cours d'eau, taille des haies, entretien des clôtures de pâturage...

La présence de haies est importante sur le territoire, avec en moyenne près de 6,2 km de haies par exploitation.

Elles offrent des avantages pour les exploitations et plus généralement pour l'environnement : protection contre les vents, limite le phénomène d'érosion, lieu de vie pour la faune, source d'énergie renouvelable, rôle dans le paysage...

Mais, certains agriculteurs ont fait part des contraintes que cela leur imposait (notamment l'entretien, le temps, le coût).



Commune de Maubeuge

L'eau, un enjeu sur le territoire

Sur l'agglomération de Maubeuge Val de Sambre, l'eau fait l'objet d'une attention particulière. C'est une richesse que le territoire cherche à préserver.

→ **La ressource en eau est encadrée par plusieurs documents**

La ressource en eau est encadrée par plusieurs documents : le SDAGE³³ (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) du bassin Artois-Picardie et les SAGE³⁰ (Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux).

Le territoire de la CAMVS est concerné par deux SAGE : l'un porté par le Parc Naturel Régional de l'Avesnois (le SAGE de la Sambre), l'autre par le syndicat mixte de l'Escaut.

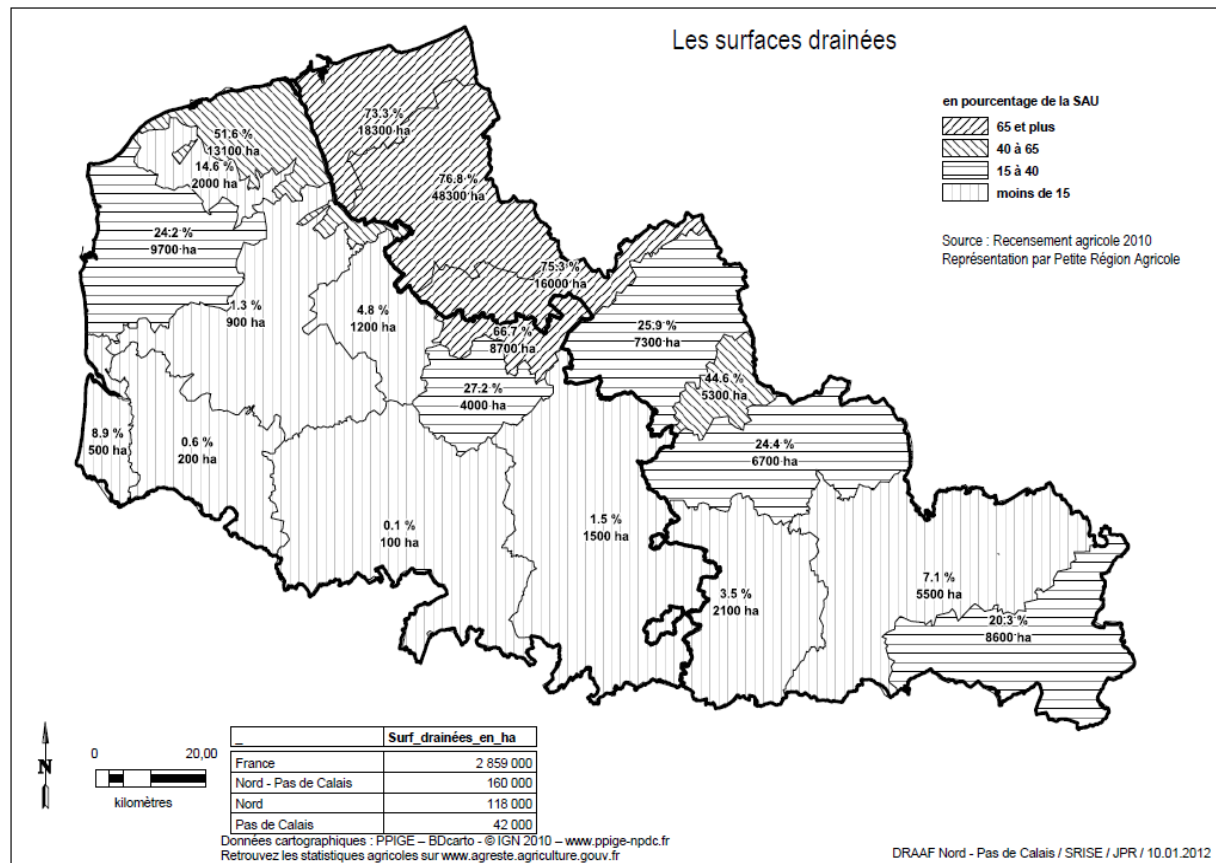
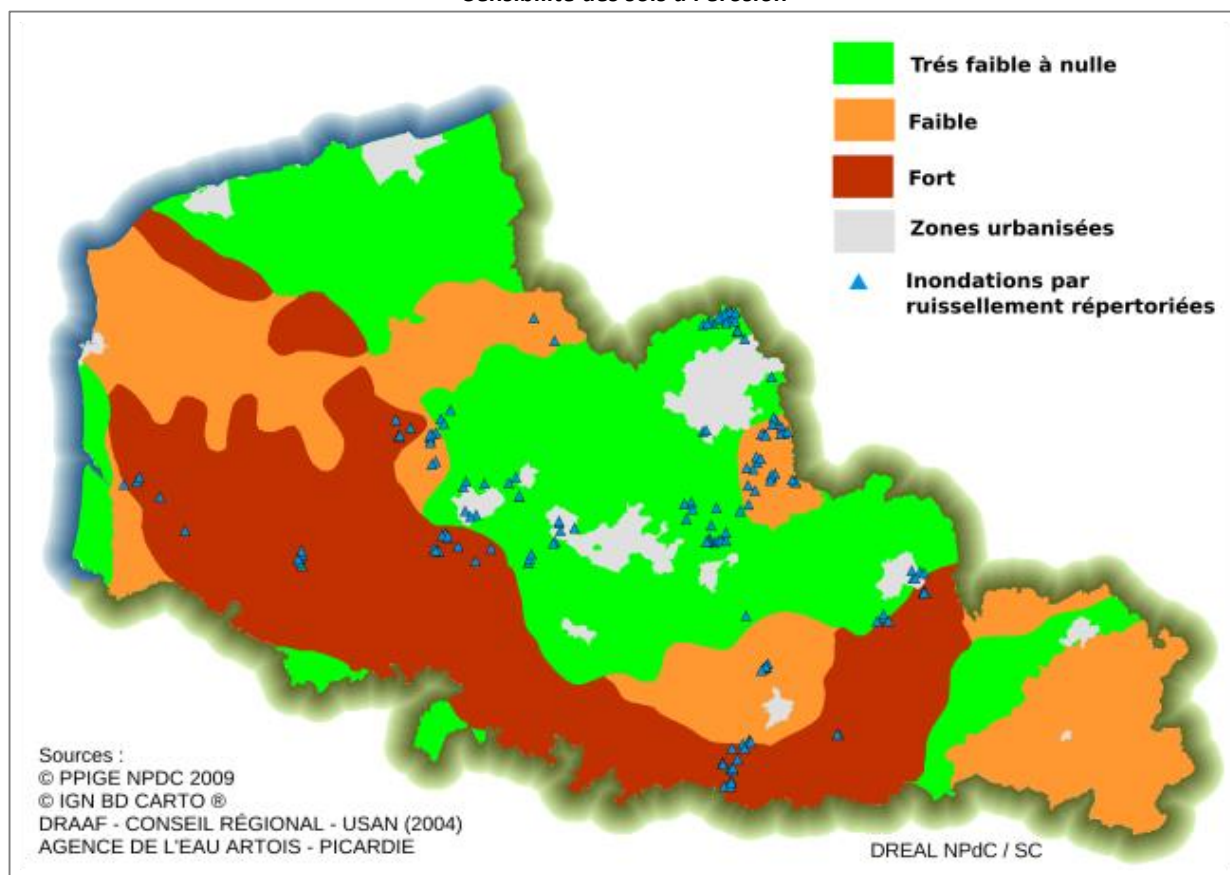
→ **La protection de la ressource en eau : l'Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau**

Les eaux souterraines sont un enjeu important dans le bassin, aussi bien pour l'alimentation en eau potable que pour le fonctionnement hydrographique de celui-ci.

Dans ce cadre, l'Agglomération mène des actions de prévention afin de limiter, voire empêcher les pollutions dues à l'activité humaine.

Ainsi, avec l'agence de l'eau Artois Picardie et Noréade, l'agglomération s'est inscrite dans une « Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau » (ORQUE²⁷) du Nord Avesnois ayant pour intérêt de préserver les ressources en eau. Sur ce territoire de 52 communes, des enquêtes spécifiques orientées sur les pratiques agricoles sont menées auprès des exploitants agricoles, dans le cadre du Diagnostic Territorial MultiPression (DTMP), réalisé par le Bureau d'études Géonord.

Sensibilité des sols à l'érosion



→ **La maîtrise de l'eau**

▪ Les zones inondables

Sur l'agglomération de Maubeuge Val de Sambre, plusieurs zones inondables sont présentes, en particulier le long de la Sambre. Lors des entretiens, 24 exploitants (soit 17% des exploitations) ont indiqué avoir des parcelles inondées, pour une surface totale inondée d'environ 263 ha.

L'hydromorphie des sols peut avoir des conséquences sur la culture en fonction du cycle, mais aussi du niveau d'eau stagnant (ou de durée) dans la parcelle. Elle provoque une anoxie, c'est-à-dire une diminution de la quantité d'oxygène disponible, ce qui entraîne un ralentissement, voir un arrêt du métabolisme de la plante. En fonction du stade, des pertes plus ou moins importantes sont observées.

▪ Les Plans de Prévention et d'Exposition des risques inondation (PPRI et PERI)

Les PPRI²⁷ et PERI²³ sont des outils réglementaire visant à prévenir, limiter les conséquences de fortes crues et les risques d'inondation par débordement de cours d'eau.

Sur le territoire, on y trouve :

- Le PPRI De la Vallée de la Solre
- Le PERI de la Sambre

▪ La sensibilité des sols à l'érosion

Sur l'agglomération de Maubeuge Val de Sambre, la sensibilité des sols à l'érosion est variable selon les territoires.

Les principaux facteurs qui peuvent contribuer à l'érosion sont le relief, l'imperméabilisation des sols, les types de sols et l'occupation du sol. Par ailleurs, un mauvais entretien des cours d'eau peut aussi accentuer ce phénomène.

La présence de haies et de prairies permanentes permet de limiter le ruissellement. C'est pourquoi peu d'exploitations (trois exploitations enquêtées) ont indiqué rencontrer des problèmes d'érosion.

Des investissements réalisés sur les exploitations en lien avec l'eau

→ **Le drainage**

Le drainage consiste à évacuer le surplus d'eau afin de mieux structurer le sol et le rendre propice aux différentes cultures.

Sur le territoire de l'agglomération de Maubeuge Val de Sambre, 57 exploitations, soit 41% des exploitations, ont indiqué avoir au moins une parcelle drainée pour une surface totale d'environ 2 000 ha.

Lors des entretiens, certains exploitants ont indiqué l'existence d'anciens drains en terre cuite. Ces aménagements anciens ne sont pas toujours connus, mais la plupart fonctionnent encore bien.

→ **L'irrigation**

Elle permet d'améliorer ou de stabiliser les rendements et/ou la qualité de la production.

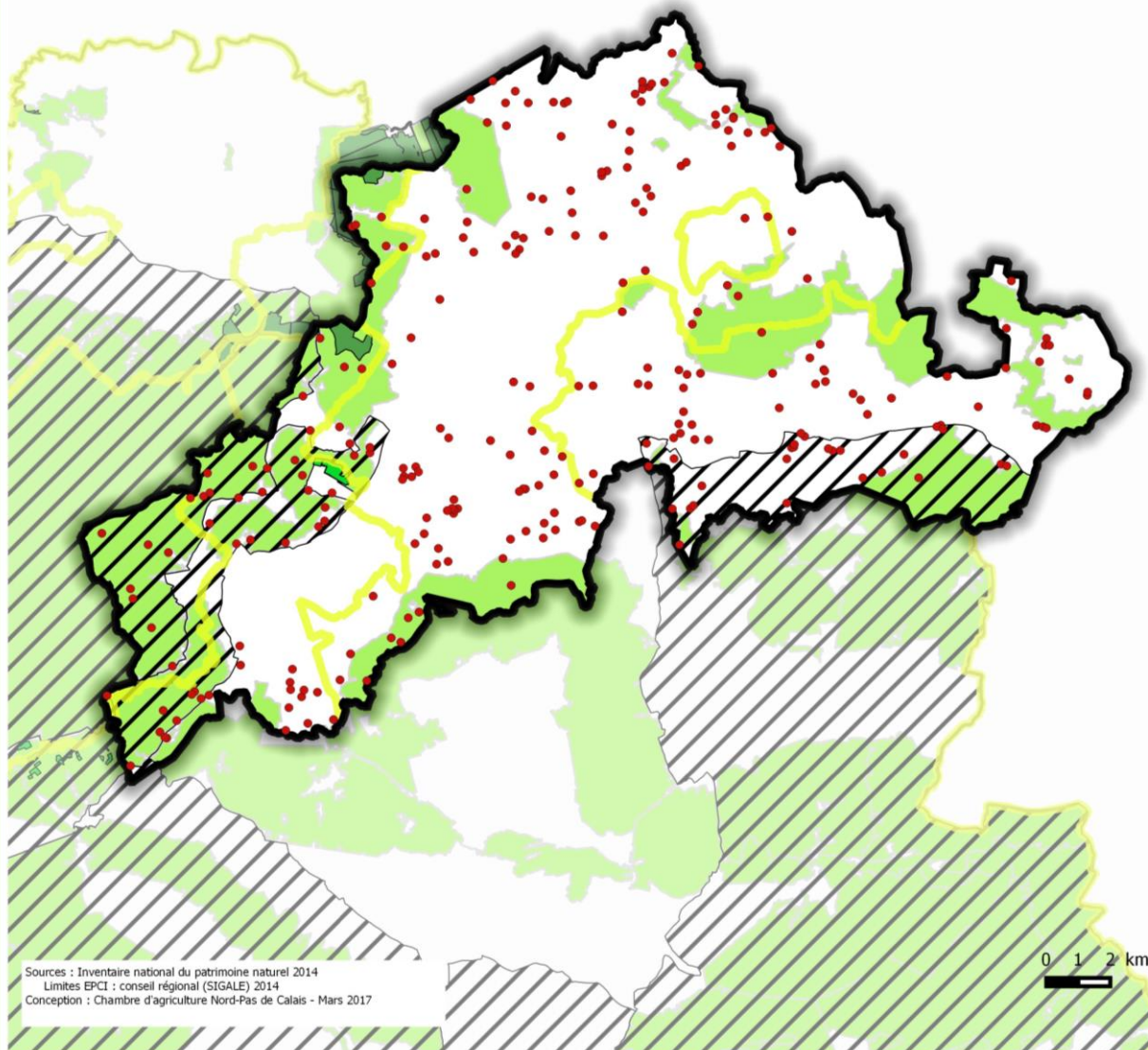
Sur le territoire de l'agglomération de Maubeuge Val de Sambre, l'irrigation est très peu pratiquée. Seules 3 exploitations ont indiqué avoir des parcelles irriguées, pour une surface totale de près de 73 ha.



*L'Helpe Majeure,
commune de Noyelles sur Sambre*



BELGIQUE



Légende

- | | |
|--------------------------------|---------------------------------|
| EPCI CA Maubeuge Val de Sambre | ZONAGES ENVIRONNEMENTAUX |
| Limites départementales | Arrêté biotope |
| Sièges et bâtis secondaires | Réserve naturelle |
| PNR Avesnois | znief1 |
| | znief2 |



Agriculture et enjeux environnement

L'activité agricole est par nature en lien avec de nombreux enjeux environnementaux. Les interactions entre l'activité agricole et l'environnement sont en effet nombreuses. L'agriculteur est un acteur de la préservation de la biodiversité. En effet, la préservation des espaces agricoles et de la diversité des productions favorisent le maintien d'une biodiversité.



L'agriculture occupe une place privilégiée au sein du Parc Naturel Régional de l'Avesnois (19 communes en font partie). Elle s'étend sur près de 60 % du territoire.

Dans la charte du Parc, on trouve des pratiques et mesures telles que le développement de l'utilisation de l'herbe, des signes de reconnaissance, de l'agriculture biologique, des circuits courts...

Agriculture et préservation de l'environnement

→ **D'un point de vue réglementaire**

▪ Les zones vulnérables

L'ensemble de l'Agglomération de Maubeuge Val de Sambre est classée zone vulnérable⁴⁰ aux nitrates d'origine agricole. La directive entraîne l'interdiction de retournement des prairies permanentes sauf dérogation, l'implantation de CIPAN⁷ en interculture longue, la réalisation d'un reliquat azoté en sortie d'hiver, et l'obligation de suivre le calendrier d'épandage.

Par ailleurs, 3 communes (Vieux-Reng, Ferrière-la-Grande et Limont Fontaine) font partie de zones d'actions renforcées (ZAR). Dans ces zones sensibles, des contraintes supplémentaires s'appliquent (allongement des périodes d'interdiction d'épandage par exemple).

▪ La conditionnalité des aides PAC

La conditionnalité des aides de la PAC²² est un ensemble de règles à respecter pour tout agriculteur qui bénéficie d'une ou de plusieurs des aides liées à la surface ou aux animaux. La conditionnalité comporte des exigences relatives au respect des dispositions réglementaires. Si l'agriculteur est responsable d'un manquement à une de ces exigences, une diminution des aides sera appliquée.

Parmi les mesures réglementaires, l'exploitation doit disposer de surfaces d'intérêt écologique (SIE³⁴) sur son exploitation, c'est-à-dire avoir des éléments (arbres, haies, bandes enherbées, certains types de culture...) correspondant à au moins 5% de la surface en terres arables et SIE.

Pour bénéficier de la totalité des aides, l'agriculteur doit respecter l'ensemble des exigences qui concernent l'exploitation. En cas de contrôles, le non respect d'un ou plusieurs points de la conditionnalité peut entraîner des pénalités sur les aides PAC.

→ **D'un point de vue volontaire : les Mesures Agro-Environnementales**

Dans le cadre de la PAC, les exploitants peuvent contractualiser des Mesures Agro-Environnementales (MAE¹⁷). Ils s'engagent alors, pour une période minimale de cinq ans, à adopter des techniques agricoles respectueuses de l'environnement allant au-delà des obligations légales. En échange, ils perçoivent une aide financière qui compense les coûts supplémentaires et les pertes de revenus résultant de l'adoption de ces pratiques.

Sur l'agglomération, une trentaine d'exploitations ont contractualisé une MAE lors de la dernière PAC. Il s'agit principalement de mesures liées aux haies (entretien...).



Le paysage

Plus de 60% du territoire mis en valeur par l'agriculture.
Une forte présence de haies : 6,2km en moyenne

L'eau, un enjeu sur le territoire

Des **parcelles drainées** (2000 ha répertoriés)
Peu d'irrigation (73 ha répertoriés)
Des secteurs avec une forte problématique d'érosion des sols.

Des enjeux environnementaux

19 communes situées dans le PRN Avesnois
Des zonages environnementaux inégalement répartis sur le territoire

Des agriculteurs acteurs au quotidien

Env. 22% des exploitations ont contractualisé une **MAE**
Principalement liée à l'entretien des haies

A retenir

- **Une relation forte entre agriculture et environnement et des agriculteurs acteurs au quotidien de l'environnement.**
- **Une forte présence de l'élevage (prairies permanentes, paysage bocager,...)**
- **Une forte présence de haies.**
- **Quelques zonages environnementaux pouvant freiner l'évolution des bâtiments agricoles**
- **La gestion de l'eau, un enjeu majeur sur le territoire** (protection de la ressource, maîtrise de l'eau, entretien des cours d'eau,).



Une pression sur le foncier agricole

Le foncier est le support de l'activité agricole : il constitue l'outil de travail de l'exploitation et permet à l'exploitant de tirer un revenu de son activité. Il est également le support :

- Du développement des bâtiments ;
- Un rôle essentiel dans la production de denrées alimentaires à destinations humaines et animales.
- Des aides de la PAC ;
- De plans d'épandage conditionnant la détention d'un cheptel.

Les dispositions réglementaires nationales et européennes renforcent l'importance du foncier dans la fonctionnalité de l'exploitation et de son revenu.

En cas d'emprise, il arrive parfois que certains exploitants soient davantage intéressés par des compensations foncières plutôt que par des compensations financières en cas d'expropriation.

Lors des enquêtes, 61 exploitations ont indiqué subir une pression foncière, soit 44% des exploitations enquêtées.

Cette pression foncière s'exerce par différents moyens :

- La construction de nouvelles habitations et d'infrastructures, ZAE,...
- La « concurrence » pour la reprise de parcelles avec des exploitations venant de l'extérieur du territoire ;
- Le projet de boucle ferroviaire (qui crée des incertitudes sur d'éventuels investissements sur les exploitations) ;
- Le projet de contournement Nord de Maubeuge.



Commune de Feignies

Le territoire et ses problèmes de circulation

Parmi les exploitations enquêtées, près d'une exploitation sur deux rencontre des problèmes de circulation dans la pratique de leur activité.

Les problèmes les plus fréquemment rencontrés concernent :

- Les aménagements urbains (ralentisseurs, chicanes...) ;
- La largeur des routes ;
- La fréquentation des routes et la vitesse des automobilistes : difficultés pour traverser, risques d'accident en sortant des bâtiments... ;
- Le stationnement des voitures qui gênent le passage ;
- Les restrictions de voiries, avec des arrêts de limitations de tonnage et des sens interdits.

De manière générale, lors de leurs déplacements, les exploitants tiennent compte de ces facteurs et s'y adaptent. Ainsi, ils effectuent régulièrement des détours pour éviter les passages étroits, encombrés ou au niveau desquels les aménagements ne correspondent pas au gabarit du matériel, ce qui provoque une perte de temps et un surcoût pour les exploitations et les ETA.

Aussi, ils rencontrent souvent des difficultés lors de la traversée de villes et villages où les voies ne sont pas aménagées pour la circulation du matériel agricole. C'est pourquoi, préalablement aux aménagements, il est important d'informer les agriculteurs et de les associer aux discussions.



Circulation d'un engin agricole, D405 - commune de Feignies

Dégâts de gibier, incivilités et conflits de voisinage

Les types de problèmes rencontrés par les agriculteurs concernent :

Les **dégâts de gibier** (41 exploitations, soit 30% des exploitations enquêtées) : lapins, sangliers qui détruisent les cultures, entraînant une perte de revenu pour les exploitants.

Les **incivilités** (79 exploitations, soit 58% des exploitations enquêtées) : parmi les types d'incivilités, on rencontre notamment des déchets dans les champs.

Victimes de ces incivilités, les agriculteurs se voient dans l'obligation d'effectuer un ramassage régulier dans leurs parcelles.

Les **conflits de voisinage** (22 exploitations, soit 16% des exploitations enquêtées). En effet, la proximité entre activités agricoles et citoyens résidents n'est pas toujours évidente. Ce sont par exemple des conflits liés aux travaux dans les champs en soirée ou le week-end occasionnant des nuisances sonores ou olfactives qui sont inhérentes à l'activité agricole.

Il est important donc de communiquer sur le métier car ces différences de points de vue engendrent des incompréhensions. Ainsi, chacun se plaint du comportement de l'autre même si les situations ne vont souvent pas plus loin que des remarques.





Une pression importante sur le foncier agricole

44% des exploitations enquêtées

Des problèmes de circulation rendant plus difficiles les conditions d'exploitation

47% des exploitations rencontrées

Problèmes fréquemment rencontrés : aménagements urbains, chemins en mauvais état, largeur des routes...

Dégâts de gibier, incivilités et conflits de voisinage

Des dégâts de gibiers : 30% des exploitations enquêtées

Conséquence principale : une perte de revenu

Des incivilités nombreuses : 58% des exploitations

Déchets dans les champs,...

Des conflits avec le voisinage : 16% des exploitations

A retenir

- **Un territoire contrasté** : des communes urbaines ou périurbaines et des communes rurales
- **Un foncier agricole convoité pour l'urbanisation et des projets d'infrastructures linéaires**
- **Un besoin de prendre en compte l'évolution du matériel agricole.**
- **Des dégâts de gibier en lien avec les espaces boisés du territoire.**
- **Des conditions d'exploitation parfois difficiles en raison de la cohabitation « monde urbain-monde rural ».**
- **Des problèmes de déchets pouvant entraîner des risques de blessures pour les animaux (verre) ou des pénalités économiques (refus de cultures sous contrat).**

DEUXIÈME PARTIE : ANALYSE DU TERRITOIRE ET DÉFINITION DES BESOINS, ENJEUX ET PRÉCONISATIONS



Commune de Maubeuge



Analyse du territoire et définition des enjeux

A partir de l'état des lieux, un travail d'approfondissement des enjeux a été réalisé sur le territoire de l'agglomération de Maubeuge Val de Sambre.

Cette partie se décompose en trois points :

- Une analyse selon la méthode AFOM (Atouts – Faiblesse – Opportunités – Menaces)
- Une synthèse des enjeux étudiés sous deux angles :
 - Les enjeux pour le PLUi
 - Les enjeux globaux et complémentaires
- Une présentation des enjeux spatiaux et des besoins en lien avec la carte à enjeux.

Analyse AFOM

Une analyse AFOM (*Atouts – Faiblesse – Opportunités – Menaces*) est un outil d'analyse stratégique qui met en perspective les forces et les faiblesses de l'agriculture ainsi que les opportunités et des menaces liées à son environnement.

Quatre dimensions sont abordées : humaine, foncière, économique et environnementale. Cette analyse sert de base pour la définition des enjeux liés à l'agriculture sur le territoire.

DIMENSION HUMAINE

ATOUTS

HANDICAPS

INTERNE

Forces

+ Des exploitations dynamiques et un métier qui s'adapte aux évolutions :

- Un choix de carrière : 27% des exploitants ont moins de 40 ans.
- Un savoir-faire familial qui se transmet et des jeunes de plus en plus formés.
- Une installation plus tardive avec une expérience extérieure qui peut être source d'innovation sur l'exploitation.
- Des perspectives d'avenir : 38% des exploitations ont des projets de bâtiments (en réflexion ou en cours de réalisation).

+ des formes sociétaires en développement :

- Une mise en commun des moyens humains, financiers et matériels au sein d'une entité juridique à part entière et/ou la participation à l'apport en capital de l'exploitation.
- Une évolution juridique qui contribue à donner à certaines femmes exploitantes un statut reconnu.

Faiblesses

- Des systèmes d'exploitation exigeants et une installation de plus en plus tardive :

- Des productions exigeantes en temps de travail et insuffisamment rémunératrices, soumis à des cours plus fluctuants.
- Des investissements nécessaires importants (foncier, matériel). En production laitière des investissements lourds et sur le long terme : peu de marge de manœuvre pour changer de productions contrairement aux productions végétales.
- Craintes des contrôles faisant suite à l'installation

- Des formes sociétaires multi-chefs : des problèmes de relations humaines à gérer.



+ La double activité, une situation temporaire ou permanente qui permet :

- D'assurer un revenu complémentaire.
- D'atténuer la réduction du nombre d'exploitations en préservant le patrimoine familial.

+ Une organisation du travail qui fait appel à des moyens extérieurs et une activité génératrice d'emploi :

- La mise en commun de moyens humains, matériels voire financiers (CUMA, entraide, des emplois partagés : service de remplacement, groupement d'employeurs...).
- Un recours aux ETA pour certains travaux.
- Le recours aux « Emplois partagés » : le Service de remplacement, les groupements d'employeurs,...limite les « contraintes administratives » liées à l'embauche et permet de bénéficier d'un personnel adapté aux besoins.

- Une double activité (temporaire ou permanente) qui change la conduite des exploitations (notamment lorsqu'elle n'est pas en lien avec le domaine agricole) :

- Des tendances à la simplification du système d'exploitation (arrêt de l'élevage,...).
- Une implication moins forte des exploitants dans les activités liées à l'exploitation

- Des freins :

- à l'embauche de salariés : manque de main d'œuvre répondant aux compétences nécessaires sur le territoire, des lourdeurs administratives, nécessité d'avoir un revenu suffisant pour faire face au coût financier.

le recours aux emplois partagés impose certaines règles : la nécessité de s'engager sur un certain nombre d'heures ou d'être prioritaire (ex : pour le service de remplacement)

Opportunités

+ Un environnement professionnel porteur : la profession agricole fait appel ou adhère à différents réseaux et organismes (appui technique et économique) :

- Groupes de développement ;
- Organismes économiques
- Organismes de conseil et d'accompagnement
- Réseaux spécifiques principalement orientés vers la diversification
- Organismes qui apportent des cofinancements (Europe, Etat, collectivités, Agence de l'eau...) ;
- Syndicats
- Centres de formation
- Etc.

+ L'existence d'aide en faveur de l'installation et mesures d'accompagnement des exploitations agricoles.

Menaces

- Un territoire marqué par la présence importante d'un bassin industriel et d'une faible représentation des agriculteurs dans les conseillers municipaux.

- Une exploitation agricole est une entreprise à part entière qui travaille avec du vivant, est tributaire des lois du marché, des aléas climatiques...

- Elle est soumise à des démarches administratives qui sont de plus en plus importantes et complexes à supporter par les exploitants.

- Des relations avec le voisinage parfois compliquées en raison de nuisances inhérentes à l'activité agricole (olfactives, sonores...).



INTERNE

ATOUTS

Forces

+ Des exploitations d'une bonne taille économique :

- Une SAU moyenne de 104 ha.
- Un îlot moyen de bonne taille : 6,3ha

+ La majeure partie des terres est en fermage limitant ainsi les investissements liés à l'achat du foncier

+ Les éléments de fonctionnalité de l'exploitation :

- 78% ont au moins une parcelle attenante à leurs bâtiments.

Les parcelles attenantes jouent un rôle essentiel pour le fonctionnement et le développement des exploitations

EXTERNE

Opportunités

+ Une gestion économe de l'espace rendue obligatoire par les lois Grenelle et ALUR (optimisation et densification des secteurs de développement). Une mise en œuvre récente de la mise en application du principe « éviter, réduire, compenser » destiné à l'agriculture.

+ La mise en place de dispositifs de compensation foncière en cas d'emprise.

+ La réalisation d'aménagements fonciers.

+ La mise en œuvre du principe de réciprocité en élevage : permet d'éviter de rapprocher les habitations ou zones occupées par des tiers des élevages afin d'en limiter les nuisances.

HANDICAPS

Faiblesses

- Peu d'aménagements fonciers

- Des surcoûts à l'exploitation ;
- De nombreux échanges culturels réalisés pour améliorer l'outil de travail.

- Une maîtrise du foncier agricole très limitée : pouvant constituer un handicap lors de la construction de nouveaux bâtiments, malgré le statut du fermage quels risques existent

- Une propriété assez morcelée :

- 13 propriétaires par exploitation (8ha en moyenne) : des contraintes supplémentaires lors des cessions d'exploitation, surtout hors cadre familial.

- Une exploitation sur trois constituée de plusieurs sites, ce qui peut complexifier l'organisation du travail

Menaces

- Des pressions sur le foncier avec des emprises liées à :

- l'urbanisation,
- des aménagements d'infrastructures (exemple : projets du contournement Nord Ouest de Maubeuge, projet éventuel de boucle ferroviaire).
- ➔ Ces projets risquent d'impacter fortement certaines exploitations (emprises sur des parcelles attenantes, effets de coupure entre deux sites, etc.)
- ➔ Des zones d'incertitude qui pèsent sur le dynamisme agricole.

- Circulation agricole : les caractéristiques du matériel agricole insuffisamment prises en compte dans le dimensionnement des nouveaux ouvrages ou aménagements de voiries (nouveaux itinéraires plus longs)



DIMENSION ECONOMIQUE

ATOUTS

Forces

+ Une forte présence de l'élevage bovin et un bassin laitier important dans l'Avesnois

+ Un développement de la taille des exploitations laitières grâce à la technique et au regroupement des exploitations.

+ Des activités d'accueil peu développées mais des projets.

+ Un patrimoine bâti potentiel à valoriser

HANDICAPS

Faiblesses

- L'élevage bovin laitier, des conditions d'exploitation difficiles :

- Une rentabilité insuffisante et des prix plus fluctuants ces dernières années par rapport au temps passé ;
- Des investissements lourds qui donnent peu de souplesse pour changer de production ;
- Une forte présence de prairies permanentes qui laisse peu de possibilités de faire évoluer l'exploitation.

- Des circuits courts peu développés : territoire où le pouvoir d'achat est relativement faible.

- Peu de diversité en production végétale en lien avec le peu d'outils industriels à proximité.

Opportunités

+ La présence de signes et démarches de qualité : AOC Maroilles, Route du Lait,...

+ Un fort intérêt au projet de méthanisation porté par l'agglomération.

+ La présence à proximité du CFPPA de Le Quesnoy pour les activités de transformation à la ferme des produits laitiers.

Menaces

- Des conditions d'exploitation rendues plus difficiles qui pèse sur le revenu des exploitants :

- Difficultés de circulation agricole,
- Incivilités,
- Dégâts de gibier.

- Une période de crise qui pèse sur la rentabilité des exploitations et qui peut décourager certains éleveurs.

INTERNE

EXTERNE



ATOUTS

HANDICAPS

INTERNE

Forces

- + Une forte présence de haies et de prairies** en lien avec le maintien de l'élevage bovin principalement :
 - * des paysages façonnés et entretenus par les agriculteurs et l'agriculture contribue à l'identité du territoire.
 - * un rôle dans la filtration des eaux et dans le maintien de la biodiversité.
- + L'élevage bovin très présent contribue à l'enrichissement des sols en matière organique et à la valorisation des prairies.**
- + Une évolution des pratiques agricoles** : les pratiques raisonnées et les pratiques en faveur de l'environnement sont en évolution et la présence d'exploitations en agriculture biologique

Faiblesses

- Des conditions pédoclimatiques peu favorables aux pratiques alternatives.**
- La nécessité de drainer certaines zones** : Des procédures longues et difficiles.
- Des problèmes d'inondation le long de la Sambre** accentués par des problèmes d'entretien des cours d'eau et des fossés.

EXTERNE

Opportunités

- + Un territoire valorisé par l'agriculture.**
- + Prise de conscience des menaces pesant sur l'environnement (sol, eau) qui se traduit notamment par la modification de pratiques** (se développant sur une base volontaire, d'autre s'appuyant sur la réglementation) :
 - **Des mesures contractuelles (MAE)**
 - **Pratique d'une agriculture raisonnée**
 - **Contribution à la préservation de la ressource en eau** du territoire par l'application des obligations de la Directive Nitrates.
- + Un potentiel de développement des énergies nouvelles** : intérêt pour le projet de méthanisation porté par l'agglomération.

Menaces

- Le poids des différentes réglementations et la crainte de leur renforcement**
- Des zonages environnementaux** sur des espaces agricoles et présents sur la moitié du territoire.
- Les obligations de la réglementation « Zones vulnérables » limitent les périodes d'épandage**, obligeant certaines exploitations à augmenter leurs capacités de stockage des effluents (mises aux normes, ..)
- L'urbanisation au sens large implique en plus des emprises des zones d'exclusion** : des contraintes pour les élevages

Enjeux dans le PLUi

Reconnaître l'activité agricole comme une activité économique à part entière et en perpétuelle évolution, une activité productrice de richesses :

- * dans son rôle nourricier ;
- * génératrice d'emplois (sur les exploitations : des emplois non délocalisables et dans les nombreux emplois dans les secteurs concernant les activités d'amont et d'aval : activités de service, des filières courtes et longues, ...) ;
- * dans sa contribution à l'attractivité du territoire. L'espace agricole est un espace d'équilibre en milieu périurbain qui préserve des richesses (sols, eau, biodiversité, ...).

- **Avoir une gestion économe du foncier** en priorisant l'urbanisation au sein de l'espace bâti (utilisation des friches, densification, réhabilitation des bâtiments anciens). La mise en œuvre du principe « ERC » (Eviter, Réduire, Compenser) à l'agriculture, reconnu récemment d'un point de vue réglementaire.
- **Éviter de déstructurer l'espace agricole et limiter le morcellement du parcellaire** en s'appuyant notamment sur des limites naturelles ou diverses infrastructures existantes. La préservation de la plupart des plaines agricoles contribue au maintien de bonnes conditions de travail et du revenu des agriculteurs en limitant les déplacements, en préservant les contrats de culture, etc.
- **Préserver les parcelles attenantes aux bâtiments agricoles** ainsi que les accès aux bâtiments et **îlots d'exploitation** : conditions pour assurer le bon fonctionnement de l'exploitation souvent tournée vers l'élevage bovin et éviter le rapprochement de l'urbanisation des élevages. Accorder également une attention particulière aux **parcelles de proximité** situées dans un rayon de 500 mètres autour des sites agricoles, c'est permettre dans certains cas une délocalisation des bâtiments, limiter les déplacements,...rendre plus rationnel l'outil de travail.
- **Conforter l'activité agricole** en essayant de privilégier le classement de l'espace agricole **en zonage Agricole** au lieu de Naturel : **permettre les projets de bâtiments** et faciliter une délocalisation, si nécessaire.
- **Contribuer à rendre le métier attractif afin d'encourager les installations** en recherchant des leviers pour améliorer les conditions d'exploitation (circulation agricole...).
- **Participer aux conditions favorables afin de maintenir l'élevage** sur le territoire (mises aux normes, ...).
- **Porter une attention particulière au principe de réciprocité** dans les distances à respecter entre les bâtiments d'élevage et les tiers.
- **Encourager la diversification de l'activité agricole** et mener une réflexion sur le changement de destination des bâtiments agricoles (activités d'accueil, hébergement), sans porter atteinte à l'activité agricole environnante.



- **Intégrer la circulation agricole dans la conception des aménagements urbains.** Favoriser le dialogue avec les agriculteurs en amont afin de ne pas complexifier les circulations et prendre en compte les questions de sécurité pour les traversées de communes, rechercher la possibilité pour les engins agricoles d'emprunter des itinéraires adaptés.

Enjeux complémentaires

- **Valoriser le métier d'agriculteur et encourager l'esprit d'entreprise** afin de permettre le renouvellement des générations.
- **Développer le dialogue entre le monde agricole, la sphère politique et les habitants :** être attentif aux besoins, rechercher des solutions aux problèmes proposés (ex : opérations de communication) afin de faire connaître et mieux accepter les nuisances inhérentes à l'activité agricole.
- **Inviter les exploitants agricoles à s'impliquer dans la vie communale.**
- **Améliorer la structuration du foncier** (réalisation d'aménagements fonciers...).
- **Encourager et accompagner les activités de diversification.**
- **Préserver l'espace agricole contre les différentes formes de mitage** (boisements...).
- **Avoir une vision globale des différentes contraintes imposées à l'agriculture** et sur les exploitations agricoles : les projets routiers (contournement Nord Ouest de Maubeuge), la préservation de la ressource en eau (ORQUE), etc. qui pourraient impacter une partie des exploitations du territoire.
- **Rechercher un équilibre entre la prise en compte de l'environnement et les aspects économiques de l'activité agricole** pour préserver la viabilité et la vivabilité des exploitations et les conditions de renouvellement des générations.
- **Encourager les pratiques raisonnées** et valoriser les contributions existantes. Poursuivre le dialogue entre les différents acteurs et les agriculteurs sur le développement de l'agriculture biologique ou le transfert de certaines pratiques.
- **Reconnaître les services rendus par l'agriculture** comme la préservation et entretien du bocage
- **Prendre en compte les secteurs d'amont et d'aval de l'activité agricole :** les flux et les itinéraires, l'accessibilité aux exploitations (pour la collecte du lait par exemple).
- **Développer le dialogue entre la Communauté d'agglomération de Maubeuge Val de Sambre, le monde agricole en associant les différents acteurs concernés,** à l'exemple des pratiques sur les questions d'érosion et de certaines action de la Trame Verte et Bleue.

Les enjeux spatiaux (dont l'ensemble est repris dans les cartes à enjeux jointes au rapport) sont multiples et délimitent des « zones dites à enjeux agricoles ». Elles sont principalement liées au bâti agricole, au développement des exploitations, au parcellaire et aux types de productions.

L'ensemble des sièges des exploitations recensées ont été repérés, avec la présence ou non d'un atelier d'élevage. Pour les exploitations enquêtées soit 66% des exploitations, la localisation des sites (siège et sites secondaires) et du régime sanitaire a également été indiquée.

Les éléments abordés ci-dessous concernent uniquement les exploitations enquêtées et ne sont donc pas exhaustifs. Ils n'ont pas vocation à se substituer à une étude d'impact précise et actualisée des zones touchées par un projet.

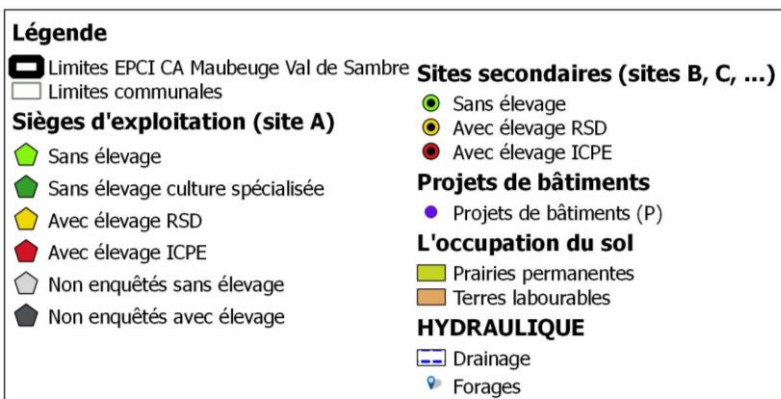
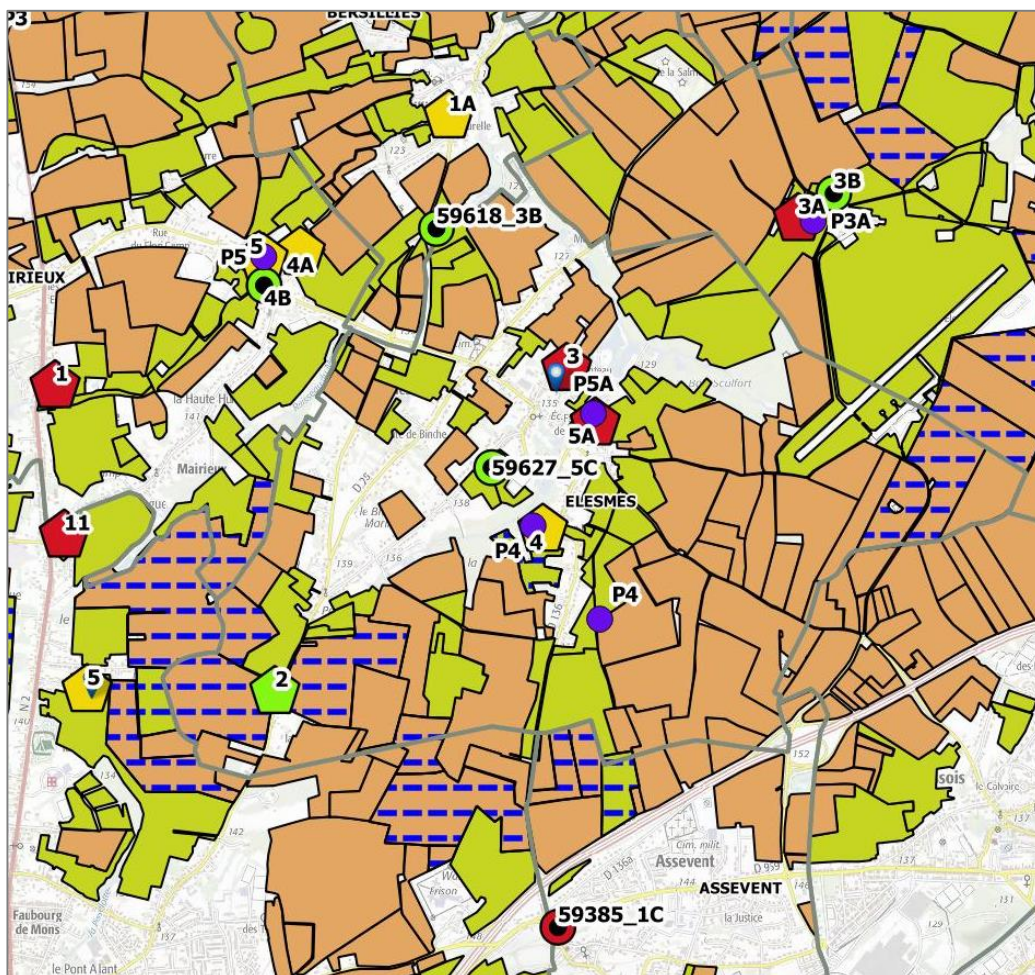
Les espaces non repris en « zones à enjeux agricoles » ne constituent pas des espaces où le changement de destination des sols ne poserait pas de problème.

Il conviendra d'examiner si ces territoires concernent :

- des exploitations enquêtées ou non et si celles-ci ont évolué ;
- des terres exploitées par une exploitation qui a son siège en dehors de la CAMVS ;
- des impacts cumulés dans le temps (ex : emprises successives liées aux différents projets) ;
- etc....



Carte A : Extrait de la « carte à enjeux liés au bâti et à l'hydraulique »



Des enjeux liés au bâti agricole et à l'hydrauliques (carte A)

→ Sites d'exploitation

Les bâtiments composant l'exploitation ont été repérés au cours des enquêtes. Ces bâtiments comprennent le siège et les différents sites.

L'orientation technico-économique et la présence d'élevage avec le régime ont été indiquées pour les exploitations enquêtées.

Pour les exploitations non enquêtées, le siège a été repéré, ainsi que la présence ou non d'un atelier d'élevage (sans distinction du régime sanitaire).

Numérotation des bâtiments :

Exploitation monosite

Les sièges sont numérotés par commune de 1 à X.

Exploitation multisites répartis sur une même commune

Le numéro attribué à l'exploitation est suivi d'une lettre. Le siège porte la lettre A, le site secondaire la lettre B, etc.

Exemple : Siège = 5A, site secondaire = 5B

Exploitation multisites répartis plusieurs communes

Si un site secondaire ne se trouve pas sur la même commune que le siège, son numéro est précédé du code INSEE de la commune du siège (ex : 59392_1B – le siège se trouve sur la commune de Maubeuge).

Il est important d'éviter d'urbaniser à proximité des sites d'exploitation afin de ne pas porter atteinte au bon fonctionnement de l'exploitation et / ou à son développement (principe de réciprocité). Cela s'applique aussi bien en élevage qu'en production végétale (lorsqu'il y a la présence de bâtiments spécifiques comme des bâtiments de pommes de terre, voire les silos de stockage de céréales..).

Pour les bâtiments implantés dans le tissu urbain, il est nécessaire de permettre une alternative pour la construction d'un projet par la délocalisation.

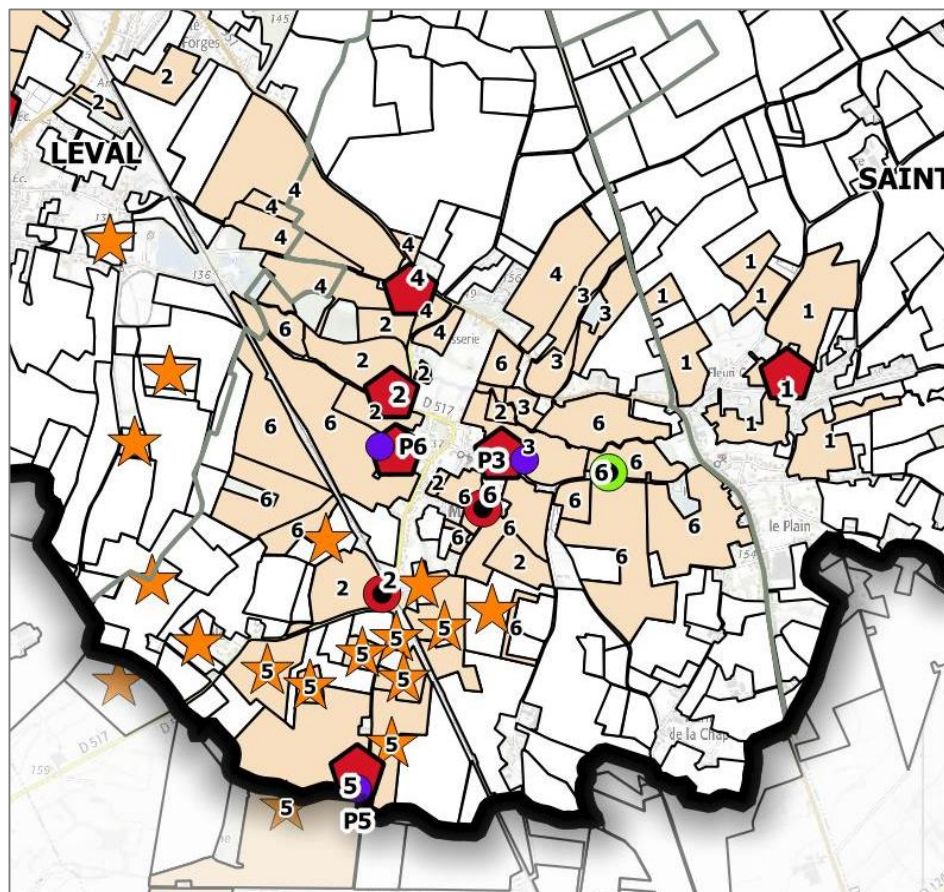
→ Les équipements spécifiques : forages, points d'eau, drainage et réseau d'irrigation

Les forages et les points d'eau utilisés en élevage pour l'abreuvement des bovins ont été repérés.

Les parcelles drainées et l'irriguées ont également été repérées. En effet, compte tenu des investissements lourds et onéreux pour les exploitants de ces installations spécifiques, il est important de ne pas venir remettre en cause ces installations.



Carte B : Extrait de la « carte à enjeux liés au parcellaire »



Les enjeux liés au parcellaire (carte B)

L'artificialisation de ces parcelles peut être préjudiciable au bon fonctionnement l'exploitation. C'est pourquoi il est nécessaire de réaliser un examen particulier en cas d'emprise afin d'éviter certains problèmes et de limiter les impacts sur les exploitations.

→ Enjeux liés à la proximité

Les *parcelles proches* portent sur les îlots d'exploitation situés dans un rayon de 500 mètres autour des bâtiments de l'exploitation (pour les exploitations enquêtées).

Ces parcelles proches des bâtiments apparaissent comme importantes quelles que soient leurs productions : elles limitent les déplacements sur la route, facilitent la surveillance du troupeau, etc. Elles nécessitent donc une attention particulière. Les prairies situées à proximité immédiate sont en ce sens des parcelles vitales l'exploitation et ces parcelles peuvent faire l'objet d'une délocalisation des bâtiments d'exploitation. Compte tenu de ces caractéristiques, les agriculteurs cherchent à conforter leur parcellaire à proximité du siège ou des bâtiments.

Parmi les parcelles de proximité, il y a aussi les **parcelles attenantes** qui sont les parcelles présentes aux abords de l'exploitation et sont indispensables au bon fonctionnement de l'exploitation.

Pour les exploitations ayant des bovins, la proximité a un intérêt marqué car elle facilite le passage des animaux des bâtiments vers les prairies et la surveillance du troupeau. Notamment, la traite quotidienne des vaches laitières implique une liaison forte entre les bâtiments et les prairies.

Par ailleurs, ces parcelles permettent :

- la circulation des engins agricoles ;
- le stockage des récoltes (maïs ensilage) ;
- le stockage du matériel ;
- la construction de nouveaux bâtiments.

→ Les parcelles concernées par un projet de bâtiment

- Pour les parcelles proches des bâtiments :

Il s'agit de permettre le développement économique d'une exploitation (mises aux normes, modernisation, ...)

Ces parcelles ont été identifiées comme support de projets de construction de bâtiments à court et moyen termes.

- Pour les parcelles plus éloignées :

Ces parcelles peuvent également servir aux délocalisations des bâtiments d'élevage pour les exploitations ne pouvant se développer sur place. Ce potentiel foncier peut également permettre l'installation d'un jeune agriculteur ou l'arrivée un nouvel associé sur l'exploitation.

→ Les parcelles dont l'enjeu est lié à la production de l'exploitation

Elles sont liées à la présence d'une production sur l'exploitation. Il s'agit notamment :

- des parcelles en maraîchage ;
- les cultures pérennes (pépinières, arboriculture,...) ;
- des vergers et des prairies plantées ;
- des parcelles cultivées en agriculture biologique.



CONCLUSION

L'Agglomération de Maubeuge Val de Sambre est historiquement marquée par l'industrie, et pourtant l'agriculture occupe une place prépondérante en mettant en valeur près de 61% de la surface du territoire.

La CAMVS est un territoire contrasté entre zones urbaines denses et zones rurales où la présence de l'élevage bovin est importante. Au-delà de sa fonction économique, l'agriculture participe fortement au paysage et à la biodiversité (présence de prairies et de haies notamment).

L'agriculture est une activité économique à part entière. Les différentes productions constituent un maillon important des filières agroalimentaires générant de nombreux emplois sur les exploitations et en amont et aval.

Cependant, la production laitière est aujourd'hui confrontée à une crise agricole dont les effets ne pourront être appréciés qu'au cours des années à venir.

La réalisation de ce diagnostic agricole en amont de l'élaboration des orientations politiques des documents d'urbanisme constitue une première étape permettant de faire un état des lieux à un temps donné de l'agriculture et d'identifier ses enjeux sur le territoire. Il constitue un outil d'aide à la décision.

Les exploitations agricoles présentes sur le territoire contribuent fortement aux dynamiques agricoles et à l'identité de celui-ci.

Cette démarche de diagnostic agricole initiée par la CAMVS en amont des choix stratégiques est appréciée par le monde agricole mais implique également certaines attentes de sa part.

Généralement, le métier d'agriculteur résulte d'un choix de carrière, lié à l'esprit d'entreprise. Il doit permettre aux agriculteurs d'en tirer un revenu décent pour faire vivre leur famille.

La reconnaissance de ce métier avec une acceptation des nuisances inhérentes à ces activités souvent liées à l'élevage joue un rôle important dans l'attractivité du métier.

Ce territoire subit des pressions et doit rechercher un équilibre entre ses aménagements (routier notamment), son développement urbain, économique, agricole et la préservation des ressources (sol, eau, biodiversité).

Une prise de conscience existe sur la nécessaire gestion économe de l'espace agricole car il s'agit d'un bien non renouvelable...

L'activité agricole est par nature en lien avec de nombreux enjeux environnementaux. C'est pourquoi, il y aura lieu de rester attentif au maintien des conditions de viabilité des exploitations pour favoriser le renouvellement des générations.

L'encouragement et l'accompagnement de l'esprit d'entreprise sont essentiels pour que cette activité en perpétuelle évolution puisse s'adapter à la réglementation et aux marchés. Elle met en place de projets innovants, cherche à répondre aux attentes sociétales,... Pour cela, l'évolution du bâti agricole doit pouvoir se faire dans de bonnes conditions.

Le PLUi va se décliner en zonage avec un règlement associé. Il est nécessaire de bien apprécier les conséquences de certains choix sur l'activité agricole et les exploitations (emprises, atteintes aux fonctionnalités, etc.) et d'être attentif aux perspectives d'avenir.



Il est nécessaire de poursuivre le dialogue entre les exploitations agricoles, la sphère politique et la population du territoire.

Cette première étape du diagnostic agricole a constitué un temps fort pour les échanges avec le monde agricole. Comme le prévoit le mémoire technique, il sera complété prochainement par un approfondissement sur les zones à enjeux d'urbanisation dans une démarche de regard croisé.

Au-delà de cette démarche, comme le prévoit notre convention cadre de partenariat, il y aura lieu de poursuivre ces travaux pour progresser ensemble sur certaines thématiques, comme la méthanisation par exemple.



Commune de Feignies





ANNEXES



GLOSSAIRE, SIGLES ET ABBRÉVIATIONS

¹AB Agriculture Biologique

Méthode de production qui exclut le recours aux produits chimiques de synthèse. Elle vise à gérer de façon globale la production en favorisant l'agro-système, mais aussi la biodiversité, les activités biologiques des sols et les cycles biologiques.

²AOC Appellation d'Origine Contrôlée

Signe d'identification de l'origine et de la qualité. Elle permet d'identifier un produit dont la production et la transformation sont réalisées dans une même zone géographique et selon un savoir-faire reconnu.

³AOP Appellation d'Origine Protégée

Signe d'identification de la Communauté européenne, ce label « désigne des produits qui ont été produits, transformés et élaborés dans une aire géographique déterminée, en mettant en œuvre le savoir-faire reconnu de producteurs locaux et des ingrédients provenant de la région concernée ».

⁴CAMVS Communauté d'Agglomération de Maubeuge Val de Sambre

⁵CCI Chambre du Commerce et de l'Industrie

⁶Chef d'exploitation

Personne physique qui assure la gestion courante de l'exploitation.

⁷CIPAN Culture Intermédiaire Piège à Nitrates

Culture temporaire destinées à protéger les parcelles entre deux cultures de vente. Ces couverts sont obligatoires dans certaines régions ou zones à cause des risques de la pollution des eaux par les nitrates.

⁸Conjoint collaborateur

Epoux/ épouse, partenaire de pacs ou concubin de l'exploitant qui travaille au sein de l'exploitation lui permettant ainsi de percevoir des droits à la retraite. Il peut avoir par ailleurs un travail salarié en dehors de l'exploitation.

⁹CUMA Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole

Forme de société coopérative agricole permettant aux agriculteurs de mettre en commun leurs ressources afin d'acquérir du matériel agricole.

¹⁰EARL Entreprise A Responsabilité Limitée

Peut être constituée par une seule personne tout en dissociant le patrimoine privé du patrimoine professionnel.

¹¹ETA Entreprise de Travaux Agricoles

¹²ETP Équivalent Temps Plein

Unité de mesure d'une charge de travail. Une charge de « n » ETP pendant une période donnée correspond à un travail qui nécessiterait l'affectation de « n » personnes à temps plein pendant toute la période considérée pour le réaliser.

¹³GAEC Groupement Agricole d'Exploitation en Commun

Offre une transparence juridique, sociale et fiscale et se compose d'au moins deux associés.

¹⁴GMS Grandes et Moyennes Surfaces



¹⁵**IAA** Industrie Agro Alimentaire

¹⁶**ICPE** Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

¹⁷**MAE** Mesure Agro-Environnementale

Accompagne les exploitations agricoles qui s'engagent dans le développement de pratiques combinant performance économique et performance environnementale ou dans le maintien de telles pratiques lorsqu'elles sont menacées de disparition. Ces mesures sont prises pour répondre aux enjeux environnementaux rencontrés sur les territoires tels que la préservation de la qualité de l'eau, de la biodiversité, des sols ou de la lutte contre le changement climatique.

¹⁸**MSA** Mutualité Sociale Agricole

¹⁹ **Occupation précaire**

Jouissance d'un bien pour une courte durée, le propriétaire se réservant le droit de disposer à tout moment de la chose.

²⁰**ORQUE** Opération de reconquête de la Qualité de l'Eau

Opération visant à réduire les pollutions diffuses dans les aires d'alimentation des captages en eau potable pour reconquérir ou préserver la qualité de la ressource en eau potable.

²¹**OTEX** Orientation Technico-économique des Exploitations

Notion développée par la DRAAF et permettant de classer les exploitations selon leur activité principale. L'OTEX est déterminée à partir de la part relative des Marges Brutes Standards des différentes productions dans la MBS totale de l'exploitation.

²²**PAC** Politique Agricole Commune

²³**PERI** Plan d'Exposition des Risques Inondation

Visaient l'interdiction de nouvelles constructions dans les zones les plus exposées d'une part, et des prescriptions spéciales pour les constructions nouvelles autorisées dans les zones moins exposées, associées à la prescription de travaux pour réduire la vulnérabilité du bâti existant, d'autre part. Il vaut le Plan de Prévention des Risques.

²⁴**PLUI** Plan local d'urbanisme intercommunal

²⁵**PNR** Parc Naturel Régional

Territoire ayant choisi volontairement un mode de développement basé sur la mise en valeur et la protection de patrimoines naturels et culturels considérés comme riches et fragiles.

²⁶**PP** Prairie permanente

²⁷**PPRI** Plan de Prévention du Risque Inondation

Document destiné à évaluer les zones pouvant subir des inondations. Il définit les règles de constructibilité dans les secteurs susceptibles d'être inondés en se basant sur des crues de référence.

²⁸**RG** Recensement Général de l'Agriculture

Collecte d'information organisée tous les 10 ans par les services de la DRAAF, auprès de l'ensemble des exploitants agricoles du territoire national et qui constitue une photographie de l'agriculture française.

²⁹**RSD** Régime Sanitaire Départemental

³⁰**SAGE** Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux



Déclinaison du SDAGE. Le SAGE doit permettre une mise en œuvre des principes de gestion équilibrée mais à l'échelle d'un bassin versant hydrographique. Les documents de planification doivent être en conformité avec ces schémas.

³¹**SAU** Surface Agricole Utile

Elle comprend les terres arables, la superficie toujours en herbe (STH) et les cultures permanentes.

³²**SCOT** Schéma de Cohérence Territorial

³³**SDAGE** Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Le SDAGE est un document de planification à l'échelle du bassin Artois-Picardie. Il vise à retrouver le bon état écologique des eaux. Un nouveau SDAGE qui porte sur la période 2016-2021 a été adopté en octobre 2015.

³⁴**SIE** Surface d'Intérêt Écologique

³⁵**Statut du fermage**

Règles qui encadrent les droits et obligations du bailleur (propriétaire) et du preneur (locataire), parties à un bail rural.

³⁶**TL** Terre Labourable

³⁷**UGBTA** Unité Gros Bétail Tout Aliments

Compare les animaux selon leur consommation totale (herbe, fourrage et concentré).

³⁸**VA** Vaches allaitantes

Élevées pour la production de viande.

³⁹**VL** Vaches laitières

Élevées pour la production de lait.

⁴⁰**ZV** Zone vulnérable

Les zones vulnérables aux nitrates découlent de l'application de la directive Nitrates, qui concerne la prévention et la réduction des nitrates d'origine agricole. Cette directive de 1991 oblige chaque État membre à délimiter des « zones vulnérables » où les eaux sont polluées ou susceptibles de l'être par les nitrates d'origine agricole.

SOMMAIRE DES FIGURES

Graphiques

Graphique 1: Évolution des exploitations entre 1979 et 2010	11
Graphique 2: Le statut des exploitations	12
Graphique 3: Types d'exploitations rencontrées	12
Graphique 4: Age des chefs d'exploitation	14
Graphique 5 : Niveau de formation	14
Graphique 6: Moyenne d'âge à l'installation	15
Graphique 7 : Pourcentage d'exploitations ayant recours à de la main d'œuvre selon leur orientation	16
Graphique 8 : SAU des exploitations en fonction des statuts.....	20
Graphique 9 Surface totale des îlots selon leur catégorie	20
Graphique 10 : Localisation des bâtiments.....	22
Graphique 11: Surfaces attenantes aux bâtiments.....	23
Graphique 12 : Occupation de la SAU des Exploitation	26
Graphique 13: Les différents types d'activités d'accueil sur les exploitations	38
Graphique 14 Transmission des structures dont les chefs d'exploitation ont tous +55 ans	43
Graphique 16 : Nombre d'exploitations ayant un projet d'atelier de diversification.....	47
Graphique 17 : Projets de circuits courts.....	47
Graphique 18 : Projets d'activité d'accueil	47
Graphique 19 : Projets d'énergie nouvelle	47
Graphique 20 : Vision sur l'avenir de l'exploitation	48

Tableaux

Tableau 1: L'élevage sur la CAMVS	27
---	----

Cartes

Carte 1 : Présentation de la CAMVS.....	6
Carte 2 : Présentation de la CAMVS avec les petites régions agricoles	8
Carte 3 : Carte simplifiée des types de sols	9
Carte 4 : Répartition des bâtiments agricoles des exploitations enquêtées et non enquêtées.....	10
Carte 5 : Orientations dominantes sur le territoire	12
Carte 6 : L'enseignement agricole.....	14
Carte 7 : Localisation des CUMA et ETA.....	17
Carte 8 : Structure du parcellaire et aménagements fonciers.....	21
Carte 9 : Répartition des exploitations en productions végétales et animales	25
Carte 10 : Sièges et sites secondaires des exploitations agricoles et leur régime sanitaire	28
Carte 11 : Exploitations en agriculture biologique.....	30
Carte 12 : Répartition des industries agro-alimentaires	34
Carte 13 : Exploitations agricoles pratiquant des circuits courts et/ou ayant une activité de transformation	39



Carte 14 : Exploitations agricoles ayant une activité d'accueil et/ou ayant des énergies nouvelles.....	40
Carte 15 : Les réseaux présents sur le territoire	41
Carte 16 : Sites pouvant accueillir un projet de bâtiment	44
Carte 17 : Localisation des sites pouvant changer de destination	45
Carte 18 : Exploitations ayant pour projet de créer et/ou développer une activité de diversification	46
Carte 19 : L'eau sur le territoire Avesnois	50
Carte 20 : Périmètre ORQUE	50
Carte 21 : Sensibilité des sols à l'érosion	52
Carte 22 : Les surfaces drainées	52
Carte 23 : Exemples de plans des exploitations avant et après la réalisation d'un aménagement foncier	86



ANNEXE 1 : Questionnaire utilisé pour les enquêtes sur la Communauté d'Agglomération de Maubeuge Val de Sambre

Diagnostic agricole – PLUI de la Communauté d'Agglomération de Maubeuge Val de Sambre								
		Commune de :		Réalisé par :				
		Date :						
CONTEXTE DE L'EXPLOITATION								
L'exploitation est elle concernée par d'autres projets ? ☐ oui ☐ non ☐ ne sait pas								
☐ lié à la protection de la ressource en eau - Concerné par le Diagnostic Territorial Multi-Pression, ORQUE : ☐ oui ☐ non ☐ un projet routier - Concerné par l'étude agricole du contournement de Maubeuge : ☐ oui ☐ non ☐ autre, précisez :								
EXPLOITATION ET COORDONNEES								
LEGENDE	N°	N° RPG :		N° PACAGE				
RAISON SOCIALE								
N° SIRET								
ADRESSE	du siège :			Postale (si différente du siège) :				
PERSONNE ENQUETEE	NOM :		Prénom :		Mail :			
	☎ Fixe :		Portable :					
STATUT	☐ Individuel ☐ Sociétaire ☐ GAEC ☐ EARL ☐ SCEA ☐ SCL ☐ Autre :							
DIMENSION HUMAINE								
CHEF D'EXPLOITATION (C.E.)	CE	NOM Prénom	Année De naissance	sexe F H		Année d'installation	Double activité : oui non	
	1			☐	☐		☐	☐
	2			☐	☐		☐	☐
	3			☐	☐		☐	☐
	4			☐	☐		☐	☐
ASSOCIÉS	1			☐	☐		☐	☐
	2			☐	☐		☐	☐
	3			☐	☐		☐	☐
FORMATION	CE	< BAC	BAC	BAC + 2		BAC + 5		
	1	☐	☐	☐		☐		
	2	☐	☐	☐		☐		
	3	☐	☐	☐		☐		
	4	☐	☐	☐		☐		
RESPONSABILITE	☐ Conseil municipal ☐ président syndicat professionnel ☐ Autre : précisez.....							
SUCCESEUR	☐ OUI ☐ NON ☐ Ne sais pas		Si oui : NOM/PRENOM : AGE :		Cadre familial : ☐ oui ☐ non Echéance : ☐ - 5 ans ☐ + 5 ans			
ARRIVÉE D'UN C.E., ASSOCIÉ	☐ OUI ☐ en projet ☐ NON		Si oui : NOM/PRENOM : AGE :		Cadre familial : ☐ oui ☐ non Echéance :			
MAIN D'OEUVRE	Type	Permanents		Saisonniers		apprenti		
		Nbr	Temps de travail	Nbr	Temps de travail	Nbr	Temps de travail	
	Salariée							
	Projet d'embauche							
	Familiale non rémunérée : <i>conjoint collaborateur</i> ☐ oui ☐ non – Nbr : ☐ Autre : nbr... précisez							
Groupement d'employeur : Nbre de salariés : Temps de travail :								
ORGANISATION DU TRAVAIL	☐ Adhérent à une CUMA, nom : Commune : ☐ Appel à une ETA, nom : Commune : ☐ Appel au service de remplacement, nom : Commune :							



DIMENSION FONCIERE

BATI DE L'EXPLOITA- TION	Différents sites		Commune	Faire valoir			Type de bâtiments		
				Propriétaire	Locataire	Indivision	Elevage		autre
							ICPE	RSD	
		Nbre de sites :	A siège		☐	☐	☐	☐	☐
		B		☐	☐	☐	☐	☐	☐
		C		☐	☐	☐	☐	☐	☐
		D		☐	☐	☐	☐	☐	☐
Bâtiments spécifiques			☐ Pomme de terre ☐ Silos à grains ☐ Serre en verre, plastique ou tunnel ☐ Autre, précisez :						
Avez-vous des bâtiments susceptibles de changer de destination en zone A du PLU en vigueur : ☐ oui Préciser le site (A, B,...) :									

FONCIER DE L'EXPLOITA- TION	SAU totale :	Surface sur la commune du siège :ha		
	ha	Nombre total de communes :		
	FAIRE VALOIR			
	Propriétaire	ha		
	Locataire	ha	Nombre de propriétaires :	
	Occupation précaire	ha	Type :	
	Nombre d'îlots PAC :		Surface en échanges cultureux :ha	
	Aménagements fonciers : Commune : Année :			
	OCCUPATION DU SOL		Surface totale	Surface attenantes aux bâtiments
		Terres labourables	ha	ha
Prairies permanentes		ha	ha	
HYDRAULIQUE	Surface irriguée :ha		Forage : ☐ oui ☐ non	
	Surface drainée :ha		Problème d'érosion : ☐ oui ☐ non	
	Problème d'inondation :ha			
EVOLUTION DE L'EXPLOITATION	Depuis 10 ans :			
	Diminution :ha		Augmentation :ha	
Commentaires :				

DIMENSION ECONOMIQUE DE L'EXPLOITATION

ORIENTATION TECHNICO ECONOMIQUE	☐ polyculture ☐ polyculture-élevage ☐ élevage/prairies permanentes ☐ maraîchage ☐ élevage hors sol ☐ autre, précisez ☐ arboriculture ☐ cultures spécialisées, précisez					
SITUATION DE L'EXPLOITATION	☐ En développement ☐ Croisière ☐ Succession ☐ Cessation d'activité					
ADHESION A UN GROUPE de DEVELOPPEMENT	oui	GEDA,CETA	Légumes	GABNOR	Accueil à la ferme	Autres, précisez
	☐	☐	☐	☐	☐	☐
METHODE DE PRODUCTION	☐ conventionnelle ☐ pratiques raisonnées ☐ Lutte intégrée (protection) ☐ agriculture biologique : ☐ totalité ☐ partielle, précisez ☐ en projet					
Commentaires :						



PRODUCTIONS VEGETALES								
Cultures	Surface en ha	Evolution d'ici 5 ans			Auto-conso	Circuits courts	Circuits longs (destination)	
		Dvlpt	Diminution	Arrêt			Oui	Nom de société, Négoce, localisation
Prairies permanentes		☐	☐	☐				
Cultures fourragères		☐	☐	☐				
Prairies temporaires		☐	☐	☐				
Céréales		☐	☐	☐	☐		☐	
Mais grains		☐	☐	☐			☐	
Colza		☐	☐	☐			☐	
Betteraves sucr		☐	☐	☐			☐	
Pomme de terre		☐	☐	☐		☐	☐ Frais ☐ Transformation	
Légumes plein ch		☐	☐	☐		☐	☐	
Maraîchage		☐	☐	☐		☐	☐	
Fruits rouges		☐	☐	☐		☐	☐	
Arboriculture		☐	☐	☐		☐	☐	
Prairie plantée		☐	☐	☐		☐	☐	
Pépinière		☐	☐	☐		☐	☐	
Horticulture		☐	☐	☐		☐	☐	
Autre :		☐	☐	☐		☐	☐	

Surface d'intérêt écologique (PAC) : Surface :ha

Cultures sous contrat : Surface :ha, Type de culture :

Démarche de qualité (Saveur en'Or...) : ☐ Oui, Nom :

PRODUCTIONS ANIMALES							
Types d'élevage	Effectifs/an	Evolution d'ici 5 ans			Circuits courts	Circuits longs (destination)	
		Dvlpt	Diminution	Arrêt		Oui	Nom de société, Négoce, localisation
Vaches laitières		☐	☐	☐	☐	☐	
Vaches allait.		☐	☐	☐	☐	☐	
Bov engraisst		☐	☐	☐	☐	☐	
Total bovins		☐	☐	☐	☐	☐	
Porcs naisseurs		☐	☐	☐	☐	☐	
Porcs engraisst		☐	☐	☐	☐	☐	
Total porcs		☐	☐	☐	☐	☐	
Ovins		☐	☐	☐	☐	☐	
Caprins		☐	☐	☐	☐	☐	
Volailles pond.		☐	☐	☐	☐	☐	
Volailles chair		☐	☐	☐	☐	☐	
Lapins		☐	☐	☐	☐	☐	
Chevaux élevage		☐	☐	☐	☐	☐	
Autres :		☐	☐	☐	☐	☐	

Démarches de qualité (Saveur en'Or...) : ☐ Oui, Nom :



ACTIVITES de DIVERSIFICATION					
Types		Actuellement	Evolution d'ici 5 ans		
			Développement	Création	Arrêt
TRANSFORMATION	Produits laitiers	☐	☐	☐	☐
	Produits carnés	☐	☐	☐	☐
	Légumes	☐	☐	☐	☐
	Autre:.....	☐	☐	☐	☐
CIRCUITS COURTS	Vente à la ferme	☐	☐	☐	☐
	Marché	☐	☐	☐	☐
	Point de vente collectif	☐	☐	☐	☐
	Restauration collective	☐	☐	☐	☐
	Internet, Drive	☐	☐	☐	☐
	Autre :.....	☐	☐	☐	☐

Adhésion à un réseau (Bienvenue à la ferme, ...) : ☐ Oui, nom :

Types		Actuellement	Evolution d'ici 5 ans		
			Développement	Création	Arrêt
ACCUEIL A LA FERME	Hébergement	☐	☐	☐	☐
	Ferme pédagogique	☐	☐	☐	☐
	Visite à la ferme	☐	☐	☐	☐
	Ferme équestre	☐	☐	☐	☐
	Centre équestre	☐	☐	☐	☐
	Pension de chevaux	☐	☐	☐	☐
	Autre :	☐	☐	☐	☐

Adhésion à un réseau (Bienvenue à la ferme, savoir vert...) : ☐ Oui, nom :lequel....

Types		Actuellement	Evolution d'ici 5 ans		
			Développement	Création	Arrêt
ENERGIES NOUVELLES	Méthanisation : *sur la ferme *une contribution à un projet	☐	☐	☐	☐
		☐	☐	☐	☐
	Photovoltaïque	☐	☐	☐	☐
	Bois énergie	☐	☐	☐	☐
	Eolien	☐	☐	☐	☐
	Géothermie	☐	☐	☐	☐
	Autre:	☐	☐	☐	☐

Commentaires :

INVESTISSEMENTS DEPUIS 5 ANS et EN PROJET (hors renouvellement de matériel)			
Catégories	Investissements récents		Projets dans les 5 ans
	Année de réalisation	Type d'investissement	Type d'investissement
Bâtiments			
Production végétale			
Production animale			
diversification			
Matériel et équipements (hors renouvellement)			
Lié aux cultures			
Lié à la production animale			
Lié à la diversification			



DIMENSION ENVIRONNEMENTALE

TYPES	Zonages concernant l'exploitation	Oui	Observations
EAU	Champs captant	☐	☐
	Plan de prévention des risques d'inondations	☐	☐
	Zones humides (SAGE)	☐	☐
	Autres, précisez	☐	☐
Biodiversité Paysages	Sites classés (monuments historiques...)	☐	☐
	Zonages environnementaux (NATURA 2000...)	☐	☐
	Autres, précisez :	☐	☐

Commentaires :

Types	Mesures et contributions	Oui	Surface en ha	Linéaire en Km	observations
Mesures contractuelles	PVE	☐			
	MAE (type) :	☐			
	Programme Eau et Agri (PEA)	☐			
	Autres, précisez	☐			
	Le linéaire de haies ☐ oui - ☐ non	existant km en projet : km	planté depuis moins de 10 ans : km		

Contributions à la biodiversité sur l'exploitation	La présence d'une mare : ☐ oui Nbre : ☐ En projet	Prairies fleuries : ☐ oui ☐ En projet
	Les auxiliaires des cultures : ☐ intéressé ☐ mise en œuvre	
	Les insectes pollinisateurs (ruches) : ☐ intéressé ☐ mise en œuvre	
	Autres initiatives, précisez :	

Pratiques agricoles	Types	oui	
	Reliquats azotés	☐	Nombre :
	Méthodes alternatives (désherbage,...)	☐	Type de culture : Surface :
	Autres, précisez :	☐	

Commentaires :



PRESSIONS et DIFFICULTES RENCONTREES SUR L'EXPLOITATION

Type		oui	Précisez
Pressions	Foncière (emprise, projet routier,....)	☐	
	Boisement	☐	
	Zonages environnementaux	☐ Eau ☐ Biodiversité ☐ Paysage	
	Autres, précisez	☐	
Circulation agricole	Accès aux bâtiments	☐	
	Accès aux parcelles	☐	
	Chemins approvisionnement/livraisons	☐	
	Traversée de commune	☐	
	Traversée d'animaux	☐	
	Autres, précisez	☐	
Dégâts de gibier		☐	
Incivilités : ☐ dégradations, ☐ vols, ☐ vandalisme, ☐ déchets, ☐ autres :			
Relations de voisinage : ☐ Bonnes ☐ Mitigées ☐ Mauvaises			
Types de problèmes :			
Autres, précisez :			

PERSPECTIVES D'AVENIR

Vision sur l'avenir de l'exploitation	Optimiste ☐	Incertaine ☐	Pessimiste ☐
Vision optimiste (à compléter)		Vision pessimiste (à compléter)	
-L'arrivée d'un jeune sur l'exploitation, par exemple		-La pression foncière, par exemple	
-		-	
-		-	
Remarques générales :			



ANNEXE 2 : Fiche explicative sur l'aménagement foncier

Définition et objectifs

L'aménagement foncier (ex-remembrement) est une opération régie par le code rural (Loi n°2005-157 du 23/02/2005 relative au développement des territoires ruraux) qui vise à :

- Améliorer les conditions d'exploitation des propriétés rurales agricoles ou forestières ;
- Assurer la mise en valeur des espaces naturels ruraux ;
- Contribuer à l'aménagement du territoire communal ou intercommunal défini dans les documents d'urbanisme.

Il permet ainsi de regrouper le parcellaire agricole, de le rapprocher du siège d'exploitation et de le désenclaver. Il abouti à une refonte totale du plan cadastral dans le périmètre aménagé.

Dans quel cas une opération d'aménagement foncier est-elle réalisée ?

Deux possibilités :

- A la demande des collectivités locales afin de restructurer et optimiser leur parcellaire ;
- En cas d'ouvrages linéaires, de zones de constitution de réserves foncières ou de réalisation d'aménagements (zone d'activité par exemple). Le maître d'ouvrage a l'obligation de remédier aux impacts sur le parcellaire agricole et forestier par le financement d'opérations d'aménagement foncier.

L'intérêt d'une opération d'aménagement foncier (AFAF)

Pour les exploitants, l'AFAF permet :

- Le regroupement de parcelles et le rapprochement des centres d'exploitations, diminuant ainsi les coûts d'exploitation et améliorant les conditions de travail ;
- De valoriser les terrains par la constitution de lots groupés ;
- D'améliorer l'accès aux parcelles (obligation de desserte).

Pour les propriétaires, l'AFAF permet :

- La constitution de lots regroupés, ce qui permet de mieux valoriser leurs terrains.

Exemples de plans des exploitations avant et après la réalisation d'un aménagement foncier



Source : Plaquette aménagement foncier, département du Pas-de-Calais



Pour la commune, l'AFAF permet :

- De réaliser un véritable diagnostic (foncier, environnement et risques naturels de la commune) permettant de définir les atouts et les contraintes et ainsi d'utiliser au mieux ses potentialités ;
- De constituer des réserves foncières nécessaires à la réalisation de futurs projets communaux ;
- De valoriser son espace (plantation, aménagement de cours d'eau) ;
- De se doter d'un réseau de chemins adapté au nouveau parcellaire.

Un déroulement en trois étapes

→ Première étape : réflexion et concertation

L'aménagement foncier est réalisé par une commission communale ou intercommunale d'Aménagement Foncier (CCAF) sous l'autorité du Conseil Général. Elle se compose du maire, de propriétaires élus par le Conseil Municipal, des agriculteurs désignés par la Chambre d'Agriculture, des personnes qualifiées dans la protection de la nature, des représentants du Conseil Général et des services fiscaux (en charge du cadastre). C'est cette commission qui décide, ou non, de réaliser l'aménagement foncier. Les objectifs agricoles, communaux et environnementaux sont déterminés. Une enquête publique est organisée. Généralement, une délibération du Conseil Général clôt cette première étape.

→ Deuxième étape : traduction des objectifs

Les objectifs définis se traduisent par la répartition du nouveau parcellaire et l'établissement d'un programme des travaux connexes (chemins, hydraulique, plantation...). C'est la CCAF qui est en charge de leur réalisation avec l'appui d'un géomètre expert. Une étude d'impact évalue ensuite les conséquences positives et négatives du projet sur l'environnement. Un arrêté du Conseil Général clôt cette étape et les propriétaires reçoivent leur nouveau titre de propriété.

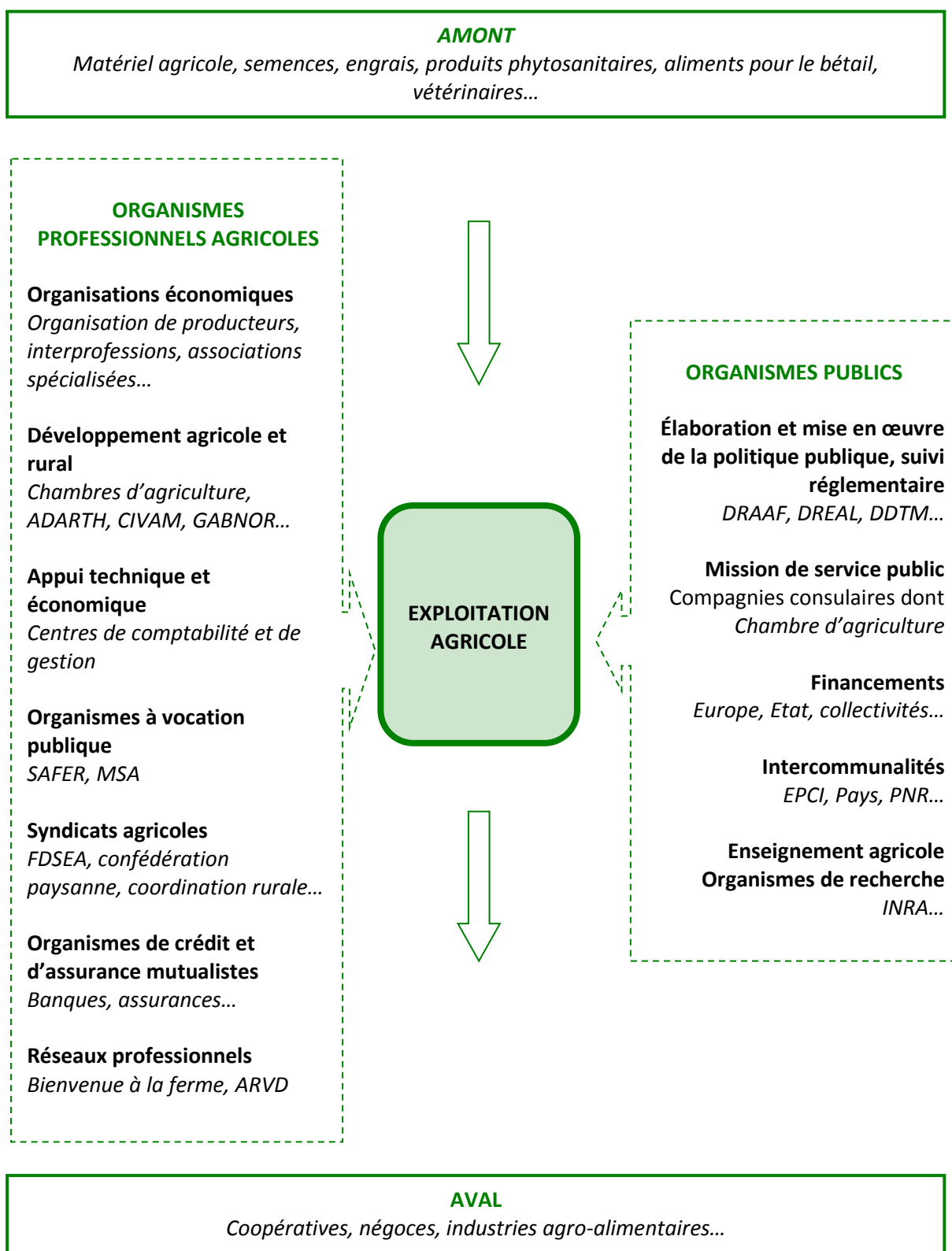
→ Troisième étape : action et réalisation

Les travaux connexes (chemins, hydraulique, plantation...) sont alors exécutés par l'association foncière et/ou la commune.

La Chambre d'agriculture est associée tout au long de cette procédure et apporte un appui juridique.



ANNEXE 3 : Présentation des différents acteurs du monde rural



Les organisations économiques

Les principales organisations économiques sont les organisations de producteurs et les interprofessions.

→ **Les organisations de producteurs**

Une organisation de producteurs est constituée à l'initiative d'un ensemble d'agriculteurs assurant une même production et qui s'associent au sein d'une structure d'accueil (coopérative agricole...).

→ **Les interprofessions**

La création d'une organisation interprofessionnelle agricole est fondée sur une volonté des différents maillons d'une filière de s'organiser ensemble, de s'impliquer dans des actions d'intérêt collectif pour la filière, concernant tous les stades de la production, de la transformation, de la commercialisation et voire de la distribution.

Le développement agricole et rural

→ **Les Groupes d'Etudes et de Développement Agricole (GEDA/ADARTH)**

Les GEDA sont constitués d'agriculteurs qui se regroupent sur un secteur géographique pour mener des actions ensemble et s'impliquent dans la recherche et la mise en place de projets innovants. Ils sont animés par un ou plusieurs conseillers de la Chambre d'agriculture et interviennent dans de nombreux domaines.

Les agriculteurs adhérents au GEDA bénéficient :

- des échanges d'expériences pour progresser dans leurs pratiques et concrétiser leurs projets ;
- d'un accompagnement technique neutre, pour décider en toute autonomie ;
- d'un conseil personnalisé, adapté au contexte local et opérationnel sur son exploitation ;
- de repères techniques et économiques, grâce aux références (veille, expérimentations...).

→ **Les Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural (CIVAM)**

Les Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural (CIVAM) sont des groupes d'agriculteurs et de ruraux qui, par l'information, l'échange et la dynamique collective, innovent sur les territoires.

Ils développent des initiatives et testent de nouvelles pratiques pour constituer des références transmissibles à d'autres.

→ **Les associations de développement de l'agriculture biologique**

Il existe plusieurs associations rassemblant les agriculteurs biologiques, notamment la Fédération Nationale d'Agriculture Biologique (FNAB), le Groupement des Agriculteurs Biologiques du Nord-Pas-de-Calais (GABNOR), ou encore A PRO BIO.

Leurs objectifs sont de soutenir et développer les filières biologiques.

L'appui technique et économique

Avec les centres de gestion, les agriculteurs ont une assistance à la gestion et une prévention fiscale.



Les organismes à vocation publique

→ La Mutualité Sociale Agricole (MSA)

La MSA est un organisme mutualiste qui gère de façon globale la protection sociale des salariés et non salariés agricoles ainsi que leurs ayants droit et les retraités. Elle prend en charge la médecine du travail et la prévention des risques professionnels, et mène des actions à caractère sanitaire et social.

→ Les Sociétés d'aménagement Foncier et d'Établissement Rural

À travers des études et jusqu'à la réalisation d'opérations foncières, les SAFER jouent un rôle dans l'aménagement du territoire rural. Elles contribuent notamment à la restructuration du foncier agricole.

Les syndicats agricoles

Il s'agit de syndicats professionnels regroupant des exploitants agricoles. Trois principales tendances sont représentées :

- La Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FDSEA) ;
- La Confédération Paysanne ;
- La Coordination Rurale.

Les organismes de crédit et d'assurance mutualistes

Les organismes de crédit sont des établissements financiers dont le rôle est de mettre des fonds à la disposition des exploitations, avec la possibilité également de fournir des moyens de paiement.

Les organismes publics

Mise en œuvre de la politique publique

→ Les Chambres d'agriculture

Les Chambres d'agriculture sont des organismes consulaires chargées de représenter les intérêts de l'agriculture auprès des pouvoirs publics et des collectivités territoriales. Elles ont également un rôle de conseil et d'accompagnement auprès des agriculteurs. Elles assurent ainsi l'accompagnement des jeunes et la formation continue des exploitants.

Le suivi réglementaire

→ La Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF)

La DRAAF est un service déconcentré du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt qui a pour mission de mettre en œuvre au niveau de la région la politique nationale en matière d'alimentation, d'agriculture et de forêt.

→ La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)

LA DREAL met en œuvre les politiques de l'État résultant notamment des lois Grenelle. Sous l'autorité du Préfet de région, elle agit en faveur du développement durable. Elle pilote la mise en œuvre des politiques du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement en région. Pour cela, elle mobilise au profit de l'État une capacité d'expertise et d'ingénierie.



→ ***La Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP)***

La DDPP pilote l'inspection des installations classées relevant des élevages et des industries agro-alimentaires pour les impacts sur la santé et l'environnement, Elle assure également la protection et la surveillance sanitaire des animaux et des végétaux.

→ ***La Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM)***

La DDTM a en charge la gestion des aides européennes directes qui relèvent de la politique agricole commune (PAC) ainsi que des aides agroenvironnementales et contractualisées et des aides conjoncturelles. Cela comprend les contrôles correspondants et le travail sur les structures d'exploitation. La DDTM mobilise et accompagne également les acteurs concernés pour un développement durable de l'agriculture locale. Elle joue un rôle important dans l'élaboration des documents d'urbanisme. Elle gère les dossiers présentés en CDPENAF.

→ ***La Commission Départementale de Préservation des Espaces Agricoles et Forestiers (CDPENAF)***

La commission émet, dans les conditions définies par le code de l'urbanisme, un avis sur l'opportunité, au regard de l'objectif de préservation des espaces naturels, agricoles ou forestiers, de certaines procédures ou autorisations d'urbanisme.

Cette commission peut être consultée sur toute question relative à la réduction des surfaces naturelles, forestières et à vocation ou à usage agricole et sur les moyens de contribuer à la limitation de la consommation des espaces naturels, forestiers et à vocation ou à usage agricole.

Les intercommunalités

Les collectivités locales (communes, EPCI) sont compétentes en matière d'urbanisme, que ce soit lors de l'élaboration des PLU ou des PLUi ou lors de la délivrance des autorisations individuelles (permis de construire...).

Elles ont également des missions telles que l'entretien des voiries communales ou encore la protection de l'ordre public local.

L'enseignement agricole

L'enseignement agricole est un système complet d'enseignement qui offre une variété de parcours de formation allant de la classe de 4^{ème} jusqu'aux diplômes d'ingénieur, en passant par les CAP, BEP, bacs, BTS et licences professionnelles.

Tous les diplômes de l'enseignement agricole peuvent être préparés par voie scolaire, par apprentissage, en formation continue et à distance, ainsi que par la validation des acquis d'expérience.

Les organismes de recherche

→ ***L'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA)***

Premier institut de recherche agronomique en Europe, l'INRA mène des recherches finalisées pour une alimentation saine et de qualité, pour une agriculture durable, et pour un environnement préservé et valorisé.



ANNEXE 4 : Les aides à l'installation et l'accompagnement des agriculteurs

Les aides à l'installation

On appelle « installation aidée » l'installation de porteurs de projet qui créent ou reprennent une exploitation agricole en bénéficiant des aides financières de l'État (aides nationales) ou de la Région (aides régionales).

Ainsi, entre 2011 et 2015, 550 installations ont bénéficié des aides nationales et 143 des aides régionales dans le Nord-Pas-de-Calais. 70% des installations aidées sont en production animale, dont 49% en lait. 58% des installations sont sous forme sociétaire.

Les aides nationales comprennent la Dotation Jeune Agriculteur et le prêt bonifié Jeunes Agriculteurs. Elles sont attribuées à des jeunes de moins de 40 ans ayant la Capacité Professionnelle Agricole (niveau de qualification professionnelle requis) et un projet d'installation viable.

Les aides régionales sont constituées de deux dispositifs : l'Aide Régionale au Projet d'Installation Agricole (APIA) et le prêt Programme Régional à la Création et à la Transmission (PRCTA). L'APIA est accordée à des porteurs de projet ayant projet viable, moins de 40 ans et pas de diplôme agricole de niveau IV. Le prêt PRCTA est un prêt d'honneur à taux 0% accessible à tout porteur de projet ne pouvant pas bénéficier des aides nationales.

L'accompagnement des agriculteurs

L'accompagnement personnalisé et notamment le Plan de Professionnalisation Personnalisé est obligatoire pour être éligible aux aides nationales ou régionales.

Depuis le 1^{er} janvier 2011, la Chambre d'agriculture assure les activités liées à l'installation et à la transmission des exploitations agricoles. Est confiée à la Chambre d'agriculture l'information individuelle et collective sur des questions d'installation-transmission, la tenue du Répertoire Départemental à l'installation, la gestion des Déclarations d'Intention de Cessation d'Activité, la participation à l'instruction des dossiers d'installation.

L'objectif est d'accompagner les agriculteurs dans leur démarche d'installation et de tout mettre en œuvre pour leur donner les clefs de réussite de son projet.

Le Point Info Installation est un guichet unique présent dans chaque département et qui a pour objectif d'apporter un service à tous les porteurs de projet en agriculture, qu'ils soient demandeurs ou non des aides de l'Etat ou des collectivités.

Le Point Info Installation est l'interlocuteur privilégié tout au long du parcours d'installation :

- Il accueille les porteurs de projet afin qu'ils accèdent à tout type d'information sur l'installation ;
- Il informe sur les aspects liés à une première installation (réglementation, démarches, formalités) ;
- Il renseigne sur les conditions d'éligibilité aux aides à l'installation de l'Etat et aux aides à l'installation du Conseil Régional ;
- Il participe à la mise en œuvre du Plan de Professionnalisation Personnalisé ;
- Il oriente le candidat vers les structures les plus à même de l'aider à élaborer son projet ;
- Il aide le candidat à compléter son autodiagnostic.

Les jeunes installés sont également suivis en accompagnement à titre individuel avec les conseillers spécialisés de la Chambre d'agriculture ou en accompagnement collectif au sein des GEDA.



Les Chambres d'agriculture accompagnent également les cédants d'exploitation pour la recherche d'un repreneur ou d'un associé. Cet accompagnement comprend :

- une phase d'information téléphonique permettant de répondre aux questions simples que se pose le cédant ;
- pour aller plus loin : un conseil et un suivi personnalisés.

Plusieurs solutions sont disponibles au travers ce conseil personnalisé :

- réalisation d'un diagnostic comprenant un descriptif détaillé de l'outil de production (bâtiment, matériel, cheptel, foncier...) ainsi qu'une aide à l'évaluation de la valeur économique de reprenabilité de l'exploitation ;
- proposition de formation pour aborder l'ensemble des aspects juridiques, sociaux et fiscaux d'une transmission (baux ...), mais également humain (projet de vie après la retraite) ;
- inscription au répertoire départemental installation ;
- mise en relation avec un repreneur ou un associé potentiel pour échanges directs ;
- accès aux mesures financières permettant de faciliter les installations hors cadre familial.

ANNEXE 5 : Réseaux et associations en lien avec le développement des activités de diversification

▪ ARVD

L'Association Régionale des Vendeurs Directs de produits laitiers (ARVD) est une association régionale d'éleveurs laitiers vendant en direct leurs produits transformés. Leur démarche a pour but d'assurer au client de consommer un produit de qualité fabriqué à la ferme. Les producteurs sont ainsi assurés de vendre un produit de qualité, d'être aidés à la mise en conformité des ateliers et, ils bénéficient d'une promotion des produits laitiers fermiers grâce aux supports de communication de l'association (panneau à l'entrée de la ferme, panneau affichage de prix, sachets bretelles, dépliants, étiquettes ...). Une charte encadre les pratiques des adhérents.



▪ Bienvenue à la Ferme

Bienvenue à la ferme est un réseau national animé à l'échelle départementale par les Chambres d'Agriculture destiné à promouvoir l'offre des agriculteurs en termes de produits fermiers, de séjours, de restauration et d'activités de loisirs. Il est composé de près de 6500 agriculteurs adhérents qui s'engagent à respecter les chartes de qualité encadrant chacune des activités.



▪ Gîtes de France

Gîtes de France est un réseau, une marque et un label d'hébergements chez l'habitant en France et en Europe qui contribue à la valorisation du patrimoine et de l'environnement rural. C'est le premier réseau européen d'accueil chez l'habitant, avec 4 000 propriétaires, 58 000 hébergements dont 44 500 gîtes ruraux et 10 500 chambres d'hôtes.



▪ Accueil paysan

Accueil Paysan est une association qui rassemble des paysans et des acteurs ruraux, qui en prenant appui sur leur activité agricole ou leur lieu de vie mettent en place un accueil touristique, pédagogique et social dans le but de continuer à vivre décemment sur leurs terres.

Les fondements éthiques d'Accueil Paysan mettent en avant l'engagement des paysans dans un mode de production privilégiant la qualité, évoluant vers des pratiques culturelles non polluantes, avec une dimension particulière de l'accueil, dans la qualité des relations humaines, égalitaires et conviviales.



Le Savoir vert

Le Savoir vert compte aujourd'hui plus de 134 agriculteurs au niveau du Nord Pas de Calais. Ils accueillent des enfants dans un but pédagogique afin de leur faire découvrir la ferme et l'environnement agricole. Des classes ou des groupes sont accueillis par journée ou demi-journée par le biais d'une convention avec l'éducation nationale.

Les objectifs sont donc de différents ordres :

- offrir aux enfants un contact avec la nature à travers l'activité agricole ;
- proposer un support pédagogique et une collaboration étroite aux enseignants pour réaliser leurs projets pédagogiques en rendant les enfants actifs ;
- encourager la diversification des exploitations.



-

Ce document a été réalisé par le Service Études
de la Chambre d'Agriculture Nord-Pas de Calais.

